This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KÖN. HOF- BIBLIOTHEK
390.506-B
ERIOD.

89. L. 2.

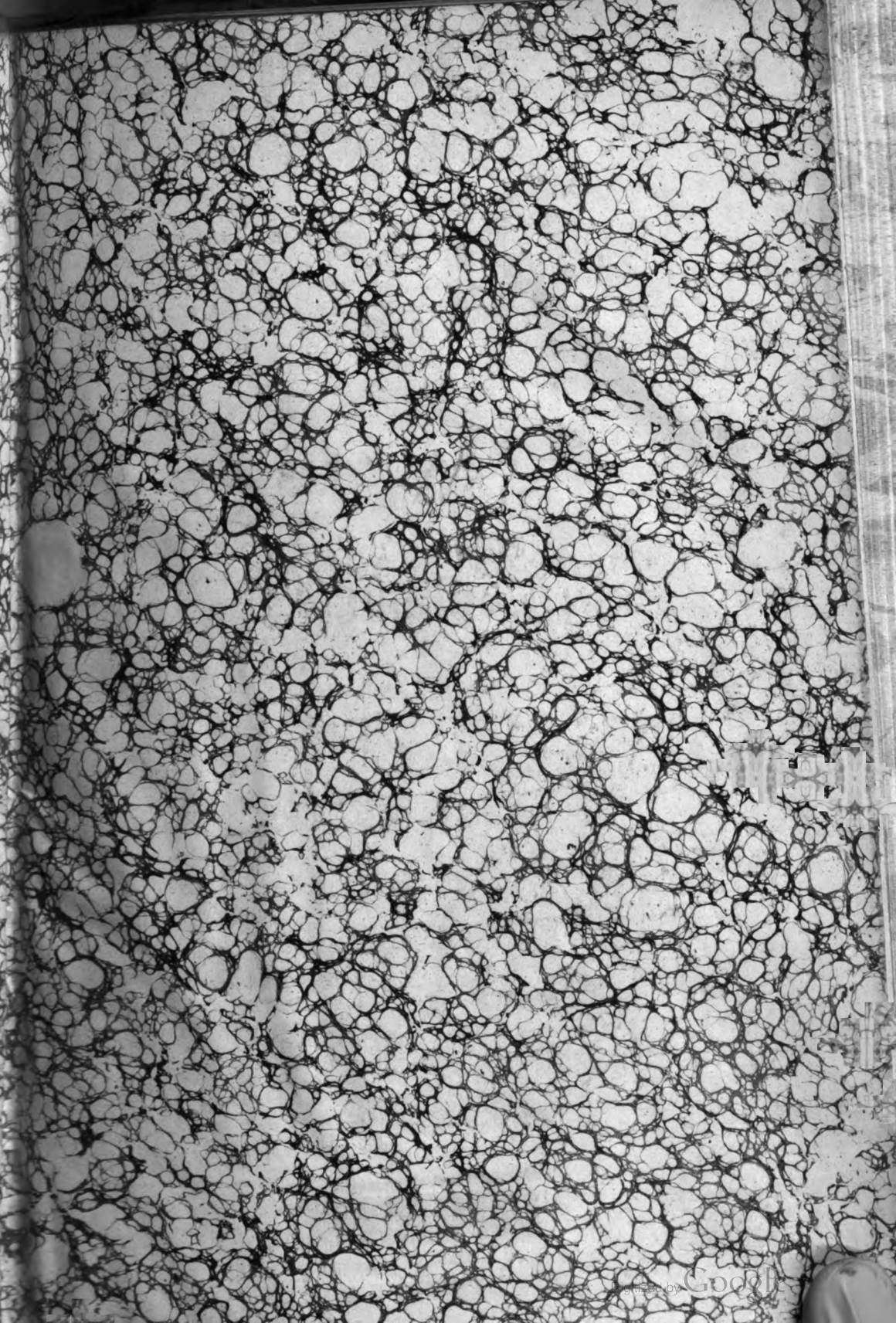
Digitized by Google

Digitized by Google

390506

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

III^e^ SÉRIE.

TOME TROISIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1867-1868.

MONS,
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.

M DCCC LXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

TRENTE-QUATRIÈME ANNIVERSAIRE.

Séance publique du 13 avril 1868.

Présents :

MM. De Puydt, *Président*; Clesse et Devillez, *Vice-Présidents*; Ch. Le Hardy de Beaulieu, *Secrétaire-général*; Devillers, *Bibliothécaire-archiviste*; Arnould, De Simony et Rouvez, *Questeurs*; Cornet, De Bettignies, De Marteau, Max. Deprez, Descamps, Dolez, Dumont, Laroche, Lejeune, Manceaux, Marsigny, Constant Van Der Elst, Valentin Van der Elst, Wesmael, *Membres effectifs*; Lambert, *Membre correspondant*, et Houzeau de Lehaie, *Secrétaire*.

M. le Président communique à l'assemblée les lettres de différents membres de la Société exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Vice-Président Clesse chargé du discours d'ouverture, avait choisi pour sujet l'histoire de la chanson. Fréquemment interrompu par des applaudissements, ce remarquable discours a valu à l'orateur d'unanimes félicitations.

Le Secrétaire donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1867-1868.

Les trois fables de M. Marcel Grenier intitulées *Le Prodigue et*

Digitized by Google

l'Avare, le Petit Chien, l'Enfant et le Pommier; La lecture de M. Wesmael : *une excursion scientifique de Genève au S.-Bernard;* la pièce de poésie de M. Hip. Laroche et la chanson du *pauvre artiste* de M. Clesse ont été vivement applaudies.

Le Secrétaire donne lecture du rapport de M. Ch. Le Hardy de Beaulieu sur les résultats des concours ouverts par la Société.

La séance est levée.

Le programme des concours de la Société pour l'année 1868, a été distribué aux personnes présentes.

Le Président,

Le Secrétaire, P.-E. DE PUYDT.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

Digitized by Google

Discours sur la Chanson.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Semblable à un oiseau depuis longtemps enfermé dans sa cage et auquel on ouvrirait tout à coup l'immensité, ma musette, habituée au cadre étroit, au tour concis du couplet, se trouve dépaysée dans le vaste champ du discours.

Je réclame donc toute votre indulgence.

Permettez-moi, Messieurs et chers collègues, de vous communiquer quelques pages sur la chanson.

La chanson est vieille comme le monde.

L'homme des temps primitifs, en entendant les mille bruits de la nature, a dû comprendre qu'il avait une voix dans son âme et, dans les bégaiements de l'art, jeter les premières notes de l'hymne sans fin de l'humanité.

Suivant Hérodote, la poésie chantée était connue des Égyptiens.

Les poëtes antiques, les rapsodes allaient par les cités et les

Digitized by Google

bourgs en récitant leurs vers sur une mélodie qui leur prêtait plus de charme.

Les accents de Tyrtée excitaient l'ardeur belliqueuse des Spartiates.

David chantait en dansant devant l'arche. Nous n'oserions plus en faire autant.

Oubliant la magnifique origine de la chanson, un des plus brillants esprits du XVIII^me^ siècle a écrit : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » Beaumarchais ne se rappelait donc pas la plus belle chanson à boire qui ait été produite dans la Grèce antique ? Je veux parler du *Chant bachique* d'Anacréon.

N'ayez pas peur, Messieurs, je ne sais pas le grec.

J'emprunte le *Chant bachique* à Paul-Pierre Rable qui a traduit Anacréon en vers imitatifs :

Quand je bois à mon gré du vin,
Mon cœur, épanoui soudain,
Chante les muses à voix claires.

Quand je bois à mon gré du vin
Je vois s'enfuir souci, chagrin,
Pensée instante, à la colère
Des vents soulevant l'onde amère.

Quand je bois à mon gré du vin,
Bacchus, tout joyeux et badin,
Sourit au nectar dont la sève
Dans les airs embaumés m'enlève.

Quand je bois à mon gré du vin,
En couronnant mon front serein
De la tresse que j'ai cueillie,
Je chante la paix de la vie.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

Quand je bois à mon gré du vin
Que comme en un profond bassin
Mon âme nage dans ma coupe,
Des danseurs j'anime la troupe.

Quand je bois à mon gré du vin,
Pour moi tout seul en est le gain,
C'est le seul qu'avec moi j'emporte,
Car, nous morts, toute joie est morte.

Quelle œuvre complète et quelle traduction ! Je m'attends à l'objection : cette chanson est une ode. Eh ! sans doute : n'est-ce pas le titre dont la critique ennoblit de nos jours encore les couplets animés d'un souffle puissant? Plusieurs odes d'Horace sont en réalité des chansons où l'auteur, le front ceint d'un pampre vert, sourit au plaisir et au vin de Falerne.

Parmi les nombreuses chansons à boire du caveau, une seule, intitulée : *Plus on est de fous, plus on rit*, s'élève à la hauteur du *Chant bachique*. Ajoutons que le chansonnier français, en parlant du séjour des morts, nous montre, dans un éclat de rire, un rayon d'espoir et d'immortalité :

Nous serons là-bas tous ensemble :
Plus on est de fous, plus on rit.

tandis qu'Anacréon termine son poème, si riche d'idées et de coloris, par cette pensée désolante :

Car, nous morts, toute joie est morte.

Chez les Gaulois, les bardes, couverts d'un long vêtement bleu comme le ciel qu'ils invoquaient aux jours solennels, chantaient les louanges des dieux et des héros. Ainsi que les druides, ils étaient inviolables et sacrés. La nationalité gauloise disparue, les bardes se réfugièrent, avec les anciens Bretons, en Angleterre.

L'Écosse redit les poésies d'Ossian, qui, du fond du III^me^ siècle, sont venues jusqu'à nous.

Digitized by Google

La chanson règne partout. Elle se transforme selon la nature des peuples, des temps et des lieux. Elle porte l'empreinte ineffaçable des époques qu'elle traverse et dont elle nous apporte les échos. On a pu dire avec raison : La chanson, c'est de l'histoire.

Les romances du Cid, qui eurent l'honneur d'inspirer le grand Corneille, peignent exactement les mœurs de l'Espagne du moyen-âge et ses luttes héroïques contre les Mores.

Les ballades sentimentales ou fantastiques, le *lieder*, révèlent bien le caractère de la rêveuse et poétique Allemagne.

En Angleterre, vers 1300, les ménestrels possédaient le privilége de s'introduire dans la somptueuse demeure et de s'asseoir à la table des prélats, des comtes et des barons. Ils devaient payer leur écot en chansons.

Combien de chansonniers seraient heureux de voir renaître l'âge d'or des ménestrels.

Loin de flatter leurs hôtes redoutables, les ménestrels, par leur verve hardie, inquiétèrent souvent les grands et les rois eux-mêmes.

Avant le viiᵉ siècle, on chantait en France, mais en latin, avec rimes, ce qui faisait pressentir de bien loin la poésie en langue vulgaire. Sous Louis XIII, l'usage des couplets en latin rimé n'avait pas complètement cessé d'exister : le cardinal de Richelieu en fit composer par Chastellet, contre le garde des sceaux De Marillac.

La chanson de Roland, écrite en *roman*, est la plus fameuse du moyen-âge ; elle fut chantée à la bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066 ; trois cents ans plus tard, c'était encore au récit des exploits de Roland que les preux marchaient au combat.

Les troubadours et les trouvères célébraient les amours, les tournois, les batailles des seigneurs et des princes. Leur voix s'efforçait d'adoucir les mœurs du rude et sombre moyen-âge, où seules la foi naïve et la *gaye science* laissaient tomber une éclaircie.

A l'époque des croisades, les poëtes, qui avaient osé tant de fois railler les écarts des chevaliers et des moines, se joignirent à la noblesse et au clergé pour prêcher la guerre sainte. Ils com-

Digitized by Google

prenaient instinctivement, ces chantres aimés de la multitude, qu'ils mettaient leur cœur et leur voix au service de la civilisation. Déjà, les Sarrasins avaient menacé d'envahir l'Occident; il fallait repousser vers l'Asie le mahométisme qui moralement écrase la femme, pour laisser au christianisme, qui la rehausse, tous ses moyens d'action sur l'Europe féodale. L'avenir de la société était au foyer chrétien.

Les chants amoureux, chevaleresques, croyants ou satiriques des troubadours et des trouvères reproduisent la physionomie turbulente, agitée de ces temps pieux et terribles. Ces chants offrent des portraits et des tableaux toujours simples, mais parfois effrayants de vérité. Le moyen-âge semble y revivre.

Bientôt, hélas! à la voix du fanatisme religieux, les troubadours provençaux vont disparaître dans les massacres organisés, dans les bûchers dressés pour détruire les Albigeois.

La chanson n'est pas morte avec les troubadours : pour défendre la liberté humaine, elle sortira des flammes du bûcher avec des accents plus vigoureux qu'autrefois. Saint Louis va recueillir l'héritage du malheureux Raymond de Toulouse, la France va s'agrandir, quelques voix provençales exhaleront encore la plainte éclatante de la muse vengeresse; mais le midi commence à subir l'influence des peuples où règne le *roman wallon*.

Moins élégante, moins harmonieuse que l'œuvre des troubadours provençaux et italiens, l'œuvre souvent imparfaite des trouvères de la France septentrionale et du pays wallon eut cependant la gloire de donner naissance à cette magnifique langue française fixée par le génie de Blaise Pascal, et consacrée aujourd'hui par tant d'immortels ouvrages.

Mais que de temps, que d'efforts avant d'arriver même au chansonnier Corbueil, dit Villon, auquel Boileau rend justice dans son art poétique; il le loue :

> D'avoir su le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Simple, naïf et badin, ce poëte eut l'insigne faveur d'être pro-

Digitized by Google

tégé par deux rois. Louis XI lui sauva la vie : Villon avait été condamné, pour vols, à périr par la corde : c'était la seconde fois. François Ier qui aimait ce chansonnier, chargea Marot de donner une édition correcte de ses œuvres.

La véritable chanson française a su poindre enfin ; pleine de sel gaulois, de fines railleries, d'épigrammes parfois cruelles, elle va parler le langage illustré par le talent de Montaigne.

Le Français, né malin, créa le vaudeville.

J'ai hâte de le dire, en l'honneur de la Belgique, pendant que le *roman wallon* enfantait laborieusement la langue française, nos frères des Flandres, dans un idiome déjà achevé, chantaient avec les intimes sentiments du cœur, l'amour de la patrie et de la liberté.

Hélas ! Messieurs, si j'ignore le grec, je ne sais pas davantage le flamand.

Je regrette qu'on n'ait pas réalisé la grande idée exprimée par M. Hubert Dolez au sein du parlement belge, elle se résume en quelques mots : Forcer les enfants à apprendre le flamand et le le français dans toutes les écoles primaires de l'État. Si cette idée était mise en pratique, le niveau intellectuel de la patrie s'éleverait encore car tous les belges posséderaient, si je puis m'exprimer ainsi, la clef des langues du nord et la clef des langues du midi.

Cependant j'ai le bonheur de pouvoir parler ici de la chanson flamande, grâce au précieux concours de mon ami Henri Conscience.

Il existe beaucoup d'anciennes chansons flamandes, surtout de l'époque de la réforme et des gueux. Un beau recueil imprimé à Gand, en 1848, sous les auspices de feu M. Willems, en contient 258, la plupart avec les airs notés. Une des plus curieuses est celle qui porte le n° v, et qui est de la propre main de Jean Ier duc de Brabant, mort en 1294. C'est une chanson d'amour, dont voici la traduction littérale :

Digitized by Google

Un beau matin de mai,
Je m'étais levé.
Dans un joli petit jardin
J'allai folâtrer.
Là je trouvai trois damoiselles,
Elles étaient si belles!
L'une après l'autre chanta :
Harba lorifa, harba lorifa, harba lorifa.

Lorsque je vis les belles fleurs
Dans le petit jardin,
Et que j'entendis les douces mélodies
Des tendres damoiselles,
Mon cœur se réjouit et chanta :
Harba lorifa, etc.

Alors je saluai la plus belle
Entre toutes,
Et l'enlaçai de mes bras ;
Mais, lorsque je voulus au même moment
La baiser sur ses lèvres roses,
Elle s'écria : Halte là, halte là :
Harba lorifa, etc.

Que pensez-vous de ces couplets flamands du XIIIe siècle? peut-on imaginer quelque chose de plus frais et de plus gracieux ?

Passons tout d'un coup au n° XXVIII de l'ouvrage publié par Willems. C'est une espèce de complainte qui célèbre le triomphe de Charles-Quint à Pavie. Elle est très-longue. Conscience nous donne seulement la traduction de la première strophe :

Qu'avec joie éclatent nos chants
En l'honneur de l'Empereur, ce noble sang,
Qui maintenant a vaincu son ennemi
Et l'a jeté à terre sous ses pieds !
Le doux lys
Perd courage;
Bourbon vaillant
Garde nos côtés;
Le roi de France est notre prisonnier.
Jamais nouvelle plus joyeuse ne vint dans le pays.

Digitized by Google

Le n° XXXIII est la fameuse chanson *Wilhelmus Van Nassouwen*, chant de foi et de guerre des Gueux. Elle est longue de 120 vers. Belle, énergique et profonde, elle rappelle les convictions religieuses du temps, poussées jusqu'au fanatisme.

Voici l'un des couplets portant le n° XXXV :

Aide toi, le ciel t'aidera
A briser les liens des tyrans.
Pauvres Pays-Bas désolés !
Vous portez déjà la corde au cou :
Debout ! bougez vos mains énergiques !
L'orgueil espagnol, faux et méchant,
Vous envoie un bourreau impie
Pour vous rendre impies.

D'autres chants historiques portent les titres suivants : Le départ d'Albe. — Victoire des Gueux contre les Espagnols, 1574. — Complainte des membres des sociétés de Rhétorique emprisonnés à Lierre. — Filles flamandes, gardez-vous des barbes pointues des Espagnols, etc.

Dans les 258 chansons réunies en recueil par M. Willems, il y en a de tout genre. Plusieurs ont la forme de complaintes ; mais un grand nombre, surtout les chansons d'amour et les chansons à boire, ont des rhythmes légers, des vers courts et mêlés, des refrains singuliers ou spirituels, ce qui leur donne à peu près la coupe de la chanson actuelle. Je ne puis mieux terminer cette esquisse sur la chanson flamande qu'en vous faisant connaître les couplets intitulés : *La mort d'Egmont*. Cette pièce a une forme plus élégante et moins naïve que la traduction littérale ne le fait supposer :

N° XXXII.

L'an qui s'écrit mil cinq cents,
En la soixante-huitième année,
L'on vit grande nouvelle
A Bruxelles, en public.

Digitized by Google

Un prince de grande puissance,
Le comte d'Egmont,
Marche comme un agneau à la boucherie :
Son heure et ses instants étaient venus.

Et l'on vit pleurer amèrement
Bien des femmes, bien des hommes,
A Bruxelles, dans les murs,
Sur le comte, si noble homme.

Courageusement il marche vers le lieu
Où il devait mourir.
— « O vous, seigneurs et bourgeois,
N'y a-t-il aucune grâce? »

« Grâce pour moi, pauvre comte!
Grâce pour moi, si noble chevalier ! »
Mais il n'obtint pas de réponse.
Le comte dit : « Marchons ! »

Le comte prit sans tristessse
Un coussin et le mit à terre,
Là où il allait subir la mort;
Puis, il s'agenouilla.

Il joignit les deux mains
Et leva le regard vers le ciel,
Adressant sa prière à Dieu,
Le comte, ce noble sang !

Lorsqu'il se fut agenouillé
Et que ses mains furent jointes,
Un a tiré le glaive
Dont il abattit la tête du comte.

On vit jaillir à flots
Ce noble sang d'un toison d'or.
Que Dieu poursuive la vengeance
Du comte d'Egmont!

Les deux derniers vers de cette admirable chanson traduisent

Digitized by Google

le cri de la conscience publique de l'époque. Dieu a entendu la plainte et le vœu du poëte flamand.

Quoique ces strophes soient dépouillées de leur idiôme original, du prestige de la rime et de la mélodie, n'y sentez-vous pas tressaillir l'âme de ces belges héroïques qui, dans les luttes des communiers et des gueux contre le despotisme et l'intolérance, ont écrit de leur sang l'une des pages les plus glorieuses de l'histoire du monde?

Vous le voyez, en Belgique comme en France, les chansonniers poursuivent le même but; ils sont partout et toujours avec les opprimés contre les oppresseurs.

Il n'est pas possible de redire ici les nombreux couplets où la chanson française a le courage d'affronter les bastilles pour lancer au débordement des courtisans et des princes l'apostrophe véhémente de la vérité.

Galante et guerrière sous François Ier; égarée de sa voie, sous Henri II et Charles IX, par les tristes guerres de religion où les frères frappaient leurs frères; cinglant du fouet de la satire les mignons de Henri III, la chanson devient bientôt licencieuse comme les mœurs de la cour, mœurs qu'elle peignait pour les flétrir.

Ainsi que le latin,

> Le Français dans ses mots bravait l'honnêteté.

Quelques vers où le lecteur sera complètement respecté vous donneront cependant une idée de l'audace de la poésie populaire.

Sur l'excessive économie de Henri IV, vertu qu'on n'eût pas dû railler : elle est trop rare chez les rois :

> Henri quatre donnait bien peu,
> Toutefois, en sortant du jeu,
> Après une assez grosse perte,
> Il me jeta sa bourse verte,
> Et l'œil gauche il m'en effleura
> Qui depuis toujours en pleura.

Digitized by Google

Sur le roi Louis XIII qui rasait très-bien et fit un jour la barbe à tous ses officiers en ne leur laissant qu'un petit toupet au menton :

Hélas ! ma pauvre barbe
Qu'est-ce qui t'a faite ainsi?
C'est le grand roi Louis,
Treizième de ce nom
Qui toute a ébarbé sa maison.....
Laissons la barbe en pointe
Au cousin de Richelieu
Car, par la vertudieu !
Ce serait trop oser
Que de la lui prétendre raser.

Ces couplets médiocres ont cependant le mérite de faire ressortir énergiquement la force de Richelieu et la faiblesse du souverain qui mérita cette épitaphe :

Il eut cent vertus de valet,
Et pas une vertu de maître.

Mais la chanson était une majesté autrement vaillante que le roi Louis XIII. Elle n'épargnait pas Richelieu dont elle troubla souvent le sommeil. Le grand cardinal était excessivement sensible aux attaques de la presse.

Les couplets satiriques abondèrent surtout d'abord sous la fronde, contre Louis XIV et Mazarin, puis contre le Régent et Louis XV.

Le pouvoir pressurait le pauvre peuple et donnait à la France le spectacle honteux du vice et de l'hypocrisie recouverts de la pourpre royale.

Louis XIV avait ruiné la France. On imprima l'épigramme suivante dans la Gazette de Leyde :

Cette fameuse banqueroute
Que fait Louis en sa déroute

Digitized by Google

Remplit bien la barque à Caron
Il est si pauvre en son vieux âge
Qu'on craint que la veuve Scarron
N'ait fait un mauvais mariage.

Pour juger de l'effet produit par des couplets frappant juste, songeons qu'une chanson ridicule peut quelquefois ridiculiser le nom d'un honnête homme, témoin les couplets contre M. le maréchal de la Palice, mort glorieusement en 1525, à la bataille de Pavie. Pendant la minorité de Louis XV, M. de Sartines les a fait interdire à tous les chanteurs du Pont-Neuf. Cette sage mesure n'a pas empêché ces couplets d'arriver jusqu'à nous.

Dans le déluge de chansons dirigées contre le Régent et Louis XV, les plus terribles paraissaient sans nom d'auteur, et faisaient pressentir un prochain cataclysme. D'autres nous apportent des noms qui ne seront pas oubliés. Par le talent de Panard la chanson, mieux tournée, reste vive, gauloise et satirique; mais elle devient d'un cynisme repoussant avec Piron et descend avec Collé, le chansonnier des halles, jusqu'au genre burlesque et poissard.

Eugène Scribe, dans son discours de réception à l'académie française, prononcé le 28 janvier 1836, a fait *l'Éloge de la chanson.*

Scribe a traité ce sujet au point de vue exclusivement français, et ce point de vue est immense. On trouve dans ce discours des aperçus ingénieux, des citations heureuses, des appréciations historiques très-judicieuses qui intéressent vivement le lecteur. L'écrivain français s'attache surtout à prouver que ce n'est pas, comme on l'a prétendu, dans la comédie, mais bien dans la chanson que se reflètent l'esprit et les mœurs de chaque époque. Il y réussit pleinement.

L'éloge de la chanson est un travail très-remarquable, mais dont je regrette la conclusion. La voici :

« Ainsi, et combattant toujours pour la liberté, la chanson l'a » conduite à travers mille écueils depuis les premiers temps de la

Digitized by Google

» monarchie jusqu'aux jours où la cause qu'elle défendait depuis
» si longtemps a enfin triomphé, et alors son œuvre a été termi-
» née. Qu'aurait-elle fait de ses allégories satiriques, de ses
» allusions malignes, de ses demi-mots piquants, lorsque, autour
» d'elle et sans obstacles, la pensée jaillissait de toutes parts?
» Aussi, voyant venir à elle la liberté de la presse, sa puissante
» alliée, la chanson s'est reposée n'ayant plus rien à faire. Ainsi
» dans les rues de nos cités, on estime ces phares légers et mo-
» biles dont la faible lueur nous guida pendant la nuit; mais quand
» luit le grand jour, quand brille le soleil, on éteint le fanal.

» Fasse le ciel qu'on n'ait point à le rallumer!

» Lorsque dans tous les temps, le tombeau de la tyrannie a été
» celui de la chanson, désirons, pour le bonheur du pays, qu'elle
» n'ait jamais occasion de renaître, que nos libertés soient tou-
» jours défendues par d'autres que par elle, et que son éloge que
» je viens de prononcer soit son oraison funèbre! »

Hélas! Messieurs, il fait souvent noir dans le ciel de l'humanité.

Quoi qu'en ait dit Eugène Scribe, cet écrivain distingué, cet honnête homme que j'honorais vivant, et dont j'honore la mémoire, non, la chanson n'est pas morte; son rôle n'est pas fini dans le monde; ce rôle elle continuera à le remplir tant qu'elle verra en face d'elle une erreur et un préjugé, tant qu'il y aura des misères à consoler, des petits à éclairer, tant qu'il restera des mères pour veiller au berceau des enfants.

Et si la vérité, de ses rayons vivifiants et fécondants, venait enfin inonder notre vieux globe, la chanson parlerait encore: Est-ce que les oiseaux, l'été, ne saluent pas chaque jour le lever du soleil?

Et d'ailleurs, la liberté de la presse ne s'égarait-elle pas jusqu'à la plus incroyable licence quand la grande révolution française fit éclater une chanson immortelle comme cette date de l'affranchissement humain?

Digitized by Google

C'est au bruit de *la Marseillaise* que les soldats de la république

> Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
> Tous à la gloire allaient du même pas.

Belles paroles suivies d'un vers que nous, Belges, nous ne pouvons redire sans un froissement au cœur :

> Le Rhin lui seul peut retremper nos armes.

Béranger n'est pas toujours chauvin.

C'est en chantant que les girondins marchaient à la mort.

C'est en répétant les strophes enflammées de ses poëtes que l'Allemagne de 1813, sanglante encore de ses défaites, se releva pour combattre et pour vaincre le colosse impérial.

C'est aux accents de *la Brabançonne* que nos volontaires de 1830, soldats improvisés, ont su conquérir enfin l'indépendance et la liberté de notre chère patrie.

Certes, la chanson ne conduit pas toujours à la victoire, mais toujours elle réveille plus ardent dans les masses, l'enthousiasme par lequel l'homme sait mourir pour les saintes et nobles causes.

La chanson du XIX^me^ siècle, sous le premier Empire, la restauration et la monarchie de 1830, jette la gaieté et l'esprit à pleines mains sur la société française.

On entend la voix de Ségur, poëte anacréontique ; d'Armand Gouffé, l'auteur de *Plus on est de fous, plus on rit* ; d'Émile Debraux qui, malgré la négligence de son style, restera par quelques pages remplies de grâce, de sentiment et de patriotisme ; de Désaugiers, le type complet et charmant du chansonnier français ; de Béranger, plus lyrique, et par qui, même dans la gaudriole, la forme de la chanson s'épure et s'élève.

L'idée humanitaire commence à se faire jour en France à travers l'idée nationale jusque là trop exclusive :

Digitized by Google

. . . . . égaux par la vaillance
Français, Anglais, Belge, Russe ou Germain,
Peuples, formez une sainte alliance
Et donnez-vous la main.

La muse, emprisonnée avec Béranger, aux mauvais jours de la restauration puise dans sa captivité des couplets retentissants qui hâteront la chûte de Charles X et l'avènement de la maison d'Orléans.

Malheureusement, c'est en opposant le prestige militaire de Napoléon au terre-à-terre intolérant de Louis XVIII et de son successeur que la chanson a lutté pour la liberté. Ce fut une profonde erreur, mais une erreur du temps.

Hâtons-nous de dire que l'Empereur, debout, n'a jamais été chanté par Béranger qui lui lança, au contraire, une satirette assez inoffensive, mais très-spirituelle : *Le roi d'Yvetot.*

La chanson arrive au premier rang parmi les ouvrages littéraires.

Les cœurs vraiment français répètent les refrains qui pleurent sur les revers et exaltent les gloires de la France.

Quittant les hauteurs où planent les chants patriotiques, permettez-moi de vous entretenir un instant de la *chanson populaire,* j'entends celle qui s'adresse directement à la classe travailleuse. C'est l'œuvre de nos jours : elle date de 1848.

La *chanson populaire* cherche à réaliser tout ce qui, physiquement et moralement, peut améliorer le sort de l'ouvrier.

Echo de tant d'esprits supérieurs, de tant de cœurs généreux qui, vrais amis de l'humanité, se dévouent à ce but sublime de dissiper les ténèbres et de répandre la lumière, il n'est pas une chose juste, utile que la *chanson populaire* ne réclame ardemment au nom des travailleurs. Mais en indiquant au peuple tous ses droits, elle lui rappelle aussi tous ses devoirs. Repoussant des dédains aveugles et stupides, la *chanson populaire* honore le travail et dit que le travail honore; à ses yeux les plus grands sont

Digitized by Google

ceux qui sont les plus utiles; elle répète aux travailleurs ce mot d'un génie de l'antiquité :

L'homme porte un front haut pour regarder les cieux.

La *chanson populaire* c'est la fée bienfaisante de l'artisan et du laboureur. N'eût-elle que cette mission au monde d'égayer et de glorifier le travail, que sa mission serait haute et sainte.

Elle rend plus léger le poids des durs labeurs [1].

Un journal hollandais, le *Dagblad*, d'Utrecht, a publié, le 1er octobre 1866, une *causerie belge*, due à la plume de M. Van Lée, de l'*Indépendance*, où l'auteur fait ressortir l'importance réelle des *chansons populaires*. Voici un extrait de cette causerie :

« Le pauvre d'esprit n'est-il pas le paria de la Société ? C'est lui cependant qui réclame notre aide avant tout. Mais où trouver le véhicule qui puisse pénétrer jusque dans les couches inférieures de la société ? Ce ne sont certes pas les congrès en général, ni les compte-rendus des journaux, ni les annales des congrès. J'en connais un qui ouvre toutes les portes : c'est la *chanson populaire.* »

Viennent ensuite pour ceux qui ont tracé cette nouvelle voie à la chanson, des éloges qui reviendront plus justement aux écrivains qui l'élargiront dans l'avenir.

En Belgique, en France, la *chanson populaire* a trouvé de nombreux échos dans l'atelier et dans la rue.

Quelques critiques pour contester l'efficacité de cette chanson, ont confondu la vogue avec la popularité. Les orgues de barbarie, disent-ils, traînent par les chemins *Glycère* et *Rien n'est sacré pour un sapeur*. Donc, suivant eux, le peuple accepte et répète, sans discernement, les couplets mauvais ou moraux. Sans doute trop de refrains, drôles, bêtes, souvent malsains, nous arrivent

[1] Vers emprunté à une charmante pièce de poésie que M. Charles Rogier a adressée à l'auteur.

Digitized by Google

portés par un air entraînant ou joli, mais ces refrains se succèdent les uns aux autres et disparaissent tour à tour pour ne reparaître jamais.

Il en est d'autres qui, après une longue existence, sont redits à l'unisson, aux jours de fête par les ouvriers. Ceux-ci sont sortis du cœur du poëte, ils vont droit et restent au cœur du peuple : voilà la *chanson populaire* dans la véritable acception du mot.

Malgré le culte du veau d'or, l'honneur et le travail sont à l'ordre du jour.

Laissez passer et tomber la chanson ignoble : elle fera surgir d'éloquentes protestations : c'est le fumier qui fait croître l'épi.

Je suis fier de le dire en terminant, la chanson a laissé une trace lumineuse à travers les âges.

De nos jours, c'est un levier puissant entre les mains de ces grands enfants, parfois enfants terribles qu'on appelle les poëtes. C'est une toute petite chose, c'est une force merveilleuse. Continuant son œuvre civilisatrice, elle voudrait faire pénétrer partout les robustes idées de la saine démocratie qui prêche l'amour et la fraternité. Elle agite encore les grelots de la folie, elle rit encore au nez de la sottise et de la vanité ; comme le champagne elle pétille encore au dessert ; mais, avant tout, elle défend les humbles contre les superbes ;

Elle célèbre la gloire des aïeux ;

Elle chante les communes flamandes qui, dès le XIV^me^ siècle, ont semé la liberté du monde, et la France de 89 qui, dans un splendide effort, en recueillit la moisson ;

Elle chante le foyer, la patrie, l'instruction, la paix, le travail pour élever l'âme du peuple ;

Elle chante la nature pour monter jusqu'à Dieu.

La chanson est vieille comme le monde.

Si quelque jour la race humaine actuelle doit finir et si un être moins imparfait, partant plus près de Dieu, apparaît sur le globe,

Digitized by Google

la chanson n'aura pas péri tout entière; l'homme nouveau l'entendra comme nous, mieux que nous, dans le gazouillement des oiseaux, dans la symphonie des forêts où le vent s'agite et dans le bruit formidable des flots.

ANTOINE CLESSE.

1868.

Digitized by Google

RAPPORT

sur

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

pendant l'année académique 1867-1868.

Messieurs,

L'année dernière M. Max. Deprez après avoir rempli pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire, avec un talent et un zèle auxquels vous me permettrez de rendre ici un hommage mérité, avait demandé à en être déchargé. Vous avez bien voulu me les confier. Je viens donc aujourd'hui vous mettre sous les yeux l'exposé de la situation et des travaux de la Société, depuis la dernière séance anniversaire. Tâche facile et agréable quand on doit rendre compte d'une année aussi bien employée que celle qui finit aujourd'hui.

Des vides se font parmi nous, et si nous n'avons pas eu à déplorer la perte de membres résidents, de collègues que nous rencontrons aux séances, plusieurs membres correspondants ont dû

Digitized by Google

être effacés de la liste. Ce sont : MM. Derive, le baron de Saint-Genois, Jean-Baptiste Bivort, Teichman, le baron de la Fons de Melicoq, Charles Warlomont, et il y a quelques jours à peine M. Victor François, l'un des membres fondateurs de la Société et le premier appelé à l'honneur de la présider.

Vous avez admis au nombre de vos membres effectifs M. Charles Père, docteur en médecine à Leuze, et au nombre de vos membres correspondants MM. Eugène Dognée le savant archéologue ; Oscar Lessines, littérateur ; Eugène Cœmans, naturaliste, membre de l'Académie et professeur à Louvain ; Jules Linden l'un des horticulteurs les plus distingués de l'Europe ; Edouard Dupont l'infatigable explorateur des grottes de Dinant ; enfin tout récemment M. Frédéric Passy, l'un des fondateurs de la ligue de la paix.

Nos relations avec d'autres sociétés savantes se sont encore étendues. Deux sociétés autrichiennes, une française et deux belges sont venues grossir la liste déjà longue de celles qui nous envoient leurs publications en échéange des nôtres.

Un grand nombre de membres résidants ont assisté avec assiduité à nos séances, attirés sans doute par l'intérêt des communications, des lectures et des discussions qui y ont eu lieu.

J'espérais que le volume qui les renferme pour la plupart aurait pu vous être distribué hier, cela eût simplifié ma tâche de beaucoup. L'impression en est terminée mais un retard dans le tirage de certaines planches ne permettra pas de vous remettre avant une huitaine de jours le tome second de la troisième série.

Vous trouverez dans ce volume d'abord, l'éloquent discours où notre Président a montré combien la bienfaisance est chose difficile et délicate ; comment la charité mal-entendue peut augmenter les maux qu'elle est destinée à guérir ; combien elle peut entraver le développement des sentiments de moralité et de dignité chez ceux qui en sont l'objet.

Les charmantes fables que M. Grenier vous a dites séparent ce discours d'un travail considérable de M. Charles Le Hardy de Beaulieu sur une autre question d'un intérêt immense : la répartition entre les patrons et les ouvriers, ou autrement dit entre le

Digitized by Google

capital et le travail, des bénéfices d'une entreprise. Les faits regrettables qui viennent de se passer tout près de nous, sont une triste preuve de l'importance et de l'actualité de cette question. Vous avez déjà applaudis, lorsqu'ils vous ont été lus, quelques chapitres de cet ouvrage qui est traité avec le talent, la justesse d'appréciation et la fermeté de principes auxquels l'auteur nous a habitués.

Permettez-moi donc de le recommander avec le discours de M. De Puydt à votre attention et à vos méditations ; la juste rémunération du travail, l'attenuation de maux actuellement inévitables dans la société, touchent à sa constitution même et par conséquent intéressent tous ses membres.

Vous vous rappelez, sans doute, la notice que M. Cornet vous a présentée dans la dernière séance publique, sur l'ancienneté de l'homme dans l'Europe occidentale, je me bornerai donc à la mentionner.

La Commission que vous avez chargée de constater les découvertes qu'amènerait à Spiennes la construction du chemin de fer de Mons à Chimay, vous a présenté son rapport. J'en passerai sous silence la partie archéologique à laquelle j'ai plus particulièrement contribué.

Dans la partie géologique nos savants collègues MM. Briart et Cornet font la description des dépots quaternaires contemporains de l'homme dans nos contrées.

Ces recherches sont venues confirmer entièrement les vues de notre regretté confrère, M. Albert Toilliez, et fixer d'une manière incontestable l'âge des nombreux instruments de silex de Spiennes, qui sont de l'époque de la pierre polie. M. Briart a bien voulu en dessiner les principaux types.

M. Devillers a joint d'intéressantes planches à l'Essai sur l'histoire de la musique à Mons qu'il vous a lu il y a un an. Cette essai précède dans le volume La Fleur de M. Wesmaël et le discours où M. Laduron a développé ses idées sur l'enseignement primaire avec une grande largeur de vues et toute l'autorité d'un homme pratique.

Digitized by Google

A la suite de ces travaux se trouve une série de notices sur les contrées peu connues de l'ouest des États-Unis d'Amérique. La première de M. Camille Le Hardy de Beaulieu s'occupe des peuples qui habitent les rives du Colorado. Des deux autres dues à la plume élégante de notre Président, l'une analyse la relation de la grande expédition que le lieutenant Ives a dirigée en 1858; l'autre nous fait connaître le dernier état entré dans la grande république, l'état de Colorado, dont la population et la prospérité s'accroissent avec une rapidité prodigieuse.

Ce volume contient encore deux opuscules minéralogiques de M. Charles Le Hardy de Beaulieu traitant, l'un de la cristallisation du quartz ou cristal de roche, l'autre des cristaux de pyrite que l'on rencontre parfois dans le porphyre de Quenast.

Un jeune botaniste étranger à notre compagnie, mais dont les travaux tiennent déjà une place distinguée dans les publications d'autres Sociétés savantes, M. Jean Chalon, vous a adressé un intéressant mémoire sur la germination du Gui. La végétation singulière de cette plante n'avait pas encore été complétement étudiée, aussi vous êtes-vous fait un plaisir d'accueillir ce travail.

M. Sigart vous a communiqué, comme suite à son Glossaire Montois, une étude sur la phonétonomie des patois du Hainaut et sur la formation des mots dans ces idiômes.

M. Hipp. Laroche a bien voulu vous donner deux jolies pièces de vers : Dans l'une intitulée : Au siècle, le poëte déplore l'aveuglement des peuples qui se laissent encore de nos jours entraîner sur les champs de bataille; l'autre exprime une idée touchante, elle porte pour titre : Les Couronnes.

Avec les trois fables de M. Grenier, ce sont les seules poésies du volume; leur lecture vous fera sans doute, comme à moi, regretter qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

Enfin une notice biographique sur notre ancien vice-président, M. Adrien Letellier, rédigée par M. De Puydt, termine le volume.

D'autres communications ont encore occupé vos séances; je vous citerai :

Les études de M. Valentin Van der Elst sur la langue française.

Digitized by Google

M. Arnould et moi vous avons entretenus du congrès d'anthropologie préhistorique dont la 2e session a eu lieu à Paris et dont la 3e se tiendra cette année à Londres.

Des rapports vous ont été présentés sur divers sujets ; entre-autres sur un projet de fontaine monumentale que M. Vincent propose d'élever à la mémoire de Jean Dethuin.

M. Hippolyte Laroche vous a lu de ses vers à plusieurs reprises.

Voila, Messieurs, quels ont été vos travaux. Je n'avais donc pas tort de vous parler en commençant d'une année bien remplie. Permettez-moi de formuler le vœu que celle qui commence soit aussi fructueuse que celle qui finit.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

Mons, 15 avril 1868.

Digitized by Google

RAPPORT

du Secrétaire général

SUR

LES RÉSULTATS DES CONCOURS

POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1866-1867.

MESSIEURS,

Le concours ouvert par notre société pour l'année 1866-1867, a donné lieu à trois réponses qui me sont parvenues en temps utile et accompagnées du pli cacheté exigé par les conditions mentionnées au programme.

Ces pièces correspondaient respectivement aux questions I, III et XIII de ce programme. Vous avez en conséquence désigné dans votre séance de janvier, trois commissions chargées de vous présenter des rapports sur le mérite de ces œuvres et composées respectivement comme suit :

La première, de MM. Clesse, Dumont, Grenier, Laroche et Manceaux.

La deuxième, de MM. Clesse, Dumont, Grenier, Laroche et Marsigny.

Digitized by Google

La troisième, de MM. Dastot, Devillez et Putsage.

M. Clesse, membre de la première de ces commissions, ayant pris connaissance de la pièce adressée à notre société comme étant une cantate pour l'inauguration de la statue de Léopold Ier, n'a pas été peu surpris, en jetant un coup d'œil sur cette pièce, de reconnaître qu'elle était écrite en prose ; en conséquence, il a adressé à M. le Président une lettre dont je me bornerai à extraire le passage suivant : « Je crois devoir vous adresser la prétendue » cantate *pour l'inauguration à Mons de la statue du roi* » *Léopold Ier*, sans la soumettre à mes honorables collègues de la » commission, c'est une fantaisie en prose, qui ne mérite pas » l'honneur du moindre examen. »

Le deuxième manuscrit correspond à la question ainsi énoncée au programme : « *Une pièce d'au moins* 300 *vers, destinée à inspirer l'horreur de la guerre et des causes qui la font naître ainsi qu'à glorifier les bienfaits de la paix.*

Dans votre séance de mars, M. Dumont rapporteur de la deuxième commission mentionnée plus haut, vous a lu un rapport très-sommaire sur le poëme intitulé : *Pax vobis*.

Et afin de motiver les conclusions de ce rapport il vous a lu et commenté les principaux passages de cet écrit dont le style souvent railleur et empreint d'ironie ne vous a semblé pas plus qu'à votre commission de nature à inspirer une horreur bien profonde de la guerre, but principal que l'auteur aurait dû se proposer d'atteindre. A côté de vers très-beaux, de parties traitées avec un art incontestable, il s'en trouvait aussi de fort négligées, d'incorrectes même et de fréquents néologismes, des rimes hasardées que ne pouvait suffisamment justifier le ton léger et badin adopté par l'auteur.

En conséquence, et mus par cette considération principale que le poëme répondait fort imparfaitement à la question posée dans votre programme de concours, vous avez ratifié Messieurs, les conclusions du rapport qui vous était soumis et dont voici l'énoncé : « comme conséquence des observations qui viennent

Digitized by Google

» de vous être produites, votre commission, à l'unanimité des » quatre membres présents, émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de » décerner le prix. » vous avez décidé dans la même séance que la 3me question de votre programme serait remise au concours, après avoir subi quelques modifications.

Dans votre séance du 5 mars, M. Jules Dastot, rapporteur de la troisième commission, vous a lu un rapport sur le mémoire accompagné de planches, portant pour devise : « *la nécessité rend l'homme industrieux* » et répondant à la treizième question, rapport dont je reproduis ici la partie principale :

« L'auteur se borne à décrire dans un style peu correct et d'une » manière peu précise les principaux procédés suivis ou proposés » pour la fabrication du sucre de betterave.

« La question posée comprenait non-seulement la description » des procédés mais encore la discussion de ceux-ci de façon à éta- » blir la valeur de chacun d'eux. L'auteur n'a pas résolu cette par- » tie importante du problème ; il l'a même si complétement perdue » de vue que reproduisant en tête de son mémoire l'énoncé, » il le fait dans ces termes : « *Décrire les différents systèmes* » *mis en pratique ou proposés pour la fabrication du sucre de* » *betteraves*, » laissant à la plume ce dernier membre de phrase » *et établir leur valeur comparative.* »

« La Commission à laquelle vous avez confié l'examen de ce » travail est unanime à reconnaître qu'il ne mérite aucune espèce » de récompense. »

Ces conclusions ont été adoptées par vous à l'unanimité.

Vous n'aurez donc aucune médaille à décerner dans cette séance consacrée à la célébration de la 35me année de la fondation de notre société.

Voici donc deux années, Messieurs, pendant lesquelles vos concours ayant été absolument stériles, vous n'avez pu accorder aucune récompense ni faire insérer aucune œuvre dans vos mémoires et publications. Ce fait regrettable doit-il être attribué à un déclin de l'influence exercée par notre société sur le mouvement intellectuel dans sa sphère d'action, ou bien est-il imputable à une

Digitized by Google

atonie plus ou moins générale dans ce genre de travail et dont les concours ouverts par d'autres corps savants semblent d'ailleurs offrir quelques indices? J'inclinerais plutôt vers cette dernière opinion. Quoi qu'il en soit, toutefois, il ne me semble pas qu'il y ait lieu de nous décourager, car les annales de notre compagnie ont déjà offert plusieurs exemples de semblables défaillances, sans qu'elles aient jamais été de longue durée.

Afin de vous en donner la preuve, Messieurs, j'ai fait dans vos *Mémoires et publications*, le relevé par série des distinctions que vous avez accordées, depuis 1841, date de l'apparition du premier volume de vos mémoires jusqu'aujourd'hui, c'est à dire pendant une période de vingt-cinq ans.

Voici comment ces distinctions sont réparties :

1re série (de 1841 à 1853) 8 mémoires couronnés, 2 mentions honorables [1].

2me série (de 1854 à 1866) 6 id. 9 id.

3me série (de 1867 à 1868) 1 mémoire couronné.

Il n'y a donc jusqu'ici rien d'anormal dans l'ordre des récompenses distribuées, mais il n'y a aussi aucune base d'appréciation régulière, car si le nombre total des distinctions est plus grand pendant la deuxième série que durant la première, en revanche le rapport entre les médailles d'or et les mentions avec ou sans médaille est plus élevé dans la première période que dans la deuxième.

En moyenne il y a eu 5 récompenses décernées par période de 7 ans ; mais comme certains concours ont donné lieu à deux et même trois médailles et mentions, il en résulte que dans chaque période septennale, il a pu y avoir plus de deux années stériles. Nous ne sommes donc encore que dans les conditions ordinaires.

[1] N'ayant aucune donnée sur les résultats des concours antérieurs à l'apparition des mémoires de notre Société, autre qu'un travail couronné sur l'introduction des machines dans le Hainaut de notre regretté Albert Toilliez, j'ai cru pouvoir le ranger parmi ceux de la première série.

Digitized by Google

Les récompenses accordées se partagent de la manière suivante, entre les divers genres de travaux qu'aborde notre société :

1° Industrie et exploitation des mines, 7.
2° Poésie, littérature, histoire littéraire, beaux arts, 5.
3° Législation, police, 4.
4° Histoire et géographie, 3.
5° Médecine, 3.
6° Géologie, 2.
7° Bienfaisance, 1.

Afin que l'on puisse vérifier l'exactitude des nombres que je viens d'énoncer, j'ajoute ci-dessous le tableau des distinctions accordées, avec le nom des personnes qui les ont méritées, le titre de leurs travaux et les volumes dans lesquels ils ont été publiés.

Première Série.

1° *A. Brochart.* Mémoire sur la contagion ou la non contagion du choléra. Médaille d'or, tome x.
2° Auteur demeuré inconnu. — Le congrès belge, poëme. Mention honorable, tome x.
3° *M. Carez.* Notice statistique sur les chaux et ciments du Hainaut. Couronné, tome viii.
4° *N. Defuisseaux.* Sur le mutisme imposé aux reclus. Couronné, tome iii.
5° *A. Lacomblé.* De l'état actuel de la peinture en Belgique. Couronné, tome vii.
6° *Le Bidart.* Sur les vices de la législation pénale. Couronné, t. iii.
7° *A. Pinchart.* De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut. Couronné, tome viii.
8° *A. Plétain.* Mémoire sur les moyens d'extirper le paupérisme dans le Hainaut. Couronné, tome iv.
9° *A. Toilliez.* Sur l'introduction des machines à vapeur dans le Hainaut. Couronné.

Digitized by Google

10° *V. Wéry.* Du pouvoir marital sous les chartes du Hainaut. Couronné, tome v.

DEUXIÈME SÉRIE.

1° *Bouhy Victor.* Mémoire sur les variétés de houille au Couchant de Mons. Couronné, tome III.
2° le même. Sur le minerai de fer en Hainaut. Mention honorable, tome IV.
3° *Chotin A.* Étymologie historique des noms des communes du Hainaut. Mention honorable, tome IV.
4° *A. D'Anduran.* De la goutte et de son traitement. Mention honorable, tome X.
5° *L. Dumont.* La naissance du comte de Hainaut. Poëme couronné, tome VII.
6° *Ch. Duvivier.* Importance et limites du *Pagus Hainœnsis* jusqu'au XIe siècle. Couronné, tome IX.
7° *Lecouvet.* Les poëtes latins nés dans le Hainaut. Couronné, tome VI.
8° *Renier Malherbe.* Mémoire sur le grisou. Mention honorable, tome X.
9° *Montigny Charles.* Sur un indicateur de la vitesse de l'air. Mention honorable, tome II.
10° *Pierre Moutrieux.* Ambiorix poëme historique. Mention honorable, tome X.
11° *Tasquin Léopold.* Moyens d'atteindre les terrains houillers recouverts de morts terrains aquifères. Mention honorable, tome VI.
12° *Emile Tonneau.* Des différents modes d'exploitation de la houille. Couronné, tome VII.
13° *V. Van den broeck.* Repression de la falsification des denrées alimentaires. Couronné, tome VIII.
14° *Joseph Bancken.* Sur la coqueluche. Mention honorable, tome II.

Digitized by Google

15° *André Warzée.* Exposé de l'industrie métallurgique dans le Hainaut. Mention honorable, tome, VIII.

TROISIÈME SÉRIE.

Briart et *Cornet.* Sur les terrains crétacés du Hainaut. Couronné, tome 1er.

Par ses concours, notre société a donc encouragé dans une assez large mesure, l'éclosion d'œuvres scientifiques et littéraires, ainsi que les recherches sur les applications de la science à l'industrie et notamment à celle des mines, la plus importante de notre province; plusieurs de ces écrits ont été fort recherchés pour leur utilité sous ce rapport.

Nos concours eussent été plus fructueux s'il nous avait été possible de joindre à une distinction honorifique une récompense pécuniaire, si la gloire du succès est en effet un stimulant qui suffit à exciter l'émulation pour des œuvres dont l'imagination fait tous les frais, il n'en est pas de même pour celles qui exigent de longues recherches, la possession de documents nombreux, d'instruments rares et des expériences dispendieuses. Le manque de ressources suffisantes limite donc les résultats de nos concours à des œuvres qui n'exigent ni des efforts très prolongés ni des sacrifices pécuniaires de quelque importance. Dans ces limites je suis fondé à croire que notre société a atteint son but autant qu'il lui était possible de le faire.

Si l'on joint á ces résultats, les travaux qui sont dus à l'initiative personnelle de ses membres effectifs, les discussions qui ont lieu dans ses séances, les communications de ses membres correspondants et ses relations avec des compagnies savantes et littéraires du pays et de l'étranger, qui lui ont permis de former une bibliothéque des plus remarquables, on demeurera convaincu de ce que notre société exerce sur le développement des sciences, des arts et des lettres une influence aussi étendue que le lui permet sa qualité de simple institution provinciale.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1867-1868.

PREMIÈRE PARTIE.

Littérature. — Poésie.

I. — Une cantate pour l'inauguration à Mons de la statue du roi Léopold I.

II — Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de la Belgique.

III. — Une pièce de poésie sur les maux de la guerre et les bienfaits de la paix.

Prose.

IV. — Une peinture des mœurs des ouvriers mineurs du Borinage, soit sous forme d'étude purement descriptive, soit encadrée dans un récit romanesque, soit sous forme dramatique.

Jurisprudence.

V. — Indiquer les améliorations à apporter à la législation hypothécaire actuellement en vigueur en Belgique.

Biographie.

VI. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Histoire.

VII. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut.

Digitized by Google

VIII. — Une étude sur les institutions politiques de l'ancien Hainaut, et sur les droits et les garanties qu'elles offraient aux différentes classes de la société.

IX. Déterminer les limites des anciennes seigneuries dont la juridiction s'étendait sur la partie du Hainaut belge située au couchant de la ville de Mons. Une carte devra être jointe à ce travail.

Sciences. — Géologie.

X. — Une étude complète et détaillée des terrains quaternaires du Hainaut, à l'exclusion de la partie de cette province située sur la rive droite de la Sambre et comprenant la description des fossiles que l'on y a trouvés.

XI. — Un manuel de minéralogie pratique contenant la description raisonnée des substances minérales, simples ou composées, les plus communes en Belgique, l'indication de leurs caractères les plus faciles à reconnaitre, le mode et les lieux de leurs gisements, leurs usages en agriculture, en industrie et dans l'art des constructions; le tout précédé d'un court exposé de la constitution géologique du sol belge.

XII. — Tracer d'une manière rigoureuse la relation qui existe entre la station naturelle des plantes et la constitution des terrains en Belgique.

Chirurgie.

XIII. — Recherches cliniques sur les affections cancéreuses.

Chimie industrielle.

XIV. — Décrire les différents systèmes mis en pratique ou proposés pour la fabrication du sucre de betteraves et établir leur valeur comparative.

Chimie agricole.

XV. — Des moyens de désinfecter et d'utiliser les engrais des villes.

Digitized by Google

Sciences appliquées.

XVI. — Décrire et discuter les différents procédés employés ou à employer pour brûler la fumée dans les foyers de toute nature.

Agriculture.

XVII. — De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraichère.

XVIII. — Discuter les avantages et les inconvénients des plantations autour des propriétés rurales.

Hygiène.

XIX. — Un manuel populaire d'hygiène de la famille, comprenant surtout l'indication des soins et des précautions à prendre pour la conservation de la santé chez les enfants en bas âges, ainsi que la réfutation des erreurs, des préjugés et des pratiques superstitieuses contraires à l'hygiène.

Exploitation des mines.

XX. — Discuter la possibilité du havage mécanique dans les mines du Hainaut.

Économie industrielle.

XXI. — Décrire avec détails, les conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la société ; indiquer les moyens préventifs et répressifs les plus propres à extirper ce vice ou tout au moins à en arrêter l'extension.

XXII. — Examiner et discuter les divers moyens connus d'assurer des pensions de retraite aux ouvriers âgés ou infirmes incapables de travailler. Ce but peut-il être atteint sans le concours de l'État ni d'aucune institution de charité publique ou privée ?

XXIII. — Examiner, au point de vue du droit et de l'intérêt de la société, des fabricants et des ouvriers, s'il convient de maintenir ou de supprimer les dispositions législatives et réglemen-

Digitized by Google

taires concernant les livrets, obligatoires pour les domestiques et pour certaines catégories d'ouvriers.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES :

a. Par le Gouvernement.

XXIV. — Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois.

XXV. — Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XXVI. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et le traitement des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXVII. — Indiquer les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1868, chez M. le Secrétaire général de la Société.

Digitized by Google

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages ; ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Mons, 13 *avril* 1868.

Le Secrétaire général,

Ch. LE HARDY de BEAULIEU.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT,

au 31 décembre 1868.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Président honoraire à vie : M. CHARLES LIEDTS.

Vice-Présidents honoraires à vie : M. FRANÇOIS FÉTIS, M. L.-ADOLPHE QUETELET.

FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1868.

Président : M. ÉMILE DE PUYDT.

Vice-Présidents : M. ADOLPHE DEVILLEZ. M. ANTOINE CLESSE.

Secrétaire-général : M. CHARLES LE HARDY DE BEAULIEU.

Secrétaire : M. AUGUSTE HOUZEAU DE LEHAIE.

Bibliothécaire : M. ADOLPHE ROUVEZ.

Archiviste : M. LÉOPOLD DEVILLERS.

Trésorier : M. HECTOR MANCEAUX.

Questeurs : MM. GUSTAVE ARNOULD ; MAX. DEPREZ ; le baron DE SIMONY ; HIPPOLYTE LAROCHE.

Membres de la Commission des Comptes : MM. LACROIX, *Président*, WERY, DEVILLERS, *Secrétaire*.

Membres de la Commission des publications : MM. DE PUYDT, *Président*, CLESSE, DUMONT, GRENIER, CH. LE HARDY DE BEAULIEU, MICHOT, HOUZEAU DE LEHAIE, *Secrétaire*.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

Messieurs :

ARNOULD, Gustave, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
BARELLA, Hippolyte, Docteur en médecine, à *Marche-lez-Écaussinnes*.
BERNARD, Hector, Docteur en médecine, à *Mons*.
BOUILLOT, François, Avocat, à *Mons*.
BRIART, Alphonse, Ingénieur civil, membre correspondant de l'Académie, à *Chapelle-lez-Herlaimont*.
BROUEZ, Jules, Notaire, à *Wasmes*.
CAMBIER, Jean-Baptiste, Président de la Commission médicale, à *Lens*.
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons*.
CORNET, François, Ingénieur civil, à *St.-Vaast*.
DASTOT, Adolphe, Docteur en médecine, à *Mons*.
DASTOT, Jules, Professeur à l'École des Mines, Conseiller communal, à *Mons*.
De BETTIGNIES, Charles, Avocat, à *Mons*.
De HÉRISSEM, Alfred, (le Baron), à *Mons*.
De LIGNE, Eugène-Lamoral, (le Prince), Président du Sénat, à *Belœil*.
DEMARTEAU, Joseph, Professeur de Rhétorique latine à l'Athénée royal, Secrétaire du Cercle archéologique, à *Mons*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DEMOULIN, Gaspard, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à *Mons*.
DEPREZ, Maximilien, Docteur en philosophie et lettres, Avocat, Secrétaire de la Société des Bibliophiles, à *Mons*.
De PUYDT, Emile, Secrétaire de la Société d'Horticulture, à *Mons*.
DESCAMPS, Henri, Ancien professeur à l'Athénée royal, Inspecteur cantonal des écoles primaires, à *Mons*.
De SIMONY, Hyacinthe, (le Baron), Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DESPRET, Félix, Notaire, à *Ath*.
DEVILLERS, Léopold, Conservateur-adjoint des Archives de l'État, Président du Cercle archéologique, à *Mons*.
DEVILLEZ, Adolphe, Directeur et Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
DOLEZ, François, Avocat, Bourgmestre et Sénateur, à *Mons*.
DUMONT, Léopold, Littérateur, à *Mons*.
GOSSART, Louis, Docteur en médecine, à *Mons*.
GRENIER, Marcel, Commissaire d'arrondissement, à *Mons*.
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons*.
HOUZEAU de LEHAIE, Auguste, Bourgmestre, à *Hyon*.
HOYAUX, Emile, Sculpteur, à *Mons*.
HUBERT, Joseph, Architecte-Ingénieur de la ville de *Mons*.

Digitized by Google

Messieurs :

LACROIX, Augustin, Conservateur des Archives de l'État, et de la ville, Vice-Président de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons.*
LADURON, Paul, Directeur de l'École Moyenne, à *St.-Ghislain.*
LAROCHE, Hippolyte, Littérateur, à *Mons.*
LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur honoraire à l'école des Mines, à *Mons.*
LEJEUNE, Théophile, Instituteur pensionné et Géomètre, à *Estinnes-au-Val.*
MANCEAUX, Hector, Libraire-Éditeur, à *Mons.*
MARSIGNY, Agathon, Préfet des études à l'Athénée royal, à *Mons.*
MICHOT, Norbert-Louis, (l'Abbé), Botaniste, à *Mons.*
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons.*
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons.*
PÈRE, Charles, Docteur en médecine, à *Leuze.*
PLUMAT, Emmanuel, ancien Directeur de charbonnage, à *Mons.*
PUTSAGE, Jules, Chimiste et Négociant, à *Mons.*
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons.*
ROUVEZ, Adolphe, Propriétaire, Vice-Président du Cercle archéologique, à *Mons.*
STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons.*
TROYE, Louis, Gouverneur du Hainaut, à *Mons.*
VAN BASTELAER, Pharmacien, à *Charleroi.*
VAN DER ELST, P. Constant, Négociant, à *Roux.*
VAN DER ELST, Valentin, Ingénieur civil, à *Cuesmes.*
VINCENT, Charles, Architecte provincial, à *Mons.*
WATRICQ, Henri, Avocat, Greffier du Tribunal de commerce et Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons.*
WAUQUIÈRE, Étienne, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons.*
WÉRY, Vincent, Juge au tribunal civil, à *Mons.*
WESMAEL, Alfred, Directeur du Vaux-Hall, à *Mons.*
WILLIÈME, Ferdinand-Joseph, Docteur en médecine, à *Mons.*

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

ABRASSART, Jules, Littérateur, à *Louvain.*
AGASSIZ, Louis, Professeur de Zoologie à l'Université Havard, à *Cambridge* (Massachusetts).
ALADANE de LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris.*
ALVIN, Louis, Membre de l'Académie, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
ANSIAUX, Jules, Chirurgien de l'Institut ophthalmique, agrégé de l'Université, à *Liége.*
ARRIVABÈNE, Jean, (le Comte), Sénateur du royaume d'Italie, Président de la Société belge d'Economie politique, à *Mantoue.*
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers.*
BAIRD, F. Spencer, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington.*
BALAT, Alphonse, Membre de l'Académie, Architecte, à *Bruxelles.*
BELVAL, Théodore. Docteur en Sciences naturelles, et Conservateur du Musée d'histoire naturelle à St-Josse-ten-Noode, près *Bruxelles.*
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles.*
BORGNET, Ad., Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége.*
BORGNET, Jules, Archiviste de l'Etat, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur.*
BORMANS, Stanislas, Conservateur-adjoint des Archives, à *Liége.*
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles.*
BOUCHER de CRÉVECŒUR de PERTHES, Président de la Société impériale d'Émulation, à *Abbeville.*
BOUHY, Victor, ancien Ingénieur des Mines, Directeur de houillères, à *Tilleur*, (près de Liége).
BOUTHORS, Alexandre, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens.*
BRETON, Ernest, Archéologue, à *Paris.*
BROCHART, Médecin des bains de mer de *La Tremblade* (Charente-inférieure).
CANNEEL, Théodore, Directeur de l'Académie de Peinture, à *Gand.*
CANTRAINE, F., Membre de l'Académie, Professeur à l'Université, à *Gand.*
CAPITAINE, Ulysse, Secrétaire-général de la Société Libre d'Émulation, à *Liége.*
CARPENTIER, (l'abbé), Littérateur, Inspecteur cantonal des écoles, à *Liége.*
CHALON, Renier, Membre de l'Académie, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

CHAUDRUC DE CRAZANNE, JEAN, (le Baron), Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrazin.*
CHICORA, L. CH. A., Conseiller au conseil des mines, à *Bruxelles.*
CHOTIN, A. C. Docteur en droit. à *Tournay.*
COCHETEUX, Docteur en médecine attaché à l'hôpital civil, à *Valenciennes.*
CORBLET, JULES, (l'abbé), Archéologue, à *Paris.*
CORNU, Capitaine du génie pensionné, à *Menin.*
CROCQ, JEAN, Professeur de médecine à l'Université libre, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles.*
CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à *Ginneken* (près de Breda).
DAINEZ, PIERRE-JOS., ancien professeur de mathématiques, à *Rouen.*
D'ANDURAN, Docteur en médecine, à *La Rochelle*
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, Littérateur, à *Gand.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de musique, à *Anvers.*
DEBUSSCAER, ED., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
DE CAGNY, PAUL, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, *Ansiemain.*
DE DECKER, PIERRE, Membre de la Chambre des Représentants et de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
DE FACQZ, EUGÈNE, 1er Président de la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
DE GODEFROY MENILGLAISE, (le marquis), Littérateur, à *Paris.*
DE JOANNES, ÉDOUARD. Professeur, à *Odessa.*
DE KERCKOVE-VARENT, JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, (le Comte), ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
DEKEIZER, NICAISE, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Anvers.*
DEKONINK, LOUIS, Professeur de chimie et de paléontologie à l'Université de *Liége.*
DE LAMARTINE, ALPHONSE, Membre de l'Académie française, à *Paris.*
DELECOURT, JULES, Avocat, à *Bruxelles.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul-général de Belgique, à *Londres.*
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN, FERDINAND, (le Baron), Littérateur, à *Lille.*
DE ROSCIUS-ORBAN, Président de la Société libre d'Émulation, à *Liége.*
DE RYCKHOLT, (le Baron), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à *Visé.*

Digitized by Google

Messieurs :

DE SELYS-LONCHAMPS, EDMOND, (le Baron), Sénateur, Membre de l'Académie, à *Liége.*
DESHAYES. GÉRARD, Géologue, à *Paris.*
DEWALQUE, GUILLAUME, Professeur à l'Université, à *Liége.*
D'HÉRICOURT, ACHMET, (le Comte), ancien Président de la Société littéraire, à *Angers.*
DIEGERICK, J., Archiviste, à *Ypres.*
DIEUDONNÉ, Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, à *Bruxelles.*
DOGNÉE, EUGÈNE, Docteur en droit et Archéologue, à *Liége.*
DOLEZ, HUBERT, Président de la Chambre des Représentants, Avocat à la cour de Cassation, à *Bruxelles.*
D'OTREPPE DE BOUVETTE, ALBERT, Conseiller honoraire à la cour de Liége, Président de l'Institut Archéologique, à *Liége.*
DU CHASTEL, FERDINAND, (le Comte), Naturaliste, à *Bruxelles.*
DUFOUR, CHARLES, Convervateur du Musée d'antiquités, à *Amiens.*
DUPONT, Naturaliste, à *Paris.*
DUPONT, EDOUARD, Membre correspondant de l'Académie, Directeur du musée d'histoire naturelle, à *Bruxelles.*
DURAND, LÉOPOLD, Médecin de régiment, à *Bruxelles.*
DUSEVEL, H., Inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens.*
DUVIVIER, CHARLES, Avocat, à *Bruxelles.*
FAIDER, CHARLES, Avocat-général à la cour de Cassation, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
FÉTIS, FR.-JOS., Membre de l'Académie, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles.*
FÉTIS, EDOUARD, Conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
FOUCART, E. V., Doyen de la Faculté de droit, à *Poitiers.*
FOURMOIS, THÉODORE, Peintre paysagiste, à *Bruxelles.*
FRAIKIN, C.-A, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
FRISON, BARTHÉLÉMY, Statuaire, à *Paris*
GACHARD, LOUIS-PROSPER, Archiviste-général du royaume, Secrétaire de la Commission royale d'histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
GARNIER, CH.-J., Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens.*
GARNIER, JOSEPH, Professeur à l'école impériale des ponts et chaussées, Secrétaire perpétuel de la Société libre d'économie politique, à *Paris.*
GEEFS, GUILLAUME, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, ALEXANDRE, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles.*
GENDEBIEN, JULES, Avocat, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

GERARD, Pierre-Auguste-Florent, Auditeur général près la haute-cour militaire, à *Bruxelles*.
GLOESENER, Professeur à l'Université, à *Liége*.
GOETHALS, Félix-Victor, Littérateur, à *Bruxelles*.
GRAR, Edouard, Avocat, Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à *Valenciennes*.
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles*.
GRELLOIS, Eugène, Secrétaire de l'Académie impériale de *Metz*.
GROUVELLE, Ph., Ingénieur civil, à *Paris*.
GUERIN, Jules, Membre de l'Académie de médecine de Belgique, à *Paris*.
GUILLAUME, Gustave, Général, Chef du personnel au ministère de la Guerre, membre correspondant de l'Académie royale, à *Bruxelles*.
GUILLORY, ainé, Président de la Société littéraire, à *Angers*.
HACHEZ, Félix, Avocat, chef de division au Ministère de la Justice, à *Ixelles*.
HAMAL, Charles, Ingénieur principal des mines, à *Namur*.
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HELBIC, Henri, Homme de Lettres, à *Liége*.
HENNE, Alex., Chef de bureau au département de la Guerre, à *Bruxelles*.
HENRI, Joseph, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
HERE, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin*.
HEUSCHLING, Xav., Directeur au ministère de l'Intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique, à *Bruxelles*.
HOUZEAU, Jean-Charles, Membre de l'Académie royale de Belgique, *Kinston (Jamaïque)*.
JADOT, Jules, Directeur de l'enregistrement et des domaines, à *Bruxelles*.
JOLY, Conseiller à la cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JOLY, Edouard, Antiquaire, à *Renaix*.
JUBINAL, Achille, Secrétaire-général de l'Institut historique de France, Membre du corps législatif, à *Paris*.
JUSTE, Théodore, Directeur du Musée royal d'antiquités, à *Bruxelles*.
KERVYN DE VOLKAERSBEKE, Philippe, Membre de la Chambre des Représentants, Littérateur, à *Gand*.
KREMER, Pierre, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, Adolphe, Secrétaire de la ville, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles*.
LAMBERT, Guillaume, Professeur à l'Université de Louvain, à *Bruxelles*.
LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, (le Marquis de), Président de la Société de la morale chrétienne, à *Paris*.
LAURENT, François, Professeur de l'Université de *Gand*.

Digitized by Google

Messieurs :

LE BRUN, Firmin, Littérateur, à *Bruxelles.*
LEGRAND de REULANT, Édouard, Secrétaire général de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers.*
LE HARDY de DEAULIEU, Adolphe, Ingénieur civil et Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles.*
LE HARDY de BEAULIEU, Camille, Ingénieur, à *Bruxelles.*
LEHON, Henri, Major pensionné, Peintre de marine et naturaliste, à *Bruxelles.*
LEIDY, Joseph, Professeur à l'Université de *Pensylvanie*, curateur de l'Académie des Sciences naturelles, à *Philadelphie.*
LELIEVRE, Xavier, Avocat, à *Namur.*
LESSINES, Oscar, Littérateur, à *Bruxelles.*
LÉVY, Edmond, Professeur d'Archéologie, à *Rouen.*
LEYS, Henri, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Anvers.*
LIEDTS, Charles, Ministre d'État, Gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à *Bruxelles.*
LINDEN, Jules, Naturaliste, à *Bruxelles.*
MALAISE, Constantin, Professeur à l'Institut agricole de l'État, à *Gembloux.*
MALHERBE, Renier, Ingénieur des mines, à *Liége.*
MATHIEU, Adolphe, Conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
MAURY, F., Directeur de l'Observatoire, à *Washington.*
MAUS, Henri, Inspecteur-général de ponts et chaussées, à *Bruxelles.*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université, à *Bruxelles.*
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers.*
MEUGY, Ingénieur en Chef des mines, à *Paris.*
MEYERS, Lieutenant-colonel du génie, à *Bruxelles.*
MICHAUX, (aîné), Vice-président de la Société Archéologique, à *Avesnes* (Nord).
MISSON, Victor, Conseiller à la cour des Comptes, à *Bruxelles.*
MORREN, Edouard, Professeur à l'Université de *Liége.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume.*
NAVEZ, Peintre, Membre de l'Académie, ex-Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain.*
NEWBERRY, J.-J., Géologue, à *Cleveland* (Ohio), *Amérique.*
NYPELS, J.-S.-Guillaume, Professeur à l'Université de *Liége.*
PASSY, Frédéric, Économiste et membre correspondant de l'Académie Stanislas de Nancy, à *Paris.*
PAULET, Léon, Littérateur, à *Stratford-Upon-Avon*, Angleterre.

Digitized by Google

Messieurs :

PAYEN, Anselme, Chimiste, Membre de l'Institut, à *Paris*
PÉRIN, Charles, Professeur à l'Université catholique, à *Louvain.*
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand-les-Eaux.*
PIÉRART, Joachim, Littérateur, à *Paris.*
PINCHART, Alexandre, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles.*
POLAIN, M.-L., Membre de l'Académie, Administrateur-Inspecteur de l'Université, à *Liége.*
PORTAELS, Jean, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
POTVIN, Charles, Littérateur, à *Bruxelles.*
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacques, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
RAEPSAET, Henri, Juge de paix, à *Lokeren.*
REDET, Archiviste du département de la Vienne, à *Poitiers.*
RENARD, B.-J.-B.-J., Lieutenant-général, aide le camp du Roi, à *Bruxelles.*
RENZI, Ange, Administrateur de l'Institut de France, à *Paris.*
ROBBE, Louis, Avocat et Peintre, à *Bruxelles.*
ROGIER, Charles, Ministre d'État, à *Bruxelles.*
ROMBERG, Édouard, Directeur général honoraire des Beaux-Arts au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*
SCHELER, Auguste, Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles.*
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, Correspondant de l'Académie, à *Gand.*
SIMONIS, Eugène, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
SIRET, Adolphe, Correspondant de l'Académie, Commissaire d'arrondissement, à *Saint-Nicolas.*
SLINGENEYER, Ernest, Artiste peintre, à *Bruxelles.*
SMITH, Lawrence, Professeur de chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond.*
SOVET, Auguste, Docteur en médecine, à *Beauraing.*
STEVENS, Ed, Secrétaire-général du ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*
STROOBANT, Corneille, (l'abbé), Archéologue, en *Hollande.*
THIELENS, A., Naturaliste, à *Tirlemont.*
TONNEAU, Émile, Ingénieur des Mines, à *Fléchinelle.*
VALLEZ, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
Van BEMMEL, Eugène, Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
Van BERCHEM, H., Président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à *Willebræck.*

Digitized by Google

Messieurs :

VAN DEN BROECK, VICTOR, Membre de l'Académie de médecine et Chimiste, à *Bruxelles.*

VAN DEN PEEREBOOM, ALPHONSE, ancien Ministre, membre de la Chambre des Représentants, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, à *Bruxelles.*

VANDERBELEN, EUGÈNE-MARIE-JEAN-GHISLAIN, Directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*

VANDERAGHEN, FERDINAND, Archiviste-bibliothécaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*

VANDERMAELEN, PHILIPPE, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles.*

VANDERMEERSCH, P.-C., Archiviste de la province de la Flandre-Orientale, à *Gand.*

VANDEWEYER, SYLVAIN, ancien ambassadeur belge, à *Londres.*

VAN HASSELT, ANDRE-HENRI-CONST., Inspecteur des écoles normales, Membre de l'Académie, à *Bruxelles.*

VAN HOLLEBEKE, LÉOPOLD, Commis aux Archives générales du royaume, à *Ixelles.*

VAN HULST, Professeur agrégé, à l'Université de *Liége.*

VAN MALDEGHEM, EUGÈNE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruges.*

VAN MALDEGHEM, ÉVARISTE, Compositeur de musique, à *Bruxelles.*

VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers.*

VAN YSENDYCK, ANTOINE, Peintre, à *Bruxelles.*

VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*

VERSTRAETE, Lieutenant attaché à la maison du Roi, à *Bruxelles.*

VILAIN, JULES, Chef de division au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*

VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur de l'enseignement moyen, à *Bruxelles.*

VISSCHERS, AUGUSTE, Président du Conseil des Mines, à *Bruxelles.*

WAPPERS, GUSTAVE, (le Baron), Peintre d'histoire, Membre de l'Académie de Belgique, à *Paris.*

WARZÉE, ANDRÉ, Chef de bureau au ministère des travaux publics, à *Bruxelles.*

WAUTERS, ALPHONSE, Archiviste de la ville, Membre correspondant de l'Académie, à *Bruxelles.*

WIENER, LÉOPOLD, Graveur des monnaies, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Messieurs :

DEBRY, Jean, ancien Administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, François, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la bibliothèque, à *Mons* (1836).
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur à *Louvain* (1838).
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons* (1839).
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons* (1839).
VANBRÉE, Math, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÈBLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture, à *Mons* (1840).
COURREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin, à *Brême* (1841).
CAVENAILLE, François, Docteur en médecine, à *Roussu* (1842).
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des mines, à *Namur* (1842).
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN, (le Marquis de), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, Maximilien, Professeur de mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages* (1845).
De PUYDT, Remy, Colonel du génie, à *Bruxelles* (1845).
VISART, Gustave, (le Comte), propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).

Digitized by Google

Messieurs :

THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre, paysagiste, directeur de l'Académie de dessin, à *Ath*, (1847).
HENRARD, Paul, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA de FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, Louis-Vincent, Professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).
FABRE-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
LEROY, Aimé-Nicolas, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, Charles, Membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, chimiste, à *Charleroi* (1850).
De REIFFENBERG, Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1850).
SURMONT de VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).
THIRY, Charles, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles* (1850).
KERCHOVE d'EXAERDE, François-Antoine-Maximilien, (le Comte), Littérateur, à *Anvers* (1851)
BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, Félix, Littérateur, Professeur d'histoire, à *Anvers* (1851).
MAUROY, Louis, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).
BAUD, Jean-Marie, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).
TOILLIEZ, Désiré, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemmapes* (1852).
De CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers* (1852).
CUNIER, Florent, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles* (1853).
GRART, Adolphe, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).
DELECOURT, Victor, Président du tribunal de 1re instance, à *Bruxelles* (1853).
SMIST, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
De PEYRONNET, (le Comte), ancien Ministre, Littérateur, à *Mont-Ferant* près de Bordeaux (1854).
PLÉTAIN, Armand, Notaire, à *Mons* (1854).
FUMIÈRE, L., ancien chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons* (1854).
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines de 1re classe, Président de la chambre de Commerce, à *Mons* (1854).

Digitized by Google

Messieurs :

ÉVERAERT, Xavier, Docteur en médecine, à *Frameries* (1854).
De STASSART, Goswin-Joseph-Augustin, (le Baron), membre de l'Académie, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1854).
LESBROUSSART, Jean-Baptiste-Philippe, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).
RICOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, *Amiens* (1855).
VIEILLEVOYE, Barthélemy, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Liége* (1855).
CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).
DUPUIS, Félix, Avocat-général près la Cour d'Appel de *Poitiers* (1853).
WINS, Camille, Avocat, *décédé président de la Société*, *à Mons* (1856).
ERMEL, Eugène, ancien Secrétaire, ancien Bibliothécaire-Archiviste de la Société, à *Houdeng-Gœgnies* (1857).
GACHET, Émile, Littérateur, à *Bruxelles* (1857).
DUMONT, André-Hubert, Membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles* (1857).
Van DEN BROECK, Jean-Baptiste, ancien Médecin principal de l'armée, à *Mons* (1858).
De BEAUFFORT, Amédée, (le Comte), Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles* (1858).
SCHAYES, A., Membre de l'Académie, Directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités, à *Bruxelles* (1859).
LEFEVRE, J.-F, Architecte et géomètre, à *Mons* (1859).
Van DUYSE, Prudent, Littérateur, Vice-président de la Société des Beaux-Arts, à *Gand* (1859).
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'Histoire à l'Université de Varsovie, à *Paris* (1861).
RAINBEAUX, Émile, Administrateur des Établissements du Grand-Hornu, à *Paris* (1861).
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université de Bruxelles, à *Molenbeek-Saint-Jean* (1861).
DEMEYER, Isaac-Joseph, à *Bruges* (1861).
MATHIEU, Lambert-Joseph, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain* (1861).
MANFROY, Antoine-Joseph, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Basècles* (1861).

Digitized by Google

Messieurs :

PETIT, Louis, ancien Préfet des études à l'Athénée de Bruxelles, à *Ixelles* (1861).
PEETERMANS, Nicolas-Joseph, Littérateur, à *Seraing* (1861).
SEUTIN, Louis, (le Baron), ancien Médecin en chef de l'armée, Membre de l'Académie de Médecine, à *Bruxelles* (1862).
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien* (1862).
BARON, Auguste-Alexis, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége* (1862).
BOTY, Alexandre, Directeur de Charbonnage, à *Jemmapes* (1862).
DUVIVIER de STREEL, Littérateur, à *Liége* (1862).
DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris* (1863).
KIRSCH, Joseph, Professeur à l'Athénée royal de *Mons* (1863).
LE GLAY, Archiviste-Général du département du Nord, *Lille* (1863).
BRAEMT, J.-B., Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles* (1864).
CARION, Henri, Notaire, à *St-Ghislain* (1864).
KICKS, Jean, Membre de l'Académie, professeur à l'Université de *Gand* (1864).
ROELANDT, Louis, Président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand* (1864).
LECOUVET, Ferdinand-François-Joseph, Professeur à l'Athénée royal d'Anvers, décédé le 19 février (1864).
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, membre de l'Académie royale de médecine, à *Soignies* (1865).
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons* (1865).
GONOT, Jean, Ingénieur en chef directeur des mines, à *Mons* (1865).
DINAUX, Arthur, Associé de l'Académie de Belgique, membre de la Société des Bibliophiles Belges, à *Montataire* (Oise) (1865).
TOILLIEZ, Albert, Ingénieur principal des mines, *décédé vice-président de la Société*, à *Mons* (1865).
DEREUME, Auguste, major à l'état-major des places, à *Bruxelles* (1865)
BLARGNIES, Charles, ancien Conseiller à la cour d'Appel, à *Bruxelles* (1866).
LETELLIER, Adrien-Léopold-Auguste, Avocat, à *Mons* (1866).
PONSON, A.-T., Ingénieur civil des mines, à *Liége* (1866).
RAINGO, Germain, à *Habay-la-Vieille* (1866).
DESCAMPS, Valentin, Chanoine, Vicaire-Général honoraire, à *Tournai* (1866).
DENNE-BARON, Dieudonné, Homme de lettres, Chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à *Paris* (1866).

Digitized by Google

Messieurs :

GOFFINT-DELRUE, Jean-François, Avocat, à *Mons* (1867).
ROLAND-MARCHOT, François, Littérateur, à *Paris* (1867).
DERIVE, Benoit, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Hautmont* (1867).
SAINT-GENOIS des MOTTES (Jules, baron de), Docteur en droit, Professeur-Bibliothécaire de l'Université de *Gand*, Membre de l'Académie, ancien Archiviste de la Flandre-Orientale, décédé le 10 septembre 1867.
BIVORT, Jean-Baptiste, Directeur au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles* (1867).
TEICHMAN, Ancien Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général honoraire des ponts et chaussées, à *Anvers* (1867).
De LA FONS de MELICOCQ, (le Baron), Archéologue, à *Lille* (1867).
WARLOMONT, Charles, Inspecteur de l'Enregistrement, à *Ixelles* (1867).
DUCPETIAUX Ed., Inspecteur général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, membre de l'Académie à *Bruxelles* (1868).
WESTENDORP, Gérard, Médecin de bataillon. (1868).
FRANÇOIS, Victor, Membre de l'Académie de médecine, professeur de l'Université, à *Louvain* (1868).

Le Secrétaire général,
Ch. LE HARDY de BEAULIEU.

COMPAGNIES SAVANTES

ET

AUTRES INSTITUTIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ EST EN RELATION.

BELGIQUE.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
» — Société de Médecine.

Digitized by Google

ANVERS — Société de Pharmacie.
» — Société paléontologique de Belgique.
BRUGES. — Société médico-chirurgicale.
BRUXELLES. — Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique.
» — Commission royale d'histoire de Belgique.
» — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
» — Comité directeur du bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
» — Société de la Numismatique Belge.
» — Société centrale des Instituteurs Belges.
» — Société des Sciences médicales et naturelles.
» — Société centrale d'Agriculture de Belgique.
» — Société royale de Botanique.
» — Société entomologique.
» — Société malacologique.
GAND. — Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.
» — Comité des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Orientale.
LIÉGE. — Institut Archéologique.
» — Société d'Émulation.
LOUVAIN. — Société littéraire de l'Université catholique.
MONS — Société des Bibliophiles Belges.
» — Cercle Archéologique.
NAMUR. — Société Archéologique.
ST-NICOLAS. — Société industrielle et scientifique.
TONGRES. — Société Scientifique et Littéraire du Limbourg.
TOURNAI. — Société Historique et Littéraire.
VERVIERS. — Société Industrielle et Commerciale.
YPRES. — Société Historique, Archéologique et Littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.

PAYS ÉTRANGERS.

AUTRICHE.

VIENNE. — Institut impérial géologique.
» Société impériale et royale de géographie.
BRUNN MORAVIE. — Société des sciences naturelles.

Digitized by Google

GRATZ. — Société historique de la Styrie.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

BOSTON — Société d'Histoire naturelle.
PHILADELPHIE. — Académie des Sciences naturelles.
WASHINGTON. — Société Smithsonienne.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Société d'émulation
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
» — Société industrielle.
ANGERS. — Société industrielle du département de Maine et Loire.
» — Société académique de Maine et Loire.
BOULOGNE-SUR-MER, — Société d'Agriculture de l'arrondissement.
CLERMOND-FERRAND Académie du Puy de Dôme.
DIJON — Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DOUAI — Société Impériale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
DUNKERQUE. — Comité flamand de France.
LILLE — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LIMOGES. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
LYON. — Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts
» — Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles.
METZ. — Académie Impériale.
MULHOUSE. — Société industrielle du Haut-Rhin.
NANCY. — Académie de Stanislas.
PARIS. — Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale.
» — Institut historique de France.
» — Société de la Morale chrétienne.
» — Institut des provinces de France.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
PUY (le) — Société d'Agriculture, Arts, Sciences et Commerce.
S^t-OMER. — Société académique des Sciences et des Lettres.
S^t-QUENTIN. — Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres et Agriculture.
» — Société des Antiquaires de la Morinie.
STRASBOURG. — Société des Sciences naturelles.

Digitized by Google

VALENCIENNES. — Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

SUISSE.

GENÈVE. — Société génevoise d'Utilité publique.

WURTEMBERG.

STUTTGARD. — Bibliothèque royale.

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

reçus par la Société en échange de ses publications.

Annales médicales de la Flandre-Occidentale.
Archives Belges de Médecine militaire.
Feuille du cultivateur et journal d'agriculture pratique réunis.
Messager des Sciences historiques, des Arts et de Bibliographie de Belgique.
Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique.
Revue trimestrielle.

Mons, le 31 décembre 1868.

Le Secrétaire-général,
CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

NOTA. — MM. les Sociétaires sont priés de donner connaissance au Secrétaire-général, des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et de leurs qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du règlement.

Digitized by Google

DES BASES
D'UN SYSTÈME GRAMMATICAL

FONDÉ SUR L'IDÉOLOGIE,

LE GÉNIE DE LA LANGUE FRANÇAISE,

et les faits posés par les meilleurs écrivains français, poètes et prosateurs ;

OU

PRÉAMBULE

D'UN COURS

analytique, pratique et théorique de grammaire française.

PAR

V.-J. VAN DER ELST.

ÉPIGRAPHES : 1° La grammaire est le fondement de toutes nos connaissances puisqu'elle rend compte des mots qui sont les signes nécessaires de nos idées. (LA HARPE, *Cours de littérature* ; introduction.)

2° La grammaire est la loi du discours, la règle infaillible des langues : qui l'ignore doit renoncer à rien savoir. (BACON, *Novum organum.*)

3° L'art du langage est celui qui contribue le plus efficacement au perfectionnement de l'esprit humain. (W. GODWIN, *Investigateur.*)

4° La nature doit être le modèle de nos inventions : ceux qui la quittent ou la méconnaissent ne peuvent rien faire de bien. (VAUVENARGUES ; *Introduction à la connaissance de l'esprit humain. Liv.* 1er N° 14, *de l'inv.*)

S'il ne s'agissait ici que de l'importance, de l'utilité, de la nécessité même des études grammaticales, il suffirait de se référer aux trois premières citations qui précèdent : la netteté de leur expression, l'évidence des vérités qu'elles énoncent, le nom des

Digitized by Google

grands hommes qui les ont émises, nous dispenseraient de ce préambule : mais il est plus spécialement question de l'art d'étudier et d'enseigner la grammaire, et, surtout d'en exposer les principes et les règles selon l'ordre le plus naturel, le plus en rapport avec les principes constitutifs du langage, en employant à cette fin, toute la rigueur possible dans les termes techniques ou la terminologie de la science, si éloignée encore d'avoir atteint l'état de perfection auquel l'appellent les progrès successifs et constants des autres connaissances humaines. Il ne nous reste donc, pour satisfaire à cette question et atteindre notre but, qu'à développer la pensée de Vauvenargues et à l'appliquer à la science grammaticale. A cette fin, nous avons essayé de donner à la langue française une grammaire basée sur l'Idéologie ou la nature et l'esprit de cette langue. Heureux, si nous avons réussi ! plus heureux encore, si le système auquel nous sommes parvenu, peut s'appliquer, en outre, aux langues étrangères et aux langues anciennes, au moyen de quelques modifications nécessitées par la nature spéciale de chacune de ces langues !

Nous tâcherons d'être clair autant que neuf, afin de ne pas fatiguer nos lecteurs sur une matière qui a eu, jusqu'à ce jour, le triste privilège d'inspirer plus de dégoûts que de sympathies.

La science grammaticale a son histoire comme les autres sciences : comme chacune des autres sciences, elle a parcouru la série des vicissitudes des connaissances humaines dont elle est une des parties fondamentales. Elle a ses systèmes, ses détracteurs, ses défenseurs, ses grands hommes et presque ses fanatiques. Les faits qui constituent son histoire ne manquent pas d'intérêt : ils jettent même un grand jour sur l'histoire de l'esprit humain. Nous regrettons de ne pouvoir en présenter ici l'exposé, même le plus restreint, sans sortir des limites que nous nous sommes prescrites, car il offrirait beaucoup de lumières sous le rapport linguistique et didactique et au point de vue de la formation de la langue elle-même et des principes qui la constituent.

Malgré les préventions, à juste titre, jusqu'à un certain point,

Digitized by Google

inspirées contre cette science, par le défaut de méthode [1] qu'on a remarqué dans sa classification des espèces de mots et l'exposé de ses principes, ainsi que par l'absence d'idéologie dans sa nomenclature ou terminologie, nous le répétons, un résumé historique de la grammaire française serait très intéressant et pourrait ramener bien des esprits à l'étude de cette science, dont ils furent détournés par le dégoût que leur inspirèrent les méthodes en usage pour l'enseigner, et par les livres qui en contiennent et en expliquent les principes. En effet, la plupart des livres qui en traitent ne présentent qu'un chaos indigeste des parties désordonnées, sans aucune liaison entre elles, et ne ressemblent en rien à un corps scientifique. Et cependant la grammaire forme une partie intégrante, et peut-être la plus importante, de la science des idées humaines, car la science du langage a pour mission d'apporter la précision et la clarté dans l'expression de ces idées.

Il ne sera parlé ici que de la grammaire française, qui n'a commencé à prendre une forme que par les travaux de l'anglais Palsgrave, de Jacques Sylvius (Dubois) d'Amiens, de Meigret de Lyon, de Robert-Etienne, de Jean Bosquet de Mons, de Ramus (La Ramée), de Vaugelas, de Ménage, de Patru, de Thomas Corneille, de Bouhours, de Chifflet, de Mauger, mais surtout de Port-Royal. On vit ensuite apparaître successivement Régnier-Desmarets, Buffier, Girard, Restaut, Fromant, Dumarsais, D'Olivet, Duclos, Beauzée, Condillac, Court-de Gébelin, Marmontel, Wailly, Féraud, Sicard, Lévisac, Domergue, Butet (de la Sarthe), Destutt de Tracy, Maugard, Caminade, D^elles^ Vauvillers et Faure, Lemare, Girault-Duvivier, Boniface, Boiste, Laveaux, Vanier, Bescher, Napoléon Landais, Charles Nodier, Génin, Messieurs Bescherelle, Poitevin, Francis Wey, Littré, Scheler etc., etc., dont les travaux sur la grammaire française, la philologie et la linguistique sont d'un mérite plus ou moins considérable en

[1] Nous donnons ici au mot *Méthode*, la signification la plus générale, la plus étendue.

Digitized by Google

eux-mêmes, ou relativement à l'époque de leur publication ; mais qui, tous, se font remarquer par une grande divergence de systèmes, tant pour la distribution des matières, la terminologie ou nomenclature et la manière de présenter la science, que par les décisions importantes et bien élucidées, aussi parfois arbitraires, qu'ils renferment.

Loin de nous de hasarder contre le talent remarquable et même transcendant de la plupart de ces grammairiens une critique téméraire ! Mais la diversité des systèmes didactiques et terminologiques qu'ils présentent dans leurs livres permet de croire qu'ils n'ont point porté la science grammaticale au point de perfection auquel elle doit arriver, car presque tous se combattent réciproquement, tant sur les bases de leurs systèmes que sur la plupart des principes qu'ils établissent et des règles qui en sont les conséquences [1].

1 « Pourquoi les grammaires, dit Barnave, ce brillant orateur de l'Assemblée nationale et de la constituante, ne sont-elles presque toutes que » l'énoncé obscur de quelques singularités de l'usage et de quelques petites » observations propres à éviter les défauts choquants, le tout semé sans » ordre, sans divisions commodes, sans graduations instructives ?

» Pourquoi nos grammairiens négligent-ils d'interpréter le rapport des » idées aux mots et l'influence des règles, des modifications, au point que » les écoliers très savants peuvent croire que tout ce système qu'on leur » fait retenir est le simple ouvrage de la convention et n'est en rien la copie » du système des idées, si bien qu'ils l'ont appris sans zèle pour en avoir » ignoré le but et qu'ils l'oublient bientôt parce qu'ils en ignorent l'importance, importance qui, à la vérité, vu la manière dont ils le savent, est très-» légère ?

» Pourquoi les définitions, soit étymologiques, soit interprétées, sont-» elles prises dans la partie mécanique de l'art, si bien que les modifications » caractéristiques qu'elles désignent, ne sont point en rapport aux idées, » comme la faculté d'exprimer une certaine classe de celles-ci, mais en » rapport aux autres mots, comme l'obligation d'être placé devant, après » ou entr'eux ? Tandis qu'en suivant la méthode opposée : 1° On enseigne-» rait, d'une manière simple et facile, la morale avec la grammaire ; 2° La » grammaire serait mieux connue et mieux retenue, chacune de ses parties » se trouvant liée à l'un des systèmes des idées dont, par son union à notre

Digitized by Google

L'Académie française n'a pas publié de grammaire, et la *Société grammaticale de Paris* s'est contentée jusqu'aujourd'hui de donner son avis sur la plupart des difficultés de détail qu'on lui soumet, et ce n'est que de loin en loin qu'elle hasarde son opinion sur une partie de la classification des matières et la terminologie de la science. La plupart des membres de cette société ont publié des livres qui traitent de la science du langage, et presque tous encore, divergent d'opinion sur les points capitaux et même sur beaucoup de détails.

Les débats qui ont lieu dans le sein de la même société depuis plus d'un demi-siècle sur les diverses parties du discours, et publiés dans les *Annales de grammaire* et le *Journal grammatical*, prouvent qu'il existe un désaccord complet entre les principaux grammairiens qui y ont pris part, tant sur la terminologie que sur la classification de la science grammaticale. Ce désaccord n'a-t-il pas sa cause dans le défaut d'idéologie de l'ancienne nomenclature technique et de sa classification ? La nature et l'idéologie, bases des principes scientifiques, n'étant presque pour rien dans la composition des grammaires d'après le mode ancien, il nous semble que tout accord sera toujours impossible tant sur l'ensemble de la science que sur ses détails, si l'on reste dans

» existence, la connaissance est plus parfaite et plus permanente que celle
» d'un système embrouillé, conventionnel et sans intérêt, qui n'a de prise
» que sur la mémoire, et qui s'oublie parce qu'il n'intéresse pas. »

BARNAVE *. *Œuvres*, t. IV. *Études littéraires.*

Il est à remarquer que les observations qui précèdent, faites il y a soixante quinze ans sur les grammaires de cette époque, sont encore applicables à nos grammaires d'aujourd'hui, toutes faites également pour l'enseignement dogmatique, qui pose la règle sans en démontrer préalablement l'origine ou le principe au moyen de faits ou exemples puisés dans le bon usage de la langue, usage qu'on ne trouve que dans les meilleurs écrivains, soit en vers, soit en prose.

* Barnave, (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), fut guillotiné, à Paris, le 8 frimaire an II (29 novembre 1793) à l'âge de 32 ans.

Digitized by Google

l'ancienne ornière. Les faits jusqu'ici l'ont suffisamment prouvé, puisque les journaux grammaticaux que nous venons de citer, et toutes les grammaires livrées au public jusqu'à ce jour constatent le désaccord général en question, et font, en même temps, comprendre la nécessité d'une renovation dans la terminologie et la classification de la science grammaticale, ainsi que dans la révision des principes qui la constituent en corps scientifique.

Nous ne voyons pas de divergence importante entre les chimistes et les naturalistes depuis la refonte de la nomenclature de la chimie et des sciences naturelles. Pourquoi, répétons-le, n'en serait-il pas de même de la grammaire, si l'on y appliquait les mêmes principes de renovation ? Aussi longtemps qu'on la laissera embourbée dans l'ornière où elle se traîne depuis plus de trois siècles, il ne faut pas espérer de grands progrès dans son perfectionnement ni dans son enseignement.

Cependant c'est *la science du langage* qui ouvre l'entrée de toutes les autres sciences, et, à ce titre, la grammaire, qui en est la première partie, mérite à un haut degré l'attention de tous les amis des lumières et de la jeunesse studieuse.

Au milieu de ces systèmes contradictoires, de ce désaccord général, qu'y avait-il à faire? adopter l'un ou l'autre des systèmes combattus ? Mais, selon nous, tous pèchent par quelques points importants, et la plupart sont peu propres à l'enseignement, tel que nous le concevons, même lorsque leur théorie laisse moins à désirer. Nous avons donc cru devoir, pour faire un livre tout à la fois pratique, théorique et concis, remonter à l'idéologie de la science grammaticale et en déduire sa classification, sa nomenclature et sa théorie. Il en est résulté un système différent encore de tous ceux qui existent, mais qui, par la forme pour ainsi dire mathématique qui le constitue, facilite la démonstration des principes et réduit considérablement les difficultés de cette science et pour son étude et pour son enseignement. La classification des matières a été prise dans la nature et le génie de la langue, et les divers principes dont l'ouvrage se compose sont déduits d'exemples puisés dans les meilleurs écrivains français, tant poètes que prosa-

Digitized by Google

teurs, et groupés par séries, suivant l'ordre de cette nouvelle classification. Il en advient que cette grammaire ne ressemble à aucune des grammaires existantes, ni pour le fond ni pour la forme; mais en même temps, nous le croyons du moins, qu'elle est beaucoup plus simple, plus complète et plus propre à l'enseignement qu'aucun livre que nous connaissions en ce genre.

Le système grammatical de Lemare est celui qui approche le plus du nôtre: il en est même la base pour une partie essentielle. Toutefois, il en diffère considérablement, nous n'entrons pas dans autant de détails sur la théorie métaphysique du langage, ni dans des polémiques peu utiles, nous ne donnons pas de traités systématiques dont l'utilité pratique ne nous est pas démontrée aussi clairement que leur élévation au-dessus de l'intelligence des jeunes étudiants : toutes choses qui rendent son *Cours de langue française* hors de la portée des classes élémentaires. Il ne faut, selon nous, dans des livres classiques que les principes généraux et les règles usuelles avec les faits sur lesquels ils se fondent : les grandes difficultés particulières à certains mots, à certaines phrases, doivent se réunir dans un livre à part, et ne pas embarrasser la marche des principes dans les livres destinés à la jeunesse. D'ailleurs son ouvrage ne peut être convenablement résumé, ainsi qu'il l'a prouvé lui-même par un extrait qu'il en a fait et qui forme un énorme volume in-8°, aussi impropre aux études élémentaires que l'ouvrage principal. Cela tient, pensons-nous, à ce que l'idéologie de ce livre, quoiqu'en partie vraie, est mal exposée et hérissée de considérations et de remarques inabréviables, parce qu'elles ne sont pas assez claires, assez simples et ne tombent pas sous le sens à la première vue.

L'élève ne saurait trop tôt, ni trop facilement saisir tout le système de classification qui forme, de l'ordonnance des principes, un corps de doctrine, une science. C'est ce qui nous a guidé dans la conception et l'exécution de notre ouvrage, qui contient, cependant, tout ce qu'on trouve dans les autres grammaires les plus estimées, et même beaucoup de choses en plus, bien qu'il n'ait pas la moitié de leur volume.

Digitized by Google

Les motifs qui nous ont fait entreprendre ce travail, sont, ainsi qu'on le voit, la réduction des difficultés de l'étude et de l'enseignement des principes de la langue française, et même de ceux d'autres langues. Le public jugera si nous avons atteint notre but.

Voici, outre celles que nous avons déjà présentées, les considérations principales qui ont dirigé nos investigations.

Toutes les sciences ont leurs termes techniques sans la connaissance desquels elles ne peuvent être comprises : la collection de ces termes s'appelle *nomenclature* ou *terminologie*.

Il est de fait que les sciences naturelles, la chimie et la physique n'ont fait de progrès sensibles, ne sont devenues réellement des sciences, dans l'acception du mot, que depuis la réforme de leur nomenclature. Linnée et Jussieu pour la botanique, Guyton de Morveau, Lavoisier, Berthollet et Fourcroy, pour la chimie, refirent la nomenclature et la classification de ces sciences, et ces réformes s'étendirent bientôt à toutes les sciences naturelles.

« Le même corps, dit le baron Thénard, recevait autrefois » deux ou trois et même quatre noms différents..... noms qui, » outre l'inconvénient d'être multipliés, avaient celui de ne » donner aucune idée de ce corps [1] » La nomenclature actuelle a changé tout cela, et la chimie est devenue une science positive par suite de ce changement.

Dès cette réforme, les sciences naturelles firent des progrès immenses et se popularisèrent : elles amenèrent une révolution dans l'industrie.

Cependant, ces grands résultats sont dûs principalement à une terminologie et à une classification appropriées à la science.

Faisant abstraction de leur amour-propre de savants, les chimistes, les physiciens et les naturalistes, en général, admirent les changements proposés pour améliorer la chimie et les autres sciences naturelles, et ils propagèrent ces changements. Le monde leur en a marqué sa reconnaissance en illustrant leur nom dans ses annales.

[1] *Traité de chimie élémentaire théorique et pratique*. Livre 2e, n° 25.

Digitized by Google

La rénovation des sciences mathématiques, physiques, astronomiques, chimiques et naturelles du siècle dernier et continuée jusqu'aujourd'hui par les savants, est dûe au système analytique, développé avec tant de persistance et de succès par Condillac dans ses ouvrages philosophiques : cela nous paraît incontestable en présence des travaux des Monge, des Lavoisier, des Fourcroy, des Guyton de Morveau, des Lagrange, des Laplace, des Delambre, des Legendre, des Lacroix, des Biot, des Jussieu, des Candolle, des Cuvier, des Lamarck et de tant d'autres qui, presque tous, reconnaissent devoir la pensée mère de leurs immortels ouvrages, aux principes de l'analyse, si clairement démontrés par ce grand philosophe, cependant si violemment détracté et calomnié depuis bientôt un demi-siècle par les admirateurs des nébulosités métaphysiques de la Germanie. On ne lui enlèvera pas, toutefois, l'immense honneur d'avoir donné naissance à cette rénovation presque générale des sciences, l'une des plus grandes gloires de la France. Il a dit dans sa *Logique*, chapitre IX, « Pour les études, » comme pour l'enseignement, tout l'art se réduit à faire bien la » langue de chaque science. » Et il ajoute « Il est évident que » l'étude d'une science bien traitée se réduit à l'étude d'une langue » bien faite [1]. »

Cependant, nous ne voulons pas préconiser sous tous les rapports les doctrines philosophiques de Condillac, bien que très-

[1] Ces grandes vérités furent généralement applaudies par les savants qui s'empressèrent de les appliquer aux sciences naturelles et aux sciences philosophiques et littéraires, ou en affirment le principe par leurs travaux et leurs éloges, « Condillac soumit à l'analyse, dit l'auteur du *Tableau littéraire de la France au 18e siècle*, et de *l'éloge de Montaigne, couronnés par l'Académie française*, les opérations de l'entendement, et découvrit cette importante vérité, qu'*une science perfectionnée n'est qu'une langue bien faite* Les progrès de la chimie ont été le résultat de cette vérité : » A JAY, *Notice sur Raynal*, 1821. Lavoisier déclare que lui et ses collègues Guyton de Morveau, Berthollet et Fourcroy, dans la réforme et le perfectionnement de la *nomenclature chimique*, publiée par eux en 1787, n'ont fait qu'appliquer cette vérité, découverte et proclamée par Condillac. Voir le 1er Mémoire sur cette réforme, lu à l'Académie des sciences le 18 avril 1787.

Digitized by Google

améliorées par les travaux de Destutt de Tracy et de Laromiguière : nous savons que la phisolophie a d'autres bases encore que celles sur lesquelles se sont arrêtés ces philosophes, qui, toutefois, au point de vue de la didactique, n'ont été encore surpassés ni même égalés par personne.

La susceptibilité des philosophes éclectiques, théologiques, ou spiritualistes de nos jours, nous oblige de nous expliquer sur la pensée que nous venons d'émettre concernant Condillac et ses successeurs ou disciples, qualifiés si injustement et même si outrageusement par la plupart de ces philosophes. Voici notre manière de voir dans les recherches des principes philosophiques applicables à l'instruction et à la morale. Un examen rapide des faits suffira pour expliquer les principes qui serviront de base à notre ouvrage et pour justifier notre pensée.

Toute la partie de la philosophie qui a rapport aux faits *physiologiques*, à l'analyse des sens extérieurs et intérieurs, et aux conséquences à en déduire, fut traitée mieux par Condillac et ses disciples, jusqu'à présent, que par les philosophes des autres nations. Les philosophes écossais y ont ajouté le *sens intime*, *la conscience*, qu'ils ont fait dériver de spéculations psychologiques qui nous paraissent justes et admissibles, mais qui n'enlèvent rien à la justesse, bien qu'incomplète, des déductions françaises de l'école condillacienne, qui a analysé nos sens avec clarté et dont les principes qu'elle en a fait découler sont frappants d'évidence : cela n'est pas contestable. Cette école ne fut pas aussi heureuse en psychologie, dont elle ne s'occupa guère : là, elle laisse beaucoup à désirer. Nous croyons connaître la cause des lacunes regrettables qu'on remarque dans ses ouvrages, celle de ses erreurs sur les points où elle s'est trompée, comme de ses succès là où elle a réussi. Elle n'est pas sortie de la physiologie proprement dite, négligeant ainsi la psychologie qui est la partie essentielle de la philosophie morale.

Les anciens soumettaient le monde physique à un monde métaphysique de leur façon, et, à force de subtiliser, ils sont arrivés jusqu'à douter du monde matériel. Quelques modernes,

Digitized by Google

Hobbes, d'Holbach, Helvétius, Cabanis, Volney et leurs disciples, font dériver le monde moral du monde physique, et, à force de matérialiser, ils perdent de vue l'existence du monde moral.

Les premiers, en physique, supposaient d'abord une cause quelconque, et, à force d'esprit, ils y faisaient cadrer les faits; et les seconds, en morale, sont partis des faits physiologiques, et ils ont abouti à l'intérêt personnel et matériel, auquel ils ont donné le nom de *principe moral*, bien que ce ne fût que l'*égoïsme*.

Ceux-là, c'est-à-dire les Grecs et les Romains, car nous ne savons guère remonter au delà, ont étudié le monde moral par la synthèse, et leur ontologie, quoique basée sur une hypothèse, a formé depuis Socrate et Platon, un système de morale fort spirituellement agencé et presque complet : il n'y manque que d'être fondé sur une Psychologie pure et expérimentale, c'est-à-dire sur celle qui procède par une observation scrupuleuse et attentive de la conscience humaine, et qui élève une théorie complète. Ils ont cru, ces anciens, pouvoir appliquer la même méthode à l'étude du monde physique, et ils ont créé une foule de systèmes absurdes.

Ceux-ci, les modernes, adoptant une marche opposée, ont mis à découvert, au moyen de l'analyse, l'ignorance des anciens en physique, et ont refait la science; mais ils ont pensé qu'il en fallait faire autant pour la morale, en s'établissant sur la Physiologie de l'homme, et ils ont jeté le trouble dans celle-ci.

Ces deux résultats étaient inévitables.

Si les uns et les autres fussent partis du *connu*, ils auraient évité aux hommes bien des erreurs. Le *connu*, en physique, ce sont les faits matériels bien observés, bien analysés. Le *connu*, en morale, ce sont les faits psychologiques élucidés par *le sens moral*, par *la conscience*.

Voilà notre explication.

Nous revenons à nos *bases d'un système grammatical*, fondé sur l'idéologie, et sur les œuvres des meilleurs écrivains français.

Posons d'abord cette question : Peut-on dire que la grammaire française, à en juger d'après les ouvrages existants sur cette ma-

Digitized by Google

tière, est constituée à l'état de science? Un des penseurs les plus distingués de notre siècle, feu Th. Jouffroi, disait en 1836, dans la PRÉFACE qui accompagne sa traduction des *OEuvres complètes de* THOMAS REID, chef de l'école écossaise de philosophie : « L'idée d'une science se résout dans celle de son objet, l'idée d'une science est fixée quand l'objet de cette science est *déterminé d'une manière* VRAIE ET PRÉCISE. » Nous venons de voir que presque tous les grammairiens sont en complète contradiction entre eux sur presque tous les points, tant sur les principes généraux que dans leurs applications particulières. L'objet de la grammaire n'est donc point, dans cet état, *déterminé*, dans leurs livres, d'une manière vraie et précise puisqu'ils ne sont d'accord sur presque rien. Où donc trouver le *vrai*, le *précis*, exigés en philosophie pour l'institution d'une science ? On peut donc déduire de cette situation contradictoire que la science grammaticale telle qu'elle est exposée dans les livres de nos écoles et de nos bibliothèques, n'est pas encore constituée à l'état de science, proprement dite. Aussi les grammairiens eux-mêmes, ne la considèrent-ils pas comme une science, puisqu'ils sont unanimes, ou à peu près, pour la définir : l'ART *de parler et d'écrire correctement.* — LA SCIENCE GRAMMATICALE *reste donc encore à constituer.*

Notre but est de l'établir comme *science positive*, et, à cette fin, nous partons de ce principe fondamental, que le *connu* en physique, ce sont les faits, mais les faits bien examinés, bien analysés.

Une langue étant la totalité des mots ou usages propres d'une nation pour exprimer ses pensées, est *une collection de faits physiques combinés avec des faits moraux, le tout exprimé par des mots.* Son étude doit donc porter sur ces faits, qu'il faut connaître d'abord, puis les bien analyser, et, enfin, en déduire les principes, qui seuls, bien classés, puissent la constituer à l'état de science.

Ces faits, ainsi analysés, et les principes qu'on en déduit, deviennent, par un classement méthodique et une bonne termino-

Digitized by Google

logie, la première partie de la science du langage, la partie de cette science qu'on appèle *grammaire* [1].

C'est, nous le répétons, à l'aide des faits chimiques biens analysés qu'on a opéré la refonte de la nomenclature et de la classification des matières dont la chimie s'occupe, et qu'on en a constitué une science positive et démonstrative dans toutes ses parties ; c'est par des moyens semblables qu'on a établi de l'ordre et de la clarté dans les sciences naturelles et mathématiques. Jamais on ne serait arrivé à ces résultats par les méthodes synthétiques, bonnes seulement pour grouper en système les faits physiques et moraux constatés par l'intelligence humaine.

C'est parce qu'on n'observa pas assez attentivement les faits qui constituent les langues, qu'on ne les analysa pas avec assez de soin et, surtout, qu'on n'en forma pas un ensemble pour mieux les apprécier et afin de pouvoir les classer suivant un ordre idéologique établi d'après leur vraie nature, qu'on ne put arriver à la solution du problème, que, du reste, on ne se donna pas la peine de rechercher bien sérieusement, à ce qu'il paraît.

Voilà, selon nous, les causes principales, et elles sont fondamentales, qui firent que la science grammaticale ne put se constituer en science positive, et qu'elle resta en arrière des autres sciences physiques.

Mais d'où vient, dira-t-on peut-être, cette indifférence qui fut cause qu'on n'ait pas étendu à la science du langage le système de renovation terminologique, la grammaire étant cependant l'une des bases principales des autres sciences? Les grammairiens n'auraient-ils pas dû voir que la nomenclature grammaticale actuelle, non seulement n'a pas de base idéologique, mais encore qu'elle

[1] Définitions générales, qu'il convient de se rappeler : toute langue n'est que l'expression des rapports nécessaires qui existent entre les êtres matériels ou physiques que présente la nature et aussi des êtres immatériels ou métaphysiques que conçoit l'intelligence humaine. L'*Idéologie*, ou sciences des idées, a pour but de constater et de démêler ces rapports, et la *Grammaire*, ou science du langage, de les exprimer selon le génie et les principes constitutifs de chaque langue.

Digitized by Google

est impropre au perfectionnement de la science ? qu'il en découle une multitude de divisions inutiles et que ses termes techniques ne font point connaître la nature des idées ou des choses qu'ils représentent ? Essayons une réponse.

Le premier livre qui rassembla en corps de doctrine les principes ou usages grammaticaux de la langue française fut écrit par un anglais, Jehan Palsgrave, et publié à Londres en 1530 [1]. Ce livre fut probablement peu répandu, puisqu'un seul exemplaire, le seul que l'on connaisse en France de ce curieux et intéressant ouvrage fut découvert à la bibliothèque Mazarine il y a peu d'années. Il est imprimé en anglais et en caractères gothiques, sauf les citations et les exemples, soit latins, soit français, qui sont en caractères romains [2]. Cette grammaire est la constatation des faits ou usages de la langue française à cette époque, c'est-à-dire de la manière d'écrire les mots de cette langue, d'après leur nature, leurs acceptions et les fonctions qu'ils remplissent dans le discours. Elle a pour base les faits grammaticaux et le génie du langage français, c'est la bonne méthode. Aussi ne ressemble-t-elle à aucune des innombrables grammaires publiées depuis, toutes, ou à peu près, étant calquées sur les grammaires latines. Il est à regretter que le système de Palsgrave ait été jusqu'à nos jours, pour ainsi dire inconnu en France, car, en le suivant, on serait arrivé plustôt à une bonne nomenclature ou terminologie grammaticale : On n'eut pas été infecté par la nomenclature de la grammaire latine.

L'année suivante, Jacques Dubois (Sylvius), né en 1478 au

[1] Sous ce titre : L'ESCLARCISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇOYSE, *composé par maistre* JEHAN PALSGRAVE, *angloys natif de Londres et gradué à Paris.* Ce livre, petit in-folio, est sorti, le 17 juillet 1530, des presses de Johan Haukyns et de Pynzon. Il est dédié à *sa royale grâce* Henri VIII, roi d'Angleterre.

[2] Feu M. Génin, si connu par ses travaux de Linguistique, en a donné, peu avant sa mort, une édition imprimée par Firmin Didot, frères, avec tout le luxe typographique que méritait ce rare et curieux joyaux de la linguistique française, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, par ordre du Gouvernement français et par les soins du ministère de l'instruction publique. (forma in-4°), 24 francs.

Digitized by Google

village de Levilly, près d'Amiens en Picardie, et mort à Paris en 1555, donna aussi une grammaire française, mais elle est écrite en latin [1]. Cet ouvrage, imprimé en 1531, par Robert-Etienne, et dédié à Éléonore d'Autriche, reine de France, fut calqué sur les grammaires latines de l'époque, et il devint le type du système grammatical que l'on suit encore dans nos écoles.

Jacques Sylvius reproduit, dans sa grammaire, tout le classement et toute la terminologie des grammaires latines alors en usage, comme s'il y avait une parfaite identité entre la langue latine et la langue française ; comme si le génie particulier de l'une de ces langues était le même pour les deux ; comme s'il existait d'autres rapports entre ces deux langues que des rapports étymologiques ; comme si, enfin, la première dont les substantifs et les adjectifs se déclinent, ressemblait à la seconde qui n'a pas de déclinaisons [2] ; mais qui, par contre, possède des adjectifs déterminatifs ou articles, qui manquent à la première. Et, encore la terminologie et la classification de la grammaire latine sont-elles sans reproches, et sont-elles passées à l'état de dogme sacré?

Nous croyons, au contraire, qu'aucune des langues de l'Europe ancienne, comme de l'Europe moderne, n'a, en fait de grammaire, de nomenclature parfaite, ni de classification irréprochable. On s'est, cependant, et malgré cela, contenté des traductions termi-

[1] Sous ce titre : *Jacobi Sylvii Ambiani, in linguam Gallicam Isagwge, unà cùm ejusdem grammatica-latino-gallica, ex hebræis, græcis, et latinis authoribus.*

[2] Cependant depuis Sylvius jusqu'à Restaut inclusivement, on déclina sérieusement les substantifs et les adjectifs français, mais sans en changer la forme, sinon par le genre et le nombre, qui ne sont pas des cas de déclinaison. Napoléon Landais a reproduit, dans sa grammaire française, tous les modèles des soi-disantes déclinaisons des substantifs et des adjectifs français. A quoi bon une chose inutile et absurde, surtout lorsqu'elle occupe un si grand espace dans un livre qui ne doit contenir que des données scientifiques strictement nécessaires aux études. Ce ne peut-être de sa part, selon nous, qu'un rappel historiques des sottises et des absurdités des grammairiens français depuis Sylvius jusqu'à Restaut.

Digitized by Google

nologiques données par Sylvius, revues plus tard par Ramus (La Ramée), et enfin admises, à peu près intactes par leurs successeurs jusqu'aujourd'hui, sans qu'on se fût donné la peine de les examiner avec plus de soin que n'en avaient mis, avant Guyton de Morveau, Lavoisier et Fourcroy, les anciens chimistes, pour la nomenclature et la classification de la chimie de nos aïeux.

La science grammaticale, presque seule, resta ainsi en arrière du mouvement général des autres sciences. Les grammairiens ne se mirent pas à la hauteur de leur mission, et ils ne surent améliorer leur science à l'égal de ce que firent les savants que nous venons de citer, en faveur des sciences qui ont fait l'objet de leurs études spéciales et de leurs recherches. Il semble que ces grammairiens craignirent de s'attaquer aux préjugés établis, ne comptant pas pouvoir les vaincre. On ne doit cependant pas désespérer d'atteindre, pour la Grammaire, à la hauteur où l'on est parvenu pour les autres sciences : des investigations nouvelles, faites sans préjugés offusquants, conduiront nécessairement aux mêmes résultats que pour la chimie. Nous nous sommes essayé, malgré nos faibles moyens, à atteindre ce but : puissions-nous avoir réussi, au moins en partie !

Il est juste, toutefois, de le dire, tous les grammairiens ne furent pas indifférents sur ce point. Plusieurs d'entr'eux tentèrent des réformes radicales, mais leurs essais n'obtinrent pas, dans leur ensemble, la sanction du public éclairé. Lemare seul parait avoir fixé l'attention par le système rationnel qu'il exposa, il y a environ soixante ans. Malheureusement les développements de ce système partent d'une métaphysique ardue, de forme parfois bizare et acerbe, et presque toujours au dessus de la portée des étudiants qui n'ont pas fait encore leur cours de philosophie : de sorte que ce livre, au lieu de servir d'entrée à l'étude des sciences, semble plutôt fait pour terminer cette étude.

Il paraît cependant naturel que la connaissance de la Physiologie du langage d'une nation doive précéder l'étude des sciences exactes, philosophiques, naturelles, littéraires et historiques, enseignées dans les écoles ou apprises particulièrement, puisqu'il faut se

Digitized by Google

servir de ce langage pour l'exposition et les démonstrations des principes de toutes les sciences indistinctement. La Grammaire n'a pas cessé d'être le premier échelon des connaissances humaines, le portique du temple de la science.

Beaucoup de grammaires françaises, beaucoup de systèmes grammaticaux, furent publiés depuis l'apparition de l'ouvrage de Lemare. La plupart de ces publications ne s'écartent pas de l'ancienne routine; d'autres s'en éloignent peu; quelques-unes établissent des systèmes artificiels n'ayant ni la nature ni l'idéologie pour base : c'est de l'antilogie. Quelques autres forment leurs règles en les étayant d'exemples pris dans les bons écrivains, mais ils conservent l'ancienne terminologie et l'ancienne classification, les modifiant parfois un peu, et ils ne font ainsi que des ouvrages bâtards, présentant assez bien, comme la plupart des grammaires anciennes, l'image du chaos et faisant l'effet d'un grimoire[1]. Il en est qui préfèrent la mixture. « J'ai taché, dit Alexandre Boni» face, de garder un juste milieu entre les grammaires routinières » et celles que nous devons aux savantes et profondes recherches » des Beauzée, des Domergue, des Destutt de Tracy et des » Lemare. » Et sa grammaire française ne pèche guère que sous le rapport de la nomenclature et de la classification, qui sont un mélange de Wailly et de Domergue, légèrement modifiés. Ses règles, généralement claires et exactes, sont déduites d'exemples peu nombreux, toujours bien choisis, mais souvent de sa composition ou fabrique. Cette grammaire est aussi bonne que posible en s'établissant sur la mixture et dans les limites que l'auteur s'est fixées.

Nous avons préféré faire usage du conseil donné par le savant Bergman, de l'université d'Upsal, à Guyton de Morveau, et ap-

[1] Il faut que la *Grammaire française*, comme elle fut traitée jusqu'à ce jour, soit d'essence bien obscure puisqu'elle a la même origine et la même étymologie que *Grimoire*. C'est ce que constate M. *Emile* Littré dans son Dictionnaire de la langue française. Y voir ces deux mots, et les exemples ou faits sur lesquels il établit leur synonymie, et leur orthographe ancienne et actuelle.

Digitized by Google

puyé par Lavoisier, Berthollet et Fourcroy : « Ne faites grâce à au-
» cune dénomination impropre ; lui écrivait Bergman, ceux qui
» savent déjà entendront toujours ; ceux qui ne savent pas encore
» entendront plus tôt » Et l'on sait ce que produisit la refonte de la nomenclature chimique et la nouvelle classification des sciences naturelles. Pourquoi n'obtiendrait-on pas un résultat analogue en Grammaire, si l'on voulait faire abstraction des préjugés de la routine ?

Nous ne faisons pas un livre dans le but d'en tirer bénéfice, mais seulement dans l'intention d'être utile aux études et à l'enseignement. Celui que nous présentons au public est le résultat d'attentives et minutieuses observations et d'une longue expérience. Les modifications, ou plutôt la métamorphose, que nous avons fait subir au système Lemare nous ont paru mériter l'attention du public, en général, et des corps enseignants, en particulier, et nous en avons fait l'application à l'enseignement élémentaire.

Maintenant, voici les principes qui ont servi de base dans la composition de cette grammaire, ainsi que dans l'exposition des faits et la déduction des règles qui en découlent.

D'accord en cela avec Barnave [1], nous avons commencé notre grammaire par quelques *notions Psychologiques* et un aperçu d'analyse physiologique de nos sens, de nos sensations extérieures et intérieures, de nos sentiments intimes, de notre conscience,

[1] « Les idées » dit cette grande victime des passions révolutionnaires, » sont des signes ou des copies des êtres qu'elles nous montrent ou nous » rappellent. Elles sont dans un arrangement analogue à celui de ces » êtres : elles sont multipliées, variées, modifiées comme eux.

« Or, les mots doivent être aux idées ce que les idées sont aux êtres; » leurs modifications, leurs variétés, leur composition, leur assemblage, » doivent, pour peindre exactement les idées, être analogues aux modifi- » cations, aux variétés, aux compositions, aux assemblages des idées.

« Le système des mots étant calqué sur celui des idées, c'est en vain » qu'avant d'avoir conçu celui-ci, on voulût s'instruire de celui-là : igno- » rant la source, on ne le comprendrait jamais bien ; et comme il passerait » dans l'esprit pour l'ouvrage de la convention, il n'intéresserait pas la » curiosité.

Digitized by Google

origines de nos idées, parce que ces connaissances doivent nécessairement précéder l'étude des mots, signes admis dans tout langage pour exprimer les idées de l'homme. Il est indispensable, en effet, de connaître l'origine, la formation, la combinaison et les relations de nos idées pour pouvoir exprimer convenablement ces signes, soit écrits, soit parlés. Mais comme les idées sont infiniment nombreuses et variées, surtout lorsqu'elles sont combinées et mises en relations les unes avec les autres, il est absolument nécessaire, si l'on ne veut, dans chaque langue, avoir une infinité de mots pour les représenter dans leurs variétés et leurs relations, que le même mot puisse exprimer un grand nombre de ces idées.

On arrive à cette fin, au moyen des inflexions, parfois très-nombreuses, que l'on fait subir à ce mot, pour qu'il exprime, outre l'idée fondamentale, soit propre, soit figurée qu'il représente, les idées accessoires de genre, de nombre, de graduation, de cas, de personne, de temps, de mode, de repos, de mouvement, etc. Évidemment, si l'on n'a pas une connaissance nette de l'origine, de la formation, de la combinaison et des relations de nos idées, il est impossible de bien comprendre l'origine, la formation, la combinaison et les relations des mots qui les expriment. Voilà pour l'idéologie appliquée à la connaissance des mots, à leur emploi et à leurs inflexions dans le discours.

« L'étude du système des idées doit donc précéder celle du système des » mots; de la première on passera à la seconde, et l'interprétation de cette » dérivation produira le tableau le plus complet, le plus juste et le plus intel- » ligible. » Barnave; *Œuvres, tome* IV, *Etudes littéraires*, édit. de 1843.

Notre grammaire est précédée de *notions idéologiques* aussi claires et aussi simples que nous avons pu les exposer, et nous les avons constamment appliquées à la connaissance des mots, à leurs modifications et inflexions et à leur classification. Notre système est donc identique à celui que Barnave expose avec tant de lucidité et de justesse. Du reste, on verra que notre grammaire est basée dans toutes ses parties sur ces mêmes principes; qu'elle est toute idéologique dans sa classification et dans sa terminologie, toute analytique dans ses démonstrations, et qu'elle s'écarte ainsi de toute routine.

Digitized by Google

Les *dénominations* ou *termes techniques* dans les sciences doivent être les emblèmes des *définitions* ; mais les définitions ne sont bonnes qu'autant qu'elles sont justes, c'est-à-dire qu'autant qu'elles peignent parfaitement les objets auxquels elles sont appliquées et qu'elles définissent ; puis, et il faut bien se pénétrer de ce principe, *ce n'est que par la justesse des définitions que se produit la clarté dans les idées* ; d'où découle cette conséquence naturelle que *ce n'est que par la justesse des dénominations ou termes techniques que s'obtient la clarté dans les sciences.* Voilà les bases pour la *terminologie.*

Nous avons fait l'application de ces principes à la grammaire française, en les combinant de la manière suivante avec les principes qui doivent, selon nous, servir de base à une classification grammaticale.

La nature, en mouvement ou en repos, ne réveille en nous que des idées de *substances* ou *êtres*, et des idées, de *modifications* de ces substances. L'homme n'a donc que des idées *substantives* et des idées *modificatives* ; aussi a-t-on donné le nom de *substantifs*[1] aux mots qui expriment les *substances*, et le nom de *modificatifs* aux mots qui expriment les *modifications* des substantifs.

Les modificatifs ne pouvant exister sans les substantifs qu'ils modifient, il s'ensuit que les *modificatifs* font partie intégrante des *substantifs* auxquels ils sont *joints* ou *ajoutés*, et c'est par suite de cette propriété que les *modificatifs* reçoivent aussi la dénomination d'*adjectifs*, du latin *adjectus*, AJOUTÉ.

Mais les substantifs peuvent exprimer des idées substantives d'une manière *positive* ou absolue ou d'une manière *relative*; de là deux espèces de substantifs, les uns exprimant les substances

[1] Il est à remarquer que la finale ou désinence IF des mots *substantif*, *modificatif*, *adjectif* et autres termes de la langue française, signifie MOT : SUBSTANTIF signifie donc : *mot* qui exprime une *substance*; MODIFICATIF, *mot* exprimant une *modification* ; ADJECTIF, *mot adjoint* ou *ajouté*, et ainsi des autres se terminant en *if*.

Digitized by Google

ou êtres *positivement*, c'est-à-dire par le nom qu'on est convenu de leur donner, comme : *Dieu*, *homme*, *cheval*, *maison*, *livre*, etc., et les autres ne les exprimant que *relativement* aux premiers, c'est-à-dire à l'aide de mots qui *représentent* les premiers, comme *je*, *tu*, *il*, *elle*, *lui*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, *eux*, *celui*, *celles*, *ceux*, *celles*, etc., etc., qu'on pourrait également appeler substantifs *représentatifs*. Donc, des *substantifs positifs* et des *substantifs relatifs*.

Les substantifs *positifs* reçoivent des idées accessoires de *genre*, de *nombre* et de *graduation* ou degré, qui font infléchir leurs formes, et les substantifs *relatifs*, des idées accessoires de *genre*, de *nombre*, de *personne* et de *cas* qui leur font aussi subir des inflexions dans les formes.

Les *modificatifs* ou *adjectifs* servent à modifier les substantifs de cinq manières différentes : ils les *déterminent*, les *qualifient*, *affirment* leurs actions ou leur état, et en marquent l'*actualité* et la *passivité* : de là, des adjectifs *déterminatifs*, des *qualificatifs*, des *affirmatifs*, des *actualitifs* et des *passifs*. Tous reçoivent des idées accessoires qui en infléchissent les formes, 1.° les adjectifs *déterminatifs* sont infléchis par le *genre* et le *nombre*; 2.° les adjectifs *qualificatifs*, par le *genre*, le *nombre* et la *graduation* ou degré ; 3° les adjectifs *affirmatifs*, par le *nombre*, la *personne*, le *temps* et le *mode* ; 4° les adjectifs *actualitifs*, par le *genre* et le *nombre*, et 5° les adjectifs *passifs*, aussi par le *genre* et le *nombre* seulement [1].

[1] Voici les principes philosophiques qui établissent les principales bases de la méthode dans les sciences :

« La nécessité d'une méthode, dit La Romiguière dans ses Leçons de philosophie, provient de la faiblesse de l'esprit qui est borné dans sa capacité de sentir, dans sa faculté de penser et dans sa mémoire. Les sensations, trop fugitives, sont inaperçues : un seul objet absorbe la pensée : la mémoire n'embrasse qu'un petit nombre d'idées; et dans mille circonstances de la vie, dans l'étude des sciences surtout, nous éprouvons le besoin d'en retrouver un grand nombre, et de les avoir toutes présentes au même instant.....

« La connaissance des principes en nous portant aux sources d'où dé-

Digitized by Google

Voilà notre *classification* et notre *terminologie*.

Il n'y manque que les dénominations des *temps* et des *modes* des adjectifs affirmatifs et quelques termes de détails qu'on trouve au *tableau synoptique* ci-annexé. Nous ne pensons pas que l'on puisse arriver à une *terminologie* plus simple, plus complète, ni

» coulent les vérités, ramène à une seule loi les phénomènes les plus » divers et même les plus opposés en apparence : elle assimile, elle iden- » tifie des opérations qui semblaient n'avoir aucune analogie : d'une multi- » tude de parties isolées, elle forme un tout symétrique et régulier; et, » chose admirable! elle ajoute aux richesses de l'esprit, en réduisant le » nombre de ses idées.

« Malheureusement il est rare de saisir ces principes; soit que placés à » une trop grande hauteur, ils soient inaccessibles à nos facultés; soit que » trop rapprochés, ils se dérobent à notre faible vue, également troublée » par la présence trop intime de l'objet, et par son trop d'éloignement.

« Lorsque, plus heureux ou mieux placés, nous voyons une suite de » phénomènes ordonnés les uns par rapport aux autres, et tous par rapport » à un premier, alors, d'un même regard nous saisissons un *principe* et un » *système*, le principe dans le premier des phénomènes, le système dans » leur ensemble.

« Le *système*, lorsqu'il est porté à sa perfection, est le plus haut degré de » l'intelligence de l'homme. En ramenant à l'unité une multitude d'objets » divers, et en réunissant ce que la nature semblait avoir séparé, il en- » ferme une science toute entière, dans une seule idée, dans un seul mot. » Mais combien les bons systèmes sont rares! et combien d'illusions peut » faire naître l'attrait de la simplicité!.....

« Voulez-vous acquérir de vraies connaissances? que tout soit détaillé, » compté, pesé. C'est ne rien voir que voir des masses; divisez votre objet; » étudiez successivement toutes ses parties, toutes ses propriétés; donnez » votre attention aux moindres circonstances. Les faits, ainsi longtemps » observés et bien reconnus, laissent enfin apercevoir leurs vrais rapports; » non pas seulement les rapports de simultanéité, ou de contiguité, ou de » simple succession, ou même de causalité; mais les rapports de génération, » les rapports qui les unissent par les liens d'une origine commune; alors » vous aurez un système, et l'esprit sera satisfait.

« Cette manière de procéder dans la formation d'un système, cette mé- » thode, la seule qui puisse nous instruire, prend un nom particulier : on » l'appelle *analyse*.

» Et ce mot, on le voit, n'a pas été choisi sans raison, puisque l'esprit » étant obligé de commencer par la décomposition des objets dont il veut

Digitized by Google

plus en rapport avec la constitution de la langue française, et nous croyons même de toutes les langues, car il n'y a guère de différence sur les principes lexicologiques des divers langages, que dans la *casualité*, la *déclinabilité* et l'*auxiliarité* ou la plus ou moins grande variabilité de certaines espèces de mots.

» faire l'étude, la méthode est essentiellement décomposition, c'est-à-dire » *analyse*.

« C'est donc l'*analyse* qui, ramenant à l'unité les idées les plus diverses » qu'elle même nous a données, fait produire à la faiblesse les effets de la » force; c'est l'*analyse* qui sans cesse ajoute à l'intelligence, ou plutôt l'in- » telligence est son ouvrage, et la méthode est trouvée. » LA ROMIGUIÈRE, » *Leçons de philosophie*, 1re *partie*.

En présence de ces principes de philosophie générale qui éclairent d'une lumière si frappante la marche à suivre dans l'établissement des principes de chaque science, nous serait-il permis de revenir sur une partie du texte de notre préambule, et d'exposer de nouveau l'application que nous avons faite, dans notre travail grammatical, de la méthode ci-dessus tracée par La Romiguière avec tant d'élégance et de lucidité? Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette espèce de répétition, en faveur des choses nouvelles qui s'y trouvent et de la manière, quelque peu différente, dont elles sont présentées.

Lorsque nous observons la nature dans son ensemble et dans ses détails, qu'y voyons-nous? Rien que des *êtres* ou *substances* et les *modifications* diverses de ces êtres ou substances. Les hommes, pour se comprendre entre eux dans leur langage, n'eurent qu'à exprimer ces substances ou êtres et leurs modifications diverses, puisqu'il n'y avait rien d'autre autour d'eux. Aussi ont-ils appliqué un mot, une dénomination à chacune des substances, et un autre mot à chacune de leurs modifications. Mais, cependant, les mots qui expriment les êtres ou substances ne sont pas de la même catégorie que ceux qui expriment les modifications de ces substances ou êtres, et il devait s'ensuivre une distinction selon la nature spéciale de chacune de ces deux espèces de mots et cela d'après la nature même de ces mots. On les a, en conséquence, distingués, et l'on a donné la dénomination de *substantifs* aux mots qui expriment les *substances*, et celle de *modificatifs* aux mots qui expriment les *modifications* de ces substances.

Voilà donc créée la division naturelle des mots dans toutes les langues indistinctement, et la *science du langage* de chaque nation est établie sur ce principe fondamental. D'où cette définition générale : *Le langage de chaque nation est l'art d'exprimer les êtres ou substances de la nature et leurs modifications, par des mots qui les représentent.*

Digitized by Google

Il n'y a pas, en quelque sorte, en français, de mots *invariables* par leur nature. On a, par l'usage, altéré certains substantifs et certains adjectifs dans leurs formes en les dépouillant des idées accessoires de genre, de nombre, de graduation, de cas, de personnes, de temps ou de modes; mais le fond de leur acception

Cette distinction des mots en deux grandes classes, par suite de la différence dans la nature des choses qu'ils expriment, est la conséquence de l'analyse générale des faits dont se compose tout langage quelconque. Mais ces deux classes, pour faciliter l'étude et l'enseignement d'une langue, doivent être, elles-mêmes, divisées en diverses sous-classes ou sections. L'analyse appliquée à la science du langage nous fait voir : 1° que les substantifs s'emploient, tantôt d'une manière *positive* et *indépendante* pour exprimer les objets auxquels ils s'appliquent, et tantôt se font substituer par d'autres mots qui les représente, et, conséquemment, qui leur sont *relatifs*, et de là deux sections, l'une appelée *substantifs positifs*, et l'autre *substantifs relatifs*. 2° que les *modificatifs*, qu'on peut également nommer *adjectifs* puisqu'en effet ils sont *ajoutés* aux substantifs, *modifient* les substantifs de cinq manières différentes : 1° ils *déterminent* précisément le sens dans lequel ils sont pris et par là reçoivent la dénomination de *modificatifs* ou *adjectifs déterminatifs*; 2° ils indiquent les *qualités* des substantifs, et par suite, on les nomme *adjectifs qualificatifs*; 3° ils *affirment* l'action, l'acte ou l'état des substantifs, dans un temps quelconque, et par cela, on les appelle *adjectifs affirmatifs*; 4° ils marquent l'*actualité* de l'action, de l'acte ou de l'état du substantif, d'où ils reçoivent le nom d'*adjectifs actualitifs*; et 5° enfin, ils expriment l'action, l'acte ou l'état du substantif, à une époque *passée*, *écoulée* et de là on les appelle *adjectifs passifs*.

Tous les mots d'une langue peuvent être ramenés à l'une ou à l'autre de ces diverses sections, même ceux qu'on désigne sous la dénomination d'*invariables*, soit prépositions, conjonctions, adverbes ou interjections, selon la grammaire ancienne.

Ces différentes sections, dans leurs rapports entre elles, forment les bases de tout le système philosophique dont se compose la *science grammaticale*, et constituent cette science, ainsi qu'il est démontré dans les développements du *Cours de langue française* qui en est l'application.

Ce Cours comprend : 1.° des Notions idéologiques qui font connaître succinctement nos facultés intellectuelles, par une méthode rendue sensible aux jeunes intelligences inexpérimentées; 2.° de la Lexicologie française ou de l'étude et de la prononciation des mots, de leur origine ou étymologie et de leur rassemblement par familles, de leur classification, et de la nomen-

Digitized by Google

primitive ou primordiale reste intact, ainsi que l'a prouvé Lemare par une analyse aussi lucide que fondée. Nous en avons fait, cependant, à cause de leur fonction toute spéciale dans le discours, par suite de l'altération de leurs formes et de leur constante invariabilité, une annotation séparée, que nous avons divisée, par la nature de ces mots, en quatre catégories, sans subdivisions. La première de ces catégories a reçu le nom d'*invariables modatifs*, parce que ces invariables expriment un *mode*, une manière d'être des adjectifs; la seconde, le nom d'*invariables déterminatifs* parce qu'ils servent à *déterminer* un rapport entre les mots qui les précèdent et les mots qui les suivent, entre un *antécédent* et un *conséquent*; la troisième, le nom d'*invariables conjonctifs*, parce qu'ils servent à *lier*, à *joindre*, entre eux, des mots, des propositions, des phrases, etc., et la quatrième, le nom d'*invariables affectifs*, parce qu'ils expriment une *affection* de l'âme.

Un coup-d'œil sur le *tableau synoptique* qui suit ce préambule fera voir la filiation des diverses espèces de mots de la langue et comment se compose l'arbre de la science grammaticale, d'après notre système. Un tableau de même nature dressé d'après les

clature ou terminologie grammaticale de la langue française; 3° des Notions préliminaires de la grammaire de cette langue, ainsi que du *principe fondamental* qui établit la base des rapports des mots entre eux par les rapports des idées qu'ils expriment : *Les modificatifs font partie intégrante des substantifs qu'ils modifient*; 4° de la Lexicographie, ou des inflexions que reçoivent les mots pour exprimer les diverses nuances des idées qu'ils sont appelés à représenter; 5° de la Syntaxe, ou de la construction logique et grammaticale de la phrase française et des rapports des phrases entre elles, ainsi que des mots dont elles sont composées; 6° de la Prosodie et de la Versification françaises; 7° de la Ponctuation, ou de la subdivision logique du discours par des signes qui en précisent le sens dans toutes ses parties.

Tous les principes, toutes les règles dont ce *Cours analytique, pratique et théorique* se compose, sont déduits de très-nombreux exemples puisés dans les œuvres des meilleurs écrivains français, tant poètes que prosateurs, ainsi que dans les principaux ouvrages sur les sciences naturelles, historiques, littéraires, psychologiques, morales, politiques, religieuses, économiques, etc., exposés par séries en tableaux comparatifs et selon les règles rigoureuses de la logique et de la morale.

Digitized by Google

systèmes anciens, encore généralement en usage, ferait voir l'incohérence de ces systèmes, et formerait, avec le nôtre, la plus singulière disparate, le contraste le plus complet avec le sens commun.

L'ancienne nomenclature grammaticale mérite les mêmes reproches que l'ancienne nomenclature chimique, même à plus juste titre encore ; car, que l'on compare la dénomination donnée à chacune des dix espèces de mots y admises, puis à chacune des subdivisions de ces dix espèces, puis encore aux divisions de ces subdivisions, etc., avec la nature de ces espèces de mots, c'est-à-dire avec les propriétés spécifiques qui les distinguent les unes des autres, et que l'on dise si chaque nom d'espèce est l'emblème parfait de sa définition ; ensuite, si chaque définition est la peinture exacte de l'objet défini, de l'objet auquel elle est appliquée, et, enfin, si avec ces moyens, il est toujours possible de décider à quelle classe ou sous-classe de mots appartient tel ou tel mot donné.

Mais la grammaire est une partie de la science des idées, c'est-à-dire de l'idéologie, qui est la base de toutes les sciences : à ce titre, elle doit, moins que toute autre science, souffrir une mauvaise nomenclature, une mauvaise classification et une mauvaise méthode de démonstration.

Si, sans préjugés, on examine maintenant les avantages immédiats résultant du système que nous proposons, dans ses applications à l'étude et à l'enseignement de la langue française, il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence frappante de ces avantages ; car, d'un côté, on voit un système idéologique clair et simple, avec une nomenclature exacte et naturelle, des définitions et des règles déduites des faits puisés dans le bon usage, une grande simplification dans les détails appliquée à chaque espèce de mots et notamment dans les substantifs relatifs et les adjectifs affirmatifs, un ensemble bien lié dans toutes ses parties, formant un corps complet de science, et de l'autre côté une classification tellement compliquée qu'il est impossible à ses partisans de dire où elle finit ; qui n'a, ni ne peut avoir, aucun système idéologique

Digitized by Google

pour base ; une nomenclature qui n'est établie sur aucun principe, des définitions et des règles inexactes ou incomplètes ou même parfois radicalement fausses, mais rarement bonnes, etc. D'une part, il suffit de quelques pages pour traiter la science entière avec lucidité, et de l'autre, d'énormes volumes, en obscurcissant la matière, peuvent à peine en contenir la théorie. Là, la lumière rayonnante de clarté ; ici, l'obscurité du grimoire ou des oracles sybillins.

La classification des matières dans un livre doit, nous le répétons, avoir pour base l'idéologie, origine de toute science et surtout de la grammaire, qui est la science de l'expression des idées.

La méthode employée ici pour l'étude et pour l'enseignement consiste, ainsi que nous l'avons déjà dit, à présenter des faits, à les expliquer ou analyser et à en déduire des principes ou règles. En cela nous sommes d'accord avec les plus grands investigateurs des méthodes. « Le devoir d'un maître, dit J.-J. Rousseau, est » moins d'instruire que de conduire. Il ne doit donc point donner » de préceptes, il doit les faire trouver..... Les faits, les faits ! » il faut bien lire dans les faits avant de lire dans les maximes.... » Point d'autre instruction que les faits ! »

» La route des préceptes est longue, dit Sénèque, celle des » exemples est plus courte et meilleure. »

» La leçon des exemples instruit beaucoup mieux que celle des » préceptes » à dit Saint-Évremont.

» Les règles, dit Dumarsais, n'apprennent qu'à ceux qui savent » déjà, parce que les règles ne sont que des observations sur » l'usage ; il faut donc commencer par faire lire les exemples » avant de donner des définitions, des principes. »

» La meilleure leçon est celle des exemples, » dit Laharpe, » qui ajoute : « l'art doit s'appuyer sur l'expérience des faits pour » établir la certitude des principes. »

» Le meilleur code grammatical, dit l'abbé de Lévisac, se trouve » dans les écrivains d'une nation. C'est dans leurs immortels » ouvrages qu'une langue brille de tout son éclat. Tout, jusqu'à » leurs fautes même y sert d'instruction. C'est dans Pascal, Cor-

Digitized by Google

» neille, Racine, Despréaux, Bossuet, Fléchier, Fénélon, Mme » de Sévigné, Lafontaine, les deux Rousseau, Voltaire, Buffon, » Delille, etc., etc., qu'on doit étudier la langue française, si l'on » veut en connaître à fond toutes les beautés et toutes les res- » sources. »

» En fait de grammaire, dit P. J. Tissot, ce sont les bons » écrivains qui font autorité. »

» Il n'y a, dit Ch. Nodier, que des faits dans la science des » langues, toutes les théories qui méconnaissent ce principe sont » du domaine de l'ignorance et de la folie. »

» L'observation des faits, dit le Chancelier Bacon, mais une » observation juste et raisonnable, qui n'entre point dans l'im- » mense détail de tous les individus, des différences et variations » minutieuses, est la clef des sciences, c'est un moyen plus sûr « et plus commode pour connaître ce que nous savons mal et ce » que nous ne savons pas, que ne pourraient l'être tous les systèmes » qui naissent, se détruisent, varient et chancellent au gré « d'une imagination désordonnée. »

» Eh! s'écrie Lemare, qu'a-t-on besoin de se jeter dans les » déserts de la théorie? Les faits, les faits seuls bien ordonnés, » bien présentés, font naître invinciblement dans l'esprit le sen- » timent des analogies, et nous forcent, même à notre insu, à » parler, à écrire, comme parlent et écrivent les bons écrivains » qu'on a su mettre en scène. »

» Tout ce que nous pouvons connaître de la réalité se réduit à » des faits que nous observons et à des déductions tirées de ces » faits. » Th. Jouffroy. *Nouveaux mélanges philosophiques.*

Notre grammaire se composera donc de faits, c'est à dire d'exemples puisés dans les meilleurs écrivains français, et distribués par série, suivant un ordre idéologique et rationnel. Ces faits seront brièvement expliqués, et les principes ou les règles qui en découleront, seront exprimés au bas de chaque série, à la suite de l'explication ou analyse. Ainsi déduites, les règles sont comprises par les élèves aussitôt qu'elles sont posées, parce qu'elles sont pressenties déjà par eux avant d'être énoncées ou écrites. Le con-

Digitized by Google

traire a lieu lorsque les règles précèdent les faits d'où elles doivent découler, car alors l'élève s'ingénie à trouver le sens de cette espèce d'énigme pour lui, et son attention est partagée entre le désir d'arriver directement lui-même à en découvrir le sens, et l'examen des faits, ainsi que l'explication qu'en donne le professeur ou le livre, et ce partage de l'attention brouille tout dans son esprit, qui, le plus souvent, n'a saisi nettement ni la règle, ni les faits, ni l'explication ; de sorte que le tout reste incompris. Puis de leçons en leçons données de cette manière, l'élève ne comprenant rien ou comprenant peu, l'ennui et le dégoût l'atteignent, et son instruction est dès lors manquée.

Dailleurs les principes et les règles sont des généralités, des abstractions, et si on ne les a déduits de faits ou exemples préalablement analysés et bien expliqués, l'élève les comprend rarement bien, et presque toujours, sinon à force de temps et d'expérience, il les applique mal.

Ces observations, fruits d'une longue expérience personnelle, sont d'accord avec les principes émis par les plus profonds penseurs. « Les idées générales et abstraites, dit J.-J. Rousseau, » sont la source des plus grandes erreurs des hommes. » « Il faut » se défier des maximes générales, exprime Nicole, car on peut » en faire des applications très-fausses. »

Nous ne pouvons trop le répéter, malgré les préjugés de l'usage qui sont toujours contraires à toute méthode rationnelle, il ne faut jamais commencer par poser des principes, des règles, c'est-à-dire des abstractions, des généralités ou maximes générales. Ce n'est, et nous insistons là-dessus, qu'après avoir examiné des faits assez nombreux pour y trouver tous les cas d'application et avoir bien analysé ces faits ou exemples, qu'il convient d'exprimer les principes qui en sont déduits. Par ce moyen, et c'est le seul, on n'expose pas les élèves à des applications fausses de ces principes.

Nous avons cru pouvoir atteindre un autre but important, en composant notre grammaire : c'est que le choix des faits ou exemples soit tel, que ces faits forment un recueil de pensées ayant toutes un sens complet et présentent, disséminées dans tout le

Digitized by Google

livre, une espèce d'anthologie morale, scientifique, littéraire et historique, pour servir à l'instruction et à l'éducation des élèves. « Les maximes morales, éparses et sans suite font plus d'effet sur le cœur » dit Bacon, d'accord en cela avec Sénèque qui pensait que : « La morale présentée par pensées détachées a plus d'énergie. » Diderot assure que : « Les pensées morales sont des clous d'airain qui s'enfoncent dans l'âme et qu'on n'arrache point. » Et De Bonald que : « L'éducation de l'homme doit finir par des pensées. »

Ce qui est vrai pour les pensées morales et religieuses, l'est également pour les axiômes, les principes et les faits scientifiques et littéraires présentés par phrases détachées, soit en prose, soit en vers, ayant chacune un sens complet et absolu. Nous ajouterons que nos exemples ayant été choisis dans les œuvres des écrivains dont le talent et le génie ont produit ce qu'il y a de plus parfait dans la littérature française, seront un brillant ornement pour l'esprit et la mémoire des élèves. De plus, ces divers exemples pourront servir aux professeurs de texte ou d'occasion pour des observations ou remarques sur les objets ou sujets qu'ils expriment ou auxquels ils ont rapport ; pour des dissertations scientifiques, historiques ou biographiques ; pour exposer quelques principes de littérature, de morale, d'économie publique, politique ou privée, d'art, d'archéologie, de critique littéraire ou historique etc., etc. Les professeurs trouveront ainsi dans notre livre, outre les notions grammaticales qu'il contient, de grandes ressources pour varier l'enseignement de la langue française et lui enlever la sécheresse inhérente aux méthodes généralement en usage. Les noms mêmes des auteurs cités, comme ceux des personnages historiques ou célèbres, repris aux textes, peuvent être l'occasion de petites notices sur leurs travaux, leur vie privée et leurs actes publics. Ces notices, si elles sont bien faites, intéresseront infiniment les élèves et leur inspireront le goût des études et des grandes choses.

Par tous ces moyens d'instruction et d'éducation et par d'autres qu'amènent les circonstances, dont le professeur intelligent sait

Digitized by Google

toujours profiter, on satisfait au précepte didactique si bien exprimé par le poète et professeur Andrieux.

« Mais ornons la leçon d'un attrait nécessaire;
» C'est trop peu que d'instruire, il faut instruire et plaire. »
(*Le souper des six sages.*)

Une longue expérience personnelle dans l'application du mode d'enseignement qui commence par les faits, ainsi présentés, discutés et développés, nous a convaincu que c'est la seule bonne méthode à suivre, non seulement pour la grammaire, mais dans l'enseignement et l'étude de toutes les sciences indistinctement, ainsi que pour l'éducation morale et le développement des facultés intellectuelles des élèves.

Il est évident que les livres doivent être composés comme l'enseignement doit se donner et comme les études doivent être faites : c'est ainsi qu'est rédigé celui que nous offrons au public, qui en jugera.

(Suit ici le *Tableau Synoptique de la nouvelle nomenclature ou terminologie grammaticale de la langue française.*)

Digitized by Google

MONOGRAPHIES GRAMMATICALES.

L'articulation *il*, *ll*, *lle*, *illes*, *llent*, *illent*, etc., mouillée ; les *yeurs*, les *grasseyeurs* et les *zézeyeurs* parisiens ; *les perturbateurs du langage, et les réformateurs orthographiques de la langue française.*

L'articulation *l*, *ll*, *lle*, *il*, *illes*, *illent* ou *llent* mouillée, de la langue française, n'a, comme le *ll* de la langue espagnole et le *gli* de la langue italienne, de signe graphique pas plus que de signe phonique qui en figure précisément la prononciation ou l'articulation réelle en français. Les bons orateurs, comme les bons acteurs, l'articulent, ainsi que la haute société et les principaux grammairiens, de manière à lui donner le plus d'élégance et de valeur phonique dans le langage, le plus d'harmonie imitative dans sa valeur musicale et la plus agréable liaison avec les syllabes qui la suivent. Sa représentation phonique pourrait, selon moi, se figurer par *ll*^{ieu}, à la fin des mots, comme dans *Versailles*, Versa-ll^{ieu}, dans *étrille*, étri-ll^{ieu}, dans *vermeil*, vermè-ll^{ieu}, *écueil*, écuei-ll^{ieu}, *feuille*, feu-ll^{ieu}, *fouille*, fou-ll^{ieu}, *langue d'oil*, langue d'o-ll^{ieu}, *oille*, o-ll^{ieu}, en passant légèrement et rapidement,

Digitized by Google

le faisant toutefois sentir, sur le ^{ieu}, comme on passe sur l'*e* muet final d'*arabe*, *pape*, *Bade*, *batte*, etc., ou plutôt sur l'*e* muet d'un vers chanté, comme à la fin des mots *histoire* et *boire* de la chanson du *roi d'Yvetot* de Béranger; de *incline* et *machine* du *Dieu des bonnes gens* du même poète, ou l'*e* final se prononce *eu*, légèrement, il est vrai, mais, toutefois, très distinctement : la note musicale qui s'y appuie oblige à donner à cet *e* muet une sonorité faible, mais sentie cependant. Les mots librement, sensiblement, tendrement, sacrement, maigrement, pauvreté, chasteté etc., présentent des *e* muets qui expirent la voix *eu* plus sensiblement que le *ll*^{ieu} léger de *Versailles*, *travaille*, *étrille*, *fille*, *vermeille*, *feuille*, *fouille*.

Enfin, le signe graphique qui figure le plus exactement l'expression phonique de l'articulation mouillée *l*, *ll*, *lle*, *il*, *ille*, *illes*, *illent* ou *llent*, est la forme *ll*^{ieu} donnée plus haut, et je le prouverai bientôt par les grammairiens et les lexicographes les plus distingués de la France, depuis que ce pays, possède un langage dont la forme des mots et la phonométrie sont suffisamment fixées.

Dans l'intérieur des mots, ou avant une syllabe forte ou sonore, l'*i* précédant le *ll* mouillé, comme dans *bâillant*, *bâillon*, *bâillonner*, *feuillant*, *feuillet*, *gaillard*, *gaillardise*, *grillade*, *griller*, *grillet*, *grillette*, *grillon*, *grouillant*, *grouiller*, *mouillant*, *mouillé*, *veillez*, *veillons*, *vermillon*, *œillade*, *œillet*, *œilleton*, *œillère*, qu'on doit prononcer à peu près comme si l'*i* suivait *ll*, au lieu de le précéder, c'est-à-dire comme si l'on écrivait : *bâlliant*, *bâllion*, *bâllionner*, *feulliant*, *feulliet*, *galliard*, *galliardise*, *grilliade*, *grillier*, *grilliet*, *grilliette*, *grillion*, *groulliant*, *groullier*, *moulliant*, *moullié*, *velliez*, *vellions*, *vermillion*, *œlliade*, *œllière*, *œlliet*, *œllieton*. On voudra bien remarquer que, comme dans *briller*, *brillant*, *grillade*, *griller*, *étriller*, *etc.*, c'est sur l'*i* qui précède *ll* que s'appuie la prononciation de la syllabe ; on détache l'*i* implicitement contenu dans *ll* mouillé et on le place, pour la prononciation du mot, après ce *ll*, et

Digitized by Google

l'*i* précédant *ll* dans *baillant*, *feuillant*, *gaillard* et autres mots précités, peut y être considéré comme explétif, puisque le *ll* mouillé renferme implicitement, tacitement en lui même, comme dans la langue espagnole, ainsi qu'on le verra plus bas, l'*i* qui mouille cette articulation spéciale. Il ne faut pas, non plus, perdre de vue que toutes les voix, toutes les articulations des mots ci-dessus donnés en exemples, et autres de même nature, se font sentir dans leur prononciation, comme si *ia*, *ian*, *iau*, *ié ièt*, *ieu*, *ion*, *iou*, etc., formaient des diphthongues. Il en est de même pour tous les mots où *ll* mouillé se trouve, sans en excepter même ceux où cette articulation termine la dernière syllabe, comme dans *aille*, *bâille*, *veille*, *brille*, *feuille*, *fouille*, etc., où *lle* se prononce comme s'il s'écrivait *ll*^{ieu} et dont le ^{ieu} supérieur ne se ferait pas plus sentir que l'*e* muet d'une syllabe finale.

Cette manière de prononcer, en français, le *ll* mouillé, est appuyée par la prononciation espagnole de la même articulation, et par son équivalent *gli* de la langue italienne. On sait, du reste, que la langue espagnole et la langue italienne sont congénères de la langue française.

Dans leur *Dictionnaire espagnol-français et français-espagnol*, imprimé en 1844, à Toulouse, MM. Pifferrer et Neira disent, (avertissement) : « Les deux lettres *ll* réunies forment en espagnol une consonne (il en est de même en français) qui se pro-» nonce toujours comme les *ll* mouillés des mots français *postil-*» *lon*, *famille*. Pour représenter ce son dans la prononciation » figurée, quand il est au commencement des mots, nous avons » adopté la combinaison *lhi* : *llover* est figuré par *lhiover*. » Et dans le corps du Dictionnaire, *llaga* est figuré par *lhiâga*, *llegar* par *lhiégar*, *lloro* par *lhiôro*, *lluvioso* par *lhioùvioso*. » *Llorente*, historien de l'inquisition, se prononce *Lhiôrenté*. Il en est de même dans l'intérieur des mots : *gallardo* est figuré par *galliardo* (*gaillard* en français), *caballero* par *caballiéro* ; *caballete* par *caballiété*, caballo par *cabâllio*, etc : Les Italiens représentent le *ll* mouillé des Français et des Espagnols par *gli* qui se prononce comme *illi* dans bouilli : *méglio*, mieux, *migliore*, meil-

Digitized by Google

leur, du latin *melior* et de l'espagnol *mejor* qu'on prononce *melhior*, le *h* aspiré ; *gagliardo*, comme s'il y avait *galliardo* ; *gaillard*, en français, qu'on y prononce *galliard* en faisant sentir les deux *ll* ; et en espagnol *gallardo* qu'on prononce, ainsi qu'on vient de le voir, *galliardo*, les deux *ll* articulés.

Les grasseyeurs parisiens qui ne savent pas mieux articuler le *ll* mouillée que le *r* qu'ils prononcent entièrement de la gorge et de manière que l'articulation de cette lettre se forme par un son multiple qui semble être précédé d'un *c* ou d'un *g* et rouler dans le larynx, en sorte que le grasseyement qui s'ensuit dépend de ce que la langue, au lieu d'être portée vers le palais, se trouve retirée en bas vers la face postérieure des dents incisives de la machoire inférieure, d'où il résulte que la face dorsale de cet organe se trouve convexe au lieu d'être concave, ce qui le force pour articuler le *r* de vibrer vers sa base au lieu de vibrer vers son sommet. Le grasseyement est un vice de prononciation commun à Paris. (Dom Colomb, *Histoire littéraire de la France.*)

Cette description du grasseyement du *r* peut s'appliquer au grasseyement du *ll* mouillé, à la seule différence que la langue, au lieu d'être convexe, comme pour grasseyer le *r*, se trouve concave pour le grasseyement ou le *yement* du *ll*, c'est-à-dire pour être prononcé : *ïe*.

Mais « *Grasseyer*, dit M. Bescherelle aîné, dans son *Dictionnaire national*, et je cite ce lexicographe à dessein, « *grasseyer*, c'est articuler, en parlant, dans l'arrière bouche ou de toute autre façon défectueuse, la lettre *r*, ou lui substituer un autre son, ou bien encore la supprimer plus ou moins complètement. »

M. Bescherelle ne donne aucun exemple à l'appui des trois distinctions qu'il fait dans cette définition du mot *grasseyer*. Essayons de remplir cette lacune :

1° Les mots : *rare*, *rarefier*, *rire*, *écrire*, *récrire*, qui s'articulent comme le font la plupart des grasseyeurs parisiens et d'autres lieux, qui prononcent le *r* au moyen d'un grouillement dans la gorge, poussé du pharynx en roulant et

Digitized by Google

vibrant par le larynx et la bouche, qui l'émet avec la voyelle suivante.

2° Les mots : *barre*, *barrer*, *carré*, *carreau* etc., que d'autres grasseyeurs de la même capitale articulent comme si l'on remplaçait le *r* par un *k* ou par un *gu*ᵉ légèrement prononcé ou par un *w* ou par *ou* : *ba-ke*, *ba-ké*, *ca-ké*, *ca-keau*, ou *ba-gue*, *ba-gué*, *ca-gué*, *ca-guau*, ou *ba-we*, *ba-wé*, *ca-wé*, *ca-weau*, ou *ba-ou-e*, *ba-ou-é*, *ca-ou-é*, *ca-ou-eau*.

3.° Les mots : *baron*, *carreau*, *marraine*, *parrain*, *paroisse*, *parterre* etc., qu'un autre genre de grasseyeurs encore prononcent comme si le *r* était supprimé entièrement : ils disent : *ba-on*, *ca-eau*, *ma-aine*, *pa-ain*, *pa-oisse*, *pa-tè-e* etc.

Mais si le grasseyement du *r* est, selon M. Bescherelle, un vice de prononciation, pourquoi n'en serait-il pas de même du grasseyement du *ll* mouillé, cette articulation étant prononcée, par les grasseyeurs, contrairement à la prononciation naturelle des deux lettres qui la composent? Et pourquoi M. Bescherelle veut-il donc que le mot *mouiller* se prononce *mou-ié ;* mouillade, *mou-iade*; mouilladoir, *mou-ia-doir*, mouillage, *mou-iage*; mouille, *mou-ie*; mouillement; *mou-ie-ment*, Versailles, *Versa-ie*; feuille, *feu-ie*; œil *œu-ie*; brillant, *bri-ian*; fille, *fi-ie*; étriller, *étri-ié* comme un *étrier* etc.? Sur quelles autorités s'appuie-t-il pour admettre dans son dictionnaire *national* cette prononciation qu'on ne trouve en usage que chez les personnes dont l'éducation comme l'instruction ont été négligées et chez les habitués des carrefours ou autres lieux de même nature? A-t-il avec lui les bons grammairiens, les lexicographes distingués, ou nos bons écrivains, poètes ou prosateurs, nos grands acteurs dramatiques, nos meilleurs orateurs judicaires, politiques ou religieux? quels sont-ils?

Les grasseyeurs des *ll* mouillés peuvent être assimilés aux grasseyeurs du *r*, car ce sont les mêmes causes qui produisent les mêmes modes défectueux d'articuler ces consonnes.

Le grasseyement, étant un vice de prononciation doit être proscrit du beau langage : c'est l'opinion de tous les bons écrivains,

Digitized by Google

grammairiens ou autres, qui se sont occupés des principes de la langue.

Beaucoup de personnes grasseyent par *affectation* : c'est un défaut de plus. Voltaire a donné, dans la traduction ou imitation d'un morceau du 4e chant de la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope, un beau portrait de cette affectation :

« Sur un lit plein de fleurs négligemment penchée,
Une jeune beauté non loin d'elle est couchée :
C'est *l'affectation* qui *grasseye* en parlant,
Ecoute sans entendre, et lorgne en regardant,
Qui rougit sans pudeur, et rit de tout sans joie,
De cent maux différents prétend qu'elle est en proie,
Et pleine de santé sous le rouge et le fard,
Se plaint avec molesse et se pâme avec art.

Mélanges historiques. Lett. 22 *sur les Anglais* — POPE.

Les grasseyeurs du *ll* n'ont de représentants dans la Lexicologie française, et dans leurs dictionnaires seulement, que MM. Bescherelle aîné et Poitevin. Ils disent simplement, dans ces dictionnaires, que *ill* se prononce : *ie ;* et sans plus d'explication ni de justification que cela, ils imposent, à leurs lecteurs, la prononciation de la population ignorante de Paris. M. Poitevin dit cependant dans sa *Grammaire générale et historique de la langue française*, tome 1er page 15. « L finale a le son mouillé *ie* dans » un grand nombre de mots lorsqu'elle est précédée de la voyelle » *i*; elle forme alors une articulation particulière dont le signe » nous manque ; ainsi *bail*, *avril*, *péril*, *soleil*, *écueil*, se pro- » noncent *ba-iie*, *a-vriie*, *so-leie*, *pé-riie*, *é-cueiie*. *Ll* précédées » d'un *i* forment la même articulation dans *bailliage*. *anguille*, » *fille*, *feuille*, *paillasse*, *cotillon*, *meilleur*. » Et voilà tout. Indépendamment des lueurs sombres de ce style germanique, les lecteurs de M. Poitevin doivent être peu édifiés sur les difficultés phoniques de cette articulation française, ainsi résolues par lui.

M. Bescherelle veut, ainsi qu'il est dit plus haut, imposer au langage français la prononciation pâteuse, irrégulière et lâche, du

Digitized by Google

ll comme *ie*, de la partie ignorante ou peu instruite de la population de Paris, tout en convenant que ce n'est pas celle du *Théâtre français qui conserve la pureté de la diction française, où l'on a toujours entendu les Talma, les Mars, les Duplessis articuler à la manière méridionale :* BILLET, PILLER, MEILLEUR. Pour être juste, il aurait dû ajouter : qu'au gouvernement, aux chambres législatives, au barreau de Paris et des autres villes de France, dans la haute société, dans la magistrature, à l'Académie française, comme dans les autres sections de l'institut de France, on prononce cette articulation *ll*, comme les Talma, les Mars, les Duplessis et les meilleurs acteurs de tous les temps, comme ceux d'aujourd'hui dans les plus grands théâtres de Paris et des autres villes françaises ; enfin, comme dans la France entière et les pays voisins où la langue française est le langage parlé, et que, à l'exception de la partie inférieure de la population de la capitale et de peu d'autres lieux, tous ceux qui parlent la langue française articulent la consonne *ll* comme les Talma, les Mars et les Duplessis.

Or, comme la population actuelle de la France et des pays voisins dont le langage français est la langue usuelle, s'élève à plus de *quarante millions d'âmes*, tandis que la ville de Paris en possède à peine *un million* ; en admettant, et c'est être large, que les deux tiers de cette dernière population articulent la consonne mouillée *ll* de cette manière pâteuse et lâche, inadmissible en bonne société, il en résulterait qu'*un soixantième* de la population de la France, parce qu'elle habite Paris, imposerait son mauvais langage aux *cinquante-neuf soixantièmes* de la nation française. Ce serait évidemment trop fort : 6 à 700,000 personnes, au mauvais langage, feraient la loi à *quarante millions* d'autres personnes qui parlent selon les principes et le génie de leur langue, cela ne se concevrait pas. Et c'est cependant ce que prétend, dans sa fatuité parisienne, M. Bescherelle aîné, dans son dictionnaire *national*, qui, sous ce rapport, devrait plutôt porter le titre de Dictionnaire *poissart-parisien*.

A la lettre L, et je cite textuellement, il dit : « *Comme nulle*

Digitized by Google

règle de prononciation ne peut-être donnée qui ne soit basée sur l'usage le plus général et le meilleur, que faut-il conclure de ces données? » Qu'il faut prononcer comme au théâtre français, c'est-à-dire comme les Talma, les Mars, les Dnplessis, qui prononçaient comme aujourd'hui le gouvernement, les chambres législatives, la magistrature française, le barreau de Paris et des autres villes de France, comme l'Académie française et les autres sections de l'institut de France, et comme les *quarante millions* de personnes parlant la langue française, qui est leur langue usuelle, et encore comme les membres des académies départementales ou provinciales des sciences et de la littérature, etc., et non selon la manière d'articuler de MM. Bescherelle et Poitevin, qui est celle des bas-fonds de la ville de Paris seulement. Mais M. Bescherelle insistant « *Faudra-t-il prendre*, dit-il, *la province, Paris ou le théâtre français?* Il vient d'être répondu à cette question. *De quel point de la France*, demande-t-il, *doit partir la véritable prononciation française?* D'aucun. Cette question comme la précédente, rentrant dans la première, s'y trouve également résolue. *Sera-ce de Bordeaux ou de Marseille, de Lyon ou de Rouen?* demande-t-il encore? De l'une ni de l'autre de ces villes, pas plus que des bas-fonds parisiens. *Dans ce conflit de prétentions urbaines*, continue-t-il, *faudra-t-il que Paris cède le pas à ses rivales ou à quelque autre ville moins importante encore, telle que Blois que l'on vous jette à la tête* (jeter à la tête une ville! Bon Bieu! quelle figure!) *comme un modèle de bonne prononciation parce que nos rois y faisaient quelque séjour? Mais alors, pourquoi pas Rambouillet, Versailles, Fontainebleau, Compiègne?* Une quelconque de toutes ces villes citées a-t-elle jamais pétitionné pour faire admettre comme *prononciation nationale*, sa manière d'articuler la consonne *ll?* » Permettez-moi de vous le dire, M. Bescherelle, outre les contradictions manifestes dans lesquelles vous tombez constamment et que je n'ai pas voulu relever, parce qu'elles sont trop évidentes, vos argumentations précédentes sont un peu niaises, et méritent peu qu'on s'y arrête. Il en est presque de même de la suivante : *Pourquoi pas Paris, depuis si longtemps le siége du gouvernement, Paris le foyer des lumières, le*

Digitized by Google

centre des académies, Paris que les arts et le goût rajeunissent sans cesse?... Arrêtons-ici nos citations, car le reste est encore plus faible. Mais Paris, ce foyer de lumières et de bien d'autres choses moins brillantes mais plus malsaines au physique et au moral, ce centre des académies, des arts et du goût, fournit-il à ces académies, véritables foyers des lumières, des arts et du bon goût, beaucoup de ses *yeurs, grasseyeurs* ou *zézeyeurs?* En fournit-il un seul par mille académiciens? Il y a lieu d'en douter, malgré les dictionnaires de MM. Bescherelle et Poitevin. Et celui-là, s'il y en avait un par hasard, se déferait bien vite de son mauvais jargon, dans ce foyer du bon goût.

Les parisiens qui font partie de ces académies ne sortent pas précisément de la classe qui *ye, grasseye* ou *zézeye.*

M. Bescherelle conclut, cependant, en parisien convaincu de la puissance de ses arguments et surtout de l'importance de sa ville natale : *Nul doute,* dit-il, *qu'il ne faille prendre Paris pour modèle de prononciation.* » La conclusion contraire est plus juste et plus vraie : Les *quarante millions* de personnes qui parlent usuellement la langue française, qui ne *yent,* ni ne *grasseyent,* ni ne *zézeyent* et qui parlent cette langue selon ses principes et son génie, ne doivent pas admettre dans leur *langue nationale,* le jargon de la basse classe des habitants de Paris, bien que cette grande ville soit la capitale de la France, et le plus grand foyer des sciences, des arts, des lettres et du bon goût, qu'on ne trouve pas d'ailleurs, dans les bas-fonds de cette capitale.

Il parait que M. Emile Littré ne l'admet pas davantage, puisqu'il produit un système tout différent dans son *Dictionnaire,* en publication, ainsi que nous le verrons bientôt.

Je parlerais du raisonnement de Napoléon Landais dans sa *Grammaire générale des grammaires françaises* s'il n'établissait ce raisonnement sur deux citations tronquées de Beauzée et de Gattel, à qui, par ce moyen, il fait dire exactement le contraire de ce qu'ils expriment, et, en tirant des conséquences contraires à celles qu'on trouve dans leurs livres, on prouve qu'on est bien dépourvu de bons moyens lorsqu'on en emploie d'aussi blamables.

On vient de voir l'exposé de mon opinion sur le grasseyement

Digitized by Google

du *ll* mouillé et du *r*, je vais maintenant faire connaître celle des législateurs du langage depuis que la langue française possède des grammairiens.

Le mouvement littéraire qu'amenèrent la Renaissance des arts et des lettres et la Réformation religieuse, fit sentir le besoin d'une codification des principes constitutifs de l'idiome de la France, jusque là non-écrits. On sait que ce fut un anglais de Londres, nommé Jehan Palsgrave, qui, en 1530, publia à Londres, en anglais, et pour les anglais, le premier recueil de ces principes, sous le titre de *L'esclarcissement de la langue françoyse, composé par maistre Jehan Palsgrave, angloys natif de Londres, et gradué à Paris*; avec cette épigraphe : *Neque, luna, per, noctem.* Palsgrave fait connaître à ses anglais, les reproches qu'il adresse aux Parisiens, qui affectaient alors de se nommer *Paziziens* et de prononcer *Mazie, mèze* de Dieu, et *chèze* au lieu de *chaere*, comme on écrivait alors le mot *chaire*.

On appelle aujourd'hui *zézeyement* ce genre de prononciation des mots, contrairement à la prononciation régulière et naturelle.

Beaucoup de flamands *zézeyent* le *j* français, parce qu'ils n'ont pas cette articulation dans leur alphabet flamand et que leurs professeurs n'ont pas insisté suffisamment pour la leur faire bien prononcer, ou parce qu'ils la prononçaient mal eux-mêmes.

Le zézeyement du *r* au XVI^e^ siècle et son *grasseyement* depuis, comme le *grasseyement* du *ll* ou plutôt son *yement*, se produisent toujours par le bas-peuple, ignorant et dépourvu du goût du beau langage, du *beau-parler*, comme disent certains néologues.

La grammaire de Palsgrave n'est pas sans un grand mérite pour l'époque de son apparition, surtout que c'est le premier recueil des principes constatés et admis alors qui constituaient la langue parlée et écrite par les français. Les définitions et le classement de ces principes valent mieux que ce que l'on trouve dans la plupart des livres de même nature publiés ensuite jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. Elle est écrite en anglais et faite pour les anglais ; c'est la cause qu'elle fut si peu répandue en France.

L'année suivante, en 1531, le savant Jacobus Sylvius, (Jacques

Digitized by Google

Dubois) français, né à Amiens, en 1478, et mort à Paris, en 1555, publia en latin, un nouveau recueil des principes grammaticaux de la langue française, ayant pour titre : « Jacobi Sylvii Ambiani, » in linguam Gallicam Isagœge, una cùm ejusdem grammatica » latino-gallica ex hebrœis, grœcis et latinis authoribus. » Cet ouvrage, que j'ai apprécié ailleurs, est calqué sur les anciennes grammaires latines et grecques. Jacques Dubois, qui ne s'occupa que peu de la bonne prononciation d'alors, et point du grasseyement du *r* et des *ll* mouillés, ni du zézeyement des parisiens, voulut réformer, cependant, toute l'orthographe et même les lettres des mots de la langue française, en quoi il échoua complètement, ainsi que 14 à 15 ans plus tard, Louis Meigret de Lyon, dans une réforme presqu'aussi radicale qu'il proposait, et un siècle et demi ensuite l'abbé Dangeau et ses amis comme au 18e siècle Duclos, Fromant, Harduin, Wailly et beaucoup d'autres dans une réforme cependant très-modérée, et, enfin, Domergue au commencement de notre siècle et M. Marle de nos jours, dans des projets très radicaux.

Tous tombèrent sous les étrivières du raisonnement et du ridicule, qu'ils reçurent en raison directe de la plus ou moins grande radicalité de leurs systèmes, d'ailleurs fort divers, et presque tous rendant notre langue méconnaissable par les formes singulières qu'ils avaient données, l'un après l'autre, aux mots et même aux lettres.

Par ces réformes, la langue eût perdu toutes ses formes originelles ou étymologiques, et il fût devenu presqu'impossible par la suite de retrouver la généalogie des mots, à laquelle il faut, cependant, recourir souvent pour rétablir le vrai sens de chaque vocable, à différentes époques, ce qui est une nécessité presque constante dans une langue vivante, et étymologique par essence, comme la langue française.

Les nations, d'ailleurs, changent difficilement les formes orthographiques et la prononciation des mots et même des lettres de leur langue. En preuve, voyez le temps qu'il fallut pour changer, d'abord la prononciation et ensuite l'orthographe des mots *françois*, *anglois*, *j'aimois*, *j'avois* etc., en *français*, *anglais*, *j'ai-*

Digitized by Google

mais, *j'avais*, et pour changer les formes des mots *beste*, *fenestre*, *feste*, *prestre*, *teste*, *maistre*, *paraistre*, *traistre*, *plastre*, etc., en celles de *bête*, *fenêtre*, *fête*, *prêtre*, *tête*, *maître*, *paraître*, *traître*, *plâtre*, et les vicissitudes que ces légers changements ont parcourues avant d'être admis.

La phraséologie d'une langue se change même, parfois, plus aisément, semble-t-il, que la forme orthographiqne de ses mots. La métamorphose opérée dans la phraséologie française depuis le milieu du 16e siècle jusqu'aux trois quarts du 17e, de Rabelais et Amyot, Villon et Marot, jusqu'à Fénélon et Bossuet, Racine et Boileau. Mais les Rotrou, les Malherbe, les Ségrais, les Lafontaine et les Corneille pour la poésie, les Pascal, les Nicole, les Arnauld, les Patru et les Pélisson, pour la prose, furent les véritables réformateurs de l'ancienne littérature française, en créant la phraséologie actuelle, tant en prose qu'en vers ; les Bossuet et les Fénélon, les Boileau et les Racine, venus après, ne firent qu'en consolider la fondation par leurs chefs-d'œuvre, ajoutés à ceux des principaux créateurs de la réforme.

Une pareille métamorphose est un fait inoui dans l'histoire des langues anciennes et modernes; aussi faillait-il le concours des plus grands hommes du plus grand siècle littéraire de tous les temps pour la produire. Semblable tentative serait plus que téméraire en toute autre circonstance.

Revenons aux projets périodiques des réformes orthographiques, et citons, tout d'abord, l'opinion du grand chancelier Bacon, à ce sujet. « L'orthographe vulgaire, dit ce vaste génie [1], a donné lieu » a une difficulté; il s'agit de savoir s'il est nécessaire d'écrire » les mots comme on les prononce, ou suivant la manière or- » dinaire : mais ces réformes que l'on prétend introduire » dans l'écriture, pour la rendre conforme à la prononciation, me

[1] « La méthode de Bacon, dit Garat, dans ses *Leçons aux écoles normales*, sur l'analyse de l'entendement humain, a changé la face des » sciences, et les sciences, depuis Bacon ont changé la face du monde. » (Séances des écoles normales, 1er vol, 1re leçon, 2e édition, page 159.)

Digitized by Google

» paraissent du genre des subtilités inutiles ; car la prononciation elle-même s'altère tous les jours, et n'a rien de stable; » et l'origine des mots, surtout de ceux qui sont tirés de langues » étrangères, finit par s'obscurcir tout-à-fait; enfin, comme l'orthographe ordinaire n'empêche pas qu'on ne prononce selon » l'usage reçu, et laisse toute liberté à cet égard, quel avantage » peuvent procurer des innovations de cette espèce ? »

(*De la dignité et de l'accroissement des sciences*).

Ces pensées de Bacon sont applicables à toutes les langues aujourd'hui parlées et surtout aux langues étymologiques; celles qu'émet M. Francis Wey, dans son *Histoire des révolutions du langage en France*, page 278, sont plus particulières à la langue française et aux réformateurs orthographiques de cette langue. « La folie de ce programme, dit-il, (en parlant de celui où Sylvius exposait sa réforme,) qui le croirait ? a trouvé d'âge en âge des admirateurs et des prosélytes. Ce qu'osait alors Sylvius fut entrepris souvent et ne réussit jamais. Toutefois, ce genre de démence sérieuse est à constater dans l'histoire des révolutions de notre langue. Incorrigibles, semant le trouble, l'indécision, obscurcissant les principes, égarant l'opinion, les néo-lexicographes, tour à tour ligueurs, frondeurs, toujours battus et toujours en lutte, sont, à proprement parler, les émeutiers du langage. Sans obtenir des avantages signalés, ils ont porté la licence dans les esprits, et affaibli l'unité qui cimente le pouvoir en pareille matière.

» Comme les fauteurs de troubles, ces hérésiarques se sont recrutés dans la foule des mécontents. Dédaigné des Muses, maltraité par Apollon, un auteur garde parfois de l'aversion pour la langue dont il n'a pas su tirer un parti glorieux ; il s'en prend à elle de ses défaites, et attribue sa maladresse à la médiocrité de l'outil. Ces sortes de justifications sont à l'usage des méchants ouvriers.

» Que faire alors ? On se jète dans les protestations grammaticales, on appelle des réformes ; sous prétexte d'un idiome à perfectionner, on discute et l'on nie le génie de ses ancêtres ou de ses

Digitized by Google

rivaux. Et quand on a fini on se trouve seul et grand, face à face avec un alphabet : on a vaincu un *t* final, atterré une diphthongue, et désarçonné deux ou trois lettres étymologiques.

» Ainsi se sont passées les choses en tout temps. Nos inventeurs lexicographes, nos néologues fameux furent constamment des littérateurs échoués, des poëtes méprisés, ou des prosateurs sans verve et sans charme. Leurs attaques furent sans cesse dirigées contre les grands écrivains, contre leurs maîtres ; et le ton de ces attaques a presque toujours trahi l'amertume qui nait de l'impuissance et de l'orgueil.

» Jacques Dubois a moins d'aigreur. Entouré de l'estime de son siècle, érudit, profond et écouté, il se consolait avec la science de la froideur de son imagination et de son peu de facilité d'écrire en notre langue. Il la maniait avec difficulté ; mais s'il s'en fût servi comme Marot ou Rabelais, aurait-il appelé des réformes? l'exemple de ses imitateurs nous permet le doute à cet égard. La plupart d'entre eux furent des grammairiens. » Et l'on pourrait ajouter, des grammairiens de bas-étage.

Un autre genre de réforme dans les mots tend actuellement à se produire, mais celle là ne serait pas seulement lexicographique, puisqu'elle jèterait l'anarchie la plus démagogique dans le langage et en ferait une nouvelle tour de Babel. La parole est à M. Victor Hugo : il s'écrie :

« Je mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire !
« Plus de *mot sénateur*, plus de *mot roturier* !
« Je fis une tempête au fond de l'encrier.
» Et je mêlai, parmi les ombres débordées,
« Au peuple noir des mots l'essaim blanc des idées.

Comprenne qui pourra. Mais ces *mots noirs* et ces *idées blanches* avec les *ombres débordées* du fond de l'encrier par la tempête Hugoïne, firent sans doute, un pâté bien opaque pour apercevoir encore les *idées blanches*. A voir ces sublimes, mais extravagantes choses :

Digitized by Google

« Boileau grinça des dents ; je lui dis : *Ci-devant*,
» Silence ! et je criai dans la foudre et le vent :
» Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !
» Et tout *quatre-vingt-treize* éclata. Sur son axe
» On vit trembler l'Ithos, l'Athos et le Pathos.

Après ce myrobolant et superbe succès, gachis ou Pathos, comme on voudra, M. Hugo dans son bonheur, s'écrie de nouveau :

« Oui, je suis ce Danton, je suis ce Robespierre !
« J'ai contre le mot noble, à la longue rapière,
« Insurgé le *vocable ignoble*, son valet.
» Et j'ai sur Dangeau mort, égorgé Richelet. »
. . . . . .
Et je n'ignorais pas que la main courroucée
Qui délivre le mot délivre la pensée.
(*Contemplations.*) [1]

Voilà donc la langue française en *République démagogique et sociale !* Que feront les français instruits et sensés, en cause dans cette insurrection ouverte par l'orgueil désappointé, contre le noble et beau langage des Pascal, des Bossuet, des Fénélon, des La Bruyère, des Massillon, des Voltaire, des Montesquieu, des Buffon, des J.-J. Rousseau, etc., pour la prose, et des Corneille, des Molière, des Racine, des Lafontaine, du *Cidevant* Boileau, de Voltaire encore et de tant d'autres, pour la poésie ; de ce langage couronné par tant et de si grands chefs-d'œuvre en tout genre, qui l'ont fondé, et qui, par ces chefs-d'œuvre mêmes et par sa clarté, est devenu le langage universel de l'Europe, la langue diplomatique et parlée dans les régions les plus instruites ? du globe. Et que penser du trouble étourdi et de la corruption que l'on veut jeter dans une langue arrivée à ce degré de perfectionnement et de grandeur, dont les chefs-d'œuvre littéraires et scientifiques forment la gloire la plus pure et la plus incontestable de la nation

[1] M. Hugo n'a pas publié encore son *Glossaire des vocables ignobles*, à l'usage de ses admirateurs.

Digitized by Google

française, cependant parée encore et à bon droit, de tant d'autres gloires ? C'est que l'auteur déplorera un jour d'avoir, comme français lui même, tenté, dans son orgueil froissé, une si extravagante entreprise contre l'honneur et la gloire de son pays. Il lui suffira, pour cela, de penser au conétable de Bourbon, et aux conséquences de sa conduite envers la France.

Revenons à notre *ll* mouillé. Avant de reproduire la prononciation de cette articulation indiquée par les grammairiens les plus distingués de la France depuis le XVI^e^ siècle, il convient d'exposer ce que dit à ce sujet M. Emile Littré [1] dans le complément de la préface de son excellent et savant *Dictionnaire de la langue française*, article : *Tableau de la formation de la prononciation.*

« *L* simple, dit-il, comme dans *péril*, *bail*, ou double, com-
» me dans *paille*, (dans l'un et l'autre cas avec un *i* antécédent)
» forme une articulation qu'on nomme *ll* mouillées, et qui a un
» son particulier, rendu en espagnol aussi par *ll*, et en italien par
» *gl*, (dans l'ancien français, on la rendait souvent par *lh* ou par *li*).

» Je note naturellement cette articulation par *ll*, en ajoutant
» toujours *ll* mouillées : *ailleurs*, *a-lleurs*, *bouteille*, *boutè-ll'*.
» La juste prononciation des *ll* mouillées est souvent manquée,
» en Flandre [2], on fait entendre seulement une *l* : *boutè-l* ; à

[1] M. Littré, par ses divers ouvrages de linguistiques, est considéré, comme un des plus savants linguistes français d'aujourd'hui. Il publie actuellement un *Dictionnaire de la langue française*, donnant l'acception de chaque mot, sa prononciation figurée, et, quand il y a lieu, discutée ; ses diverses acceptions et formes depuis le 8^e^ siècle, appuyées d'exemples ou textes de l'époque et enfin, l'étymologie clairement démontrée : 20 livraisons sur 25 ont déja paru.

[2] Seulement dans une petite partie de la Flandre française et du Hainaut français, de Bavay à Lille, et une petite lisière de Belgique, longeant la frontière entre Bavay et Tournay. Les deux parties réunies ont environ, une moyenne de 12 kilomètres de largeur sur toute la longueur de la zône frontière entre ces deux anciennes villes.

Digitized by Google

» Paris, on les prononce souvent comme un *y* : *boutè-ye*, *a-yeur* ; » partout je préviens contre cette prononciation vicieuse. » Et, en effet, il avertit à tous les mots de son Dictionnaire où se trouve l'articulation *il*, *ll*, *lle*, mouillée. Exemples :

« *Ail* (a-ll', *ll* mouillées, et non *a-ye*). Etym Provenc., *alh*, *aill* ; Catal, *all* ; Ital. *aglio*, de *allium*, ou *alium*. Attirail (*a-ti-rall*, *ll* mouillées).

Bail, (ball, *ll* mouillées).

Bâillant, *baillante*, (ba-llant, llant', *ll* mouillées, et non *ba-yan*).

Bâillement, (bâ-lle-man, *ll* mouillées, et non *ba-ye-man*).

Appareillement, (a-pa-rè-lle-man, *ll* mouillées, et non *a-pa-rè-ye-man*).

Babil, (ba-bill', *ll* mouillées).

Babillage (ba-bi-lla-je, *ll* mouillées, et non *ba-bi-ya-ge*).

Conseil (kon-sèll, *ll* mouillées, et non *con-sèy'*).

et tous les autres mots où se trouvent les articulations *il*, *ille*, *lle*, *lles*, *illent*, *llent*, et *lh* mouillées, tous ayant leur prononciation figurée comme ceux qui viennent d'être cités.

Hors Pierre La Ramée (Ramus), massacré, non comme huguenot, mais comme savant et surtout comme anti-péripatétitien et par ses ennemis personnels, qui, après l'avoir tué, jetèrent encore son cadavre palpitant dans la rue, par la fenêtre de sa chambre, le jour de la S^t^ Barthélémy le 24 août 1572; hors cette victime du fanatisme scholastique, qui figura notre *ll* mouillé par un l cédille, rien ne se trouve concernant ce *ll* dans les grammaires plus ou moins bizarres, publiées avant les *Remarques sur la langue française* par Vaugelas imprimées en 1647 à Paris, et en 1665 à Amsterdam, édit. Elzév., *Remarques*, du reste, qui ne contiennent que ceci, à propos des mots : *Gentil*, *gentille*. « Cet adjectif *gentil*, a *gentille* au féminin, qui ne se prononce pas comme *ville*, mais comme *fille* avec des *ll* liquides, et semblables à celles des espagnols. Ce qui est tout particulier à ce mot n'y en ayant aucun autre de la terminaison de *gentil*, qui prenne deux ll au féminin, et les fasse prononcer comme *fille*. »

Le célèbre avocat Patru, de l'académie française, admet dans

Digitized by Google

ses *Remarques* sur les *Remarques* de Vaugelas, l'opinion de ce dernier concernant la prononciation de *gentil* et *gentille* comme *fille*, avec les deux *ll* liquides, en disant *majestueusement* : TOUT CELA EST VRAI.

Laurent Chiffet, jésuite né à Besançon en 1598 et mort à Anvers l'année de l'approbation de son *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise, en* 1658, publié en 1659, dont la cinquième édition est de Bruxelles, 1675, dans laquelle il dit page 261, nos 27, 28 et 29, : 1° « no 27. La double *ll* après l'*i* » a un son *gras*[1], que d'autres appellent *liquide*, d'autres » *mouillé*. C'est le même son que la double *ll* en langue espa- » gnole comme *llamar*, *llorar* : et en langue italienne, de *gli*, » comme *pigliate*, *moglie*. Ainsi en français nous prononçons » *gaillard*, que l'Espagnol écrit *gallardo* et l'Italien *gagliardo* : » où l'on entend le même son de l'*l* qu'en *gaillard*. 2° 28. La » double *ll* après l'*i* seul, et sans quelque voyelle, se prononce » *grassement*[1], et l'on entend aussi le son de l'*i*, comme dans » *fille*, *piller*, etc. Excepté en ces mots : *argille*, *Achille*, *an-* » *guille*[2], *camomille*[2], *cavillation*, *distiller*[2], *illégitime*, *illicite*, » *illusion*, *illustre*, *illuminer*, *Illyrien*, *imbécille*, *mille*, *pupille*, » *syllabe*, *tranquille*, *ville* : où la double *ll* n'a le son que d'un *l* » simple. Et il serait meilleur de n'y écrire qu'une *l*, excepté *ville* : » pour la distingue de *vile*, féminin de *vil*. Mais quand devant *ill*, » il y a une autre voyelle ou une diphthongue, on prononce cette » voyelle ou cette diphthongue, et nullement l'*i*, car il ne sert » qu'en l'orthographe, à montrer que la double *ll* doit avoir le » son gras ou liquide, comme, en *travailler*, *conseiller*, *feuille*,

[1] Les mots *gras*, et *grassement* sont pris ici par L. Chiffet dans la signification de *liquide*, *mouillé*, ainsi qu'on le voit dans les phrases où ils se trouvent, et non dans le sens de *grasseyer*, *grasseyement*, *grasseyant*, qu'on applique à la prononciation vicieuse du *r*, dont il est parlé plus haut.

[2] Le *ll* des mots *aiguille*, *anguille*, *camomille*, *distiller*, et de leurs dérivés, est aujourd'hui mouillé, comme dans *fille*, *gentille*, *vétille*, *étrille*, etc.

Digitized by Google

» *dépouiller*, on entend que l'*a*, l'*e* ouvert, l'*eu* et l'*ou*. *Aiguille*, » prononce sa diphthongue *ui*, et l'*l* grasse. *Gentil*, a au féminin » *gentille*, avec l'*l* liquide : quoique les autres adjectifs en *il*, » n'ayent en leurs féminins qu'une simple *l* : comme *vile*, *subtile*, » *civile*, etc. 3° 29. La simple *l* après l'*i*, au milieu des mots, n'a » jamais le son gras qu'en ce mot : *gentilhomme;* prononcez » comme s'il était écrit *gentillomme*. A la fin des mots la simple *l* » après l'*i*, a le son gras en ces trois terminaisons *ail*, *eil*, *euil*, » comme *travail*, *sommeil*, *seuil*. Mais nullement aux autres ter- » minaisons où l'*i* est devant *l*, qui sont *il*, *eil*, *ouil*. Excepté en » ces trois mot *baril*, *péril*, *gazouil*, qui sonnent l'*l* liquidement. »

A la page 216, on lit, n° 44: « *l* dans les diphthongues *ail*, *eil*, » *euil*, *ouil*, ne se prononce pas et ne sert qu'à faire prononcer » grassement la *l*.. Ainsi en ce mot *taille*, la première syllabe n'est » qu'un *a*; en *soleil*, l'*e* n'est qu'un *e* ouvert; en *seuil* on n'en- » tend que la diphthongue *eu*; en *grenouille*, on n'entend que » l'*ou* : mais au bout de toutes ces syllabes, on entend prononcer » une *l* grasse de laquelle nous parlerons plus bas, traitant de la » consonne *l* (ce qui est fait plus haut). De même en ces mots, » *juillet*, *juillac*, *juilly* : l'*i* ne sonne aucunement, mais le seul *u*. »

En 1660, apparut la *Grammaire générale et raisonnée* dite de Port-Royal, sous les initiales D. T. (ou pseudonyme De Trigny), mais dont les véritables auteurs sont Claude Lancelot et Antoine Arnaud, dit le Grand-Arnaud. On y trouve dans le tableau des *consonnes qui n'ont qu'un son simple* : « *ill*[8] (sans correspon- » dantes grecques ni hébraïques) [8] *l*, comme dans *fille*. Les Espa- » gnols s'en servent au commencement des mots *llamar*, *llorer*; » les Italiens la marquent *gl*. » Duclos, joignit en 1754, un com- mentaire à cette grammaire, et dit, en ce qui concerne les lettres mouillées : « Nous avons trois sons mouillés : deux forts et un » faible. Les deux forts sont le *gn* dans *règne*, le *ll* dans *paille*; le » mouillé faible se trouve dans *aïeul*, *païen*, *faïence* etc. C'est dans » ces mots une véritable consonne, quant au *son*, puisqu'il ne » s'entend pas seul, et qu'il ne sert qu'à modifier la voyelle sui- » vante par un mouillé faible.

Digitized by Google

» Il est aisé d'observer que les enfants et ceux dont la prononciation est faible et lâche, disent *païe* pour *paille*, *Versaïes* pour *Versailles*, ce qui est précisément substituer le mouillé faible au mouillé fort. »

L'abbé Fromant, autre commentateur de la *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, ajoute, dans l'édition qu'il en donna en 1756:

« L'abbé Dangeau et le père Buffier ne comptent que deux sons mouillés; savoir celui de *gn* dans *mignon*, *règne*, etc., et celui de *ille* qui se prononce ferme dans *œillet*, *paille*; mais il est certain, continue M. Roindin, qu'il y a un troisième mouillé qui se prononce faiblement savoir *y* (ï) dans *ayeul* (aïeul), *payen* (païen). C'est ce mouillé faible que le peuple de Paris substitue au mouillé fort de *ill*, en prononçant nonchalamment *Versaïes* pour *Versailles*. »

Mais, dès 1730, Restant avait publié ses *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, où on lit « au chapitre, *De la prononciation*: « Rien n'est plus désagréable que la prononciation vicieuse que l'on substitue très-communément à celle de l'*l* mouillée, que l'on prononce dans *fille*, *oreille*, *feuille*, *paille*, *Versailles*, etc., comme s'il y avait *fye*, *oreye*, *feuye*, *pá-ye*, *Versá-yes*, etc. Ce défaut n'est pas moins ordinaire à Paris que dans les provinces, et il ne parait pas que l'on ait beaucoup d'attention à rompre de bonne heure dans les enfants une habitude dont ils ont honte quand ils entrent dans le monde, et dont il est rare qu'ils se défassent aisément. »

De Wailly, publia en 1765 la 2e édition et en 1774 la 7e de ses *Principes généraux et particuliers de la langue françoise*, où l'on trouve, au chapitre : *Des consonnes*, « c'est mal prononcer l'*l* mouillée que de prononcer *meilleur*, *tailleur*, *Versailles*, *feuillet*, etc., comme s'il y avait *mélieur*, *talieur*, *Versa-ie*, *feuliet*, ou comme s'il y avait *meyeur*, *taïeur*, *Versaïe*, *feuliet*. »

Dumarsais, mort en 1756, avait fourni à l'*Encyclopédie*, jusqu'à cette époque, les articles sur la Grammaire et entr'autres l'article *Consonnes*. Voici un extrait de ce qu'il dit à propos de *ll*

Digitized by Google

mouillé. Après avoir, comme Duclos, distingué deux sons *mouillés forts*, le *gn*, qu'il nomme *gne*, et le *ll*, *lle*, *ill*, *ille*, ou *il*, puis un son *mouillé faible*, *y*, qu'on nomme *ye* ou ï tréma, « Nous » devrions, dit-il, avoir un caractère particulier destiné unique- » ment à marquer le son de *l* mouillé. Comme ce caractère nous » manque, notre orthographe n'est pas uniforme dans la manière » de désigner ce son (ou plutôt cette articulation); tantôt nous » l'indiquons par un seul *l*, tantôt par deux *ll*, quelquefois par *lh*. » On doit seulement observer que *l* mouillé est presque toujours » précédé d'un *i*; mais cet *i* n'est pas pour cela la marque carac- » téristique du *l* mouillé, comme on le voit dans *civil*, *Nil*, *exil* » *fil*, *file*, *vil*, *vile*, où le *l* n'est point mouillé, non plus que » dans *Achille*, *pupille*, *tranquille* qu'on ferait mieux de n'écrire » qu'avec un seul *l*.

» Il faut observer qu'en plusieurs mots, où l'*i* se fait entendre » dans la syllabe avant le son mouillé, comme dans *péril*, on en- » tend l'*i*, ensuite le son mouillé, *péri-l*.

» Il y a, au contraire, plusieurs mots où l'*i* est muet, c'est-à- » dire qu'il n'y est pas entendu séparément du son mouillé; il » est confondu avec ce son, ou plutôt il n'y est point quoiqu'on » l'écrive, ou il y est bien faible.

» EXEMPLES *où l'i est entendu.*

» Péri-l,	Babi-lle.
» Avri-l,	Véti-lle.
» Babi-l,	Fréti-lle.
» Du mi-l,	Chevi-lle.
» Un genti-l-homme,	Fami-lle.
» Grési-l,	Cédi-lle.
» Fi-lle,	Sévi-lle.

» EXEMPLES *où l'i est muet et confondu avec le son mouillé.*

» *De l'a-il, de l'ail*	Ni sou ni *ma-ille.*

Digitized by Google

» *Qu'il s'en a-ille.*	Sans pare-ille.
» Bou-illon, bou-illir.	Il rai-lle, de ra-ill-er.
» Boute-ille.	Le duc de Su-lly.
» Berca-il.	Le seu-il de la porte.
» Ema-il.	Le somme-il, il somme-ille
» Eventa-il.	Sou-iller.
» Qu'il fou-ille.	Trava-il, trava-iller
» Qu'il fa-ille.	Qu'il veu-ille.
» Le village de Ju-illy.	La ve-ille.
» Merve-ille.	Rien qui va-ille
» Mou-ille, mou-iller.	La mitra-ille.

» Le son mouillé du *l* est aussi marqué dans quelques noms » propres par *lh. Milhaud*, ville de Rouergue, M^r *Silhon*, M^r » *de Pardalhac.*

» On a observé que nous n'avons point de mots [comme les » Espagnols] qui commencent par le son mouillé.

» Le peuple de Paris change le mouillé fort en mouillé faible; » il prononce *fi-ye* au lieu de *fille, Versa-yes* pour *Versailles.* »

(*Dumarsais*)

Beauzée succéda à Dumarsais dans la rédaction des articles de Grammaire de l'Encyclopédie, et sous la lettre L, il traita de tout ce qui, grammaticalement, concerne cette lettre. Il m'a paru convenable d'extraire de cet article, le plus complet qui existe sur la matière, les parties exclusivement relatives au *ll* mouillé: j'y joindrai, comme variante ou complément, ce que le même auteur dit de cette articulation dans sa *Grammaire générale*, publiée en 1767, et réimprimée en 1819, à Paris, par Auguste Delalain.

« On distingue, dit le savant et profond Beauzée dans l'*Encyclopédie*, une *l* mouillée dans quelques langues modernes de l'Europe ; par exemple, dans le mot français *conseil*, dans le mot italien *meglio* (meilleur), et dans le mot espagnol *llamar* (appeler). L'orthographe des italiens et des espagnols à l'égard de cette articulation, ainsi considérée, est une et invariable ; *gli* chez les

Digitized by Google

uns, *ll* chez les autres, en est toujours le caractère distinctif : chez nous c'est autre chose.

« 1° Nous représentons l'articulation mouillée dont-il s'agit, par la seule lettre *l* quand elle est finale et précédée d'un *i*, soit prononcé, soit muet ; comme dans *babil*, *cil*, *mil* (sorte de graine), *gentil* (païen), *péril*, *bail*, *vermeil*, *écueil*, *fenouil* etc. Il faut seulement excepter *fil*, *Nil*, *mil* (adj. numérique, comme dans *mil sept cent soixante*), et les adjectifs en *il*, comme *vil*, *civil*, *subtil* etc., où la lettre *l* garde sa prononciation naturelle : il faut aussi excepter les cinq mots *fusil*, *sourcil*, *outil*, *gril*, *gentil* (joli) et le mot *fils*, ou la lettre *l* est entièrement muette.

« 2° Nous représentons l'articulation mouillée par *ll*, dans le mot *Sully*, et dans ceux où il y a avant *ll* un *i* prononcé, comme dans *fille*, *anguille*, *pillage*, *cotillon*, *pointilleux*, etc. Il faut excepter *Gille*, *mille*, *ville*, et tous les mots commençant par *ill* comme *illégitime*, *illuminé*, *illusion*, *illustre*, etc.

« 3° Nous représentons la même articulation par *ill*, de manière que l'*i* est réputé muet, lorsque la voyelle prononcée, avant l'articulation est autre que *i* ou *u*, comme dans *paillasse*, *oreille*, *oille*, *feuille*, *rouille*, etc.

« 4° Enfin nous employons quelquefois *lh* pour la même fin, comme dans *Milhaud*, (ville de Rouergue).

« Qu'il me soit permis de dire ce que je pense de notre prétendue *l* mouillée ; car enfin il faut bien oser quelque chose contre les préjugés. Il semble que l'*i* prépositif de nos diphthongues doive partout nous faire illusion ; c'est cet *i* qui a trompé les grammairiens, qui ont cru démêler dans notre langue une consonne qu'ils ont appelée l'*i mouillé faible*, et c'est, je crois, le même *i* qui les trompe sur notre *l* mouillée qu'ils appèlent le *mouillé fort*.

« Dans les mots *feuillage*, *gentillesse*, *sémillant*, *carillon*, *merveilleux*, ceux qui parlent le mieux ne font entendre à mon oreille que l'articulation ordinaire *l*, suivie des diphthongues *iage*, *iesse*, *iant*, *ion*, *ieux*, dans lesquelles la voix prépositive *i* est prononcée sourdement et d'une manière très rapide. Voyez écrire nos femmes les plus spirituelles et qui ont l'oreille la plus

Digitized by Google

sensible, et la plus délicate, si elles n'ont appris d'ailleurs les principes quelquefois capricieux de notre orthographe usuelle, persuadées que l'écriture doit peindre la parole, elles écriront les mots dont il s'agit de la manière qui leur paraîtra la plus propre pour caractériser la sensation que je viens d'analyser ; par exemple, *feuliage*, *gentiliesse*, *sémiliant*, *carilion*, *mervèlieux*, ou en doublant la consonne, *feuilliage*, *gentilliesse*, *sémilliant*, *carillion*, *merveillieux*. Si quelques unes ont remarqué, par hasard, que les deux *ll* sont précédées d'un *i*, elles le mettront ; mais elles ne se dispenseront pas d'en mettre un second après : c'est le cri de la nature qui ne cède, dans les personnes instruites qu'à la connaissance certaine d'un usage contraire et dont l'empreinte est encore visible dans l'*i* qui précède les deux *ll*.

« Dans les mots *paille*, *abeille*, *vanille*, *rouille*, et autres terminés en *lle*, quoique la lettre *l* ne soit suivie d'aucune diphthongue écrite, on y entend aisément une diphthongue prononcée *ie*, la même qui termine le mot *Blaie* (ville de Guyenne), *paie*, *foudroie*, *truie*. Ces mots ne se prononcent pas tout à fait comme s'il y avait *palieu*, *abèlieu*, *vanilieu*, *roulieu*, parce que dans la diphthongue *ieu*, la voix postpositive *eu* est plus longue et moins sourde que la voix muette ; mais il n'y a point d'autre différence, pourvu qu'on mette dans la prononciation la rapidité qu'exige une diphthongue.

« Dans les mots *bail*, *vermeil*, *péril*, *seuil*, *fenouil*, et autres terminés par une seule *l* mouillée, c'est encore la même chose pour l'oreille que dans les précédents : la diphthongue *ie* y est sensible après l'articulation *l* ; mais dans l'orthographe elle est supprimée, comme l'*e* muet est supprimé à la fin des mots *bal*, *cartel*, *civil*, *seul*, *St-Papoul*, quoiqu'il soit avoué par les meilleurs grammairiens que toute consonne finale (sonore) suppose l'*e* muet. Voyez *Remarques sur la prononciation*, par Harduin, en son temps secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, page 41. « L'articulation, dit-il, frappe toujours le commencement et » jamais la fin de la voix ; car il n'est pas possible de prononcer » *al* ou *il* sans faire entendre un *e* féminin après *l*, et c'est sur

Digitized by Google

» cet *e* féminin et non sur l'*a* ou sur l'*i*, que tombe l'articulation » désignée par *ll* : d'où il s'ensuit, que le mot *tel*, quoique sensé » monosyllabe, est réellement dissyllabe dans la prononciation ; » il se prononce, en effet comme *telle*, avec cette seule différence » qu'on appuie un peu moins sur l'*e* feminin (qu'on nomme » *Schéva*), qui sans être écrit, termine le premier de ces » mots. . » Je l'ai dit moi-même ailleurs (*art.* H de l'Encyclopédie) qu'il est de l'essence de toute articulation de précéder la voix qu'elle modifie, parce que la voix une fois échappée, n'est plus en la disposition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification.

« Il me paraît donc assez vraisemblable que ce qui a trompé nos grammairiens sur le point dont il s'agit, c'est l'inexactitude de notre orthographe usuelle et que cette inexactitude est née de la difficulté que l'on trouve, dans les commencements, à éviter dans l'écriture les équivoques d'expression. Je risquerai ici un essai de correction, moins pour en conseiller l'usage à personne, que pour indiquer comment on aurait pu s'y prendre d'abord, et pour mettre le plus de netteté qui est possible dans les idées; car en fait d'orthographe, je sais, comme le remarque très sagement Harduin (page 54 de son livre cité plus haut) « qu'il y a « encore moins d'inconvénients à laisser les choses dans l'état « où elles sont, qu'à admettre des innovations considérables. »

« 1° Dans tous les mots ou l'articulation *l* est suivie d'une diphthongue où la voix prépositive n'est pas un *e* muet, il ne s'agirait que d'en marquer exactement la voix prépositive *i* après les *ll*, et d'écrire, par exemple, *feuilliage*, *gentilliesse*, *sémilliant*, *carillion*, *merveillieux*, *milliaud*, etc.

« 2° Pour les mots ou l'articulation *l* est suivie de la diphthongue finale *ie*, il n'est pas possible de suivre sans quelque modification la correction que l'on vient d'indiquer; car si l'on écrivait *pallie*, *abellie*, *vanillie*, *roullie*, ces terminaisons écrites pourraient se confondre avec celles des mots *Athalie*, *Cornélie*, *Emilie*, *poulie*. L'usage de la diérèse (ou tréma) fera disparaître cette équivoque. On sait qu'elle indique la séparation de deux

Digitized by Google

voix consécutives et qu'elle avertit qu'elles ne doivent point être réunies en diphthongues ; ainsi la diérèse (ou tréma) sur l'*e* muet qui est à la suite d'un *i*, détachera l'un de l'autre et fera faillir la voix *i*; si l'*e* muet final, précédé d'un *i*, est sans diérèse (ou tréma), c'est la diphthongue *ie*. On écrirait donc en effet *pallie*, *abellie*, *vanillie*, *roullie*, au lieu de *paille*, *abeille*, *vanille*, *rouille*, parce qu'il y a diphthongue ; mais il faudrait écrire, *Athalië*, *Cornélië*, *Emilië*, *poulië* parce qu'il n'y a pas de diphthongue.

» 3° Quant aux mots terminés par une seul *l* mouillée, il n'est pas possible d'y introduire la peinture de la diphthongue muette qui y est imprimée; la rime masculine, qui par là deviendrait féminine, occasionnerait dans la poésie un dérangement trop considérable; et la formation des pluriels des mots en *ail* deviendrait étrangement irrégulière. L'*e* muet se supprime aisément à la fin, parce que la nécessité de prononcer la consonne finale le ramène nécessairement : mais on ne peut pas supprimer de même sans aucun signe la diphthongue *ie*, parce que rien ne force à l'énoncer; l'orthographe doit donc en indiquer la suppression. Or on indique par une apostrophe la suppression d'une voyelle : une diphthongue vaut deux voyelles; une double apostrophe, ou plutôt, afin d'éviter la confusion, deux points posés verticalement vers le haut de la lettre finale *l*, pourraient donc devenir le signe analogique de la diphthongue supprimée *ie*, et l'on pourrait écrire : *bal*ˑ *vermèl*ˑ, *péril*ˑ, *seul*ˑ, *fenoul*ˑ, au lieu de *bail*, *vermeil*, *péril*, *seuil*, *fenouil*.

» (I. La correction que je viens d'indiquer est adaptée aux vues de ceux qui penseraient, comme moi, que ce qu'on appelle mouillé fort est une *l* suivie d'une diphthongue, dont l'*i* prépositif se prononce très rapidement. Mais si l'on veut regarder *l* mouillée comme une articulation particulière, on peut en corriger l'orthographe par un autre moyen, que je désire même de voir adopter, parce que je le crois conciliable avec toutes les opinions : c'est de représenter ce mouillé par *ll* en toute occurence, ainsi que le font les Espagnols.

» Ecrivons donc *portall*, *vermell*, *périll*, l'ancien mot *langue*

Digitized by Google

d'oll, *seull*, *fenoull*, au lieu de *portail*, *vermeil*, *péril*, *langue d'oil*, *seuil*, *fenouil*. (Ce n'est donc qu'une *l* en place d'un *i* muet).

« Ecrivons aussi *mâlle*, *j'évèlle*, *roûlle*, au lieu de *mâille*, *j'éveille*, *rouille*.

« Ecrivons de même *émallé*, *mervèlleux*, *effeullé*, *boullon*, etc., au lieu de *émaillé*, *merveilleux*, *effeuillé*, *bouillon*, etc.

« Remarquez, 1° qu'en prenant la double *ll* comme un caractère simple pour représenter *ll* mouillé, on ne fera qu'étendre un usage que nous avons déjà adopté dans *Sully*, *Jully* après la la lettre *u*, ainsi qu'après l'*i* prononcé dans *pillage*, *guenille*, *étrille*, *périlleux*, *carillon* : c'est donc suivre simplement l'analogie.

« 2° que nous y sommes autorisés par l'exemple d'une nation voisine et raisonnable, qui emploie partout le même signe en pareil cas : les Espagnols écrivant *castellano*, *llamadar*, *llevar* : et si on alléguait l'usage qui en a décidé chez nous d'une autre manière, les Espagnols nous apprendraient encore, par leur exemple, que c'est aux gens de lettres à diriger et à rectifier l'usage en fait d'orthographe. (Voyez le livre intitulé : *Orthographia de la langua Castellana*, *compuesta por la real Académia espanola*. Tercera impression, en *Madrid*, 1763. Vol. in 8°).

« 3° Qu'en supprimant l'*i* non prononcé devant *ll* mouillée, ce ne sera que continuer ce que nous avons déjà commencé. Nous écrivions anciennement cet *i* devant *gn* mouillé, *montaigne*, *Champaigne*, *compaignon*, quoiqu'on prononçât comme aujourd'hui *montagne*, *Champagne*, *compagnon*. Ce qui avait amené cet *i*, c'est qu'anciennement, on prononçait *ai* comme *è*, puisque Jean Marot fait rimer *compaignes* avec *enseignes*, et Clément son fils, *Champaigne* avec *baigne* : mais du moins avons-nous abandonné cet *i*, depuis qu'on en a reconnu l'inutilité pour la prononciation ; si ce n'est que par une de ces bizarreries qui déshonorent notre orthographe, nous écrivons *oignon*, *seigneur*, *enseigner*, que nous ferions mieux d'écrire comme on prononce *ognon*, *ségneur*, *enségner* et comme nous écrivons *rognons*, *régnais*, *imprégner*.

Digitized by Google

« Indépendamment des droits de l'analogie qui réclame contre cet *i* inutile à la prononciation, la double *ll*, employée uniquement et partout pour *l* mouillée, nous sauverait de bien des équivoques. Par exemple, l'orthographe ordinaire de *cuiller* (ou *cuillère*) laisse du doute sur la prononciation de la première syllabe; faut-il prononcer *cu* ou *cui* ? Mais qu'on écrive *culler*, *culleron*, *cullerée*, l'équivoque est levée et le doute disparaît. Les trois mots *fusil*, *fil*, *péril*, également terminés par *il*, se prononcent-ils de même? l'orthographe porterait à le croire et ils ont toutefois trois prononciations différentes : que l'on continue d'écrire *fusil*, et il en sera de *l* comme des autres consonnes muettes à la fin des mots *plomb*, *répond*, *drap*, *aimer*, *diffus*, *sabot*, *deux :* que l'on écrive *fil*, et l'accent grave avertira que *l* doit se prononcer ; peut-être serait-ce bien fait d'étendre cette règle, et d'écrire radoùb, Jòb, David, Jézabèl, examèn, joùg, càp, dòt, Cérès, etc. : enfin qu'on écrive *péril*l au singulier, et *pérills* au pluriel ; et voilà toutes les équivoques de ce genre anéanties. Si une voyelle est suivie de deux *ll* qui doivent se prononcer sans être mouillées, l'accent grave sur la voyelle précédente avertira suffisamment, et l'on ne sera point tenté de prononcer les *ll*, dans *illusion*, *intèlligence*, *scintillation*, *còllateur*, comme dans *vermillon*, *mervèlle*, *pointillage*, *broullerie*.

« Quoi qu'il en soit, il faut observer que bien des gens, au lieu de notre *l* mouillée, ne font entendre que la diphthongue *ie*; ce qui est une preuve assurée que c'est cette diphthongue qui mouille alors l'articulation *l* : mais cette preuve est un vice réel dans la prononciation, contre lequel les parents et les instituteurs ne sont pas assez en garde. » (Beauzée. *Encyclopédie*).

« L'origine de la plupart des mots où nous prononçons la pré-
« tendue *l* mouillée est une nouvelle preuve en faveur de mon
« système : ils viennent de quelques mots étrangers où se trou-
« vait la syllabe *li* suivie d'une voyelle. Ainsi *ailleurs* vient
« d'*aliorsùm*, *bouillant*, de *bulliens*, *Corneille* de *Cornèlius*,
« *famille* de *familia*, *feuille* de *folium*, *fille* de *filia*, *meilleur*

Digitized by Google

« de *melior*, etc. (BEAUZÉE. *Grammaire gén.* pag. 57, édition « Delalain).

« Quelques objections m'ont été faites, dit Gattel, dans la préface de son *Dictionnaire universel* de la langue française avec la prononciation figurée, 3e éd. 1819, sur la manière dont j'avais indiqué la prononciation de l'*l* mouillée : *abeille*, *bataille*, etc. Ce son mouillé de l'*l* n'est point particulier à la langue française. On le trouve également dans l'italienne et l'espagnole, avec cette différence, qui est tout à l'avantage de ces deux derniers idiomes, que dans l'un et dans l'autre, il est représenté par un signe, ou plutôt par une combinaison de signes, non seulement toujours les mêmes, mais encore destinés exclusivement à cet usage. Chez les Italiens, c'est *gl*, *miglia*, *gliele*, *figlio*, *etc.* ; chez les espagnols, ce sont simplement deux *ll*, *llama*, *llena*, *llorar* : car il est à remarquer que lors de la réforme de l'orthographe castillane, faite vers le milieu du dernier siècle, par l'Académie royale espagnole, toutes les lettres doubles qui étaient nulles pour la prononciation ayant été supprimées, les deux *ll* surtout n'ont été rigoureusement conservées que dans les mots où elles avaient le son mouillé, dont il s'agit.

« Chez nous ce son mouillé est représenté par *ill*, *maille*, *oreille*, *famille*, *bataillon*, etc., mais cette réunion de signes ne lui est pas tellement propre qu'elle ne se retrouve aussi dans plusieurs mots où les *ll* ne sont pas mouillées ; soit que de ces deux *ll* la prononciation n'en fasse sentir qu'une seule, comme dans *tranquille* ; soit qu'elle les fasse sonner distinctement l'une et l'autre, comme dans *illusion*, etc. Pour tâcher de peindre aux yeux ce même son mouillé, il fallait donc employer d'autres signes que ceux dont se sert l'orthographe actuelle. Or, si on fait attention aux sons élémentaires dont il se compose, on y sentira, ce me semble, celui du *g* un peu adouci, celui de l'*l* et celui de l'*i* ; en sorte que l'orthographe italienne me parait être sur ce point non-seulement la plus conforme de toutes à la prononciation, mais la seule qui soit véritablement propre à la représenter. J'ai donc cru, en l'adoptant, faire ce qu'il y avait de mieux pour l'objet

Digitized by Google

que j'avais en vue ; et en cela, j'ai suivi l'exemple de Féraud, dont, à cet égard, la méthode est parfaitement la même que la mienne.

« Du reste, je n'ai pas besoin de prévenir que, dans cette prononciation mouillée de l'*l*, le son de l'*i* qui s'y fait sentir réellement, y est néanmoins si faible, si léger, si rapide, qu'il se confond et se perd pour ainsi dire dans celui de la voyelle qui le suit. En ayant soin de ne lui donner ainsi que le degré de force qui lui appartient, on ne craindra pas, comme quelques personnes m'ont paru le faire, que ma manière d'indiquer la syllabe mouillée d'*abeille* (*a-bè-glie*) conduise à prononcer *abè-gli-e*, en séparant l'*i* de l'*e* muet : il est évident que, si cette séparation avait dû avoir lieu, je l'aurais fait connaître en écrivant tout autrement. »

L'abbé de Lévizac mort à Londres en 1813, expose dans sa *Grammaire philosophique et littéraire*, 6e éd.: Paris, 1818, revue par Drevez pag. III et suivtes, le même système de prononciation du *ll* mouillé que celui des grammairiens précédents, ce qui dispense de le transcrire ici. Il en est de même de Domergue, de Lemare, de Girault-Duvivier, etc.

L. Dubroca [1], dans ses *Leçons sur la diction française*, Paris 1827, dit : on appelle *sons mouillés* les voix quelconques qui, étant suivies d'un *i* et de la consonne *l*, soit simple ou redoublée, forment ensemble une syllabe, comme dans les mots *paille*, *oreille*, *sommeil*. Remarquez bien que la présence de l'*i* est indispensable pour indiquer un son mouillé, de sorte que si on venait à le faire disparaître, il n'y aurait plus de raison de le prononcer tellement. Mais ce n'est pas à reconnaître le son mouillé que consiste la difficulté ; l'usage en instruit assez : c'est leur prononciation qui bien souvent est défectueuse, faute de l'avoir saisie et étudiée. Beaucoup de grammairiens eux-mêmes sont les pre-

[1] Auteur du *Traité de lecture à haute voix et de déclamation française*, Paris 1825, et des *Leçons élémentaires sur la diction française*, Paris, 1827.

Digitized by Google

miers à induire en erreur sur cette prononciation particulière en la présentant sous un signe vicieux. Pour faire dire *oreille*, *fille*, ils écrivent *orè-ie*, *fi-ie*. C'est précisément jeter dans la faute qui fait perdre aux sons mouillés leur véritable caractère; c'est ce qui fait que tant de personnes prononcent *bou-ion* pour *bouillon*, il *trava-ie* pour il *travaille*, *pa-ie*, pour *paille*, etc. Aucun signe ne peut représenter la prononciation de nos sons mouillés. Il faut l'étudier dans le langage des personnes qui parlent correctement; elle ne peut être saisie que par l'oreille et par l'observation des mouvements des organes de la parole, dans ce cas.....

« La liaison de cette consonne devant les voyelles initiales des mots suivants, forme une de nos liaisons les plus coulantes et les moins sensibles. Elle s'exécute sans exception dans toutes les finales des mots; comme dans *un cheva-l-indompté*. Quand à la liaison des finales mouillées, leur articulation, de sémi-mouillée qu'elle était devient une articulation complètement mouillée; comme dans le mot *travail*, par exemple, qui devant se lier avec *opiniâtre*, forme *trava-ill' opiniâtre*. Telles doivent se prononcer toutes les liaisons, de nos finales mouillées. »

M. Morin, de Clagny, professeur de lecture à haute voix et de déclamation lyrique au conservatoire impérial de musique et de déclamation de Paris, y enseigne cette même prononciation de l'articulation représentée par *l*, *ll*, *il*, *ille*, *ill*, *illes*, *illent* et *lh mouillées*, ainsi qu'elle est indiquée dans son *Traité de prononciation*, 4e édition, 1855.

La conclusion de tout ce qui précède, d'accord avec les principes phonométriques constatés par les meilleurs grammairiens analytiques de la langue française, et les lexicographes les plus distingués de cette langue, c'est que :

1° La prononciation de l'articulation *ll* ou *l*, *lle*, *lles*, *llent*, *il*, *ille*, *illes*, *illent* mouillée, s'émet, en français, dans tous les mots où elle se présente, soit dans l'une, soit dans l'autre de ses formes, comme il est dit au commencement de cette dissertation, où l'on renvoie, afin d'éviter une répétition inutile.

2° Le *grasseyement* du *r*, comme le *yement* ou *grasseyement*

Digitized by Google

du *ll* et le *zézeyement* du *r* et du *j*, sont des défauts de langage qu'on ne rencontre que chez les personnes qui n'ont pas analysé les sons de la langue française et ne s'en sont pas rendu compte, ou chez les personnes affectées de défauts organiques du pharynx, du larynx ou d'autres parties de la gorge ou de la bouche qui concourent à la vocalisation des lettres qui composent les mots de cette langue.

3° Les prétendus réformateurs orthographiques de la langue française ont peu réfléchi sur les formes affectées aux mots de cette langue toute étymologique, c'est-à-dire composée de mots provenant des langues des nations qui ont conquis le territoire de la France ancienne, ou qui se sont mêlées aux anciens habitants de ce territoire, et des mots en usage dans le langage de ces habitants dans les temps les plus reculés, ainsi que l'ont prouvé les recherches étymologiques faites avec le soin le plus scrupuleux par les linguistes français et même par les linguistes étrangers. Ils auraient compris que détruire les formes orthographiques constatées et bien établies par ces recherches, c'est jeter le trouble, la perturbation dans cette langue, dont les formes originelles ou généalogiques ont si souvent besoin d'être rappelées aux écrivains de faible mérite, qui sont, en général, tentés de dénaturer le sens primitif des mots en en altérant les formes, ou d'en créer de nouveaux, inutiles aux hommes de génie qui trouvent toujours les moyens d'exprimer clairement leurs idées, même les plus inconnues jusque là, à l'aide des mots admis depuis la formation de la langue et conservés par l'Académie française et les meilleurs lexicographes.

4° Quant à la lexicologie proposée par M. Victor Hugo qui repousse avec ardeur du dictionnaire du beau langage *les mots nobles à la longue rapière*, elle fut jugée dès son apparition dans ses vers *contemplatifs*. Nous attendrons, avant d'en reparler, la mise au jour de son *Glossaire des vocables ignobles* dont on fit un si charmant usage sous le règne brillant et humain de Robespierre et de ses aimables suppôts, de 1793 à 1795, d'atroce mémoire.

Digitized by Google

DE LA GRADUATION

OU

des degrés de signification dans les substantifs positifs et dans les adjectifs qualificatifs.

Dans le système grammatical ancien, on admet trois degrés dans les adjectifs qualificatifs ; mais il s'agit là de tout autre chose qu'ici, ainsi qu'on va le voir.

Le *positif* (qui est exactement comme le nôtre et se définit de même), le *comparatif* et le *superlatif*. Voilà ces trois degrés.

Le *comparatif* (qui n'exprime pas un degré puisqu'une *comparaison* n'est pas une *graduation*) établit, à l'aide d'autres mots, l'*égalité*, l'*infériorité* et la *supériorité* (c'est-à-dire que, logiquement, il comprend seul les trois degrés). En disant : ***aussi** belle*, ***moins** belle*, ***plus** belle*, on a, remarquez-le bien, dans un seul degré, à l'aide des *invariables modatifs* ou adverbes ***aussi***, *moins*, *plus*, la *comparaison* des trois degrés de *belle*, que M. Poitevin et beaucoup d'autres grammairiens nomment le *comparatif*. Mais dans cette fabrication de degrés avec des assemblages de mots, de phrases, et dans la manie des subdivisions plus ou moins subtiles qui est, en général, le propre des grammairiens de l'ancien système, on aurait dû, pour être logique, et conséquent avec ce système, créer des sous-comparatifs, puisqu'on

Digitized by Google

dit : *à peu près* ou *presque* AUSSI BELLE, *au moins* AUSSI BELLE, *pour ainsi dire* AUSSI BELLE ; *un peu moins* BELLE, *tant soit peu moins* BELLE, *quelque peu moins* BELLE, *non moins* BELLE, *pas moins* BELLE ; *beaucoup, infiniment plus* BELLE ; *plutôt plus* BELLE, *non pas plus* BELLE, *tant soit peu* ou *quelque peu plus* BELLE ; *on dirait, on croirait plus* BELLE, *aussi* BELLE, ou *moins* BELLE, etc. etc. On arriverait, de cette manière, par la vertu des *comparatifs infiniment subdivisés*, ainsi qu'il devrait en être en suivant logiquement le système ancien, à l'équivalent de la précision, de l'exactitude mathématique par la méthode des *infiniments petits*, en fait de nuances d'idées dans les acceptions des mots, sans atteindre toutefois la précision absolue, comme l'hyperbole approche toujours de ses asymptotes sans jamais y atteindre. On se demande, cependant, si c'est le mot *belle* seul, et par lui-même, qui produit ces nuances par des formes graduées qu'il a revêtues ? On ne connaît que *bellissime* et *bellote*, comme formes graduées de *belle*. Mais les grammaires-grimoires ne font pas des degrés par les formes des mots ; c'est avec d'autres mots, avec des phrases, qu'on peut varier à l'infini en longueur et en complexité tout en ne cessant cependant, ne pouvant même cesser pour cela d'être des degrés de signification dans les adjectifs qualificatifs, ainsi que nous venons de le voir pour le mot *belle* qu'on entoure d'une cour d'adverbes ou de phrases, en prétendant que tous ces mots, que toutes ces phrases même ne font qu'un même tout avec l'adjectif *belle* pour lui faire exprimer des degrés. Mais évidemment ces degrés ne sont pas ici dans l'adjectif *belle* ; ils sont dans les mots dont on l'a entouré : ce ne sont pas des degrés exprimés dans les mots par un changement dans leur forme, mais par d'autres mots, ou par des phrases, ce qui est tout autre chose. Il n'y a plus alors de graduation dans le mot, mais dans la phrase. Cependant, M. Poitevin, qui admet toutes ces adjonctions de mots pour graduer les adjectifs qualificatifs, donne dans sa *Grammaire générale et historique*, page 99 tom. I, cette définition : *Les degrés de signification sont* CERTAINES FORMES

Digitized by Google

que prend l'adjectif pour exprimer la qualité absolue ou relative, et il donne pour exemples de sa définition, les mots : *aussi bonnes*, *moins funestes*, *plus volage*, *plus dangereuses*, *plus fin*, *fort chevelu*, *très sensé*, *très imprudent*, *le mieux disposé*, *le plus précieux*, *le plus sot*, *la plus commune*, *la plus grande*, *la mieux ourdie*, *un plus bel*, *les plus petits*, *les plus mauvaises*, etc., mais pas un seul exemple en application de sa définition. Nous croyions trouver dans les deux grandes pages qu'il consacre aux degrés, quelques mots, comme *grand*, *grandissime*, *grandelet*, *petit*, *petitissime*, *petiot*, etc., mais point : il abandonne sa définition à elle même et la laisse dans un complet isolement. Mais quels que fussent nos efforts, nous n'avons pu trouver dans les adjectifs cités : *bonnes*, *funestes*, *volages*, *dangereuses*, ou *fin*, *imprudent*, *sot*, *grande*, *belle*, *petits*, etc., les *certaines formes* spéciales exigées par M. Poitevin, pour marquer un degré ; tous ces mots sont dans leur forme simple et positive ; et s'il y a dans les exemples, apportés par lui dans son livre, des degrès indiqués, on ne les trouve pas marqués dans les adjectifs qualificatifs, mais il les exprime par les *invariables modatifs* ou adverbes, ou par les phrases qui les accompagnent. Il y a donc discordance entre la définition et les exemples de M. Poitevin.

Nous espérions trouver par exemple, *imprudentissime*, *sottissime*, *grandissime*, *bellissime*, *petitissime*, *éminentissime*, *illustrissime*, *excellentissime*, etc., représentant *certaines formes superlatives* ou *augmentatives* de *imprudent*, *sot*, *grand*, *belle*, *petit*, *éminent*, *illustre*, *excellent*, etc., et des mots comme *finot*, ou *finet*, *grandelet*, *bellot*, *petiot* etc., qui produisent *certaines formes diminutives*, ou *d'infériorité* des mots *fin*, *grand*, *bel* et *petit* ; mais, à notre grande disconvenue, nous n'avons rien rencontré de semblable dans les deux volumes de la *Grammaire générale et historique*. Il est vrai qu'il dit page 100 : *Trois termes formés du latin*, MEILLEUR (melior), MOINDRE (minor), pire (pejor), *expriment seuls la comparaison sans le secours d'un adverbe*. Mais encore nous ne trouvons pas dans la Grammaire de M. Poitevin, ni ailleurs, d'adjectifs français au positif, qui soient

Digitized by Google

corrélatifs de *meilleur*, *moindre*, *pire*, et nous doutons que *menu moindre*, *minutissime* soient des corrélatifs l'un de l'autre : quant à *meilleur* et *pire*, nous ne leur connaissons réellement pas de corelatifs gradués. Quels rapports de *formes* y a-t-il, en effet, entre *meilleur* et *bon*, entre *moindre* et *petit*, entre *mauvais* et *pire?*

Nous ne comprenons pas de *graduation* dans un mot, c'est-à-dire d'expression de *plus* ou de *moins* par ce mot, outre sa signification ou acception positive, sans qu'il revête une forme spéciale qui indique cette graduation. Par exemple, l'adjectif qualificatif *grand* est ici écrit dans sa forme positive : si l'on veut *amoindrir, diminuer* sa signification, on écrit *grandelet*, qui signifie *un peu grand, moins grand encore* que ce que l'on entend par le mot *grand* ; et si l'on veut *augmenter* la valeur de ce même mot *grand*, on dira *grandissime*, qui signifie *plus grand, très grand*, etc., Donc *grand*, grand*elet*, grand*issime*, sont les trois formes qui expriment la graduation, ou les degrés du mot *grand*. On y voit que la désinence *elet* exprime de *diminutif* du mot auquel elle est jointe, et que *issime* est la désinence qui, jointe au mot *grand*, exprime *l'augmentation* acceptionnelle de ce mot, en est l'*augmentatif*.

De tout ce qui précède, il résulte, à évidence, que sans manquer aux principes les plus élémentaires de la logique, on ne peut admettre, en Grammaire, de graduation dans la signification d'un mot qu'en donnant à ce mot une forme qui exprime cette graduation, car c'est une idée accessoire qu'on ajoute au mot et qui doit être marquée par une forme spéciale qu'il reçoit à cette fin. C'est par des formes spéciales analogues que s'indiquent dans les mots, le *genre*, le *nombre*, les *personnes*, les *temps*, les *modes*, comme les *degrés* de ces mots. De là la variabilité dans leur forme, parce qu'à chaque idée accessoire ajoutée à leur acception primitive ou primordiale, ils doivent revêtir une forme spéciale qui exprime cette idée.

Le *superlatif* ancien, soit *absolu*, soit *relatif*, est compris dans notre *augmentatif*. Beauzée, dans sa Grammaire générale, donne

Digitized by Google

le nom de *sens ampliatif* au *superlatif absolu*, et il ne parle nullement de *superlatif relatif*, ni d'aucune espèce de *comparatifs* ; en quoi il est d'accord avec Port-Royal, qui ne s'occupe nullement de dégrés dans sa *Grammaire générale et raisonnée*, et les nombreux commentateurs de cette dernière Grammaire ont observé le même silence à ce sujet.

Andrieux dans sa 8e leçon de grammaire française à l'École polytechnique, dit : « En *latin*, en *grec*, pour exprimer les degrés de comparaison, on changeait la terminaison du *positif*. » Il aurait dû y ajouter qu'il en est de même dans toutes les langues où il y a graduation dans l'acception des substantifs et des adjectifs qualificatifs. En effet, l'*Italien*, l'*Espagnol*, le *Portugais*, l'*Anglais*, le *Flamand*, le *Hollandais*, l'*Allemand* etc., etc., expriment cette graduation par un changement de forme dans la désinence des mots gradués, et le *Français* lui-même, ainsi que nous le verrons bientôt, marque, en général, ses degrés par une inflexion spéciale dans les désinences ou finales de ses substantifs et de ses adjectifs qualificatifs. Quelques uns de ces mots figurent leurs degrés à l'aide des initiatifs, *archi*, *super*, *hyper*, *sur*, pour l'*augmentatif*, et *hypo*, *sous*, *vice*, *vi*, pour le *diminutif*.

« Dans notre langue, continue Andrieux, même leçon, on se sert des adverbes *plus*, *très*, en sorte qu'il faudrait dire, pour parler exactement, que nos adjectifs n'ont ni *comparatif*, ni *superlatif*, excepté les suivants : *bon*, *meilleur* ; *mauvais*, *pire* ; *petit*, *moindre*. » M. Poitevin, pensant comme Andrieux, fait observer que « dans plusieurs langues, c'est au moyen d'une terminaison substituée à une autre, que les degrés de signification se forment : en français, c'est à l'aide d'un adverbe, aussi n'avons-nous, à proprement parler, ni *comparatif*, ni *superlatif*. Les formes irrégulières, *meilleur* pour *plus bon*, *pire* pour *plus mauvais*, *moindre* pour *plus petit*, sont nos seuls comparatifs. »

Nous avons demandé déjà à M. Poitevin, reproducteur et conséquement responsable de l'opinion émise par Andrieux et ses prédécesseurs, à quels mots on peut *comparer* : *meilleur*, *pire*,

Digitized by Google

moindre ? Il nous répondra, peut-être, que les ayant déclarés de *formes irrégulières* on ne peut les comparer, par la *forme* du moins, à aucun autre mot de la langue. Mais alors, où est l'irrégularité ? Est-ce dans *meilleur* ou dans *bon* ? dans *pire* ou *mauvais* ? dans *moindre* ou *petit* ? Nous croyons, nous, qu'un mot sans forme *diminutive*, ni *augmentative*, n'a pas de degré, et que *meilleur*, *pire* et *moindre*, comme *bon*, *mauvais* et *petit*, sont dans ce cas, puisqu'ils n'admettent aucune forme qui exprime une *diminution* ou une *augmentation* dans leur acception positive, qui est la seule qu'ils possèdent chacun.

Nous l'avons déjà dit, chaque langue a son génie particulier, ses formes spéciales, pour exprimer les idées de la nation qui la parle. En fait de graduation, la langue française a aussi, comme la plupart des autres langues, ses formes spéciales pour l'expression des idées accessoires que l'on peut attacher à certains de ses mots. Les chapitres concernant les *degrès* des substantifs positifs et des adjectifs qualificatifs, dans notre *Cours de langue française*, rendent évident ces principes.

Loin d'épuiser la matière,
On n'en doit prendre que la fleur,

a dit La Fontaine. Mais *la fleur* des degrés de signification n'est pas encore toute prise, tant s'en faut. Voici seulement la plus fine : « Le *superlatif*, dit M. Poitevin, § 2, est l'adjectif énonçant « la qualité à son *plus haut degré* de *supériorité* ou *d'infériorité* « *absolue* ou *relative* [1] ; de là deux sortes de superlatifs. » Il semble qu'il devrait, d'après cette définition, en avoir au moins quatre sortes : 1° un superlatif de *supériorité absolue* et 2°, un de *supériorité relative* ; puis 3°, un *d'infériorité absolue*, et 4° enfin, un *d'infériorité relative*. Mais M. Poitevin, pour abréger sans doute, s'est contenté de deux superlatifs, sans daigner dire pour-

[1] Nous ne pouvons qu'admirer *le plus haut degré d'infériorité absolue ou relative* de M. Poitevin !... Cependant nous pensons qu'il n'eut pas été plus mauvais de dire *le degré le plus bas d'infériorité...* ; mieux encore eût été de ne rien dire du tout, ainsi qu'on le verra bientôt.

Digitized by Google

quoi, en abandonnant ainsi les deux autres à la charge de sa définition, qui n'a qu'à s'en débrouiller. Et voici comment il se tire de son faux calcul :

« 1° Le superlatif *absolu*, marqué par les adverbes *très*, *fort*, *extrêmement*, et *le* invariable avant *plus*, *moins* :

« ... un sage confident
« Conseiller *très sensé*, d'un roi *très-imprudent*. » (BOILEAU) »

« 2° Le superlatif *relatif*, marqué par *plus*, *mieux*, *moins*, *meilleur*, *pire*, précédés de l'article ou d'un adjectif possessif :

« *La guerre* LA PLUS HEUREUSE est LE PLUS GRAND *fléau des peuples*.
(FÉNÉLON) [1] »

Et voilà tout! Et si l'élève ne comprend pas clairement ces aphorismes, tant pis pour lui. M. Poitevin pense probablement comme le philosophe allemand Hegel, que *la science doit être présentée, dans les livres, sous des formes obscures, afin de n'être comprise que des intelligences d'élite, qui seules, doivent y être initiées.* Après cela, nous ne dirons rien des vers de Boileau, qu'on a tronqués et dépourvus de tous sens quelconques, ce qui est cependant une assez grande faute en didactique; mais nous demanderons bien poliment à M. Poitevin, loin de le rudoyer pour avoir *abandonné au gré des vents et des flots*, comme disait Télémaque, la moitié de ses *superlatifs*, qu'elle espèce d'utilité il trouve même dans les deux espèces qu'il a conservées? Si les distinctions, plus subtiles que claires qui s'ensuivent, apportent quelque facilité dans la démonstration des principes ou dans tout autre chose? Nous pouvons hardiment répondre que *non*, en nous appuyant sur la grammaire même de M. Poitevin, puisqu'il n'est plus le moins du monde, par la suite, question de *superlatifs* quelconques dans cette grammaire. Mais les distinctions inutiles sont toujours nuisibles à la clarté dans les sciences, parce qu'elles ne sont et ne peuvent être que des subtilités, qui engendrent toujours l'obscurité.

[1] Mais lorsque *la guerre est malheureuse*, le fléau n'est-il pas plus grand encore ?

Digitized by Google

« Nous n'avons, dit encore Andrieux, de superlatif que pour » quelques titres d'honneur: *révérendissime, éminentissime, illus-* » *trissime*, etc., ils nous viennent de l'excessive politesse des » *Italiens*. » Il aurait dû y ajouter au moins les *Espagnols* et les *Portugais*, dont les langues laudatives de Cervantes et de Camoëns ne doivent rien, sous le rapport de l'adulation, à celle du Dante, du Tasse, de Pétrarque, de Goldoni, et du Sacré-collége.

Nous avons bien d'autres *augmentatifs* que ceux que cite Andrieux. On en trouvera une assez grande collection dans notre *Cours de grammaire française*, dont nous donnons, ci-dessous un extrait. Ce qui est remarquable, c'est que depuis le R. P. Chifflet, du 17me siècle, on ne parla plus de *diminutifs* dans les grammaires classiques. Cependant nous avons une infinité de *diminutifs* d'une assez grande variété dans les formes graduées, qu'on doit connaître, et que l'on peut ramener à quelques principes simples. Nous n'avons pas négligé cette partie de la grammaire, pas plus que celle des *augmentatifs*, tant des substantifs positifs que des adjectifs qualificatifs.

Digitized by Google

Des inflexions des *substantifs positifs* de la langue française, selon leur *graduation* ou degré de signification.

(Extrait du COURS ANALYTIQUE, PRATIQUE ET THÉORIQUE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.)

FAITS.

— Le prince de Schwartzenberg, *général* et diplomate, fut nommé, en août 1813, *général*ISSIME des armées alliées contre la France. THIERS, *Histoire du consulat et de l'empire.*

— Ce *vieux* de la *vieille* est un très beau *vieill*ARD.
EM. MARCO-ST.-HILAIRE.

— Dis donc, mon *vieux*, dans quel corps étais-tu à Wagram ? — Dans le corps commandé par Macdonald, et nous en fîmes voir de cruelles aux autrichiens, ce jour-là. ID.

— Dans ce *vieill*OT, de soixante ans, je trouve peu de vigueur de pensée et surtout peu d'énergie.
A. DUMAS.

— On avait vu le puissant *Charle*MAGNE
Planter sa lance aux rives de l'Ister,
Et des forêts de l'antique Allemagne,
Fouler aux pieds l'informe Jupiter.
MILLEVOYE, Charlemagne à Pavie. I.

— Saint Denis fait déployer l'oriflamme.
A cet aspect, le roi *Charles* s'enflamme,
D'un noble espoir, à sa valeur égal.
VOLTAIRE.

— Tandis qu'ainsi cette belle parlait,
Le roi *Charl*OT à trois milles était. ID.

EXPLICATIONS.

Le *général*, est le commandant d'une brigade, d'une division ou d'un corps, dans une armée. Le mot ou substantif *général* exprimé simplement et sans aucune idée accessoire d'*augmen-*

Digitized by Google

tation ni de *diminution*, de *supériorité* ni d'*infériorité*, enfin sans *comparaison* avec d'autres mots, est du degré qu'on appelle *positif*.

Le *général*ISSIME, est le *commandant en chef* de cette armée, le chef ou supérieur des généraux. La *finale* ou *désinence* ISSIME, signifie donc *chef*, *supérieur*, *plus élevé en grade*, et elle *augmente* ainsi la valeur du mot *général* auquel elle est ajoutée. Le mot *général*ISSIME est par cela du degré qu'on nomme *augmentatif*.

Le mot *vieux* exprime un homme d'un âge déjà avancé, mais qui parait encore robuste de corps et d'esprit. *Vieux* est du degré *positif*.

Le *vieill*OT est un homme d'un âge *moins avancé* que le vieux, mais cependant *moins fort* d'esprit et de corps, et ayant vieilli de bonne heure. On le dit aussi d'un homme de petite taille, et faible quoique peu âgé. Cet homme a *diminué* de force corporelle et intellectuelle avant l'âge ordinaire. Le mot *vieillot* est donc du degré *diminutif*, exprimé par la finale OT.

Le *vieill*ARD, est un homme d'un âge *plus avancé*, *très-avancé*, c'est-à-dire un homme *très-vieux*. Aussi est-il du degré *augmentatif*, qui est exprimé par le terminatif ou suffixe ARD.

Charles est le nom baptismal ou le prénom d'un homme. C'est un substantif au degré *positif*.

*Charle*MAGNE, en latin : *Carolus Magnus*, qui signifie, en français, *Charles-le-Grand*. C'est ce grand roi de France qui conquit l'Italie et l'Allemagne vers la fin du huitième siècle, qui fut proclamé *empereur d'Occident* en 800, et mourut en 814, à Aix-la-Chapelle, capitale de son empire, où il a son tombeau.

Ce mot ou substantif *augmente*, par son terminatif ou suffixe *magne* qui signifie *grand*, le mot *Charles* auquel il est ajouté. *Charle*MAGNE est donc du degré *augmentatif*.

*Charl*OT, ou *petit* Charles, est la dénomination familière qu'on donne parfois à un enfant qui a nom : *Charles*, ou bien, comme dans l'exemple cité, à un roi *faible* ou *dissipé*, qui porte aussi le nom de *Charles*. Tel était Charles VII, roi de France, qui s'oc-

Digitized by Google

cupait plus de ses plaisirs que des soins de son royaume et de sa couronne.

*Charl*OT, qui signifie : *petit* Charles, *faible* Charles, est donc du degré *diminutif*. La finale OT marque cette signification *diminutive*.

CONTINUONS DE POSER DES *faits*.

— L'*ignorant* a le ton décisif, faute de savoir douter. ACAD. FRANÇAISE.

— Tout *ignorant* est esclave, dit un proverbe italien. BOISTE. *Dictionnaire.*

— Un *ignorant* peut trouver impossible,
Tout ce qu'un homme instruit a jugé très-sensible.
HAUMONT.

— En gardant un silence prudent, l'*ignorant* peut éviter les échecs qu'éprouve souvent la sottise bavarde et présomptueuse.
OURRY.

— Maint *ignorant* serait un merveilleux génie. AUBERT, *Fab.*

— Les grands crimes n'ont guère été commis que par de célèbres *ignorants*. VOLTAIRE.

— Il n'y a d'*ignorants* que ceux qui veulent l'être. PLATON. *Trad. de* VICTOR COUSIN.

— Sous la constitution la plus libre un *ignorant* est toujours esclave.
CONDORCET. *Esquisse hist.*

— Oui, je te soutiendrai par vives raisons, je te montrerai par Aristote, le philosophe des philosophes, que tu es un *ignorant*, un *ignorantISSIME*, ignorantifiant et ignorantifié par tous les cas et modes imaginables.
MOLIÈRE. *Mariage forcé.* sc. v.

— Mazarin *ignorantISSIME* en toutes ces matières. Cal DE RETZ. *Mémoires*, 2,102.

— D'Aubigny était homme sincèrement de bien et d'honneur, mais *ignorantISSIME*, grossier et entêté. St SIMON : *Mémoires.*

EXPLICATIONS ET DÉDUCTIONS DE CES *faits*.

Ignorant, celui qui est sans étude, sans lettres, qui n'a point de savoir, ou qui manque d'instruction en certaines choses. ACAD. FR.

Ignorant est, dans tous les exemples ci-contre, un substantif au *positif*.

IgnorantISSIME, *grand* ignorant, *très* ignorant, *le plus* ignorant, *supérieur* en ignorance, ce qu'exprime le terminatif ou suffixe *issime*, qui *augmente* la signification du mot *ignorant*, au *positif*. *Ignorantissime* est donc un *augmentatif*.

Digitized by Google

— L'*ignorantin* et l'*ignorantine*, sont des ignares chargés de donner aux enfants l'instruction dont la plupart manquent eux-mêmes. (***)

— Les *ignorantins*, autrefois frères de la charité, aujourd'hui remplacés par les sœurs hospitalières et aussi de charité, s'occupent actuellement de l'éducation des enfants du petit peuple. (***)

— Les *ignorantins* sont de vieux enfants qui jètent de la boue dans le fleuve de l'opinion pour le troubler et l'arrêter.

BOISTE : *Dict.*

Ignorantin qui signifie *petit* ignorant, *très-peu* instruit, a pour terminatif ou suffixe, la finale *in*, signifiant *petitesse, réduction en petit,* de la signification du mot *ignorant*, qui *diminue* ainsi de valeur. *IgnorantIN* et *ignorantINE*, sont donc des *diminutifs*.

— Avec tout bienfaiteur il existe un contrat.
Que l'obligé doit toujours reconnaître ;
Et si c'est un malheur que de faire un *ingrat*,
L'*ingrat*, lui seul, a du malheur à l'être. XXX.

Ingrat, qui manque de *gratitude*, de reconnaissance pour les bienfaits qu'il a reçus. ACAD. FR.

Ingrat est ici un substantif au *positif*.

— J'abandonnai sans avoir commis crime
L'*ingrate* France, *ingrate*, *ingratISSIME*.

CLÉMENT MAROT.

Dans *ingratISSIME*, le *positif* est *ingrat*, et dans *fourbISSIME*, le *positif* est *fourbe*.

— Mascarille est un *fourbe*, et fourbe *fourbISSIME*.

MOLIÈRE, *L'étourdi*, 2, 5.

Les mots ou substantifs : *ignorantISSIME*, *illustrISSIME*, *ingratISSIME*, *fourbISSIME*, sont évidemment du degré *augmentatif*.

— Les frères *ignorants* ont eu grande raison
De vous faire leur chef, Monsieur l'*illustr*ISSIME [1],
Car ceux qui [2] ont ouï votre belle oraison
Vous ont bien reconnu pour *ignorant*ISSIME.

SATYRE MÉNIPPÉE, par Pitho, Rapin et Passerat.

Dans *IllustrISSIME*, le terminatif *issime augmente* la signification du mot *illustre* au *positif*. Il est *augmentatif*.

— Pendant que ce grand roi la rendait la plus *illustre* de toutes les reines, vous la faisiez, Monseigneur, la plus *illustre* de toutes les mères. FLÉCHIER.

Illustre, éclatant, célèbre par le mérite, par la noblesse, par quelque chose de louable et d'extraordinaire. ACAD. FR.

Ce mot est ici du degré *positif*.

[1] Le cardinal de Pellevé.

[2] L'*hiatus* qui se trouve ici dans QUI ONT, était permis en poésie, au 16 Siècle, lorsque la *Satyre Ménippée* a paru.

Digitized by Google

— L'Evangile, cette loi divine, ne connaît ni pauvre, ni riche, ni *noble*, ni roturier. MASSILLON.

— Le *noble* fume ses terres avec la richesse de la canaille. VIREY.

— Le goût de Louis XIV était pour le *noble*. VOLTAIRE. *Siècle de Louis XIV.*

— Je ne suis point de ces nouveaux venus,
De ces *nobles* sans nom, que, par plus d'une voie,
La province souvent en guêtres nous envoie.
BOILEAU.

— Le *nobilISSIME* était inférieur au césar ; il avait le pas sur le patrice.
ACADÉMIE FRANÇAISE.

— Les enfants de l'empereur étaient de la classe des *nobilISSIMES*.
ANTIQUITÉS ROMAINES.

— Dans le cours des études théologiques en Sorbonne, celui qui était le premier de la licence ou du cours, non par la science, mais par la naissance, s'appelait le *nobilISSIME*. ACAD. FR.

— Sur ces entrefaites et au milieu d'une violente discussion, un *noblereau*, arrivant de province, émet d'un ton mielleux, et avec beaucoup d'adresse, une opinion moyenne et raisonnable, qui ne fut goûtée d'aucun parti, parce que tous étaient trop entiers dans leurs principes et trop vifs dans leur ardeur.
XXX.

Noble, celui qui par droit de naissance, ou par décrêt impérial, arrêté royal, ou bulle papale, fait partie d'une classe, distinguée dans l'État. Au figuré, ce qui est grand, élevé.

Le substantif *noble*, est ici, et dans les exemples ci-contre du degré *positif*.

Nobilissime, du latin *nobilissimus*, (le plus noble). Substantif masculin. Nom d'une dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre.
ACAD. FR.

Évidemment, le substantif *nobilISSIME augmente*, par son terminatif *issime*, la signification du substantif positif *noble*, et il est ainsi du degré *augmentatif*.

Noblereau, se dit d'un *petit noble*, d'un homme qui prend le titre de gentilhomme, sans avoir droit à ce titre. On dit aussi *hobereau*. *NoblerEAU*, est évidemment un *diminutif* de *noble*. Sa finale *eau*, qui est *diminutive*, marque cette diminution.

Il ne s'est agi jusqu'ici que des substantifs dont la graduation se marque par la *finale* ou *désinence*, qu'on nomme également le *terminatif* ou *suffixe*. Il y a aussi des substantifs dont cette *graduation* s'indique par l'*initiatif* ou *préfixe*. [1] Exemples :

[1] *L'initiatif* ou *préfixe* est la *première* partie d'un mot composé de plu-

Digitized by Google

L'*intendant*, est celui qui est chargé de régir les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier, celui qui dirige une *intendance* militaire, et celui qui, autrefois, gouvernait une province.

Intendante, directrice d'un grand établissement d'éducation pour les demoiselles; supérieure de certains ordres de religieuses etc. On dit aussi de la lune, qu'elle est l'*intendante des eaux*, parce qu'à son attraction sont dues les marées. La femme d'un *intendant*, se dit encore Mme l'*intendante*. Les mots *intendant*, *intendante*, *intendance*, sont du degré *positif*.

Surintendant, *surintendante*, celui ou celle qui a l'*intendance* au dessus des autres; celui qui autrefois était ordonnateur, administrateur en chef des finances du roi de France. Celle qui est la principale directrice des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la légion d'hon-

— Turgot fut nommé *intendant* de la généralité de Limoges en 1761; il rendit à cette province des services éminents. BIOGRAPHIE.

— Je devins *l'intendant* de la maison: c'était moi qui réglais tout..... Le diable n'y perdait rien, et le comte n'était guère plus avancé d'avoir le phénix des *intendants*.

LESAGE. *Gilblas*.

— Un *intendant*, qu'est-ce que cette chose?
Je définis cet être, un animal
Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble.
Et plus le bien de son maître va mal,
Plus le sien croît, plus son profit redouble.

LAFONT.

— Le corps des *intendants* militaires a été créé en 1817, au lieu et place, des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres [1]. BESCHERELLE, *Dict. national*.

— L'*intendante* des eaux, la lune au front humide.

LEMOYNE. *St Louis*.

— Fouquet, si célèbre par sa disgrâce, et dont le crime est encore aujourd'hui un problème, fut *surintendant* des finances de Louis XIV. *Biographie de* FOUQUET.

— La célèbre Mme Campan, fut nommée, en 1807, *surintendante* de la maison d'Ecouen, créée, par Napoléon Ier, pour l'éducation des filles d'officiers décorés de la Légion d'honneur. *Biographie de* Mme CAMPAN.

— Colbert succéda à Fouquet dans la

sieurs syllabes, comme le *terminatif* ou *suffixe* en est la partie *finale*. On se sert de préférence, en grammaire proprement dite, des expressions: *initiatifs* et *terminatifs*, et, en étymologie, des termes: *préfixes* et *suffixes*. On dit plutôt: *finale* ou *désinence*, quand il s'agit des inflexions produites par le genre ou par le nombre, en lexicographie et en syntaxe.

[1] Ne faudrait-il pas ici: AUX *lieu et place*? L'Académie, toutefois, met: AU *lieu et place*, comme presque tous les lexicographes. Ne serait-ce pas par inadvertance?

Digitized by Google

surintendance des finances, dont il devint ensuite le contrôleur général.

PIERRE CLÉMENT. *Hist. de Colbert.*

— Un *sous intendant* russe se sauva de la Crimée en 1855, emportant deux cent mille roubles, puisés dans la caisse de l'armée et partit pour l'Angleterre. ANONYME.

— Les célèbres Pasquier et de l'Hospital furent *chanceliers* de France.

— Le ministre des finances, en Angleterre, est appelé *chancelier* de l'Echiquier.

— Le *chancelier* de l'Académie française est celui qui garde le sceau de l'Académie et qui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur. ACAD. FR.

— Le chef de la justice dans certains États d'Allemagne porte le titre de *chancelier de justice.* ID.

— Il y avait en France sous le régime impérial (de Napoléon Ier) un *archichancelier* de l'empire [1] et un *archichancelier* d'État [2]. ACADÉMIE FRANÇAISE.

neur. *Surintendante de la maison de Saint-Denis.*

ACAD. FR.

Les mots *surintendant* et *surintendante*, sont du degré *augmentatif* puisqu'ils *augmentent* la signification d'*intendant* et d'*intendante*. Il en est de même du mot *surintendance.*

Sousintendant, celui qui est *sous* les ordres de l'*intendant*. Il est *diminutif.*

Chancelier, se dit, en général, de certains officiers chargés de garder les sceaux, et quelquefois d'administrer les biens d'un prince, d'un corps, d'un ordre militaire ou civil etc.

Le chancelier Pasquier, le chancelier de l'Hôpital, le chancelier Daguesseau, le chancelier de l'université, le chancelier de l'ordre de Malte, le chancelier de la reine, le grand chancelier de la légion d'honneur, etc.

Archichancelier, grand chancelier. L'initiatif ou préfixe *archi*, vient du grec *archê*, qui signifie *être à la*

[1] *L'archichancelier de l'empire* était chargé de la promulgation des lois. Il partageait avec le ministre de la justice, le travail annuel adressé à l'empereur sur les abus qui avaient pu s'introduire dans l'administration de la justice, présidait la haute cour impériale, signait tous les brevets de nomination de l'ordre judiciaire et était grand officier du palais impérial.

[2] *L'archichancelier d'État* était chargé de la promulgation des traités de paix et d'alliance et des déclarations de guerre.

Digitized by Google

tête, marquant ainsi la *prééminence*, la *supériorité*, la *primauté*, la *puissance*, l'*excès*, etc. et répondant, par ensemble, à l'adjectif qualificatif *grand*. Ex : *archiduc, archevêque, archidiacre, archiprêtre, archimandrite.*

— Le *vice chancelier* est celui qui remplace accidentellement le *chancelier* en titre.
XXX

Vice-chancelier, celui qui remplit la fonction de chancelier, *en place* de ce dignitaire ou officier absent.

Vice est donc ici un *initiatif* ou *préfixe*. Il dérive du latin *vice, vicis, place, à la place, au lieu, à défaut de*. Le *vice* chancelier est donc *à la place, au lieu* du chancelier, parce qu'il lui est *inférieur* en grade. Ce substantif est, en conséquence, du degré *diminutif*.

— Un *savant* est un homme qui sait la chose dont il s'occupe. J.B. SAY. *Econ. polit.*
— Et l'ignorant s'érige en factueux *savant*.
BOILEAU.

Le substantif *savant* est ici au *positif*, c'est-à-dire dans sa forme la plus simple.

— Est-il bien possible que vous soyez ce *savantISSIME*, ce bel esprit dont la réputation est si grande en ce pays-ci ?
LESAGE : *Gilblas*.

Le substantif *savantISSIME*, qui signifie *très-savant*, n'est guère employé que par plaisanterie ou par dénigrement. Il marque toutefois une *augmentation* du mot *savant*, par sa finale ISSIME : il est donc du degré *augmentatif*.

— Que dire de ce *savantICULE* qui nous régale chaque semaine d'élucubrations reproduites du siècle dernier ? XXX

SavanticULE, *petit savant*, ainsi que l'exprime le terminatif ULE, qui en fait un *diminutif*.

— Si vous en croyez les personnes aigries l'une contre l'autre, l'homme docte est un *savantas*. LA BRUYÈRE : *Caractères*.
— Les vrais *savants* sont plus modestes que les *savantASSES*. XXX

Les substantifs *savantAS* et *savantASSES* expriment des personnes dont le savoir confus forme une espèce de cahos dans leur tête. Ce sont plutôt des *dépréciatifs* que des mots *gradués*.

Digitized by Google

Constatons les résultats des faits qui viennent d'être exposés :

Nous avons vu que les mots : *général*, *vieux*, *Charles*, *ignorant*, *noble*, *illustre*, *intendant*, *chancelier*, sont employés dans leur signification propre, dans leur forme simple, et, en outre, sans ajouter aucune idée accessoire d'*augmentation*, ni de *diminution* à l'idée fondamentale qu'ils expriment. Le substantif pris ainsi dans son acception fondamentale et dans sa forme simple, est au *degré positif*.

Nous avons remarqué aussi que les substantifs : *généralISSIME*, *vieillARD*, *CharleMAGNE*, *ignorantISSIME*, *illustrISSIME*, *nobilISSIME*, *ingratISSIME*, *SURintendant*, *ARCHIchancelier*, en *augmentant* la signification qu'ils ont au positif, changent en même temps de formes, en y ajoutant, soit au commencement, soit à la fin, un *initiatif* ou un *terminatif* qui exprime cette *augmentation* de valeur dans l'acception primordiale de ce substantif au *positif*. Les initiatifs ou préfixes, sont ici *sur*, *archi*, et les terminatifs ou suffixes, sont *issime*, *ard*, *magne*.

Les substantifs qui ont reçu l'une ou l'autre de ces *adjonctions* sont du *degré augmentatif*.

On a, pour exprimer ce dégré, les initiatifs *archi*, *hyper*, *sur*, et les terminatifs *issime*, *agne*, *ace*, *asse*, *ard*, *âtre*.

Nous avons encore observé que les substantifs : *Vieill*OT, *Charl*OT, *ignorant*IN, *nobler*EAU, SOUS*intendant*, VICE-*chancelier*, en *diminuant* la valeur de leur signification au positif, changent encore en même temps de formes, en *ajoutant*, à la finale, un terminatif qui exprime cette *diminution* de valeur dans l'acception primordiale de ce substantif, au *positif*. Les initiatifs ou préfixes sont ici *sous*, *vice*, et les terminatifs ou suffixes : *ot*, *in*, *eau*. Les substantifs qui ont reçu cette adjonction sont du *degré diminutif*.

On a, pour exprimer ce degré, les initiatifs ou préfixes *hypo*, *sub*, *sous*, *vi*, *vice*, et les terminatifs ou suffixes : *eau*, *el*, *elle*, *et*, *ette*, *in*, *ine*, *inne*, *ot*, *ote*, *otte*, *ole*, *on*, *onne*, *ille*, *ule*.

Digitized by Google

Il en est de même pour *savant*, *savantissime*, *savanticule* *savantas* et *savantasse*.

DÉFINITIONS PARTICULIÈRES. Il résulte de ce qui précède, que, par un changement dans l'*initiale* ou dans la *finale* d'un substantif on peut *diminuer* ou *augmenter* la signification, la valeur de ce substantif; que la *graduation* des substantifs positifs de la langue française est composée de trois degrés distincts, et que c'est par des *initiatifs* ou des *terminatifs* ajoutés à ces substantifs que se marquent ces degrés, qui sont :

1° Le POSITIF, qui exprime les substantifs employés dans leur signification simple et primordiale, sans idée accessoire de *diminution* ni *d'augmentation*, tels sont : *général*, *vieux*, *Charles*, *ignorant*, *noble*, *illustre*, *ingrat*, *intendant*, *chancelier*, etc.

2° L'AUGMENTATIF, qui *ajoute* à la signification primordiale du substantif au positif, une idée accessoire *d'augmentation*, de *grandeur*, *de supériorité*, tels que *généralISSIME*, *vieillARD*, *CharleMAGNE*, *ignoraniISSIME*, *illustrISSIME*, *ingratISSIME*, *nobilISSIME*, *ARCHIchancelier*, *SURintendant*, *HYPERbole*, *HYPERborée*, etc.

3° Le DIMINUTIF, qui *joint*, à l'idée fondamentale et primordiale exprimée par le substantif au *positif*, l'idée accessoire de *diminution*, de *petitesse*, *d'infériorité*, tels que *VieillOT*, *CharlOT*, *ignorantIN*, *noblerEAU*, *illustrULE*, *SOUSintendant*, *VICE-chancelier*, *HYPOgée*, *HYPOgyne*, etc.

DÉFINITION GÉNÉRALE. La *graduation*, ou *les degrés de signification* du substantif positif de la langue française, est la propriété qu'a ce substantif, d'ajouter, par sa forme, à l'idée fondamentale de son acception propre et primordiale, l'idée accessoire d'une *augmentation* ou d'une *diminution*.

Digitized by Google

Beaucoup de substantifs français admettent les changements de forme que nécessite l'adjonction de l'une ou de l'autre de ces idées accessoires d'*augmentation* ou de *diminution* à leur signification positive. Exemples :

Positifs :	général,	vieux,	ignorant,	noble,	illustre,	ingrat,	beau, belle,
Augmentatifs:	généralissime.	vieillard,	ignorantissime,	nobilissime,	illustrissime,	ingratissime,	bellissime,
Diminutifs :		vieillot.	ignorantin.	noblereau.	illustrule.	ingratin.	bellot, bellotte.
Pos. :	Charles,	mont,	fille,	galère,	poule,	savant,	perdrix,	lièvre,
Augm. :	Charlemagne,	montagne,	fillasse,	galéacé,	poularde,	savantissime,		
Dim. :	Charlot.	monticule.	fillette.	galiote.	poulette.	savanticule.	perdreau.	levreau.
Pos. :	duc,	chancelier,	évêque,	diacre,	prêtre,	ange,	fou, fol,
Augm. :	archiduc,	archichancelier,	archevêque,	archidiacre,	archiprêtre,	archange,	archifou,
Dim. :	duchon.	vice-chancelier.	vice-évêque.	sous-diacre.	prestolet.	angelet.	follet.
Pos. :	intendant,	mesure,	mètre,	are,	litre,	gramme,	stère,
Augm. :	surintendant,	surmesure,	kilomètre,	hectare,	hectolitre,	kilogramme,	décastère,
Dim. :	sous-intendant.	mesurette.	centimètre.	centiare.	centilitre.	centigramme.	décistère.

La liste des *diminutifs*, tant substantifs qu'adjectifs, dans la langue française, est très étendue, mais celle des *augmentatifs* est beaucoup moins nombreuse, parce que cette langue, quoique pleine d'urbanité et de gentillesse, n'est ni de nature laudative, ni d'essence obséquieuse : elle répond à son nom. Les langues, on le sait, sont, en général, l'expression des sentiments, du caractère, de l'esprit et des mœurs des nations qui les parlent. [1]

[1] On sera peut être étonné qu'aucun grammairien n'ait, jusqu'aujourd'hui, constaté la faculté, cependant bien évidente, des substantifs français de s'infléchir, soit par leurs initiatifs ou préfixes, soit par leurs terminatifs ou désinences, pour exprimer leur graduation acceptionnelle ou leurs degrés de signification, ainsi que nous venons de le voir, et que tous les auteurs de grammaires françaises aient admis comme des degrés dans les mots des expressions modificatives de ces mots, tandis qu'elles ne sont, tout au plus, que des degrés dans les phrases, exprimés par les modatifs invariables (adverbes) *aussi*, *moins*, *plus*, *très*, dont la propriété est d'indiquer le mode ou la manière d'être, non encore du substantif, mais seulement de l'adjectif qui la modifie. N'anticipons pas : à l'article des *adjectifs qualificatifs*, de notre *Cours de grammaire française*, nous examinerons ceux de ces adjectifs qui expriment, par eux-mêmes, un degré dans la modification de leur acception, et nous dirons notre pensée sur les mots : *aussi*, *moins*, *plus*, *très*, *modatifs invariables*, qui ont leur acception propre et absolue, dont ils ne departent jamais, quelle que soit leur position dans le discours.

Digitized by Google

L'AUXILIARITÉ

DANS

les conjugaisons françaises n'existe pas :

MÉMOIRE QUI LE PROUVE.

On a jusqu'ici beaucoup discuté sur la nature des *adjectifs affirmatifs* ou *verbes français*, sur leurs espèces, leur propriété substantive ou adjective, leurs modes, leurs temps simples et composés, leur auxiliarité, etc.., et sur chacun de ces points, on s'est perdu dans la profondeur des théories métaphysico-grammaticales, de telle sorte qu'on a fini par ne plus s'entendre les uns les autres et que l'on resta chacun dans son système. Ces discussions se sont reproduites tous les quinze à vingt ans environ sous des points de vue différents et variés, depuis l'anglais Jehan Palsgrave, Jacques Dubois (Sylvius), La Ramée (Ramus), au seizième siècle, jusqu'à Port-Royal, Dumarsais, Beauzée, Domergue, Lemare, et encore aujourd'hui.

Les grammaires générales et particulières, des ouvrages spéciaux et les journaux didactiques et grammaticaux, ont débattu ces diverses questions, souvent avec beaucoup d'animation, d'amour-propre et même de virulence, sans qu'il en soit sorti, cependant, beaucoup de lumières. Nous allons nous essayer sur le même sujet.

Au lieu de nous perdre dans des distinctions plus ou moins subtiles et nombreuses ou dans des définitions préalables plus ou moins

Digitized by Google

inexactes, voyons les faits et analysons-les avec le plus de simplicité et de clarté possibles.

Soient les infinitifs et les passés relatifs (imparfaits) suivants :

ÊTre, autrefois *estre*, *éter*, *iester*, *ester*, etc.	qui fait au *passé rel.*	(impart.)	j'*ÉTais*,	tu *ÉTais*,	etc.
RENDre,	id.	id.	id.	je *RENDais*,	tu *RENDais*.
AGIr,	id.	id.	id.	j'*AGIssais*,	tu *AGIssais*.
FINIr	id.	id.	id.	je *FINIssais*,	tu *FINIssais*.
ALLer,	id.	id.	id.	j'*ALLais*,	tu *ALLais*.
CHANTer,	id.	id.	id.	je *CHANTais*,	tu *CHANTais*.
AVoir, *HAVoir*, *HABoir*, *HAWoir*, *AYoir*, *AIoir* etc.,	id.	id.	id.	j'*AVais*,	tu *AVais*.
RECEVoir, *RECEWoir*	id.	id.	id.	je *RECEVais*,	tu *RECEVais*.

On y voit d'adord, un radical, qui est le même à l'*infinitif* et au *passé relatif* : *ét*, *rend*, *agi*, *fini*, *all*, *chant*, *av*, *recev*, et des finales ou désinences, qui sont respectivement, *re*, *re*, *r*, *r*, *er*, *er*, *oir*, *oir*, à l'infinitif, et qui se transforment, en *ais*, *ais*, au passé relatif pour les adjectifs affirmatifs cités, hors pour *agir*, et *finir*, qu'il s'y introduit *ss* en sus, donnant *ssais*, *ssait*, au même temps, au lieu de *ais*, *ait*, simplement comme aux autres.

Les *adjectifs actualitifs* (participes présents), qui en dérivent, font, respectivement, *ÉTant*, *RENDant*, *AGIssant*, *FINIssant*, *ALLant*, *CHANTant*, *AYant*, [1] *RECEVant*, et les *adjectifs passifs* (participes passifs ou passés), qui, également, en dérivent, font *ÉTé*, *RENDu*, *AGI*, *FINI*, *ALLé*, *CHANTé*, *EU*, [2] *REÇU*.

[1] *AYant*, au lieu de *AVant*, dont on se sert encore dans quelques localités de la Belgique, est la seule irrégularité que l'on remarque ici. Les adjectifs affirmatifs *SAVoir*, *ÉCHoir*, *SEoir*, font au *passé relatif SAVait*, *ÉCHOYait*, *SEYait*, 3e personne, et à *l'adjectif actualitif*, *SAchant*, *ÉCHéant*, *SÉant*. Ce sont les seules irrégularités qui existent en français dans la formation orthographique de ces adjectifs ; de sorte qu'ayant l'une des formes de ces mots, soit à *l'infinitif* ou *passé relatif* ou à *l'adjectif actualitif*, on peut établir les autres, en changeant la finale ou désinence comme au mot indiqué.

[2] Une irrégularité se fait encore remarquer dans la forme de *l'adjectif passif EU*, dont le radical AV a totalement disparu, et *REÇu*, qui pour être d'accord avec *RECEVoir* ou *RECEVais*, aurait dû s'écrire *RECEVu*. C'est

Digitized by Google

Il est évident qu'il y a identité, hors pour *ir* d'*agir* et de *finir* et de tout adjectif affirmatif en *ir* à l'infinitif, où deux *ss* interviennent, qu'il y a, disons-nous, identité, quant aux formes, de la partie variable de ces huit adjectifs affirmatifs au *passé relatif*, et, bien qu'il n'en soit pas toujours de même pour chacun des autres temps, cette identité suffit pour mettre sur la même ligne tous ces adjectifs, quant aux formes radicales et aux formes finales ou conjugatives, car quelques irrégularités désinentielles, irrégularités, du reste, qu'on trouve dans beaucoup d'autres adjectifs affirmatifs, et même dans d'autres espèces de mots, ne peuvent rien changer à la nature de ces adjectifs.

Les radicaux *ét*, *rend*, *agi*, *fini*, *all*, *chant*, *av*, *recev*, ont chacun leur signification propre et ne laissent apercevoir aucune spécialité dans leur nature qui puisse motiver une distinction, une classification d'espèce différente. Il n'y a donc pas jusqu'ici lieu de distinguer *être* ni *avoir* d'avec les autres adjectifs affirmatifs, quant au classement, puisque leurs radicaux et leurs formes conjugatives ou désinentielles suivent en tout le même principe. Ils ont aussi les mêmes nombres, les mêmes temps, les mêmes modes et les mêmes personnes, qui se marquent par des désinences ou formes conjugatives, les mêmes pour tous, lorsqu'ils expriment les mêmes circonstances de personnes, de modes, de temps et de nombres, ainsi qu'on le voit dans les adjectifs affirmatifs conjugués. Les

ainsi, du reste, qu'on le prononce et qu'on l'écrit dans divers districts wallons en Belgique, où se trouve conservé presqu'intact l'ancien langage français, au point que les plus anciens écrits en langue d'oïl s'y lisent et s'y comprennent facilement sans glossaire. On y dit encore *ayeu*, *aïeu*, *oïeu*, *aweu*, *awu*, *ieu*, etc, au lieu de *eu*, comme enfin l'on y prononce, *awoir*, *awois*, *avoit* au lieu de *avoir*, *avais*, *avait*, selon la prononciation et l'orthographe françaises d'aujourd'hui.

La réforme orthographique et phonométrique de beaucoup de mots de la langue française a irrégularisé la formation de bon nombre de ces mots. Toutefois ces irrégularités, ces perturbations jetées dans les familles de mots ne changent rien aux principes que nous voulons déduire des faits posés. On le verra bientôt.

Digitized by Google

exceptions admises par l'usage pour certains de ces adjectifs ne changent rien au principe : elles le confirment, au contraire. Chacun des adjectifs affirmatifs ayant sa signification particulière doit, dans le discours, jouer le rôle propre à cette signification. Certainement *être* ne signifie ni *rendre*, ni *agir*, ni *finir*, ni *aller*, ni *chanter*, ni *avoir*, ni *recevoir*, etc. et réciproquement pour chacun. Tous remplissent les fonctions attribuées à leur signification particulière, mais ces fonctions ne peuvent se distinguer par espèce, à moins que de chaque adjectif affirmatif on ne fasse une espèce particulière. Qui le voudrait? (Voir la Note ou monographie relative à la terminologie et à la définition de l'adjectif affirmatif ou verbe, et voir aussi les deux modèles d'adj. aff. conjugués.)

Faisons remarquer ensuite, que les finales *er*, *ir*, *oir*, *re*, de l'infinitif de tous les adjectifs affirmatifs ou verbes français, signifient, dans leur ensemble, *agir*, *aller*, *exister*, *faire*, *pousser* etc. et que cette signification d'ensemble s'applique à toutes les *finales*, *désinences* ou *formes conjugatives* dans tous les *temps*, *modes*, *personnes* et *nombres* de n'importe quel adjectif affirmatif de la langue française. La finale ou désinence de la forme conjugative, *marque* et *affirme*, en outre, l'*action*, l'*acte*, ou l'*état*, avec leurs *modes*, *temps*, *personnes* et *nombres*, des adjectifs affirmatifs. Elle leur donne le mouvement, la vie, tandis que leur radical reste fixe et sans variation dans sa signification propre, comme dans sa forme.

Il s'ensuit, que des distinctions en *verbes simples* et en *verbes composés*, ou en *verbes abstraits* et en *verbes concrets*, ou en *verbes substantif* et en *verbes adjectifs*, en *verbes d'état*, *verbes d'action*, *verbes attributifs*, etc. sont plus subtiles, plus spécieuses que fondées : c'est plutôt une réminiscence de la nomenclature illogique admise sans discussion, même sans examen, que l'on trouve dans les grammaires des langues anciennes, qu'une déduction logique des principes fondamentaux qui constituent le langage des français, dès longtemps formé, et qui ne suit nullement dans sa marche, les mêmes principes que les langues autrefois parlées à Athènes et à Rome, langues, du reste, qui n'ont

Digitized by Google

aujourd'hui, avec la langue française, que des rapports d'étymologie, et nullement de phraséologie, ce qu'il importe toutefois d'observer.

La langue française est, en quelque sorte, une combinaion, une fusion des idiomes celtiques ou galléïques avec ceux de la Gaule septentrionale et des Teutons, et avec les langues des Grecs et des Latins. La construction de ses phrases est toute différente de celle des phrases latines. Où donc est l'identité, l'analogie même, entre la phraséologie française et la phraséologie latine ? Mais alors, si cette identité, cette analogie n'existent pas, comment justifier une terminologie, c'est-à-dire une nomenclature des termes techniques, qui est la même ou à peu près pour ces deux langues dans les grammaires des routiniers français et dans les grammaires latines ? Cependant, cette confusion, est la cause principale qui a entravé jusqu'à nos jours les perfectionnements de la science grammaticale et de son enseignement en France, comme ailleurs.

Nous avons produit dans un autre ouvrage un *Tableau synoptique de la nomenclature et de la classification des termes techniques appropriés à la science grammaticale de la langue française*, termes basés sur l'idéologie, le génie et l'esprit de cette langue : nous ne pouvons, afin de ne pas rapporter ici ce tableau en entier, qu'y renvoyer nos lecteurs, ainsi qu'au préambule qui l'accompagne et l'explique. On y remarquera une grande simplification dans la nomenclature des termes grammaticaux et dans leur classification idéologique, ainsi que dans la rigueur logique de ces termes.

Revenons à la question de l'*auxiliarité* prétendue des verbes *avoir* et *être* et des *temps* soi-disant *composés*.

Les français n'eurent pas de Grammaire de leur langue avant le 16e siècle, et le premier livre qui en traite, fut fait par un anglais et publié à Londres, en 1530, sous ce titre : *L'Esclarcissement de la langue françoyse composé par maistre Jehan Palsgrave, angloys natif de Londres et gradué à Paris.* Ce livre est sorti des presses de R. Pynzon et Jehan Haukys, le 1er juillet 1530, et dédié à Henri VIII. Le seul exemplaire de cet intéressant et curieux

Digitized by Google

ouvrage, que l'on connaisse en France, se trouve à la Bibliothèque Mazarine et est imprimé en anglais et en caractères gothiques, hors les citations et les exemples, soit latins, soit français, qui sont en caractères romains. [1]

Cette grammaire est la constatation des faits et usages de la langue française, à cette époque, c'est-à-dire de la manière d'écrire les mots de cette langue, d'après leur nature, leur acception et les fonctions qu'ils remplissaient alors dans le discours. Elle a pour base les faits grammaticaux et le génie du langage français. C'est la bonne méthode. Aussi ne ressemble-t-elle à aucune des grammaires françaises publiées depuis, toutes, ou à peu près, étant calquées sur les grammaires latines. Il est à regretter que le système de Palsgrave ait été, jusqu'à nos jours, pour ainsi dire, inconnu en France, car en le suivant on serait resté dans la bonne voie.

Les exemples qu'il cite prouvent que l'usage était alors de varier les adjectifs passifs (participes passés) comme on varie les adjectifs qualificatifs, c'est-à-dire de leur donner la forme voulue pour exprimer le genre et le nombre des subtantifs objectifs qu'ils modifient directement, quelle qu'en soit la place, dans le discours. En cela, il était d'accord avec Jacques Dubois, dit Sylvius, dont nous allons parler, qui les variait également en toutes circonstances. C'était, du reste alors, l'usage général.

L'année suivante Jacques Sylvius (Dubois, d'Amiens) donna aussi une Grammaire française, mais elle est écrite en latin et elle fut publiée sous le titre : *Jacobi Sylvii Ambiani in linguam Gallicam Isagωge, unà cùm ejusdem grammatica latino-gallica, exhebrœis, grœcis et latinis authoribus.*

Cet ouvrage, imprimé en 1531, par Robert Estienne, est dédié à Eléonore d'Autriche, reine de France. Il fut calqué sur les gram-

[1] M. Génin a donné en 1852, une réimpression in-4° de cet ouvrage. Le principal défaut de cette réimpression est de coûter fort cher, comme tous les monuments élevés à la gloire et à l'histoire des lettres, par les gouvernements. On le trouve chez Firmin Didot, qui l'a reproduit pour compte du gouvernement français, et il se vend 24 francs en librairie.

Digitized by Google

maires latines en usage à cette époque. On continua, et l'on conserve encore ce système grammatical dans nos écoles, à la seule différence que nos grammaires françaises d'aujourd'hui sont entièrement écrites en français, mais leur terminologie ou nomenclature est simplement traduite du latin, et conséquemment restée la nomenclature de la Grammaire latine, sans que leurs auteurs aient fait attention qu'une langue nouvelle, d'une essence et d'un esprit différents de la langue latine ne pouvait reposer sur les mêmes principes et devait avoir une terminologie technique différente et appropriée à son essence, à son génie particulier, à sa nature propre. Mais l'usage prolongé d'une erreur fait passer cette erreur à l'état de préjugé. Puis l'amour-propre et l'intérêt privé se mettent de la partie : les fabricants de grammaires à l'usage des écoles, soutenus par les professeurs paresseux qui craignent de déranger leurs cours stéréotypés et dont le zèle professoral ne va pas jusqu'à se donner cette faible peine, lui préférant le doux *rien faire*; ensuite ces fabricants tenant beaucoup à débiter leur marchandise, craignent, s'ils ne sacrifiaient aux préjugés admis, de ne pas atteindre leur unique but. Une fois leur livre publié, ils en prennent la défense, toujours appuyés par les professeurs dépourvus de zèle pour l'amélioration de l'art qui les fait vivre, et voilà en jeu, en lutte, la principale cause de la perpétuation des erreurs grammaticales, contre les améliorations fondamentales qu'il importe d'apporter à l'étude et à l'enseignement de la science du langage. On resta, par cette ligue de l'intérêt, de l'amour-propre et de la paresse, embourbé dans l'ornière profonde de l'erreur, des préjugés et des préventions, et la science grammaticale demeura arrêtée ainsi dans la plus stationnaire immobilité, lorsque les autres sciences font autour d'elle, et chaque jour, à pas de géants, des progrès immenses.

Des mêmes causes, encore, se conservent les *temps* soi-disant *composés*, de nos adjectifs affirmatifs ou verbes, parce qu'il fallait, selon Sylvius, un même nombre de temps dans les verbes français pour exprimer les idées contenues dans les temps correspondants des verbes latins, sans qu'on fît attention que nos temps composés

Digitized by Google

sont des phrases et non plus des mots uniques et désinentiels comme en latin; que *je suis aimé* est une phrase comme *je suis aimable*; *je suis favorisé*, comme *je suis favorable*; *j'ai été, je suis allé*, comme *je suis allerte*; *je suis revenu*, comme *je suis de retour*; *j'ai vu, je suis vu*, comme *je suis visible*; il fut *obligé de faire*, comme il fut *obligatoire de faire*, etc.

On donna le nom d'*auxiliaire* aux adjectifs affirmatifs ÊTRE et AVOIR qui entrent dans ces phrases, lorsqu'ils sont accompagnés d'un *adjectif passif* (participe passé); mais le verbe ÊTRE reprend son titre de *verbe substantif*, bien qu'il n'exprime pas *une substance*, et *avoir* celui de *verbe adjectif*, bien qu'il n'ait rien *d'ajouté*, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'un adjectif passif.

On n'a pas remarqué, jusqu'à ce jour, que d'autres adjectifs affirmatifs (verbes) servent aussi, et sans plus ni moins de raison, *d'auxiliaires*, bien qu'ils soient joints à des adjectifs passifs et qu'ils fonctionnent comme *avoir* et *être*. Beauzée trouva déjà, cependant, d'autres auxiliaires qu'*avoir* et *être*: il cite *venir*, *devoir*, *aller*; il pense même que les phrases : *être sur le point de boire*, *être à la veille de mourir*, *il n'y avait qu'un moment que nous avions bu*, etc., sont des verbes dont une partie est *auxiliaire* de l'autre. Il faut convenir, avec Lemare, que ce n'est là qu'un renversement d'idées, du galimathias.

Mais il ne s'agit plus aujourd'hui d'examiner si toute une longue phrase puisse être un verbe, ni de trouver, comme Beauzée *soixante-douze temps* dans un adjectif affirmatif, nombre que l'abbé Sicard se permit de réduire à *quarante*, tout en reconnaissant, il est vrai toutefois, que ce nombre pourrait être augmenté, il est utile de savoir si l'on peut considérer comme verbes ou adjectifs affirmatifs des mots qui n'ont pas de formes conjugatives, des mots qui revêtent les formes des genres, qui prennent, comme les adjectifs qualificatifs, la livrée du masculin et du féminin selon que le substantif qu'ils modifient est de l'un ou de l'autre de ces genres; enfin si les mots : *été*, *rendu*, *agi*, *fini*, *allé*, *chanté*, *eu*, *reçu*, etc. parce qu'ils dérivent de verbes, sont encore des verbes après avoir changé de nature, revêtu des formes particulières, et admis

Digitized by Google

des fonctions différentes de celles des verbes ? Entrons au cœur de la question, et voyons ce qui s'y trouve.

Examinons d'abord en elle même la doctrine de l'*Auxiliarité*, qui a rendu, jusqu'à ce jour, l'étude des verbes ou adjectifs affirmatifs de la langue française si difficile, si ennuyeuse et si rebuttante même. Nous y rencontrons matière à deux solutions différentes et concluant l'une comme l'autre contre cette doctrine, qui n'eut jamais de raison d'être.

PREMIÈRE SOLUTION. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, édition de 1835 : « AUXILIAIRE *se dit des verbes qui* » *servent à former plusieurs temps des autres verbes.* AVOIR *et* » ÊTRE *sont les verbes auxiliaires de la langue française.* » Si cette Académie, depuis son institution, s'était donné la peine d'examiner la question des *auxiliaires* comme *terme* de Grammaire française, il y a longtemps que ce mot serait rayé de son *Dictionnaire*, sous cette acception, et quoi faisant, dirait un praticien de la basoche, elle eût épargné bien du temps, bien des ennuis et bien des dégoûts à la jeunesse studieuse, qui en garde un impérissable souvenir.

La première question à poser est celle-ci : Y a-t-il, doit-il y avoir des *auxiliaires* dans les adjectifs affirmatifs ou verbes français, et à quelle fin ? *Oui*, répondront, avec empressement, les infaillibles et imperturbables routiniers, *les verbes* AVOIR et ÊTRE *et cela, pour aider à conjuguer tous les autres verbes de la langue ; il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Non*, répondent les gens sensés, qui, en amis de la jeunesse, veulent favoriser ses études, en les rendant plus faciles, plus simples, plus fructueuses et plus complètes, et nous allons le prouver. A cette fin, citons encore l'Académie française, qui paraît, cependant, avoir négligé de traiter à fond de ce mot dans son Dictionnaire de 1835, ainsi que dans les précédents, ayant toujours négligé d'approfondir la chose en elle même. Elle dit : « CONJU- » GUER, *Assembler, ou réciter les différentes inflexions et termi-* » *naisons que reçoit un verbe, selon les voix, les modes, les* » *temps et les personnes.* »

Digitized by Google

Soit l'adjectif affirmatif *perdre*, dans ses *temps* dits *composés* et *surcomposés*, et, selon l'ancien mode, dans sa *voix active* et dans sa *voix passive* :

Voix active :	*Voix passive, au maculin* :	*Voix passive, au féminin.*
J'ai perdu, etc.	Je suis perdu, etc.	Je suis perdue, etc.
Nous avons perdu, etc.	Nous sommes perdus, etc.	Nous sommes perdues, etc.
J'ai eu perdu, etc.	J'ai été perdu, etc.	J'ai été perdue, etc.
Nous avons eu perdu, etc.	Nous avons été perdus, etc.	Nous avons été perdues, etc.

Qu'y a-t-il ici de conjugué du mot *perdre*, selon la définition de l'Académie ? Quelles *inflexions* et *terminaisons* a reçues le mot *perdre*, selon les *voix*, les *modes*, les *temps* et les *personnes* ? Évidemment aucune. *Perdu* prend un *e* muet quand il se rapporte à un substantif féminin et singulier, et l'on y ajoute une *s* au pluriel, masculin ou féminin. Mais ce sont là les terminaisons et inflexions des adjectifs qualificatifs purement et simplement, et, en effet, *perdu* n'est autre chose qu'un adjectif passif, qui, comme les adjectifs qualificatifs, varie en genre et en nombre pour se mettre d'accord avec le genre et le nombre de son substantif. *Eu* est l'adjectif passif dérivé de l'adjectif affirmatif *avoir*; *été* celui de l'adjectif affirmatif *être*. Il n'y a donc, dans les douze combinaisons qui précèdent, d'autre conjugaison que celle de l'adjectif affirmatif *être*, et celle de l'adjectif affirmatif *avoir*.

Dans les 270 phrases que présentent les diverses combinaisons analogues qu'on peut former, *perdu* ne varie pas une seule fois pour cause de voix, de temps, de modes ni de personnes; il ne paraît pas du tout comme adjectif affirmatif ou verbe; il n'y est donc pas conjugué.

Avoir et *être* n'y jouent donc pas le rôle d'auxiliaires; eux seuls y sont réellement conjugués, tels qu'ils le sont dans d'autres circonstances.

Mais *perdu* est-il un adjectif affirmatif, un verbe ? Se conjugue-t-il ? Il se conjugue si peu que dans tous les temps, dans toutes les personnes, c'est toujours *perdu*. Seulement il varie selon le genre et le nombre du substantif, mais c'est ce qui prouve qu'il est un

Digitized by Google

simple et pur adjectif passif, ou participe passé ; que quand on dit : *je suis perdu*, *nous sommes perdus* etc., *perdu* n'est pas plus conjugué que *bon*, lorsqu'on dit : *je suis bon*, *nous sommes bons*. Quelle inconcevable confusion d'idées ! *Perdu*, un adjectif affirmatif, un verbe ! *Je suis*, *j'ai*, regardés comme *auxiliaires* ! eux, qui seuls, dans les propositions ou phrases citées plus haut, revêtent les formes caractéristiques du verbe ! Eh bien ! dans l'immense échafaudage formé par l'intervention des prétendus auxiliaires, il n'y a pas un mot qui ne soit un adjectif passif, comme *perdu*, *été*, *eu*, etc. joint à un temps des adjectifs affirmatifs *être* et *avoir* ; donc la doctrine des *auxiliaires* est contraire aux premières notions du bon sens. C'est aussi l'opinion de Lemare, dont une partie de cette démonstration est le résumé des trois longs articles qu'on trouve dans le 1^er^ volume de son *Cours de langue française*.

Deuxième solution. Soient les exemples : Pierre est *aimable*, Pierre est *aimé* ; Marie est *aimable*, Marie est *aimée* ; Pierre est *aimable et aimé*, Marie est *aimable et aimée*. L'adjectif qualificatif *aimable* ne joue-t-il pas ici le même rôle que l'adjectif passif *aimé*, *aimée*, à part la signification particulière de chacun de ces mots, l'un, *aimable*, exprimant une qualité, celle de l'*amabilité* de Pierre et de Marie, et l'autre, *aimé* ou *aimée*, exprimant l'*amitié* attachée à Pierre et à Marie ? Mais au point de vue grammatical, ils jouent, dans la phrase, l'un et l'autre exactement le même rôle. Il en est de même de *Marie est heureuse*, *adorable*, *adorée*. Les mots *aimé*, *aimée*, *adorée*, jouent-ils ici le role de verbe ou d'adjectif affirmatif, plus que les mots *aimable*, *heureuse*, *adorable* ? Evidemment non. Et le verbe *est* se trouve-t-il plus *auxiliaire d'aimée* et *d'adorée*, que *d'aimable*, *d'heureuse* et d'*adorable* ? Qui pourrait le soutenir sérieusement et de bonne foi ? N'en est-il pas de même dans Marie *a été aimée*, *aimable*, *adorable*, *heureuse*, ou dans Marie *fut aimée*, *aimable*, *heureuse* etc., n'exprime-t-on pas la même idée ? Y a-t-il une différence syntaxique dans l'ordre de l'une de ces phrases d'avec l'autre ? Peut-on trouver un *auxiliaire* dans A ÉTÉ *aimée*, *adorée* etc., plus que dans FUT *adorable*, *aimable* ?

Digitized by Google

Non encore. *Aimée* est un adjectif passif qui s'accorde en genre et en nombre avec son substantif positif *Marie*, exactement comme *aimable*, *heureuse*, *adorable*; et l'on ne peut voir plus d'auxiliaire dans *a été* que dans *fut*, qui expriment tous deux la même idée et remplissent les mêmes fonctions dans le discours. Mais dans *Marie* A ÉTÉ, le mot ÉTÉ *ajoute* au verbe *a* une idée accessoire de *passivité*, d'époque *passée*; ce mot, qui *ajoute* à l'idée fondamentale de *a* une idée passive, est donc un adjectif passif, comme *aimé*, *adoré*, et *a*, seul, est un adjectif affirmatif, un verbe comme *fut*. Dans les vers de Racine :

> Et moi [1], qui l'*amenai triomphante*, *adorée*,
> Je m'en *retournerai*, *seule et désespérée* [2] !

Les adjectifs passifs *adorée* et *désespérée*, ne sont-ils pas dans les mêmes conditions syntaxiques que les adjectifs qualificatifs *seule* et *triomphante*? Il n'y a de différence que dans l'acception particulière et primordiale de chacun de ces mots. Mais, dira-t-on peut-être, *amenai* et *retournerai* ne sont pas des *auxiliaires* comme *être* et *avoir*; à quoi nous répondrons qu'ils en remplissent exactement les fonctions, et, à ce titre, qu'ils doivent être considérés comme tels, ainsi que tous ou au moins presque tous les autres verbes français qui peuvent être, comme nous le prouverons plus bas par des faits nombreux, et que nous pourrions multiplier à l'infini, *auxiliaires* les uns des autres, si toutefois, il y avait des *auxiliaires*.

Madame du Deffant a dit : « Il faut pour *être célèbre*, *être célébré* [3]. » Pourquoi *être* serait-il *auxiliaire* devant *célébré*, et ne le serait-il plus devant *célèbre*? Ces deux mots de même famille, de même position dans la phrase, n'ayant de différence entre eux, que l'un pour *être* ce qu'il est, *celèbre*, doit être *célé-*

[1] Clytemnestre, mère d'Iphigénie.
[2] Iphigénie, act. 4, sc. 4.
[3] Citation de Boiste, *Dictionnaire Pan-lexique*.

Digitized by Google

bré, et que celui-ci, *célébré*, doit, à la même fin, être déjà *célèbre*. *Être* n'est donc pas plus *auxiliaire* devant l'un que devant l'autre, et il ne l'est, en effet, devant l'un ni l'autre, à en juger par le bon sens.

Dans : *Pierre* A CHANTÉ *hier une chanson de Béranger qui me fit plaisir*, et *la chanson de Béranger que Pierre* A CHANTÉE *hier, me fit plaisir*, l'objet *chanté* ou la chose *chantée* est, dans les deux phrases, une *chanson*. Dans la première phrase, *chanté* est invarié et dans la seconde, on a varié *chantée*, comme on varie un adjectif qualificatif qui se rapporte à un substantif positif au féminin singulier, substantif qui est ici *chanson* ; mais pourquoi n'en fit-on pas de même avec *chanté* de la 1re phrase, dont l'objectif ou régime, est aussi *chanson* ? y a-t-il une différence, quant au sens, du mot *chanté* ? et le mot *chanson* n'est-il pas *l'objectif* (régime direct) dans les deux phrases ? Mais, enfin, pourquoi *varie-t-on* le mot *chantée*, dans la seconde phrase, et faut-il qu'il reste *invarié* dans la première ? La lecture des écrivains français antérieurs au 16e siècle prouve qu'anciennement l'adjectif passif s'accordait toujours, et en toutes circonstances, en genre et en nombre avec son substantif-objectif.

Nous avons vu que Palsgrave, dans les exemples qu'il cite, ne laisse aucun doute à cet égard, et Jacques Dubois (Sylvius), né à Amiens en 1478 et mort à Paris en 1555, donne, dans sa Grammaire publiée en 1531, une règle générale qui consacre cette manière d'orthographier de son temps.

Mais ensuite plusieurs ne l'ont plus varié que lorsque le substantif-objectif précédait, donnant pour motif que lorsqu'on écrivait sous la dictée l'adjectif passif avant que le substantif-objectif fût énoncé, on devait l'orthographier dans sa forme la plus simple, qui est le masculin singulier, parce qu'il faut revenir sur ce mot lorsque le substantif-objectif, est dicté, s'il n'est pas masculin et singulier ce qui fait souvent se tromper ; et, pour ce motif, les écrivains se partagèrent sur ce point grammatical. Les uns voulaient que l'adjectif passif fût varié dans tous les cas, et Palsgrave et Sylvius consacrèrent ce principe ; et les autres

Digitized by Google

qu'il ne le fût jamais, et Louis Meigret fut de cette opinion. En effet, on trouve dans la grammaire révolutionnaire (en orthographe) qu'il publia sous le titre : *Tretté de la gramère françoëze, fet par Loys Meigret, Lionës*, mis au jour en 1550, chez Chrestien Wechel, à Paris. (C'est la première Grammaire française écrite en français et par un Français). On y trouve, disons-nous, parmi toutes ses rêveries réformatrices, que, à propos de l'adjectif passif, LES GRACES QUE JE VOUS AI FAITES, *est une lourde incongruité*, parce qu'en admettant : — *J'ai* FAIT *les grâces*, il faut : — *Les grâces que j'ai* FAIT. Il avoue, néanmoins, que cette règle est vicieuse et contraire au commun usage. C'est donc un système diamétralement opposé à celui que Palsgrave et Sylvius ont constaté dans leurs grammaires. On en vint toutefois, au milieu de cette fièvre orthographique, de ces hostilités grammaticales, de l'époque la plus fertile en hostilités de tout genre, même les plus sauvages, les plus atrocement sanglantes, à une espèce de transaction ou de moyen-terme, et l'on admit la règle de l'invariabilité de l'adjectif passif lorsqu'il est accompagné de l'une des formes de l'adjectif affirmatif AVOIR, et suivi de son substantif-objectif, et de sa variabilité en toute autre circonstance.

Cette convention transactionnelle, mais tacite, ne fut pas immédiatement, ni généralement admise: on discuta encore, mais insensiblement, on y arriva. Clément Marot avait déjà, antérieurement à la transaction, consacré ce principe dans une épigramme célèbre, sous ce rapport, qui y ramena bon nombre de contradicteurs. Voici cette épigramme, qu'il adressa à ses disciples, et qui est la 79e de sa collection. Elle est extraite de ses œuvres, réunies, en 1823, par Pre-Rné Auguis, et où l'orthographe de Marot même est suivie avec exactitude.

Enfans, oyez une leçon.
Nostre langue ha ceste façon,
Que le terme qui va devant
Vouluntierz regit le suyvant.
Les vieulx exemples je suivray
Pour le mieulx : car à dire vray
La chanson fut bien ordonnée,
Qui dit. *M'amour vous ay donnée* ;
Et du bateau est estonné,
Qui dit : *M'amour vous ay donné.*

Digitized by Google

Veoylà la force que possede
Le femenin, quand il prescede.
Or prouveray par bons tesmoings,
Que tous pluriers n'en font pas moins.
Il fault dire en termes parfaicts,
Dieu en ce munde nous a faicts :
Fault dire en parolles parfaictes,
Dieu en ce munde les a faictes.
Et ne fault point dire, en effect,
Dieu en ce munde les a faict:
Ne *nous a faict* pareillement :
Mais *nous a faicts*, tout rundement.
L'italien dont la facunde
Passe les vulgaires du munde,
Son langaige est ainsy basty
En disant, *Dio noi a fatti.*
Par quoy, quand me suis advisé,
Ou mes juges ont mal visé,
Ou en cela n'ont grant'science,
Ou ils ont dure conscience.

Ramus, (Pierre de la Ramée), dans sa *Gramère*, publiée en 1572, quelques mois avant sa mort, car il fut massacré à la S^t^. Barthélémy, le 24 août de la même année, bien plutôt par suite de l'envie qu'excitèrent ses connaissances philologiques, son érudition et ses polémiques, que pour son huguenotisme; Ramus, disons-nous, critiqua la règle de Palsgrave et de Sylvius, qui ordonnait d'écrire : *Dieu vous a données ces grâces*, et il répéta le mot de Meigret que *c'est une lourde incongruité* que d'écrire *données* dans ce cas et que c'était *donné* qu'il fallait.

Depuis, c'est la règle de Marot qui fut généralement et constamment suivie. Mais cette règle changea-t-elle la nature de l'adjectif passif et celle des adjectifs affirmatifs, qui, souvent, l'accompagnent ? Qu'on nous pardonne ce retour sur la question. Mais si l'on disait : Pierre a *chanté* ou *chantée* une chanson, y aurait-il une différence dans l'acception et la fonction du mot *chanté*, autre que celle de l'inflexion par le genre au moyen de l'*e* muet ajouté pour le féminin ? Quelle serait tout autre différence ? Et si l'on disait : *La chanson que Pierre a* CHANTÉE, *fut très bien* CHANTÉE *et très* CHANTABLE *dans cette société*, ne serait-ce pas la *chanson* CHANTÉE par Pierre ou que Pierre a *chantée ?* Et quelle différence remarque-t-on dans la fonction grammaticale, entre les mots *chantée* et *chantable* du dernier exemple, et entre *chanté* et *chantée* de tous les exemples cités ? En vérité, il faudrait avoir la bosse du *distinguo* d'une bien forte proéminence pour trouver ici de quoi faire, de *a* et de *fut*, des *auxiliaires* de l'adjectif-passif *chanté, chantée*, plutôt que de l'adjectif *chantable.*

Digitized by Google

Nous avons vu que Beauzée dit que *devoir*, *venir*, *aller*, sont aussi des *auxiliaires*. S'il en était ainsi, il faudrait bien y joindre, d'abord, *amenai* et *retournerai* des vers de Racine, cités plus haut, puis tous les adjectifs affirmatifs ou verbes qu'on *trouve accolés* à des adjectifs passifs dans les nombreux exemples ou faits suivants :

— De tous les marchands d'espérance, les médecins *resteront* les plus *achalandés*, à la longue. GRIMM.

— On *se croit dispensé* d'être homme de bien, pourvu qu'on soit un homme agréable. J.-J. ROUSSEAU.

— Sous des rocs sourcilleux qui les avaient vu naître,
J'ai trouvé deux chevreaux, d'ivoire marquetés :
Au sein de deux brebis *ils croissent allaités*. MILLEVOYE; *Bucoliques*.

— J'avais à peine achevé cette méditation téméraire, que je me *crus transporté* par quelque enchantement dans un palais, le plus magnifique et le plus agréable du monde. A. HAMILTON; *Zén.*

— La paix est faite ; embrasse-moi, mon gendre,
Et je te *tiens excusé* sans t'entendre. PALISSOT ; *Clerval et Cléon*, 1, 4, [1].
— Tu me *parais instruit*. Qui te fait tes nouvelles ? ID. *Les satiriques*, 1, 4.
— J'admire en vous, monsieur, certain air de gaîté,
Qui me charme. En effet, *tu me vois enchanté*. ID. *id.* 1, 4.

— La nation *semblait révoltée* et se plaignait qu'un homme de génie eût préféré l'honneur frivole de se distinguer par des opinions singulières, à la réputation plus solide de n'écrire que des choses vraies et utiles. ID. *Mémoires sur ma vie.*

— Il est singulier que dans la foule des prétendus sages qui se *croyaient* alors *intéressés* à décrier cette pièce (les Philosophes) aucun n'ait eu l'adresse de sentir que leurs cris, leurs emportements, leurs libelles, ne pouvaient tourner qu'à leur confusion. ID.

[1] Les chiffres placés à la suite du nom des écrits d'où viennent les citations indiquent le n° de l'*acte* et de la scène de la pièce citée, du livre et de la fable, du chant du poëme, etc.

Digitized by Google

— Et pour peu que Marton seconde l'entreprise
A la raison bientôt vous la *verrez soumise*. Id. *Les philosophes*, 2, 6.

— Nul ne plaint son trépas, et, sans être honoré,
Sur des bords inconnus, son corps *gît ignoré*. Delille.

— Tel un pin, roi des monts, dans la plaine abattu,
Roule et gît sans honneur dans la plaine *étendu*. Degerle.

— Je le *laissai accablé* de ces douleurs de vieillard qu'on n'aperçoit point en dehors, qui n'excitent ni gestes, ni cris, mais qui tuent. J.-J. Rousseau.

— C'est l'amour-propre qui nous *rend dissimulés* envers nos semblables. Bonnin ; *Pensées*.

— La foule, qui toujours a les yeux fixés vers ce qui s'élève, n'abaisse jamais son regard jusqu'au monde souterrain où luttent les obscurs travailleurs ; leur existence *s'achève inconnue*, et, sans avoir même quelque fois la consolation de sourire à une œuvre terminée, ils *s'en vont* de la vie *ensevelis* dans un linceul d'indifférence. H. Murger; *Scènes de la vie de Bohême*.

— La terre tourne au-dessous de nous : le vaste océan enceint les continents et les îles ; seul, il nous *paraît animé*.
Lacépède ; *Histoire naturelle des cétacés*.

— Ossian, seul au milieu des forêts, des orages,
Que l'Écosse nourrit dans son sol inégal,
Célébrant dans la nuit les exploits de Fingal,
Offrait un chant de mort à son ombre chérie
Qui, du haut d'un nuage, *écoutait attendrie*.
Fontanes ; *Forêt de Navarre*.

— Tempé, séjour célèbre ! O magique vallon,
Où l'eau de Sperchius, d'Amphyse et de Pénée,
D'ombrages immortels *roulait environnée*. Id. *id*.

— J'ose parler d'amour, et je *marche entouré*
Des leçons du tombeau, des menaces suprêmes! Id. *La Chartreuse*.

— Minerve *sort* tout *armée* du cerveau de Jupiter. Image des âmes qui sont tout ce que les autres deviennent, et qui *semblent nées* avec toutes les lumières que peut fournir l'expérience.
La Beaumelle ; *Mes pensées*.

Digitized by Google

— Dans l'opulence, on ne fait de projets que pour l'agréable ; l'honneur d'en faire qui tendent au bien public, *semble réservé* à l'indigence. ID. *id.*

— Tous les mondes brillants, dans l'espace lancés,
Attirés l'un par l'autre, y *restent balancés.*
P. DARU ; *Astronomie*, poëme, 1er ch.

— Appelés, en naissant, à de pompeux spectacles,
Nous vivons, nous marchons entourés de miracles. ID. *id.*

— Quelques globes obscurs qui *roulaient* alentour
Inondés de ses feux, composèrent sa cour. ID. *id.*

— Rien ne reste en repos ; la matière agitée
Se dissipe et *revient* dans l'espace *emportée*,
Eternel aliment d'un foyer éternel. ID. *id.*

— Leur distance [1] à tes yeux, Buffon l'atteste encor ;
Quand de l'orbe de flamme elles prirent l'essor,
Suivant sa densité, dans l'immense étendue,
Chacune s'arrêtant *demeure suspendue.* ID. *id.*

— Messagers de la flamme, ou privés de chaleur,
Chacun des sept rayons apporte une couleur.
Tant qu'ils *restent unis*, ils brillent sans rien peindre,
Tout est blanc : tout est noir, s'il viennent à s'éteindre. ID. *id.*

— Ton vaisseau *vole* au loin sur l'abîme *emporté.* ID. *id.*

— Alors tout est connu ; déjà dans ta pensée,
Du pôle à l'équateur une ligne est tracée,
Et le point où ce trait divise en le touchant
Celui qui réunit l'aurore et le couchant,
Est la place où ta nef, dans la plaine liquide,
Glisse légèrement sur sa quille rapide,
Et qui *tient suspendus* sur le gouffre écumant
Ta gloire, tes destins, et tes jours d'un moment. ID. *id.*

— Le flot qui l'apporta *recule épouvanté.* RACINE ; *Phèdre*, 5. 6.

— Le rôle de la littérature est de populariser les sciences, de les *présenter dépouillées* des formes qui les rendent inaccessibles à un si grand nombre d'intelligences. Mis DE LAPLACE ; *Séance de l'Institut de France, du 24 avril 1825.*

— Il ne suffit pas à l'homme de connaître ce qui est ; il se

[1] Des planètes, des satellites.

Digitized by Google

sent tourmenté **du besoin de connaître la raison de ce qui est.**

La Romiguière ; *Leçons de Philosophie* : objet des leçons.

— Mais ce père des jours (le soleil) par lui même embellis,
N'est qu'un de ces soleils dont les cieux sont remplis ;
Innombrables, brûlants, puissants comme lui-même,
Sans doute ils sont aussi le centre d'un système ;
Dans l'espace profond jetés confusément,
Ils répandent la vie avec le mouvement ;
Ils *marchent entourés* de nombreux satellites,
Et l'univers n'a plus ni centre ni limites. P. Daru; *Astronomie*, poème.

. . . . . , L'éternel univers
S'étend illimité dans tous les sens divers.
De Pongerville ; *trad. de Lucrèce.*

— Tu n'es plus. O revers ! Près du Nil amenées
Les fidèles tribus *gémissent enchaînées.* Fontanes ; *la Bible.*

— Au tombeau de Rachel, *je m'arrête attristé.* Id, *id.*

— Mais du temple à grands flots, se hâtait de sortir
La foule, qui déjà par groupes séparée,
Vers le séjour des morts *s'avançait éplorée.* Id. *Le jour des morts.*

— Hormis l'éternité, tout est songe pour eux. (Les chartreux)
Vous déplorez pourtant leur destin malheureux !
Quel préjugé funeste, à des lois si rigides
Attacha, dites-vous, ces pieux suicides ?
Ils meurent, longuement, *rongés* d'un noir chagrin ;
L'autel garde leurs vœux sur des tables d'airain,
Et le seul désespoir habite leurs cellules. Id. *La Chartreuse de Paris.*

— Hier tout l'adorait, tout le fuit en ce jour ;
Des fers sont sa parure, un cachot est sa cour,
Elle *gémit* vingt ans sur ce roc *enchaînée.* Id. *Le Vieux château.*

— En vain son œil cherche la place
Où *brillaient*, sur le haut du mur,
Les nobles chiffres de sa race,
Gravés sur l'or et dans l'azur. Id. *Ode sur un village des Cévennes.*

— Heureux qui de ses mains rustiques.
Traçant de modestes sillons,
Loin des tempêtes politiques,
Vit inconnu dans ces vallons. Id. *id.*

— J'ai donc en vain prié les Dryades voisines ;
Leur faveur t'abandonne, ô mon cher arbrisseau !

Digitized by Google

Tu languis desséché dans tes frêles racines ;
En vain de tous mes soins, j'entourai ton berceau.
Id. Sur un arbuste mourant.

— Tu naissais, et déjà sous ton ombre future,
En espérance assis, *je rêvais enchanté* ;
Ma fille, comme moi, chérissant la verdure,
T'eût dit, après ma mort : mon père t'a planté. ID. *id.*

— . . . . . Et Cythérée,
Jetant un cri d'effroi, *tombe désespérée*
Sur sa couche de fleurs. ID. *La société sans la religion, ode.*

— Si des âges grossiers, tu formais la rudesse
Aux plus douces vertus,
Quand des âges polis s'épuisa l'énergie,
Ose encor ranimer la sombre léthargie
Qui les *tient abattus*. ID. *id.*

— L'excès des maux succède à l'excès des blasphèmes,
Et le faible et le fort *tombent frappés* d'eux-mêmes
D'un délire inconnu. ID. *id.*

— Alors du cœur humain s'ouvrent les noirs abîmes ;
Lui même il ignorait qu'il cachât tant de crimes
Dans ses plis tortueux ;
Et quand de ses progrès la raison s'est vantée,
L'orgueilleuse raison *recule épouvantée*
De ces faits monstrueux. ID. *id.*

— Ceux qui ne croiront pas la muse qui m'inspire,
Des débris de l'autel, du trône et de l'empire
Tomberont accablés. ID. *id.*

— Du sein des tombes renversées,
Qu'on roule et sans ordre et sans choix ;
Tout à coup *sortent courroucées*,
Les ombres de soixante rois. ID. *Les tombeaux de St-Denis.*

— Poursuis, et que la glèbe, en cent morceaux brisée,
A l'air qui la murit longtemps *reste exposée*. ID. *Maison rustique*,

— La maladie d'Henriette était la rougeole..... Hélène en fut attaquée deux jours après. Voilà la raison qui m'a forcée à vous *laisser éloignés* d'ici. Mme ELIE DE BEAUMONT ; *Roselle*, lett. 117.

— Pour la seconde fois les mutins confondus.
Se taisent : leurs efforts *demeurent suspendus*.
Mlle CHÉRON ; *Les cérisses renversées.*

Digitized by Google

— Le marchand l'aperçoit : favorable Mercure,
Équitable témoin de ma triste aventure,
Cria-t-il, tu me *vois accablé* de douleur. ID. *id.*

— Conte moi le péril où se *trouvèrent prises*
Les dames dont le char renversa les cérises. ID. *id.*

— Deux cents volumes neufs, en un tas ramassés.
Du parapet dans l'eau se *trouvent dispersés* ;
Vieux et nouveaux, tout tombe, et le triste libraire
Voit voltiger en l'air son dernier exemplaire.
O ! fortune ennemie ! Où *me vois-je réduit* ? ID. *id.*

— Le reste sous les flots *demeure enseveli*,
Et justement mérite un éternel oubli. ID. *id.*

— Le peuple de l'accord, *paraissant satisfait*,
Veut voir joindre aussitôt la promesse à l'effet. ID. *id.*

— Les vérités *semblaient* dans le néant *rentrées* ;
En les ressuscitant, nous les avons créées. LUCE DE LANCIVAL ; *Folliculus.*

— L'homme ici bas *marche entouré* de mystères. CHÊNEDOLLÉ ; *Génie de l'homme.*

— La gloire est plus solide après la calomnie,
Et brille d'autant plus qu'elle s'en *vit ternie*. CORNEILLE ; *Nicodème*, 4. 1.

— Un homme un peu content et qui s'en fait accroire,
Se voyant méprisé rabat bien de sa gloire ....
Toute sa vanité tourne en confusion. ID. *Suite du Menteur*, 4, 1.

— L'auteur qui écrirait une comédie sans l'espoir de la *voir représentée*, me *paraîtrait placé* dans une situation plus convenable ; il sentirait qu'il ne doit se fier qu'à ses propres forces.

ET. COSSE ; *Les jésuites ou les autres tartuffes ; préface.*

— Ici bas maint talent n'est que pure grimace,
Cabale, et *certain air de se faire valoir*,
Mieux *su* des ignorants que des gens à savoir. LAFONTAINE ; *fab.* 11. 5.

— On peut mettre à profit un légitime hommage,
Lorsque l'on *tient* sur soi les yeux toujours *ouverts*. J.-B. ROUSSEAU. *Ep.*

— Vous tous, que pleure encor la patrie éperdue,
Consolez-vous pourtant, si vos corps mutilés,
Loin de leurs monuments, *languissent exilés*.
G. LEGOUVÉ, *La Sépulture, poëme.*

— ... Combien de grands noms couverts d'ombres funèbres,

Digitized by Google

Sans les écrits divins qui les rendent célèbres,
Dans l'éternel oubli *languiraient inconnus*.
J.-B. Rousseau, *Liv.* 4, *ode* 2.

— Jeté faible et nu à la surface du globe, l'homme *paraissait créé* pour une destruction inévitable ; les maux l'assaillaient de toutes parts ; les remèdes lui *restaient cachés* ; mais il avait reçu le génie pour les découvrir. G. Cuvier.

— Qui *vit haï* de tous ne saurait longtemps vivre. Corneille ; *Cinna* 1, 2.
— Le feu qui *semble éteint* souvent dort sous la cendre;
Qui l'ose réveiller peut s'en laisser surprendre. id. *Rodogune*, 3, 4.
— *Tenez* toujours *divisés* les méchants.
Ou vous n'aurez avec eux nulle paix. Lafontaine, *fab.* 7, 8.
— Ma naissance n'a rien de neuf ;
J'ai suivi la commune règle :
Je me croirais sorti d'un œuf,
Si, comme vous, j'étais un aigle. Boufflers, *à Henri de Prusse*.
— O fortuné séjour ! o champs aimés des cieux !
Que pour jamais, foulant vos prés délicieux,
Ne *puis-je* ici fixer ma course vagabonde,
Et, *connu* de vous seul, oublier tout le monde. Boileau ; *Epit.* vi.

— De leur côté, les princes français, qui *se sentent abandonnés* par l'Angleterre, *se voient* en même temps *pressés* par la haine qui les entoure, et que signale une révolte des bourgeois de Nantes. Cte Ph. de Ségur ; *Histoire de Charles VIII.*

— Ne *vit-on* pas toujours *unis* d'un nœud perfide
La noire ingratitude et l'intérêt sordide ? Piron ; École des pères, 4, 10.
— Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte qui *rampe enseveli* sous l'herbe
Et l'aigle impérieux, qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'éternel ?
Voltaire ; *Mahomet*. 1. 4.
— Oui, l'honneur, Valincour, est chéri dans le monde :
Chacun, pour l'exalter, en paroles abonde ;
A *s'en voir revêtu* chacun met son bonheur. Boileau ; Satire 11.
— Nos deux anglais, *laissés* sanglants, *rendus*,
Gisaient tous deux sur la terre *étendus*. Voltaire.
— *Nous naissons dépourvus* de tout. J.-J. Rousseau. Emile.
— .... De douceurs en suplices

Digitized by Google

Elle (*la fortune*) nous promène à son gré,
Le seul remède à ses caprices,
C'est de s'y *tenir préparé*. J.-Bte Rousseau ; *Ode* 4. *li v.* 2,

— Et moi qui l'*amenai* triomphante, *adorée*,
Je m'en *retournerai*, seule et *désespérée*. Racine ; *Iphigénie*, 4, 4.
Il faut pour *être célèbre*, *être célébré*. Mme du Deffant ; *Lettres*.

— L'État, les lois, les mœurs, tout *semblait épuré*.
Pesse Constance de Salm ; *Mes* 60 *ans*.

— Alors l'esprit, le cœur, tout *semblait agité* ;
Alors tout *semblait arrêté*,
Par la crainte et par l'espérance. Id. *id*.

— Le canon annonçant ces triomphes nombreux,
Qui pour nous avaient tant de charmes,
Et nos bulletins glorieux,
Laissaient Paris silencieux ;
Hélas ! on les *voyait effacés* par les larmes ! Id. *id*.

— L'homme faux s'emporte dans la discussion quand il *se voit deviné* ; l'homme franc quand il se *sent offensé*. Id. *Pensées*.

— La Société est une comédie continuelle ; c'est pourquoi l'homme franc et loyal y *paraît* toujours *déplacé*, et y est souvent dupe. Id. *id*.

— Mais là, me rappelant notre gloire passée,
Même quand tout frappait, éclairait mes esprits,
Soudain, je me *sentais agitée*, *oppressée*,
Au seul nom de ces rois, contre nous réunis,
Et qui depuis trente ans, étaient dans ma pensée. Id. *Mes* 60 *ans*.

— Là, dépouillés de leurs grandeurs factices,
De haineux courtisans *fuyaient épouvantés*,
Chargés d'or, et *suivis* de leurs lâches complices. Id. *id*.

— Rien de plus impérieux que la faiblesse qui *se sent appuyée* de la force. Napoléon Ier.

— Si vous les *envoyez isolés* (des effets d'habillement), ils seront perdus pour l'armée. Id. Lettre au pce Jérome, 3 av. 1807.

— A droite la division Bachelu, composée de quatre régiments d'infanterie, *s'avança déployée* au delà de la ferme de Gimioncourt que nous avions conquise.

Thiers : *Hist. du cons*t *et de l'empire* : Waterloo.

— Je ne vois dans la vie qu'une carrière couverte de ronces

Digitized by Google

qui nous arrachent nos vêtements, et nous *laissent* à la fois *nus* et *couverts* de blessures. BARTHÉLÉMY; *Voyage d'Anacharsis.*

— Cette scène (du Festin de Pierre) qu'on *avait crue perdue*, existait dans deux éditions des œuvres de Molière publiées en Hollande et en Belgique, et elle y *est restée ensevelie* pendant cent trente ans. AIMÉ-MARTIN et LEFÈVRE, éditeurs; Note sur la scène 2, acte 3, des *OEuvres de Molière*, édition de 1845, 4 v. in-18.

— Cette scène et la précédente, que l'on *croyait perdues*, furent publiées pour la première fois en 1813 par M. Simonin.

ID. *même note.*

— J'ai dit comme Collin-Harleville vivait à sa campagne, et le bien qu'il se plaisait à y faire : que de nobles traits ont rempli sa vie, et *sont restés ignorés!* il s'en cachait avec grand soin[1].

ANDRIEUX; *Notice sur Collin-Harleville.*

— . . . Ainsi tôt ou tard vous romprez
D'anciens engagements que j'*avais crus sacrés.*[1]

COLLIN-HARLEVILLE; *Querelle des deux frères*, 12.

— Enfin elle expira *laissant remplis* d'horreur et d'effroi tous ceux qui la virent. FÉNÉLON; *Télémaque*, 8.

— Télémaque saute à son cou, et le *tient serré* entre ses bras, sans parler. ID. *id.* 11.

— J'ai pourtant tout espoir dans une conjecture
Qui le détromperait, si la chose était sure :
Il s'agit de soupçons que je *puis voir détruits.* GRESSET : *Le Méchant*, 3, 4.

[1] Les expressions : *avait crue perdue*, *est restée ensevelie*, *j'avais crus sacrés*, *sont restés ignorés*, des quatre exemples cités, sont remarquables en ce qu'un deuxième adjectif passif vient s'adjoindre au premier dans chacune d'elles. On rencontre beaucoup de ces sortes de cumuls dans les écrivains, et tous peuvent s'assimiler à *croyait perdue*, à *restent* ou *resteront* ou *restèrent ignorés*, sans y joindre les adjectifs affirmatifs *avait*, *est* ou *sont*, qui ne sont pas plus *auxiliaires* que *croyait*, *restent*, *restèrent* et *resteront*, que les routiniers n'admettent pas comme tels. Ces exemples peuvent être invoqués contre la prétendue *auxiliarité* dans les conjugaisons françaises. L'espace nous manque pour en donner ici une preuve plus développée.

Digitized by Google

— Pendant la tourmente d'horrible mémoire qui, en 93 couvrit la France de deuil et frappa d'horreur le monde entier, l'atroce jurisprudence du HORS LA LOI ne fut pas inconnue sans doute...; mais en 93, vit-on jamais, je ne dis pas des Français, mais des hommes, des hommes vouloir forcer un frère à prononcer la mort de son frère !... Le vit-on jamais ?... Eh bien ! représentants du peuple, c'est ce que vient de voir l'Orangerie de Saint-Cloud... Auprès de ce spectacle, l'image de la Convention *recule effacée*. Les imitateurs ont surpassé le modèle.

LUCIEN BONAPARTE ; *Révolution de Brumaire*, ch. IX.

— Pourquoi dans ce doux mois où l'air *semble attiédi*,
Quand un calice s'ouvre aux souffles du midi,
Y plonger, ô seigneur, l'abeille butinante
Et changer toute fleur en cloche bourdonnante ? VICTOR HUGO.

— Que dis-je ! ces acteurs par le sort traversés
Languissent désunis, *végètent dispersés*,
Et dans la noble arène où flottent leurs bannières,
Chancèlent tout honteux de leurs auxiliaires. JH. DESPAZE ; *Sat* : 1re, *Les arts*.

— Les imperfections, les taches ignorées.
A leurs yeux inquiets *s'offraient exagérées*. ID. *id.* : *Les lettres*.

— ..... Dans le temple ils sont déjà rendus :
Ils entourent l'autel, *s'agitent confondus*. ID. *id.*

— Cependant, je quittais l'asile renommé :
Entre eux comme le sort je *balançais charmé*. ID. *id.*

— Secondés par le calme et par la solitude
Ils durent leurs succès au secours de l'étude.
Les plus futiles soins leur semblaient importants :
Ils *pâlissaient courbés* sous le livre du temps. ID. *id.*

— Pour revêtir vos vers, dépouillez nos journaux ;
Légitimez l'usage, assurez la fortune
De ce jargon éclos au sein de la tribune ;
Et si, par le sujet, vous vous *trouvez déçus*,
Réduits à déroger jusqu'aux termes reçus,
Sachez mettre en défaut l'orgueil, vraiment étrange,
Qui voudrait expliquer leur sublime mélange. ID. *id.*

— Les milices d'élite, en bataillons formées
Au sein de nos cités *languissaient désarmées*. ID. *id. Les partis.*

— Je *viens* ici *chargé* d'un ordre de la reine. RACINE. *Athalie*, 3, 2.

Digitized by Google

— Enfin Bourbon l'emporte, il se fait un passage :
Les ligueurs fatigués ne lui résistent plus ;
Ils quittent les remparts, ils *tombent éperdus*. VOLTAIRE; *Henriade.*

— L'homme ne fit rien pour améliorer, pour compléter son ouvrage (l'invention de la lettre). Il avait dérobé le flambeau de Prométhée, mais il le *garda* inutile et *dédaigné* dans ses mains. Il le laissa éteindre. CH. NODIER ; *Notions élém. de linguistique.*

— Je *reste confondu* d'étonnement ; mais il n'y a plus moyen de douter que la pièce existe : en même temps son long silence, sa mauvaise humeur apparente, son faux marasme, se *trouvent expliqués.* ANDRIEUX ; *Notice sur Collin-Harleville.*

— Mon âme . . . . . .
Dévorait des talents le trône révéré,
Et dans tous les objets dont je *marche entouré,*
Ma gloire en traits de feu déjà me *semble écrite.*
GILBERT ; *Le poète malheureux.*

— Je n'ai donc en travaux épuisé mon enfance
Que pour m'environner d'une affreuse clarté
Qui me montrât l'abîme où je *meurs arrêté.* ID. *id.*

— . . . Les talents amis de l'innocence,
Méconnus, repoussés dans leur premier essor,
Tombent découragés, et meurent d'indigence
Sous l'ombre d'un laurier qu'on leur dispute encor. ID. *id.*

— Que dirai-je d'Arcas quand sa tête blanchie,
En tremblant sur son sein se *penche appesantie,*
Quand son corps, vainement de parfums inondé,
Trahit les maux secrets dont il est obsédé ? ID. *Le 18e siècle.*

— Parlerai-je d'Iris ? Chacun la prône et l'aime ;
C'est un cœur, mais un cœur... C'est l'humanité même :
Si d'un pied étourdi quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien qui *jappe épouvanté,*
La voilà qui se meurt de tendresse et d'alarmes ;
Il est vrai ; mais aussi qu'à la mort condamné,
Lally [1] soit, en spectacle, à l'échafaud traîné,

[1] Lally (Thomas-Arthur) baron de Tollendal fut injustement accusé de trahison, en qualité de gouverneur des possessions françaises dans l'Inde Orientale et de commandant de l'armée française qui s'y trouvait. Sans avoir pu se défendre contre ses accusateurs, il fut condamné à mort par la

Digitized by Google

Elle ira la première à cette horrible fête
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête. Id. *id.*

— O combien d'écrivains *languiraient inconnus*,
Qui du Pinde français, illustres parvenus,
En servant ce parti conquirent nos hommages ! Id. *id.*

— Mais qui sont ces auteurs dont les noms offensés
Se *virent* par ma plume aux sifflets *dénoncés?* Id. *Mon apologie.*

— Les Dieux me sont témoins que, malgré sa tendresse,
Jamais pour toi Didon n'eût éteint sa vertu ;
C'est au nom seul du ciel que mon cœur s'est rendu :
Je te crus engagé par un nœud légitime. Id. *Didon à Enée.*

— Quels biens vous ont produit vos sauvages vertus,
Justes? vous avez dit, Dieu nous protège en père ;
Et partout opprimés, vous *rampez abattus*,
Sous les pieds du méchant dont l'audace prospère.
Id. *Jugement dernier.*

— Les princes vont bannir ces préjugés antiques
Par qui, dans leurs palais, prisonniers politiques,
Ils *régnaient inconnus* dans leurs propres états.
Id. *Ode à Monsieur, sur son voyage en Piémont.*

— *Vous marchez entouré* de prodiges sans nombre ;
Là, du peuple romain gît au loin la vaine ombre ;
Devant lui se taisaient les rois respectueux. Id. *id.*

— Les peuples ne *vont* plus *aveuglés* par tes mages,
Suspendre leurs présents autour de tes images,
Tributaires craintifs d'un bois mangé des vers. Id. *Jubilé.*

— Avant-hier enfin, de tristesse abattue
Après l'aurore au lit *je me vis retenue*. Id. *Ode à la Mse de Gange.*

— Une aimable sirène avait su me séduire :
Mes vœux étaient fixés ; heureux sous son empire,
Je m'en croyais aimé, l'ingrate me trahit. Id. *Le criminel.*

— ..... Tu vois mes pleurs, pardonne ;
Il faut nous séparer : c'est l'honneur qui l'ordonne.....

grand'chambre de Paris, et exécuté le 9 mai 1766. Sur les réclamations incessantes de son fils, Théophime-Gérard, marquis de Lally-Tollendal, et ensuite d'un éloquent écrit de Voltaire en faveur du condamné, Louis XVI fit en 1778, réviser le procès, et l'arrêt des nouveaux juges, à l'unanimité, cassa l'inique jugement de la grand'chambre ; et la mémoire de Lally-Tollendal fut réhabilitée. (Voir les *biographies* qui le concernent).

Digitized by Google

Ne me crois pas atteint du plus léger soupçon,... Id. *id.*

— Sur la terre aussitôt je tombe plein d'effroi,
Et la terre en grondant semble s'ouvrir sous moi,
Je me lève égaré... des spectres m'environnent
J'erre, je fuis, j'entends . . . . . Id. *id.*

— Adieu, mon frère, adieu... je t'ai tout révélé...
Sois heureux, surtout sage... et *je meurs consolé.* Id. *id.*

— Le M** au teint rose et l'ami du repos,
Ronfle nonchalamment *étendu* sur la plume ;
Et jusqu'à l'artisan qui, dès l'aube du jour,
Faisant sous le marteau retentir son enclume,
Donne aux époux voisins le signal de l'amour,
Tout *repose endormi* dans l'oubli de ses peines.
Id. *Les plaintes du malheureux.*

— Semblables aux beautés qui vont baissant les yeux
A l'aspect d'un soleil brulant et radieux,
Les grands le *craindront* tous *éblouis* de sa gloire... Id. *id.*

— Forêts solitaires et sombres,
Je viens dévoré de douleurs
Sous vos majestueuses ombres
Du repos qui me fuit respirer les douceurs.
Id. *Lamentation de l'homme.*

— Prince, il ne faut jurer de rien dans ce bas monde,
Tant nos cœurs en tous sens *flottent irrésolus.*
Guiard; *Trad. de Sophocle, Antigone.*

— .... — Mais quoi !
Même dans ton édit devais-je toujours vivre ?
Du jour avant le temps, si la mort me délivre,
Eh ! n'est-ce pas un bien dans l'état où je suis ?
Quiconque, ainsi que moi, *vit accablé* d'ennuis
N'est-il pas trop heureux d'en voir venir le terme ? Id. id.

— On ne sépare jamais un auteur de ses ouvrages ; il est naturel de chercher à connaître la vie intérieure de l'homme qui nous *apparaît entouré* du prestige de la célébrité.
De Pongerville; *Notice sur Millevoye.*

— Tout est paisible sous la voûte
De ce séjour abandonné.
De tout ce qu'elle aimait *je reste environné.*
Millevoye. *La demeure abandonnée.*

Digitized by Google

— Tu l'as vu cet éclatant navire!
Et sa poupe et ses mats de fleurs étaient ornés ;
En ses pavillons d'or *il tenait enchaînés*
Et la fortune et le zéphyre. ID. *La promesse.*

— Il ne veut pas que le froid aquilon
Avant le temps jaunisse les fougères;
Il ne veut pas que les lis du vallon
Tombent foulés sous le pied des bergères. ID. *Le bois détruit.*

— L'heureux vainqueur des princes de la terre,
Qui devant lui *frémissent prosternés*,
Daigne accueillir leur foule tributaire;
Et protéger ces vassaux couronnés. ID. *Charlemagne à Pavie.*

— Où sont les enchanteurs, et les tournois guerriers?
Les troubadours plaintifs, les ardents chevaliers?
Non, rien n'a survécu de ces temps héroïques,
Hors quelques vieux échos errants sous ces portiques
Ou du noir souterrain parcourant les détours,
Résonnant dans le creux des murailles, des tours,
Et qui *semblent charmés*, au fonds de leur retraite,
De s'éveiller encore à la voix du poète.
DE FONTANES ; *Le vieux château.*

— J'ai fait sans cesse une guerre acharnée à cette instruction sans éducation, à ces études exclusivement littéraires qui vous *laissent désarmé* et ignorant aux portes de la vie. ALPH. KARR; *Les femmes*, X.

— Tout doucement la despotique bamboche (l'enfant) remarque que tout le monde est empressé à la servir, que les gens, les choses et les polichinelles, lui obéissent; et que, à la moindre hésitation, elle n'a qu'à pousser quelques vagissements : choses et gens se *hâteront d'accourir* repentants, *essoufflés*, à ses ordres. Eh bien ! c'est une indigne tromperie que vous dressez au baby ;... *Vous le livrez désarmé* aux mécomptes, aux désappointements, aux hostilités de tout genre. ID. *id.* X.

— Il ne faut souvent qu'un instant pour changer la face entière des choses qu'*on croyait* le mieux *établies*.
GIRARD ; Les *synonymes français*.

Digitized by Google

Voilà des faits en assez grand nombre, que nous pourrions multiplier infiniment, et qui ne laissent aucun doute sur la faculté ou propriété, soidisant *auxiliaire* de presque tous les adjectifs affirmatifs ou verbes français ; car, comme dans tous leurs temps, modes, personnes et nombres des verbes *avoir* et *être*, auxquels seuls, on attribue cette faculté ou propriété de l'*auxiliarité*, les divers adjectifs affirmatifs remarqués dans ces faits ou exemples, fonctionnent exactement de la même manière avec les adjectifs passifs, qui y sont joints, que ces deux soi-disant *auxiliaires*. Ne voit-on pas que les adjectifs affirmatifs agissent grammaticalement de la même façon dans les expressions : *resteront achalandés, se croit dispensé, croissent allaités, je me crus transporté, je te tiens excusé, tu me parais instruit, tu me vois enchanté ; semblait révoltée, se croyaient intéressés, vous la verrez soumise, s'achève inconnue, s'en vont ensevelis, il nous paraît animé, écoutait attendrie, roulait environnée, je marche entouré, sort armée, semblent nées, semblent réservées, restent balancés, nous vivons, nous marchons entourés, roulaient inondés, se dissipe et revient emportée, demeure suspendue, restent unis, recule épouvanté, présenter dépouillées, ils se sont tourmentés, s'étend illimité, gémissent enchaînées, je m'arrête attristé, s'avançait éplorée, ils meurent rongés, elle gémit enchaînée, brillaient gravés, vit inconnu, tu languis desséché, je rêvais enchanté, tombe désespérée, tient abattus, tombent frappés, recule épouvantée, tombèrent accablés, sortent courroucées, reste exposée, vous laisser éloignés, demeurent suspendus, tu me vois accablé, se trouvèrent prises, se trouvent dispersés, me vois-je réduit ? demeure enseveli, paraissent satisfaits, semblaient rentrées, marche entouré, elle s'en vit ternie, se voyant méprisé, paraîtrait placé, certain air de se faire valoir..* SU, *tient ouverts, languissent exilés, languiraient inconnus, paraissait créé, restaient cachés, vit haï, semble éteint, tenez divisés* les méchants, *je me croirais sorti, ne puis-je ici connu, se voient pressés, ne vit-on pas unis, rampe enseveli, s'en voir revêtu, s'y tenir préparé, moi, qui l'amenai adorée, je m'en retournerai... désespérée*, que dans les phrases : *je l'amenai*

Digitized by Google

triomphante, et je m'en *retournerai seule*; *être célébré ou célébrée*, *être célèbre*, *l'avoir célébré ou célébrée* etc. etc. et dans une infinité d'autres qu'on peut citer, puisqu'on en rencontre dans tous les styles, et en vers comme en prose.

Ne voit-on pas, disons-nous, que tous les *adjectifs affirmatifs* fonctionnent identiquement, près des *adjectifs passifs* dans les faits ou exemples cités, comme les mots *avoir* et *être* près de ces mêmes *adjectifs passifs*, qui les modifient? Ils ont donc tous, les uns et les autres, exactement la même mission, en grammaire, et ils devraient ainsi être transformés en *auxiliaires*, les uns comme les autres, près des adjectifs qualificatifs et des adjectifs passifs, si l'on admettait *l'auxiliarité*, dans les conjugaisons françaises.

La doctrine des *auxiliaires français*, *avoir* et *être* et des autres adjectifs affirmatifs, ne repose donc sur aucun principe; car une fonction attribuée à tous ne l'est particulièrement à aucun, ne spécialise rien, ne distingue rien, ne forme pas une espèce différente, et, par conséquent, ne doit être classée séparément, ni recevoir d'attribution particulière, ni de dénomination spéciale.

Il résulte donc de là, que *cette doctrine des auxiliaires doit être écartée de la grammaire française*. Ainsi le veulent la logique et le sens commun.

Un grammairien moderne, M. Vanier, grand partisan de l'*auxiliarité*, dont il a traité au long dans son *Dictionnaire grammatical*, livre, du reste, recommandable sous beaucoup d'autres rapports, termine son article, sur ce mot, par un passage de Ramus, rappelant et critiquant la règle de Sylvius, que nous avons citée plus haut, et delà, il induit que Ramus voulut distinguer des *verbes d'action* et des *verbes d'état*, et par suite, des *participes verbes* et des *participes adjectifs*, prévoyant ainsi, en bon prophète, la *règle unique*, mais *criblée d'exceptions*, que lui, M. Vanier, donna au public *deux cent cinquante ans plus tard*, lui gratifiant ainsi, à l'avance, un rang d'ancienneté, ou plutôt d'antiquité, afin de la rendre plus respectable, sinon meilleure. Notre définition de *l'adjectif affirmatif* dit assez que cet *adjectif*

Digitized by Google

exprime, avec affirmation, *l'acte*, *l'action* ou *l'état* du substantif qu'il modifie. (Voir notre *appendice* sur cette définition), mais il ne s'ensuit pas qu'il soit essentiel, utile, ni nécessaire de distinguer là des adjectifs affimatifs ou verbes d'*action*, ni d'*état*, car ces distinctions ne pourraient rien changer à la nature de ces sortes d'adjectifs, ni à leur mission dans le discours, et, par suite n'ajouteraient que des difficultés et des ennuis à l'étude de la langue, ce que, toujours, il faut éviter lorsqu'on le peut. On trouvera dans notre *Cours de grammaire française* une règle qui juge tous les adjectifs passifs[1] et qui sait très bien se passer des distinctions de M. Vanier, en *verbes d'action* et en *verbes d'état*, à cette fin, ce qui prouve que ces distinctions ne sont pas plus utiles qu'essentielles.

Nous n'avons pas cru nécessaire de recourir aux moyens employés par Domergue et Sicard pour combattre le système des *auxiliaires* en Grammaire : nous espérons que l'exposé qui précède suffira aux esprits non prévenus et qui ne se satisfont que de bonnes et solides raisons. Nous recommandons, toutefois, la lecture attentive des ouvrages de ces grammairiens distingués, et plus particulièrement l'article de Dumarsais sur *l'auxiliarité* dans l'*Encyclopédie* et dans le 4e volume de ses *œuvres complètes*. Je le donne ici en *appendice*.

Le rejet de la soi-disant *auxiliarité* des adjectifs affirmatifs ou verbes français, simplifie considérablement les conjugaisons, qu'on peut ainsi réduire à *huit temps seulement*, tandis qu'avec

[1] Règle : L'adjectif passif s'accorde en genre et en nombre avec son substantif, excepté lorsque suivi de ce substantif, il est accompagné de l'adjectif affirmatif *avoir*, à l'un ou à l'autre de ses temps.

Il n'y a qu'une seule observation à faire : c'est lorsque *l'objectif* est un substantif relatif et qu'il est au deuxième cas; si ce substantif précède l'adjectif passif, il y a accord entre eux, et l'adjectif passif prend alors le genre et le nombre du substantif positif représenté. Le substantif relatif au troisième cas ou *subobjectif* ne force jamais à l'accord. (Voir le *Tableau synoptique de nomenclature grammaticale ou de terminologie de la Grammaire française*).

Digitized by Google

les *auxiliaires*, le caprice des grammairiens aidant, on en porte le mombre *minimum* à 20 et le *maximum* à 72. L'élève trouvera son travail réduit dans la proportion de ces chiffres, et il comprendra, outre cela, beaucoup mieux et plus facilement, parce que le système est plus simple, plus logique, et conséquemment plus saisissable. Cela sera rendu évident par la seule inspection du chapitre de *l'adjectif affirmatif* de notre *Cours de grammaire*, si on le compare aux chapitres correspondants des grammaires jusqu'ici usitées dans nos établissements d'instruction.

Pour nous, tous les *temps* dits *composés*, qu'on trouve dans ces grammaires, sont, ainsi qu'on l'a vu précédemment, des propositions, des phrases, dont chaque mot a son acception spéciale, son classement, sa fonction particulière dans chaque proposition ou phrase, son mode orthographique ou désinentiel, selon ses rapports avec d'autres mots, comme toutes les expressions composant une phrase quelconque.

Nous parlerons dans notre *Cours*, et dans d'autres notes, de la classification idéologique des *adjectifs affirmatifs*, de leur lexicologie, de leurs conjugaisons, de leurs fonctions et de leurs rapports, afin d'avoir une théorie simple et claire, et en même temps basée sur les faits et la nature de la langue. L'élève sera, de cette manière, initié à la théorie du langage, en même temps qu'il en acquerra la pratique complète par les nombreux faits ou exemples qui y seront exposés méthodiquement et expliqués selon les principes de cette théorie.

Digitized by Google

APPENDICE.

ADJECTIF AFFIRMATIF : DÉFINITION.

Donnons ici la définition du terme grammatical : *adjectif affirmatif*, qui remplace celui de *verbe*.

On s'est servi du mot VERBE, venu du mot latin *verbum*, qui signifie *mot*, *parole*, et qu'on employe pour désigner l'espèce de mot, que nous appelons ADJECTIF AFFIRMATIF. Mais les substantifs et les adjectifs de toute nature sont aussi des *mots*, des *paroles*. « Ce qui convient à tout ne distingue rien, » dit La Harpe, dans son Cours de littérature : il n'y a donc pas plus de raison pour appliquer le mot *verbe* à l'espèce de mots qu'il désigne, qu'à toute autre espèce de mots, puisqu'il ne *caractérise* rien, ne *spécialise* rien, ne *distingue* rien. On l'a cependant appelé le *mot par excellence*, et dans l'exaltation du fanatisme grammatical, *l'âme*, *le Dieu de la phrase*, et comme le fils de Dieu s'est fait chair, (*verbum caro factum est*), afin de servir de *lien*, *d'union* entre Dieu et l'homme, les grammairiens ont prétendu que le *verbe* est *l'âme de la phrase*, le *lien* qui *joint* l'être ou substance qui parle, qui agit, ou à qui l'on parle, ou de qui, ou de laquelle on parle, l'acteur, enfin, avec l'être objectif de l'action, ou de l'état qu'exprime *l'adjectif affirmatif*, dit *verbe*. Ainsi dans Pierre *frappe* Paul, le mot *frappe* est ce *verbe*, ce *lien* qui *unit*, par l'action, l'acteur *Pierre* à l'être objectif *Paul*. Cette psychologie grammaticale ne serait que ridicule, si elle n'était irrespectueuse envers la religion du Christ.

Le *mouvement* est le propre, l'essence de la nature ; le repos en est l'exception. Ne fallait-il pas, en parlant des êtres produits par la nature ou créés par l'imagination, employer des mots pour en exprimer le *mouvement*, l'*action*, et cela dans le temps et de

Digitized by Google

la manière que le fait ou l'acte s'exécute par le *moteur*, l'*acteur* ? Ces mots, appelés à exprimer le mouvement, l'action des êtres les uns sur les autres, et dans les diverses circonstances de temps, de modes, de personnes et de nombre, devaient être naturellement très-mobiles dans leurs formes pour exprimer une aussi grande variété d'idées. Ce sont aussi les plus variables, surtout dans leurs désinences ou finales.

Mais exprimer le mouvement, l'action, l'acte, ou l'état d'un être, c'est *affirmer* un fait, le fait posé par l'être, l'auteur, cause du mouvement, de l'action, etc. Les mots créés ou choisis pour exprimer cette grande variété d'idées, *affirment* donc l'existence du mouvement, de l'action, ou de l'état qu'ils désignent, et comme ce sont des mots *adjoints*, *ajoutés* aux mots qui expriment les êtres ou substances en mouvement, en action, c'est-à-dire aux substantifs, nous les avons appelés *adjectifs affirmatifs*. Cette dénomination rappelle la fonction de cette espèce de mots dans le discours, et ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment, elle est l'expression abrégée de la chose dont il s'agit, et la désigne bien.

DÉFINITION. L'ADJECTIF AFFIRMATIF *est un mot qui exprime, avec affirmation, l'état, l'acte ou l'action du substantif.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU SYNOPTIQUE

D'UN NOUVEAU SYSTÈME

DE TERMINOLOGIE OU NOMENCLATURE GRAMMATICALE.

Notions lexicologiques et lexicographiques de la langue française, ou classification nouvelle des mots français et exposé des principes de leurs inflexions.

Par **V.-J. Van der Elst,** *Ingénieur civil, ancien professeur, membre de la Société des Sciences, des Arts & des Lettres du Hainaut, du Cercle archéologique de Mons, etc.*

La **LEXICOLOGIE** est la partie de la grammaire qui traite de la connaissance des mots et de leur classification. On divise les mots de la langue française en :

SUBSTANTIFS, ou mots qui expriment l'idée d'un être quelconque, réel ou idéal. On les subdivise en :

POSITIFS, ou substantifs qui désignent l'*être* par le nom qu'on est convenu de lui donner. Ex. : *homme*, *Pierre*, *livre*, *plume*, *vérité*, *Dieu*, *bienfait*, *chien*, *lion*, *etc.* Ils reçoivent les idées accessoires de :

- **GENRE**, propriété qu'a le substantif positif de désigner par lui-même et sans le secours d'autres mots, le sexe réel ou fictif de l'objet qu'il représente. Il y a trois genres dans les substantifs positifs; ce sont le :
  - **MASCULIN**, pour désigner les *êtres mâles*. Ex. : un *homme*, le *lion*, le *chien*, le *chat*, ce *taureau*, ce *chameau*, son *lapin*, le *coq*, le *paon*, le *chevreuil*, le *bouc*.
  - **FÉMININ**, pour désigner les *êtres femelles*. Ex. : une *femme*, la *lionne*, la *chienne*, la *chatte*, cette *vache*, cette *chamelle*, sa *lapine*, la *poule*, la *paonne*, la *chevrette*, la *chèvre*.
  - **DUEL**, qui s'applique aux substantifs qu'on emploie indifféremment pour l'un ou pour l'autre des deux autres genres. Ex. : *on*, *quiconque*, *autrui*, *où*.
- **NOMBRE**, propriété qu'a le substantif positif d'exprimer, par sa forme, l'idée accessoire d'une unité ou d'une pluralité similaire. On le divise en deux espèces, qui sont le :
  - **SINGULIER**, pour désigner *un seul être*. Ex. : un *homme*, un *livre*, le *lit*, la *table*, la *plume*, un *encrier*, la *feuille*, un *arbre*, une *forêt*, etc. — Le nombre singulier et le genre masculin ont été choisis par les lexicographes pour les mots types de leurs dictionnaires, ces mots étant écrits dans leur plus grande simplicité.
  - **PLURIEL**, pour désigner *plusieurs êtres*. Ex. : six *hommes*, quatre *livres*, les *lits*, les *tables*, les *plumes*, les *encriers*, les *feuilles*, des *arbres*, des *forêts*, etc.
- **DEGRÉ** ou **GRADUATION**, propriété qu'a le substantif positif d'ajouter, par sa forme, à l'idée fondamentale l'idée accessoire d'un rapport à une mesure quelconque. Il y a en français trois degrés; ce sont le :
  - **POSITIF**, qui exprime le substantif simplement, sans aucune idée accessoire de comparaison avec d'autres mots Ex. : *ange*, *mont*, *général*, *Charles*, *fille*, *galère*, *main*, *abondance*, *diacre*, *intendant*, *chancelier*, *mesure*, *vieux*, *corde*, *lion*, *botte*, *artère*, etc.
  - **AUGMENTATIF**, qui ajoute, à l'idée fondamentale du substantif au positif, une idée accessoire d'augmentation, de grandeur. Ex. : *archange*, *montagne*, *généralissime*, *Charlemagne*, *fillasse*, *galéasse* ou *galéace*, *archichancelier*, *archidiacre*, *surabondance*, *surintendant*, *surmesure*, *vieillard*, *hyperbole*, etc.
  - **DIMINUTIF**, qui joint, à l'idée fondamentale du substantif au positif, une idée accessoire de diminution, de petitesse. Ex. : *angelet* et *angelot*, *monceau* et *monticule*, *Charlot*, *fillette*, *galiotte*, *menotte*, *sous-diacre*, *sous-intendant*, *vice-chancelier*, *mesurette*, *vieillot*, *cordille*, *cordeau* et *cordon*, *lionceau*, *bottine*, *artériole*, *hypocrisie*, *substitut*, *subrogateur*, *vicomte*, *vice-roi*, etc.
  - OBSERVATION. Les augmentatifs ont leurs initiatifs en *archi*, *hyper*, *sur*, et leurs désinences ou terminatifs en *issime*, *agne*, *ace*, *asse*, *ard*, *âtre*. Les diminutifs ont leurs initiatifs en *hypo*, *sous*, *sub*, *vi*, *vice*, et leurs terminatifs ou désinences en *eau*, *el*, *elle*, *et*, *ette*, *in*, *inne*, *ot*, *ole*, *otte*, *ole*, *on*, *onne*, *ule*, *ille*.

RELATIFS, ou substantifs qui représentent les substantifs positifs. Ce sont : *je*, *moi*, *me*, *nous*; *tu*, *toi*, *te*, *vous*; *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *eux*, *lui*, *se*, *soi*, *le*, *la*, *les*, *leur*, *ce*, *ici*, *là*, *ceci*, *cela*, *celui*, *celui-ci*, *celui-là*, *ceux*, *ceux-ci*, *ceux-là*, *celle*, *celle-ci*, *celle-là*, *celles*, *celles-ci*, *celles-là*, *qui*, *que*, *quoi*, *pourquoi*, *dont*, *en*, *y*, *mien*, *mienne*, *miens*, *miennes*, *tien*, *tienne*, *tiens*, *tiennes*, *sien*, *sienne*, *siens*, *siennes*, *nôtre*, *nôtres*. *vôtre*, *vôtres*, *leur*, *leurs*, *tout*, *tous*, *toute*, *toutes*, *touts*. Ils reçoivent les idées accesoires de :

- **GENRE**, propriété qu'a le substantif relatif de marquer, par sa forme, sa relation avec un substantif positif dont le *genre* est déterminé. On divise le genre en trois espèces, qui sont le :
  - **MASCULIN**, qui indique une relation avec un substantif positif du genre masculin. Ce sont : *il*, *ils*, *eux*, *celui*, *ceux*, *le*, *mien*, *miens*, *tien*, *tiens*, *sien*, *siens*, *tout*, *tous*.
  - **FÉMININ**, qui marque une relation avec un substantif positif du genre féminin. Ce sont : *elle*, *elles*, *celle*, *celles*, *la*, *mienne*, *miennes*, *tienne*, *tiennes*, *sienne*, *siennes*, *toute*, *toutes*.
  - **DUEL**, qui comprend les substantifs relatifs qui s'emploient pour marquer une relation, tantôt avec un substantif positif au masculin, tantôt avec un substantif positif au féminin. Ce sont : *je*, *me*, *moi*, *nous*; *tu*, *te*, *toi*, *vous*; *soi*, *se*, *lui*, *les*, *leur*, *ce*, *ici*, *là*, *où*, *ceci*, *cela*, *qui*, *que*, *quoi*, *pourquoi*, *dont*, *en*, *y*, *nôtre*, *nôtres*, *vôtre*, *vôtres*, *leur*, *leurs*.
- **NOMBRE**, propriété qu'a le substantif relatif d'indiquer, par sa forme, la relation qu'il a avec un substantif positif dont le *nombre* est déterminé. On le divise en deux espèces, qui sont le :
  - **SINGULIER**, qu'on emploie pour indiquer une relation avec un substantif positif au singulier. Ce sont : *je*, *moi*, *me*, *tu*, *toi*, *te*, *soi*, *il*, *elle*, *se*, *lui*, *celui*, *celle*, *ce*, *le*, *la*, *ceci*, *cela*, *mien*, *mienne*, *tien*, *tienne*, *sien*, *sienne*, *nôtre*, *vôtre*, *leur*, *tout*, *toute*.
  - **PLURIEL**, qu'on emploie pour marquer une relation avec un substantif positif au pluriel. Ce sont : *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, *eux*, *les*, *leur*, *ceux*, *celles*, *miens*, *miennes*, *tiens*, *tiennes*, *siens*, *siennes*, *nôtres*, *vôtres*, *leurs*, *tous*, *toutes*.
  - OBSERVATION. *Qui*, *que*, *quoi*, *dont*, *se*, servent à marquer également une relation avec l'un ou avec l'autre des deux nombres, ainsi que du masculin et du féminin. *Le*, *la*, *les*, *leur* et *ce*, sont aussi parfois des *adjectifs déterminatifs*. (Voyez cette espèce de mots.)
- **PERSONNE**, qui, en Grammaire, signifie personnage, acteur, qui joue un rôle dans l'acte de la parole. Le mot *personne*, en ce sens, se dit également des hommes et des choses, des êtres animés et des êtres inanimés, soit réels, soit idéaux. On divise les personnes en trois espèces, qui sont la :
  - **PREMIÈRE**, qui indique la personne qui parle. Les mots : *je*, *moi*, *me* et *nous*, sont les substantifs relatifs de la première personne.
  - **SECONDE**, qui indique à qui l'on adresse la parole. Les mots : *tu*, *toi*, *te* et *vous*, sont les substantifs relatifs de la seconde personne.
  - **TROISIÈME**, qui indique l'*être* duquel on parle. Sont de la troisième personne, les substantifs relatifs non indiqués aux deux premières personnes : *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *eux*, *lui*, *se*, *soi*, *le*, *la*, *les*, *leur*, *ce*, *ici*, *où*, *là*, *ceci*, *cela*, *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, *qui*, *que*, *quoi*, *pourquoi*, *dont*, *en*, *y*, et tous les substantifs positifs.
  - OBSERVATION. Les relatifs *qui* et *que* s'emploient pour marquer également une relation avec l'une ou l'autre des trois personnes.
- **CAS**, propriété du substantif relatif d'ajouter, à l'idée fondamentale qu'il exprime, une idée accessoire de position. Il y a trois cas en français; ce sont le :
  - **DOMINATIF**, ou **1er CAS**, qui *domine* la proposition, la phrase, et exprime l'idée accessoire de faire ou de souffrir une action à un mode personnel. Il comprend les substantifs relatifs : *je*, *moi*, *tu*, *toi*, *il*, *elle*, *ils*, *elles*; et *nous*, *vous*, dans *nous* frappons, *vous* frappez, *nous* venons, *vous* venez, etc. (1)
  - **OBJECTIF** ou **2me CAS**, qui joint, à l'idée fondamentale, l'idée accessoire de la *passivité* du substantif, objet de l'action. Il répond à la question *qui* ou *quoi?* Ex. : Je *me* frappe, tu *te* frappes, il *se* frappe, nous *nous* frappons, vous *vous* frappez, ils *se* frappent, qu'on peut traduire par je frappe *moi*, tu frappes *toi*, il frappe *soi* ou *lui*, ou tu *te* frappes, il *se* frappe, nous *nous* frappons, vous *vous* frappez, ils *se* frappent, qu'on peut traduire par je frappe *moi*, tu frappes *toi*, il frappe *soi* ou *lui*, ou *elle*, nous frappons *nous*. etc. — Ce *cas* comprend les substantifs relatifs, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se*, respectivement pour *moi*, *toi*, *soi*, *nous*, *vous*, *eux* ou *elles*. (2)
  - **SUB-OBJECTIF** ou **3me CAS**, qui, à l'idée fondamentale, joint l'idée accessoire d'un rapport d'*attribution*, de *tendance*, et désigne la fin, le but, le terme vers lequel se dirige une action. Il répond à la question *a qui*, *à quoi?* Ex : je *me* donne du mal, tu *te* donnes, il *se* donne, nous *nous* donnons, vous *vous* donnez, ils ou elles *se* donnent du mal, respectivement pour je donne *à moi* du mal, tu donnes *à toi*. il donne *à soi*, *à lui*, nous donnons *à nous*, vous donnez *à vous*, ils ou elles donnent *à eux*, *à elles* du mal. Sont sub-objectifs ou du 3me cas, les substantifs relatifs. *me*, pour *à moi*; *te* pour *à toi*; *se* pour *à soi*; *nous* pour *à nous*; *vous* pour *à vous*; *lui* pour *à lui*, *à elle*; *leur* pour *à eux*, *à elles*; et aussi *moi* pour *à moi*, et *toi* pour *à toi*; ex. : *prête-*moi *ce livre*, pour *prête ce livre* à moi; *donne-*toi *ce tableau*, pour *donne ce tableau* à toi. Il répond aussi aux questions : *de qui? de quoi?*

DÉTERMINATIFS, qui *déterminent* le sens des substantifs. Ce sont : *le*, *la*, *les*, *du*, *des*, *au*, *aux*; *ce*, *cet*, *cette*, *ces*; *mon*, *ma*, *mes*; *ton*, *te*, *tes*; *son*, *sa*, *ses*; *notre*, *votre*, *leur*; *nos*, *vos*, *leurs*; *chaque*, *aucun*, *aucune*, *maint*, *mainte*, *plusieurs*, *quelque*, *nul*, *nulle*; *un deux*, *trois*, *quatre*, et tous les autres mots qui servent à exprimer les nombres. Ils reçoivent les idées accessoires de :

- **GENRE**, propriété qu'a l'adjectif déterminatif de marquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *genre* est *déterminé*. On le divise en trois classes, qui sont le :
  - **MASCULIN**, qui indique un rapport avec un substantif masculin. Ex. : *Le* chien, *un* cheval, *ce* taureau, *cet* homme, *mon* fils, *son* livre, *ton* portrait, etc.
  - **FÉMININ**, qui marque un rapport avec un substantif féminin. Ex. : *La* chienne, *une* jument, *cette* vache, *cette* femme, *ma* fille, *sa* plume, *sa* statue, etc.
  - **DUEL**, qui marque un rapport tantôt avec un substantif masculin, tantôt avec un substantif féminin. Ex. : *les* chiens, *les* chiennes; *des* chevaux, *des* juments; *ces* taureaux, *ces* vaches; *ces* hommes, *ces* femmes; *mes* fils, *mes* filles; *mes* livres, *mes* plumes; *tes* portraits, *tes* statues; *six* moineaux, *six* grives; *leur* papier, *leur* règle; *leurs* livres, *leurs* plumes, etc. *Mon*, *ton*, *son*, suivis de mots qui commencent par une voyelle sont aussi alors du *genre duel*. Ex. : *mon* amie, *ton* amie, *son* image, etc. / *mon* ami, *ton* ami, *son* ombrage, etc.
- **NOMBRE**, propriété qu'a l'adjectif déterminatif de marquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *nombre* est *déterminé*. On le divise en deux espèces, qui sont le :
  - **SINGULIER**, qui indique, par sa forme, un rapport avec un substantif singulier. Ex. : *te* livre, *la* plume, *ce* chat, *cette* chienne, *son* père, *sa* mère, *un* rossignol, etc.
  - **PLURIEL**, qui marque, par sa forme, un rapport avec substantif pluriel. Ex : *les* livres, *les* plumes, *ces* chats, *ces* chiennes, *ses* pères, *ses* mères, *des* rossignols, etc.

QUALIFICATIFS, qui expriment les *qualités* des substantifs. Ils reçoivent les idées accessoires de :

- **GENRE**, propriété de l'adjectif qualificatif de marquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *genre* est fixé. On le divise en trois espèces; le ;
  - **MASCULIN**, qui indique, par sa forme, un rapport avec un substantif masculin. Ex. : homme *heureux*, *beau* livre, *grand* château, poids *lourd*, chevaux *blancs*, cheveux *noirs*, il est *joyeux*, ils sont *charmants*, etc.
  - **FÉMININ**, qui marque, par sa forme, un rapport avec un substantif féminin. Ex. : femme *heureuse*, *belle* page, *grande* maison, charge *lourde*, vaches *blanches*, barbes *noires*, elle est *joyeuse*, elles sont *charmantes*, etc.
  - **DUEL**, qui comprend tous les adjectifs qualificatifs dont la forme est la même pour le masculin et pour le féminin. Ex. : homme *aimable*, femme *aimable*, travail *facile*, solution *facile*, cœur *sensible*, âme *sensible*, gens *honnêtes*, personnes *honnêtes*, il est *faible*, elle est *faible*, ils sont *sayes*, elles sont *sayes*, etc.
- **NOMBRE**, propriété de l'adjectif qualificatif de marquer un rapport avec un substantif dont le *nombre* est fixé. On le divise en deux espèces, le :
  - **SINGULIER**, qui indique, par sa forme, un rapport avec un substantif au singulier. Ex. : homme *blanc*, femme *blanche*, perroquet *vert*, perruche *verte*, il est *content*, elle est *contente*, etc.
  - **PLURIEL**, qui marque, par sa forme, un rapport avec un substantif pluriel. Ex. : hommes *blancs*, femmes *blanches*, perroquets *verts*, perruches *vertes*, ils sont *contents*, elles sont *contentes*, etc.
- **DEGRÉ** ou **GRADUATION**, propriété de l'adjectif qualificatif d'ajouter à son idée principale une idée accessoire d'augmentation ou de diminution. Il y a trois degrés, qui sont le :
  - **POSITIF**, qui exprime l'adjectif simplement, sans aucune idée accessoire de comparaison. Ex. : *grand*, *belle*, *excellent*, *douce*, *propre*, *simple*. *abondant*, *chargé*, *fin*, *dur*, etc.
  - **AUGMENTATIF**, qui ajoute, par sa forme, à l'idée fondamentale de l'adjeciif au positif, une idée accessoire d'augmentation, de grandeur. Ex. : grand*issime*, bell*issime*, excellent*issime*, douc*issime*, simplic*issime*, *sur*abondant, *sur*chargé, *super*fin, *hyper*bolique, etc.
  - **DIMINUTIF**, qui ajoute, par sa forme, à l'idée fondamentale de l'adjectif au positif, une idée accessoire de diminution, de petitesse. Ex. : grande*let*, bello*tte*, douce*ttte*, propre*t*, simplo*t*, fine*t*, dure*t* et duri*uscule*. etc.
  - OBS. Dans les adj., les augmentatifs ont leurs initiatifs en *archi*, *hyper*, *super* et en *sur*, et leurs désinences ou terminatifs en *issime*. Les diminutifs ont leurs initiatifs en *hypo*, *sub*, *sous*, et leurs terminatifs ou désinences en *et*, *ette*, *ot*, *oie*, *otte* et *ule*. Les augmentatifs et surtout les diminutifs sont très-nombreux dans les adj. qualificatifs.

MODIFICATIFS ou *adjectifs*, ou mots qui modifient le sens des substantifs. Il y en a de cinq espèces, qui sont les :

AFFIRMATIFS, qui expriment, avec *affirmation*, l'état, l'acte ou l'action du substantif. Ils reçoivent les idées accessoires de :

- **NOMBRE**, propriété qu'a l'adjectif affirmatif de marquer, par sa forme, outre l'idée fondamentale de cet adjectif, un rapport avec un substantif dont le *nombre* est fixé. Il y a deux nombres, le :
  - **SINGULIER**, qui indique, par sa forme, que l'action exprimée par l'adjectif affirmatif est faite par un substantif singulier. Ex. : *Je parle, tu manques, l'oiseau vole, il chantait*, etc.
  - **PLURIEL**, qui indique, par sa forme, que l'action exprimée par l'adj affirm. est faite par un subst. plur. Ex : *nous parlons, vous mangez*, les *oiseaux volent*, *ils chantaient*, etc.
  - REMARQUE Le substantif qui fait l'action que l'adjectif affirmatif exprime, s'appelle *dominatif*, parce qu'en effet il *domine* la proposition, la phrase.
- **PERSONNE**, qui ajoute à l'idée fondamentale l'idée accessoire d'appartenance à une première, une seconde ou une troisième personne (Voir le mot *personne*, à l'article *substantifs relatifs*) Il y a trois personnes : la
  - **PREMIÈRE**, qui indique, par une forme spéciale, le rapport de l'adjectif affirmatif avec la personne qui parle Ex. *Je travaille*, *nous rions*. Les mots *travaille* et *rions* indiquent respectivement leur rapport avec les substantifs relatifs *je* et *nous*, qui en sont les *dominatifs*.
  - **SECONDE**, qui indique, par une forme spéciale, le rapport de l'adjectif affirmatif avec la personne à qui l'on adresse la parole. Ex. : *tu travailles*, *vous riez*. Les mots *travailles* et *riez* marquent le rapport indiqué avec *tu* et *vous*, qui en sont les *dominatifs*.
  - **TROISIÈME**, qui marque aussi, par une forme spéciale, le rapport de l'adj. affirm. avec la personne de laquelle on parle. Ex. : *il* ou *elle travaille*, *il* ou *elle rit*; *ils* ou *elles travaillent*, *ils* ou *elles rient*, les *oiseaux volent* et *chantent*. Les mots *travaille* et *rit* indiquent, par leur forme, un rapport avec *il* ou *elle*; les adjectifs affirmatifs *travaillent* et *rient* un rapport avec les substantifs relatifs *ils*, *elles*, et les adjectifs affirmatifs *volent* et *chantent* un rapport avec le substantif positif *oiseaux*.
  - REMARQUE. Les substantifs relatifs *je* et *nous* sont les seuls *dominatifs* possibles pour les adjectifs affirmatifs de la première personne, et *tu* et *vous* les seuls pour la seconde personne, tandis que tous les autres substantifs relatifs et tous les substantifs positifs peuvent être les *dominatifs* des adjectifs affirmatifs de la troisième personne, soit au singulier, soit au pluriel
- **MODES**, qui sont les diverses manières d'énoncer l'action, l'acte ou l'état qu'exprime l'adjectif affirmatif. Il y a cinq modes; ce sont le :
  - **INFINITIF** ou **INDÉFINITIF**, qui comprend l'expression de l'action ou de l'état, sans nombre, ni personne, ni temps. Ex. : *manger*, *dormir*, *boire*, *vendre*, etc.
  - **INDICATIF**, qui s'emploie pour indiquer l'action ou l'état comme un fait positif Ex. : votre frère *mange*, *mangeait*, *mangea*, *mangera*; votre sœur *dort*, *dormait*, *dormit*, *dormira*; *nous buvons*, *buvions*, *bûmes*, *boirons*; *nous vendons*, *vendions*, *vendîmes*, *vendrons*, etc.
  - **SUPPOSITIF**, qui exprime que l'action est dépendante d'une supposition, d'une condition. Ex : *je mangerais* si j'avais faim, *je boirais* si j'avais soif, etc.
  - **SUBJONCTIF**, qui s'emploie pour exprimer une action comme voulue ou désirée par un être quelconque ou comme subordonnée à une autre action, à une volonté. Ex. : je veux qu'*il boive*; on demandait qu'*ils soutinssent* leurs droits; on désire qu'il *vienne* nous voir; je demandais qu'*ils étudiassent*.
    - NOTA. Ce mode est toujours dépendant d'un autre adjectif affirmatif, exprimé ou sous-entendu, qui marque, un *doute*, un *souhait*, un *ordre*, un *désir*, une *volonté*; de là sa dénomination de *subjonctif*, venue du latin *subjunctivus*, qui signifie *joint dessous*.
  - **IMPÉRATIF**, qu'on emploie pour commander, inviter ou prier. Ex. : *mange*, voilà du pain; *bois*, voilà du vin; *viens* donc, mon ami; *mangeons* cette viande; *buvez* cette liqueur.
    - OBSERVATION. C'est le sentiment ou la pensée de celui qui parle qui détermine le mode qu'on doit employer.
- **TEMPS**, propriété qu'a l'adjectif affirmatif d'ajouter, par sa forme, à l'idée fondamentale une idée d'appartenance à une section déterminée de la durée. On le divise en trois époques, le :
  - **PASSÉ**
    - **POSITIF** ou **ABSOLU**, qui indique une action passée dans un temps entièrement écoulé au moment où l'on parle. Ex. : Je *lus* Racine l'an dernier; Napoléon Ier *naquit* en 1769 et *mourut* en 1821; je *vis* le prince hier.
    - **RELATIF**, qui indique une action qui se passait ou qui se passerait dans le même temps qu'une autre, soit toutes deux dans un temps écoulé au moment où l'on parle, soit toutes deux dans un temps futur. Ex. : Je *lisais* La Fontaine quand votre frère *entra*, et je *chantais* quand il *sortit*; je *chanterais* s'il *voulait* m'accompagner.
    - **SUBJONCTIF**, qui marque une action passée relativement à l'époque d'une autre action à laquelle elle se trouvait subordonnée Ex. : Je désirais qu'il *travaillât*; il fallait qu'on *vint* nous voir. Les adj. affirm. *travaillât* et *vint* sont subordonnés aux autres adj. affirm. *désirais* et *fallait*.
  - **PRÉSENT**, qui indique la simultanéité, la coïncidence de l'action avec l'instant même de la parole. Ex. : Je *lis*, je *chante*, je *bois*, je *travaille*, nous *lisons*, etc.
  - **FUTUR**
    - **INDICATIF**, qui indique que l'action exprimée par l'adjectif affirmatif s'exécutera dans un temps qui n'est pas encore, au moment de la parole. Ex. : Je *lirai* demain ou quelque autre jour les œuvres de Corneille; je *chanterai* ce soir; nous *partirons* dans huit jours, etc.
    - **SUPPOSITIF**, qui indique que l'action est dépendante d'une supposition, d'une condition, et qu'elle aura lieu aussitôt que cette condition, ou cette supposition aura été satisfaite. Ex. : Je *lirais* si j'avais de bons livres; *j'aurais* beaucoup de mal, mais je *m'instruirais*, si, etc.
    - **SUBJONCTIF**, qui marque une action à faire lorsqu'une autre se fera. Ex. : Il faut ou il faudra qu'il *soutienne* une thèse; je désire qu'il *fasse* bien.
    - **IMPÉRATIF**, qui exprime le commandement, l'invitation ou la prière. Ex. : amour sacré de la patrie, *conduis*, *soutiens* nos bras vengeurs; *marchons* dans la bonne voie; *lisez* Molière et Fénélon.

ACTUALITIFS, qui expriment l'état, l'acte ou l'action des substantifs avec l'idée d'une *actualité* positive ou relative; *positive*, si la circonstance énoncée est *actuelle*; *relative*, si cette circonstance est *passée* ou *future*. Ces adjectifs finissent toujours en *ant*. Ils reçoivent les idées accessoires de :

- **GENRE**, propriété de l'adjectif actualitif de marquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *genre* est déterminé. L'adjectif actualitif admet deux genres, le :
  - **MASCULIN**, qui indique, par sa forme, un rapport avec un substantif masculin. Ex. : Voilà un homme *obligeant*; les hommes *prévoyants* échappent souvent au danger.
  - **FÉMININ**, qui marque, par sa forme, un rapport avec un substantif féminin. Ex : Voilà une femme *obligeante*; les femmes *prévoyantes* échappent souvent au danger.
- **NOMBRE**, propriété qu'a l'adjectif actualitif d'indiquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *nombre* est déterminé. L'adjectif actualitif emploie les deux nombres, ainsi que le masculin et le féminin, le :
  - **SINGULIER**, qui indique, par sa forme, un rapport avec un substantif singulier. Ex. : Voilà un homme *obligeant* et une femme *obligeante*; l'homme *prévoyant* échappe souvent au danger; la femme *prévoyante* y échappe aussi souvent.
  - **PLURIEL**, qui marque, par sa forme, un rapport avec un substantif pluriel. Ex. : Voilà des hommes *obligeants* et des femmes *obligeantes*; les hommes *prévoyants* et les femmes *prévoyantes* échappent souvent au danger.

PASSIFS, qui expriment l'état, l'acte ou l'action des substantifs dans une époque *passée*, *écoulée*. Ils sont susceptibles de :

- **GENRE**, propriété qu'a l'adjectif passif d'indiquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *genre* est déterminé. Il admet le :
  - **MASCULIN**, qui indique, par sa forme, un rapport de l'adjectif passif avec un substantif masculin. Ex. : Un livre bien *fait*, des livres bien *faits*; ce passage est bien *écrit*, ces passages sont bien *écrits*; voilà un cadeau que j'ai *reçu* de mon père, voilà des cadeaux que j'ai *reçus* de mon père; le lot qu'il s'est *choisi* est bon, les lots qu'ils se sont *choisis* sont bons; l'artiste que nous avons *vu* peindre distribuait bien ses couleurs, les artistes que nous avons *vus* peindre distribuaient bien leurs couleurs; cet homme s'est *laissé* aller à sa perte, ces hommes se sont *laissés* aller à leur perte, etc.
  - **FÉMININ**, qui indique, par sa forme, un rapport de l'adjectif passif avec un substantif féminin. Ex. : Une lettre bien *écrite*, des lettres bien *écrites*; voilà une récompense que j'ai *reçue* de mon père, voilà des récompenses que j'ai *reçues* de mon père; la part qu'il s'est *choisie* est bonne, les parts qu'il s'est *choisies* sont bonnes; la dame que nous avons *vue* peindre distribuait bien ses couleurs, les dames que nous avons *vues* peindre distribuaient bien leurs couleurs; cette fille s'est *laissée* aller à sa perte, ces filles se sont *laissées* aller à leur perte, etc.,
- **NOMBRE**, propriété de l'adjectif passif d'indiquer, par sa forme, un rapport avec un substantif dont le *nombre* est déterminé. Il admet le :
  - **SINGULIER**, qui indique, par sa forme, un rapport de l'adjectif passif avec un substantif singulier. Ex : Un livre bien *fait*, une lettre bien *faite*; ce passage est bien *écrit*, cette page est bien *écrite*; voilà un cadeau que j'ai *reçu* de mon père, voilà une récompense que j'ai *reçue* de mon père; le lot qu'il s'est *choisi* est bon, la part qu'il s'est *choisie* est bonne; l'artiste que nous avons *vu* peindre distribuait bien ses couleurs, la dame que nous avons *vue* peindre distribuait bien ses couleurs; cet homme s'est *laissé* aller à sa perte, cette fille s'est *laissée* aller à sa perte, etc.
  - **PLURIEL**, qui indique, par sa forme, un rapport de l'adjectif passif avec un substantif pluriel. Ex. : Des livres bien *faits*, des lettres bien *faites*; ces passages sont bien *écrits*, ces pages sont bien *écrites*; voilà des cadeaux que j'ai *reçus* de mon père, des récompenses que j'ai *reçues* de ma mère; les parts qu'il s'est *choisies* sont bonnes, les lots qu'ils se sont *choisis* sont bons; les artistes que nous avons *vus* peindre distribuaient bien leurs couleurs, les dames que nous avons *vues* peindre distribuaient bien leurs couleurs; ces hommes se sont *laissés* aller à leur perte, ces filles se sont *laissées* aller au vice, etc.

REMARQUE GÉNÉRALE. Il ne s'agit pas, dans ce tableau, de règles lexicographiques, syntaxiques ni prosodiques. Ces règles feront l'objet du cours de grammaire.

Il y a, en français, des mots qu'on appelle INVARIABLES, parce que leur orthographe ne varie jamais. Leur analyse et leur étymologie ont fait reconnaître qu'ils sont des substantifs ou des modificatifs plus ou moins altérés dans leur orthographe et totalement dépourvus d'idées accessoires de genre, de nombre, de personne, de temps et de mode. On pourrait se dispenser de les classer ici, puisque, par leur nature et leur origine, ils restent dans l'une ou dans l'autre des catégories exposées dans ce tableau. Cependant pour ne pas trop heurter les préjugés admis, dont je connais la force et la ténacité, j'ai cru qu'il pouvait être utile d'accorder une place à ces *invariables*, mais en modifiant leur terminologie, afin de mieux distinguer les espèces et de préciser plus nettement leur nature et leur usage. Toutes subdivisions aux quatre classes exposées ci-dessous seraient nuisibles aux élèves, non-seulement en ce qu'elles ne leur apprendraient rien d'utile, mais leur feraient passer un temps précieux, qu'ils pourront employer avantageusement à d'autres études.

Les **INVARIABLES** sont des substantifs ou des adjectifs plus ou moins altérés et totalement dépourvus d'idées accessoires de genre, de nombre, de degré, de personne, de temps et de mode. Ils ne changent jamais de forme. On pourrait les diviser en :

- **MODATIFS**, ou mots dont la propriété est d'exprimer *une manière d'être*, *un mode* de l'adjectif Ex. : Je suis *extrêmement* malheureux; j'aime *beaucoup* l'étude. *Extrêmement*, exprime *une manière d'être*, un *mode* de l'adjectif qualificatif *malheureux*, et *beaucoup*, marque un *mode*, une manière d'être de l'adjectif affirmatif *aime*.
- **DÉTERMINATIFS**, ou mots dont la propriété est de *déterminer* un rapport entre les mots qui les précèdent et les mots qui les suivent, entre un *antécédent* et un *conséquent*. Partant *de* Paris; passant *par* Mons; allant *à* Bruxelles; dîner *en* ville; l'oiseau est *sur* l'arbre; je viens *pour* notre affaire. Le mot *de* indique, *détermine* le rapport qui existe entre *partant* et *Paris*; *par* entre *passant* et *Mons*; *à* entre *allant* et *Bruxelles*; *en* entre *dîner* et *ville*; *sur* entre *oiseau* et *arbre*; *pour* entre *je viens* et *notre affaire*.
- **CONJONCTIFS**, ou mots qui servent à lier, à *joindre* entre eux des mots, des propositions, des phrases. Ex. : J'ai rencontré Pierre *et* Jean; donnez-moi une chaise *ou* un fauteuil; Louis est intelligent, *mais* il est paresseux; il faut étudier *quand* on veut s'instruire. Le mot *et* joint Pierre à Jean; *ou* joint chaise et fauteuil; *mais* joint la proposition *Louis est intelligent* à la proposition *il est paresseux*; *quand* joint la phrase *il faut étudier* à celle *on veut s'instruire*.
- **AFFECTIFS**, ou mots qui exprime une *affection* de l'âme. Ces mots font souvent l'effet d'une phrase entière. Ex. : *Ah! mon Dieu!* que je suis heureuse de vous voir! *Eh! morbleu!* mêlez-vous, monsieur, de vos affaires! *Oh!* je ne donne point dans vos belles maximes! *Hélas!* que n'est-il aussi aisé d'être heureux que d'être sage! *Chut!* n'offensez pas ces messieurs-là. Les mots *Ah! mon Dieu! eh! morbleu! oh! hélas! chut*, expriment tous une *affection* de l'âme, et s'ils étaient exprimés seuls ils produiraient l'effet d'une phrase entière.

(1) Le mot *sujet* anciennement *subject*, dont se sert l'ancienne grammaire ou la routine, vient du mot latin *subjectus*, et signifie *soumis*, *subordonné*, *dépendant*, *obligé*, *astreint*, *soumis au pouvoir*, *jeté dessous*, *etc.* Comment a-t-on pu faire, de ce mot, le *commandant*, le *chef de file*, le *dominateur* de la proposition, de la phrase? de ce mot qui *impose* à la phrase, à la proposition, ses diverses inflexions de nombre, de genre, de personne, de temps et de mode? C'est ainsi le *sujet* devenu le *maître*, par un renversement d'idées. Ce terme est donc une *dénomination impropre*, qui donne une idée fausse de la chose et qui doit être remplacée par une autre qui exprime clairement son *pouvoir*, sa *puissance* dans le discours. Nous lui avons substitué le terme *Dominatif*, qui exprime bien la fonction qu'il a à remplir, en Grammaire.

(2) Nous avons également remplacé par le terme *Objectif* le mot *Régime* employé très improprement comme terme technique de la science grammaticale, puisqu'il signifie *ordre*, *règle*, *gouvernement* et vient de *Régir* qui signifie *gouverner*, *diriger*, *conduire*, *administrer*, *gérer*, *dominer etc.* C'est également par un renversement inconcevable d'idées que ce mot *régime*, qui *reçoit*, *subit* l'action, fut appelé à la fonction qu'il remplit dans la *nomenclature grammaticale* des routiniers. Nous lui avons substitué le terme *Objectif*, parce qu'en effet il est l'*objet* de l'action exprimée.

MONS. — IMP. DEQUESNE-MASQUILLIER.

Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DES

PEUPLIERS

PAR

ALFRED WESMAEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Si le temps m'avait permis de publier cette monographie avant la mise en vente du XVI^e^ volume du Prodrome, j'aurais suivi la marche qu'avaient adoptée les botanistes qui ont pris part à la rédaction de cet important ouvrage. Malheureusement, pressé par le temps, j'ai dû m'occuper de la rédaction de l'article *Populus* pour le Prodrome, avant de pouvoir condenser, dans un travail monographique, toutes les observations que j'avais faites tant dans la nature que dans les riches matériaux extraits des grands herbiers de Vienne, Pétersbourg, Berlin; de MM. De Candolle, Anderson, Regel, Boissier, Morren et Van Heurck.

Aujourd'hui, je viens donc combler cette lacune, et quoique cette monographie ait été précédée par la publication du XVI^e^ volume du Prodrome renfermant le genre *Populus*, je crois qu'elle contient certaines observations dignes de publication que les termes concis du Prodrome ne m'ont pas permis d'y faire figurer.

Quoique ayant énormément réduit le nombre des espèces décrites, j'ai la certitude que ce nombre sera encore diminué lorsque certaines formes seront mieux connues, et que tous les caractères auront pu être étudiés. Malheureusement pour les espèces non introduites dans les cultures d'Europe, les études sont très difficiles, car les échantillons d'herbier sont en général très incomplets.

Mons, le 5 Novembre 1868.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

CARACTÈRES GÉNÉRIQUES.

POPULUS.

Fleurs dioïques disposées en chatons sessiles ou pédonculés, multiflores, cylindriques, pendants, plus précoces que les feuilles. Fleurs mâles 4-8 andres ou 12-30 andres. Filets libres, capillaires, insérés à la base du disque tronqué obliquement. Anthères bilobées, à lobes parallèles s'ouvrant longitudinalement, pourpres. Fleurs femelles disposées en chatons en général plus longs et moins serrés que les mâles. *Bractéoles* glabres ou poilues, membraneuses, lobées ou palmatifides ou fimbriées, en général non persistantes. Sépales complètement unis en une cupule courte, évasée, un peu plus courte du côté de l'axe floral. *Ovaire* 1- loculaire, multiovulé. Style courte, ordinairement bifurqué. Stigmates 2, bifurqués ou laciniés. *Capsule* 1-loculaire 2-valve, polysperme, glabre. *Graines* aigrettées; dressées, minimes, à testa membraneux, à hile basilaire tronqué, à funicule court, épais, s'épanouissant en une touffe laineuse, ascendante, qui enveloppe toute la graine. *Embryon* exalbuminé, droit. Cotylédons plano-convexes, elliptiques. Radicule très-courte infère.

Tournef, Inst. p. 592, tab 365; L. Gen. 1123 et édit, 1791, n° 1521; Gaertn, Fruct. 2, p. 56 et 90, f. 5; Lamk, et D, C, Fl. f. 4 p. 298; Endl. Gen p. 290; Sering Fl. jar. 2, p. 53 et Icon. pl. 1, fig. B; Dec. et Lemaout Bot. 521.

Digitized by Google

BIOLOGIE & MORPHOLOGIE.

Toutes les espèces de *Populus* sont ligneuses et acquièrent presque toutes de fortes proportions. Très rarement l'observateur peut se rendre compte du port naturel des espèces cultivées par suite du mode d'élagage adopté, qui a pour but l'élongation du tronc sur la plus grande hauteur possible sans aucune ramification. Toutefois, mais les exemples sont rares, on rencontre certaines espèces étrangères abandonnées à leur végétation propre, et alors, seulement, on peut juger de l'aspect naturel de telle ou telle espèce.

A l'exclusion de plusieurs variétés qui les unes ont les branches fastigiées, d'autres au contraire inclinées vers la terre, comme celles du *Salix Babylonica*, les espèces ont leurs ramifications s'insérant suivant des angles variables entre 45 et 90 degrés.

L'altitude a une influence assez marquée sur le port des espèces que j'ai observées en Valais. Là, entre 1200 et 1500 mètres le Tremble a les branches dans une position plus rapprochée de l'horizontale que dans les bois de Belgique. L'énorme quantité de neige qui s'accumule sur les ramifications pendant plusieurs mois de l'année doit nécessairement influer sur leur direction et peut-être aussi la plus grande quantité de lumière reçue à une semblable élévation.

La culture en têtards imprime un caractère tout particulier à l'arbre soumis à ce genre d'élagage et bien des organes, branches, rameaux et feuilles sont légèrement modifiés par suite de la plus grande quantité de sève qui leur arrive. Les pousses sur ces sujets sont toujours très vigoureuses et partant tous les organes qu'elles portent se ressentent de ce surcroit de végétation.

Toutes les espèces ont une grande tendance à repercer sur le vieux bois. A la suite de la supression de grosses branches il se développe toujours sur le contour de la plaie un grand nombre de

Digitized by Google

bourgeons. Ce mode de végétation est mis en pratique pour rajeunir les peupliers d'Italie et par la tonte complète des vieilles ramifications on obtient de la base au sommet de la tige une jeune génération de branches et de rameaux. Généralement sur les arbres traités de cette façon, on remarque que le sommet de la tige meurt sur une longueur qui varie de plusieurs décimètres à deux mètres, probablement par suite de l'abandon de la sève qui se porte vers les nombreuses plaies faites le long du tronc. Toutefois, un bourgeon vigoureux se développe et remplace la partie morte qui, si elle n'est pas retranchée, ne tarde pas au bout de deux à trois ans à tomber brisée par le vent.

La presque totalité des espèces connues de peupliers, habitent les lieux humides, marécageux, les bords des rivières et des lacs. Plus rarement on les observe sur les versants des montagnes et là encore ne les rencontre-t-on que dans les sols humides. Toutefois le Tremble croit dans les terrains sablonneux secs mais ici il perd beaucoup en importance quant à la hauteur de son tronc, tandis que cultivé en terrain humide, son développement est assez rapide, mais cependant moindre que celui du Peuplier blanc.

Les Peupliers croissent dans l'Europe centrale et méridionale, en Orient, en Sibérie, au Japon, dans l'Inde septentrionale, l'Afrique méditerranéenne et l'Amérique septentrionale. Le *P. Mexicana* n'étant connu que par de mauvais échantillons récoltés aux environs de Puebla et ayant beaucoup d'affinités avec le *P. nigra*, le Mexique n'est renseigné ici qu'avec doute. Il est probable que cette espèce y a été plantée.

La multiplication des Peupliers dans la nature a lieu par graines et par rejetons. Les graines bien conditionnées sont très-abondantes lorsque les gelées printanières ne détruisent pas les fleurs. La dissémination peut se faire à de grandes distances de la plante femelle, et les graines arrivées au contact du sol ne tardent pas à germer. Tous les ans en Belgique les *P. alba*, *nigra*, *tremula*, *et Canadensis*, produisent de bonnes graines qui, répandues à la surface de la terre, ne tardent pas a développer toute une colonie de jeunes sujets.

Digitized by Google

Si la multiplication par graines a lieu annuellement, celle par rejetons joue un grand rôle au moins pour certaines espèces. Les Peupliers blanc et Tremble émettent un nombre considérable de jets se développant sur les racines qui, lorsque ces arbres sont arrivés à toute leur croissance, s'étendent à une très grande distance.

Sur les racines du Tremble se développent de nombreux broussins qui continuent à vivre même après que l'arbre a été abattu. Ces centres vitaux se conservent quelquefois pendant un nombre d'années très considérable sans donner signe de vie, mais, si par une cause quelconque ils reçoivent une quantité d'air sufissante, l'année même ils développent de nombreux jets ordinairement très-vigoureux. A la suite de la coupe d'un taillis âgé ou d'arbres de haute futaie, on voit surgir du sol un très grand nombre de pousses de cette espèce. Ces broussins se conservent en terre comme la plupart des graines qui ne recevant pas assez d'air conservent leur faculté germinative pendant de longues années.

Toutes les espèces et variétés de Peupliers se multiplient aisément par boutures et certaines même avec des branches de quatre ou cinq ans. Ce dernier mode de propagation est usité pour les Peupliers blanc et du Canada.

Les différentes espèces de Peupliers connus doivent être rangées dans la catégorie des plantes indifférentes quant à la nature chimique du sol. Le Tremble se rencontre en Belgique dans les bois à terrain calcareux et dans ceux où cet élément manque complètement. Cette même observation est applicable au Peuplier blanc et au Peuplier noir. Je les ai vues toutes les trois dans les Alpes croissant dans les terrains primitifs ainsi que dans ceux où le calcaire domine.

Digitized by Google

ANALYSE DES ORGANES.

1. RACINES.

Au moment de la germination la radicelle est courte, mais ne tarde pas à s'allonger en un pivot qui la première année peut atteindre jusqu'à 50 centimètres de longueur. Ces observations ont été faites sur les *Populus nigra, alba* et *Canadensis*. Ce pivot ne tarde pas à émettre des racines secondaires qui à leur tour développent un nombre assez considérable de radicelles. A la fin de la période de végétation de la première année le pivot l'emporte comme développement sur les racines secondaires. Pendant la seconde année le pivot s'allonge encore dans de fortes proportions par rapport au développement des racines secondaires. Ces dernières prennent une direction horizontale. La troisième année la végétation du pivot est moindre que pendant les deux premières années et les racines secondaires acquièrent beaucoup de développement. La quatrième ou cinquième année, le pivot se ramifie en trois ou quatre racines qui végètent horizontalement. Elles prennent un grand développement, se divisent à l'infini et constituent tout le système radiculaire.

A partir de cette époque, toute la vitalité de la racine se porte vers les extrémités qui développent un nombre considérable de petites radicelles qui s'allongent beaucoup tout en se ramifiant.

Toutes les espèces que nous avons étudiées vivantes développent sur leurs racines, lorsque les circonstances s'y prêtent, de nombreux rejetons qui acquièrent souvent la première année un mètre de hauteur. Certaines espèces, mais principalement *P. alba*, jouissent à un haut degré de ce mode de multiplication. Lorsque ces jets ne sont pas détruits, ils continuent à croître avec vigueur, et finissent par former des sujets aussi forts que ceux dont ils sont issus. Les forestiers emploient ces rejets pour les nouvelles plantations.

Digitized by Google

Parmi les espèces européennes, le *P, tremula* présente un système radiculaire bien remarquable. Il existe, sur toute la longueur des racines, des excroissances formées de nombreux bourgeons à l'état d'œil dormant, qui constituent des broussins ou sortes de tubercules souterrains et demeurant, longtemps après que l'arbre a été exploité, le siége d'une certaine vie passive, s'étendant sur des portions avoisinantes plus ou moins considérables de la racine, tandis que tout le reste pourrit rapidement. Ces petits centres vitaux, devenus de la sorte indépendants, peuvent se maintenir de longues années vivants, mais inactifs, au moins extérieurement ; puis, quand des circontances favorables surviennent, leurs bourgeons dormants se réveillent et de nombreux drageons peuplent le sol avec rapidité, quoique souvent, depuis longtemps et sur de grandes étendues, il n'existe plus de vieux arbres de l'espèce. Toutefois il faut ajouter que la vigueur extraordinaire de ces drageons, dont les feuilles sont très différentes des feuilles normales, est rapidement épuisée et que rarement ils donnent des brins de belles dimensions.

L'étude anatomique du système radiculaire d'un *P. Canadensis* âgé de trois ans nous a demontré l'existence de la moëlle non seulement dans le pivot mais également dans toutes les racines secondaires. La masse celluleuse n'a pas l'importance de celle qui existe dans la jeune tige et ses ramifications, mais sur des racines secondaires de cinq millimètres de diamètre la moëlle était apparente à l'œil nu.

Le développement de la couche ligneuse de la racine chez la plante d'une année excède celui de la tige ; la seconde année l'accroissement est à peu près égal et la troisième c'est la couche ligneuse de la tige qui l'emporte. Le diamètre du pivot dans le voisinage du collet avait acquis pour un sujet de trois ans de *P. Canadensis* seize millimètres qui se répartissaient comme suit :

1re année 5 millim.
2me année 8 millim.
3me année 3 millim.

Digitized by Google

L'écorce de ce même sujet avait un développement de 2,8 millim. tandis que celle de la partie aérienne n'avait que 1,5 millim. Avec l'âge, l'avantage en diamètre est pour l'écorce de la tige qui acquiert plus du double lorsque l'arbre est âgé de quinze à vingt ans.

Par suite de leur direction, les racines de toutes les espèces du genre qui nous occupe, nuisent considérablement aux cultures voisines ; végétant horizontalement, et à une faible profondeur elles épuisent la couche arable et de plus développent un nombre souvent considérable de rejettons qui ne tardent pas à envahir le sol. C'est principalement dans les prairies que ceci s'observe.

---

2. TRONC.

Toutes les espèces connues sont arborescentes mais il existe un écart assez considérable entre la hauteur que peuvent acquérir les différents types.

Le tronc est cylindrique et recouvert d'une écorce gerçurée chez les vieux sujets. Sa hauteur pour une même espèce, varie suivant le mode d'élagage auquel il a été soumis ; car, au moins pour les espèces qui croissent chez nous, presque toujours les arbres sont soumis à la culture. Toutefois, le *P. tremula* si abondant dans certains bois acquiert par fois une hauteur qui varie suivant les circonstances dans lesquelles l'arbre s'est développé. Si le taillis est exploité à un âge relativement avancé, les ramifications du tremble sont détruites au fur et à mesure que le taillis se développe, et alors le tronc acquiert une certaine importance. D'autres fois, lorsque le taillis est exploité après un laps de temps beaucoup moindre, le tronc se ramifie plus bas. Si l'arbre s'est développé isolément, ses branches principales se développent encore plus bas, à deux ou trois mètres du sol seulement. Toutes les espèces plantées dans le jardin du Vauxhall à Mons non soumises à l'élagage, et disposées isolément, se comportent toutes de la même façon, et le peuplier d'Italie développe ses ramifications

Digitized by Google

depuis le niveau du sol. En futaie la hauteur du tronc devient beaucoup plus considérable et la tête de l'arbre est proportionnellement restreinte.

On peut donner comme extrêmes les chiffres suivants pour les espèces européennes qui sont celles qui nous sont les mieux connues :

[1] Maximum en hauteur 27 mètres.
Minimum id. 10 —

Le bois est généralement blanc, mou et léger, coloré et veiné au cœur de jaune-brunâtre clair. Il se distingue de celui des Saules par un caractère anatomique constant, d'une observation facile et emprunté aux rayons médullaires. Chez les *Salix* les rayons médullaires sont plus courts que chez les *Populus* et les cellules des rangées extrêmes en haut et en bas sont plus hautes que larges, tandis que chez ces derniers toutes les cellules sont semblables ; enfin la moelle des *Populus* est plus franchement pentagonale que celle des *Salix*. Tous les autres caractères sont communs et la famille entière offre la plus remarquable unité de composition. Cependant dans les limites de chacun de ces genres nous trouvons encore quelques différences spécifiques assez intéressantes pour être notées avec soin.

Dans le *P. Canadensis* la couche herbacée se subdivise en deux zônes ; les couches d'épaississement des fibres libériennes sont très difficilement visibles directement. Dans toutes les autres espèces la couche herbacée est homogène et les couches d'épaississement des fibres libériennes sont parfaitement visibles sous une amplification de 300 diamètres et avec la lumière directe.

La couche cellulaire périphérique de la moëlle, couche à cellules minces, mais pourvues de réserves nutritives, acquiert une importance très-grande dans le *P. candicans ;* elle est moindre dans d'autres espèces. Le même *Populus* est remarquable par la grandeur des groupes libériens dans l'écorce secondaire.

[1] Ces dimensions sont données pour des arbres de même âge environ.

Digitized by Google

Les groupes de cellules épaissies de l'écorce primaire et de l'écorce secondaire sont fort beaux dans les *P. alba* et *Canadensis*; dans le *P. tremula* ils se placent de préférence entre les groupes des fibres libériennes et ils complètent ainsi les cercles indiqués par ces groupes.

Les cellules ligneuses remplies de grains d'amidon, ou cellules à réserves nutritives n'existent pas avec la même abondance dans toutes les espèces, bien que l'on prenne le soin d'observer des rameaux de même âge, coupés à la même saison. Elles sont seulement épaises dans le *P. balsamifera*; elles paraissent manquer dans le *P. laurifolia*; enfin dans certaines espèces, elles sont très-abondantes.

La forme pentagonale de la moëlle est exagérée dans le *P. Canadensis* et surtout dans le *P. angulata*; elle s'enfonce alors dans le bois sous forme de lames dont le tissu est mince, très irrégulier et en tous points comparable à celui de la moëlle elle-même.

Des groupes de cellules épaissies se rencontrent dans la moëlle des *P. alba*, *P. tremula* et de quelques espèces voisines. Ceux que j'ai observés dans la moëlle du *P. tremula* sont réellement admirables quand on est parvenu à en faire une bonne coupe.

Les détails anatomiques qui précèdent m'ont été fournis par mon honoré confrère, Mr J. Chalon, de Namur. [1]

Voici le pouvoir calorifique et la densité du bois des espèces sur lesquelles j'ai pu obtenir des renseignements :

P. TREMULA.		Pois égaux.	Volumes égaux.
Plus haut degré de chaleur	ascendante	96 : 100	57,0 : 100.
	rayonnante	100 : 100	59,3 : 100.
Durée de la chaleur croissante	ascendante	91 : 100	54,1 : 100.
	rayonnante	100 : 100	59,3 : 100.

[1] Depuis que ces notes m'ont été envoyées leur auteur a publié un remarquable travail dans les bulletins de la Société royale de botanique, t. VII, n° 2, p. 119.

Digitized by Google

Durée de la chaleur décroissante	ascendante	115 : 100	68,4 : 100.
	rayonnante	86 : 100	51,1 : 100.
Total de la chaleur développée	ascendante	96 : 100	57,0 : 100.
	rayonnante	92 : 100	54,7 : 100.
Eau vaporisée		86 : 100	51,1 : 100.

Ces chiffres proviennent du bois âgé de 65 ans et d'une densité de 0,47 comparé à du Hêtre de 80 ans et d'une densité de 0.79.

La pesanteur du *P. tremula* varie de 0,76 à 0,66 lorsqu'il est vert, de 0,56 à 0,44 desséché à l'air, et de 0,45 à 0,37 complètement desséché à l'étuve.

Différentes pesées exécutées par M. MATHIEU qui a eu l'extrême obligeance de me les communiquer lui ont donné les chiffres ci-après :

P. TREMULA.

Bois provenant de la Meurthe	0,452.
» idem	0,544.
» d'Arkangel	0,509.
» du Puy de Dôme	0,612.

P. ALBA.

Bois provenant des bords du Rhin	0,453.
» de la province d'Alger	0,702.
» de Brignoles (Var)	0,540.
» de la province d'Oran	0,522.
» de la forêt de l'Oued (Algérie)	0,594.
» de la province de Constantine	0,596.

P. HYBRIDA.

Environs de Strasbourg	0,445.
Province de Constantine	0,531.

P. NIGRA.

Puissance calorifique absolue	49 : 100.
Plus haut degré de chaleur	60 : 100.

Digitized by Google

Durée de la combustion	50 : 100.

Ces chiffres sont ceux donnés par TH. HARTIG et comparés à ceux du Hêtre âgé de 80 ans.

Pesanteur spécifique.

Bois provenant des environs de Nancy	0. 408.
» de la Gironde	0. 585.
» de la province de Constantine	0. 535.

G. L. HARTIG donne les rapports suivants pour le peuplier pyramidal comparé à du Hêtre de 80 ans.

Puissance calorifique absolue	39 : 100.
Plus haut degré de chaleur	69 : 100.
Durée de la combustion	33 : 100.

P. CANADENSIS.

Pesanteur spécifique.

Bois provenant des environs de Nancy	0 445.
» id. id.	0. 382.
» id. id.	0. 396.

P. GRANDIDENTATA.

Jardin de Nancy	0. 489.

Ces différents renseignements ont été puisés dans les ouvrages de MM. TH. HARTIG, L. HARTIG et MATHIEU. Je dois remercier ce dernier pour ceux qu'il a bien voulu me communiquer.

Ramification.

La disposition et le port de la cime varient d'après l'angle formé par les grosses branches et le tronc. Chez les espèces que nous avons observées vivantes, les angles varient entre 45 et 90 degrès, et chez les sujets adultes les angles sont toujours plus ouverts que chez les jeunes. Les individus femelles du *P. Canadensis* ont toujours les branches plus inclinées que les individus mâles. Une variété des plus remarquable du *P. nigra* est le Peuplier pyramidal ou Peuplier d'Italie. Les branches chez les jeunes sujets sont à peu près parallèles au tronc ; chez les vieux

Digitized by Google

sujets elles s'en écartent sensiblement quoique ne formant jamais un angle dépassant 25 à 30 degrés. Le *P. tremula* a produit une variété dont les branches sont inclinées vers le sol et qui produit un très bon effet dans les jardins paysagers.

---

3. BOURGEONS.

Ces organes peuvent être glabres ou pubescents suivant les espèces, et ces caractères ont été empruntés pour la formation des groupes. Les bourgeons glabres sont enduits d'une matière glutineuse qui abonde surtout dans *P. nigra* et *P. balsamifera*. La préfoliation est involutée chez toutes les espèces connues.

L'origine des écailles des bourgeons correspond à la partie vaginale de la feuille avortée. Chez toutes les espèces dont ces organes sont enduits d'une matière glutineuse ils sont glabres tant intérieurement qu'extérieurement. Chez ceux, au contraire qui ne sont pas visqueux, les écailles sont couvertes d'une pubescence plus ou moins abondante suivant les espèces et souvent même, on reconnait sur un même arbre, et suivant la position qu'ils occupent, des bourgeons à écailles très-pubescentes et d'autres à écailles presque glabres.

La grosseur des bourgeons varie suivant la place qu'ils occupent sur les rameaux; ceux du sommet, et surtout le terminal acquièrent dans certaines espèces de fortes proportions. La forme de ces mêmes organes varie plus ou moins; chez certaines espèces le sommet est longuement aigu, chez d'autres il est plus ou moins arrondi.

Stipules.

Les stipules chez les différentes espèces sont membraneuses, entières, plus ou moins étroites, à sommet aigu, souvent carénées et alors appliquées contre la pousse, caduques, ramulaires.

Digitized by Google

4. FEUILLES.

Pour rendre l'étude de ces organes aussi claire que possible, nous avons pensé qu'il conviendrait de les examiner pour chaque espèce séparément. Voici les caractères qui varient sur un même rameau :

1. Populus tremula.

Longueur des pétioles. Il y a à considérer deux sortes de rameaux : les terminaux et les latéraux. Sur les premiers la longueur des pétioles varie autant que sur les latéraux. Pour des limbes de même grandeur, la longueur varie entre 2 et 4 centimètres; très-rarement on observe des pétioles de 1 centimètre et plus rarement encore en rencontre-t-on dont la longueur varie entre 6 et 8 centimètres. Il est bien entendu que ces longueurs relatives de pétioles sont prises sur des feuilles à limbe d'égale grandeur.

Grosseur des pétioles. Le diamètre du pétiole tend à varier aussi bien que sa longueur. Ainsi pour des pétioles de même longueur il existe quelquefois un écart de 0,5 à 1,5 millim.

Forme du limbe. Quatre formes caractérisent les feuilles :

1° Feuilles orbiculaires;
2° Feuilles ovales;
3° Feuilles elliptiques;
4° Feuilles deltoïdes.

On observe très-rarement les quatre formes de feuilles sur un même rameau. Des nombreux échantillons que j'ai comparés, deux seulement, recoltés par Schrenck dans la Songarie, ont présenté les quatre formes de feuilles; celles du sommet étaient deltoïdes, les suivantes variaient de la forme ellipsoïde à l'ovalaire, enfin celles de la base étaient orbiculaires. Les feuilles deltoïdes associées à la forme orbiculaire se remarquent assez fréquemment; mais toute-

Digitized by Google

fois, l'association des formes orbiculaire, ellipsoïde et ovale est beaucoup plus fréquente. Les formes orbiculaire et ellipsoïde ou orbiculaire et ovale s'observent plus souvent sur un même rameau que l'une des quatre formes isolée. Ce sont les formes orbiculaire ou deltoïde qui caractérisent le plus souvent les rameaux à une seule sorte de feuilles.

Dentelures du limbe. Les bords des feuilles peuvent présenter quatre caractères différents :

1° Dentés ;
2° Sinués-dentés ;
3° Erodés-dentés ;
4° Erodés-crenelés.

L'association de feuilles dentées avec d'autres érodées-crenelées, ces dernières à la base du rameau, s'est présentée plusieurs fois. Les feuilles dentées et sinuées-dentées sur le même rameau s'observent quelquefois, lorsqu'il y a association de feuilles deltoïdes et orbiculaires. Très-rarement observe-t-on la réunion de feuilles dont la moitié inférieure du limbe est entier et le sommet érodé-crenelé à des feuilles simplement dentées. La variété *oxyodonta* MERTENS ! présente ces singuliers caractères.

Terminaison du limbe. Le sommet du limbe varie entre les formes obtuse et acuminée. Presque toujours les feuilles orbiculaires sont à sommet obtus; très-rarement on observe un acumen plus ou moins développé. Au contraire, dans les feuilles deltoïdes, le sommet se prolonge en une pointe longue, quelquefois même très-longue. Presque toujours les feuilles ovales ou ellipsoïdes sont subobtuses ou terminées par une pointe formée par la dent du sommet qui prend un peu plus de développement que ses voisines.

Base du limbe. Les variations sont aussi fréquentes que pour le sommet. Certaines feuilles sont arrondies, d'autres tronquées et plus rarement légèrement cordées. Certaines feuilles ont la base dentelée comme le restant du limbe; d'autres, au contraire, présentent des bords entiers.

Digitized by Google

Vestiture du limbe. Les feuilles peuvent être glabres ou pubescentes à la face inférieure. La pubescence chez certains exemplaires persiste beaucoup plus longtemps que chez d'autres. Les jeunes, même au moment de leur développement, sont dans certains cas complètement glabres; d'autres fois très pubescentes.

2. P. NIGRA.

Longueur des pétioles. Dans la variété *genuina*, la longueur du pétiole varie peu; l'écart n'est que de 1/2 centimètre.

La variété *pyramidalis*, au contraire, montre des pétioles variant de 1,5 centimètre. La variété *betulæfolia* a des pétioles variant de 2 à 2,5 centimètres.

Grosseur des pétioles. Ces organes varient très peu de grosseur. Toutefois, ceux de la variété *pyramidalis* acquièrent un diamètre un peu plus considérable que ceux des autres variétés.

Forme du limbe. Trois formes caractérisent les feuilles de *P. nigra* :

1° Feuilles deltoïdes ;
2° Feuilles subrhomboïdales ;
3° Feuilles ovales.

De ces trois formes, la première est la plus commune ; elle caractérise beaucoup des échantillons que j'ai étudiés. La forme subrhomboïdale est beaucoup moins fréquente et l'ovale s'est montrée sur un seul échantillon de l'herbier de Pétersbourg.

La largeur du limbe par rapport à sa hauteur varie singulièrement sur les feuilles d'un même rameau. Les longueurs minima et maxima sont de 2 et de 6 centimètres. Un échantillon mâle de la variété pyramidale, de l'herbier de M. DE CANDOLLE a des feuilles de 8 centimètres de hauteur.

Le caractère de limbe plus large que haut énoncé par plusieurs auteurs, GRENIER ET GODRON Fl. fr. 3. p. 145 ; MATHIEU Fl. fores-

Digitized by Google

tière p. 333; ou feuilles plus larges que hautes (Cosson et Germ. Fl. env. Paris, édi. 1, p. 508) comme caractérisant la variété *pyramidalis* n'a rien de stable. Au contraire, sur un même arbre on rencontre des feuilles à limbe plus haut que large, d'autres à limbe aussi large que haut, et enfin certaines sont caractérisées par un limbe plus large que haut.

Dentelures du limbe. Les dents peuvent être à sommet aigu ou plus ou moins arrondi; ordinairement celui-ci est cartilagineux et incurvé.

Terminaison du limbe. Le sommet du limbe peut présenter deux caractères différents, être acuminé ou aigu. Le premier de ces caractères s'observe dans la variété *pyramidalis*. Toutefois un échantillon de cette même variété et provenant de l'herbier de M. De Candolle a des feuilles dont le sommet est longuement aigu. La variété *genuina* a des feuilles ordinairement aigues, quelquefois, cependant on trouve des échantillons à feuilles acuminées. Une forme très-intéressante récoltée par Ledebour, et que j'ai étudiée dans l'herbier de Pétersbourg est caractérisée par des feuilles très-petites et très longuement aigues, les bords commencent à s'atténuer vers le quart inférieur et forment une pointe aigue de 2 ½ à 3 centimètres.

Base du limbe. Le caractère dominant est la feuille obtusément cunéiforme; les feuilles à base cunéiforme se rencontrent fréquemment; beaucoup plus rares sont celles légèrement cordiformes et enfin la forme récoltée par Ledebour sur laquelle nous avons dit un mot relativement à son sommet, mérite également d'être mentionnée pour sa base qui s'atténue longuement.

Ordinairement on observe sur un même rameau les deux premières sortes de feuilles; mais celles obtusément cunéiformes sont en majorité.

Vestiture du limbe. A part la variété *betulœfolia* dont les jeunes feuilles sont pubescentes et le limbe des adultes bordé de cils courts, les autres variétés ont les feuilles complètement glabres.

Digitized by Google

3. P. BALSAMIFERA.

α GENUINA.

Longueur des pétioles. La longueur de cet organe varie entre 3 et 3,5 centimètres.

Grosseur du pétiole. Cet organe présente un diamètre qui varie entre 1 et 1,5 millimètre.

Forme du limbe. Il présente des contours elliptiques ou ovalaires et ces deux formes sont aussi fréquentes l'une que l'autre.

Dentelures du limbe. Les dents sont obtuses, presque toutes égales entre elles, leurs bords sont cartilagineux et ciliolés.

Terminaison du limbe. La forme aigue caractérise la presque totalité des échantillons que j'ai examinés. Toutefois, une différence existe dans la longueur de la partie aigue qui est plus prononcée dans les feuilles à contour ovalaire que dans celles de forme elliptique. Très-rarement on observe des échantillons à feuilles à sommet arrondi.

Base du limbe. La base du limbe est arrondie ou cordée. Le premier de ces caractères s'observe plus fréquemment que le second.

6. SUAVEOLENS.

Longueur du limbe. Cet organe est excessivement variable. Le même rameau présente souvent des feuilles qui varient entre 4 et 10 centimètres, d'autres entre 6-7 et 10-12 et un échantillon de l'herbier de Pétersbourg avait des feuilles de 13-15.

Longueur des pétioles. L'écart entre la longueur des pétioles sur un même rameau est de 1/2 à 1 centimètre. Ces organes varient entre 1 et 2,5 centimètres.

Grosseur des pétioles. Ces organes varient entre 1-2 millimètres.

Digitized by Google

Forme du limbe. La forme dominante est l'elliptique; l'ovale s'observe assez fréquemment; quelquefois cette dernière s'allonge plus ou moins et passe à la forme sublancéolée.

Dentelures du limbe. Les dentelures sont ordinairement petites, à sommet subaigu et cartilagineux.

Terminaison du limbe. Suivant que le limbe est ovale ou elliptique, le sommet se prolonge plus ou moins en pointe. Des échantillons de l'Amour sont à sommet arrondi terminé par un mucron court. Toutefois ce caractère n'est pas propre à tous les rameaux d'un même arbre.

Base du limbe. Sur neuf échantillons de diverses provenances, cinq avaient des feuilles atténuées et quatre des feuilles subcordées.

γ. LAURIFOLIA.

Longueur du limbe. Cet organe varie sur le même rameau de 3 à 7 centimètres, plus rarement de 12 à 15.

Longueur des pétioles. Pour des limbes de même longueur, les pétioles mesurent de 2,5 à 3 centimètres.

Forme du limbe. La forme ovalaire à sommet longuement aigu s'observe plus fréquemment que la forme lancéolée.

Terminaison du limbe. La partie aigue est plus ou moins prononcée suivant que le limbe affecte la forme lancéolée ou ovale.

Base du limbe. La forme arrondie est la plus fréquente. Rarement la base est légèrement cordée.

4. P. TREMULOIDES.

Longueur des pétioles. Cet organe varie sur un même rameau entre trois et quatre centimètres.

Grosseur des pétioles. Ces organes sont déprimés et leur diamètre varie entre un et un et demi millimètre.

Digitized by Google

Formes du limbe. Deux formes caractérisent les feuilles de cette espèce. La plus fréquente est la forme sub-orbiculaire, l'autre est l'ovale.

Dentelures du limbe. Les dents sont peu prononcées et plus ou moins distantes les unes des autres; leur bord est très légèrement cartilagineux.

Terminaison du limbe. Les feuilles de forme sub-orbiculaire ont le sommet courtement acuminé; celles de forme ovale l'ont plus longuement.

Base du limbe. Généralement cette partie de la feuille est tronquée; on en observe d'arrondies, et très rarement de subcordées.

3. P. ALBA.

Dans la partie descriptive j'ai divisé cette espèce en six variétés dont la première a été subdivisée en deux sous-variétés qui à leur tour ont été partagées chacune en deux variations [1]. Je crois devoir en dresser la liste pour l'intelligence de l'étude de la variation des caractères.

α genuina.
  a argentea.
    1° macrophylla.
    2° microphylla.
  b grisea.
    1° macrophylla.
    2° microphylla.
β nivea.
γ denudata.
δ Bachofenei.
ε Croatica.
ζ Salmoni.

[1] Les subdivisions admises sont conformes aux lois de la nomenclature botanique rédigées et commentées par M ALP. DE CANDOLLE. Congrès botanique de Paris. Août 1867.

Digitized by Google

Longueur des pétioles. Il y a à considérer deux sortes de feuilles ; celles des pousses terminales et celles des pousses latérales. Sur les premières, et pour des feuilles de même grandeur et de même âge, on observe ordinairement des pétioles de quatre à cinq centimètres. Ces mêmes organes sur des feuilles provenant de pousses latérales acquièrent une longueur excessivement variable car sur un même rameau on en observe qui ont de deux à cinq centimètres.

Grosseur des pétioles. L'écart entre pétioles de même longueur est peu sensible il n'est que de un demi millimètre environ.

Forme du limbe. Abstraction faite des découpures, le limbe peut affecter les formes suivantes :

1° Ovale ;
2° Ovale-oblongue ;
3° Ovale-orbiculaire ;
4° Ovale-lancolée ;
5° Obovale.

De ces cinq formes de feuilles, la première est la plus commune et presque toujours elle caractérise les pousses terminales. Les feuilles ovales-oblongues et ovales-orbiculaires s'observent fréquemment sur les pousses latérales des variétés α, β et δ.

Chez les différentes formes du *P. alba* je n'ai pas constaté, sur un même rameau, cette association de formes différentes comme je l'ai remarquée chez les *P. tremula* et *nigra*. Ici, une seule forme caractérise toutes les feuilles d'un même rameau à l'exception de plusieurs échantillons recoltés par Szowits, qui présentaient sur le même rameau des feuilles à contour ovale associées à des feuilles de forme obovale et ovale-lancéolée.

Découpures et dentelures du limbe. Les découpures du limbe peuvent en modifier les contours de manière à avoir :

1° Feuilles sinuées-anguleuses.
2° Feuilles sinuées-crénelées.
3° Feuilles sinuées-dentées.
4° Feuilles érodées-dentées.
5° Feuilles 3-5 lobées.

Digitized by Google

La variété α est généralement caractérisée par les deux premières sortes de feuilles. Certaines pousses ou rejetons vigoureux ont montré des limbes très-amples dont les bords étaient sinués-dentés. La variété β a des feuilles 3-5 lobées et presque toujours une même sorte de feuille s'obverve sur tous les rameaux. Sur des échantillons que j'ai récoltés dans le Valais, les feuilles du sommet, d'un même rameau, étaient à trois ou cinq lobes, tandis que celles de la base étaient sinuées-dentées ou érodées-dentées. Le même fait s'est présenté sur des échantillons récoltés dans le Caucase par KOLENATI.

Terminaison du limbe et des angles latéraux. La variété α a le sommet des angles ordinairement aigu ; plus rarement sub-obtus. Dans la variété β les sommets sont plus aigus. Cependant dans les échantillons à deux sortes de feuilles récoltés dans le Valais et dans ceux provenant des collections KOLENATI, les feuilles de la base qui sont sinuées dentées ou érodées-dentées montrent des angles à sommet obtus. Les variétés γ et δ peuvent présenter l'un ou l'autre des deux caractères, et la variété ζ a le sommet des limbes aigu.

Base du limbe. Cette partie du limbe peut présenter quatre caractères distincts :

1° Base cordée ;
2° Base subtronquée ;
3° Base arrondie ;
4° Base cunéiforme.

Les trois premiers de ces caractères s'observent également quand on étudie un grand nombre d'échantillons. Sur des rameaux récoltés par SZOWITZ j'ai constaté l'association de feuilles à base sub-tronquée au sommet et cunéiformes à la base. Ce dernier caractère se remarque pour toutes les feuilles de plusieurs rameaux de la variété *denudata*, récoltés aux environs de Vienne par PYR. DE CANDOLLE.

Digitized by Google

Vestiture du limbe. Un tomentum blanc caractérise la var. α et la sous-variété *a* ; il est gris dans la sous-variété *b*. La var. β a des feuilles très-blanches et très tomenteuses sur les pousses vigoureuses; le tomentum disparaît sur les pousses faibles. Dans la variété γ le tomentum tombe de bonne heure, en sorte que les feuilles adultes sont glabres. La var. δ montre les feuilles du sommet des rameaux tomenteuses et celles de la base glabres. Enfin dans la var. ζ un tomentum blanc couvre la face inférieure de toutes les feuilles.

6. P. Canadensis.

Longueur des pétioles. Sur les pousses vigoureuses, ces organes acquièrent une longueur qui varie entre 6 et 8 centimètres. Pour des limbes de même grandeur, les pétioles des femelles sont toujours plus longs que ceux de l'autre sexe. Sur les pousses latérales ces mêmes organes acquièrent beaucoup moins de longueur ; pour des limbes de même grandeur les pétioles varient entre 4 et 4,5 centimètres.

Forme des pétioles. Arrondis à la base seulement mais fortement comprimés sur le reste de leur longueur. Communément sur les feuilles des femelles on rencontre deux glandes pétiolaires très-voisines de la base du limbe. Toutefois, ce caractère n'a rien de constant sur toutes les feuilles d'un même rameau, et quelquefois même on les observe sur les feuilles de l'autre sexe.

Formes du limbe. Quatre formes caractérisent le limbe :

1° Forme deltoïde ;
2° Forme ovale-deltoïde ;
3° Forme subrhomboïdale ;
4° Forme ovale-lancéolée.

De ces quatre formes c'est la première qui est la plus commune, elle caractérise les limbes des pousses vigoureuses et terminales.

Digitized by Google

Les formes deux et trois se remarquent assez fréquemment sur les pousses très-courtes, quant à la quatrième forme de feuilles elle ne s'observe que sur la variété *angustifolia*.

Terminaison du limbe. La forme acuminée est celle qui s'observe presque généralement ; toutefois l'acumen est plus ou moins long suivant les échantillons ; sur certains il est acéré.

Suivant que la partie acuminée est courte ou longue le limbe peut-être plus large que haut ou plus haut que large.

Dentelures du limbe. Deux caractères s'observent sur les feuilles du *P. Canadensis* :

1° Feuilles érodées-dentées ;
2° Feuilles érodées-crenelées.

Le premier de ces caractères se remarque sur les nombreux sujets que nous avons examinés dans les cultures de Belgique et de plus sur tous ceux provenant des cultures d'Europe. Au contraire, les échantillons originaires des forêts des États-Unis d'Amérique montrent tous des feuilles érodées-crénelées.

Les dentelures suivant l'âge auquel on les étudie présentent des cils plus ou moins nombreux mais qui disparaissent presque complètement, même quelquefois complètement sur les feuilles adultes. Sur ces dernières feuilles on remarque également quelquefois que les cils n'existent plus qu'au sommet des dents.

Une petite glande termine ordinairement chacune des dents, mais ces organes secréteurs s'observent plus fréquemment sur les dents supérieures ; celles de la base du limbe en sont généralement dépourvues, ou bien acquièrent un développement excessivement faible.

Base du limbe. Le caractère général est la feuille sub-cordée, plus rarement sub-tronquée à la base. Les deux caractères peuvent se présenter sur un même rameau et dans ce cas les feuilles supérieures présentent le premier caractère et celles de la base le second.

Digitized by Google

7. P. CANESCENS.

Avant d'aborder l'étude des feuilles il convient de s'entendre sur la valeur de cette espèce.

De la fécondation réciproque des *P. alba* et *P. tremula* est résulté une série de formes considérées par beaucoup d'auteurs comme une espèce distincte. SMITH le premier l'a regardée comme espèce distincte [1]; WILLDENOW [2], GUIMPEL et HAYNE [3], SPACH [4], SERINGE [5] et beaucoup d'autres auteurs ont partagé la manière de voir de SMITH. BIEBERSTEIN lui a donné le nom de *P. hybrida*, nom adopté par REICHENBACH [6]. WIMMER et KRAUS ayant reconnu l'origine hybride de ces différentes formes ont adopté le nom de *P. alba-tremula*. AUGUSTE NEILREICH [7] quoique reconnaissant l'origine hybride, adopte la nomenclature de BIEBERSTEIN. Cet auteur distingue deux variétés l'une à feuilles tomenteuses, l'autre à feuilles soyeuses, la première se rapprochant du *P. alba* l'autre du *P. tremula*.

Telle est la synonymie de l'hybride dont je vais discuter les caractères; et pour mettre autant d'ordre que possible, je distinguerai avec AUG. NEILREICH deux groupes : le premier voisin du *P. alba* le second du *P. tremula*.

GROUPE VOISIN DU P. ALBA.

Longueur des pétioles. Pour des limbes de même grandeur il peut exister un écart de 2,5 centimètres. Sur des pousses

[1] SMITH, Engl. bot. t. 1619 et Fl. brit. p. 1080.
[2] WILLDENOW, Spe. 4, p. 202 (1805).
[3] GIMP. et HAYN, t. 251.
[4] SPACH, Suites 10, p. 381 et Ann. sci nat. 1841, p. 28.
[5] SERINGE, Fl. jard. 2, p 58.
[6] REICHENBACH, Icon. 1271.
[7] NEILREICH, Fl. von Nieder Osterreich, p. 268 (1859).

Digitized by Google

vigoureuses on observe comme maximum moyen 5,5 centimètres et comme minimum 3 centimètres.

Grosseur des pétioles. Les dimensions ont été prises sur les mêmes pétioles que ceux notés plus haut et l'écart s'est montré de 1/2 millimètre. Le maximum était de 1,5 millim. et le minimum de 1 millim.

Forme du limbe. Tous les exemplaires qui ont été examinés avaient emprunté la forme des feuilles caractérisant la variété *genuina* à l'exclusion complète de la variété *nivea*. Tous les limbes empruntaient leurs contours aux formes ovale et ovale-oblongue.

Découpures du limbe. Sur les échantillons notés un peu plus de la moitié avait des feuilles sinuées-crenélées et les autres étaient caractérisés par des feuilles sinuées-dentées.

Terminaison du limbe et des angles latéraux. Les limbes à sommet et angles latéraux arrondis se sont présentés chez tous les échantillons à feuilles sinuées-crenélées. Au contraire, chez celles à limbe sinué-denté les sommets étaient aigus.

Base du limbe. Sur un même rameau on observe fréquemment des feuilles à base sub-tronquée associées à des feuilles à base cunéiforme. Plus rarement, et toujours sur un même axe, remarque-t-on avec les formes citées plus haut quelques feuilles à base arrondie.

Vestiture des limbes. Le tomentum persiste sur les feuilles de certains rameaux ; chez d'autres il est caduc. On rencontre des rameaux dont les feuilles de la base sont glabres alors que celles du sommet sont couvertes totalement ou partiellement d'un tomentum.

GROUPE VOISIN DE P. TREMULA.

Longueur des pétioles. Pour des limbes de même grandeur j'ai

Digitized by Google

noté comme maximum 3,2 centimètres et comme minimum 3. Ces dimensions quoique plus courtes que celles données pour le même organe dans le groupe voisin du *P. alba* sont cependant relativement plus grandes si l'on tient note de la hauteur des limbes.

Grosseur des pétioles. Un millimètre et un millimètre et demi sont les deux extrêmes pour des pétioles de même longueur.

Forme du limbe. Presque tous les limbes affectent la forme orbiculaire, très rarement en observe-t-on d'ovales.

Découpures du limbe. L'association de feuilles dentées et sinuées-dentées se remarque fréquemment sur un même rameau; plus rarement on rencontre des rameaux garnis d'une seule sorte de feuilles.

Terminaison du limbe et des angles latéraux. A l'exception de quelques cas rares où la dent terminale est aiguë, le caractère ordinaire est d'avoir les dents arrondies.

Base du limbe. On observe fréquemment sur un même rameau des feuilles à base cordée associées à d'autres dont la base est arrondie ou subtronquée; plus rarement l'une de ces trois formes isolée.

Vestiture des limbes. Il n'y a rien de constant dans ce caractère. Souvent sur une même branche on trouve des rameaux dont toutes les feuilles sont pubescentes, alors que sur d'autres la pubescence a complètement disparu. Cependant aussi tous les rameaux d'une même branche peuvent montrer des feuilles toutes pubescentes, d'autres des feuilles toutes glabres.

7 P. ANGULATA.

Longueur des pétioles. Pour des limbes de 17 centimètres de hauteur la longueur des pétioles varie entre 8 et 9 centimètres et pour des limbes de 14 centimètres les pétioles ont 7 à 9 centimètres.

Digitized by Google

Grosseur des pétioles. Les pétioles étant fortement comprimés la partie voisine du limbe pour des feuilles de 17 centimètres est large de 5 millimètres.

Forme du limbe. Trois formes caractérisent les limbes de cette espèce :

1° Forme deltoïde ;
2° — ovale-deltoïde ;
3° — ovale.

De ces trois formes la première est la plus générale ; elle caractérise les feuilles des pousses vigoureuses tant terminales que latérales. Sur les pousses courtes les deux autres formes s'observent assez fréquemment, toutefois les feuilles ovales-deltoïdes sont plus communes que les ovales.

Dentelures du limbe. Presque toutes les feuilles sont dentelées, et les dentelures manquent presque toujours au sommet sur une longueur de plusieurs centimètres. Les bords érosés-crenélés se remarquent assez fréquemment sur les feuilles des pousses très-courtes qui n'ont pas de forme bien déterminée.

Terminaison du limbe. Le caractère général est la feuille acuminée ; on ne rencontre que très rarement une feuille à sommet arrondi.

Base du limbe. Presque tous les limbes sont à base tronquée ; rarement en observe-t-on de légèrement cordés et plus rarement encore de plus ou moins arrondis.

8. P. CANDICANS.

Longueur des pétioles. Pour des limbes de 16 centimètres, les pétioles varient entre 10 et 11 centimètres ; et pour des limbes de 10 centimètres ces mêmes organes mesurent 8 à 8,5.

Grosseur des pétioles. Ces organes dans la partie voisine du limbe ont une hauteur de 5 à 6 millimètres pour des pétioles de 10 centimètres.

Digitized by Google

Forme du limbe. Trois formes caractérisent les limbes de cette espèce.

1° Forme deltoïde ;
2° » cordée ;
3° » ovale.

La première de ces formes est la plus fréquente et s'observe sur les pousses vigoureuses. Toutefois, mais assez rarement il y a sur de semblables pousses association des formes deltoïde et en cœur. La forme ovale est excessivement rare elle ne se remarque que sur des pousses atrophiées.

Terminaison du limbe. Presque toujours le sommet limbaire est acuminé beaucoup plus rarement il se termine en pointe plus ou moins acérée.

Base du limbe. Presque tous les limbes présentent une base tronquée, plus rarement légèrement cordée.

Dentelures du limbe. Les dentelures sont généralement assez inégales et se prolongent jusqu'au sommet du limbe. A la base de celui-ci elles sont très écartées les unes des autres. Les supérieures chez les feuilles adultes présentent quelquefois un nombre plus ou moins considérable de cils.

9. P. GRANDIDENTATA.

Longueur des pétioles. La longueur de ces organes pour des limbes de 8 centimètres varie entre 5 et 5,5 centimètres.

Grosseur des pétioles. Les dimensions prises sur les mêmes feuilles sont de 1,5 à 2 millimètres dans la partie comprimée voisine du limbe.

Forme du limbe. Cinq formes caractérisent les feuilles de cette espèce :

1° Forme suborbiculaire ;
2° » ovale ;

Digitized by Google

3° Forme rhomboïdale ;
4° » deltoïde ;
5° » subcordiforme.

De ces différentes formes les quatre premières se remarquent sur les pousses courtes ; mais plus particulièrement les deux premières. Presque toujours une seule sorte de feuille caractérise chacun des rameaux ; quelquefois on observe aussi l'association de deux sortes de feuilles. Sur les pousses vigoureuses tant terminales que latérales la forme subcordée est caractéristique ; cependant nous avons récolté des échantillons sur un arbre de notre jardin qui avait toutes les feuilles ovales.

Terminaison du limbe. Suivant que le limbe emprunte son contour à l'une des cinq formes indiquées, son sommet peut être acuminé, subacuminé ou pointu.

Base du limbe. La forme arrondie est la plus fréquente, bien que sur un même rameau on constate le présence de feuilles à base plus ou moins en coin.

Dentelures du limbe. Deux caractères se remarquent sur les feuilles de cette espèce :

1° Feuilles sinuées-dentées ;
2° — érodées-dentées.

Sur les pousses courtes c'est le premier de ces caractères qui domine ; au contraire, le second s'observe sur les feuilles développées sur les pousses vigoureuses.

Vestiture du limbe. Cette espèce se comporte absolument comme le *P. tremula.* Sur certaines pousses on constate que les feuilles du sommet sont pubescentes alors que celles de la base sont glabres ; d'autres fois, toutes les feuilles d'un même rameau sont pubescentes ; enfin sur certains toutes sont glabres. Ce dernier caractère est commun aux pousses courtes qui se développent sur les vieilles branches.

Digitized by Google

10. P. PRUINOSA.

Longueur des pétioles. Pour des limbes de 35 millimètres nous avons mesuré des pétioles de 12 à 15 millimètres.

Grosseur des pétioles. Le diamètre de ces organes sur les feuilles étudiées plus haut est de 1 millimètre environ dans le voisinage du limbe.

Formes du limbe. Les différentes formes qui caractérisent le limbe sont :

1° Forme orbiculaire ;
2° » ovale ;
3° » orbiculaire-ovale.

Ces trois formes de feuilles s'observent fréquemment sur un même rameau et sont toujours accompagnées d'autres feuilles de forme insolite. C'est une des espèces à feuilles des plus polymorphes que nous ayons étudiée.

Terminaison du limbe. Toutes les feuilles sont à sommet obtus et terminé par un mucron. Aucune autre saillie que celui-ci n'existe sur les bords du limbe.

Base du limbe. Généralement c'est la forme arrondie qui domine bien que sur un même rameau on constate la présence de limbes à base légèrement sub-cordée et d'autres sub-tronquée.

11. P. EUPHRATICA.[1]

Longueur des pétioles. Var. α. Sur des limbes mesurant 3,5 centimètres de hauteur, la longueur des pétioles varie entre 1,5 à 3,5 centimètres.

[1] Le *P. Euphratica* est bien certainement l'espèce la plus polymorphe du genre et ce n'est qu'à l'aide des nombreux matériaux mis à ma disposition que j'ai pu assigner les caractères spécifiques.

Digitized by Google

Var. δ. Sur des limbes de 7 centimètres les pétioles varient entre 5 et 7 millimètres.

Var. γ. Pour des limbes de 9 centimètres des pétioles de 2,5 à 3 centimètres.

Var. δ. Pour des limbes de 9 centimètres les pétioles mesurent 5 à 7 millimètres.

Formes du limbe Les différentes formes qui caractérisent les limbes sont au nombre de quatre :

1° Forme orbiculaire;
2° » ovale;
3° » lancolée;
4° » linéaire.

L'étude approfondie que nous avons faite dans l'herbier de M. Boissier nous a démontré que le premier de ces quatre caractères est le plus fréquent. Certains échantillons présentent l'association des formes orbiculaire et sub-orbiculaire et certains mêmes montrent quelques feuilles orbiculaires-ovales. Les échantillons à limbes ovales sont moins nombreux que les précédents, mais comme chez les premiers il y a en compagnie de la forme caractéristique quelques feuilles à contours sub-elliptiques, d'autres ovales-lancéolées. La forme lancéolée existe sur un nombre assez grand de rameaux et très rarement avons-nous trouvé l'association de l'une ou l'autre forme. Les rameaux à feuilles linéaires sont plus rares et bien certainement à première inspection on ne les considérerait pas comme appartenant à la même espèce que ceux caractérisés par les trois autres formes de feuilles.

Terminaison du limbe. Si la forme du limbe varie énormément, le sommet de ce même organe peut affecter des formes très-diverses. Les feuilles orbiculaires ont leur sommet aigu ou obtus, les ovales sont terminées par une pointe plus ou moins longue ou bien sont arrondies. Quant aux feuilles lancéolées leur sommet s'amincit en une pointe plus ou moins longue. Enfin, les linéaires sont aigues et plus rarement arrondies.

Digitized by Google

Base du limbe. Les différents limbes qui se rapprochent de la forme orbiculaire ont leur base légèrement cordée ou tronquée ou légèrement en coin. Celles de forme ovale ont la base arrondie ou plus ou moins en coin. Les feuilles lancéolées présentent les mêmes caractères que les ovales et les linéaires ont la base longuement amincie.

Proportions des limbes. Rien de moins stable que les proportions de largeur et de hauteur des limbes ; les chiffres ci-après en donnent une appréciation.

Hauteur.	Largeur.
5 centim.	6 centim.
»	4,5 »
»	3 »
9 »	2,5 »
»	0,4 »

12. P. HETEROPHYLLA.

Longueur des pétioles. Rien de proportionné entre la longueur des limbes et celle des pétioles. Les chiffres ci-après indiquent quelques mesures prises sur des échantillons cultivés et spontanés.

Longueur des limbes.	Longueur des pétioles.
10,5 centim.	8 centim.
11,5 »	3,5 »
19 »	7 »
22 »	11 »

Formes du limbe. Trois formes caractérisent les limbes de cette espèce :

1° Forme ovale ;
2° » subarrondie ;
3° » subacuminée.

De ces trois formes la première est la plus commune. Elle caractérise les échantillons récoltés par DRUMMOND en Louisiane,

Digitized by Google

ceux des monts Alleghany ainsi que ceux provenant du jardin de Genève. La seconde forme plus rare s'observe sur les échantillons provenant des cultures de M. Leroy à Angers, enfin des feuilles subacuminées caractérisent ses échantillons récoltés également sur les monts Alleghany.

Terminaison du limbe. Le sommet de cet organe varie peu presque toujours il est accuminé plus rarement quelques feuilles sont sub-arrondies.

Base du limbe. La forme cordée caractérise la majorité des feuilles, celles à base tronquée sont rares.

---

5. FLEURS.

Chez toutes les espèces les fleurs sont dioïques, disposées en chatons, et leur développement précède celui des feuilles. Chez toutes les espèces que nous avons étudiées vivantes, les boutons étaient bien apparents pendant l'hiver et développés sur les pousses de l'année. Arrivés à leur complet développement, les chatons femelles sont toujours plus longs que les mâles, et ces derniers présentent toujours un nombre de fleurs plus considérable. Il en résulte que les fleurs femelles sont moins serrées que celles de l'autre sexe.

Chaque fleur mâle se développe à l'aisselle d'une bractée née sur l'axe du chaton. Elle se compose d'un disque cyathiforme ou cupuliforme staminifère. Le nombre d'étamines varie suivant les espèces : il peut être de 4, 8, 12 ou 30. Chaque étamine se compose d'une anthère biloculaire, elliptique, à déhiscence latérale, et d'un filet plus ou moins long s'insérant à la base de l'anthère. Les filets sont ordinairement libres, plus rarement légèrement soudés à la base. Les bractées sont membraneuses, très-caduques, très-étroites à leur base, à lame très élargie et souvent frangée.

Les fleurs femelles se développent également à l'aisselle de

Digitized by Google

bractées qui prennent naissance sur l'axe du chaton. Chaque fleur est constituée par un disque qui enveloppe plus ou moins l'ovaire, quelquefois ciliolé au bord. Chez certaines espèces le disque est plus large que la base de l'ovaire, chez d'autres il est intimement appliqué sur ce dernier. Suivant que l'ovaire est plus ou moins pédonculé, la cupule est plus ou moins rétrécie à sa base. L'ovaire affecte des formes assez diverses : quelquefois il est long et étroit comme dans le *P. alba* ; d'autres fois il est de forme ovalaire-aigue comme dans le *P. tremula* ; arrondi comme dans le *P. Canadensis*. L'ovaire est bicarpellaire à carpelles complètement soudés en une seule loge à 2 placentaires pariétaux. Ovules nombreux, ascendants anatropes. Les styles sont courts soudés en un style unique ou divisé en deux au sommet et terminés par des stigmates, renflés, charnus, très polymorphes. Capsule uniloculaire, à deux valves s'enroulant en dehors à la maturité, médioseminifères. Graines nombreuses, dressées, minimes, à testa membraneux, à hile basilaire tronqué, à funicule court, épais, s'épanouissant en une touffe laineuse, ascendante, qui enveloppe toute la graine. Embryon exalbuminé, droit. Cotylédons plano convexes, elliptiques. Radicule très-courte, infère. Les bractées sont de même nature que celles des fleurs mâles.

Digitized by Google

CLASSIFICATION DES ESPÈCES.

Nous allons passer en revue les différentes classifications adoptées par les auteurs consultés.

DUGY dans son Botanicon Gallicum forme deux sections :

Sect. 1 Leuce. (p. 427) Ramuli juniores tomentosi vel, saltem plantarum juvenilium, hirti. Stam. 8. Squamae amenti ciliatae.

Sect. 2. Aigeiros. Ramuli etiam radicales glabri. Stam. 12-30 squamae amenti glabrae.

Cette classification est celle adoptée par KOCH (Synop. fl. Germ.) et par GRENIER et GODRON (Flore de France).

DUMORTIER (Florula belgica) admet une classification calquée sur celle de DUBY.

Sect. 1. Popularia. (p. 14) Stam. 12 et ultra.

Sect. 2. Tremularia. Stam. 8.

SPACH (Suites à Buffon X) emprunte une partie de sa classification à DUBY et forme quatre sections.

Sect. 1. Leuce (DUBY) *Rameaux* et ramules cylindriques. Jeunes pousses terminales et rejetons (chez certaines espèces aussi les bourgeons, la face inférieure des feuilles, et les jeunes ramules) cotonneux, ou veloutés, ou pubescents. *Feuilles* ramulaires en général aussi larges ou presque aussi larges que longues, à pétiole long, grêle, aplati. *Fleurs* mâles 4-8 étamines. Ecailles bractéales plus ou moins poilues, ou laineuses, palmatifides (excepté chez une espèce). Stigmates à lanières étroites, divariquées. *Chatons* fructifères plus ou moins serrés.

Digitized by Google

A. Ecailles bractéales tantôt indivises, tantôt légèrement incisées au sommet: celles des fleurs mâles laineuses; celles des fleurs femelles légèrement poilues, caduques. Chatons femelles beaucoup plus grêles que les chatons mâles. Disque des fleurs femelles cupuliforme beaucoup plus courts que l'ovaire. Style très-court indivis. Stigmates jaunes bipartis à lanières linéaires, égales, confluents par la base, de manière à former une croix peltée.

Populus alba L.

B. Ecailles bractéales (tant des chatons mâles que des femelles) palmatifides, garnies de longs poils soyeux. Chatons femelles presque aussi (gros à l'époque de la floraison) que les chatons mâles. Disque des fleurs femelles cyathiforme, recouvrant tout l'ovaire. Style bifurqué. Stigmates distincts, pourpres obliquement peltés subflabelliformes, irrégulièrement 3 - 4 fides. — Jeunes pousses et jeunes feuilles (du moins celles des rejetons et des jeunes individus) cotonneuses, ou floconneuses, ou pubescentes.

a. Feuilles des rejetons et des jeunes pousses terminales palmatinerviées souvent 3 - 5 lobées.

P. canescens Smith.

b. Feuilles jamais palmatilobées.

P. tremula L.
P. grandidentata Michx.

C. Ecailles bractéales palmatifides, garnies de longs poils soyeux. Stigmates sessiles, pourpres, point peltés, confluents par leur base, 3 - lobés, réflechis; lobes inégaux, divergents. — Jeunes pousses et rejetons glabres. Feuilles (même les jeunes) pubescentes seulement aux bords, ou très glabres.

P. tremuloïdes Michx.

Digitized by Google

Sect. 2. Leucoides (Spach) *Rameaux* et ramules cylindriques. Rejetons, jeunes pousses et jeunes feuilles couverts d'un duvet pulvérulent, floconneux, non persistant. *Feuilles* palminerves, point palmatilobées ni anguleuses, très-larges; pétiole aplati seulement vers le sommet, cylindrique inférieurement.

P. heterophylla L.

Sect. 3. Aigeiros. (Duby). *Bourgeons* et jeunes pousses visqueux, ordinairement glabres, jamais cotonneux, *Rameaux* et jeunes pousses cylindriques ou polyèdres. *Feuilles* aussi larges ou presque aussi larges que longues, jamais ni anguleuses ni palmatilobées, presque concolores aux 2 faces; pétiole aplati, long, grêle. Ecailles bractéales glabres, indivises, fimbriées. *Fleurs* mâles 8 - 30 étamines. Style bifurqué. Stygmates réniformes ou suborbiculaires, obliquement peltés, crenelés aux bords, jaunes, minces, réfléchis. *Chatons* fructifères très-lâches, moniliformes.

A. Rameaux et jeunes pousses cylindriques, ou subcylindriques, ou obscurément anguleux.

P. nigra L.
P. pyramidalis Roz.
P. Hudsoniana Michx.

B. Jeunes pousses et ramules polyèdres, à angles margiuiformes ou aliformes formés par l'épiderme de l'écorce, et correspondant aux faisceaux vasculaires qui pénètrent dans les pétioles.

P. monilifera Ait.
P. Canadensis Desf.
P. angulata L.

Sect. 4. Tacamahaca. (Spach). *Bourgeons*, jeunes pousses et feuilles glabres ou pubescents, jamais cotonneux. *Rameaux* et rejetons anguleux étant jeunes. *Feuilles* larges ou étroites, discolores, d'un vert clair en dessus, blanches et luisantes

Digitized by Google

en dessous, jamais ni anguleuses, ni palmatilobées. Pétiole subcylindrique, point comprimé, canaliculé en dessus. Ecailles bractéales glabres, indivises, fimbriées. *Fleurs* mâles 12 - 30 étamines. Style bifurqué stigmates larges subpeltés, bilobés. *Chatons* fructifères longs un peu lâches. Dentelures des feuilles non cartilagineuses.

A. Feuilles toutes à peu près conformes, très larges, souvent aussi larges que longues, plus ou moins longuement pétiolées. Pétioles assez gros aplatis au sommet légèrement canaliculés en dessus.

P. candicans Ait.

B. Feuilles de formes très-variées sur le même individu et souvent sur la même pousse et suivant l'âge de l'individu; toujours plus longues que larges; celles des rejetons subcordiformes; les autres souvent très-allongées. Pétioles grêles, semi-cylindriques au sommet, canaliculés en dessus.

P. balsamifera L.
P. laurifolia Ledeb.

SERINGE (Flore des Serres) partage le genre en deux sections :

1e **Sect. Trembles.** *Bourgeons* souvent cotonneux, non glutineux. Rameaux cylindroïdes. *Feuilles* souvent cotonneuses en dessous.

2e **Sect. Baumiers.** *Rameaux* et bourgeons glutineux dans leur jeunesse. *Feuilles* chauves ou à peine poilues dans leur jeunesse.

KOCH. (Wochenschrift 1865 nos 29-30). Cet auteur dans sa monographie du genre établit trois sections empruntées à Reichenbach.

Sect. 1. Espen oder Aspen (*Leuce* Duby). In Espe mit in der Kontur rundlichen Blättern und von den Seiten zusam-

Digitized by Google

mengedrückten oder rundlichen Blattstielen, sowie mit meist behaarten Trieben. 4, 8, selten mehr Staubgefässe.

P. alba L.
P. hybrida Bieb.
P. grandidentata Michx.
P. tremula L.
P. Atheniensis Lodd.
P. Euphratica Oliv.
P. pruinosa Schrenk.
P. Heterophylla L.

Sect. 2. Echte Pappeln. (*Aigeiros* Duby). In echte Pappeln mit 3 oder 4 eckigen, unten wenig helleren Blättern und von der Seiten zusammengedrückten Blattstielen, sowie mit unbehaarten Trieben und etwas klebrigen Knospen. 12 bis 30 Staubgefässe.

P. Nigra L.
P. Canadensis Moench.
P. angulata Llit.

Sect. 3. Balsam Pappeln (*Tacamahaca* Rchb.) In Balsam-Pappeln mit rundlichen oder länglichen, unten weisslichen Blättern, sowie mit rundlichen Blattstielen und klebrigen Knospen. 12 bis 30 Staubgefässe.

P. candicans Ait.
P. balsamifera L.
P. suaveolens Fischer.
P. laurifolia Ledeb.
P. trichocarpa Tor. et Gr.

Wesmael (Prodromus xvi. p. 323). La classification que nous avons admise dans le Prodrome est celle adoptée par Koch ; nous l'avons reproduite plus haut. Nous n'avons pas cru devoir la modifier pour notre monographie.

Digitized by Google

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

SECTIO PRIMA

Gemmae pubescentes, rarius adultae glabrae, nunc paulo viscosae. Rami juniores pubescentes, adulti interdum glabri. Petioli teretes. Stamina 4-8 *raro* 15.

Sectio Leuce Duby 427. Spach Rev. Pop. in Ann. sci. nat. 1841. p. 28 et *sectio Leucoides* Spach ibid. p. 30.

Populus alba L.

P. gemmis non viscosis, ramis junioribus tomentosis, foliis subtus tomentosis, adultis sæpe supra grabratis, nitidis, intense viridibus, ramealibus ovalibus vel ovali-oblongis vel ovali-orbicularibus, sinuato-angulosis vel sinuato-crenulatis vel sinuato-dentatis palmatisque, basi rotundatis vel subcordatis, surculorum et ramulorum terminalium ovalibus vel ovali-lanceolatis vel palmatis eroso-dentatis vel denticulatis, 3-5 lobis, acutis, basi rotundatis vel cordatis.

Syn. L. Sp. pl. 1463.

Hab. In Europa mer. et sept., Algeria, Asia.

Description. Tige droite cylindrique, nue, supportant une cime ample, ovale conique, assez fournie, d'un couvert moyen. Écorce du tronc grise ou gris-verdâtre jusqu'à un âge assez avancé, puis se crevassant en pustules sous forme de losanges qui s'allongent de plus en plus et produisent des gerçures en se réunissant. Branches étalées; ramules blancs-tomenteux dans la jeunesse, cylindriques. Bourgeons ovales ou coniques, pointus, roussâtres et luisants après la chûte du duvet. Feuilles fermes, plus ou moins longuement pétiolées; les ramulaires longues de 1 1/2 ou 2 1/2 pouces sur 1-2 pouces de larges; celles des rejetons et des pousses terminales souvent longues de 6 pouces sur 5 de large. Pétiole sensiblement aplati dépas-

Digitized by Google

sant rarement la moitié du limbe. Stipules linéaires-lancolées. Chatons, mâles longs de 1 1/2 pouces, très-laineux. Bractéoles oblongues, crénelées et barbues, brunes ou roussâtres ou rougeâtres sur la moitié supérieure, jaunes-verdâtres à la base. Anthères pourpres. Chatons femelles longs de 3 pouces. Bractéoles roussâtres sur la moitié supérieure, jaunes-verdâtres à la base crénelées ou presque entières, presque glabres Ovaire ovoïde, acuminé d'un jaune-verdâtre, enveloppé au tiers par la cupule. Stigmates petits à lanières étroites, sublinéaires, subobtuses, révolutées sur les bords.

α, **genuina**, foliis rhomboideo-ovalibus, sinuoso-dentatis, acutis.

1° *argentea*, tomento foliorum adultorum albo.

Syn. *P. alba* Engl. bot. t. 1618; Fl. Dan, t. 2182.

2° *grisea*, tomento in foliis adultis cinereo.

Syn. *P. alba* Nouv. Duham. 2, t. 52,

Hab. In Europa, Sibiria (Led. H. Petrop.!) Caucaso (Kolenati H. Petrop.!) Persia bor. (Aucher H. Petrop.!), Algeria (Mathieu Fl. forest. p. 329).

Observation. Ces deux sous-variétés peuvent présenter une différence assez notable dans la grandeur des feuilles et cette modification est très manifeste lorsqu'on compare entre eux deux sujets d'âge différent l'un vieux, l'autre jeune.

β, **nivea**, foliis saltem in apice ramulorum quinque lobis supra tomento denso argenteo subtus pilis sparsis, adpressis vestitis ramis junioribus ramisque tomentosis.

Syn. *P. nivea* Willd Arb 227; Rchb, Icon. 614:
P. acerifolia Lodd. Cat. ed 1836.

Hab. In India orient. (Hook. et Thomas H. D. C.!); Caucaso ad flum. Cyrum (Kolen. H. Petrop. !); flum. Thom Thom (Low H. Petrop. !); flum. Ajagus in Songaria (Kar. et Kir. H. Vindob. !); Siberia (H. Petrop.!); Amasia (Wiedm. H. Petrop.!); Helvetia propre Martigny!; Corsica et Algeria (Mathieu ibid. p. 329.) Frequenter culta.

Obs. Ce peuplier est abondamment cultivé en Belgique, dans

Digitized by Google

le nord de la France et dans certaines parties de l'Allemagne : Les observations que nous avons faites sur des sujets âgés nous permettent de conclure qu'au point de vue forestier c'est celle de toutes les variétés qui a le moins de valeur.

γ, **denudata** HARTIG, foliis rhomboideo-ovalibus sinuatis glabrescentibus.

Sym. HARTIG Forst, p. 434.

Hab. In agro Pisano (SAVI H. Petrop. !) ; circa Vindob. (H. D. C. !) ad Semipolatinski (KAR. et KIR. H. Petrop. !) ; in sylvis Belgii !.

Obs. Cette variété est assez commune dans les bois de Belgique et nous croyons pouvoir y rapporter le Peuplier n° 2 de DE POEDERLÉ. [1]

δ, **Bachofenii** WIERSBI, foliis ovalibus, subrotundis sinuato-dentatis terminalibus tomentosis albis, inferioribus denudatis.

Sym. WIERZB. ! in RCHB. icon II. t. 16 ; HARTIG l. c.

Hab. In Bannatu (WIERSB. !) ad amn. Thom (Szow. H. Petrop. !) ; Transcaucasia (KOLEN. H. Petrop.); Koptoff Altaï (H. Petrop. !); in Belgio.

Obs. Cette variété des plus remarquables ne peut être confondue avec les précédentes qui offrent quelquefois sur une même branche des rameaux dont toutes les feuilles sont pubescentes tandis que d'autres rameaux portent des limbes dénudés. Celle-ci, au contraire, se distingue des précédentes par les feuilles d'une même pousse dont celles du sommet sont pubescentes tandis que celles de la base perdent leur tomentum.

Cette forme est rare en Belgique et je n'ai eu occasion de la rencontrer que dans le parc de M. G. Demoulin à Ghlin.

[1] Manuel de l'arboriste 1792, 2, p. 139.

Digitized by Google

ε, **Croatica**, arbor pyramidalis, foliis angulosis albidis subtus tomentosis.

Syn. *P. Croatica* WALDST. et KIT., fide KOCH ,Wochens 1863, p. 246. (in WALDST et KIT. Pl. rar. non fig.).

Hab. In Libano.

ζ, **Salmonii** CARR. ramis rumulisque longis gracilibus pendulis.

Syn. Rev. Hort. Paris, 1866, p. 380.

Hab. In Algeria (Salmon). V. c. in Hort. Parisi.

2. Populus tomentosa. CARR.

P. foliis ovalibus plerumque basi cordatis, crassis, irregulariter acutissime dentatis, lobatis, supra intense viridibus lucidis, subtus albo-tomentosis longe petiolatis, gemmis tomentosis, ramulis junioribus tomentosis adultis glabris.

Syn. CARR. Rev. Hort. 1867. p. 340.

Hab. In China (EUG. SIMON in Hort. Par.!).

Des. Arbre très-vigoureux, droit à écorce gris-cendré, glabre sur la tige et les branches, tomenteuse feutrée sur les bourgeons. Tige droite, élancée. Branches étalées ascendantes. Bourgeons gros, courtement coniques pointus, à écailles gris-cendré, rougeâtres. Feuilles longues de 4-5 pouces sur 2-2 1/2 pouces de large. Pétioles longs de 12-24 lignes tomenteux. Chatons?

Obs. Cette espèce n'est admise que provisoirement jusqu'au moment où les exemplaires cultivés auront acquis assez de force pour développer des chatons. Par son feuillage elle est excessivement voisine de certaines formes du *P. alba*.

3. Populus hybrida. BIEB.

P. gemmis pulverulentibus vel tomentosis non viscosis, foliis intense viridibus subtus plus minus albido-cinereis, nunc utrinque viridibus subtus tamen pilis griseis brevissimis vestitis, ramulo-

Digitized by Google

rum demum glabrescentibus ovalibus vel ovali-orbicularibus vel suborbicularibus, obtusis sinuatis angulosis vel sinuato-crenulatis vel sinuato-dentatis basi rotundatis vel subcordatis, surculorum et ramorum terminalium basi plus minus cordatis, acuminatis, sinuato-denticulatis dentatisve, nunc trigonis vel ovalibus plus minus angulosis.

Syn. Bieb. Fl. Taur. Cauc. 2. p. 423.
P. canescens Smith Engl. bot. t. 1619; Fl. Danica t. 2183; Reich. Icon. t. 615; Spach Hist. veg. ph. 10, p. 381; Seringe Fl. jard. 2. p. 58;
P. albo-tremula Krause Jahrb. Schles. Gesell. 1848. p. 130.

Hab. In Europa media et sept. cum *P. alba* et *tremula* quarum verisimiliter hybrida; Siberia (Wied. H. Petrop.!); Caucaso (Frish !).

Des. Arbre à tronc gris verdâtre. Branches plus courtes et plus toruleuses que dans *P. alba*. Rameaux plus ou moins cotonneux dans le jeune âge. Chatons femelles plus courts que ceux de *P. tremula* et plus denses que ceux de *P. alba*. Bractéoles plus divisées que dans cette dernière espèce. Stigmates palmati-quadrilobés.

Obs. Ce peuplier est à n'en pas douter un hybride des *P. alba* et *tremula*. Par tous ses caractères il se relie à ces deux espèces. Certains sujets sont plus voisins et ont par conséquent emprunté un plus grand nombre de caractère de l'une ou de l'autre espèce.

Les nombreux échantillons que j'ai examinés m'ont démontré que ce peuplier et généralement mal connu. J'ai reçu, sous le nom de *P. canescens* Smith, des rameaux appartenant à l'une ou l'autre des espèces d'où cet hybride est issu.

4. Populus tremula. L.

P. gemmis glabris viscosis nunc pubescentibus, ramis junioribus glabris vel pubescentibus, foliis ramulorum subrotundis vel ovali-rotundis obtusis vel subacuminatis, sinuato-dentatis vel eroso-crenulatis, rarissime dentatis, supra viridibus vix lucidis

Digitized by Google

subtus glaucescentibus basi rotundatis truncatisve junioribus glabris vel pubescentibus adultis plerumque glaberrimis, ramulorum terminalium et surculorum cordatis vel trigonis vel ovalibus acuminatis, plus minus profonde sinuatis et dentatis crenulatisve, rarius dentatis, subtus glabris tomentosisve, nascentibus utrinque velutinis.

Sym. L. Sp. p. 1464.

Hab. Europa, Africa boreali et Asia bor.

Des. Arbre de moyenne taille à tige cylindrique revêtue d'une écorce gris-verdâtre, qui se maintient lisse et vive pendant longtemps, puis se crève sous forme de pustules rhomboïdales comme celles du *P. alba*. Cime peu étendue et peu fournie, formée de branches horizontales et d'un petit nombre de rameaux toruleux peu allongés et peu effilés, très rarement les branches s'inclinent vers la terre. Rejetons et jeunes pousses terminales glabres, pubescents ou veloutés. Bourgeons coniques, pointus, bruns. Feuilles excessivement variables dans leurs dimensions suivant l'âge et le mode de développement des sujets. Stipules linéaires-lancéolées veloutées. Pétiole long, grêle aplati perpendiculairement au limbe qui, par suite, est pendant et presque toujours en mouvement. Racine portant sur toute leur longueur, des excroissances formées de nombreux bourgeons à l'état d'œil dormant, qui constituent des broussins ou sortes de tubercules souterrains et demeurent, longtemps après que l'arbre a été exploité, le siège d'une certaine vie passive, s'étendant sur des portions avoisinantes plus ou moins considérables de la racine tandis que tout le reste pourrit rapidement. Ces centres vitaux, devenus de la sorte indépendants, peuvent se maintenir de longues années vivants, mais inactifs, au moins extérieurement; puis, quand les circonstances favorables surviennent, leurs bourgeons dormants se réveillent et de nombreux drageons peuplent le sol. Chatons mâles longs de 3-4 pouces Bractéoles roussâtres. Anthères pourpres. Chatons femelles longs de 2 1/2-3 pouces. Bractéoles roussâtres. Ovaire ovoïde enveloppé à moitié par la cupule. Stigmates à lanières divariquées. Graines noires.

α, **genuina**, foliis junioribus glabris vel pubescentibus adultis glaberrimis.

Sym. L. Sp. 1464 pro parte; et mult. auct. Engl. bot. t. 1909; Blackw. t 258; Reichenb. icon. t. 618;
P. tremula β *glabrata*, γ *cordifolia*, δ *intermedia* Dumrt. Fl. Belg. p. 14;
P. cilicica Kotschy!;

Digitized by Google

P. oxyodonta, *P. stricta*, *P. monticola* MERTENS / (herb. Petrop.);
P. australis TEN. Sylv. fl neap 482.

Hab. In Europa media, Caucaso, Oriente; in Japonia (MAXIMOWICZ in Miquel Ann. mus Lug. Bat p. 30); in Kabylia (Coss. in H. Boiss.!).

6, **pendula**, ramis ramulisque pendulis.

Syn. *P. pendula* LODD. Cat 1836;
P. supina LODD. ibid.

Hab. In hortis culta.

Obs. Cette variété est assez fréquemment plantée dans les jardins où on la trouve greffée à haute tige sur l'une ou l'autre espèce.

γ, **villosa**, gemmis pubescentibus, foliis adultis supra pubescentibus.

Syn *P. villosa* LANG !; REICHB. Icon. v 11. f. 617 t. 1273;
P. intermedia LEJ. Fl. Spa 2, p. 260.

Hab. Belgica; in sylva Charlottenburg (LANG H. Anders.!); Budae (LANG H. Petrop.!).

Obs. Cette variété semble être plus rare que la *genuina*, du moins à en juger par nos propres observations, ainsi que par les nombreux matériaux que nous avons examinés.

5. Populus tremuloides. MICHX.

P. gemmis glabris viscosis, junioribus subpubescentibus, ramis adultis glabris, foliis suborbicularibus acuminatis vel anguste acuminatis, argute dentatis vel eroso-dentatis, supra intense viridibus subtus glaucis, in ramulis ovalibus vel longe acuminatis saepe obliquis, basi rotundatis vel truncatis, subcordatis, in ramis terminalibus fere omnibus cordatis subobtusis aequilateralibus.

Syn. MICHX Fl. bor. Amer. 2, p. 243; MICHX. FIL. Arb 3. 285 pl. 8. f. 1; Nouv. Duham.

P. græca AIT Hort kew 3. p 407; WILLD. Arb. 232; sp. 4 p. 804 (1805); Nouv. Duham. 2, 54;

Digitized by Google

P. laevigata Willd Sp. 4 p. 803 (1805);
P. trepida Willd. Sp. pl. 4 p 803;
P. Atheniensis Host.

Hab. Amer. sept. : Novo-Mexico (Fendler H. Anderson!); Saskatchawan (Bourg. H. And.!); Boston (Dutton H. D. C. !); Rocky mountains (Hall et Harbourg H. D. C.!); High table lands about San-Francisco mountain (explor. Colorado riv. 1861); Canada, New Brunswick, New Foundland (Hooker Fl. bor. Am. 2. 155).

Des. Arbre d'environ 30 pieds sur 5-6 pouces de diamètre, écorce du tronc verdâtre, lisse, excepté à la base des vieux troncs, où elle devient rimeuse. Branches et rameaux à écorce brune. Bourgeons coniques, pointus, luisants. brun-marron Feuilles fermes, assez semblables à celles de l'abricotier: les ramulaires larges de 1-2 pouces à pétiole aussi long ou plus long que le limbe, quelquefois rougeâtres ainsi que les nervures. Feuilles des rejetons et des pousses terminales longues de 3-6 pouces, en général à peu près aussi larges que longues. Stipules subulées. Chatons mâles longs de 1 1/2 pouces, très denses; bractéoles longuement laciniées, très soyeuses étamines 10 à 15. Chatons femelles longs de 1 1/2 à 2 pouces; très denses; bractéoles longuement laciniées, très soyeuses, marcescentes; ovaire ovoïde, acuminé, stigmates courts; les fructifères longs de 3 pouces; capsules verdâtres, ovoïdes acuminées.

6. Populus heterophylla. L.

P. gemmis valde pubescentibus crassis brevibus obtusis, foliis ovatis vel subrotundis vel subacuminatis, denticulatis vel erosodenticulatis, plerumque basi cordatis rarius truncatis junioribus dense tomentosis adultis supra glabris subtus praesertim puberulis.

Syn. L Sp p. 1464; Michx Fl. bor. Am. 2. p. 244; Nouv. Duham 2, t. 15.
P. cordifolia Burgsd in Lodd. 1836.

Hab. Amer. sept. : Louisiana Drumm. H. Vind.). Montibus Alleghanies (Raf. Herb. Petrop.!).

Des. Arbre atteignant 70 à 80 pieds sur 2-3 pieds de diamètre. Ecorce des vieux troncs très-épaisse, profondément rimeuse. Branches et rameaux à écorce d'un vert clair, disposés en tête ample et touffue. Feuilles des

Digitized by Google

pousses vigoureuses longues de 6 à 12 pouces sur 4 à 8 de large, fermes ; de forme variable sur un même rameau, à dents plus ou moins profondes. Pétiole plus court que le limbe. gros, cylindrique ; celles des rameaux florifères beaucoup plus petites, également polymorphes. Stipules linéaires. Chatons mâles gros, longs de 3 à 4 pouces, denses ; étamines très-nombreuses. Bractéoles, brunes, larges. Chatons femelles longs de 2 pouces pauciflores ; cupule longuement pédonculée laciniée enveloppant la base de l'ovaire. Styles longs bifurqués. Stigmates peltés. Chatons fructifères longs de 3-4 pouces. Capsules ovales, 4 sulquées, longuement pédonculées.

6, **argentea** MICHX. Foliis adultis subpubescentibus, utrinque albidis, petiolis albidis.

Syn. MICHX FIL. Arb. 3, p. 290 t. 9.

Hab. America septentrionati (BARRETH H. Vindob. !.) Hort. Genevensis (H. D. C.!).

Obs. Le *P. heterophylla* est cultivé dans certaines pépinières sous le nom de *P. grandifolia*.

7. P. grandidentata. MICHX.

P. gemmis pubescentibus nunc glabriusculis, ramis ramulisque cylindricis, foliis junioribus puberulis, adultis glaberrimis, in ramulis suborbicularibus vel rhomboidalibus vel deltoïdeis subacuminatis, sinuato-dentatis, in ramulis terminalibus et surculis ovalibus vel subcordiformibus acuminatis eroso-dentatis.

Syn. MICHX. Fl. bor. amer. 2, p. 243 ; MICHX. FIL Arb. 3, p. 384.

Hab. Amer. sept. : West Point (TORRY H. Anderson !) ; Mont. Alleghanïes (H. Petersbg !)

Des. Arbre d'environ 40 pieds sur 1 pied de diamètre. Ecorce du tronc verdâtre, lisse (rimeuse à la base des vieux troncs). Cime lâche. Branches peu nombreuses (SPACH. Suit 10, p. 384). Bourgeons coniques, pointus, à écailles brunes, légèrement pubescentes. Feuilles fermes vertes au-dessus, plus pâles en dessous; les jeunes pubescentes blanchâtres : celles des rameaux longues de 1-3 pouces, aussi larges que hautes ou moins larges que hautes, arrondies ou tronquées à la base ; celles des pousses vigoureuses et des rejetons 2-3 fois plus grandes, arrondies tronquées ou cordées à la base. Pétiole grèle, plus court que la lame, aplati

Digitized by Google

stipules linéaires longues. Chatons mâles longs de 3 à 4 pouces moins fournis et à écailles moins barbues que ceux *du P. tremula*. Chatons femelles longs de 1 1/2 à 2 pouces Bractéoles brunes, profondément laciniées. Cupule enveloppant le tiers de l'ovaire. Stigmates à lanières divariquées; les fructifères longs de 3-4 pouces; graines roussâtres. (V. s. sp., v. v. c.).

ϵ, **pendula** Loud., ramis pendulis.

Syn. Encyclop. p. 823.

Hab. In hortis culta.

Obs. Les dentelures des bords des feuilles présentent d'assez grandes différences suivant les sujets que l'on observe. Des échantillons récoltés au jardin du Museum de Paris offrent des dents fortement prononcées tandis que sur des sujets croissant dans une pépinière de Belgique, j'ai recueilli des rameaux dont les dents étaient petites, à sommet récurvé et légèrement cartilagineux. L'observation de ces caractères différentiels sur des sujets cultivés s'est faite également sur des échantillons d'herbier récoltés par Mendel, Rafinesque, et Schrenck, ce qui permettrait de distinguer deux sous-variétés, dont l'une aurait pour caractères des *feuilles profondément dentées à dents écartées;* l'autre des *feuilles dentées en scie à dents rapprochées.*

8. P. Euphratica Oliv.

P. ramis ramulisque cylindricis apice pubescentibus, foliis ovalibus vel lanceolatis vel ovato-lanceolatis vel ovali-orbicularibus vel linearibus, adultis glabris glaucis margine remote et grosse dentatis vel integerrimis, basi integerrimis, petiolis compressis.

Syn. Oliv. Voy. Emp. Ori. f.45-46;

P. Diversifolia Schrenk Enum. pl. nov. 1842, p 15; Regel Gartenfl. 7, 228.

Des. Bourgeons plus ou moins pubescents, coniques, courts Feuilles fermes, ovales ou ovales orbiculaires, longues de 3-3 1/2 pouces sur 2 pouces de larges aigues au sommet, arrondies, en coin ou cordées à la

Digitized by Google

base, dents très-distantes peu régulières; les feuilles lancéolée ou ovales-lancéolées longues de 1 1/2-2 pouces sur 8-10 lignes de large, longuement aigues au sommet, en coin ou arrondies à la base; les linéaires longues de 2-4 pouces sur 2-2 1/2 lignes de large, arrondies à la base. Pétioles long de 2-12 lignes. Chatons mâles de 14-18 lignes, lâches; axe velu; étamines 8. Chatons femelles longs de 1 1/2-2 pouces; capsules voïdes, à peu près glabres.

α, **orbicularis**, foliis orbicularibus subrotundis.

Hab. Inter Abouschir et Schiraz (Boiss.!) Ad Euphratem (H. Boiss !); Beloutschistan (H. Boiss.!) Flumen Ilu (C. A. Mey. H. Boiss.!); Songaria (H. Boiss.!)

6, **ovata**, foliis ovatis.

Hab. Ad flum. Zan (Kotschy H. Boiss.!); Ind. Orient. Nubra (Hook. et Thoms. herb. Boiss.!)

γ, **lanceolata**, foliis lanceolatis.

Hab. In montibus inter Abouschir et Schiraz (Kotschy H. Boiss.!).

δ, **hippophaefolia**, foliis linearibus 2-4 poll. longis, 2-5 lin. latis.

Hab. Montibus inter Abouschir et Schiraz (Kotschy H. Boiss !); in mont. Arganaty et flum. Ajagus (Kar. et Kir. H. Boiss.!).

Obs. Ne pouvant pas nous écarter des règles de la nomenclature, nous avons dû adopter le nom spécifique créé par l'Olivier. Mais Schrenck ayant reconnu, et avec beaucoup de justesse, les nombreuses formes que pouvaient prendre les feuilles, avait adopté le nom spécifique de *diversifolia*. En effet, c'est bien certainement au point de vue des caractères tirés de la forme des limbes, l'espèce la plus polymorphe; et ce n'est que grâce au grand nombre d'échantillons que nous avons étudiés dans l'herbier de M. Boissier à Genève, que nous avons bien reconnu la valeur des caractères des feuilles dans cette très remarquable espèce. La différence de rameau à rameau est telle que sans en

Digitized by Google

être prévenu par suite de l'étude de riches matériaux on serait amené à créer plusieurs espèces distinctes.

9. P. pruinosa. Schrenck.

P. gemmis brevibus albo-tomentosis, ramis albo-tomentosis, foliis integerrimis orbicularibus vel orbiculari-ovalibus, obtusis submucronatis basi rotundatis, crassis utrinque tomentosis tomento brevi denso.

Syn. Schrenck ! Bull. phy. math acad. Petersb. 111. *p.* 210.

Hab. In Songaria (Schrenck H. Boiss.!) Siberia ad flum. Ilu (C. A. Meyer H. Boiss. !).

Des Rameaux cylindriques tomenteux dans le jeune âge et pruineux à l'âge adulte Bourgeons courts, obtus, écailles tomenteuses. Feuilles beaucoup plus larges que hautes ou à peu près aussi hautes que larges, 1-1 1/2 pouce de diamètre. Pétiole court, légèrement comprimé. Nervures très saillantes. Fleurs ?

Obs. Le *P. pruinosa* constitue-t-il une espèce distincte ou bien n'est-il qu'une forme du *P. Euphratica* ? Nous penchons beaucoup vers la seconde manière de voir, et si nous l'avons admis comme spécifiquement distinct, c'est que les échantillons que nous avons eus à notre disposition étant complètement dépourvus de fleurs, il ne nous a pas été permis de comparer ces organes avec ceux de *P. Euphratica.*

Le *P. pruinosa* d'après les échantillons authentiques de Schrenck se rapproche beaucoup du *P. Euphratica α orbicularis.* Il s'en distingue toutefois par des feuilles plus épaisses, complètement entières, par le pétiole court ne dépassant jamais 5 lignes et par ses rameaux pubescents sur toute leur longueur. Quoique l'énumération de ces caractères paraissent suffisants pour séparer le *P. pruinosa* du *P. Euphratica α orbicularis* nous ne les considérons cependant pas comme tels ; nos observations nous ont démontré trop souvent quelle influence peuvent avoir le mode de végétation, l'âge et la station sur les caractères spécifiques.

Digitized by Google

10. Populus Sieboldi. Miquel.

P. innovationibus villoso-tomentosis, stipulis filiformi-linearibus caducis hirtellis, foliis e basi recto-truncata raro concaviuscula ad petioli insertionem supra biglandulosis late ovato-rotundatis, breviter subacute triangulari-apiculatis dentato-serratis, serraturis incurvulis apice, quasi glandula callosa terminatis, trinerviis et costulatis, novellis utrinque villosis albicantibus, adultis supra glabratis subtus griseo-villosulis sensim glabrioribus, interjectis passim foliis minoribus fere ellipticis, petiolis antice sulcatis angulato-teretiusculis; amentis femineis gracilibus leviter arcuatis, bracteis e basi cuneata obversis palmati raro subpinnatifide incisis, segmentis circiter 6, inferioribus hirto-ciliatis, cupula cum pedicello hirtella, amentis masculis flaccidis cylindricis, bracteis lanceolatis longe ciliatis; staminibus circiter 15, antheris apice longe hirto-penicillatis.

Syn. Miquel. Ann. mus. bot. Lugd. bat. 3. p. 29.

Hab. In Japonia (Siebold in Miquel).

Des. Rameaux blancs-tomenteux au sommet puis glabres; pousses subanguleuses puis cylindriques. Bourgeons ovoïdes blancs soyeux, les latéraux ovoïdes-oblongs aigus; écailles blanches pubérulentes. Pétiole long de 1-1 3/4 pouces la plupart comprimés. Feuilles longues de 4 1/2 3 1/2 pouces, ordinairement plus larges que longues, droites-tronquées à la base, grossièrement dentées mais à dents plus petites à la base des limbes, trinerviées. Chatons mâles et femelles longs de 1 1/2-3 pouces. Stigmates à lobes obtus.

Digitized by Google

SECTIO SECUNDA.

Gemmae viscosae. Rami juniores viscosi. Petioli compressi-Stamina 15-30, *rarius* 6-12.

Sectio Aigeiros DUBY ibid. SPACH l. c. p. 31.

11. Populus nigra. L.

P. gemmis glabris viscosis, ramulorum junioribus pubescentibus vel glabratis, foliis deltoideis vel subrhomboideis vel ovatis acuminatis, basi cuneiformibus vel cordiformibus rarius attenuatis, dentatis, adultis glabris nitidis et fere concolaribus vel pubescentibus.

Hab. Europa et Asia temp. ; Am. sept.

Des. Grand arbre à cime généralement très-ample composée de branches nombreuses, étalées, ramifiées, se terminant en rameaux abondants, allongés et grêles ou à cime pyramidale formée par de nombreuses branches qui garnissent le tronc de la base au sommet. Rameaux d'un blanc verdâtre. Ramules jaunes ou bruns, obscurément anguleux. Bourgeons ovale-oblongs, acuminés, brunâtres ou jaunâtres, glabres très visqueux. Chatons longs de 10-20 lignes, arqués, cylindracés, densiflores. Les mâles sessiles. Etamines 6-8. Filets blancs. Anthères pourpres. Bractéoles jaunâtres, subrhomboidales bordées de longs cils pourpres caduques avant l'anthèse. Les femelles pédonculés. Bractéoles caduques. Ovaire subglobuleux, 4-sulqué, presque complètement enveloppé par la cupule. Style court. Stigmates jaunes réflechis sur l'ovaire Feuilles fermes, en général longues d'environ 2 1/2 à 3 pouces sur autant de large ; celles des rejetons et des pousses gourmandes souvent longues de 5-6 pouces sur à peu près autant de largeur. Pétiole plus court que le limbe. Stipules ovales acuminées.

α, **genuina**, arbor coma ovoidea, ramulis novellis cum foliis glabris.

Digitized by Google

Syn. *P. nigra* L. Sp. pl. 1464; Smith Brit. 3, p. 108; D. C. Fl fr. III, 299; Koch Synop. Fl. germ. p. 571; Gren et God. Fl. fr. 3 p. 299; Spach Suit. 10. p. 386; Blackw. t. 248; Engl. bot. t. 1910; Guimp. et Hayn. 204; Rchb. Icon. t. 619 f. 1275.

P. Panonica Kit. ! in Rchb. icon. 619, f 1276.

Hab. In Europa, Caucaso (Hohenacker H. petrop. !); Sibiria ad Barnaoul (H. Petrop. !); Altaï (H. Petrop. !).

6, **pyramidalis**, arbor coma pyramidali, ramulis novellis et foliis glabris.

Syn. Spach Rev. Pop. in Ann sci. nat. 1841, p 31;
P. pyramidalis Roz. Dict. agr. 7, p. 617;
P. italica Duroi Baumz. 2. p 141;
P. pyramidata Moench Met. p. 339;
P. dilatata Ait. Kew. p 804;
P. fastigiata Pers. Ench 2, p. 623:
P. pannonica italica Moench Weissens t. 79;
P italica dilatata Willd;
P. pyramidata Hort.

Hab. Mas frequenter colitur; feminea in Durlacher Allée prope Carlsruhe (H. D. C.!); in Tauria (H. D. C.!); in Himalaya mas et fem. spont. (Royle Illust. fl. Himalaya p. 344.).

Obs. Le peuplier pyramidal plus généralement désigné mais à tort sous le nom de peuplier d'Italie est au *P. nigra* ce que le *Quercus fastigiata* est au *Q. robur*.

γ, **betulaefolia**, arbor coma ovoidea, ramulis novellis et foliis pubescentibus.

Syn. *P. betulaefolia* Pursh Fl. Am. sept. 2. p. 619;
P. Hudsoniana Michx fil. Arb. 3 t. 10. f. 1; Spach. Suit. 10, p. 389; Seringe Fl. jard 2 p 67.

Hab. America septentrionali Cult. in H. Genevensi. (H. D. C.!)

δ, **Sinensis**, Carr., arbor ramosissima subfruticans, foliis subtriangularibus coriaceis margine crispis dentibus arcuato-rotundatis.

Digitized by Google

Syn. Carr. Rev. hort. 1867, p. 340.

Hab. In China (Eug. Simon !).

12. Populus Mexicana. Nob.

P. gemmis glabris viscosis ; foliis latitudine longioribus ovalibus vel ellepticis, acutis rarius acuminatis vel obtusis, basi cuneatis vel rotundatis, glabris lucidis dentatis.

Hab. in Mexico : via Puebla ad Real del monte (H. Boissier !); ad Tampico (Berlandier n° 274 in H. Boissier et D. C.!).

Des. Rameaux cylindriques à écorce luisante. Bourgeons coniques. Feuilles plus hautes que larges; celles des pousses terminales hautes de 2 pouces sur 1 1/2 pouce de large. Dents arrondies. Pétiole plus court que le limbe. Feuilles des pousses latérales longues de 6 lignes à 1 pouce, rarement subsessiles. Fleurs ?

Obs. Cette espèce n'est admise que provisoirement car nous croyons qu'il résultera de l'étude d'échantillons complets une similitude de caractères avec le *P. nigra.*

Il est plus que probable que cette forme a été plantée aux environs de Mexico.

13. Populus angulata. Ait.

P. gemmis glabris vix aut minime viscosis, ramulis ramisque angulosis, angulis alato-suberosis, foliis deltoïdeis vel ovali-deltoïdeis vel ovalibus vel cordatis (*P. cordata* Hort) acuminatis, dentatis vel eroso-crenatis, glabris.

Syn. Ait. Hort. Kew. 3, p. 407 ; Willd. Arb. 234 ; Spec. 4, p 805 ; Michx. fil. Arb. 3, t. 12 ; Spach, Suit. 10, p. 391 ; Seringe Fl. 2, p. 64

P. angulosa Michx. Fl Bor Amer. 2, p. 243.

P. heterophylla Duroi Harb. 2, p. 150 ;

P. serotina Hartig 1840, p. 437 ;

Digitized by Google

P. macrophylla Lodd. Cat. 1836.

Hab. America septentrionali, Mississipi (Spach. Suit.); Pensylvania, Virginia, Carolina (Seringe Fl.); Missouri (Engelm. H. Berlin !) St-Louis (Engelm. H. Petersb. !); New-Jersey (Esenb. H. Petersb !)

Des. Arbre atteignant 80 pieds de haut sur trois à quatre pieds de diamètre. Rameaux brunâtres, à angles assez épais, persistant pendant 5 à 8 ans. Jeunes pousses d'un vert olive à angles ordinairement rouges. Feuilles des jeunes sujets longues de 6-10 pouces, souvent aussi larges que longues. Feuilles des individus mâles adultes longues de 2-3 pouces celles des femelles beaucoup plus petites et plus fortement crénelées. Pétioles et nervures primordiales rouges ou jaunes. Chatons mâles longs de 3 1/2 pouces ; axe glabre lâche. Bractéoles glabres, roussâtres. Cupule cyathiforme. Etamines 20 à 30. Chatons femelles fructifères longs de 4 1/2 pouces, lâches. Axe glabre. Capsule ovale-conique, grosse, rugueuse.

6, **tortuosa**, Carr. frutex ramosissimus, ramis valde angulosis tortuosis saepe flexuosis vel angulato-tortis, foliis longe petiolatis glabris, limbo bullato contorto, secus nervum medium involuto, calyptram acutam inde praebente.

Syn. Carr. Rev. hort. 1867, p 360.

Hab. Ex horto Barthère in Tolosa.

Des. Cette variété qui s'est produite dans les cultures de M. Barthère pépiniériste à Toulouse forme un buisson très rameux. Rameaux fortement anguleux, très-tortueux, souvent flexueux ou comme tordus en zigzag, recouverts d'une écorce vert-foncé marquée çà et là de quelques petites lenticelles ovales. Feuilles longuement pétiolées, glabres, à limbe tourmenté, bullé complètement dans le sens de la nervure médiane et formant alors une sorte de capuchon ou de cornet acuminé en pointe. Pétiole tordu, souvent rougeâtre.

Obs. On cultive dans les pépinières une forme à feuilles cordées sous le nom de *P. cordata* Hort. Les exemplaires que nous avons examinés à différentes reprises nous ont toujours montré des angles moins saillants.

Digitized by Google

14. Populus Canadensis Desf.

P. gemmis glabris viscosis, foliis deltoïdeis vel subrhomboïdeis vel ovalibus acuminatis acerosis eroso-denticulatis vel eroso-crenulatis basi subcordatis, junioribus ciliolatis, adultis glaberrimis rarissime discoloribus.

Syn. Des. Cat Hort. Par.; Michx. fil. Arb. 3, t. 11; Spach Hist, veg. 10, p. 390, Seringe Fl. jard 2, p. 65;

P. Monilifera. Ait. Hort. Kew. 3, p. 406; Willd. Arb. 232; Sp 4, p. 805; Wats. Dendr. t. 102; Spach ibid. p. 389; Seringe ib. p. 63; Michx. fil. 3, t. 10 n° 2;
P. Virginiana Dum Cours. bot. cult. 6, p 400;
P Marylandica Bosch Nouv cours p. 409;
P lævigata Willd. Sp. 4 p. 803; Pursh Fl. Am. 2, p. 619;
P. Lindleyana, P. neglecta et *P. lævigata* (ex Koch Wochens. 1865 p. 236);
P. glandulosa Moench Meth. p. 339;
P. Carolinensis Moench Weissenst 81.
Peuplier Suisse. Hort. Belg.

Hab. Amer. sept. : Mississipi (Richl. Her. Vindob.!); Burlington, Vermont (Oakes Herb. Vindob.!); Louisiane (Drumm. H. Vindob.!); New-Orleans (idem !); Louisiane (Tainturier H. D. C.!); Ohio (Franck H. D. C.!); Banks of Colorado; Mojave Valley (Explor. Colorado riv. 1861) Nouveau Mexique (Fendler H. Regel et Anderson?); Saskatchewan (Bourg. H. Anderson!); Missouri (H. Vindob.!).

Des. Arbre de 70 à 120 pieds de haut; les sujets mâles de proportions plus élevées que les femelles. Cime ample, conique. Branches étalées, très-rameuses d'un gris verdâtre ou brun verdâtre. Ramules jaunes, anguleux ou cylindriques Chatons mâles longs de 3 pouces environ, gros, cylindriques, très-denses, sessiles. Bractéoles très-obtuses, ciliées au sommet; cils membraneux. Etamines 20 à 30 Chatons femelles longs de 2-3 pouces, cylindriques; axe glabre, bractéoles jaunâtres, très-caduques; cupule engainant la moitié de l'ovaire. Ovaire globuleux hémisphérique 6-sulqué. Style 3-4 furqué. Stigmates d'un jaune verdâtre rouges sur les bords réniformes bilobés. Chatons fructifères longs de 3 à 4 pouces.

Digitized by Google

Feuilles fermes : celles des mâles plus grandes que les femelles, tronquées à la base, ou subcordiformes, ou arrondies cartilagineuses sur les bords ; pétioles glabres comprimés jaunâtres ou rougeâtres, présentant quelquefois à leur sommet 2 glandes, ordinairement plus longs que la lame. Celles des rejets très grandes. Les feuilles des mâles apparaissent environ 15 jours après celles des femelles Stipules étroites, acuminées, très-caduques (V. s. sp V. v. c. V. s. c.).

Obs. I. On rencontre souvent sur un même sujet des rameaux anguleux associés à des rameaux cylindriques. Toutefois le premier de ces caractères est plus commun chez les sujets femelles que sur les mâles.

Obs. II. Presque tous les auteurs ont considéré les deux sexes comme deux espèces distinctes : le mâle sous le nom de *P. Canadensis* et la femelle sous le nom de *P. monilifera*.

β, **discolor**, Foliis discoloribus, infra pallidioribus, capsulis pubescentibus.

Hab. Culta. (Herb. Vindob., Petersb., Anderson !)

γ, **angustifolia**, ramulis teretibus glabris, foliis ovato-lanceolatis attenuatis basi acutis glabris crenato-serratis.

Syn. *P. angustifolia* Jam. Torrey Ann. Lyc. New York p. 249, Nutt. Syl. 1 p 52. t. 16

Hab. America septentrionali ad fontes flum. Plátta ; Canon, Cascade river (Explor. Colorado riv. 1861).

δ, **erecta**, Arbor coma pyramidata.

Syn. *P. monilifera erecta* de Selys in bul. Soc. bot. belg 3, p. 11.

Hab. Culta.

15. Populus ciliata. Wallich.

P. gemmis viscosis conicis, foliis cordatis vel ovatis acuminatis innequaliter dentatis, junioribus sericeis margine ciliatis, adultis glaberrimis nervosis sericeis margine ciliatis.

Digitized by Google

Syn. Wallich Cat. n° 2796 :

P. pyriformis Royle Illust. of the bot. Himalaya p. 346 f. 84. 1.

Hab. In Kamaon northern face of Choor in Ind. Sep. (Wall. in H. Regel et Van Heurck !) Hasora das viâ Goltere or Naugaum to Hasora or Astor (Herb. Schlagintweit from India and High Asia !)

Des. Arbre de moyenne taille. Rameaux anguleux au sommet, subcylindriques à la base, légèrement pubescents Bourgeons terminaux longs de 14-16 lignes, coniques, les latéraux plus courts et ceux de la base des rameaux ne dépassant pas 1-1 1/2 ligne. Ecailles très-visqueuses, jaunâtres, glabres aigues ; Feuilles longues de 4-5 pouces sur 2 1/2-3 1/2 pouces de large vertes à la face supérieure plus pâles sur l'inférieure légèrement pubescente. Nervure médiane très saillante pubescente ainsi que les latérales. Pétiole déprimé dépassant un peu plus que la moitié du limbe, strié, pubescent surtout au sommet. Chatons fructifères longs de 5-6 pouces.

Obs. Cette remarquable espèce n'existe pas dans les cultures et ne nous est connue que par des échantillons d'herbier. Par ses caractères elle établit le passage de la section *Aigeiros* de Reichenbach avec celle des *Tacamahaca* de Spach. Ses bourgeons par leur forme et leur aspect sont très voisins de ceux caractérisant le *P. balsamifera*. Les pétioles sont déprimés. Les caractères des chatons fructifères sont ceux donnés par Royle, car les échantillons que nous avons eus à notre disposition étaient sans fleurs. Les chatons mâles n'ont pas encore été décrits jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

SECTIO TERTIA.

Gemmae viscosae. Rami juniores viscosi. Folia subtus albida, petiolis teretibus. Stamina 20-30.

Sectio Tacamahaca, SPACH loc. cit. p. 32.

16. Populus balsamifera. L.

P. gemmis viscosissimis crassis conicis, ramis junioribus glabris viscosis, adultis cylindricis vel angulosis, foliis membranaceis subtus albidis sæpeque rubigine suffusis, amenta præcocia, mascula laxiflora, 2 1/2 poll. longa; rachis alata, alis membranaceis, stamina 20-30, mascula longe pedunculata, feminea per anthesin 2-3 poll. longa, bracteolis luteis caducissimis, cupula ovarium medium usque cingens lutea glabra, stygmata lobis 2, ovario latioribus reflexis subpurpureis.

α, **genuina**, arbor elata, ramis subcylindricis, foliis ellipticis ovalibusve acutis, basi rotundatis rigidis obtuse dentatis, dentibus cartilagineis subciliolatis.

Syn. *P. balsamifera* L. Sp pl. 1464; MICHX. FIL Arb. 3. p, 306. t. 13, n° 1; Nouv, Duh 2. t 50;

P. Tacamahaca MILL. dict. 6. p 97;
P. viminea Bon Jard. ? 1845. p. 565.

Hab. In America septentrionali Terra Nova (LA PYLAIE D. C.!); Connecticut (OAKES H. D. C.!) mont. Alleghanies (RAFIN. H. Petrop.!); lacum Winipeg et flum. Saskatchewan (BOURG. H. Anders.!); In Siberia ad Kamschatka (RIDER H. Petrop.!); Stubendorff (idem); Tibet, Himalaya (SCHLAGINTWEIT Herb. from India and high Asia!)

Des. Arbre de 50-60 pieds de haut à écorce d'un gris brunâtre dans la jeunesse, Branches cylindriques, disposées en tête lâche. Rameaux presque cylindriques. Feuilles elliptiques ou ovales, aigues, arrondies ou en

Digitized by Google

cœur à la base, fermes, obtusément dentées; dents cartilagineuses: nervures divergentes, saillantes sur les deux faces, d'un vert olivâtre en dessus, d'un blanc grisâtre et teintées de rouille par place en dessous, nervation interrompue et olivâtre; garnies de quelques poils fins et épais sur les nervures et sur les bords. Stipules lancéolées, acuminées, glutineuses, très-aigues, appliquées sur le rameau.

Obs. Il existe dans les cultures une forme à feuilles panachées décrite par Loudon *Encyclop. p.* 830. Nous en avons vu un échantillon dans l'herbier de M. Alp. De Candolle.

6, **suaveolens** Loud., arbor ramis cylindricis, foliis late ellipticis acuminatis obtuse dentatis petiolo nervisque praecipius subpubescentibus.

Syn. Loud. Encyclop. p. 830;

P. suaveolens Fischer and Lodd. Cat. ed. 1836 Sering Fl. jard. 2, p. 66;

P. macrocarpa Schrenck! Enum. pl. nov. 1842, p, 16.

Hab. In Amer. sept.: Rocky Mount. (Hall et Harbour, H. D. C.!); in Siberia (Schrenk H. Petrop.!); Stubendorff (H. Petrop.!); ad torrentum Terekty (Kar. et Kir. H. Petrop.!); ad flum. Amur (Maximow H. Petrop.!); ad Baicalem australem (H. Ledeb!) in Kamtchatka (H. Regel!) Tibet (Schlagintweit H. from India and High Asia!)

Des. Arbre à écorce d'un gris brunâtre dans la jeunesse. Branches cylindriques, dressées. Rameaux cylindriques. Feuilles largement elliptiques, acuminées, obtusément dentées. Pétioles et nervures principales légèrement pubescents.

γ, **laurifolia**, ramis angulosis junioribus subpilosis, foliis ovalibus oblongisve plus minus longe acuminatis vel lanceolatis nunc subcordatis dentatis, junioribus subpilosis.

Syn. *P. laurifolia* Ledeb. Icon. fl. alt. t. 479, Spach. Suit 10, p. 394; Seringe Fl. jard. 2 p. 66.

Hab. In Siberia: ad Ulban (Ledeb. H. Regel!), ad ripas Ulba, Irtysch, Buchtorma (Ledeb. Fl. alt. p. 297.); in mont. Altaï

Digitized by Google

(Ledeb. R. Vindob. et D. C.!) ; Tibet, Himalaya (Schlagintweit H. from India and High Asia !).

Des. Arbre à rameaux fortement anguleux. Bourgeons allongés, coniques pointus. Feuilles longues de 3-4 pouces sur 1 1/2-2 pouces de large, blanches en dessous. Stipules linéaires-lancéolées ou linéaires, et très-aigues. Chatons femelles minces.

δ, **viminalis**, Loud. ramis angulosis elongatis gracilibus flexuosis, foliis longe lanceolatis.

Syn. Loud. Encyclop. p. 830 ;
P. viminalis Lodd. Cat éd 1838 ;
P. Lindleyana Carr. Rev. hort. 1867, p 380 ;
P. longifolia Pall. Ross t. 41 B ;
P. salicifolia Hort.

Hab. In hortis.

Des Petit arbre ou buisson à rameaux minces, longs, très flexueux, se tordant comme ceux de certains saules. Feuilles longues de 1 1/2 à 2 pouces rarement plus sur 3/4-1 pouce de large, blanches en dessous finement dentées. Fleurs ?

Obs. Cette variété ne nous est connue que dans les cultures ; nous l'avons observée au Muséum de Paris et dans plusieurs pépinières de Belgique.

17 Populus Simonii. Carr.

P. foliis coriaceis crassis suberectis breviter petiolatis, valde irregulariter ovato-ellipticis, utrinque aequaliter attenuatis, dentibus crispatis subarcuatis brevibus, utrinque glabris supra intense viridibus subtus albido-glaucis subcereis.

Syn. Carr. Revue hort. 1867, p. 360.

Hab. In China (Eug. Simon).

Des. Arbre vigoureux, élancé. Tige droite Branches étalées, longues. Écorce roux brun, portant çà et là de petites lenticelles linéaires, blan-

Digitized by Google

ches, longues d'environ 3 millimètres. Rameaux vigoureux, fortement anguleux par cinq saillies en forme d'ailes, disposées symétriquement, de couleur rougeâtre. Yeux petits, très longs, fortement appliqués dans toute leur longueur, roux foncé, luisants, visqueux. Feuilles coriaces longues de 4-6 pouces larges de 2-3 pouces, courtement dentées. Pétioles longs de 7-9 lignes, gros, canaliculés, rouges en dessus couleur qui se continue jusque sous le milieu de la face supérieure des feuilles.

18. Populus candicans. Ait.

P. gemmis glabris viscosis, ramis terminalibus angulosis teretibus, foliis cordatis deltoideis vel ovalibus, basi truncatis vel rotundatis, acuminatis acerosis inaequaliter dentatis saepius subtus puberulis, stipulis lanceolatis chartaceis.

Syn. Ait. Hort. Kew. 3 p. 406; Mich. f. Arb. 3. t. 2 f. 2; Willd. Arb. 231. Sp. pl. 4 p. 806; Spach Suit. 10, p. 392; Seringe Fl. jard. 2, p. 62;

P. nigra Catesby Carol. 1 f. 34.
P. macrophylla Lindl. Enc. p. 840.
P. Ontariensis Desf. H. Par.
P. Canadensis Moench. Weiss. 81;
P. latifolia Moench Metho. 338;
P. acladesca et *P. heterophylla* Hort. ex Koch Wochen. 1865, p. 238.

Hab. In Canada (Spach); Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island (Michx F. Arb. 3. p. 308).

Des. Arbre de 40-50 pieds sur 18-20 pouces de diamètre. Écorce grisâtre; celle des vieux troncs rimeuse. Rameaux anguleux non ailés et devenant plus tard subcylindriques. Jeunes pousses finement pubescentes. Bourgeons longs, coniques, pointus, d'un brun jaunâtre. Feuilles très-jeunes pubescentes sur les deux faces. Les adultes glabres, beaucoup plus hautes que larges, acuminées, d'un vert foncé en dessus, d'un blanc pâle en dessous Dents obtuses ciliées au sommet seulement. Nervures roussâtres à la face inférieure. Pétiole long de 1 1/2 à 3 pouces, déprimé, pubescent, portant 2 glandes dans le jeune âge. Chatons mâles inconnus. Chatons femelles beaucoup plus précoces que les feuilles, pedonculés longs de 1 pouce au moment de l'anthèse, oblongs-cylindracés, obtus, très denses. Bractéoles caduques glabres, fimbriées. Stigmates réniformes-bilobés plus

Digitized by Google

longs que l'ovaire. Cupule cyathiforme crénelée. Chatons fructifères longs de 4-5 pouces. Capsules ovales-pyramidales, obtuses, assez grosses, longues d'environ 2 lignes.

19. Populus trichocarpa. Torr. et Gray.

P. foliis sublongepetiolatis cordato-triangularibus serratis glabris, subtus pallidis minute reticulatim venosis, amenti feminei squamis laciniatis villosis, ovariis globosis dense tomentosis, stigmatibus insigniter basi lobato-dilatatis.

Syn. Torr. et Gray, in Hooker Icon. plant. v 5, t. 878.

Hab. Ad santa Clara River prope Beneventano Californiae.

Obs. Cette espèce ne nous est connue que par la courte description et la figure données par le Dr Hooker.

SPECIES DUBIAE.

Populus caudina. Ten.

P. ramis patentibus, ramulis angulatis petiolisque junioribus villosis, foliis deltoideis diametro transversali longiore, serratis apice acumine longo producto, basi levissime cordatis lateribus inferioribus basi ad angulum obtusissimum convergentibus, trunco albido.

Syn. Ten. Fl. Napol. 5. p. 280.

Hab. Culta in regione Caudina ditionis Neapolitanae.

Populus Neapolitana. Ten.

P. ramis patentibus ramulisque glabris teretibus, foliis del-

Digitized by Google

toideis diametro transversali longiore, basi levissime cordatis lateralibus inferioribus basi ad angulum obtusissimum convergentibus, trunco griseo rimoso.

Syn. Ten. Fl. Nap 5. 279.

P. dilatata var. *Neapolitana*. Ten. Sylv. in Fl. Nap. 4 p. 137.

Populus lobata Fischer.

Syn. Fischer in Steudel nom. botan.

SPECIES EXCLUSAE.

Populus nana Royle Ill. Himal. p. 345. = Betula nana.
Populus n° 423 Th. Kotschy. = Pyrus spe.?

Digitized by Google

P. Alba.

Digitized by Google

Digitized by Google

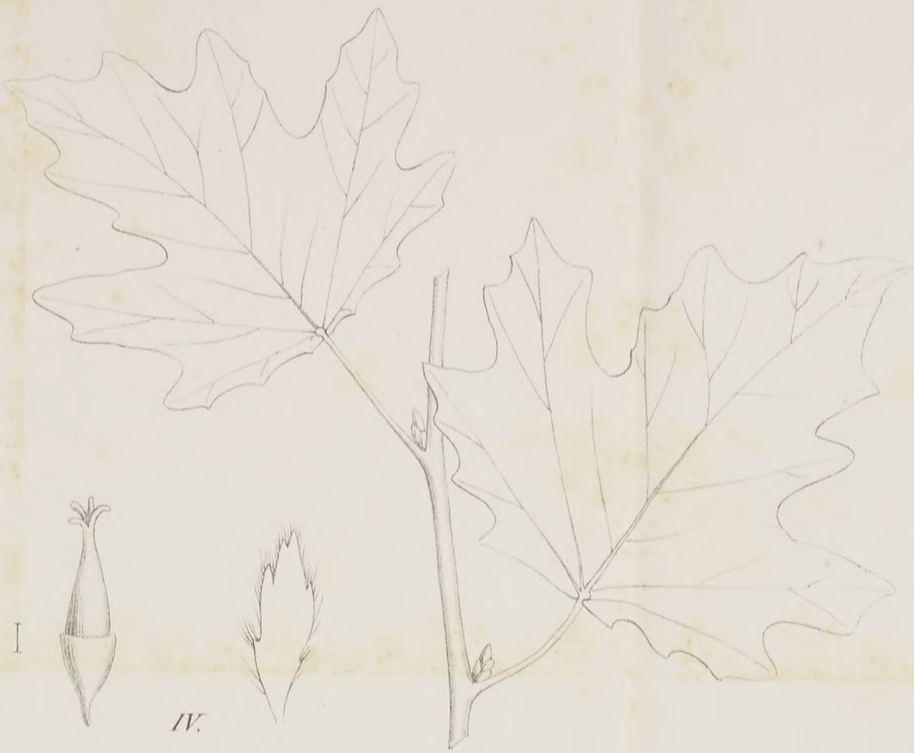

I

IV.

I.

III.

II.

Anct. ad. nat. del.

P. Alba.

Lith. par G. Severeyns.

I. nivea. II. denudata. III. genuina. IV. fleur femelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Auct. ad nat. del.

Lith. par G. Severeyns

P. Tremuloides.

Digitized by Google

Digitized by Google

Auct. ad nat. del.

P. Grandidentata.

Lith. par G. Severeyns

Digitized by Google

Digitized by Google

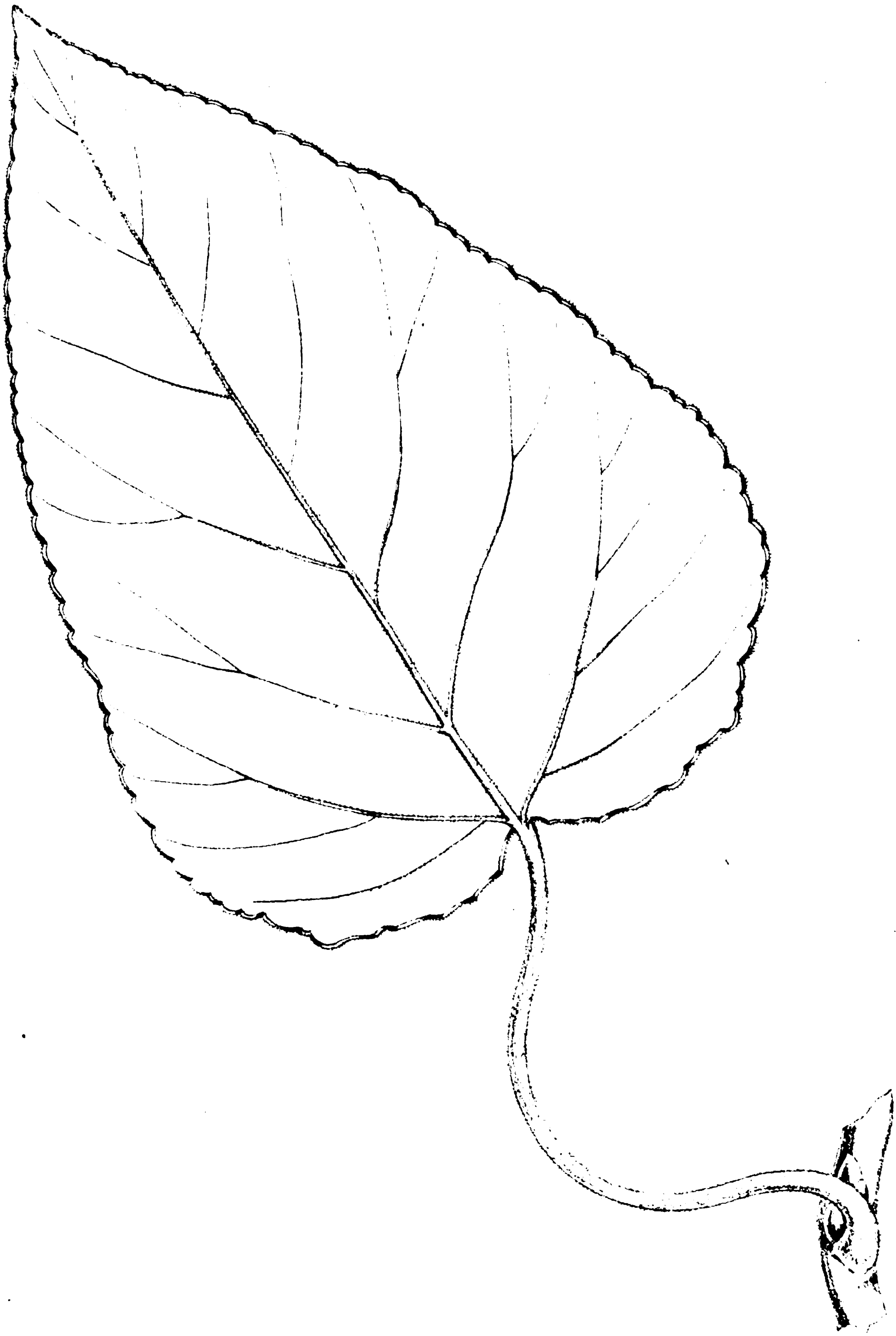

...ict. ad nat. del. | *P. Ciliata.* | Lith. van G. Severeyns

Digitized by Google

Digitized by Google

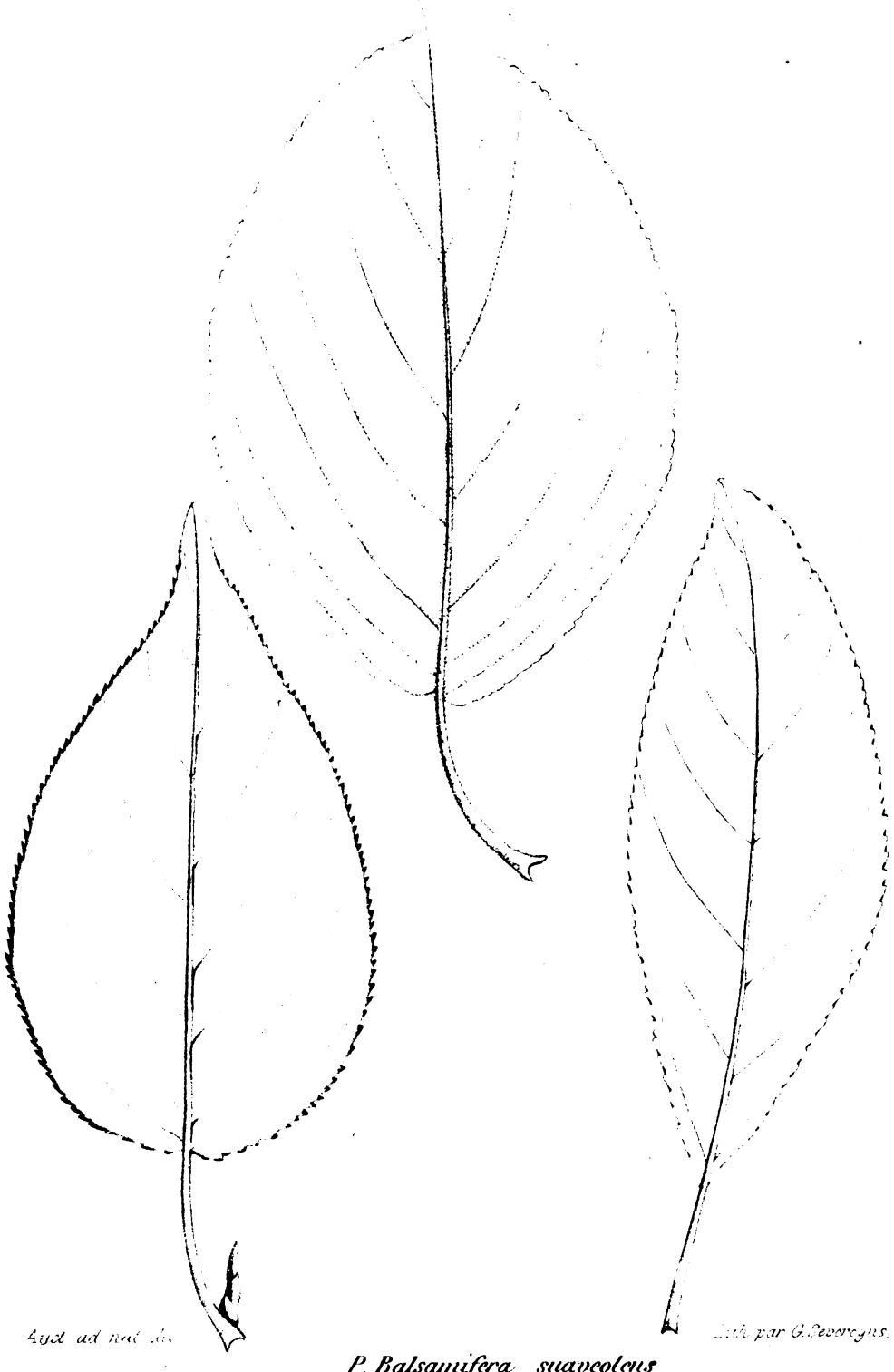

Lith. par G. Severeyns.

P. Balsamifera suaveolens

Digitized by Google

Digitized by Google

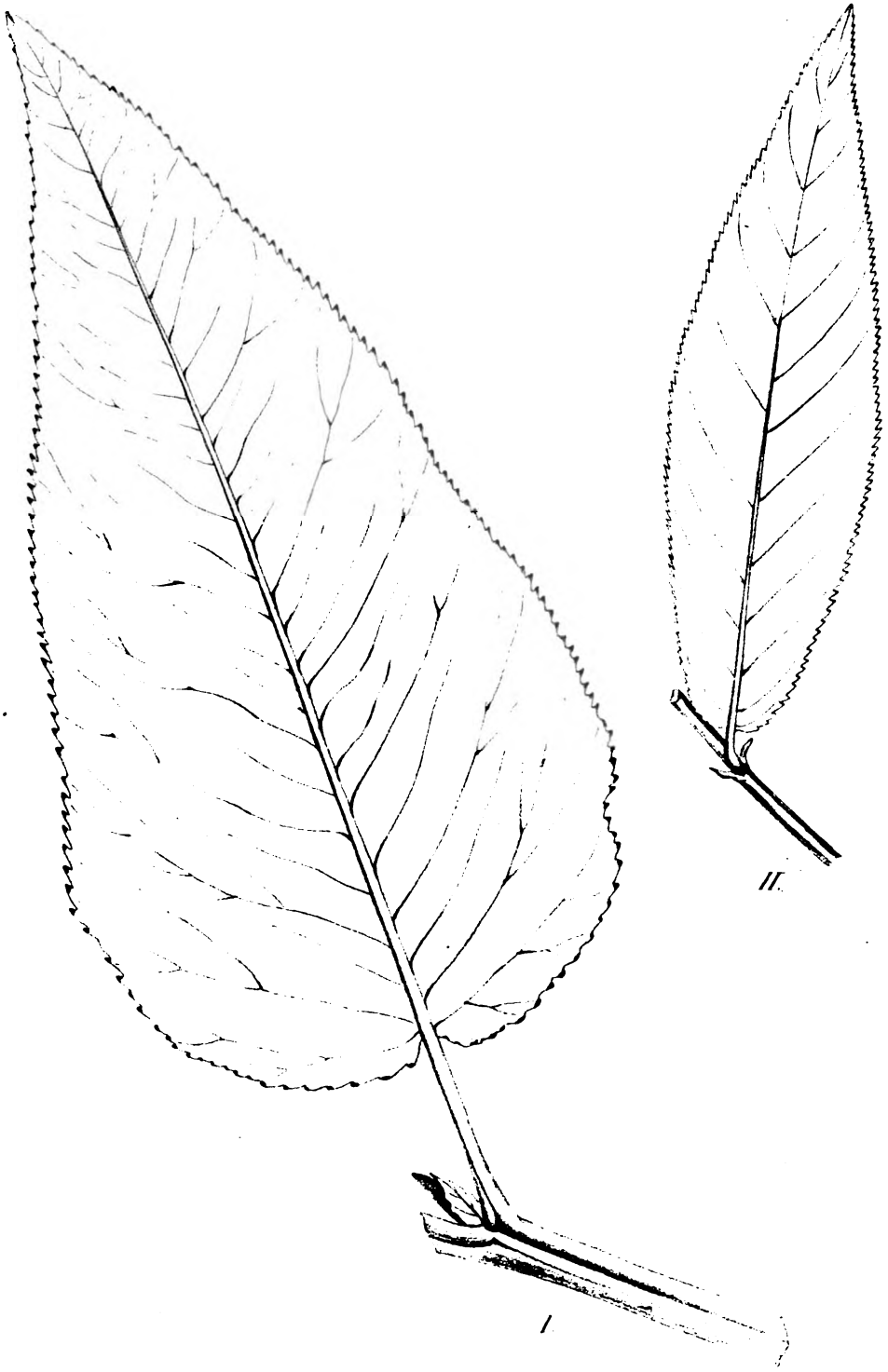

P. Balsamifera I. laurifolia II. viminalis

Digitized by Google

Digitized by Google

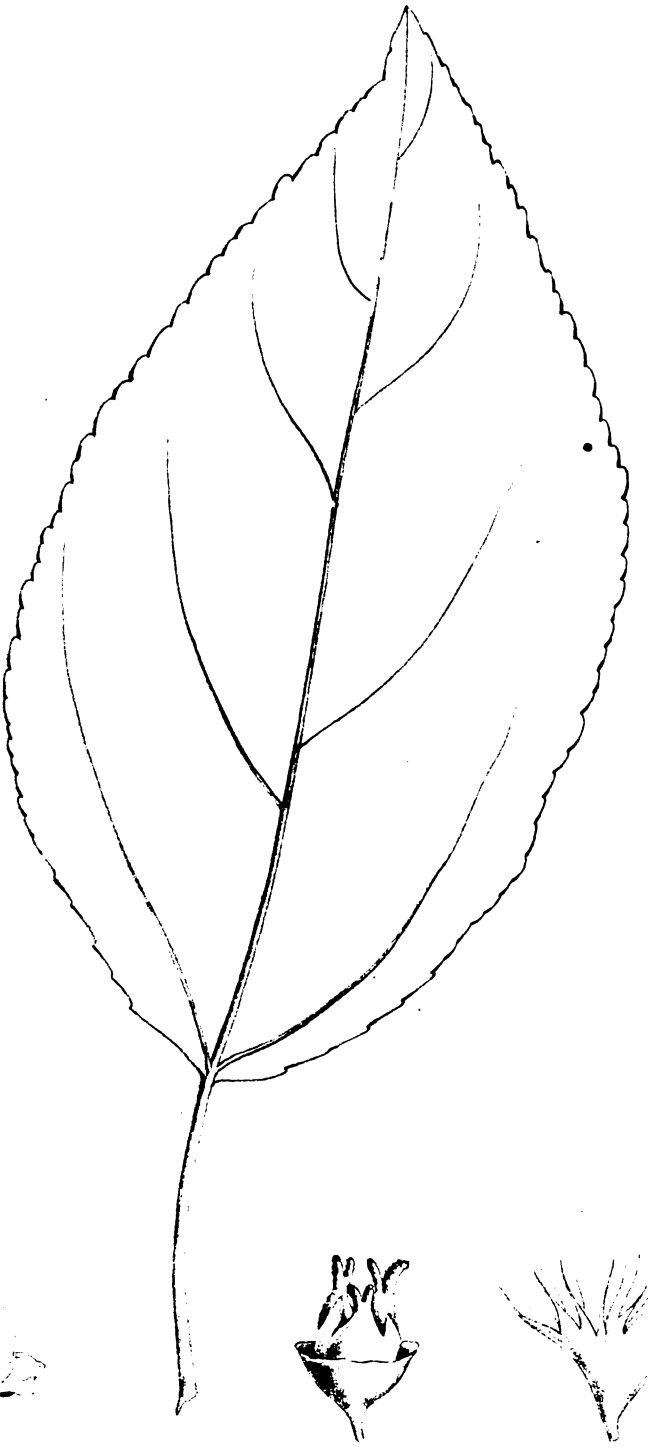

P. Balsamifera genuina

Digitized by Google

Digitized by Google

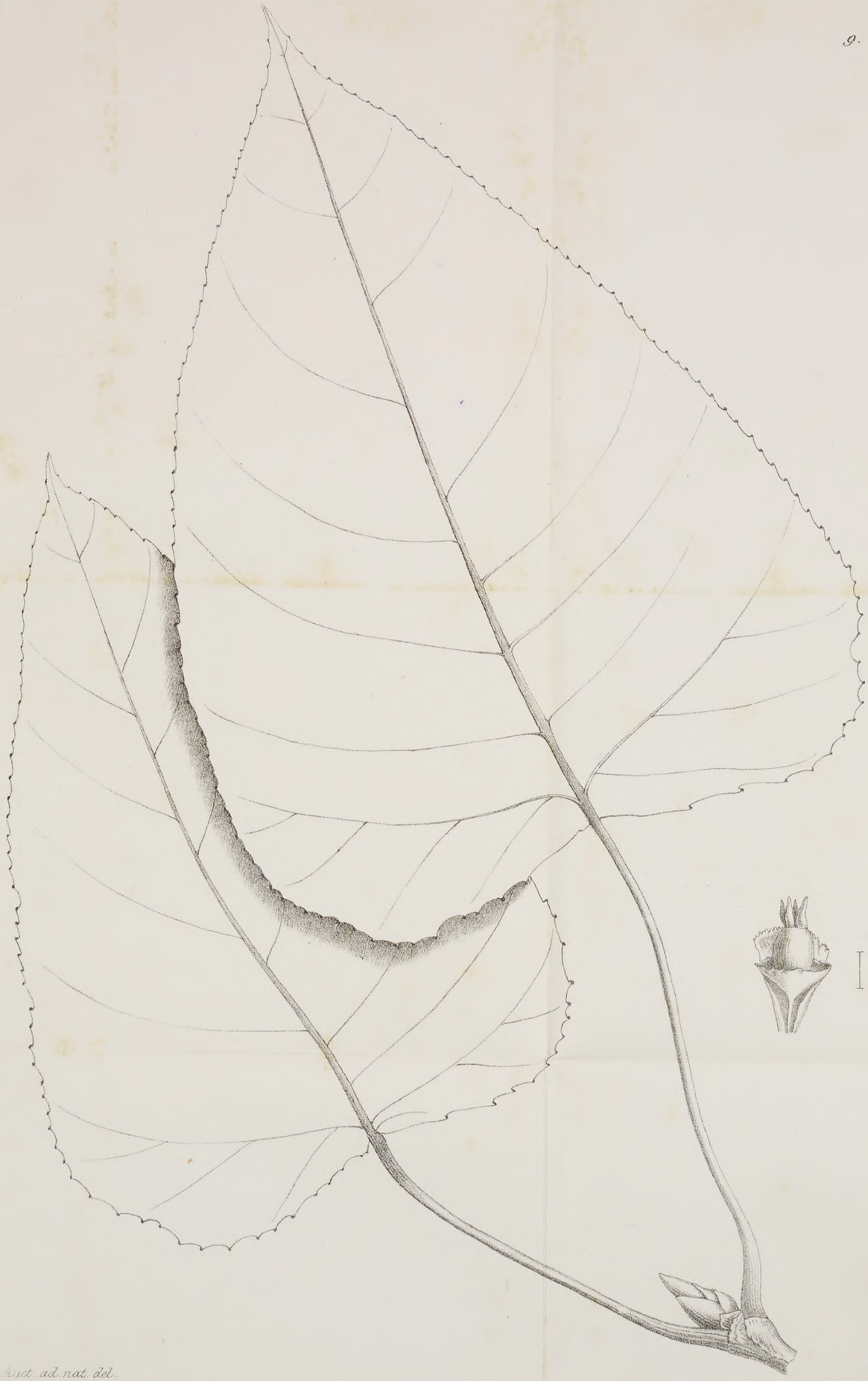

Aud. ad nat. del.

Lith. par G. Severeyns.

P. Candicans.

Digitized by Google

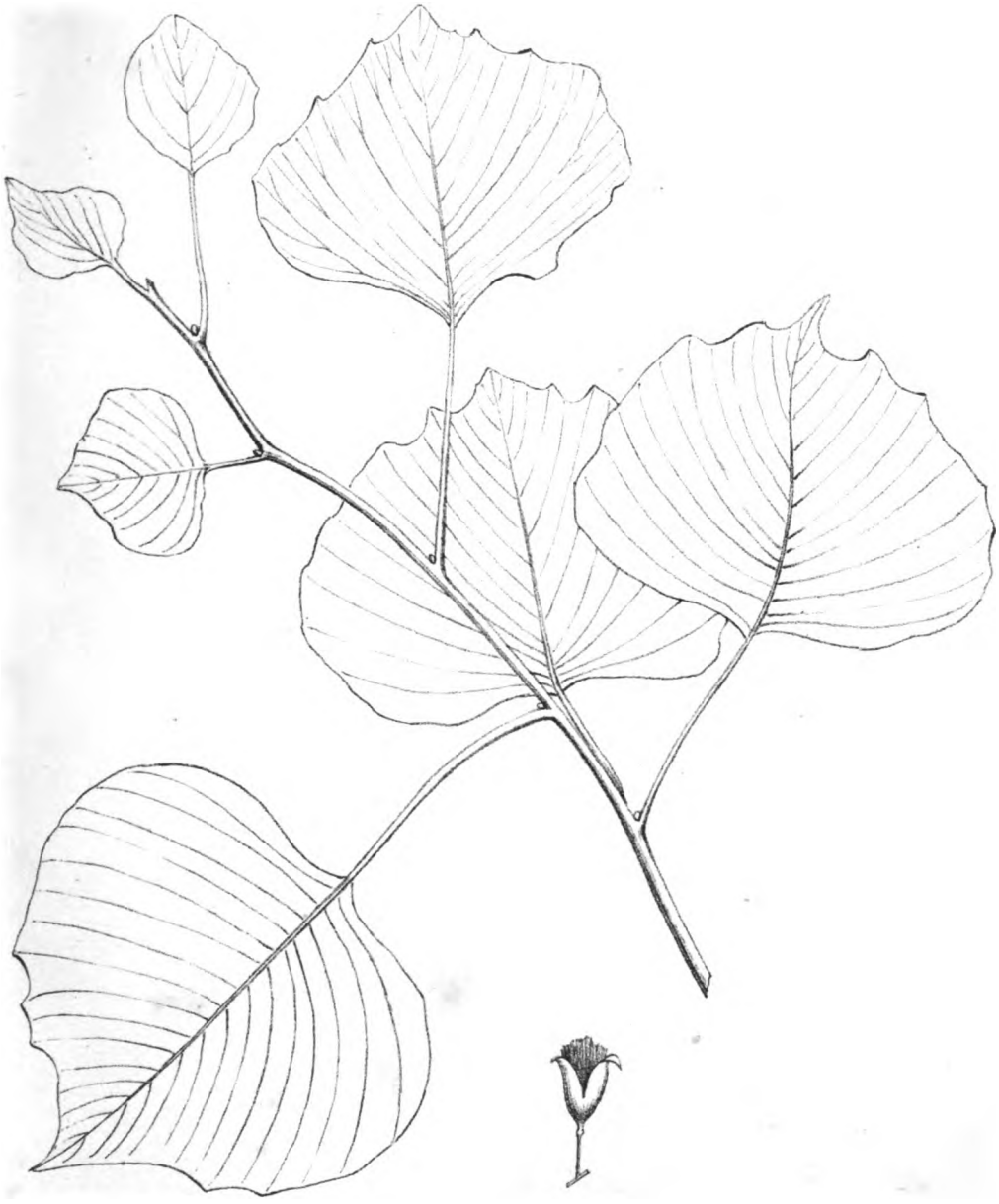

Auct ad. nat. del.

Lith par G. Severeyns.

P. Euphratica orbicularis

Digitized by Google

Digitized by Google

Aiud ad nat. del.

Luth par J. Severeyns

I. P. Euphratica ovata II. P. Euphratica lanceolata

Digitized by Google

Digitized by Google

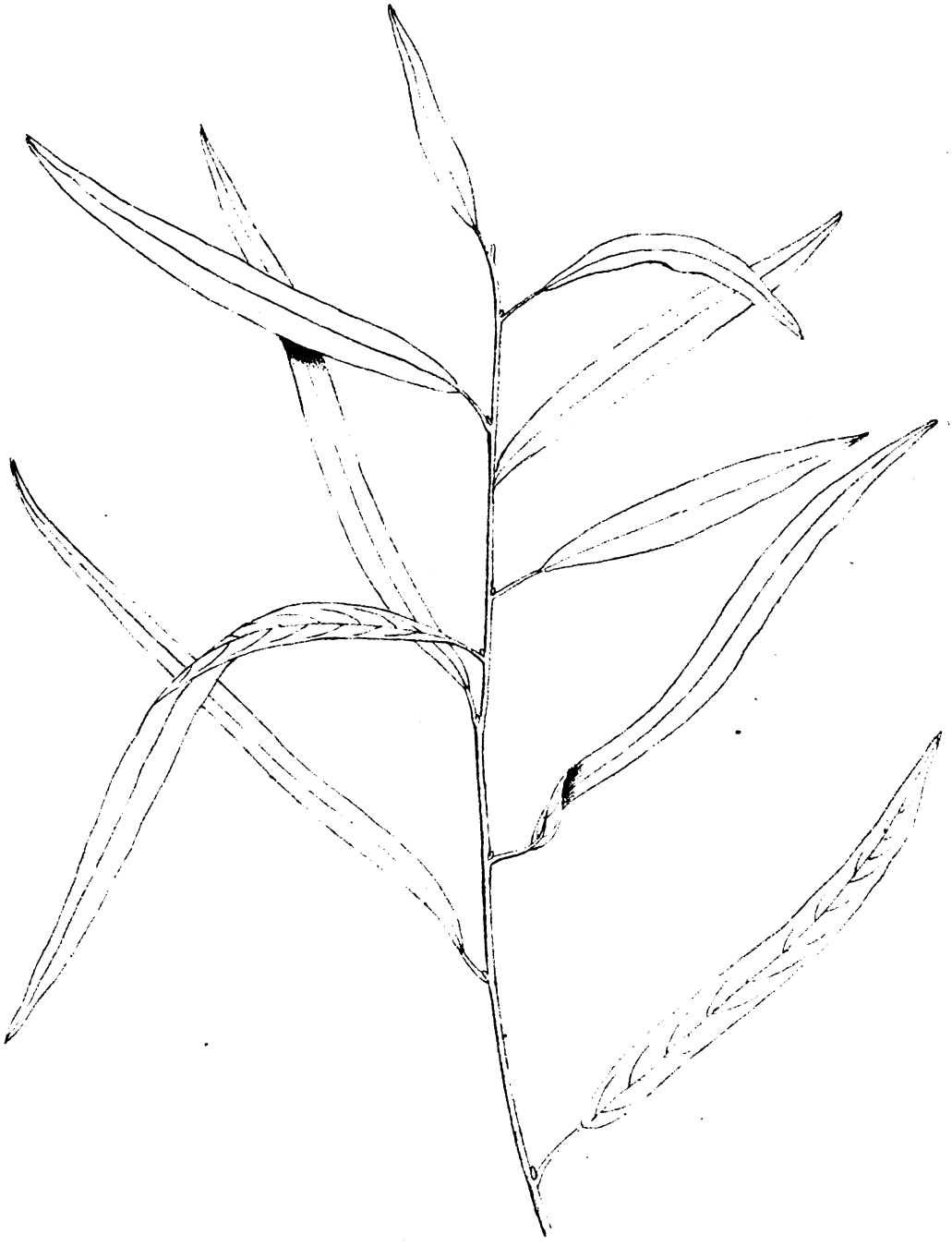

P. Euphratica hippophaefolia.

Digitized by Google

Digitized by Google

P. Euphratica Raineau heterophylle

Digitized by Google

Digitized by Google

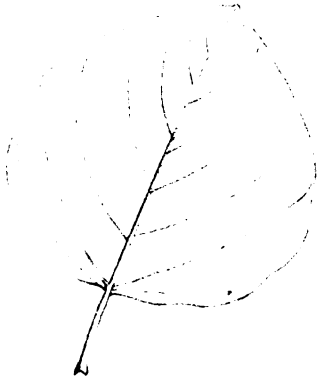

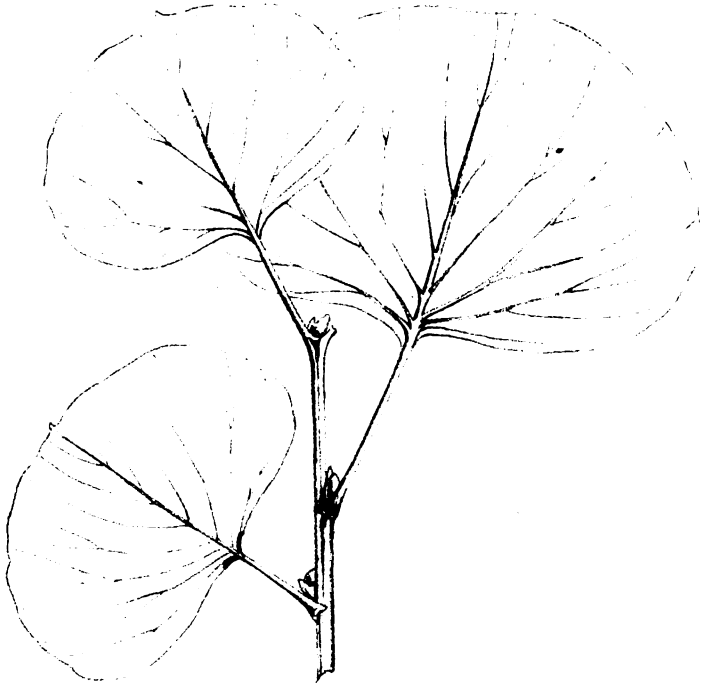

Auct. ad viv. del.

P. Pruinosa.

Lith. par G. Severeyns

Digitized by Google

Digitized by Google

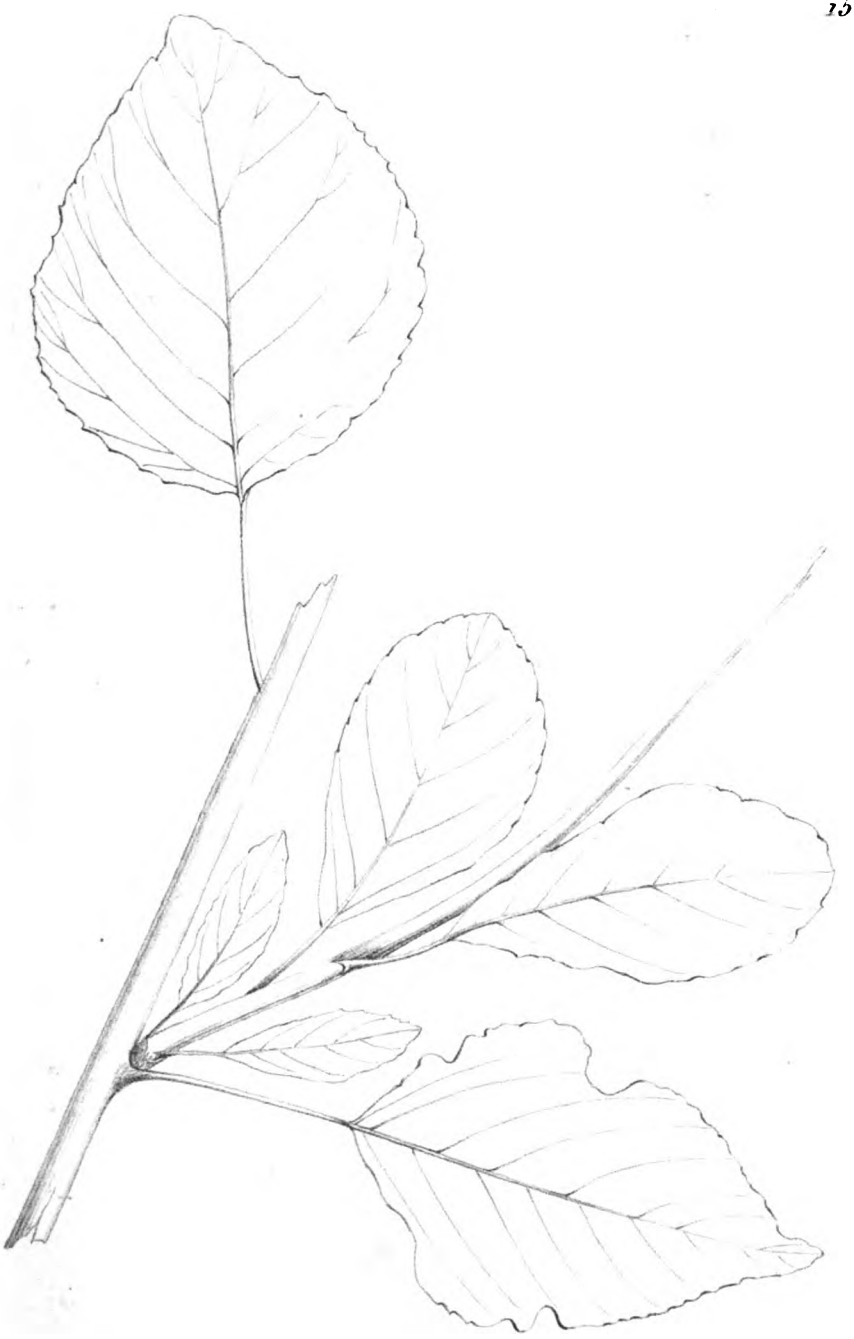

Arnt ad nat del. *Lith par G. Severeyns*

P. Mexicana.

Digitized by Google

Digitized by Google

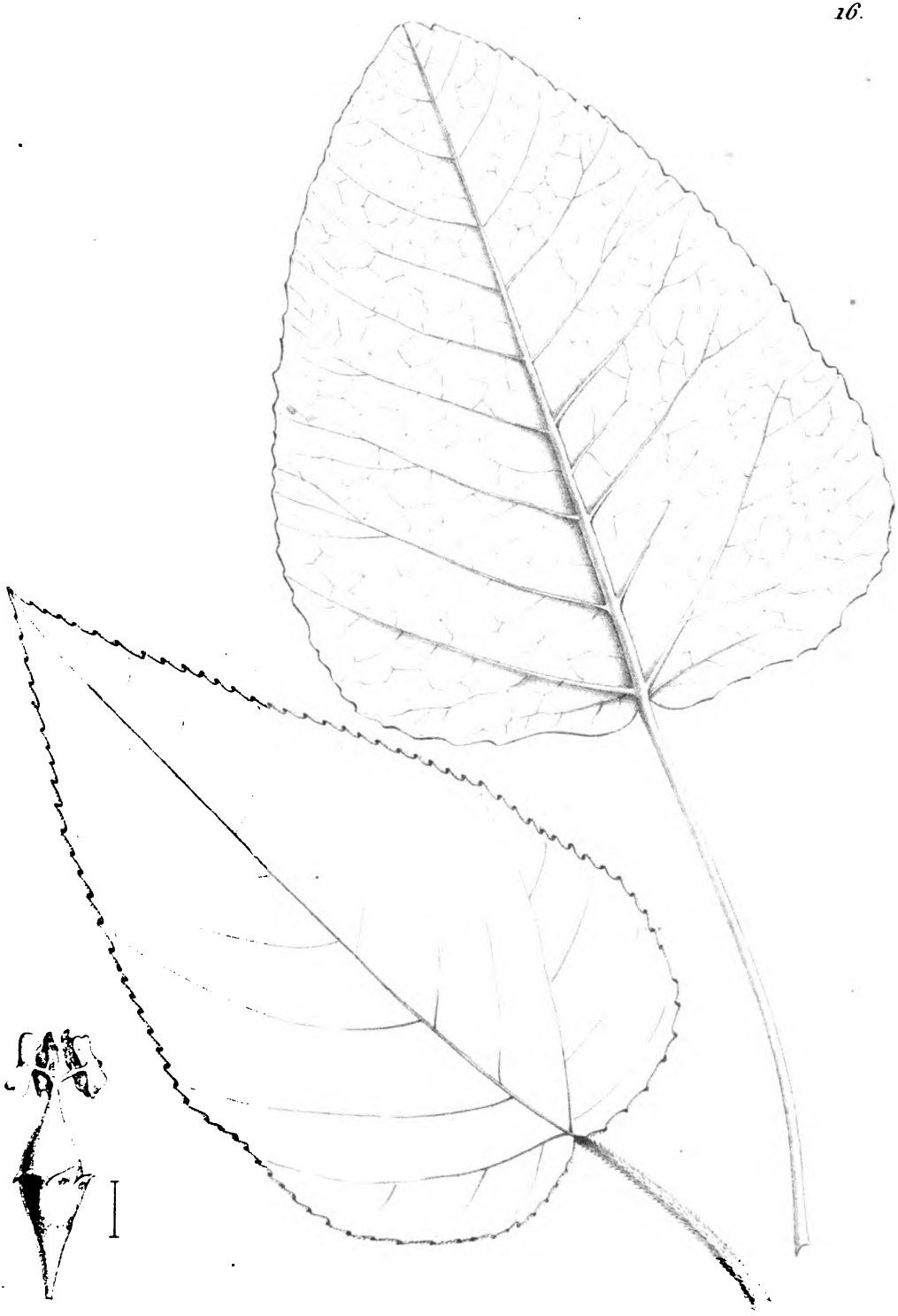

P. Heterophylla.

Digitized by Google

Digitized by Google

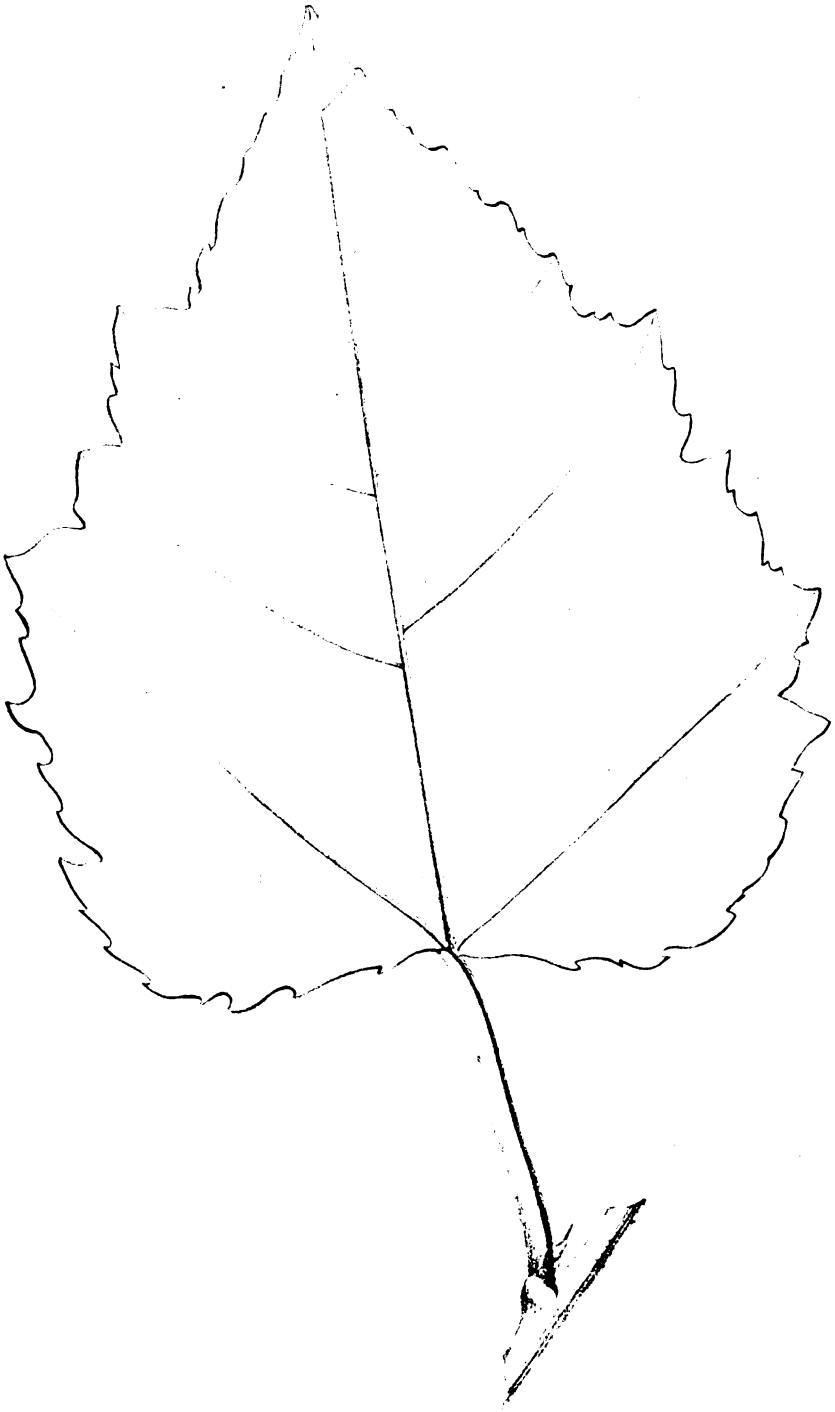

Lith par J. Severeyns

P. Tomentosa.

Digitized by Google

Digitized by Google

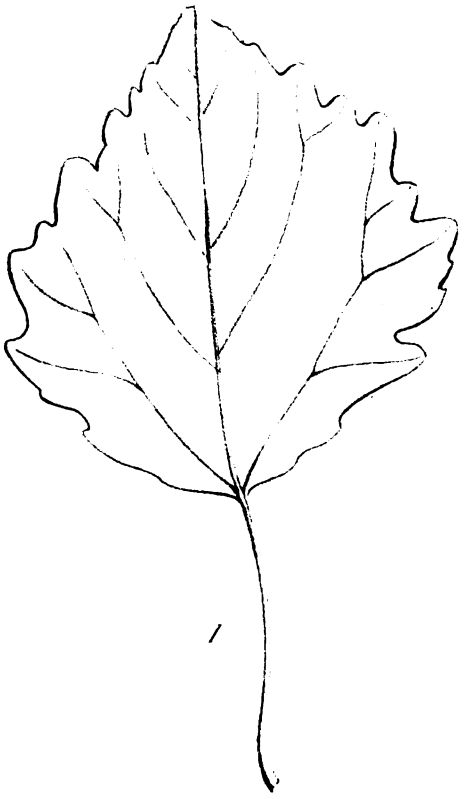

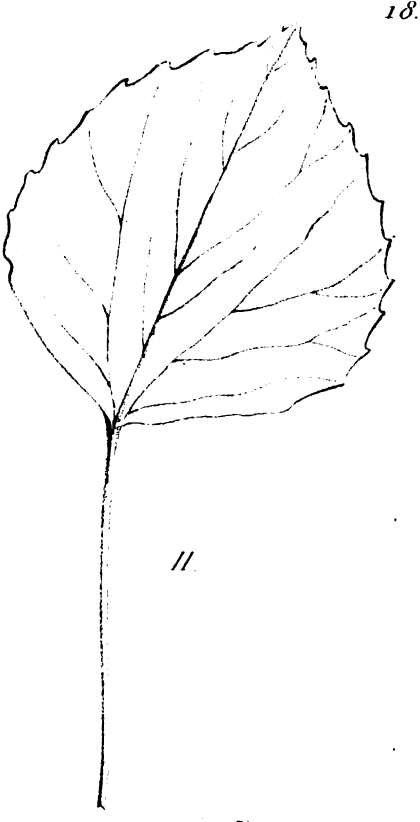

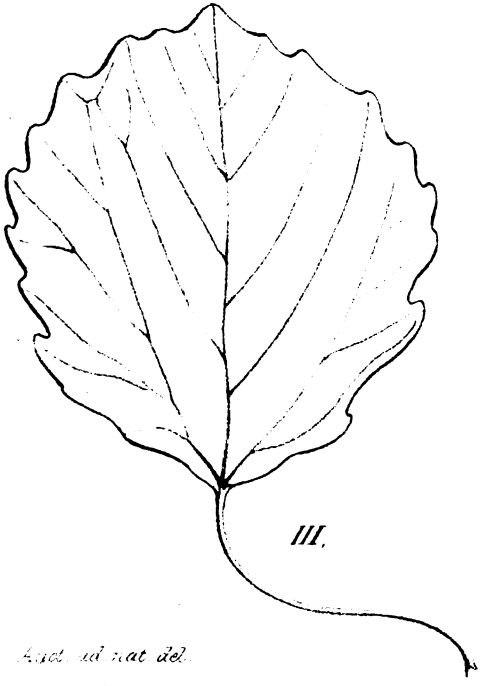

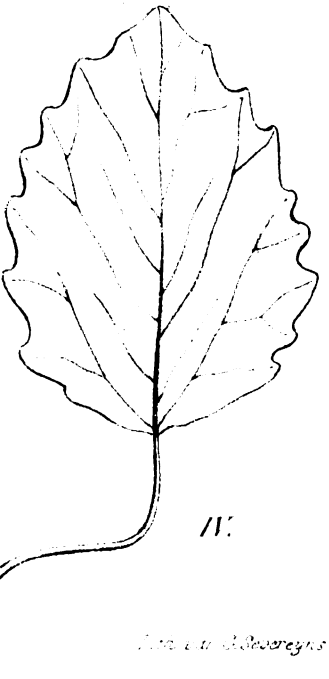

I P. Hybrida. II. III. IV. P. Tremula.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. P. Nigra. II. P. Nigra pyramidalis

Digitized by Google

Digitized by Google

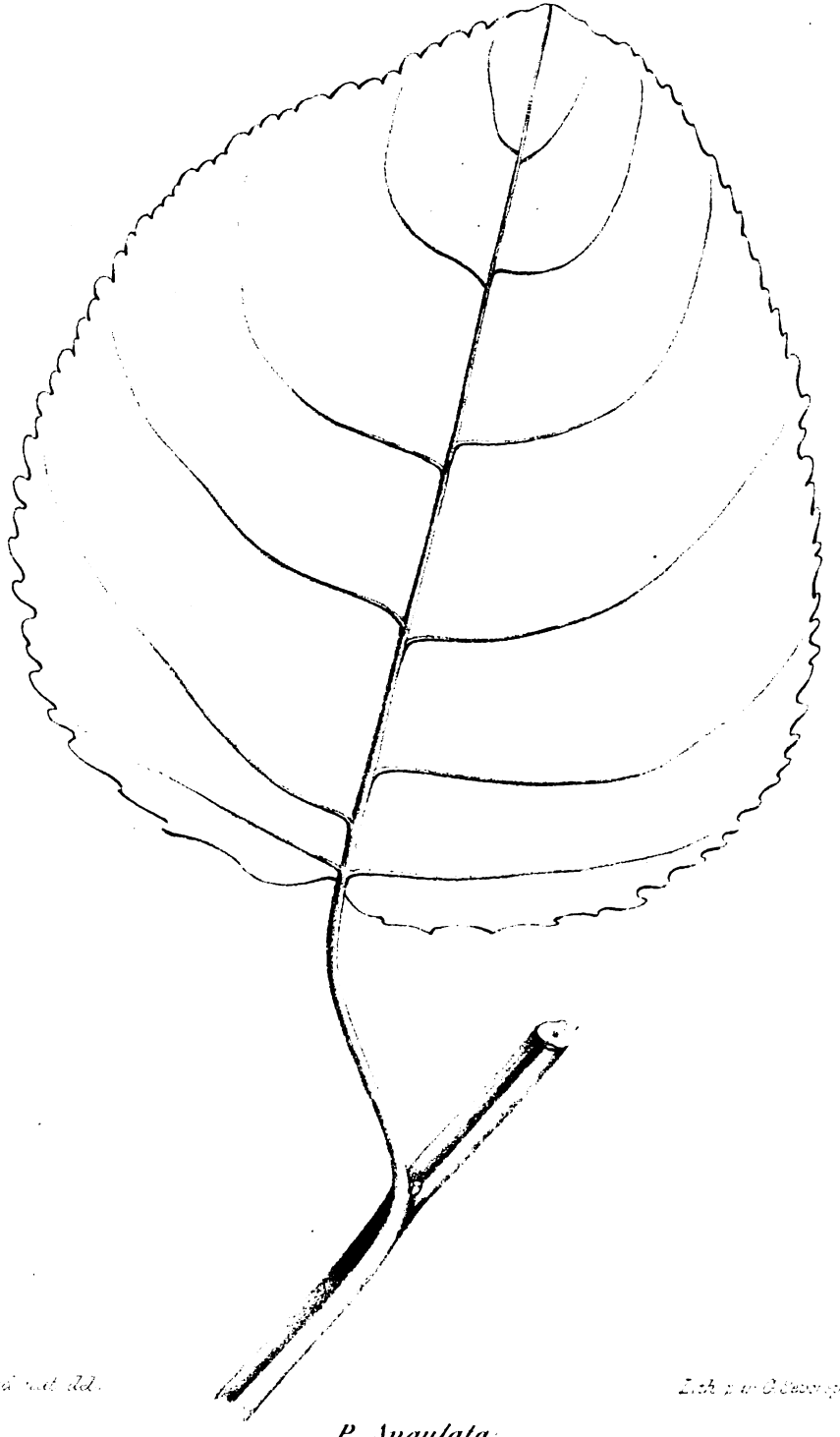

P. Angulata.

Digitized by Google

Digitized by Google

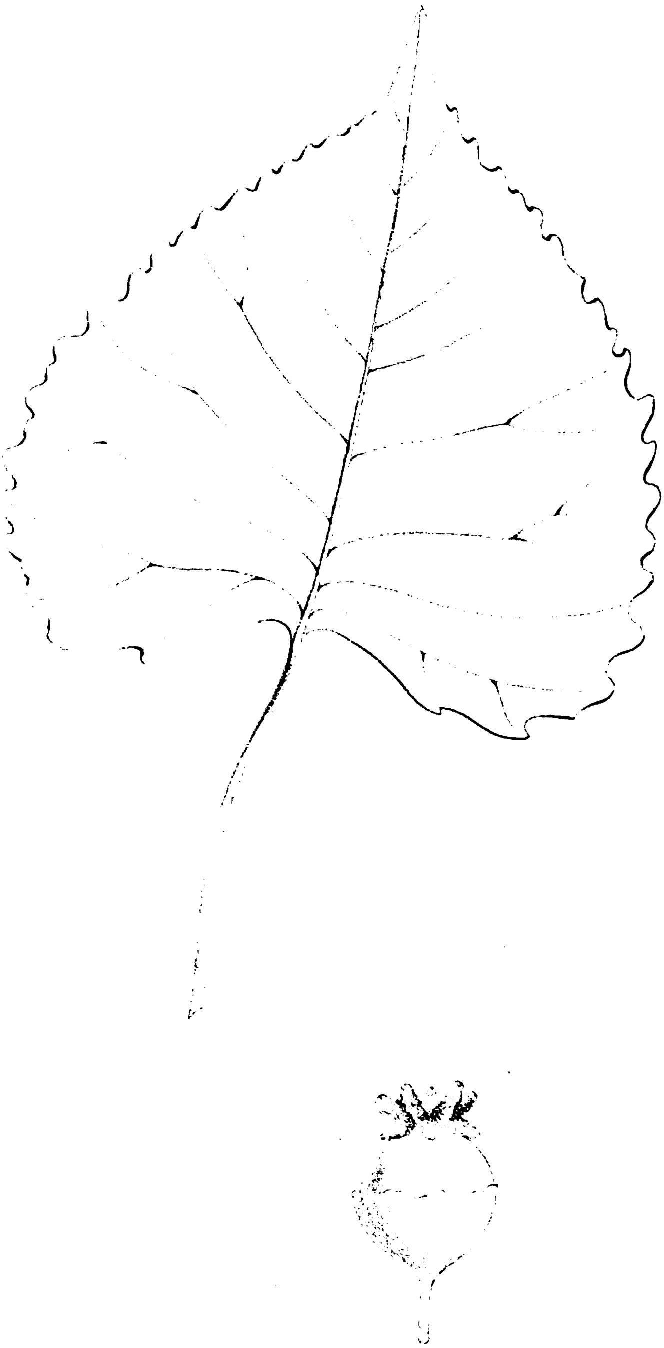

Auct. ad nat. del. *Lith. v. n. J. Severeyns.*

P. Canadensis femelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

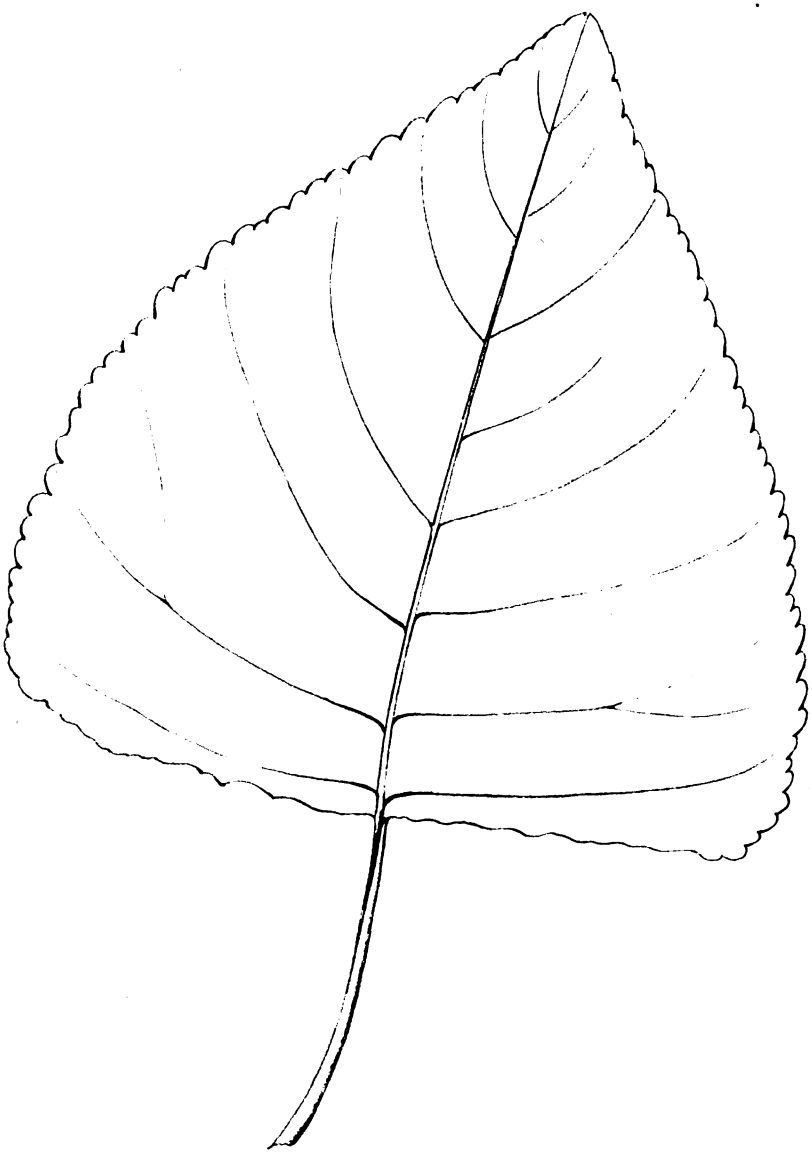

P. Canadensis mâle.

Digitized by Google

Digitized by Google

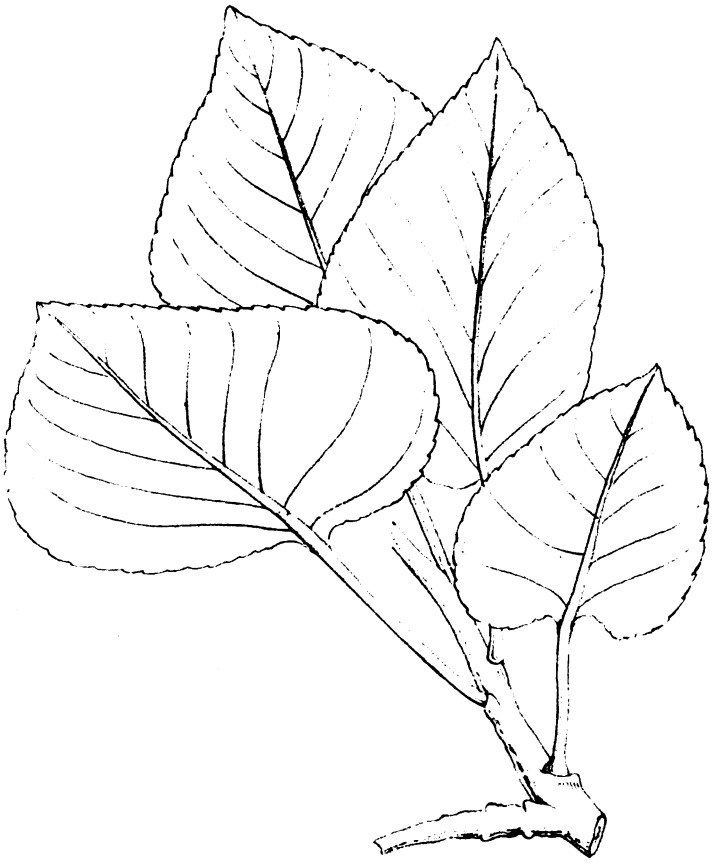

P. Trichocarpa.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES ESPÈCES ET VARIÉTÉS DÉCRITES.

1. POPULUS ALBA. L.
   - α, genuina.
     - 1° *argentea*.
     - 2° *grisea*.
   - β, nivea.
   - γ, denudata.
   - δ, Bachofenii.
   - ε, Croatica.
   - ζ, Salmonii.
2. P. TOMENTOSA CARR.
3. P. HYBRIDA BIEB.
4. P. TREMULA L.
   - α, genuina.
   - β, pendula.
   - γ, villosa.
5. P. TREMULOIDES MICHX.
6. P. HETEROPHYLLA L.
   - β, argentea.
7. P. GRANDIDENTATA MICHX.
   - β, pendula.
8. EUPHRATICA OLIV
   - α, orbicularis.
   - β, ovata.
   - γ, lanceolata.
   - δ, hippophaefolia.
9. P. PRUINOSA SCHRENK.
10. P. SIEBOLDI MIQUEL.
11. P. NIGRA L.
    - α, genuina.
    - β, pyramidalis.
    - γ, betulaefolia.
    - δ, Sinensis.
12. P. MEXICANA NOB.
13. P. ANGULATA AIT.
    - β, tortuosa.
14. P. CANADENSIS DESF.
    - β, discolor.
    - γ, angustifolia.
15. P. CILIATA WALLICH.
16. P. BALSAMIFERA.
    - α, genuina.
    - β, suaveolens.
    - γ, laurifolia.
    - δ, viminalis
17. P. SIMONII CARR.
18. P. CANDICANS AIT.
19. P. TRICHOCARPA TORR. & GRAY.

Digitized by Google

TABLE SYNONYMIQUE.

POPULUS acladesca Hort . . . 248
— acerifolia Lodd . . . 226
— ALBA L. 223
— alba-tremula Krause . 229
— ANGULATA AIT. . . . 240
— angulosa Michx. . . 240
— angustifolia Jam Torrey 243
— argentea Michx. . . 233
— Atheniensis Hort. . . 232
— australis Ten. . . . 231
— Bachofenii Wiersb. . 227
— BALSAMIFERA L. . . . 245
— betulaefolia Pursh . . 239
— CANADENSIS DESF. . . 242
— Canadensis Moench. . 248
— CANDICANS AIT . . . 248
— canescens Smith . . 229
— Carolinensis Moench . 242
— caudina Ten. . . . 249
— CILIATA WALLICH . . 243
— Cilicica Kotschy. . . 230
— cordata Hort. . . . 241
— cordifolia Burgsd . . 232
— cordifolia Dumrt . . 230
— Croatica Walds. et Kit. 228
— denudata Hartig. . . 227
— dilatata Ait 239
— dilatata Neapolitana Ten. 250
— discolor Hort. . . . 243
POPULUS diversifolia Schrenk . 234
— EUPHRATICA OLIVIER . 234
— fastigiata Pers . . . 239
— glabrata Dumrt. . . 230
— glandulosa Moench. . 242
— Graeca Ait 231
— GRANDIDENTATA MICHX. 233
— grandifolia Hort. . . 233
— heterophylla Duroi. . 240
— HETEROPHYLLA L. . . 232
— heterophylla Hort . . 248
— Hudsoniana Michx. . 239
— HYBRIDA BIEB . . . 228
— intermedia Dumrt . . 230
— intermedia Lej. . . . 231
— Italica Duroi. . . . 239
— Italica dilatata Willd . 239
— laevigata Willd. . . 232
— laevigata Willd. . . 242
— latifolia Moench. . . 248
— laurifolia Ledeb. . . 246
— Lindleyana Carr. . . 247
— Lindleyana ex Koch . 242
— lobata Fischer . . . 250
— longifolia Pall. . . . 247
— macrocarpa Schrenk . 246
— macrophylla Lodd . . 241
— macrophylla Lindley . 248
— Marylandica Bosch. . 242
— MEXICANA NOB . . . 240

Digitized by Google

POPULUS monilifera Ait. . . . 242
— monilifera erecta de Selys 243
— monticola Mertens. . 231
— neglecta ex Koch . . 242
— Neapolitana Ten. . . 249
— nigra Catesby . . . 248
— NIGRA L. 238
— nivea Willd 226
— Ontariensis Desf. . . 248
— oxyodonta Mertens. . 231
— Pannonica Kit . . . 239
— Pannonica italica Moench 239
— pendula Lodd. . . . 231
— PRUINOSA SCHRENK. . 236
— pyramidalis Roz. . . 239
— pyramidata Moench. . 239
— pyramidata Hort. . . 239
— pyriformis Royle . . 244
— salicifolia Hort. . . 247
POPULUS Salmonii Carr . . . 228
— serotina Hartig. . . . 240
— SIEBOLDI MIQUEL. . . 237
— SIMONII CARR 247
— Sinensis Carr. . . . 239
— stricta Mertens. . . 231
— suaveolens Fischer. . 246
— supina Lodd. . . . 231
— tacamahaca Mill. . . 245
— TREMULA L 229
— TREMULOIDES MICHX. . 231
— trepida Willd . . . 232
— TRICHOCARPA TORR. et GRAY 249
— TOMENTOSA CARR. . . 228
— tortuosa Carr. . . . 241
— villosa Lang. . . . 231
— viminalis Lodd. . . 247
— viminea Bon jard . . 245
— Virginiana Dum. Cours. 242

Digitized by Google

Digitized by Google

DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE

ET

DES OBSTACLES QU'IL RENCONTRE

DANS SA RÉALISATION.

I.

L'homme, considéré sous le rapport purement physique, est l'être le plus mal doué de la nature. Tandis que tous les autres animaux et même les plantes, ont des organes qui sont exactement en rapport avec leurs besoins, lui seul, éprouvant ces besoins d'une manière infiniment plus étendue que les autres animaux, possède dans ses organes physiques moins de moyens de les satisfaire. Il lui faut une nourriture abondante et substantielle, à la fois animale et végétale ; et cependant il est mal conformé pour la course ; le poids de son corps, porté sur deux extrémités seulement le fatigue bientôt ; il perd facilement l'équilibre ; ses pieds, que nulle enveloppe dure ne protége, sont vite meurtris, les herbes, les broussailles et les ronces, en s'introduisant entre les orteils séparés, le blessent, ralentissent sa course et le font tomber. Ses doigts ne sont pas armés de griffes dures et aigües, ses machoires, peu saillantes, n'ont que des dents courtes, peu propres à saisir et à déchirer une proie vivante. Il n'est pas comme le singe, conformé de manière à grimper aux arbres avec facilité, afin d'en cueillir les fruits ; enfin, il ne sait pas nager sous l'eau, à la poursuite des poissons.

D'un autre côté, sa peau, fine et délicate, n'est pas couverte de cette épaisse et résistante fourrure, qui protége tant d'animaux contre l'ardeur du soleil, l'âpreté du vent ou le froid et la pluie. Il ne peut dormir sur la terre nue, froide et humide, sans autre

Digitized by Google

abri qu'un arbre ou un buisson ; ses enfants, longtemps faibles, chétifs, incapables de pourvoir par eux-mêmes à leur alimentation et à leur défense, exigent un bon abri et des soins continuels ; enfin, l'homme lui-même, devenu débile et infirme par l'âge et les fatigues, bien avant l'époque où il doit mourir, exige les soins de ses semblables, qui ont tant de peine déjà à pourvoir à leurs propres besoins.

Et cependant, malgré cette évidente infériorité physique, l'homme est bien réellement l'être supérieur de la création, le roi, le maître du monde animé et inanimé, le seul être susceptible de progrès.

C'est que, à l'action si limitée de ses facultés physiques, l'homme et l'homme seul parmi les êtres doués de vie, peut joindre l'action presque sans limites de ses facultés morales et intellectuelles, indéfiniment perfectibles.

La supériorité de celles-ci sur les premières résulte de ce que, par leur moyen, l'homme peut s'emparer des forces inépuisables de la nature, et substituer leur puissante action à celle de ses forces physiques si bornées, de ce que, par leur moyen encore, il peut s'approprier les dons sans limites que la nature lui offre pour la satisfaction de ses besoins.

Rarement elle nous vient en aide au point que cette satisfaction n'exige plus de nous aucun effort, comme lorsque l'air respirable nous environne de toutes parts, quand le soleil nous envoie sa lumière et sa chaleur ; presque toujours des efforts humains doivent solliciter le concours de la nature ; s'il s'agit par exemple de cultiver un champ pour utiliser la force végétative du blé et mettre à sa portée les moyens de nutrition que lui fournissent le sol et l'atmosphère, comme quand il faut arracher le combustible des profondeurs de la terre, ou transformer le minerai de fer en instruments utiles par des opérations longues et pénibles.

L'homme ne parvient donc à la satisfaction de ses besoins, ou à posséder ce qui lui est utile, qu'en faisant des efforts, en se donnant de la peine, ou dans la société, en rémunérant cette peine chez autrui par un effort semblable. Cette utilité est donc acquise

Digitized by Google

par lui à titre onéreux, c'est de l'utilité onéreuse, à laquelle les dons ou les forces de la nature ajoutent de l'utilité gratuite, c'est à dire qui ne coûte d'efforts à personne.

Toute satisfaction d'un besoin résulte donc, à très-peu d'exceptions près, d'une certaine somme d'utilités consommées, dont les unes onéreuses, les autres gratuites. L'homme ne pouvant disposer que d'une quantité limitée des premières, il ne peut accroître ses satisfactions et même les faire suffire à ses besoins les plus urgents, qu'en cherchant sans cesse à accroître la somme des dernières, ou, en d'autres termes, en augmentant pour une satisfaction donnée, le rapport de l'utilité gratuite à l'utilité onéreuse.

C'est donc en multipliant la somme des utilités gratuites, ou, ce qui est la même chose, en étendant sa domination sur les forces et sur les dons de la nature, que l'humanité accomplit le progrès, c'est-à-dire qu'elle augmente son bien-être sans accroître ses peines.

II.

Il est utile, croyons-nous, de montrer comment le progrès économique contribue à augmenter le bien-être dont peut jouir chaque individu dans la société, et surtout comment il répand ce bien-être parmi le grand nombre, comment il le rend accessible à la société entière.

Afin de bien montrer en quoi consiste ce progrès et quelles sont ses conséquences, nous prendrons pour exemple les deux choses les plus utiles à l'humanité, le pain du corps et le pain de l'intelligence.

A l'époque romaine, la terre, cultivée d'une manière très-imparfaite, donnait peu de blé; on ne mettait à profit que les parties du sol les plus fertiles et l'on ne faisait rien pour accroître ni même pour conserver cette fertilité; aussi peut-on affimer qu'à surface cultivée égale et à travail égal, nos terres, malgré le désavantage du climat produisent aujourd'hui vingt fois plus de blé, au moins, que les terres romaines et nourrissent par consé-

Digitized by Google

quent, une population vingt fois plus forte, sans que celle-ci ait besoin, pour cela, de s'imposer plus de travail.

Mais les anciens, tout en cultivant le blé, comme nous, ne mangeaient pas toujours du pain, car, par les moyens imparfaits qu'ils possédaient, il était fort difficile de réduire le grain en farine. On le mangeait donc entier, bouilli ou simplement humecté et chauffé sur des pierres exposées au feu, comme le font encore aujourd'hui les Indiens pauvres, pour le riz.

Chez les Romains, le blé était broyé entre deux petites meules de pierre, un esclave tournant la meule supérieure; un trou pratiqué au centre recevait le grain, qui sortait très-imparfaitement moulu, par la circonférence. Le travail pénible et inintelligent de l'esclave ne donnait que de bien faibles résultats; le pain en petite quantité, était réservé pour le maître et sa famille, et l'esclave qui l'élaborait si péniblement, n'en mangeait pas lui-même. Si l'on avait pu comparer la valeur de la farine à celle du froment nécessaire pour la fabriquer, on aurait trouvé que le prix de celui-ci était augmenté dans une proportion énorme par cette grossière manipulation. Aussi, à cette époque arriérée, la terre ne pouvait nourrir qu'un assez petit nombre d'habitants et parmi ceux-ci l'usage du pain était réservé à quelques privilégiés seulement.

L'esclave n'a pas le génie inventif; A quoi lui servirait-il ? Le citoyen romain de son côté, avait l'industrie en horreur; aussi, sous la domination romaine on n'inventa rien de moins imparfait que la meule à bras pour moudre le blé. Mais il en fut autrement des Arabes; ceux-ci, qui n'avaient guère d'esclaves, imaginèrent probablement avant le VIII^e^ siècle, une combinaison de leviers et d'engrenages simples, au moyen de laquelle une meule plus large et plus pesante que la meule romaine, était mue par un bœuf ou un mulet, tournant dans un même sens.

Le travail de l'homme, réduit à surveiller l'animal et à approvisionner la meule, donnait ainsi un résultat sept à huit fois plus considérable et, tout en prenant moins de peine, il pouvait produire assez de pain pour en manger lui-même. Bientôt les

Digitized by Google

habitants des vallées sillonnées par des cours d'eau, imaginèrent la turbine hydraulique, mue par une chute d'eau et dont l'arbre vertical portait la meule à son extrémité supérieure. Cet appareil, si ingénieux et si simple, dispensait de l'emploi de la bête de trait et économisait sa nourriture.

Les habitants des plateaux, de leur côté, substituaient à l'action des chutes d'eau celle du vent, qui donna les mêmes résultats ; et déjà l'effort gratuit des forces naturelles s'étant substitué, dans une assez large mesure, à l'effort onéreux de l'homme, ce progrès permit la généralisation de l'emploi du pain, et personne désormais ne fut plus obligé de broyer le blé entre les dents.

Depuis lors, grâce aux incessants progrès de l'industrie moderne, l'humble turbine arabe dans sa primitive simplicité, a été remplacée par de puissants moteurs hydrauliques dont chacun fait tourner plusieurs meules, le vieux moulin à vent de nos pères disparaît devant le moulin à vapeur; de nouveaux perfectionnements diminuent de plus en plus l'intervention du travail humain, direct ou indirect, dans la production de la farine, et le remplacent par l'effort gratuit des forces naturelles.

Aussi, malgré les bénéfices réalisés par les meuniers, malgré le grand nombre d'ouvriers, libres désormais et mangeant du pain eux-mêmes, employés dans les moulins, le prix de la farine n'excède-t-il aujourd'hui que de bien peu celui du blé qui a servi à la faire, et il n'est plus de famille si humble et si misérable à qui l'usage du pain soit interdit, quoique le nombre des consommateurs, depuis le temps des Romains, ait augmenté dans une proportion considérable.

Que l'on compare le nombre des consommateurs de pain au premier siècle de l'ère chrétienne avec celui des consommateurs qu'il trouve aujourd'hui, que l'on y ajoute les quantités respectivement consommées par chaque individu et le degré de sécurité que possède chacun de voir cette consommation se perpétuer régulièrement et sans interruption fâcheuse et l'on aura la mesure du progrès qui s'est accompli dans la production du pain, ainsi que celle du bien-être qui en a été le résultat.

Digitized by Google

L'histoire de l'industrie du coton, si nous la retracions ici, nous montrerait de même les étonnants progrès qui se sont accomplis, en moins d'un siècle, dans ce qui concerne le vêtement et l'ameublement, et l'influence de ce progrès sur la décence, sur l'hygiène et sur le bien-être matériel de la société, combien il en est résulté de moyens d'existence pour des millions de travailleurs nouveaux ou jadis désœuvrés.

Considérons maintenant le progrès accompli dans la satisfaction de nos besoins intellectuels. Au XIVe siècle, avant la découverte de l'imprimerie, avant l'invention des journaux, du télégraphe, etc., ces besoins étaient très imparfaitement satisfaits, ils existaient même à peine, puisque de grands seigneurs se passaient de savoir lire et écrire. Les efforts nécessaires à la satisfaction de ces besoins étaient presqu'en totalité accomplis par l'homme, la nature n'y prenant qu'une assez faible part ; c'est assez dire combien ces efforts étaient dispendieux et combien peu de personnes pouvaient jouir de la satisfaction qui en résultait.

En effet, supposons, par exemple, qu'il s'agisse de la publication d'un livre. L'auteur, après avoir composé le manuscrit, est obligé de le copier lui-même, ou de le faire copier par un scribe, autant de fois qu'il veut en avoir d'exemplaires ; le prix élevé de ce livre et la rareté des personnes disposées à l'acheter, limite nécessairement ce nombre.

Chaque copie exige un temps très long ; souvent l'écrivain est obligé de préparer son vélin lui-même, car il n'existe pas encore de fabriques de papier.

On sait que, pour abréger l'opération de préparer le vélin avec des peaux, les scribes prenaient souvent d'anciens manuscrits, dont ils recouvraient l'écriture d'un enduit blanc et opaque, sur lequel ils traçaient de nouveaux caractères.

Tout le travail de la confection d'un livre, travail lent et difficile se faisait par des efforts humains, les forces de la nature n'y prenaient qu'une part insignifiante. Aussi, quelque élevé que fut à cette époque, le prix d'un livre, la valeur de l'édition entière, composée d'un très-petit nombre d'exemplaires, était ordinaire-

Digitized by Google

ment insuffisante pour récompenser les peines que l'auteur s'était données, de méditer et d'écrire son ouvrage. Il résulte de là que l'auteur était, à l'égard des acheteurs de ce livre, à peu près ce que l'esclave romain tournant la meule à farine, était à l'égard de son maître.

Malgré les progrès de la civilisation et de l'art de produire les livres, cette espèce d'esclavage de l'auteur envers le public, qui fait qu'il n'en reçoit qu'une rémunération précaire et insuffisante de son travail, n'a pas encore entièrement cessé d'exister, par suite de l'imperfection des lois qui régissent la propriété littéraire.

Mais revenons à notre sujet, et récapitulons les résultats de l'état imparfait dans lequel se trouve, au XIVe siècle, l'industrie qui a pour objet la satisfaction des besoins intellectuels. Cette satisfaction est très-faible, presque nulle, l'ignorance règne partout, dans l'humble cabane du serf comme dans la boutique du marchand, dans l'atelier de l'artisan comme dans le manoir du seigneur.

Un livre est une chose rare, les couvents et quelques riches prélats seuls en possèdent : il n'existe de bibliothèque publique nulle part. Malgré l'extrême cherté des livres, le copiste seul est bien payé de son travail; l'auteur n'en reçoit qu'une récompense incertaine et insuffisante; aussi est-il presque toujours moine ou valet de quelque grand seigneur, jamais homme libre, vivant uniquement de sa profession.

Au quinzième siècle, l'imprimerie est inventée. L'auteur ne confie plus son manuscrit à un copiste mais à un compositeur, qui le transcrit en caractères métalliques, opération qui coûte à peine plus de temps que la copie manuscrite et à laquelle on peut d'ailleurs employer plusieurs personnes à la fois.

Les caractères métalliques, rangés à la suite les uns des autres, sont solidement assemblés dans un cadre; leur surface est enduite d'encre, on place dessus une feuille de papier humecté; un coup de presse, donné par un ouvrier ou par une machine, reproduit les caractères sur le papier, et les mêmes opérations, d'enduire d'encre les caractères métalliques et d'imprimer cette encre sur le papier, peuvent se reproduire plusieurs milliers de fois par

Digitized by Google

jour et créer ainsi un grand nombre de volumes, en n'exigeant qu'une très faible somme d'efforts humains.

Le besoin incessant qui en résulte d'avoir du papier, des caractères d'impression, des presses et des machines pour mettre celles-ci en mouvement, encourage le développement et le progrès économique des industries qui produisent toutes ces choses. Bientôt aussi les usages se modifiant, l'imprimerie donne lieu à la vaste et importante industrie du journalisme, grâce à laquelle les imprimés pénètrent partout, de manière que le plus humble ouvrier, l'esclave et le serf d'autrefois, à qui toute jouissance intellectuelle était interdite, s'il sait lire, peut être informé de tout ce qui se passe dans le monde entier, recevoir de l'instruction dans toutes les branches des connaissances humaines, moyennant une très-minime fraction de son salaire. Si c'est possible rendons nous compte maintenant, de la somme de bien-être et de liberté, qui a été pour le genre humain, le résultat de l'invention de l'imprimerie et des arts qui en dépendent ou, en d'autres termes, de la substitution des efforts gratuits de la nature aux efforts onéreux de l'homme dans la communication de la pensée.

D'une part, nous voyons le sentiment religieux, la morale, l'instruction, épurés par la comparaison et la discussion, se répandre sur une portion, chaque jour plus considérable, de l'humanité entière, et élever son niveau moral et intellectuel, source primordiale de toute liberté et de tout bien-être.

Au lieu d'obtenir, à grande peine, quelques rares copies de son ouvrage, l'auteur en fait tirer des milliers d'exemplaires par la presse et, quoique l'acheteur de son livre n'ait plus à payer qu'une fraction de millième du travail de l'auteur, celui-ci en est assez largement remunéré pour n'avoir plus besoin de se faire moine, humble valet de quelque puissant seigneur ou de quelque riche financier. Il est devenu libre, et a reconquis sa dignité, au lieu de subir la volonté d'autrui, la sienne peut exercer sur ses contemporains une puissante et légitime influence.

Si le sort de l'auteur, et surtout du savant, n'est pas toujours ce qu'il devrait être par suite du progrès accompli ; s'il est encore

Digitized by Google

souvent obligé de solliciter des fonctions qui lui permettent de tenir, dans la société, le rang honorable auquel il a droit, c'est répétons-le, que dans l'état imparfait de notre civilisation, la propriété de ses œuvres n'est pas encore suffisamment reconnue et garantie.

Ce ne sont pas seulement les auteurs qui ont augmenté en nombre, en considération et en richesse : des milliers d'éditeurs, de libraires, d'imprimeurs, de fabricants de papier, d'encre, de caractères d'imprimerie, de machines, des millions d'ouvriers, etc., remplacent aujourd'hui les quelques faméliques copistes de ce que l'on se plaît encore à appeler le bon vieux temps. L'ensemble de ces travailleurs, libres et honorés, constitue aujourd'hui une classe importante dans la société, et ses services contribuent au moins autant que ceux des autres classes, aux progrès de la liberté et du bien-être parmi le genre humain.

Des deux exemples qui précèdent, on peut conclure que tout progrès économique, c'est-à-dire toute conquête réalisée par l'homme sur la nature, est un pas de plus pour l'humanité, dans la voie de la civilisation, du bien-être et de la liberté.

III.

D'où vient alors, dira-t-on, que ces progrès sont si lents, et que, depuis qu'il existe des hommes sur la terre, un si grand nombre d'entre eux sont encore en proie à la misère ou gémissent dans la servitude ?

D'ou vient que les moulins à vent et les turbines ne remontent pas au-delà du septième siècle, que l'imprimerie ne date que du quinzième ; qu'il y a moins de cinquante ans, aucun bateau à vapeur n'avait encore sillonné l'océan, aucune locomotive n'avait dévoré l'espace sur les continents ?

D'où vient enfin, que des champs, presque sans limites, demeurent inexplorés et inexploités, tant dans le monde matériel que dans le domaine plus vaste encore de l'intelligence ?

C'est que le progrès rencontre dans sa marche trois obstacles

Digitized by Google

principaux qui tendent constamment à l'arrêter ou tout au moins à le ralentir. Ces obstacles sont : l'ignorance, les préjugés et l'égoïsme.

L'homme sauvage ou peu civilisé ignore les causes des phénomènes naturels qu'il voit s'accomplir autour de lui. Les grandes masses d'eau en mouvement, les flots de la mer agitée, l'ouragan renversant ou brisant les arbres, le tonnerre qui gronde, l'éclair qui foudroie, le feu qui dévore rapidement les substances combustibles et dont le contact lui cause de terribles douleurs, tout cela est pour lui sujet d'étonnement et de terreur. et il est loin de songer qu'il pourrait transformer ces éléments destructeurs en autant d'esclaves puissants, mais dociles et soumis à ses moindres volontés. Aujourd'hui encore, au milieu de nos sociétés qui se vantent d'être civilisées, combien il reste d'êtres craintifs et faibles parce qu'ils sont ignorants, et qui redoutent ces mêmes éléments qu'ils devraient savoir dompter et modérer pour en faire des instruments de production, des agents de bien-être. Les savants eux-mêmes connaissent-ils toutes les forces, tous les dons que récèle la nature, ou les connaissant, savent-ils les utiliser ?

L'ignorance nous fait donc craindre ou méconnaître les forces inépuisables de la nature, dont l'obéissance devrait nous être acquise ; elle ralentit l'action du progrès. Cette ignorance n'est pas près de se dissiper, car pour cela, il faudrait que bien des progrès fussent déjà réalisés, et que l'humanité fit toujours le plus utile emploi du surcroit de bien être et de loisir ou de liberté qui en serait le résultat.

Le préjugé est un plus grand obstacle au progrès que l'ignorance, car celle-ci est plus facile à dissiper. On a plus vite instruit un ignorant, qui n'a pas encore de préventions d'aucune sorte, que l'homme imbu déjà d'idées fausses qu'il faut commencer par déraciner, avant de pouvoir y substituer la vérité.

L'ignorance nous fait fuir l'instrument du progrès, par la crainte non raisonnée qu'elle nous en inspire ; le préjugé nous fait combattre et repousser cet instrument, parce qu'il nous persuade

Digitized by Google

que celui-ci nous sera nuisible au lieu de nous être utile.

Dans la société, chacun s'applique à rendre à ses semblables une série de services de même espèce, et il reçoit en retour tous les autres services qui concourent à la satisfaction de ses besoins. L'un est cultivateur, il nourrit la société et il en reçoit en compensation, le vêtement, le logement, l'instruction, etc. Un autre est instituteur, il instruit les enfants de ses concitoyens, et ceux-ci, en retour de ce service, ont soin de le vêtir, de le loger, de le nourrir.

Qu'un progrès notable s'accomplisse dans les procédés de la culture ; qu'il en résulte, par exemple, que le besoin de denrées alimentaires soit satisfait avec la moitié des efforts qui, jusque là, étaient nécessaires à cet effet ; il en résultera incontestablement un grand bien être pour l'humanité, qui pourra satisfaire un de ses principaux besoins avec moitié moins de peine, et consacrer le restant devenu disponible, à se procurer d'autres jouissances. Mais les cultivateurs, dont une moitié sera devenue inutile et ne trouvera plus d'emploi pour ses facultés, les cultivateurs protesteront contre ce progrès qui les prive de tout ce qu'ils auraient obtenu en échange d'un travail dont on n'a plus besoin et s'ils le peuvent, ils s'opposeront de toutes leurs forces à ce qu'un tel progrès ait lieu, et il ne manquera pas, parmi les autres classes de la société, de gens qui, s'apitoyant sur le sort des cultivateurs déplacés, les soutiendront dans leur résistance, sans réfléchir qu'il y a aujourd'hui, grâce au progrès de la mouture, plus d'hommes libres et bien payés, occupés à la fabrication de la farine qu'il n'y avait jadis de misérables esclaves occupés à tourner la meule.

D'un autre côté, que l'on invente une méthode par laquelle l'instruction de la jeunesse ne coûtera plus qu'un dixième des efforts jugés nécessaires aujourd'hui pour obtenir ce résultat ; on conviendra que c'est là un progrès immense qui rend désormais l'ignorance impossible et permet à tous les hommes d'élever plus haut leurs facultés intellectuelles et morales ; mais à leur tour, les instituteurs protesteront, refuseront de considérer comme un progrès ce qui privera les neuf dixièmes d'entre-eux de moyens d'exis-

Digitized by Google

tence. Et ici encore, une partie du public soutiendra leur cause, en se disant : « aujourd'hui un prétendu progrès prive les instituteurs de leur gagne pain, demain ce sera notre tour d'être dépossédés de nos moyens d'existence; haro sur le progrès et sur ses promoteurs! »

Car ce public, aveuglé par le préjugé, ne songera pas que l'imprimerie, progrès qui a réduit, dans un rapport plus grand que celui de dix à un, la difficulté d'instruire la jeunesse, a donné des moyens d'existence avantageux et honorables, à dix mille fois plus d'auteurs, de journalistes, d'instituteurs, de professeurs, de libraires, d'imprimeurs etc., etc., qu'il n'y avait avant cette précieuse découverte, de gens vivant dans la gêne et dans le servage, de la propagation des idées; car ces idées ont grandi et se sont multipliées plus rapidement encore que les moyens de les propager, et les besoins de la société, sous ce rapport, ont grandi avec les moyens de les satisfaire. Que serait-il arrivé, cependant, et où en serait aujourd'hui la civilisation, c'est-à-dire la liberté, la dignité et le bien être des peuples, si les Scribes du moyen-âge et leurs partisans, obéissant au préjugé, avaient brisé les nouvelles presses d'imprimerie, brûlé leurs inventeurs, et anéanti à jamais tout moyen d'en faire d'autres?

Ce qui vient d'être dit des cultivateurs et des instituteurs, s'applique évidemment à toutes les classes de la société; chacune d'elles se croit lésée par tout progrès qui, en faisant intervenir les forces de la nature, simplifie ou abrège son travail et chacune isolément, ou plusieurs en se liguant entre elles, s'opposent à la réalisation de chaque progrès en particulier, quand elles ne croient pas devoir résister à tout progrès en général.

De tout les obstacles au progrès, le plus énergique, le plus difficile à vaincre, est, sans contredit, l'égoïsme, avec les mauvaises passions qu'il engendre, car l'égoïsme pousse les hommes à faire un mauvais usage de leurs facultés, il les porte à se nuire au lieu de s'entr'aider ; par lui, l'homme cherche à obtenir, de l'asservissement ou de la spoliation de ses semblables, le bien-être qu'une raison plus saine, qu'un esprit plus juste, lui feraient

Digitized by Google

demander au concours inépuisable et gratuit des forces de la nature.

Ce fut l'égoïsme qui, dès la plus haute antiquité suggéra à quelques hommes forts, l'idée perverse de dépouiller leurs voisins plus faibles et de les réduire en esclavage, afin de vivre dans le loisir et dans l'aisance, aux dépens de leur travail.

Certains historiens et certains philosophes ont voulu voir un progrès dans l'esclavage qui, disaient-ils, procurait aux maîtres un procédé inconnu jusqu'alors, et dont ils pouvaient profiter pour perfectionner leur intelligence en observant plus à l'aise les phénomènes de la nature afin de trouver le moyen d'utiliser ses forces et ses dons.

Si cette assertion était vraie, l'esclavage n'eut été qu'une institution essentiellement transitoire, tandis que, à la honte du genre humain, il existe encore aujourd'hui; cela vient de ce que les maîtres, au lieu d'utiliser leurs loisirs en s'emparant des forces de la nature, dont la possession eût bientôt rendu l'esclavage inutile, n'usèrent de la faculté de réfléchir qu'ils tiraient de ce loisir même, que pour imaginer des moyens plus puissants et plus étendus de conquête et de domination sur leurs semblables. L'esclavage n'a donc jamais fait faire de progrès qu'à la perversité et à l'iniquité des hommes.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question de l'esclavage au point de vue de la morale et de la justice, mais il convient de démontrer que ce qui est un crime de lèse-humanité est aussi, au point de vue économique, un mauvais calcul, une chose essentiellement nuisible aux progrès de l'humanité.

L'esclavage tend à détruire chez l'homme les deux attributs qui l'élèvent au-dessus de la brute : la moralité et l'intelligence ; or, que reste-t-il de lui quand ces deux choses lui manquent ou sont réduites à un minimum extrême ? Une espèce de brute, dont le travail ne produit guère au-delà de ce qui est nécessaire à son existence, excepté dans le cas, assez rare, où ce travail est employé à utiliser des dons naturels d'une extrême abondance et qui peuvent être recueillis avec peu de peine. Hors de là, le tra-

Digitized by Google

vail de l'esclave est donc peu profitable au maître, même en supposant que celui-ci l'obtienne gratuitement, ce qui n'a jamais lieu, car il doit s'emparer de l'esclave par la force, le maintenir en esclavage par la force encore, et cette dépense de force constitue un travail pénible et dangereux, dont la valeur doit être déduite du surplus que donne le labeur de l'esclave au-delà de ce que coûte son entretien et sa surveillance. De plus, l'esclavage interdit aux maîtres tout travail corporel qui les assimilerait à leurs esclaves, et leur ferait perdre du respect qu'ils doivent chercher à imposer à ceux-ci, afin de s'en faire obéir plus facilement. Enfin, l'usage habituel de la violence et de l'injustice envers toute une race, pervertit chez les dominateurs la notion du juste et de l'injuste, et cette corruption du sens moral tend encore à détruire ou à rendre inutiles les résultats d'une partie du travail accompli dans la société.

Il doit résulter d'une balance rigoureuse dans les comptes de l'esclavage, que dans un climat froid ou tempéré et sur un sol médiocrement fertile, l'esclave coûte au maître plus qu'il ne lui rapporte, et que l'esclavage offre quelque profit seulement là où l'obtention de tout travail libre devenant impossible, il existe un climat chaud, un sol d'une extrême fertilité, une race inférieure, sinon par les facultés morales et intellectuelles au moins par l'éducation, à la race des dominateurs. Encore est-ce à la condition que ceux-ci ne serreront pas trop les liens de leurs esclaves, et qu'ils leur laisseront la faculté d'élever une famille et de posséder quelques choses en propre.

On est assez généralement disposé à admettre que l'abolition de l'esclavage dans la plus grande partie de l'Europe, lors de la chute de l'Empire Romain d'occident est due à l'influence du christianisme, devenu la religion dominante chez les nations civilisées de cette époque. M. Larroque [1] prétend, au contraire, que le christianisme est resté totalement étranger à ce progrès, des

[1] De l'esclavage chez les nations chrétiennes.

Digitized by Google

prélats chrétiens ayant acquis, possédé et vendu des esclaves, et rien, ni dans l'ancien ni dans le nouveau testament, ni dans les pères de l'église, ne condamne l'esclavage d'une manière absolue, tandis que des prêtres de toutes les sectes chrétiennes dans les États du Sud de l'Union américaine, affirmaient naguère que l'esclavage est formellement autorisé par le texte des livres saints. Nous ne prétendons pas trancher cette grave et délicate question ; nous admettons volontiers que si les évêques se sont quelquefois laissé guider par leur ambition ou leur cupidité, plutôt que par les vrais principes de la morale chrétienne, il n'en était pas de même pour tous les croyants, et que cette morale, plus pure, plus élevée et plus humaine que celle des païens, a pu contribuer, avec le dogme de l'égalité des hommes devant Dieu, à l'affranchissement des esclaves. L'abolition de l'esclavage proprement dit, ou plus exactement sa transformation en un état de servage moins dur, plus compatible avec l'existence de la famille et avec une production un peu plus abondante, nous paraît due à plusieurs causes à la fois :

1° La difficulté plus grande de se procurer des esclaves, chez un peuple tombé dans la mollesse et la corruption, vivant au centre de contrées ruinées et dépeuplées, et ayant à combattre des ennemis plus puissants et plus aguerris qu'autrefois.

2° L'expérience acquise par les propriétaires d'esclaves, qui leur montrait que la culture du sol par le travail servile, devenait trop peu productive, même pour nourrir les travailleurs, quand ceux-ci n'étaient pas sous la surveillance directe du maître, ce qui fait que la société était fort peu intéressée à acquérir de nouveaux esclaves ou même à conserver les anciens.

3° L'esprit de dignité et d'indépendance, qui s'infiltrait dans les populations par leur contact avec les prétendus Barbares, partisans de la liberté et de la démocratie. Toutefois, la lutte entre les oppresseurs et les opprimés fut longue et terrible pour les uns comme pour les autres, car on ne peut pas encore affirmer qu'elle a cessé. Eut-il été possible, d'ailleurs, qu'il en fut autrement ?

Les esclaves, par le seul fait de leur affranchissement, avaient-

Digitized by Google

ils acquis le sentiment de leur dignité, l'énergie et les autres qualités morales nécessaires, pour faire de leur liberté cet usage raisonnable sans lequel il est impossible de la conserver entière? Possédaient-ils les instruments et les épargnes ou en un mot, le capital nécessaire pour l'exploitation fructueuse du sol à leur profit?

Evidemment non. De leur côté, les maîtres avaient-ils mieux appris à respecter la liberté et la dignité de leurs anciens esclaves, à ne réclamer d'eux aucun service sans leur offrir, en retour, une équitable rémunération? Avaient-ils entièrement renoncé à leurs habitudes d'oppression et de spoliation, envers leurs anciens esclaves devenus libres?

Evidemment non encore! C'est pour cela que le travailleur n'a pas dû traverser moins de quinze siècles de servitudes, iniques et oppressives à l'origine, graduellement mitigées et adoucies, avant que la société ne reconnut ses droits à la libre et entière possession de son travail, bien plus encore en droit qu'en fait.

Signalons, néanmoins, pour ne pas nous écarter du vrai, le mouvement d'affranchissement qui donna naissance aux communes en Hollande, en Belgique, dans une partie du midi de la France, en Espagne et dans le nord de l'Italie, mouvement que comprimèrent violemment, mais sans pouvoir l'arrêter tout à fait, les guerres politiques, civiles et religieuses, qui ont divisé, désolé et ruiné l'Europe pendant plusieurs siècles.

Des écrivains éminents ont si bien tracé l'histoire des luttes longues, opiniâtres et sanglantes, par lesquelles les ancêtres des travailleurs actuels leur ont conquis la somme de liberté dont ils jouissent, que nous jugeons inutile de résumer ici ces récits, dont tout le monde a connaissance. Nous nous bornerons à en tirer deux conséquences qui nous semblent profitables pour la génération actuelle. La première, c'est que nos ouvriers d'à présent peuvent se consoler de ce que leur liberté n'est pas encore complète, de ce que la pleine possession des produits de leur travail ne leur est pas encore suffisamment garantie par nos lois et nos institutions, en songeant que le progrès qui tend vers ce but,

Digitized by Google

marche actuellement d'un pas beaucoup plus rapide, plus sûr que dans le passé et que cette marche n'est plus aussi fréquemment enrayée par de violentes perturbations.

La deuxième, c'est que la liberté plus complète à laquelle les ouvriers aspirent si légitimement, dépend surtout d'eux-mêmes et que, comme leurs ancêtres l'on fait, ils doivent s'efforcer de s'en rendre dignes, en travaillant résolument, courageusement et avec persévérance surtout, à leur perfectionnement intellectuel et moral. Ils doivent songer enfin, que liberté implique responsabilité; leurs efforts doivent tendre à les rendre capables de supporter celle-ci. Une troisième conséquence découle encore de ce qui précède : c'est que la philantropie et la politique, quand elles ont voulu l'abolition immédiate et sans transition de l'esclavage des noirs, n'ont tenu compte ni de l'intérêt véritable de la race nègre ni de celui de la race blanche; quel usage, en effet, les noirs émancipés ont-ils fait d'une liberté à laquelle ils n'étaient point préparés, à la Jamaïque, à la Guyanne et dans quelques autres colonies ? quel usage en font actuellement le plus grand nombre d'entre-eux dans les Etats du Sud de l'union américaine, où ils étaient cependant un peu mieux préparés à cette émancipation, par un contact plus intime avec une race blanche plus intelligente, plus active, mieux douée, en un mot, que celle des créoles ? L'expérience ne nous l'apprend que trop : Aux Antilles les colons ruinés malgré l'indemnité qu'ils ont reçue pour leurs esclaves libérés, la valeur des propriétés, dépréciées d'une façon effrayante, par l'impossibilité de les exploiter avec régularité, enfin, les nègres réduits à la misère la plus hideuse, se livrant sans frein à leurs instincts de paresse, de malpropreté, de promiscuité, mourant par milliers sous l'influence délétère de ces diverses causes ont été, il est vrai, remplacés par des coolis indiens et chinois, prétendument libres et engagés volontairement, mais l'affreuse mortalité qui les décime rapidement, dénote qu'ils sont soumis à un travail au dessus de leurs forces et à un mode d'existence contre nature.

Cet état de choses constitue-t-il un progrès bien réel sur l'es-

Digitized by Google

clavage? Aux États-Unis du Sud, la lenteur extrême avec laquelle la race anglo-américaine, si virile et si active, se relève des désastres causés par la guerre, prouve que l'émancipation forcée des noirs y a eu, à peu de choses près, les mêmes conséquences qu'aux Antilles. Si les noirs ne sont pas tombés dans un état d'abrutissement aussi profond que ces derniers, au moins se refusent-ils généralement à tout travail régulier, quelque bien rétribué qu'il soit. Il est difficile de prévoir quand cessera un tel état de choses, également préjudiciable aux deux races, à moins que l'on n'y obvie par l'enseignement obligatoire, imposé aux enfants des noirs.

Quel moyen autre que la violence, demandera-t-on, aurait-il été possible d'employer, pour arriver dans le plus court délai possible, à rendre complète l'abolition de l'esclavage aux États-Unis?

Une première reponse à cette question, c'est qu'en thèse générale il est impossible de déraciner, d'un coup, un abus qui a duré des générations et qui pendant ce temps a jeté de profondes racines et s'est propagé parmi des populations considérables.

La seconde c'est que le temps étant un élément indispensable de la transformation de quatre millions de nègres esclaves en autant d'hommes vraiment libres, c'est-à-dire dignes de l'être, l'affranchissement réel des esclaves ne peut s'opérer d'un coup, par l'effet d'une soudaine révolution.

On objectera peut être que la révolution française de 1789 s'est faite ainsi, mais c'est là une double erreur, car d'une part cette révolution était préparée depuis longtemps dans les esprits avant de se traduire en faits, et d'autre part, ce qui démontre que les réformes qu'elle a opérées ont été néanmoins trop hatives, c'est que 89 a été suivi de près par les excès révolutionnaires de 93, puis par la réaction absolutiste du 18 brumaire et qu'aujourd'hui encore les principes de liberté et d'égalité, proclamés en 1789, n'ont reçu en France qu'une application fort incomplète.

Ne fallait-il pas dira-t-on pour justifier l'abolition de l'esclavage par la violence, faire cesser au plus tôt une iniquité qui

Digitized by Google

n'avait déjà que trop duré, pour l'honneur d'un peuple libre et civilisé? Comment d'ailleurs aurait-on pu s'y prendre autrement que par la force, pour vaincre la résistance opiniâtre et passionnée que les planteurs du Sud opposèrent, non-seulement à l'abolition de l'esclavage, mais même à tout relâchement de la chaîne qui liait les nègres?

A ces objections, un philosophe répondra : la plaie de l'esclavage s'est implantée aux États-Unis, alors qu'ils n'étaient guère qu'une colonie anglaise; en se séparant de la mère patrie, elle aurait dû se l'extirper d'un coup, en faisant aux noirs l'application du principe de liberté qu'elle venait de faire triompher pour les blancs. Ne l'avoir pas fait, c'était une faute qu'il lui eut été d'autant plus facile de ne point commettre que le nombre des noirs à émanciper était beaucoup moins considérable qu'il ne l'est devenu depuis cette époque.

La génération actuelle pouvait-elle répudier, d'un coup, ce triste legs de ses ancêtres? N'était-elle pas fatalement condamnée à l'expiation de leur faute? Or, cette expiation devait consister à travailler, sans relâche, à rendre les nègres dignes de la liberté qui devait un jour leur être restituée, mais ce jour ne pouvait être que lointain, car il faut beaucoup de temps pour effacer les dernières traces d'une iniquité qui s'est perpétuée et étendue pendant des siècles.

Quelles étaient les institutions qui en se créant et se développant graduellement, auraient pu amener l'émancipation de la race noire, peu à peu et sans aucune perturbation ?

Ces institutions auraient du être principalement : 1° l'instruction obligatoire, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour les enfants nègres et de couleur, comme pour ceux des blancs et donnée dans des écoles communes aux deux races.

2° l'admission des nègres à participer dans une mesure croissante, mais dans de justes limites, aux bénéfices des plantations qui profiteraient de leur travail, celui-ci devenant plus productif à mesure que l'intelligence des nègres, développée par l'instruction, y aurait une plus large part.

Digitized by Google

3° Des établissements d'épargne et de crédit, dans lesquels les noirs pourraient déposer et faire fructifier les économies réalisées sur leurs bénéfices.

4° Des tribunaux, ou les crimes et les délits commis par les nègres ou les gens de couleur, seraient jugés par leurs pairs ; des tribunaux mixtes, pour le règlement des différends survenus entre blancs et noirs ou gens de couleur.

5° La liberté de la presse, qui aurait pour résultat de signaler et de discuter les meilleurs moyens de hâter l'émancipation des nègres et de combattre les préjugés de race et de couleur.

6° La faculté pour le nègre de se racheter avec sa femme et ses enfants aux seules conditions de posséder l'instruction élémentaire, à un prix qui serait fixé de commun accord entre les intéressés, ou à défaut de cet accord, par des arbitres.

7° Tout nègre émancipé serait mis en jouissance des droits civils et politiques du citoyen américain.

Par ces mesures, dont la rigoureuse observance aurait été de la part de l'autorité, l'objet d'une surveillance incessante, l'émancipation de la race noire ou de sang mêlé aurait eu lieu insensiblement, à mesure que chaque individu aurait pu démontrer qu'il s'est rendu digne de la liberté, par l'acquisition d'une certaine instruction, d'habitudes d'activité, d'ordre, de prévoyance et d'économie. Quel énergique stimulant c'eût été pour cette race, que la perspective, plus ou moins prochaine, de jouir de la liberté et de la dignité du citoyen indépendant comme récompense de ses efforts persévérants vers son propre perfectionnement. Nul doute que, sous l'influence de ce stimulant, le progrès de l'émancipation n'eut été rapide et ne se fût opéré sans secousse, le mépris des blancs pour les nègres se changeant en estime, à mesure que ces derniers s'en seraient rendus dignes par leur conduite.

Toutefois, l'unique obstacle au rapide progrès de cette émancipation n'eut peut-être pas consisté dans la difficulté, pour la race noire, d'acquérir les qualités nécessaires à l'homme libre ; il aurait fallu aussi que la race blanche se défît de ses habitudes oppressives, profondément injustes envers la race noire, acquises

Digitized by Google

par le long usage d'une domination absolue, c'est-à-dire sans contrôle ni responsabilité. Il est probable, néanmoins, que l'influence combinée d'une presse libre et d'une justice rendue avec impartialité, aurait suffit pour rectifier, à cet égard, le caractère naturellement droit et élevé des planteurs américains.

Peut-être trouvera-t-on oiseuses les lignes qui précèdent; puisque la question de l'abolition de l'esclavage a été tranchée par la force, au lieu d'être résolue par la persuasion et à l'aide du temps, il est devenu inutile d'exposer la manière dont cette solution aurait pu être opérée au plus grand avantage de tous les intéressés.

L'utilité de cet exposé nous semble néanmoins pouvoir être justifiée par deux motifs; le premier, c'est que l'emploi de la force, même pour mettre fin à l'iniquité la plus flagrante, surtout quand elle a duré si longtemps qu'elle est entrée dans les mœurs d'une fraction importante d'un peuple, nous paraît le plus mauvais de tous les moyens au triple point de vue de la morale, de la politique et de l'intérêt public, nous avons donc saisi avec empressement cette occasion de protester contre l'emploi de la force pour résoudre les grandes questions sociales, en démontrant que non seulement il est inutile, mais que le plus souvent il n'atteint pas le but que l'on s'était proposé. Que le blâme, infligé ici à l'emploi de la force pour résoudre la question de l'esclavage, retombe sur ceux qui l'ont rendu inévitable par leurs provocations insensées, leur opiniatreté à résister à des conseils, dictés tout à la fois par la justice et la prudence et enfin par l'agression à main armée.

L'esprit de justice et le bon sens, dont le peuple des États-Unis est si éminemment doué, permettent d'espérer que bientôt les anciens États à esclaves seront doués d'institutions semblables à celles que nous avons d'écrites plus haut et propres, dès-lors, à donner le plus tôt possible à la race émancipée les qualités morales et intellectuelles qui la rendront digne de la liberté et de la jouissance la plus complète des droits du citoyen américain. On peut raisonnablement espérer aussi, que l'homme qui s'est déjà illustré en mettant fin à une guerre fratricide, élèvera plus haut

Digitized by Google

encore sa gloire, en cicatrisant les plaies causées par cette guerre et qu'il justifiera ainsi la confiance que vient de lui témoigner le peuple des États-Unis, en l'appelant aux plus hautes fonctions qui puissent être exercées dans ce pays.

Le second motif de revenir ici sur l'examen des meilleurs moyens d'abolir l'esclavage des noirs, c'est que s'il est aujourd'hui supprimé aux Etats-Unis, il existe encore au Brésil et à Cuba. L'Inde anglaise, Java et l'Algérie surtout, sont des colonies dont les aborigènes ne jouissent pas encore à beaucoup près de toute la liberté désirable et auxquelles il est interdit tout accès à cette propriété dont M. Wolowski disait récemment, avec une si profonde raison : « qu'elle complète et fortifie la liberté humaine. » (*Journal des économistes*, livraison de mai 1868.)

Or, les moyens que nous préconisons pour l'abolition de l'esclavage s'appliqueraient avec un égal succés, nous en sommes persuadé, à la transformation progressive de l'espèce de servage auquel sont encore soumis les Indiens, les Javanais et les Arabes de l'Algérie, en un régime de complète liberté.

Le même système s'appliquerait aussi à la suppression du *peonage* dans l'Amérique espagnole.

L'émancipation lente, mais continue, des races jaunes et rouges exigerait pour être amenée aussi loin que possible, les efforts éclairés, énergiques et persévérants de plusieurs générations des peuples de race blanche qui ont pris les premières sous leur tutelle ; elle exigerait aussi, chez les derniers, la conscience du devoir d'être justes et humains envers les populations aborigènes que cette tutelle leur impose ; devoir bien différent de l'exploitation égoïste, inintelligente et inepte qui a été mise en usage par la plupart des nations européennes envers leurs colonies, et qui est encore loin d'être complètement abandonnée aujourd'hui. Une manière d'agir à la fois plus intelligente, plus juste et plus humaine, imposerait certainement de grands sacrifices aux nations de race blanche, mais aussi combien elles en seraient largement dédommagées par ses résultats, le progrès moral, politique et économique des races affranchies !

Digitized by Google

Nous n'avons à nous occuper ici que de ce dernier, qui consiste selon Bastiat (*Harmonies économiques*) dans la substitution de l'utilité gratuite à l'utilité onéreuse, ce qui équivaut, en définitive, pour le genre humain tout entier, à une somme toujours croissante et toujours plus également répartie, de liberté, d'égalité, de dignité et de bien-être.

Recherchons en quoi consisterait l'utilité gratuite, ainsi acquise à l'humanité, par l'émancipation plus ou moins complète, des races jaune, rouge et noire. Ce serait d'abord la suppression d'une immense quantité d'efforts inutiles ou même nuisibles, que les peuples de races diverses emploient actuellement à se spolier, à s'exterminer et les efforts à peu près équivalents, qu'elles sont obligées de faire pour résister au premier.

C'est ensuite la quantité bien plus considérable aussi de cette utilité gratuite, créée par le développement plus complet des facultés morales et intellectuelles, aujourd'hui incultes, de quelques millions d'êtres humains, ce qui accroîtrait, dans une incommensurable proportion, la puissance productive de leur travail. Or, comme ce travail, rendu plus parfait, n'en coûterait guère davantage, tout le surcroît d'utilité qui en résulterait, serait gratuit.

Il est peu de vérités plus profondes que celle qu'exprime cet adage : « Tant vaut l'homme, tant vaut la terre », et l'on peut comprendre sous le terme générique terre, tous les agents naturels appropriés.

Élever la dignité de l'homme qui cultive la terre, c'est donc, du même coup, élever la valeur de la terre elle-même et des autres agents naturels que l'homme peut s'approprier à un degré quelconque. Or, comme cette valeur s'établit d'après les services que peuvent rendre ces agents naturels, il en résulte que mieux ils sont appropriés, plus ils mettent d'utilité gratuite à la portée de l'humanité. Telle est donc la grande source de cette utilité qui émane de la liberté et du droit d'acquérir la propriété accordé aux races inférieures.

Liberté et propriété ! Ne sont-ce pas là, en effet, deux stimulants d'une incomparable puissance pour réveiller de leur séculaire

Digitized by Google

torpeur les races sauvages et demi-barbares, auxquelles on attribue une paresse native, qui n'est que le résultat artificiel du manque total d'encouragement à leur activité matérielle et intellectuelle.

Que de richesses seraient donc acquises pour les races de couleur et les peuples civilisés y prendraient une large part au moyen de l'échange en leur double qualité de producteurs et de consommateurs !

Le progrès des peuples barbares ou demi-barbares profiterait donc; dans une large mesure, aux peuples civilisés, ce qui serait pour ceux-ci la juste récompense de leurs efforts pour amener ce progrès.

Celui-ci, d'ailleurs, ne se bornerait pas aux seuls avantages matériels que procure l'échange des produits, opéré sur une échelle beaucoup plus vaste que dans le passé, car cet échange de produits implique toujours un échange correspondant d'idées et de sentiments.

Or, il est fort probable qu'en retour des connaissances que les peuples civilisés d'ancienne date communiqueraient aux races plus récemment émancipées, celles-ci leur procureraient des trésors de poésie, des mines fécondes d'idées originales à exploiter.

C'est à dessein que nous avons reservé pour la fin de cette étude, la recherche des moyens d'aplanir les obstacles au progrès économique chez les nations de l'Europe les plus avancées en civilisation, comme étant celle qui offre le plus de difficultés à résoudre.

Ces difficultés surgissent comme à l'envi, des institutions publiques, de la législation civile, pénale et économique, de l'état où se trouvent l'éducation et l'instruction, les mœurs, etc., dans les diverses contrées du monde civilisé et de chaque classe de la société dans chacune de celles-ci.

Il est évident que nous ne pouvons présenter dans ce travail dont les limites sont restreintes, qu'un aperçu sommaire de ces divers obstacles, des moyens à mettre en œuvre pour les surmonter et des résultats qui seront obtenus à mesure que l'on y parviendra. Quelques-unes des questions dont se compose ce vaste

Digitized by Google

problème ont déjà fait ailleurs l'objet de travaux spéciaux; nous n'aurons donc pas à y revenir ici.

Le principal de ces obstacles, à notre époque, réside dans les tendances belliqueuses et envahissantes des grandes nations de l'Europe, tendances véritablement anachroniques au milieu du XIXe siècle et dont les conséquences sont de tenir sans cesse dans une oisiveté énervante et démoralisante, plus de deux millions d'hommes jeunes et robustes, constituant l'élite de la population, et dont le travail, s'il était utilisé, serait une source féconde de bien-être et même d'aisance pour ces nations. Au lieu de cela, l'entretien, l'armement et l'équipement de ces grandes armées permanentes coûtent annuellement des milliards, prélevés sur le nécessaire des particuliers, de manière à tendre non seulement à empêcher l'accroissement des capitaux existants, mais même à les maintenir tels qu'ils sont. Ce mal, déjà si grave, est encore empiré de beaucoup par l'insécurité que font régner dans toute l'Europe les grandes armées permanentes, toujours disposées à se ruer les unes sur les autres et à causer ainsi d'innombrables désastres. Un des symptômes les plus caractéristiques de cet état de paralysie de toutes les entreprises, causé par l'insécurité, c'est le dépot de plus d'un milliard en métaux précieux qui gît improductif dans les caisses de la Banque de France, réduisant du même coup à l'impuissance des millions de bras, et empêchant la circulation de plusieurs milliards de marchandises fabriquées qui ne trouvent point d'écoulement, frappant de stérilité des milliers d'hectares de terres fertiles.

En somme, de tous les obstacles actuels au progrès économique, l'un des plus considérables est sans contredit cet état de défiance réciproque qui persiste depuis plusieurs années entre les grandes nations de l'Europe et maintient au détriment du monde civilisé un ruineux état de paix armée qui fait gaspiller toutes les économies réalisées durant les périodes de sécurité, qui frappe partout de paralysie d'immenses masses de capital et de travail et enfin qui, par la misère et l'incertitude de l'avenir que ces causes engendrent influe aussi, d'une manière profondément regrettable, sur la moralité de toutes les classes de la société.

Digitized by Google

Supposons cet obstacle aplani (il n'entre pas dans le cadre de cet écrit, étranger à la politique, d'examiner comment il pourrait l'être) les capitaux, les intelligences et les bras se remettent activement à l'œuvre, à la grande œuvre de la production, afin de regagner par là le temps perdu dans ces dernières années ; les militaires, rentrés dans leurs foyers, rendus aux travaux de la paix, les budgets allégés, disons-nous, impriment une nouvelle activité à la formation et à la circulation du capital. Les échanges se multiplient, comme conséquence forcée de cette activité de la production, ensuite parce qu'une large réduction des dépenses publiques permet la suppression radicale de toutes les entraves fiscales et autres telles que douane, accises, octrois et monopoles d'État, qui pèsent si lourdement sur la production et la circulation des richesses.

Que de bien-être réalisé, si les peuples de l'Europe pouvaient acquérir sur leurs gouvernements l'ascendant nécessaire pour les contraindre à agir uniquement dans l'intérêt de tous et à ne plus conformer leurs actes seulement aux suggestions de leur propre ambition !

Alors, une aisance plus grande et plus générale venant en aide à la réalisation du progrès économique, rendrait possible celui d'une instruction plus complète, plus élevée, donnée à tous les enfants du peuple, des deux sexes, sans nulle exception, afin de former ainsi, pour l'avenir, des générations honnêtes, intelligentes et robustes, animées du pur amour de l'humanité, pénétrées du respect de la liberté et de la dignité d'autrui, et sachant faire respecter leur propre liberté et leur propre dignité.

Cet immense résultat obtenu, le progrès économique marchera de lui même, sans plus désormais rencontrer d'obstacles sérieux à surmonter.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

DE LA PLACE

DES

GYMNOSPERMES

DANS LA SÉRIE NATURELLE DES VÉGÉTAUX.

PAR

JEAN CHALON

DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Natura non facit saltum.
Linné.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA PLACE

DES

GYMNOSPERMES

DANS LA SÉRIE NATURELLE DES VÉGÉTAUX.

La nature procède par transitions. En d'autres termes, si l'on prend au hasard deux êtres animés, si dissemblables qu'ils puissent paraître, il sera toujours possible de les relier par une série d'êtres intermédiaires, dont chacun sera séparé de celui qui le précède et de celui qui le suit par des différences très-légères. Souvent ces termes de comparaison ne sont pas fournis par le monde actuel, mais on les retrouve dans les couches géologiques des âges antérieurs, et si l'on songe combien est petit le nombre des débris qui sont ainsi parvenus jusqu'à nous, comparé au nombre des formes encore vivantes, on comprendra aisément que beaucoup de jalons intermédiaires, beaucoup de formes de transition, ont été perdues, et que la série naturelle des êtres serait bien plus complète et mieux graduée s'il était donné à l'homme de les réunir toutes.

Toutefois, et on l'a fait observer à plusieurs reprises, ce n'est pas à une série linéaire qu'il faut comparer le système de la nature ; ce n'est pas non plus à un réseau, dont les mailles nombreuses représenteraient déjà mieux cependant les rapports mul-

Digitized by Google

tiples d'un être avec ses voisins, mais c'est à un espace, comme notre système solaire, possédant les trois dimensions ; car ces rapports des êtres ont un degré de complication telle, que, pour les représenter graphiquement, il faut les faire rayonner de l'individu suivant toutes les directions. Ce terme : l'échelle des êtres, est donc insuffisant ; il n'a d'autre mérite que d'être consacré par l'usage.

Ce fait, d'une vérité incontestable, est un des plus puissants arguments philosophiques, c'est-à-dire puisés en dehors de l'observation immédiate, que l'on puisse faire valoir en faveur de l'admirable théorie de M. Darwin, l'origine des espèces par concurrence vitale et sélection naturelle. Car, si les espèces actuellement vivantes avaient dû leur origine à des créations distinctes, pourquoi cette sériation et cette absence de transitions, pourquoi cette grande économie de moyens, combinée avec la plus grande diversité des résultats, en un mot cette variété dans l'unité ? Les partisans des créations séparées invoqueront ici l'arbitraire du créateur, le hasard, mots absolument vides de sens et qui n'expliquent rien, bien entendu ; tandis que la théorie de descendance modifiée amène la sériation comme une conséquence si naturelle, qu'il n'aurait pu en être autrement.

Les divisions des naturalistes, tout en présentant une vérité et surtout une utilité incontestables, ne sont donc jamais rigoureusement exactes ; même la vieille division de tout ce qui existe à la surface du globe en trois règnes, le minéral, le végétal et l'animal, ne résiste pas à une analyse sévère ; nous avons parlé antérieurement [1] d'êtres participant à la fois aux caractères de la plante et de l'animal ; les points de contact entre le règne minéral et chacun des deux autres seraient tout aussi faciles à indiquer. Les familles naturelles des plantes sont également approximatives, même les plus naturelles, et non seulement elles se relient et se graduent entre elles pour former un réseau à trois dimensions, mais encore d'une famille à l'autre il existe souvent des formes de

[1] Mouvement dans le règne végétal, p. 62.

Digitized by Google

transition, rangées tour à tour dans l'une ou dans l'autre, selon que les botanistes modifiaient la diagnose de la famille. Certains genres ont donc un caractère qui les éloigne des autres genres de la famille et les rapproche d'une famille voisine; de même, dans les limites d'un genre, certaines espèces. Car encore une fois, les expressions variété, espèce, genre, famille, ne sont que relatives et approximatives; de la variété à l'espèce, il y a aussi des formes de transition, que l'on est très-souvent embarassé de classer comme variété ou comme espèce. C'est une grosse question, qui a beaucoup occupé les savants dans ces derniers temps, la question de l'espèce; les uns y voient un terme absolu, immuable; les autres, poussant trop loin la théorie de M. Darwin, le rejettent entièrement, et considèrent les formes vivantes du monde actuel comme toujours indécises et fluctuantes, comme des variétés variant éternellement. La vérité est entre ces deux extrêmes, comme toujours; par rapport à la durée si courte de notre existence, on peut regarder les espèces, certaines espèces surtout, mais non pas toutes, comme bien fixées, et les décrire comme telles; mais de là à regarder l'espèce en général comme immuable, il y a loin; puis, il y a ces formes mobiles, où il est bien difficile de trouver une espèce, ces formes qui sont la transition à la variété. Il en est de même pour les rapports de l'espèce au genre, du genre à la famille, et parmi les Dicotylées, de la famille aux divisions demi-naturelles de Jussieu : Apétales, Gamopétales et Dialypétales. Il faut bien reconnaître enfin que la nature ne procède point comme les collectionneurs, par cases numérotées et par divisions nettement séparées les unes des autres. Ici, comme ailleurs, il faut chercher des rapports, et non des quantités d'absolue grandeur.

Nous nous proposons dans ce petit travail d'examiner les rapports de deux familles naturelles, les Conifères de Jussieu et les Cycadées de Richard, réunies par Brongniart sous la dénomination commune de Gymnospermes, avec les Cryptogames d'une part, les Dicotylées et les Monocotylées d'autre part; nous aurons occasion de signaler, chemin faisant, plusieurs de ces transitions d'importance majeure qui relient entre elles les grandes divisions du règne

Digitized by Google

végétal. La marche suivie est très simple : examiner successivement l'anatomie et les fonctions de reproduction de ces familles et prendre en même temps les termes de comparaison qui pourront fournir les rapports cherchés : réserver pour la fin les conclusions, en manière de résumé et de synthèse ; pour ne pas renvoyer le lecteur aux traités spéciaux, et pour éviter de s'appuyer sur des faits qui ne sont pas du domaine vulgaire, résumer brièvement, à mesure qu'il en sera besoin, l'anatomie et les fonctions de reproduction des Monocotylées, des Dicotylées et des Cryptogames.

ANATOMIE.

Les organes dont l'anatomie nous intéresse le plus ici sont la tige et les feuilles ; nous commencerons par la tige.

Toute plante est pourvue d'une tige, à l'exception de certains Cryptogames, les Algues, les Champignons et les Lichens. Toute tige se constitue de parenchyme, traversé par des faisceaux fibro-vasculaires.

Le parenchyme est un tissu purement cellulaire, qui prédomine dans tous les organes charnus ; les faisceaux ont une structure beaucoup plus compliquée ; ils forment en quelque sorte le squelette de la tige. Ce sont des cordons plus tenaces et plus résistants que le parenchyme ; ils s'étendent suivant la longueur de la tige et forment les nervures des feuilles ; quand le parenchyme de la feuille a été détruit par une macération prolongée, ils restent sous forme d'un réseau très délicat.

Un faisceau complet se compose de trois zones longitudinales intimement unies : au milieu, le cambium ; en dehors, le liber ; en dedans, le bois ; mais il existe, dans les Cryptogames et dans certaines parties des Phanérogames, des faisceaux incomplets ; par exemple dans leur écorce, et dans certaines nervures des feuilles.

Digitized by Google

Le cambium est entièrement cellulaire et ses cellules se multiplient avec activité, en produisant d'un côté les éléments du bois, de l'autre les éléments du liber. Le cambium se nomme encore le tissu générateur du faisceau, car c'est toujours par son intermédiaire que le faisceau s'accroit. Quand la croissance du faisceau s'arrête pour une cause quelconque, le cambium ne tarde pas à disparaître.

Les productions externes du cambium sont de plusieurs espèces : d'abord du parenchyme libérien, qui pourra se transformer plus tard en vaisseaux laticifères; puis des tubes cribreux, qui produisent souvent, en se modifiant ultérieurement, des fibres libériennes secondaires; enfin des fibres libériennes, que l'on nomme primaires parce qu'elles sont un produit immédiat du tissu générateur. J'ai longuement parlé de ces productions et de leurs rapports réciproques dans un travail précédent[1]; il me reste à dire un mot de chacune d'elles.

Les fibres libériennes, quelle que soit leur origine, sont des cellules allongées, terminées en pointe à leurs deux extremités; jamais elles ne portent d'aréoles. Elles sont très longues dans le chanvre et le lin, dont elles constituent la partie textile; elles se composent alors de cellulose pure, mais dans les Monocotylées elles sont toujours lignifiées; leurs parois sont épaisses et leur canal intérieur très-étroit.

Les tubes cribreux sont des cellules longues, à parois très-minces, et communiquant entre-elles par des surfaces dont les points d'amincissement sont fort nombreux et très-rapprochés, de manière à simuler un crible ou une écumoire; de là leur nom. Le parenchyme libérien et les laticifères n'ont point d'importance au point de vue qui nous occupe.

La production interne du cambium est le bois; il se compose de fibres ligneuses, de vaisseaux aériens et de parenchyme ligneux.

Les fibres ligneuses, qui, dans la grande majorité des cas,

[1] Anatomie comparée des tiges ligneuses dicotylées, deuxième mémoire.

Digitized by Google

forment la masse principale du bois, diffèrent notablement des fibres libériennes ; elles sont plus courtes ; leurs parois sont lignifiées; enfin, elles portent des aréoles ou pores d'une nature toute particulière, qui les caractérisent essentiellement. Les pores ordinaires sont de petits canaux qui traversent dans leur épaisseur les membranes cellulaires, à l'exception de la couche la plus externe; les aréoles sont ces mêmes canaux, mais notablement élargis vers leur extrémité périphérique. Au bout d'un certain temps, dans l'un et l'autre cas, la membrane externe de la cellule disparait en face du pore ou de l'aréole, et comme deux canaux de même nature se correspondent ordinairement dans deux cellules voisines, il en résulte une libre communication d'une cellule à l'autre. Voilà le vrai caractère distinctif des fibres ligneuses ; ces aréoles, vues de face, offrent l'aspect de deux cercles concentriques.

Le parenchyme ligneux, qui se présente tantôt sous la forme d'un véritable parenchyme, plus souvent comme un amas de fibres ligneuses cloisonnées, ne porte jamais d'aréoles ; mais il peut renfermer des réserves alimentaires, de l'amidon.

Les vaisseaux aériens sont d'abord des séries de cellules remplies de liquide; après quelque temps, les cloisons qui les séparent disparaissent en se perforant d'un trou rond, ou d'une série de trous superposés comme les bâtons d'une échelle, et il se forme un long tube, qui ne renferme ordinairement que de l'air. Ils ont parfois un diamètre considérable et sont alors visibles à l'œil nu ; ceci arrive principalement dans les tiges sarmenteuses, telles que la vigne. De même que les cellules dont ils proviennent, les vaisseaux portent sur leurs parois des marques diverses et même des aréoles. Les premiers vaisseaux formés par le cambium, quand la tige s'allonge encore, possédent un fil spiral interne que l'on peut dérouler ; ce sont les trachées.

On pourrait donc résumer de la manière suivant la composition d'un faisceau fibro-vasculaire complet :

Digitized by Google

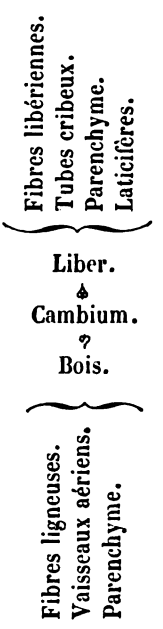

Il nous reste actuellement à étudier la manière dont ces faisceaux sont disposés dans les tiges, et nous commencerons par celles des Phanérogames.

TIGE DES DICOTYLÉES.

L'extrémité d'une jeune tige est un tissu cellulaire parfaitement homogène dans toute son épaisseur et ressemblant beaucoup au Cambium. Effectivement ses cellules sont minces, petites, et se multiplient activement dans toutes les directions. Un peu plus

Digitized by Google

tard cette activité se restreint à un cylindre cellulaire, qui s'individualise au milieu du parenchyme primordial; ce cylindre se nomme l'anneau cambial, et il concourt à l'épaississement de la tige, exactement comme le cambium pour les faisceaux fibro-vasculaires. La jeune tige se compose donc de trois zônes bien distinctes, au centre, un tissu cellulaire, qui plus tard sera la moëlle; puis, l'anneau cambial; puis, en dehors, un second tissu cellulaire, la future écorce, s'épaississant de dehors en dedans.

Mais très peu de temps après l'apparition de l'anneau cambial, se montrent les faisceaux; leur cambium se confond avec l'anneau cambial de la tige, ou plutôt celui-ci produit les éléments des faisceaux, et ils sont ainsi tout naturellement disposés en cercle tournant vers le centre leur partie ligneuse, vers le dehors leur partie libérienne. Ces faisceaux conservant rigoureusement leurs positions respectives, s'épaississent par leur cambium d'une manière intermittente et la tige grossit peu à peu en formant son cylindre ligneux.

Au centre d'une tige de dicotylée se trouve donc la moëlle, ce qui reste du parenchyme primitif de la tige; elle est entourée par un cylindre très-remarquable que l'on appelle l'étui médullaire. C'est la première formation interne de l'anneau cambial; d'abord c.-a.-d. en dedans, des cellules de même forme que celles de la moëlle, mais notablement plus épaissies, parce que leur période vitale a été plus longue; elles deviennent de plus en plus allongées et passent enfin aux vaisseaux. Ces premiers vaisseaux sont des trachées, car ils sont apparus quand la tige s'allongeait encore, dans tout le reste de la tige, on ne rencontre jamais de semblables vaisseaux. Enfin, plus en dehors, se montrent les véritables éléments ligneux, les fibres, les vaisseaux aériens et le parenchyme.

Nous avons dit que l'épaississement de la tige était intermittent; en effet, dans nos contrées, il y a un temps de repos dans la végétation pendant l'hiver; dans les contrées équatoriales ce repos correspond à la saison chaude et sèche. Chaque année il se forme donc une couche de bois, et ces couches sont nettement délimitées

Digitized by Google

entre elles, de sorte qu'à l'aspect d'une tige coupée transversalement on peut dire son âge à un ou deux ans près. Le bois qui se forme au printemps, c'est-à-dire la zône la plus interne de chaque couche, est plus tendre, plus riche en vaisseaux, à éléments d'un diamètre plus considérable que la zône automnale ou extérieure; de l'une à l'autre la transition est insensible ; mais entre la zône automnale d'une année et la zône estivale de l'année suivante, il existe un saut brusque facilement visible à l'œil nu.

Le cercle des faisceaux primitifs n'est pas continu; il y a des endroits où l'anneau cambial de la tige, au lieu de produire des faisceaux, continue à former du parenchyme ; ces endroits ont la configuration d'une bande verticale très-mince ; par suite de l'épaississement de la tige, cette bande devient une lame cellulaire interposée entre les faisceaux ; on la nomme rayon médullaire. Sa hauteur est variable, et elle ne s'étend jamais d'un bout à l'autre de la tige, car deux faisceaux voisins se réunissent de distance en distance, s'anastomosent, de sorte que si l'on pouvait isoler l'ensemble des faisceaux de tout le reste de la tige, on aurait un cylindre creux, percé de mailles nombreuses. Ces mailles sont les rayons médullaires.

Le nombre de ces rayons augmente d'année en année, car il apparaît de temps à autre, dans la lame cambiale des faisceaux, des places qui ne produisent plus que du parenchyme, et qui sont ainsi l'origine de rayons médullaires secondaires, identiques de forme et presque d'origine avec les rayons primaires. Quant à l'épaisseur de ces lames parenchymateuses, elle varie depuis une cellule jusques à vingt et plus.

L'écorce importe peu à notre sujet ; nous en dirons cependant un mot. C'est toute cette partie de la tige qui se trouve en dehors de l'anneau cambial; elle s'épaissit donc de dehors en dedans, au rebours du corps ligneux. Ses éléments anatomiques sont les mêmes que ceux du liber des faisceaux fibro-vasculaires, plus le tissu cellulaire des rayons médullaires, qui se prolonge dans l'écorce en acquérant des dimensions deux ou trois fois plus considérables que dans le bois. Comme au bout d'un certain temps

Digitized by Google

l'écorce devient trop étroite, par suite de l'accroissement de la tige en diamètre, elle se crevasse et meurt peu à peu. En même temps un tissu subéreux imperméable se forme immédiatement en-dessous de la partie morte, pour protéger les couches vitales sous-jacentes. Dans quelques espèces cependant, l'écorce s'accroit en même temps que le tronc, parce que ses cellules restent toujours actives; alors elle ne se crevasse point; tel est le Hêtre.

TIGE DES MONOCOTYLÉES.

Elle est identique à la tige des Dicotylées jusqu'au moment où l'anneau cambial commence à former les faisceaux fibro-vasculaires, à partir de ce moment, les différences se prononcent.

L'anneau cambial et le cambium des faisceaux ont une durée limitée, souvent très-courte; il en résulte que l'épaississement de la tige et des faisceaux ne tarde pas à s'arrêter. La tige des monocotylées s'allonge, mais au bout d'un certain temps elle cesse de grossir; voilà pourquoi les tiges des Palmiers, des Bambous, etc., ont le même diamètre en haut qu'en bas.

Quant aux faisceaux, si leur épaississement est limité, en revanche ils peuvent se ramifier et se multiplier ainsi indéfiniment; l'anneau cambial est toujours leur origine, mais, une fois formés, ils envoient de nombreux rameaux dans la moëlle et dans l'écorce; les faisceaux des Dicotylées n'offrent rien de semblable.

Il résulte de ceci l'absence complète de rayons médullaires et de couches annuelles; la tige se compose d'un parenchyme mou, au milieu duquel courent de minces cordons, les faisceaux. Ils sont beaucoup plus nombreux à la périphérie qu'au centre, de sorte que la partie externe de la tige est notablement plus dure que le cylindre central; le contraire a lieu pour les Dicotylées.

Digitized by Google

La composition de ces faisceaux errants est un peu différente de ce que nous avons vu chez les Dicotylées. La partie libérienne qui est toujours la partie extérieure, c.-a.-d. orientée vers l'écorce, se compose de tubes cribreux et de fibres libériennes. Comme le cambium disparaît très tôt, les tubes cribreux forment l'axe du faisceau ; M. Mohl les nomme *vasa propria*. Les fibres libériennes, elles, sont fortement épaissies et lignifiées ; ce sont elles surtout qui donnent de la dureté aux tiges des monocotylées, et elles prédominent dans la partie périphérique de la tige.

La partie ligneuse ou interne des faisceaux comprend des trachées et des vaisseaux annelés d'un faible diamètre, quelques vaisseaux ponctués, plus gros, et enfin des fibres ligneuses, généralement moins épaissies et moins dures que les fibres libériennes des faisceaux. La partie ligneuse prédomine dans les faisceaux du centre de la tige.

Enfin l'écorce des Monocotylées ne se distingue pas bien nettement de la tige, car les faisceaux primitifs s'y ramifient de la même manière qu'à l'intérieur de l'anneau cambial ; on trouve tous les degrés intermédiaires entre le bois et l'écorce. Parfois cependant il existe une écorce plus distincte, privée de faisceaux, et entièrement cellulaire.

Nous laissons de côté la tige des Cryptogames, qui reste en dehors de notre sujet et nous passons immédiatement à la

TIGE DES GYMNOSPERMES.

Elle se rapproche beaucoup de la tige des dicotylées, dont elle possède la structure générale, à l'exception des vaisseaux aériens qui manquent complétement dans toutes les espèces du groupe. Ce caractère a plus d'importance que l'on ne croirait au premier abord, car les vaisseaux aériens existent, sans exception, dans les tiges

Digitized by Google

de tous les Phanérogames, Mono ou Dicotylées, et jouent un rôle important dans la nutrition de la tige. Cependant, dans les genres *Ephedra* et *Gnetum* ils commencent à se montrer, imparfaits encore, sous forme de cellules deux fois plus longues que les fibres ligneuses et portant deux rangées d'aréoles, pendant que les fibres n'en ont qu'une rangée. Chez plusieurs autres espèces, les trachées de l'étui médullaire sont remplacées par des cellules spiralées, allongées dans la direction de l'axe de la tige; elles marquent ainsi une tendance évidente, mais non réalisée, à la formation des trachées.

Les fibres ligneuses des Gymnospermes sont grandes, très-régulières, et portant deux ou quatre rangées verticales d'aréoles grandes, bien visibles tournées du côté des rayons médullaires, et qui deviennent de simples pores au contact des cellules de ces rayons. C'est par l'observation du bois des Conifères que l'on a découvert les aréoles d'abord, et ensuite leur véritable structure anatomique. Plus rarement les aréoles se trouvent sur la paroi tangente; ceci arrive dans les fibres automnales. Les fibres de la tige portent seulement deux rangées d'aréoles; celles de la racine, qui sont d'ailleurs d'une dimension beaucoup plus considérable, en ont 4. Dans les bois n'appartenant pas à la classe des Gymnospermes, on n'en rencontre ordinairement qu'une.

Les rayons médullaires n'ont, en général, qu'un seul plan vertical de cellules, mais le nombre des files cellulaires horizontales qui les constituent est variable; souvent les files supérieures et inférieures sont épaissies autrement que les files intermédiaires. De cette disposition des rayons médullaires, il suit que le cours des fibres ligneuses est droit et que le bois se fend facilement et régulièrement. Ces rayons médullaires sont nombreux, et ils se trouvent d'ordinaire séparer un, deux, ou trois plans verticaux de fibres ligneuses.

Les cercle annuels sont marqués seulement par la grandeur et l'épaississement des fibres, plus épaisses et plus étroites dans le bois automnal, comme d'ordinaire; ce bois est donc beaucoup plus résistant que le bois vernal. Les couches annuelles ne sont pas

Digitized by Google

distinctes dans l'*Araucaria Brasiliensis*, où toute la masse du bois est parfaitement homogène. Dans les Cycadées, il faut un grand nombre d'années à une de ces couches pour se former, et même dans les troncs fort vieux, on n'en trouve que 3 ou 4. La différence anatomique bien tranchée, qui existe chez les Conifères entre les fibres automnales, épaisses et fortement déprimées dans la direction radiale, et les fibres vernales, minces et presque quadrangulaires, permet de fendre leur bois dans le sens de la tangente avec la plus grande facilité; on ne peut en dire autant des autres bois, du Chêne par exemple, où la différence entre ces deux espèces de fibres n'est pas assez prononcée.

Le parenchyme ligneux, ou bien manque complètement, ou bien forme de petits groupes isolés, pleins de résine; ou bien encore, il entoure les lacunes résinifères verticales (*Pinus*). Il forme des groupes isolés chez les Taxinées, les Cupressinées et l'*Araucaria Brasiliensis*.

L'écorce des Conifères ne se différencie pas essentiellement de la plupart des écorces de Dicotylées; les tubes cribreux prédominent et ils se transforment souvent en fibres libériennes secondaires. C'est dans le Sapin, où ces fibres sont grosses et ordinairement ramifiées, que Schacht a saisi pour la première fois cette remarquable transformation.

Les Conifères sont des arbres résineux, et la résine est renfermée ordinairement dans de grandes lacunes, verticales dans le bois ou horizontales dans les rayons médullaires, dont les parois sont formées par une couche de cellules minces, organes sécréteurs de la résine. De tels canaux se rencontrent dans l'écorce et dans le bois des Abiétinées [1]; le bois de Pin en devenant vieux s'imprègne entièrement de résine et se conserve alors très longtemps; ceci arrive quand les diaphragmes des aréoles ont disparu, et quand une libre communication s'est établie entre les cavités de toutes les fibres ligneuses. Les Cupressinées n'ont jamais de lacunes

[1] Il faut excepter le Sapin, dont le bois ne renferme pas de résine et se distingue ainsi immédiatement du bois de Pin, de Mélèze ou d'Epicea.

Digitized by Google

résinifères dans le bois ; les genres *Cupressus* et *Juniperus* en ont dans leur écorce ; les *Thuya* et *Taxodium* n'ont dans leur écorce que de grandes cellules résinifères isolées ; enfin les Taxinées n'ont jamais de lacunes résinifères [1]. Dans les Cycadées, les lacunes à résine sont remplacées pas des canaux gommeux. Ces canaux, dont les parois cellulaires sécrètent un liquide spécial, ne sont pas exclusivement propres aux Conifères ; les *Cactus* possèdent des canaux gommeux ; les Térébinthacées, des canaux à résine.

Telle est la structure générale des Gymnospermes ; mais il y a des exceptions fort intéressantes qui établissent des transitions avec d'autres groupes. Déjà les *Gnetum* et les *Ephedra* forment le passage aux tiges ordinaires, pourvues de vaisseaux ; les *Gnetum* offrent une autre exception bien plus curieuse ; les faisceaux fibro-vasculaires du cercle primitif se ramifient dans le tissu cortical, et forment ainsi un ou deux cercles extérieurs au premier. Il y a dans ce cas plusieurs couches de liber alternant avec des couches de bois et de parenchyme ; ou, en d'autres termes, des couches corticales séparent des couches ligneuses. Cette ramification des faisceaux établit un véritable passage des Dicotylées aux Monocotylées. Du reste, il n'y a pas que les Conifères qui la présentent ; citons encore des espèces appartenant aux genres *Bauhinia*, *Cissus*, *Beta*, *Convolvulus*, *Phytolacca*, *Begonia*, *Cocculus*, *Cissampelos* ; et aux familles des Ombellifères, Pipéracées et Nyctagynées.

Un mot en terminant sur l'anatomie des feuilles. Elles sont ordinairement aciculaires ; au centre un faisceau fibro-vasculaire, quelquefois deux, entouré de parenchyme ; quand elles renferment des canaux résineux, ils sont longitudinaux, disposés symétriquement par rapport à l'axe et vers la périphérie de la feuille. Les stomates sont en files longitudinales, au fond de sillons spéciaux. Les feuilles planes (*Salisburia adiantifolia*) sont formées

[1] Elles existent dans les feuilles de toutes les Abiétinées et de plusieurs Cupressinées, mais jamais dans celles des Taxinées, ce qui ne les empêche pas de renfermer de la résine et des huiles essentielles dans des cellules spéciales isolées. Les Gnétacées ne sont nullement résineuses.

Digitized by Google

par la soudure d'un faisceau de feuilles linéaires. Cette structure des feuilles suffirait seule à caractériser la famille des Conifères.

ORGANOGRAPHIE.

Les feuilles des Monocotylées sont à nervures parallèles dans l'immense majorité des cas ; il faut excepter seulement quelques genres : *Smilax*, *Dioscorea*, *Tamus*, *Arum*, *Calla*, etc. Au contraire, les feuilles des Dicotylées sont à nervures anastomosées et rétiformes ; c'est tout-à-fait exceptionnellement que l'on rencontre dans cette classe des feuilles parallélinerves. Sous ce rapport, les Gymnospermes se rapprochent des Monocotylées, car leurs feuilles sont toujours à nervures parallèles et indépendantes. Il faut en excepter les *Gnetum*, qui ont des feuilles à nervures anastomosées; la plupart des Cycadées ont dans leurs feuilles un degré de complication supérieur aux Conifères : la forme pennée prédomine.

Les *Ephedra* avec leurs rameaux grêles, articulés, disposés en fascicules verticillés et jouant le rôle physiologique des feuilles, rappellent les *Equisetum* parmi les Cryptogames, les Casuarinées parmi les Dicotylées.

Enfin les Cycadées, par leur port, rappellent les Palmiers; elles partagent avec les Fougères et les *Pilularia* seulement, le privilège de la préfoliaison circinée; cependant ce mode de préfoliaison n'appartient pas à toutes les espèces de la famille.

FONCTIONS DE REPRODUCTION.

DANS LES PHANÉROGAMES.

Nous ne trouverons pas dans les fonctions de reproduction des

Digitized by Google

Monocotylées et des Dicotylées de profondes différences comme celles qui séparent si nettement leurs tiges; on peut affirmer au contraire que ces fonctions se font identiquement dans ces deux grandes classes du règne végétal.

Deux catégories d'organes distincts y concourent; nous leur conserverons provisoirement les noms d'organes mâles et d'organes femelles, généralement consacrés par l'usage, sauf à discuter tantôt la valeur de ces termes.

L'appareil femelle est composé de carpelles, qui occupent toujours le centre de la fleur; leur ensemble se nomme le gynécée. Mais ceci nous importe peu. La partie inférieure du carpelle est renflée et se nomme l'ovaire; de même que l'ovaire des animaux, elle produit les ovules. L'ovaire est surmonté par une colonne plus ou moins longue de tissu cellulaire, le style; et enfin l'extrémité du style est une surface enduite d'un liquide visqueux, ou couverte de poils humides, de manière à retenir facilement les corpuscules qui viendraient à y tomber; cette surface se nomme le stigmate. De ces trois parties, le style est la moins essentielle et peut manquer complètement; il n'en est pas de même des deux autres.

A l'intérieur de l'ovaire, l'ovule ou les ovules sont insérés sur une masse de tissu cellulaire, de forme et d'aspect très-variable, que l'on nomme le placenta; ils sont ainsi en communication avec le stigmate par un tissu cellulaire lache, mais continu. L'ovule se compose d'une masse cellulaire que l'on appelle nucelle; c'est l'ovule des *Viscum*, *Thesium*, *Santalum*, *Loranthus*, *Hippuris*, *Myriophyllum*. Dans d'autres cas, un tissu cellulaire ne tarde pas à se montrer à sa base et se développant peu à peu finit par l'entourer complètement, ne laissant à son sommet qu'une petite ouverture; tel est le cas des Bétulinées, Asclépiadées, Rubiacées, Amaryllidées, etc. Mais dans le plus grand nombre des cas, il est entouré de deux enveloppes, la primine (extérieure) et la secondine, formées de la même manière, et laissant toujours au sommet de l'ovule une petite ouverture, le micropyle. Elles n'adhèrent à l'ovule qu'en un seul point, à la base, et sont du reste indépendantes.

Digitized by Google

Le nucelle est donc une masse homogène d'abord, c'est-à-dire dont toutes les cellules ont la même grandeur. A une certaine période de son évolution, une de ces cellules, le sac embryonnaire, prend un développement rapide et remplit à elle seule une grande partie du nucelle ; elle est toujours située près du micropyle, soit directement contre la membrane cellulaire qui enveloppe le nucelle, soit séparée de cette membrane par une lame de cellules appartenant au nucelle. Dans cette cellule doit se former l'embryon; le plus souvent elle est unique; mais dans un certain nombre d'espèces, l'ovule renferme à la fois plusieurs sacs embryonnaires; il peut alors se former plusieurs embryons; par exemple : *Isatis*, *Cheiranthus*, *Loranthus*, *Allium*, *Citrus*.

Comme toute cellule vivante et jeune, le sac embryonnaire renferme une grande quantité de protoplasme, au milieu duquel apparaissent bientôt plusieurs cellules très-petites, formées librement. On est resté longtemps avant de savoir si elles se montraient avant la fécondation, ou seulement après; aujourd'hui on s'accorde généralement à dire qu'elles se forment avant.

Deux de ces petites cellules, les vésicules embryonnaires, se trouvent à la partie supérieure du sac embryonnaire, du côté du micropyle par conséquent. Elles paraissent provenir d'une seule cellule-mère, car il n'est pas rare de les trouver réunies par une mince membrane. L'une d'elles deviendra l'embryon; l'autre disparaîtra. Elles sont d'ailleurs d'une observation très-difficile, car, avant la fécondation, elles sont dépourvues de leur membrane de cellulose et, cellules incomplètes, elles disparaissent dans l'eau du porte-objet au bout de quelques secondes. Le nombre ordinaire de ces vésicules est 2, mais il peut-être de 3 (Liliacées, Orchidées, Amaryllidées) et même de 5 (*Nothoscordum flagrans*).

D'autres cellules formées librement existent à la partie inférieure du sac embryonnaire, et celles-ci s'entourent de leur membrane de cellulose avant la fécondation. Elles sont au nombre de 1 (*Naïas*, *Pedicularis*, *Lathræa*), de 2-3 (Liliacées, Iridées) ou de 6-12 (*Triticum*); elles manquent chez les Orchidées. Elles paraissent manquer ou exister dans la même espèce suivant les

Digitized by Google

circonstances. On ne connait pas leur rôle, car elles ne prennent aucune part à la formation de l'endosperme. On les nomme cellules antipodes.

Enfin dans certains cas (Personées, Labiées, Borraginées) on trouve, avant la fécondation, entre les vésicules embryonnaires et leurs antipodes, plusieurs cellules, toujours formées librement et qui plus tard, en se divisant, donneront naissance à l'endosperme.

Dans certaines espèces, les vésicules embryonnaires sont recouvertes à leur partie supérieure par une coiffe conique, constituée par des filaments de cellulose pure, juxtaposés, soudés seulement en un point qui est le sommet du cône; de là leur nom d'appareil filamenteux. Ces coiffes dépassent le sac embryonnaire, dont elles percent la paroi, et font saillie à l'extérieur du micropyle. L'appareil filamenteux, dont on ne connaît pas encore bien les fonctions, manque à la plupart des plantes; on l'observe bien dans les *Gladiolus*, *Crocus*, *Zea*, *Watsonia*, *Phormium*, *Yucca*, *Sechium*, *Torenia*.

L'appareil mâle est tout aussi compliqué; on l'appelle étamine. La partie essentielle de l'étamine est le sac de l'anthère, ce renflement que l'on aperçoit au sommet du filet, ou qui constitue toute l'étamine quand le filet manque. Il existe ordinairement deux sacs d'anthère adhérents au filet dans le sens de leur longueur. Le tissu de l'anthère est d'abord homogène et composé de cellules extraordinairement riches en protoplasme; bientôt apparaissent quatre groupes de cellules qui ont un aspect particulier; ce sont les cellules-mères du pollen. Il y a deux de ces groupes dans chacune des loges de l'anthère; ils ont la forme de cylindres, dirigés suivant la longueur des lobes d'anthère et parallèles entre-eux. Les cellules-mères du pollen sont plus grandes que celles du parenchyme environnant; leurs parois sont épaisses, et elles sont lâchement unies entre-elles. Dans chacune d'elles se forment 4 grains de pollen, qui sont primitivement disposés comme les sommets d'un tétraèdre. D'après MM. Mirbel, Unger et Von Mohl, c'est un cas de formation cellulaire par division; les cloisons de

Digitized by Google

séparation émanent de la face interne de la cellule-mère et se rejoignent au centre ; mais d'après MM. Decaisne , Nägeli, Wimmel, Hofmeister et Duchartre, les grains de pollen se forment librement dans leur cellule-mère.

Autour de chacune des 4 masses de protoplasme, ainsi individualisées dans la cellule-mère, se forme une mince membrane de cellulose, qui sera l'intine du grain de pollen ; elle s'épaissit, et le fait est bien constaté, par dépôt de couches à son extérieur ; ces couches constitueront l'exine du pollen. Bientôt après, les grains de pollen deviennent libres dans les 4 cavités cylindroïdes de l'anthère; non seulement les parois de leurs cellules-mères sont ainsi résorbées, mais encore deux des quatre cloisons qui séparaient à l'origine les groupes des cellules-mères, de sorte que l'anthère est en définitive biloculaire. Toutefois, il y a des exceptions, et nous aurons occasion d'en signaler plusieurs en parlant des Gymnospermes [1].

Le grain de pollen est donc une cellule entourée de deux membranes; en dedans, l'intine, très extensible; en dehors, l'exine, plus épaisse, inextensible et composée de cellulose subérifiée. L'exine est presque toujours percée de véritables trous, fermés à leur extrémité intérieure par la membrane de l'intine; elle porte souvent des plis longitudinaux, qui disparaissent dès que le pollen se gonfle à l'humidité ; sa surface extérieure est souvent hérissée de diverses protubérances, et enfin elle est imprégnée d'une huile, diversement colorée suivant les espèces, qui donne à chaque pollen une teinte spéciale.

Le contenu du grain de pollen ne diffère pas anatomiquement du contenu d'une cellule ordinaire ; mais ses propriétés physiologiques remarquables lui ont fait donner le nom de fovilla. C'est

[1] Quand les parois des cellules-mères du pollen ne sont pas résorbées, les grains sont groupés par 4 (tétrades); par exemple : plusieurs Ericacées, Epacridées et Orchidées ; par 8 (Inga) ou par 16 (Acacia vera, Julibrissin) — Enfin, tous les grains de pollen renfermés dans une loge d'Anthère sont réunis en une masse unique dans la plupart des Orchidées et des Asclépiadées.

Digitized by Google

un liquide protoplasmatique, c'est-à-dire très-riche en principes protéiques; il renferme parfois des gouttelettes d'huile, et des grains d'amidon; on y a souvent observé des corpuscules fort petits, doués de mouvement, et qu'à cause de cela on croyait jouer un rôle très-important dans la fécondation. Mais M. Fritzche a démontré que c'était de l'amidon ou de l'inuline animé du mouvement Brownien. Plus tard M. Hofmeister a cru voir des spermatozoïdes dans la fovilla des Conifères; cette observation n'a pas été confirmée.

Au moment où le pollen est mûr, l'anthère s'ouvre par fente ou par pore et le laisse échapper; il est amené sur le stigmate par sa seule pesanteur, ou avec le concours du vent et des insectes. Là, il germe.

Comme la fovilla est éminemment endosmotique, le grain de pollen, au contact de la surface stigmatique humide, se gonfle énormément, et l'intine ne tarde pas à faire hernie par un des pores de l'exine inextensible. Telle est l'origine du boyau pollinique, qui pénètre avec une grande rapidité entre les cellules du style. Ce boyau est une véritable cellule, douée d'une activité très grande, et qui peut s'allonger indéfiniment dans un milieu propre à la nourrir, tel que le tissu lâche du style; il peut même pénétrer dans la cavité des cellules stigmatiques et des cellules du style, en perçant leurs parois, à la manière de certains champignons [1]. Pendant ce trajet, la fovilla s'amasse à l'extrémité du boyau, qui en est la partie la plus active et la plus vivante. Le boyau peut se ramifier; ainsi, chez le *Pothos longifolia* on trouve un réseau très-compliqué formé par les boyaux polliniques; la longueur du boyau, comparée au diamètre du grain de pollen qui lui a donné naissance, est énorme, souvent plusieurs milliers de fois plus grande, et il peut arriver que la partie supérieure du boyau soit desséchée ou résorbée avant que son extrémité n'arrive à l'ovule.

Les boyaux polliniques arrivent aux ovules par l'intermédiaire des placentas; ils entrent toujours dans l'ovule par le micropyle.

[1] Mouvement dans les végétaux, p. 26.

Digitized by Google

Si la paroi du nucelle existe encore en couche continue, le boyau pollinique la traverse, ou même les boyaux polliniques, dans le cas où deux auraient pénétré à la fois par le même micropyle. Si le sac embryonnaire est séparé du micropyle par une couche de cellules, le boyau pollinique traverse encore ces cellules, et il vient enfin adhérer au sommet du sac embryonnaire ; son extrémité se gonfle alors ordinairement en massue. Quand il existe un appareil filamenteux, il s'y soude intimement.

Alors se passe le phénomène mystérieux de la fécondation, sur lequel les botanistes sont loin d'être d'accord. Les uns croient que l'extrémité même du boyau pollinique, en s'invaginant, devient l'embryon ; d'autres supposent qu'il pénètre dans le sac embryonnaire et qu'il arrive jusqu'au contact des vésicules. Mais l'opinion la plus répandue est que son protoplasme seulement, sa fovilla, pénètre par endosmose à travers le sac embryonnaire et jusqu'aux vésicules. Nous parlerons tantôt de la théorie de M. Ch. Fermond, relative à l'origine du germe, et qui tend à renverser les idées généralement reçues sur les rôles respectifs du pollen et de l'ovule.

Une des deux vésicules embryonnaires seulement est fécondée, et elle s'entoure immédiatement d'une membrane de cellulose, de manière à devenir cellule complète ; l'autre disparaît sans laisser de traces. Dans un certain nombre d'espèces, plusieurs vésicules peuvent être fécondées en même temps, et la graine est polyembryonnée ; tels sont les *Citrus* (qui possèdent normalement un grand nombre de vésicules embryonnaires), *Viscum*, *Allium fragrans*, *cepa* et *Porrum*, *Tulipa Gesneriana*. Cependant la polyembryonnie peut avoir une autre cause : l'existence de plusieurs sacs embryonnaires. Enfin, dans d'autres espèces, telles que : *Gladiolus*, *Crocus*, *Phormium*, les deux vésicules paraissent fécondées, car toutes les deux s'entourent de cellulose ; mais une des deux seulement se développe en embryon, par défaut de nutrition sans doute, comme dans beaucoup d'autres cas. Quand l'appareil filamenteux existe, il disparaît également après la fécondation.

Digitized by Google

La vésicule embryonnaire fécondée se divise en deux ; la cellule supérieure s'allonge beaucoup et devient le filament suspenseur de l'embryon ; ce filament disparait entièrement avant que l'embryon ne soit entièrement développé ; dans d'autres cas, il prend une nouvelle extension et fait même saillie hors du micropyle (Orchidées et Tropœolées). La cellule inférieure se divise à son tour et produit d'abord un petit amas sphérique de cellules toutes semblables entre-elles ; c'est l'embryon des Monotropées, Pyrolacées, Orobanchées et Rafflésiacées ; celui des Orchidées est plus simple encore et ne renferme que quelques cellules. Mais, dans la plupart des cas, les différentes parties de l'embryon se dessinent et s'accentuent de plus en plus ; alors apparaissent un ou deux cotylédons, la tigelle, la radicule.

Peu de temps après la fécondation, plusieurs petites cellules, formées librement, ont apparu dans le sac embryonnaire ; elles se multiplient ensuite par division et remplissent bientôt toute la cavité de ce sac, à l'exception de la partie occupée par l'embryon ; c'est l'endosperme ou albumen amniotique. Le tissu cellulaire qui reste du nucelle sera le périsperme, ou albumen nucellien ; le rôle de ces tissus parenchymateux est identique : nourrir l'embryon pendant la première période de son développement ; parfois même, ils sont absorbés dans ce but, partiellement du moins, pendant l'évolution de l'embryon à l'intérieur de la graine ; le plus souvent, ils concourent à la germination ; aussi, on les confond souvent sous le nom d'albumen. Du reste, ils peuvent manquer, ensemble ou séparément, et le périsperme, dans certains cas, est refoulé par l'endosperme et devient un des téguments de la graine. Normalement ce sont les deux enveloppes du nucelle qui deviennent les téguments de la graine.

Pendant ce temps, l'ovaire n'est pas resté inactif ; il s'est développé, transformé, et a pris le nom de fruit. Si la fécondation n'a pas eu lieu, il avorte ; on cite seulement les fruits des *Musa* et quelques autres encore qui peuvent mûrir sans renfermer de graines.

Digitized by Google

DANS LES CRYPTOGAMES.

Les fonctions de reproduction des Champignons sont excessivement simples ; tantôt, une ou plusieurs des cellules, toutes semblables entre-elles, qui constituent la plante mère se détachent et la reproduisent en germant ; tantôt, les cellules reproductrices de l'espèce, les spores, se forment dans des cellules spéciales, ou thèques, qui en renferment 4, 6 ou 8. Les spores en germant produisent d'abord une forme transitoire de la plante, de longs filaments blancs ; ce mycélium, ordinairement souterrain, donne bientôt naissance à la forme définitive qui est plus généralement connue [1].

Les Algues et les Lichens ont à peu-près les mêmes moyens de reproduction, pour les Algues moins le mycélium. Seulement dans ces dernières, dans un certain nombre d'entre-elles du moins, les spores sont pourvues de cils vibratiles, comme les infusoires ; elles se meuvent rapidement pendant plusieurs heures et ne deviennent immobiles qu'en commençant à germer. Certaines Algues présentent le phénomène de la copulation ; deux cellules se mettent en communication directe, en se soudant puis par la perforation du diaphragme qui les sépare [2] (*Zygnema*). Enfin, dans les Fucacées et les Floridées, on trouve en même temps que les spores, des cellules particulières toutes remplies de corpuscules mobiles, entièrement semblables à des spermatozoïdes. On trouve également ces organes dans les Characées ; ils y sont renfermés dans des capsules de couleur rouge et placées tout auprès des spores vertes ; de même que pour plusieurs Algues (*Vaucheria*), chaque cellule-mère ne renferme qu'une spore. Mais dans la

[1] Il est plus exact de dire que le mycélium est l'appareil de la végétation, tandis que le champignon proprement dit est seulement l'appareil de la reproduction.

[2] Dans l'une ou l'autre de ces cellules apparaît la spore.

Digitized by Google

plupart des Algues, le nombre ordinaire des spores dans chaque cellule-mère est 4 ou 8.

Tels sont les moyens de reproduction, comme on le voit très-simples, des Cryptogames inférieurs, ou cellulaires. On ne connaît pas encore le rôle des phytozoaires (anthérozoïdes, bryozoaires, spermatozoïdes de divers auteurs). Mais ce qui est certain c'est que les spores ou zoospores, en germant, multiplient leurs cellules par division, de la manière la plus ordinaire, et produisent immédialement un individu semblable à la plante-mère. Il en est exactement de même des cellules qui se détachent de la plante-mère dans les plus simples de ces Cryptogames, et qui portent les noms de propagules, innovations, gonidies, etc. Les spores d'un grand nombre de Champignons (Basidiosporés), formées par étranglement de la cellule-mère, rentrent absolument dans ce cas : c'est un exemple spécial de la formation cellulaire par division.

Quant aux Cryptogames supérieurs ou vasculaires, il y a un degré de complication en plus. Deux espèces d'organes concourent très-probablement à la fécondation : des phytozoaires renfermés dans des zoothèques et des organes femelles ou du moins que l'on nomme ainsi d'ordinaire, des spores, renfermées dans des sporanges. Les spores se forment toujours par division quaternaire d'une cellule-mère.

Dans les Hépatiques, la spore en germant se cloisonne d'abord et produit immédiatement la plante; dans plusieurs d'entre-elles cependant, la spore s'allonge d'abord en un tube, dont l'extrémité seule se renfle et s'organise en tissu cellulaire. Dans les mousses, la spore en germant produit tout d'abord un prothallium, qui ressemble entièrement à certaines Algues filamenteuses. Il diffère essentiellement du mycélium des champignons, et par la présence de la chlorophylle et par ce qu'il produira les organes de la végétation, et non, comme le mycélium, directement et seulement les organes de la reproduction.

Ceux-ci naissent donc sur la partie aérienne, foliacée, des Mousses et des Hépatiques. Les spores naissent dans des sporanges plus on moins globuleux, dont la partie supérieure se continue

Digitized by Google

en un appendice styliforme, l'épigone, tout-à-fait semblable à un col de bouteille; ce tube, creux dans toute sa longueur, s'évase à son extremité libre et simule ainsi un stigmate. Certains auteurs comparant cet ensemble au pistil des phanérogames, l'ont nommé pistillidie [1]. Les mousses et les Hépatiques possèdent en outre des zoothèques, sacs membraneux remplis de cellules à phytozoaires. MM. Bruch et Schimper leur attribuent un rôle important dans la fécondation; les spores, selon leur affirmation, ne peuvent germer qu'après avoir reçu l'influence fécondante de ces corpuscules, qui pénètrent par le col de l'épigone. Aucun fait malheureusement ne vient confirmer cette hypothèse, et il serait bien difficile de supposer l'arrivée des phytozoaires sur les spores dans les espèces dites dioïques, où ils naissent sur des pieds différents souvent très-éloignés. Bien que cette dernière opinion soit celle de M. Baillon, un grand nom dans la science, nous nous abstiendrons de conclure [2]; car enfin à quoi serviraient ces phytozoaires qui ont tant d'analogie avec les spermatozoïdes des animaux?

Enfin les Mousses et les Hépatiques se multiplient encore par sporules, petits amas cellulaires produits non dans des organes spéciaux, mais sur les tiges ou sur les feuilles, et donnant par la germination immédiatement naissance à une plante identique à la plante-mère.

Disons en passant que la distinction entre Mousses et Hépatiques, fondée sur les organes de la végétation, réduits à des frondes dans les secondes, et sur l'absence d'opercule, de columelle et de coiffe dans leurs urnes qui s'ouvrent par valves, n'est pas absolue; les Jungermannes ont des feuilles comme les Mousses; les Phascées ont tantôt une columelle et une coiffe, tantôt une coiffe sans colu-

[1] Le sporange jeune est sessile: plus tard son pédicelle s'allonge ordinairement beaucoup et devient la soie; le sporange lui même prend le nom d'urne, et ses enveloppes, qu'il a déchirées en grandissant, constituent la coiffe.

[2] Les probabilités sont toutes en faveur d'une véritable fécondation chez les plantes qui nous occupent.

Digitized by Google

melle, et toujours une urne indéhiscente et des tiges feuillées ; les Hypoptérigiées ont une tige feuillée à la manière des Jungermannes et les organes reproducteurs des Mousses [1]. Voilà des transitions.

Les spores des Fougères naissent dans des sporanges, dont les parois sont formées par une seule lame de cellules ; seulement un anneau incomplet de cellules plus grandes, élastiques, fait partie intégrante de ces parois ; on le nomme connecticule, ou simplement anneau, et lors de la maturité il tend à se redresser et favorise ainsi la déhiscence du Sporange. Il manque seulement aux Ophioglossées.

Les spores en germant produisent tout d'abord un long tube, plein de matière verte ou chlorophylle amorphe ; ce tube provient de la membrane interne de la spore, qui fait hernie par les ouvertures de la membrane externe, exactement comme pour le grain de pollen. Son extrémité se renfle et s'organise en une petite masse de tissu cellulaire. Celle-ci à son tour développe une expansion fiolacée, du centre de laquelle surgissent les premières feuilles de la Fougère, plus simples ordinairement que les feuilles ordinaires. Tels sont les faits bien constatés ; mais récemment M. Nägeli a découvert des zoothèques avec phytozoaires sur ces jeunes plantes de fougères ; si ce fait coïncidait avec l'existence d'hybrides, existence souvent affirmée et controversée, il y aurait de fortes raisons pour admettre chez les Fougères une génération sexuelle, et dès lors les phytozoaires y pourraient jouer un rôle important. Ce fait qui demande encore de nouvelles et consciencieuses recherches serait de nature à jeter la plus vive clarté sur les fonctions de reproduction des autres classes de Cryptogames [2].

Les formes de transition de la classe des Fougères sont représentées par les Ophioglossées d'abord, dont les feuilles ne sont jamais enroulées en crosse et dont les sporanges, privés d'anneau

[1] Enfin les Andræacées ont les organes reproducteurs des Hépatiques et les organes de la végétation des Mousses.

[2] Quoiqu'il en soit, il est aujourd'hui adopté par la majorité des botanistes.

Digitized by Google

élastique, s'ouvrent régulièrement ; et par les Hyménophyllées ensuite, dont les sporanges naissent dans une espèce d'urne, insérés sur une columelle centrale.

Les organes reproducteurs des Equisétacées sont des épis sans chlorophylle, bien différents des tiges vertes stériles ; ils portent des appendices nombreux et serrés, ayant la forme de clous à tête plate ; à la face inférieure des têtes de clous sont disposés les sporanges. En germant, les spores donnent naissance à un prothallium vert, tout-à-fait semblable à un touffe de Conferves, et duquel surgissent les tiges ordinaires. Les spores, d'après M. Hugo Mohl, prennent naissance dans leurs cellules-mères, dont chacune ne renferme qu'une spore ; la paroi de la cellule-mère se découpe en 4 lanières très-élastiques, qui restent adhérentes en un point de la spore et qui concourent puissamment à sa dissémination. Des lamelles analogues par leurs fonctions, mais entièrement indépendantes des spores, et nommées élatères, se rencontrent dans les sporanges des Équisétacées.

Les Lycopodes ont les organes de la végétation des Mousses avec un degré de complication en plus. Leurs sporanges naissent sur les feuilles, comme dans la classe des Fougères, et renferment des spores d'une grande ténuité, vendues dans les pharmacies sous le nom de poudre de Lycopode. Quand les sporanges sont insérés sur des feuilles qui ne diffèrent pas des autres, il est assez difficile de les distinguer sans un examen attentif ; lorsqu'ils se présentent à la surface de feuilles plus ou moins profondément modifiées, ces feuilles se groupent en épis, souvent pédicellés. Les spores des Lycopodiacées présentent deux périodes dans leur germination, exactement comme celles des Fougères, des Equisétacées, etc. Nous avons été assez heureux pour constater le fait dans le *Lycopodium Selago* [1].

Dans d'autres Lycopodiacées, dans les *Selaginella* notamment,

[1] La période proembryonnaire est fort difficile à observer, car la spore devient pluricellulaire sans presqu'augmenter de volume ; un examen peu attentif ferait donc croire qu'en germant elle donne directement la plante.

Digitized by Google

on trouve à la place de ces sporanges, ou coexistant avec eux, des organes plus volumineux, renfermant chacun 4 petites masses cellulaires que l'on nomme macrospores ; ce ne sont plus de simples cellules comme les spores, et en germant elles produisent directement la plante. La signification de ce fait important est aussi précieuse que facile à trouver ; ces 4 masses cellulaires sont des spores, qui ont accompli sur la plante même, dans l'intérieur du sporange, leur évolution proembryonnaire, des spores ayant a demi germé. Voici donc un degré de complication supérieur à tout ce que nous avons vu jusqu'ici, et nous trouvons ainsi un premier dégré de transition à la reproduction des Phanérogames, ou l'embryon, composé aussi à son origine d'une simple cellule, subit dans l'ovule une longue incubation avant d'être livré à ses propres forces.

Enfin, dans toutes les Rhizocarpées on trouve encore deux sortes d'organes reproducteurs, mais la distinction est loin d'être aussi nette que dans les *Selaginella*. On n'est pas entièrement d'accord sur le rôle des plus petits, et quant aux plus gros qui sont pluricellulaires, ils offrent comme les spores des Fougères deux périodes dans leur germination. D'après les recherches de M. Nägeli, les uns et les autres seraient des sporanges renfermant, ici une spore unique, là un grand nombre de spores, d'ailleurs identiques.

DANS LES GYMNOSPERMES.

Les Conifères et les Cycadées se multiplient par pollen et ovules, mais ce pollen et ces ovules offrent des différences très profondes avec ce que nous connaissons des Phanérogames.

Le pollen n'est plus une cellule unique, entourée de deux membranes; c'est un ensemble de trois cellules; les parties latérales ressemblent à des grains de pollen ordinaire; la partie centrale, qui les réunit, est transparente, et lors de la germination du pollen,

Digitized by Google

il s'y forme, par formation libre, deux cellules inégales; chez les Taxinées et les Cupressinées, la plus grande se développe immédiatement en boyau pollinique; chez les *Pinus*, *Abies*, *Ephedra*, *Podocarpus*, la plus petite se cloisonne, et la cellule terminale s'allonge enfin en boyau. Ce pollen est toujours dépourvu de plis et de pores. Ces faits ne ressemblent à aucun de ceux que nous trouvons dans les Phanérogames, et ce pollen composé n'est pas même comparable aux tétrades et aux pollinies des Orchidées et des Asclépiadées [1]. D'ailleurs les grains de pollen des Gymnospermes procèdent toujours par division quaternaire des cellules-mères de l'anthère; la formation de cellules-filles dans leur intérieur a lieu peu de temps avant la déhiscence de l'anthère; Quant aux expansions latérales, elles se montrent avant la résorption des cellules-mères spéciales [2].

Dans certains cas l'étamine offre des configurations très remarquables. Chez les Taxinées et les Cupressinées le connectif est un plateau disposé au sommet du filet comme une tête de clou. Chez les premières 6 loges d'anthère, chez les secondes 4, et chez le Ginkgo 2 seulement, sont insérées à la face inférieure de ce plateau, exactement comme des sporanges d'*Equisetum*. Les sacs polliniques de l'*Araucaria Brasiliensis* ont la forme de colonnettes polygonales, pressées les unes contre les autres et sur deux rangs, à la face inférieur du plateau-connectif. L'inflorescence mâle des Cycadées est un grand cône, dont chaque écaille porte à sa face inférieure une multitude de loges d'anthère sessiles. Dans les *Ephedra*, l'axe floral, prolongé en forme de colonne, porte 2-5 sacs polliniques simples. Les parois de l'anthère des Cupressinées, (mais non de l'*Araucaria*) sont formées par une seule couche de cellules, non spiralées, et n'offrent pas ces 3 couches distinctes

[1] Ils ne sont pas d'une généralité absolue; ainsi on trouve des grains simples, lisses, très-petits et globuleux dans : *Araucaria*, *Sequoia*, *Cunninghamia*, Taxinées, Cupressinées.

[2] M. Meyen prétend avoir observé la même structure dans quelques Liliacées.

Digitized by Google

dans toutes les Phanérogames. L'anthère est dès son origine biloculaire dans les Abiétinées, l'*Ephedra*, et quelques autres espèces; il ne s'y présente que deux groupes de cellules-mères du pollen.

Les Gymnospermes n'ont jamais la moindre trace d'enveloppes florales. Bien plus, les carpelles qui existent constamment dans les Phanérogames leur manquent complètement, et les ovules, nus, naissent directement sur les axes. Ces ovules se composent du nucelle entouré par une enveloppe unique. Comme on le voit, toutes les fonctions tendent à se simplifier dans cet embranchement. L'enveloppe du nucelle se prolonge vers le micropyle en un tube plus ou moins long, un style rudimentaire, et ses parois, ainsi que le sommet du nucelle sécrètent une humeur visqueuse qui fait germer le pollen. Dans l'*Araucaria* la germination du pollen se fait entre les écailles, à une certaine distance du micropyle.

Dans le sac embryonnaire, avant la fécondation, sont apparues des cellules formées librement, les unes se multiplient par division et remplissent tout le sac d'un tissu utriculaire qui sera l'endosperme; les autres ne se divisent pas et occupent la partie du sac embryonnaire la plus rapprochée du micropyle; on les nomme les corpuscules. Ce sont des cellules allongées, pressées les unes contre les autres, et dont l'extrémité est dirigée vers le micropyle. Il n'y a qu'un corpuscule dans les *Ephedra*, 2-6 dans les Abiétinées, 10 environ dans les *Taxus* et jusqu'à 30 et 35 dans les *Cupressus*. Leur protoplasme est tout creusé de vacuoles, surtout dans les Abiétinées. Au dessus des corpuscules se trouve une rosette de 4 cellules, cellules-filles des corpuscules, dont elles proviennent par bourgeonnement, à peu-près comme les spores des Agarics. On la nomme la rosette operculaire. Enfin, chez les Abiétinées et l'*Araucaria*, les corpuscules sont entourés d'une couche continue de cellules épithéliales, qui manquent aux Cupressinées et aux Taxinées.

Tel est la composition de l'ovule des Gymnospermes, qui constitue à lui seul toute leur fleur femelle, avant l'arrivée du pollen. Le boyau pollinique pénètre par le micropyle, passe au centre de la rosette operculaire, perfore la paroi du corpuscule et arrive

Digitized by Google

dans son intérieur. Non seulement le boyau pollinique traverse cette rosette, mais il traverse encore une couche de cellules appartenant au nucelle et qui se trouve au-dessus, séparant la rosette operculaire du micropyle. On nomme ces cellules le noyau d'imprégnation (Kernwarze).

L'extrémité du boyau pollinique, libre dans la cavité du corpuscule, produit immédiatement la vésicule embryonnaire. Ici, il est bien certain qu'elle n'apparaît qu'après la fécondation. D'abord c'est une cellule incomplète, sans membrane de cellulose; mais elle ne tarde pas à gagner le fond du corpuscule; là, elle s'entoure de cellulose. Schacht a parfois observé chez les *Pinus sylvestris*, *Pinaster* et *Strobus*, la division de la vésicule embryonnaire encore suspendue au boyau pollinique; mais le plus souvent cette division ne commence que lorsqu'elle est tombée au fond du corpuscule.

Pendant la fécondation, la rosette operculaire a été résorbée; quelques botanistes ont prétendu que son contenu granuleux fécondé devenait l'origine de l'embryon; dans cette hypothèse les corpuscules seraient des sacs embryonnaires de deuxième génération, dont les cellules operculaires représenteraient les vésicules embryonnaires; on se rappelle que le boyau pollinique des conifères est aussi de deuxième génération par rapport au grain de pollen. [1]

Dans les conifères à cônes pendants et à ovules renversés (*Pinus*, *Picea*), la vésicule fécondée gagne le fond du corpuscule en vertu des lois de la pesanteur; mais dans les cônes dressés (*Abies*), il faut admettre l'intervention d'une force particulière.

Arrivée au fond du corpuscule, la vésicule, devenue cellule parfaite, se cloisonne et produit un ensemble de 16 cellules disposées sur quatre couches. Les quatre cellules de la couche supérieure ne tardent pas à disparaître; du moins elles ne jouent

[1] Dans cette hypothèse, les gymnospermes se rapprocheraient beaucoup des Phanérogames; mais, dans aucun cas, on ne pourrait dire que la vésicule embryonnaire, en tant que cellule complète, préexiste à la fécondation, tandis que l'endosperme préexisterait toujours. On voit donc que cette théorie, généralement peu répandue, n'importe guère à notre sujet.

Digitized by Google

aucun rôle important. Les cellules du deuxième groupe, immédiatement inférieur, restent au fond du corpuscule et y forment la rosette inférieure; celles du troisième groupe s'allongent considérablement à travers les parois du corpuscule, qui sont d'ailleurs déjà résorbées, ou sur le point de l'être, et elles portent ainsi au milieu de l'endosperme les 4 cellules du groupe inférieur; celles-ci deviendront embryon; celles du 3e groupe, filaments suspenseurs de l'embryon. La rosette inférieure manque dans *Taxus*, *Cupressus*, *Thuya*, et les suspenseurs sont attachés directement au corpuscule. La cavité du corpuscule de l'*Araucaria* est remplie de filaments, formant à la place de la rosette inférieure des expansions latérales; ils s'allongent en suspenseurs et portent tous ensemble un seul embryon.

En dessous des corpuscules, le tissu de l'endosperme est lâche et ramolli, de sorte que les cellules, portées par leurs suspenseurs, y pénètrent aisément; l'embryon se développe donc au milieu d'un tissu riche en matières nutritives. Les filaments suspenseurs peuvent rester unis et porter tous ensemble un seul embryon (*Abies*, *Picea*, *Pinus sylvestris*), ou bien se séparer et il y a 4 embryons (*Pinus Pumilio*, *Pinaster*, *Strobus*). M. R. Brown a trouvé plusieurs embryons dans *Abies excelsa*, *Pinus Strobus*, *Larix Europæa*. Du reste, de tous les embryons qui peuvent se former originairement, un seul se développe, et est en définitive susceptible de germer; on peut toujours néanmoins retrouver les vestiges des autres; on retrouve même des vestiges des filaments suspenseurs dans la graine mûre du Mélèze et des Cycadées. Comme dans chaque ovule il y a plusieurs corpuscules, il pourra se passer dans chacun d'eux les mêmes phénomènes; c'est ce qui arrive dans l'*Araucaria*, où chaque graine renferme 2 embryons susceptibles de germer.

Les Gymnospermes ont donc des graines, jamais de fruits; si parfois ces graines sont entourées d'une masse charnue, elle a une toute autre origine que la pulpe due à la transformation des parois de l'ovaire; ainsi c'est une arille, une expansion émanant de la base de la graine, dans l'If; c'est une transformation des

Digitized by Google

écailles du cône, qui se soudent intimement entre elles, dans le Génévrier, et produisent ce que l'on nomme, bien à tort, une baie ; on peut en dire autant pour les *Ephedra* ; dans les *Podocarpus*, la fausse baie provient du pédoncule hypertrophié qui porte les ovules nus. Les premiers voyageurs qui revinrent d'Australie disaient que dans cette terre lointaine tout était diamétralement opposé à ce que nous connaissions en Europe ; ainsi, les cerises avaient leurs noyaux, non pas au centre, mais en dehors ; ils faisaient allusion à la fausse baie des *Podocarpus*, qui est rouge effectivement et où la graine est située excentriquement.

La graine des Gymnospermes, comme toute graine d'ailleurs, comprend un testa (spermoderme ou épisperme) et une amande. On n'est pas encore bien d'accord sur l'origine du testa, en général ; il offre souvent plusieurs membranes superposées que l'on attribue tantôt aux enveloppes de l'ovule, avec fusion ou dédoublements, tantôt au reste de l'endosperme refoulé par l'embryon. Dans les *Salisburia*, *Taxus*, *Cycas*, *Zamia*, sa couche externe se ramollit et devient mucilagineuse, comme dans les *Ribes*, *Punica*, Cactées etc. ; il est entièrement épais et ligneux dans les *Pinus*, *Abies*, *Larix* [1] ; dans les *Pinus*, *Abies*, *Thuya*, il se développe en une aile membraneuse, destinée à la dissémination des graines, et bien différente de la samare (*Ulmus*) qui provient, elle, de l'ovaire.

L'amande se constitue de l'embryon, avec ou sans endosperme ; dans ce dernier cas, il est ordinairement charnu lui même et pourvu de réserves alimentaires. Les Gymnospermes ont toujours leurs graines endospermées.

Le nombre des cotylédons varie ; dans la plupart des Conifères il est supérieur à 2 ; par exemple dans les Abiétinées qui en ont de 5 à 11 ; dans les Cupressinées il est de 2, rarement 3-9 ; enfin dans les Taxinées et les Gnétacées il est toujours de 2.

[1] Il renferme des canaux résineux dans le Sapin, mais non dans le Pin l'Epicea et le Mélèze.

Digitized by Google

Dans les Cycadées on ne trouve qu'un seul cotylédon, et c'est une transition aux Monocotylées ; d'ailleurs, plusieurs Dicotylées offrent la même particularité, et l'on admet souvent alors que leurs 2 cotylédons sont soudés, pour ne pas faire d'exception au caractère fondamental qui sert à diviser les Phanérogames. Tels sont les *Æsculus*, *Tropœolum*, *Swartzia*, *Eugenia*, *Echinocactus*, *Phyllocactus*, *Cyclamen*, *Trapa*. Les cotylédons des Conifères sont toujours épigés, c'est-à-dire entrainés au-dessus du sol par la germination, excepté dans l'*Araucaria*, où ils sont hypogés. Ils restent hypogés dans les Conifères aussi longtemps qu'ils n'ont pas absorbé toutes les réserves nutritives de l'endosperme ; alors seulement ils sortent de terre ; la chose se passe un peu différemment dans les *Ephedra* : la tigelle emporte les cotylédons hors de terre très-tôt, et l'absorption des réserves se fait par la partie inférieure de la tigelle. Le cotylédon unique des Cycadées est toujours hypogé.

Par le nombre de leurs cotylédons, les Gymnospermes se rangent, non pas entre les Monocotylées et les Dicotylées, comme on pourrait le croire, mais plutôt en dehors de ces deux groupes et en dessous des Monocotylées, du moins d'après cette loi de Darwin dont rien jusqu'à présent ne tend à limiter la généralisation : quand un caractère apparaît dans une classe d'êtres en voie de perfectionnement, il est d'abord très-variable dans ses manifestations et possède tout au plus l'importance d'un caractère générique ; dans les groupes supérieurs en organisation, il a plus de constance, et sa valeur s'accroit proportionnellement. Ainsi le nombre variable des cotylédons dans les Gymnospermes, pour ne citer que le seul exemple qui nous intéresse surtout en ce moment, indique la première apparition de cet organe ; c'est une nouvelle et ingénieuse application du principe : la nature procède par transitions. Il convient donc de placer ce groupe naturel immédiatement avant les deux grands groupes des Phanérogames.

Mais ce sont particulièrement les rapports fournis par les fonctions de la reproduction qui nous serviront utilement dans ce cas.

Une nouvelle théorie s'est produite récemment dans la science,

Digitized by Google

représentée en Allemagne par M. Schleiden, en France par M. Ch. Fermond, théorie attribuant au pollen l'origine du germe de l'embryon. L'analogie du pollen et des spores des Cryptogames est aujourd'hui d'une telle évidence, qu'il est impossible de la nier; leur mode d'origine est toujours la division quaternaire d'une cellule mère; leur structure est identique et ni cette origine, ni cette structure ne se retrouvent ailleurs dans le règne végétal. Les spores germent dans le sol, ou tout au moins dans un milieu complètement étranger à leur plante mère; dans cette germination elles commencent souvent par émettre un boyau, à l'extrémité duquel seulement apparaît le tissu cellulaire; c'est absolument la même chose pour le grain de pollen, excepté qu'il germe dans l'ovule, un milieu préparé spécialement par la plante mère pour le recevoir; il produit alors un embryon, dont l'analogue est facile à trouver parmi les Cryptogames : c'est la spore, après sa première période de développement, la spore ayant germé et atteint l'état proembryonnaire. La ressemblance va plus loin et s'étend jusqu'aux moindres détails; il y a des spores pluricellulaires, de même qu'il existe des agglomérations polliniques. Donc, analogie complète entre la spore et le grain de pollen; d'où l'on peut conclure que celui-ci, de même que la première, renferme le germe.

D'autres raisons, empruntées à des considérations de divers ordres, sont également en faveur de cette ingénieuse hypothèse. Ainsi il est incontestable, que dans le phénomène de la fécondation le pollen est le principe actif, et l'ovule le principe passif. Or, après leur action réciproque, il résulte un germe essentiellement actif. Il est donc bien plus simple d'admettre que ce germe est la continuation directe de la matière pollinique, qui a trouvé dans l'ovule nutrition et protection, que de supposer une transmission de l'activité pollinique à la matière de l'ovule. Pourquoi celui-ci, qui renferme en lui-même tous les éléments possibles d'activité et de vitalité, aurait-il besoin de cette excitation du pollen, pour nous servir d'un terme généralement adopté, mais remarquable par son obscurité et son manque absolu de précision ?

Digitized by Google

Dans la nature, ce sont les fleurs mâles qui sont toujours le plus favorisées, soit par leur nombre, soit par leurs enveloppes protectrices, soit par leur durée et par leur position, qui assure leur arrivée infaillible sur les ovules. Ceci indique leur importance dans l'acte de la fécondation, importance évidemment supérieure à celle des ovules.

Si le pollen joue seulement le rôle d'un stimulant, pourquoi les hybrides ont-ils à un même degré les caractères du père et de la mère, et souvent plutôt ceux du premier que de la seconde? Il est vrai qu'on peut dire, pour expliquer ce fait, que l'embryon se forme par le mélange de la matière pollinique avec le contenu de la vésicule embryonnaire. Mais dans une participation égale de ces deux fluides à la formation du germe, comment admettre que la quantité infiniment petite de matière pollinique, agissant pendant un temps très court, fasse équilibre à la masse considérable de la matière de l'ovule, agissant pendant un temps considérable, et non seulement lui fasse équilibre, mais encore, dans la plupart des cas, l'emporte sur elle? L'existence des caractères maternels dans l'hybride s'explique parfaitement par la prépondérance de la nutrition, tandis que la tendance qu'il possède à retourner complètement au type paternel ne s'explique d'une manière satisfaisante qu'en attribuant au père l'origine du germe.

Mais l'argument le plus puissant en faveur de cette théorie rentre complètement dans notre cadre. Les Cryptogames inférieurs, ou plutôt les Agames, se reproduisent évidemment sans fécondation; or les analogies d'origine et de structure de leurs spores et du pollen amènent immédiatement la conclusion, que la spore, qui renferme le germe, est un organe mâle. Dans les espèces très-inférieures, cet organe mâle, ce germe, comme nous l'avons vu, se développe dans la terre ou dans un milieu quelconque, pourvu qu'il soit humide, et donne immédiatement un individu semblable à la plante mère. Puis, en nous élevant peu-à-peu dans la série naturelle des végétaux, nous trouvons dans la spore deux périodes distinctes d'évolution ; dans la première période, elle acquiert un degré de développement supérieur ; de

Digitized by Google

spore elle devient un véritable embryon, toujours en dehors de la plante mère, et cet embryon, lui, en germant, reproduit l'espèce. Enfin, dans certaines Lycopodiacées, la première période de développement s'accomplit sur la plante mère, dans la cavité même où la spore s'est formée. Ici s'arrêtent les Cryptogames; dans les Gymnospermes nous trouvons immédiatement un degré de complication supérieur. Le grain de pollen, le germe à l'état rudimentaire, ne se développe plus en dehors de la plante, il ne se développe plus même à l'endroit où il a fait sa première apparition, mais bien dans l'ovule, destiné spécialement à le nourrir. C'est un remarquable exemple de la division du travail, signe de perfection organique; la division est encore poussée beaucoup plus loin dans les Phanérogames, car leur ovule renferme avant la fécondation une vésicule embryonnaire, un amas de protoplasme entouré d'une pellicule plus résistante, qui n'attend que l'arrivée du germe, sous la forme du boyau pollinique, pour devenir successivement cellule parfaite, puis embryon.

Sans aborder ici la grande question de la fécondation dans les Cryptogames, nous allons indiquer les légères modifications que subiraient les rapports des Gymnospermes avec les Phanérogames d'une part et les Cryptogames de l'autre, s'il était définitivement acquis à la science que les phytozoaires fussent indispensables à la germination des spores. Dans cette hypothèse, le prothallium, ou l'état proembryonnaire des Fougères et des Equisétacées, est dioïque ou monoïque; le produit de l'action réciproque des organes mâles et femelles y insérés sera la tige aérienne de ces plantes. Cette tige aérienne à son tour porte des spores, et constitue un individu non sexué. C'est une véritable digénèse, comparable à celle des Helminthes, avec cette différence que le germe qui se détache de ceux-ci est l'œuf fécondé; dans les Cryptogames c'est la spore non fécondée. L'œuf produit un individu non sexué, qui, se multipliant par bourgeonnement, donne des individus sexués; la spore produit immédiatement un individu sexué, donnant naissance par bourgeonnement à des individus non sexués. Dans les Lycopodiacées et les Marsiléacées à deux espèces de spores, les plus petites

Digitized by Google

produisent un individu mâle; les grosses, un prothallium chargé d'organes femelles, et de leur fécondation naît un individu unique, chargé des unes et des autres. Les microspores sont donc comparables aux grains de pollen des Phanérogames, ou plutôt des Gymnospermes; les macrospores à leur ovule qui produit aussi un prothallium (endosperme) chargé d'organes femelles (corpuscules). Les autres plantes Phanérogames sont privées de ce prothallium femelle, que la vésicule embryonnaire imparfaite, futur germe, ne représente pas exactement. On peut donc dire sous ce rapport qu'elles ne sont pas sexuées. Dans cette hypothèse, les Gymnospermes sont beaucoup plus près des Cryptogames que des Phanérogames par leurs fonctions de reproduction.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

La divisions de tous les végétaux en Phanérogames et en Cryptogames, établie d'abord par Linné, a été conservée par tous les botanistes qui sont venus après lui. Les Phanérogames à leur tour se divisent en Mono et en Dicotylées, selon le nombre des cotylédons ou premières feuilles de leur embryon, nombre qui entraine avec lui des différences notables dans la structure des tiges, la nervation des feuilles etc. Quels sont actuellement les rapports des Gymnospermes avec ces grandes divisions ?

Les fonctions de reproduction des Gymnospermes les rapprochent évidemment des Phanérogames, mais, vu la grande uniformité de ces fonctions dans les Phanérogames d'une part, dans les Gymnospermes de l'autre, vu les profondes différences qui les séparent dans ces deux classes, il convient de faire des Gymnospermes un groupe intermédiaire entre les Cryptogames et les Phanérogames, mais plus près de ces derniers. Dans l'hypothèse d'une fécondation chez les Cryptogames, les Gymnospermes s'en

Digitized by Google

rapprocheraient davantage, en s'éloignant proportionnellement des Phanérogames. Voyons maintenant si les autres caractères du groupe consacreront ces rapports. Nous ne parlerons pas des caractères organographiques, qui n'ont pas assez d'importance, à l'exception de la nervation des feuilles, qui place les Gymnospermes avec les Monocotylées; nous ne parlerons pas non plus du nombre des cotylédons, ce que nous en avons dit étant suffisant pour placer les Gymnospermes entre les Acotylées (ou Cryptogames) et les Phanérogames.

Reste donc le caractère anatomique. Les Gymnospermes se rapprochent évidemment plus des Dicotylées que des Monocotylées; mais cependant les particularités de structure de leur tige (nous ne parlons pas des exceptions) sont assez profondes, assez constantes, en un mot assez caractéristiques, pour former des Gymnospermes un groupe à part.

Donc enfin, et sans insister davantage sur des détails de transition que nous avons indiqués en passant, ou qu'il sera facile de déduire des faits exposés, nous diviserons comme suit le règne végétal :

I. Cryptogames	Cellulaires. / Vasculaires.
II. Gymnospermes.	
III. Phanérogames	Monocotylées. / Dicotylées.

Dans les classifications naturelles de Jussieu et d'Ad. Brongniart, les Gymnospermes forment seulement une division des Dicotylées, l'autre division étant représentée par les Angiospermes, ou plantes à ovules renfermés dans des ovaires. Ce n'est pas accorder, selon nous, assez d'importance aux caractères différentiels du groupe.

—

Et maintenant que nous avons fixé la place des Gymnospermes, nous allons rapidement passer en revue les principales divisions du groupe. On le partage de la manière suivante :

Digitized by Google

Tiges ne formant pas de cercles annuels. . . I. *Cycadées.*
formant chaque année une couche ligneuse.
Bois pourvu de vaisseaux aériens plus ou moins complets . . . . . II. *Gnétacées.*
Bois entièrement privé de vaisseaux.
Fleurs femelles non disposées en cône, mais solitaires . . . . . III. *Taxinées.*
Fleurs femelles en cônes.
Ovules dressés, 4-6 . . . . . IV. *Cupressinées.*
Ovules renversés, 2 . . . . . V. *Abiétinées.*

I. CYCADÉES.

Toutes sont dioïques et possèdent les organes de reproduction des Conifères ; les ovules nus sont insérés sur les dents d'un spadice spathuliforme denté, dont ils surmontent chaque dent; ou bien encore sur les folioles inférieures d'une feuille [1]. Nous n'avons pas à revenir sur la structure de la tige, l'enroulement des feuilles, ni la fleur mâle; nous en avons assez parlé dans les généralités. Disons seulement que dans les *Cycas*, les loges d'anthère couvrent toute la face dorsale de l'écaille, tandis que dans les *Zamia* elles forment deux groupes le long de la nervure dorsale. Genres principaux : *Cycas*, *Zamia*, *Macrozamia*, *Ceratozamia*, *Dion*, *Stangeria*, *Encephalartos*.

II. GNÉTACÉES.

Les fleurs mâles et femelles sont réunies dans une même inflorescence; les femelles, au dessus, sont des ovules nus, dressés; les mâles, des axes chargés d'anthères biloculaires [2]. L'embryon est

[1] C'est le cas des *Cycas*. Pour les *Zamia* l'inflorescence femelle est un véritable cône, dont chaque écaille porte 2 ovules. Nous allons voir bientôt que les premiers se rapprochent ainsi des *Podocarpus*, les seconds, des Abiétinées. Les Cycadées n'ont qu'un seul cotylédon, que l'on regarde ordinairement comme formé de la soudure de deux cotylédons, théoriquement distincts. Les Cycadées mûrissent leurs graines en un an.

[2] Les ovules ne renferment qu'un corpuscule.

Digitized by Google

à 2 cotylédons ; enfin le bois renferme des vaisseaux aériens. Voilà une véritable famille de transition, ne se rattachant guère au type des Gymnospermes que par ses fonctions de reproduction.

Les *Gnetum* ont des rameaux articulés et des feuilles pennées [1] ; les *Ephedra* ont aussi des rameaux articulés, mais point de feuilles, et ressemblent à des Prêles gigantesques. Le *Welwitschia*, dont on ne connaît qu'une seule espèce, reste toujours très bas de tige ; ses deux cotylédons persistent pendant toute la durée de son existence et prenant un développement énorme, rampent sur le sol ; ce sont les deux poumons de cet étrange végétal, qui n'a jamais d'autres feuilles. Les fleurs se montrent à la surface supérieure de la tige, qui s'étale en plateau ; les graines sont disposées en cônes. Le *Welwitschia* habite la côte occidentale d'Afrique, à la hauteur du Cap nègre.

*
* *

On a parfois réuni en une seule les trois famille suivantes, pour en faire la famille des Conifères, dont elles devenaient seulement des tribus. Mais les caractères qui les séparent sont assez importants pour les ranger sur la même ligne que les deux précédentes et en faire des divisions d'égale valeur dans la classe des Gymnospermes. Les Taxinées en effet ne sont pas des Conifères proprement dites ; quant aux affinités des Abiétinées et des Cupressinées, elles sont déjà plus grandes, mais on a érigé en familles des groupes naturels différant moins entre eux ; les Liliacées par exemple et les Amaryllidées, ne diffèrent que par la soudure des verticilles floraux avec l'ovaire. Du reste, sans disputer sur ces termes toujours trop peu nombreux et trop précis pour indiquer les rapports multiples des groupes naturels, on fera mieux de représenter graphiquement ces rapports en traçant sur le papier ces groupes et en établissant entre eux des intervalles d'autant moindres qu'ils auront plus d'affinités naturelles. Je ne crois

[1] Par exception ils sont dioïques et la fleur mâle se compose d'une étamine unique.

Digitized by Google

pas que l'on aie jamais essayé ce procédé, qui offrirait cependant de grands avantages.

Je continue donc, et je passe à l'étude de la troisième famille des Gymnospermes.

III. TAXINÉES.

Toutes sont dioïques. Les fleurs femelles sont des ovules solitaires, entourés par quelques bractées, libres à l'extrémité d'un axe spécial, simple ou ramifié ; ils renferment 2-10 corpuscules. Ils sont orthotropes (*Taxus*, *Salisburia*) ou anatropes (*Podocarpus*). L'ovule des *Taxus* est le bourgeon latéral d'un petit rameau terminal ; celui des *Podocarpus* et *Salisburia* le bourgeon axillaire d'un axe fructifère spécial. Dans les *Taxus*, il se forme autour d'eux, après la fécondation, une arille charnue d'un beau rouge qui recouvre tout l'ovule ; c'est la fausse baie de l'If. L'arille des *Salisburia* reste sous forme de disque lignifié à la base de l'ovule ; mais le testa qui devient charnu, produit aussi une fausse baie. L'arille manque complètement aux *Podocarpus* ; c'est l'extremité du rameau lui-même qui devient ici charnue ; l'ovule de ces espèces indique, seul dans tous les Gymnospermes, une tendance à l'apparition d'un second tégument nucellien. Les graines mûrissent en un an et n'ont jamais que 2 cotylédons.

Les étamines se composant ordinairement de 6 loges d'anthère, parfois 2-3-8, groupées régulièrement à la face inférieure du plateau-connectif ; elles sont réunies en épis courts ou châtons, qui ne sont pas sans analogie avec les épis fructifères des Equisétacées. Le connectif des *Salisburia* et *Phyllocladus*, au lieu d'être pelté, porte un appendice lacinié.

Les Taxinées ont tantôt les organes de la végétation aciculaires (*Taxus*), tantôt en forme de limbe plan, mais parallélinerve (*Salisburia*) ; tantôt, ce sont de véritables phyllodes de nature axile, (*Phyllocladus*) et les vraies feuilles manquent entièrement.

Les *Podocarpus* sont souvent classés parmi les Abiétinées ; mais leur ovule unique, anatrope tout-à-fait exceptionnellement,

Digitized by Google

est inséré sur un organe très probablement de nature axile et qui ne ressemble guère à l'écaille séminifère des Abiétinées. Par leur ovule anatrope, ils forment avec les *Dacrydium* une remarquable exception au milieu des Gymnospermes. Par la forme de leurs anthères les *Podocarpus* se rapprochent des *Salisburia*.

Genres principaux : *Taxus*, *Cephalotaxus*, *Salisburia*, *Phyllocladus*, *Torreya*, *Podocarpus*.

IV. CUPRESSINÉES.

L'inflorescence mâle est un axe chargé d'étamines nombreuses, de forme anormale : le connectif est un plateau inséré par son centre sur le filet et portant à sa circonférence 4 loges d'anthères, dont les parois sont formées par une seule couche de cellules. Ces loges ne sont pas symétriquement disposées, mais bien groupées vers un même point du disque.

Les cônes femelles sont formés par un petit nombre d'ovules, insérés à l'aisselle de bractées qui deviennent ensuite ligneuses (*Thuya*) ou charnues (*Juniperus*.) Le nombre de ces ovules es de 1-8. Les écailles inférieures des cônes sont ordinairement stériles, se dessèchent et tombent. Les 3 écailles supérieures du cône de Génévrier s'élèvent comme un ovaire, se soudent, forment aux graines une enveloppe continue et indéhiscente, qui est la fausse baie du Génévrier. Dans chaque ovule, les corpuscules sont nombreux, rassemblés en faisceau au milieu de l'albumen ; un seul boyau pollinique peut en féconder plusieurs. Ces ovules sont dressés et le micropyle est dirigé vers le sommet de l'écaille.

Les cônes se forment au printemps ; les bourgeons mâles et infrondescents ont passé l'hiver sans écailles protectrices ; les graines exigent trois années pour mûrir ; elles sont parfois munies d'une aile membraneuse.

Parmi les Cupressinées, les unes sont monoïques, les autres dioïques.

Digitized by Google

Les feuilles sont aciculaires, caduques dans les *Taxodium*.

Genres principaux : *Juniperus*, *Frenela*, *Taxodium*, *Biota*, *Thuya*, *Cupressus*, *Cryptomeria*, *Libocedrus*.

V. ABIÉTINÉES.

Les espèces de cette famille sont monoïques, exceptionnellement dioïques. Les fleurs mâles sont des groupes d'étamines, dont les anthères ont 2 ou plusieurs loges, mais qui n'offrent plus le connectif pelté des deux familles précédentes [1].

Les fleurs femelles sont disposées en cônes, dont les écailles ligneuses sont de nature axile ; en effet elles naissent à l'aisselle de bractées courtes, minces et membraneuses. Ce sont donc des rameaux avortés, ou des pédoncules floraux aplatis, élargis et lignifiés. Les bractées croissent en même temps que les écailles séminales dans les *Abies* et les *Larix*, et finissent par les dépasser ; dans les *Picea* et les *Pinus*, elles cessent de croître dès que se montrent les ovules. Les écailles séminales et les bractées d'*Abies* se détachent du cône mûr par désarticulation, et le rachis reste adhérent comme une longue épine ; ceci arrive également chez l'*Araucaria ;* mais dans toutes les autres espèces de la famille, les écailles s'écartent seulement à maturité pour laisser échapper les graines mûres ; le cône reste longtemps suspendu à l'arbre.

A la base de chaque écaille se trouvent 2 ovules renversés, c'est-à-dire tournant leur micropyle vers le point d'insertion de l'écaille sur le rachis [2]. L'endosperme renferme 2-3 corpuscules entourés par un revêtement cellulaire épithélial ; à chacun d'eux correspond un boyau pollinique. A la maturité, les graines deviennent libres ; elles sont le plus souvent munies d'une aile membraneuse terminale (*Pinus*, *Abies*) ou bien unilatérale,

[1] Les étamines sont insérées en spirale sur l'axe du chaton ; les parois de l'anthère sont constituées par 2 plans de cellules seulement. Le pollen est ovoïde, par exception, dans les *Larix* et *Araucaria*.

[2] Il y a 3-5 ovules dans les *Cunninghamia*, 5-9 dans le *Sequoia*.

Digitized by Google

(*Araucaria*), dépendance du testa. L'ovule de l'*Araucaria*, cette remarquable espèce, où nous avons déjà eu l'occasion de signaler tant d'anomalies, est unique, placé vers le sommet de chaque écaille, y adhérant dans toute sa longueur, et ne s'en détachant jamais, même à la maturité ; il renferme des corpuscules nombreux, rangés en cercle ; mais malgré les circonstances les plus favorables pour la reproduction, à peine $^1/_{20}$ des ovules vient à bien. Les cônes portent de 7 à 800 écailles séminales [1].

Les graines des Abiétinées germent avec un nombre de cotylédons supérieur à deux ; il n'y en a que 2 par exception dans l'*Araucaria* et ils ne sortent pas de la graine pendant la germination. Leurs bourgeons à bois passent l'hiver à l'abri d'écailles protectrices ; seuls les bourgeons de l'*Araucaria* sont nus et se rapprochent ainsi de ceux des Cupressinées, qui sont rarement écailleux. Ceux des Taxinées le sont toujours, ainsi que ceux des Cycadées. Quant à leurs feuilles, elles naissent directement des rameaux ordinaires (*Abies*), ou bien elles sont fasciculées à la manière des *Berberis* ; c'est-à-dire que les rameaux qui se développent portent des bractées non foliacées, à l'aisselle desquelles naissent des rameaux avortés chargés de feuilles fasciculées (*Pinus*, *Larix*). Plusieurs de ces rameaux avortés se dévoloppent l'année suivante en rameaux ordinaires.

Le développement complet d'un cône de Pin exige de 1 à 3 ans suivant les espèces, 3 dans le *Pinus Picea*. Dans les *Abies*, *Picea*, *Larix*, le cône formé en automne est fécondé au printemps suivant et mûrit ses graines à la fin de l'été. En automne, les bourgeons à fleurs du Pin ne se différencient pas des bourgeons à feuilles ; le cône se forme au printemps, et est fécondé de suite ; mais l'embryon ne se forme qu'au printemps suivant et la graine mûrit en automne. Les Sapins sèment leurs graines en automne ; les Epiceas, les Pins et les Mélèzes après l'hiver seulement ; aussi,

[1] D'autres genres encore portent un seul ovule à la base de leurs écailles ; ce sont les *Dammara*, *Dacrydium*, *Eutassa*.

Digitized by Google

les premiers germent avant les seconds. Les graines d'*Araucaria* germent encore attachées à l'arbre.

Les principaux genres de cette famille importante sont : *Abies*, *Picea*, *Pinus*, *Larix*, *Cedrus*, *Araucaria*, *Eutassa*, *Sequoia*, *Dammara*, *Cunninghamia*, *Dacrydium*.

Digitized by Google

22 JANVIER 1869.

L'enfant royal n'est plus. Le jour de sa naissance,
Comme nous battions tous des mains avec amour !
Le canon de réjouissance
Et l'airain des beffrois raisonnaient tour à tour ;
Les envoyés des Rois fêtant sa bienvenue,
En foule se pressaient à son berceau de fleurs ;
Des seuils sacrés l'encens s'élevait dans la nue ;
Partout flottaient les trois couleurs.

Les poètes, mêlant l'avenir à l'histoire,
Dans leurs chants évoquaient les héros et les preux,
Et, déployant sur lui le manteau de la gloire,
Lui prédisaient des jours heureux.

Il les eût mérités : On le sait, sa jeune âme
A tous les sentiments héroïques s'ouvrit.
De l'étude multiple il dévida la trame
Et s'y joua, vaillant esprit.

Il nous plaisait, avec son maintien plein de grâce,
Son air mélancolique et doux ;
Des comtes de Hainaut renouvelant la race,
C'était bien notre Prince à nous ;
Puis, plus tard.... l'avenir lui gardait un royaume,
Selon le droit d'hérédité ;
Or, l'avenir, ironique fantôme,
Dans un froid linceul l'a jeté.

Digitized by Google

Adieu la gloire et ses apothéoses !
Plus de hourra joyeux, ni d'hymne triomphant !
Mes filles, effeuillez vos couronnes de roses
Sur le lit de mort de l'enfant.

Au sein de son palais, à côté de sa mère,
D'un mal étrange il fut atteint,
Et depuis ce moment, débile, l'œil éteint,
De la mort, goutte à goutte, il but la coupe amère.
Dix huit mois, sur son lit de douleur, haletant,
Il lutta sans perdre courage
Et quoique le martyre en lui devançât l'âge,
Il résistait, pourtant !

Et nous, les yeux tournés vers l'auguste victime,
Nous étions là cinq millions
Qui conjurions tout bas, d'une voix unanime,
Le Dieu puissant des nations.
Chaque jour qu'en ses maux l'enfant voyait éclore,
On allait s'abordant, inquiet de savoir
Si, durant son sommeil, une lueur d'espoir
Ne s'était pas montrée encore....

Il succomba, frappé comme un guerrier, au cœur :
Dans sa sève, à neuf ans. Mieux eût valu peut-être,
Pour sitôt nous l'ôter, ne pas l'avoir fait naître !
Mais c'est le secret du Seigneur.

Qu'en savons-nous ? Ce tendre et naïf caractère
Avec l'esprit du siècle eût-il sympathisé ?
Eût-il su, roi, la main sur le glaive, se taire
Chaque fois qu'on trahit un serment sur la terre
Ou que par la conquête un peuple est écrasé ?

Adieu la gloire et ses apothéoses !
Plus de hourra joyeux, ni d'hymne triomphant !
Mes filles, effeuillez vos couronnes de roses
Sur le lit de mort de l'enfant.

Digitized by Google

A cette auguste dynastie.
Que frappe le destin coup sur coup, sans merci,
Pourquoi rougirions-nous de témoigner ici
Belges, une sincère et libre sympathie ?

Ne prions pas : l'enfant est allé dans les cieux ;
Mais en signe de deuil, mais symbole de larmes,
Voilons nos drapeaux et nos armes
Et tenons-nous silencieux.

Car cet enfant, c'était l'enfant de la Belgique,
Et chef, il eût conduit, s'il fût resté debout,
La génération studieuse, énergique,
Qui grandit de nos jours et dont la sève bout.

Car chez les nations où, comme dans la nôtre,
D'un même esprit imbus, peuple et roi sont unis,
Où le salut commun les rive l'un à l'autre,
Le deuil de la couronne est le deuil du pays.

Mais si cruellement que cette douleur saigne,
Au cœur de la Reine et du Roi,
Et quoique l'infortune ait sur leur jeune règne,
Jeté de tristesse et d'effroi ;

Quoique de ce petit bien-aimé la mort fasse
Un vide immense dans nos rangs,
Et quelque beau que fût le rêve qui s'efface,
Citoyens, restons fiers et grands.

Oui, certes, honorons sa mémoire chérie :
Nous sommes Belges pour cela ;
Mais ne désespérons jamais de la patrie,
La Constitution est là.

L. DUMONT.

Digitized by Google

A LA SCIENCE.

O Science, en dépit de tes fécondes veilles,
Malgré l'utile éclat de récentes merveilles,
Et l'ensemble imposant de travaux si divers
Reliant les Etats épars dans l'univers,
Puisque l'homme n'a pas, dans ce triomphe immense,
Senti grandir son cœur avec l'intelligence,
Puisqu'il n'a pas compris que la fraternité
Devait bientôt sortir, brillante vérité,
De tous ces biens formant l'universel domaine,
De ces trésors communs à la famille humaine,
Puisqu'à la barbarie il semble retourner
Sur les pas d'Attilas qu'il n'ose détrôner,
Eh ! bien sois de ton siècle alors, fais-toi barbare,
Science, pour sauver, peut-être à son insu,
Les restes d'un vieux monde encore mal conçu ;
Deviens cruelle aussi ! cherche, invente, prépare
Des engins, des obus d'un effet si puissant
Que l'homme ait enfin peur de son œuvre de sang !
Pénètre la nature et puise en ta chimie
Des gaz asphyxiant une armée ennemie ;
A toi de rallumer l'antique feu grégeois
Pour brûler — beau coup d'œil — deux flottes à la fois !
A quoi bon les travaux qui te charmaient naguère ?
Laisse là tes projets, travaille pour la guerre,
Et travaille si bien, qu'on voie en peu de temps
Le fléau disparaître avec les combattants !
De morts et de mourants parsème chaque route,

Digitized by Google

Que la victoire saigne autant que la déroute!
Alors, épouvantés d'un silence d'horreur,
Les peuples revenus de leur fatale erreur,
Détourneront les yeux de ces champs de carnage:
Où sont, où sont nos fils vigoureux de jeune âge,
Gémiront-ils? où sont la vaillance et l'ardeur,
Ce qui fait d'un pays la future grandeur?
La raison dans leurs mains viendra briser les armes,
Les tendres sentiments renaîtront dans leurs larmes;
Reviens, reviens vers nous, crîront-ils à la Paix,
Vierge pure, qui vis d'amour et d'harmonie,
Nous avons repoussé ton modeste génie,
Que de maux pour avoir méconnu tes bienfaits!
Tous les cœurs ont souffert, et chacun te réclame;
Ta présence, partout c'est la fête de l'âme,
Fleurs, fruits, épis dorés, que de belles moissons!
Et puis, au lieu des cris de souffrance et de rage,
Au lieu des bruits affreux de tempête et d'orage,
Tout le ciel est rempli de joyeuses chansons!
Les yeux les plus riants brillent à ton image,
Fertile Paix, à qui le sage rend hommage;
Dans ces heureux instants de calme et d'abandon
Chaque heure de travail apporte un nouveau don.
Et te voyant fleurir sous la Paix, ô Science,
L'homme de ses malheurs ayant la conscience,
Aux folles passions plus sûr de commander,
L'homme s'empressera de te redemander
Tes œuvres d'autrefois, tes puissantes machines
Qui de nos ouvriers soulageant les échines,
Leur laisseront un jour le temps et les moyens
De monter éclairés au rang des citoyens!
Délaisse tes canons, retourne à tes charrues,
Rassemble en gerbes d'or tes richesses accrues,
Tu conquiers le présent, tu vaincras l'avenir;
Confie à l'Océan la longueur de tes câbles,
Dompte l'air et les eaux! Tes jaloux implacables
A tes pieds tomberont forcés de te bénir!
Multiple est ton génie, à l'œuvre commencée
Tu dois prêter appui, quel que soit le chercheur;
Que ta lumière soit à flots purs dispensée
Aux vastes régions où plane la pensée,
Comme à l'humble sillon de l'obscur défricheur!

Digitized by Google

Toi, de l'humanité la plus fidèle amie,
Que jamais son appel ne te trouve endormie,
Combats avec le livre, arme d'un bon conseil
Qui s'attaque intrépide aux périls de la vie,
Aide qui veut frapper l'ignorance et l'envie,
Et chasse les hiboux à force de soleil!
Propice aux vœux du bien, mortelle au vice immonde
Tu reliras les cœurs faits pour vivre de près,
Et toujours la première au chemin du progrès,
Tu deviendras l'arbitre et la reine du monde!

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

LE PAUVRE ARTISTE.

Le rameau d'olivier en main,
Illuminé par la pensée,
Un vieillard chantait en chemin
Et l'iliade et l'odyssée
Barde divin de l'orient.
Il disait, d'un ton doux et triste :
« Je suis aveugle et mendiant :
« Ayez pitié du pauvre artiste. »

Aveugle, il voyait mieux encor
Par les yeux de la poésie ;
Pauvre, il possédait le trésor
Le plus précieux de l'Asie.
C'étaient des vers harmonieux :
Une éternelle symphoniste,
La nature, aux chants merveilleux,
Remplissait l'âme de l'artiste.

Des temples grecs s'élèveront
Pour déifier sa mémoire :
Des cités se disputeront
L'honneur du berceau de sa gloire.
Vivant, il trouve des ingrats :
Par son œuvre à peine il subsiste....
Vers le ciel il tendit les bras :
Dieu reprit l'âme de l'artiste.

Rois, trônes de l'Antiquité,
Vain orgueil, splendeur éphémère,
Vous n'êtes pour l'humanité
Que par la parole d'Homère,
Sublime écho des grandes voix,
A travers les temps tu persistes.....
Que les peuples fassent des rois :
C'est Dieu seul qui fait les artistes.

ANTOINE CLESSE.

1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

IBIS FALCINELLUS *Temm.*

ET

ELANUS MELANOPTERUS *Leach.*

PAR

A. THIELENS.

Digitized by Google

Notre collection ornithologique s'est enrichie de deux oiseaux tellement rares pour la Faune de Belgique, que nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en signaler la présence en notre pays, et d'en faire l'objet d'une courte notice.

Tirlemont, 15 *octobre* 1868.

Digitized by Google

IBIS FALCINELLUS.

Temm. T. II, p. 508.

Gould. T. IV pl. 301.
Naum. T. VIII. pl. 219.
Degl. T. II p. 161.
Thien pl. LXVIII fig. 4.
De Selys-Longch. Faune Belge n.° 217.
Dubois Ois de Belg. p. 196.
Malh. Faune Sicile p. 178.
Savi Ornitholog. Toscana T. II p. 327.
V. d. Muhle Ornith. Griechenlands n° 250.
Malh. Ois. d'Algérie p. 20.

Synonymie.

Tantalus falcinellus Linné.
» *igneus* et *viridis* Gmel.
» *longirostris* Brehm.
Numenius viridis et *castaneus* Briss.
» *igneus* Lath.
Plegadis falcinellus Kaup.
Ibis viridis Vieil.

Noms français.

Ibis falcinelle.	Courlis d'Italie.
Ibis noir	Courlis marron.
Courlis vert.	Courlis brillant.

Cet oiseau, qui appartient à l'ordre des Echassiers et à la famille des Numénidés, habite l'Europe, l'Asie, quelquefois le Nord de l'Afrique et plus fréquemment l'Egypte; il se montre fort rarement en Belgique.

Digitized by Google

Jusqu'à ce jour deux exemplaires seulement ont été tués dans notre pays, l'un en 1848 près de Grez-Doiceau (Brabant) par le prince Guil. de Looz, l'autre en 1854 près de Namur.

L'Ibis fait son apparition en Europe vers les mois d'avril ou de mai, il émigre en septembre.

Il vit en Société, mais dès qu'un couple est apparié, il reste uni jusqu'à ce qu'une circonstance fâcheuse vienne enlever un des époux.

A l'époque de leur émigration, ces oiseaux se réunissent en bandes nombreuses et voyagent toujours pendant la journée; il est fort curieux de voir les nombreuses sinuosités qu'ils décrivent dans l'air.

Ils vivent dans le voisinage des rivières, des marais et des bords de la mer; ils savent en cas de besoin fort bien nager.

Les Ibis nichent sur des arbres élevés, quelquefois cependant au milieu des broussailles; la ponte consiste en 2 ou 3 œufs blanchâtres; ces oiseaux qui ont le caractère timide et méfiant se nourrissent de poissons, de mollusques, de vers, d'insectes et même de grenouilles.

Caractères génériques.

Bec très-long, arqué, sillonné dans toute son étendue, presque carré à son origine, arrondi, obtus et lisse à sa pointe.

Narines basales, petites, se prolongeant dans le sillon qui s'étend de la base au bout du bec.

Tête et lorums en partie nus.

Ailes longues, suraiguës.

Queue courte et rectiligne.

Tarse de moyenne longueur; doigts réunis par une membrane jusqu'à la 1re articulation; le pouce appuyant presque entièrement à terre.

Caractères spécifiques.

Tête d'un marron-noirâtre, à reflets bronzés et pourprés.

Digitized by Google

Corps d'un roux-pourpré avec le dessus du dos d'un vert foncé et violet.

Cou, poitrine et parties inférieures d'un brun foncé.

Bec noir verdâtre à extrémité brune.

Aréole des yeux verte, entourée de gris.

Pieds d'un brun-verdâtre.

Taille 62 centimètres environ.

Les jeunes ont le dos, le manteau la poitrine, la partie inférieure du cou le ventre et les cuisses d'un brun cendré, les plumes de la tête de la gorge et du cou brunes rayées de noir et bordées de blanc.

L'Exemplaire que nous possédons, a été tiré le 6 octobre dernier, par le Lieutenant Baron Arthur de Heusch, qui a bien voulu nous en faire cadeau.

Il l'a abattu au bord d'un ruisseau dans une prairie située hors la Porte de Maestricht à Tirlemont.

Digitized by Google

ELANUS MELANOPTERUS.

Leach.

GOULD, Birds of Europe T. I. pl. 31.
BREHM, Handb p. 78.
GLOG Handb. T. I, p. 85.
SCHLEG. Revue p. 11.
KAISS. et BLAS n° 16.
DEGL. Ornith. T. I p. 68.
SCHLEGEL et SUS. T. I p. 99 pl. 32.
DE SELYS-LONGCH. Faune Belge n° 16.
DUBOIS, Ois. de Belg. p. 9.
MALH. Faune Sicile p. 35.
VAN DER MULHLE Vg. Griechenlands n° 13.
RUPPELL Vg. Nord-Est-Africa's n° 35.
V. MULLER Ornith. Africa's p. 14.

Synonymie.

Falco Melanopterus DANDIN.
» *perspicillatus* LICHTENSTEIN.
» *Sonninensis* LATH.
Elanoïdes cœsius VIEILLOT.
Elanos cœsius SAVIG; LEVAIL. Ois d'Afriq. pl. 36 et 37.
Elanion Blac TEMM. Man T. III p. 33.

Noms français.

Elanion mélanoptère.
Faucon mélanoptère.
Blac.

Cet oiseau, qui appartient à l'ordre des oiseaux de proie et à la famille des Faucons, habite Java, le cap de Bonne-Espérance et surtout l'Afrique où il est très-commun.

Il ne vient qu'accidentellement en Europe où il est sans doute

Digitized by Google

de passage, en Belgique il est excessivement rare : en effet jusqu'à ce jour croyons-nous, un seul exemplaire a été tiré près de Boitfort (Brabant) en mai 1847.

Les Elanions de même d'ailleurs que tous les oiseaux de proie se distinguent des autres oiseaux par leurs formes élégantes, leur noble maintien, leur courage et leur grande audace. Ils ont le vol très-élevé, leger, élégant et flottent fréquemment en décrivant de grands cercles. Ils ont la vue très-étendue, très-nette et très-vive.

Ils font entendre un cri des plus perçants, surtout lorsqu'ils volent.

Les Elanions habitent toujours par couples solitaires et se tiennent habituellement sur les grands arbres, quoique parfois aussi, on les rencontre au bord des marais.

Leur nourriture consiste en insectes et sauterelles, parfois en petits mammifères et rarement en oiseaux quoiqu'ils poursuivent fréquemment les Pies-Grièches qui semblent être leurs plus mortels ennemis.

Ils attaquent et saisissent leur victime avec les serres, se réservant le bec pour frapper ; leur caractère est cruel ; ils sont très-farouches et très difficiles à approcher. Ils semblent même n'avoir que peu d'affection pour leurs petits, car à peine ceux-ci ont-ils la force de voler qu'ils sont chassés du nid et forcés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Cette espèce établit son aire entre les branches des arbres ; celle-ci est très spacieuse, très évasée, composée de branchâges et tapissée à l'intérieur de mousse et de plumes. La ponte consiste en 4 ou 5 œufs blancs.

Caractères génériques.

Bec court, élargi en bas, comprimé jusqu'à la pointe, à arêtes vives, à bords mandibulaires, munis d'un feston très-fort et aigu.

Narines ovalaires ; cire étroite.

Digitized by Google

Ailes longues, plus longues que la queue, à deuxième remige la plus longue.

Queue longue, arrondie aux côtés, découpée vers le centre.

Tarses plus courts que le doigt médian robustes à moitié emplumés, entièrement reticulés.

Doigts allongés, gros, réticulés, l'externe plus court que l'interne.

Ongles recourbés, grands, pointus, celui du pouce plus fort.

Caractères spécifiques.

Parties supérieures du corps roussâtres, variées de noir et de cendré sur les ailes ; parties inférieures blanches.

Orbites entourés d'un cercle noirâtre avec une tâche noire en avant des yeux. Queue légèrement échancrée, les deux pennes du milieu cendrées, les autres blanches, à bout terminal cendré et à barbe intérieure d'un blanc pâle.

Couverture des ailes en grande partie d'un beau noir.

Bec et ongles noirs.

Iris et pieds de couleur orange.

Les jeunes diffèrent essentiellement des adultes ; ils sont d'un brun cendré terne, strié de noir et de blanc-roussâtre. — Taille 55 centimètres.

L'exemplaire que nous possédons est un magnifique mâle, nous l'avons tiré nous-même en juin dernier dans la grande sapinière située près du marais de Beggynendyck près Aerschot.

Digitized by Google

DES AMAS

ARTIFICIELS DE COQUILLAGES

TROUVÉS

DANS DIVERSES CONTRÉES DU GLOBE.

C'est dans les îles du Danemarck que de savants archéologues de ce pays ont observé, pour la première fois, des amas de coquillages dont la disposition régulière, la séparation des valves dans les coquilles d'acéphales et surtout la présence d'os ayant appartenu à des animaux divers et d'instruments en silex taillé, quelquefois polis, dénotaient l'œuvre de l'homme.

Voici de quelle manière Sir Charles Lyell, l'illustre auteur de l'*Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, résume le résultat des observations faites par les savants danois que nous venons de citer, en y ajoutant qu'il a remarqué, lui-même, des amas de coquilles analogues dans les États de Massachusetts et de Géorgie de l'Union américaine : (Ouvrage cité page 11.)

« Il est une autre catégorie de monuments du passé trouvés en Danemarck, qui a jeté quelque jour sur les temps anté-historiques. En certains endroits, le long des rivages de presque toutes les îles danoises, on peut voir des monticules composés principalement de milliers de coquilles d'huitres, de *Cardium* et d'autres mollusques d'espèces identiques à celles dont l'homme se nourrit encore. Ces coquilles sont mélangées à profusion des os de divers quadrupèdes, oiseaux et poissons, qui servaient de nourriture

Digitized by Google

aux rudes chasseurs et pêcheurs qui ont entassé ces amas de débris.

« J'ai vu, aux Etats-Unis, dans le Massachusetts et dans la Géorgie, etc., de pareilles accumulations de coquilles d'huitres et d'autres mollusques, avec instruments de pierre intercalés, laissés près du rivage par les Indiens indigènes du nord de l'Amérique, aux lieux où ils avaient l'habitude de fixer leurs wigwams, pendant des siècles avant l'arrivée de l'homme blanc.

« Ces accumulations sont appelées par les Danois « Kjökkenmödding » ou amas de débris de cuisine ; dans toute leur masse se trouvent répandus des couteaux en silex, des hachettes et d'autres instruments de pierre, de corne et d'os avec des fragments de poterie grossière, le tout mêlé à du bois carbonisé et à des cendres ; mais jamais à des instruments de bronze ni de fer. Les hachettes et les couteaux de pierre ont été aiguisés par le frottement, et sous ce rapport, ils sont moins grossiers que ceux d'une date plus ancienne, que l'on trouve en France associés à des ossements de mammifères d'espèces perdues, et dont nous reparlerons plus tard. Les monticules ont une hauteur qui varie de 1 à 3 mètres, et la surface de quelques-uns d'entre eux a atteint jusqu'à 300 mètres de long sur 45 à 60 de large. Ils sont rarement placés à plus de 3 mètres au-dessus du niveau de la mer et ne sortent pas des limites de son voisinage immédiat ; sinon (et dans certains cas ils sont à plusieurs milles du rivage) on doit attribuer cet éloignement au passage d'un courant faible qui a deposé des sédiments, ou à la présence d'un dépôt tourbeux dont l'accroissement a fait avancer la terre sur la Baltique, comme cela se passe encore en bien des endroits ; il faut y ajouter, d'après M. Puggaard, le soulèvement très-lent de toute la contrée à raison de 5 à 7 centimètres par siècle.

« Un autre fait géographique témoigne de l'antiquité de ces monticules ; c'est qu'ils manquent précisément sur les côtes occidentales qui longent l'Océan, et où les vagues en ce moment rongent lentement leurs rivages. Il y a tout lieu de supposer qu'originairement des stations existaient aussi bien le long des bords de l'Océan germanique qu'autour de la Baltique, mais

Digitized by Google

l'érosion graduelle des côtes les a toutes effacées. Une autre preuve frappante, la plus concluante peut-être de toutes, que ces amas de débris sont fort anciens, peut être déduite des caractères des coquilles qui s'y trouvent accumulées. Ce ne sont que des espèces vivantes; mais, en premier lieu, l'huître comestible ordinaire qu'on y trouve, a toute sa taille, tandis que la même *Ostrea edulis* ne peut vivre maintenant dans les eaux saumâtres de la Baltique que près de son entrée, où la prédominance de vents violents du Nord-Ouest provoque fréquemment un courant venant de l'Océan et apportant une grande masse d'eau salée. Ainsi l'on voit que durant toute la période d'accumulation des monticules de coquilles, l'huître prospérait à des endroits d'où elle est maintenant exclue. On peut en dire autant du *Cardium edule*, du *Mytilus edulis*, de la *Littorina littorea* (sourdon, moule, bigorneau), qu'on rencontre en grand nombre dans les amas de débris; ils ont les dimensions qu'ils atteignent ordinairement dans l'Océan, tandis que les mêmes espèces, vivant encore dans les parties immédiatement voisines de la Baltique, n'arrivent qu'au tiers de leur grandeur naturelle, parce qu'elles sont rabougries et arrêtées dans leur croissance, grâce à la quantité d'eau douce versée par les rivières dans cette mer intérieure. Nous pouvons en conclure avec toute certitude qu'à l'époque des chasseurs et des pêcheurs originaires, l'Océan avait un plus libre accès qu'à présent dans la Baltique, et communiquait probablement avec elle à travers la presqu'île de Jutland, qui, a été un archipel, à une époque assez récente. Et même, dans le cours du siècle présent, les eaux salées ont fait irruption dans la Baltique par le Lymfiord, dont l'accès leur est de nouveau interdit; il est d'ailleurs encore constant que d'autres canaux ouverts aux temps historiques, sont actuellement fermés.

« Si maintenant nous nous reportons aux restes des vertébrés conservés dans ces monticules, nous trouvons qu'ici, aussi bien que dans les tourbières du Danemarck, tous les quadrupèdes appartiennent à des espèces connues pour avoir, de mémoire d'homme, habité l'Europe; on n'y voit point de restes de mam-

Digitized by Google

mouth, de rhinocéros, ou d'aucune espèce éteinte, excepté ceux du bœuf sauvage, (*Bos urus* Linn., ou *Bos primigenius*, Bojanus) dont le nombre considérable prouve que cette espèce formait la nourriture favorite de ces anciennes peuplades. Mais comme cet animal a été vu par Jules César, et a encore survécu longtemps à cette époque, sa présence seule ne pourrait presque pas être invoquée comme preuve de la haute antiquité de ces tumulus. Le bison de Lithuanie (*Bos bison*, L. *Bos priscus* Boj.) qui n'a du d'échapper à une destruction complète que grâce à la protection des Czars de Russie, et qui existe encore dans une forêt de la Lithuanie, l'Aurochs n'a point encore été rencontré, mais nul doute qu'on ne le découvre plus tard, comme cela a déjà eu lieu dans les tourbes du Danemarck. Le castor, depuis longtemps détruit en Danemarck, se trouve fréquemment, ainsi que le phoque, (*Phoca gryppus*, Fab.) maintenant très-rare sur la côte danoise. A ces os sont mélangés ceux du daim et du chevreuil; mais le renne manque jusqu'à présent. Il y a aussi des os de plusieurs carnivores, le lynx, le renard, le loup, par exemple, mais aucune trace d'animaux domestiques autres que le chien.

« Les os longs des grands mammifères ont tous été brisés, comme s'ils l'avaient été par un instrument, et dans le but de permettre l'extraction de la moelle, les parties cartilagineuses ont toutes été rongées comme elles l'eussent été par des chiens; et c'est à la présence de cet animal qu'on attribue l'absence presque complète des os de jeunes oiseaux, ou des petits os et des parties tendres des squelettes d'oiseaux en général, même ceux de grandes dimensions. Comme confirmation de cette dernière supposition, il a été prouvé, par les expériences de M. le Professeur Steenstrup que si l'on donne maintenant à des chiens les mêmes espèces d'oiseaux, les parties du squelette qu'ils dévoreront seront celles qu'on ne retrouve plus, et celles qu'ils laisseront, seront précisément celles que nous ont conservées les anciens amas de débris.

« Le chien des monticules de coquilles, qui en est le seul animal domestique, est d'une race plus petite que celui de l'âge de bronze, comme nous le montrent les tourbières, et le chien de l'âge de bronze est d'une taille et d'une force inférieures à celui de

Digitized by Google

l'âge de fer. Le bœuf domestique, le cheval et le mouton, qui manquent dans les monticules, sont confinés dans la partie de la tourbe du Danemarck dont la croissance a eu lieu aux âges de bronze et de fer.

» De tous les os d'oiseaux, il n'en est peut-être pas de plus fréquents que ceux du pingouin (*Alca impennis*), maintenant éteint en Europe, disparu récemment de l'Islande, mais qu'on dit vivre encore au Groenland, où cependant le nombre en diminue rapidement. On rencontre aussi, avec l'espèce précédente, le coq de bruyère (*Tetrao urogallus*), qu'on suppose avoir fait sa nourriture des bourgeons du pin d'Ecosse, au temps où cet arbre florissait autour des marais tourbeux. Les différents états d'accroissement des bois du chevreuil et la présence du cygne sauvage, qui ne visite maintenant ces contrées que pendant l'hiver, ont été invoqués comme des preuves que les aborigènes résidaient dans les mêmes campements pendant tout le cours de l'année. Ils s'aventuraient aussi sur la mer dans des canots creusés dans un seul tronc d'arbre comme ceux qu'on trouve maintenant dans les tourbières, et ils allaient pêcher loin de la côte : la preuve nous en est fournie par les débris osseux de plusieurs espèces de haute mer, telles que le hareng, la morue, le carrelet. Mais ces anciennes peuplades n'étaient point cannibales, car il n'y a point d'ossements humains mêlés aux dépouilles des animaux qu'ils chassaient. Pourtant on a trouvé des crânes non-seulement dans la tourbe, mais encore dans les tumulus de la période de pierre qu'on croit être contemporains des amas de débris. Ces crânes sont petits et ronds, ils ont une saillie proéminente au dessus des orbites, et montrent que cette race ancienne était de petite taille, à tête ronde et à sourcils saillants, en un mot qu'elle avait une grande ressemblance avec les Lapons modernes. Les crânes humains de l'âge de bronze trouvés dans la tourbe du Danemarck, et ceux de l'âge de fer, sont au contraire de forme allongée et de plus grande taille. Il paraît y avoir très-peu d'exemples bien authentiques de crânes pouvant se rapporter à la période du bronze ; il faut sans aucun doute attribuer cette circonstance à la coutume en vigueur

Digitized by Google

chez les populations de cette époque, de brûler leurs morts et d'en recueillir les os dans des urnes funéraires.

« On n'a découvert jusqu'à présent aucune espèce de céréales ni d'autre indice de connaissances agricoles chez ces peuplades ; les seuls restes végétaux des monticules sont des morceaux de bois brûlé et une certaine substance carbonisée rapportée par le Docteur Forchhammer au *Zostera marina*, plante marine qui peut-être servait à la production du sel.

« L'ancienneté probable des premiers restes humains conservés dans les tourbes du Danemarck ne saurait s'évaluer en siècles avec quelque chance d'exactitude. Car tout d'abord, en ne reculant que jusqu'à l'âge de bronze, nous nous trouvons déjà hors des limites de l'histoire ou même de la tradition. Au temps des Romains, les îles du Danemarck étaient, comme à présent, couvertes de magnifiques forêts de hêtres. Nulle part au monde cet arbre ne fleurit encore d'une façon plus splendide qu'en Danemarck, et dix-huit siècles semblent n'avoir eu aucune influence sur le caractère de la végétation de ces forêts. Dans la période qui précède, celle du bronze, il n'y a point de hêtres, ou tout au plus quelques individus isolés : le pays était alors couvert de chênes. Dans l'âge de pierre, au contraire, le pin d'Ecosse dominait et déjà ces vieilles forêts étaient habitées par l'homme. On ne peut faire que de vagues conjectures sur le nombre des générations de chaque espèce d'arbre qui fleurirent successivement avant que le pin fut remplacé par le chêne, et le chêne par le hêtre ; le minimum du temps nécessaire à la formation de cette quantité de tourbe peut aller à 4000 ans, si l'on s'en rapporte à l'estimation de Steenstrup et d'autres bonnes autorités ; mais aucune observation relative à l'accroissement de la tourbe n'empêche d'admettre que ce nombre de siècles ait pu être quatre fois aussi grand, quoique l'existence des traces de l'homme n'ait pas encore été suivie jusque dans les couches amorphes les plus basses. Quant aux monticules de coquilles, leur date correspond à celle des plus anciens niveaux de la tourbe ou à la première partie de l'âge de pierre tel qu'on le connait en Danemarck. »

Digitized by Google

L'existence de dépôts artificiels de coquilles dans les Etats de Massachusetts et de Géorgie, constatée par sir Charles Lyell dans l'extrait qui précède, a été confirmée depuis, par M. D. G. Brinton, Dr en médecine de West Chester (Pensylvanie) qui a consigné le résultat de ses études sur ces intéressants dépôts dans une notice que contient le « Rapport annuel du bureau de la Société Smithsonienne de Washington » volume de 1867 page 356.

Les remarquables détails contenus dans cette notice et qui, croyons-nous, sont encore entièrement inconnus en Europe, nous ont engagés à la reproduire ici par une traduction aussi fidèle que possible :

DÉPOTS ARTIFICIELS DE COQUILLES

AUX

États-Unis d'Amérique.

PAR

Mr le Docteur D. G. BRINTON, de West Chester
(Pensylvanie).

Le rapport annuel de la Société Smithsonienne de Washington pour 1864 (pp. 370-374) contient la description d'un dépôt artificiel de coquilles situé dans le comté de Monmouth, New Jersey. Cette branche de l'archéologie américaine offrant une grande importance au double point de vue de la géologie et de la science des antiquités, la note suivante peut être de quelque valeur pour les personnes qui se livrent à l'étude de ces deux sciences. Le caractère exclusivement artificiel de plusieurs de ces dépôts, même de dimensions considérables, fut pour la première fois signalé à l'attention publique par M. Lardner Vanuxem, dans les mémoires de l'Association américaine des Géologues et des Naturalistes, pour 1840-42 (pp. 21-25). L'existence d'énormes accumulations de coquilles de l'*Ostrea Virginica* et de la *Venus mercenaria* sur les rives de la Chesapeake et de ses affluents, sur le

Digitized by Google

rivage de Jersey et de Long Island, donna lieu à une discussion dans laquelle diverses preuves de leur formation par des tribus aborigènes furent indiquées. Ces preuves peuvent être brièvement résumées comme suit : 1° Les deux valves appartenant au même animal sont rarement trouvées réunies; 2° Des pointes de flèches, des fragments de poterie, et du charbon de bois sont mélangés avec les coquilles *in situ naturali*; 3° Les coquilles sont brisées et fréquemment carbonisées; 4° Le substratum sur lequel repose le dépôt est le même que le sol d'alentour; 5° Les dépôts sont situés à l'embouchure et sur les rives des cours d'eau où abondent les mollusques de même espèce; 6° Il y a absence de stratification et de fossiles plus anciens.

Il semble à peine nécessaire de recourir au témoignage de voyageurs anciens pour montrer qu'à une époque reculée les mollusques ont dû former une partie importante des moyens de subsistance de la population aborigène de ces rives. Cabeza de Vaca décrit les habitants des côtes du golfe du Mexique comme demeurant dans des maisons formées de nattes « bâties sur des monceaux de coquilles d'huitres, » (Ramusio Viaggi, tome III, fol. 317), et les premiers colons du Maryland rapportent le plaisant souvenir des « huitres bouillies et étuvées » que les sauvages leur offraient avec profusion. — (Relation of Maryland, 1634, p. 18, in Sheas's Southern Tracts.)

La presque totalité de ces monuments, d'une race perdue, sont de simples tas de rebus; ces débris laissés par des populations icthyophages, ne semblent dénoter aucun dessein arrêté d'être accumulés en tas et ils offrent une entière analogie avec les *kjökkenmödding* de l'âge de pierre; mais dans d'autres circonstances, il paraîtrait que les Indiens les rassemblaient en monceaux artificiels, formant une sorte de monuments antiques non encore observés jusqu'ici par les archéologues. On les trouve en grand nombre le long des côtes méridionales des États-Unis spécialement en Géorgie et dans la Floride, où j'en ai examiné un grand nombre. Au point nommé Fernandina, où l'on aborde l'île Amélie, le sommet des escarpements est couvert d'une couche de

Digitized by Google

coquilles déposées artificiellement, qui s'étend à environ deux cents yards (183 mètres) vers la baie et à un quart de mille vers l'intérieur du pays, en variant d'épaisseur depuis un jusqu'à 4 pieds (de 30 centimètres à 1m22). Les coquilles sont souvent tellement décomposées qu'elles tombent en poussière dès qu'on les touche, quelques-unes montrent des fractures qui semblent avoir été faites en les ouvrant, tandis que d'autres ont été évidemment soumises à l'action du feu. Du charbon de bois, des arêtes de poissons, des os d'animaux, des pointes de flèches sont disséminés irrégulièrement dans la masse. Tel est le caractère général d'un grand nombre de ces dépôts que j'ai examinés dans d'autres parties de la péninsule de Floride : sur les deux rives du St Johns à son embouchure, sur l'île d'Anastasia en face de Ste Augustine, sur la rivière Manatee et le long des rives de la baie de Tampa. Les deux dépôts les plus remarquables se trouvent près de New Smyrna sur la lagune de Mosquito et près de l'embouchure de la rivière de Cristal, sur la côte du golfe. Je possède une description du premier qui m'a été transmise par une personne intelligente résidant sur les lieux, et sur le second un rapport dressé par le géologue de l'État de Floride, M. F. L. Dancy, auquel je dois aussi la notice précédente.

Le dépôt voisin de New-Smyrna (Turtle mound, monticule de la Tortue) est, selon la personne qui m'en a informé, « haut de trente pieds (environ 10 mètres), composé à peu près entièrement de valves d'huitres séparées, la réunion de deux d'entre elles étant extrêmement rare. Il y a aussi des « conch and clam schells » mais qui sont également d'une rareté excessive. A mon avis il n'y a aucun doute que ce dépôt ne soit artificiel.

Il y a huit ou dix ans une tempête eut lieu dans cette localité, et causa du côté de la rivière l'écroulement d'une partie de l'amoncellement, dont la portion la plus escarpée tomba et fut enlevée par l'eau. M'étant trouvé sur les lieux quelques jours plus tard, j'examinai avec grand soin la partie ainsi découverte et j'y trouvai depuis le sol jusqu'à la hauteur que je pus observer des fragments innombrables de poterie indienne, et une quantité

Digitized by Google

d'arêtes de poissons et d'autres ossements, mais dont aucun n'appartenait à l'homme, ainsi que du charbon de bois et des lits de cendres.

L'amas sur lequel je demeure en face, de New Smyrna, est exactement de même formation. Ayant eu quelques temps après l'occasion de creuser une excavation de six à huit pieds de profondeur (d'un mètre 80 à 2 m. 40) j'ai trouvé la butte formée des mêmes éléments que j'ai constatés à Turtle mound mais j'y ai rencontré en plus un petit nombre de pointes en silex. »

M. Dancy décrit comme suit une butte remarquable située à 4 milles en amont de l'embouchure de *Cristal river* :

« Entre la rivière et la terre ferme s'étend un marais de 20 yards (18 mètres) de largeur c'est là que le monticule commence à s'élever. Il est terminé de toutes parts par des faces à peu près perpendiculaires, ces faces sont couvertes d'arbres et de broussailles, dont le visiteur doit s'aider pour son ascension. L'élévation de ce monticule est d'environ 40 pieds (12 mètres), le sommet en est à peu près horizontal, il a environ 30 pieds (9 m.) de diamètre, il est couvert de magnolias, de chênes verts et d'autres arbres forestiers, dont quelques uns ont 4 pieds (1 m. 20) de diamètre. Sa forme est celle d'un cône tronqué, et autant que l'on peut en juger par l'apparence extérieure, il est composé entièrement d'écailles d'huitres et de terreau. Toutes les écailles sont séparées. Le monticule était évidemment élevé par les Indiens pour servir de vigie ou d'observatoire, le golfe pouvant être vu distinctement de son sommet. Il n'y a point de banc d'huitres vivantes à 4 ou 5 milles (6 à 8 kilom) de distance. » Cette construction est d'une forme entièrement différente de celle des amas de rebus trouvés ailleurs.

Sur les deux rives de la rivière St Johns, vers le Sud jusqu'au lac Harney, le voyageur trouve des monticules escarpés de coquilles qui semblent parfois érigés artificiellement, dont les contours, entièrement réguliers s'élèvent fréquemment à 25 ou 30 pieds (7m 50 à 10m.) de hauteur. Ils sont composés à peu près exclusivement d'une *Helix* avec un petit nombre

Digitized by Google

d'*Unio*. La maison Brock a Entreprise, est bâtie sur un dépôt semblable ; au Sud de celle-ci, entre la grande et la petite source d'eau sulfureuse à environ 200 yards (180m) du lac, il en existe un autre et un troisième sur la rive gauche, près de l'issue du lac Harney, à environ un quart de mille (400m.) d'un grand monticule très-anciennement élevé par les Indiens. Les aborigènes semblent avoir choisi les monticules de coquilles de formation naturelle, comme pouvant servir de sépulture, ce qui paraît démontré par les restes humains qui s'y trouvent constamment. Un œil exercé peut facilement découvrir qu'il y a eu perturbation exercée dans le dépôt primitif de ces coquilles pour y introduire ces restes. Ceci est clairement démontré dans les monticules coquillés de la baie de Tampa, à l'embouchure de la rivière Manatee qui sont principalement composés d'une espèce de *Pyrula*. Là où la face du monticule tournée vers la mer a subi une érosion on aperçoit distinctement les anciens tombeaux, contenant des ossements, du charbon de bois et des ustensiles entiers, qui coupent les couches originaires non dérangées. On ne découvre jamais au contraire d'ossements humains dans les monceaux de coquilles provenant de débris de repas, et très rarement des pointes de flèches entières ou de la poterie non brisée.

Pendant que j'étais attaché à l'armée du Cumberland, lors de la rébellion, j'eus souvent l'occasion d'observer la fréquence de monceaux de coquilles le long de la rivière Ténessée et de ses tributaires. Ils sont trés fréquents au lieu appelé Muscle Shoals et en amont où ils sont composés presque exclusivement d'écailles de mulettes appartenant à l'espèce *Unio Virginiana*, Lam ? A proximité de la fameuse caverne de Nick-a-Jack, se trouve la station de chemin de fer appelée mont des coquilles (Shellmound), à cause d'un dépôt très-considérable de celles-ci probablement laissé par les Cherokees, qui ont pendant si longtemps fait usage de ce lieu comme quartier général des tribus Overhill.

Nos troupes voulurent se servir de cet emplacement comme d'un poste militaire et des retranchements y furent pratiqués en conséquence. Les excavations creusées à cet effet mirent com-

Digitized by Google

plètement hors de doute son origine entièrement artificielle. Partout je trouvai des coquilles proches des cours d'eau, sur un sol formé de riches alluvions. Evidemment les valves avaient été ouvertes en les plaçant sur le feu. La mulette du Tennessée est nacrée ou margaritifère, et il est indubitable que les tribus primitives de cette contrée tiraient de ces coquilles, les perles précieuses que les historiens de l'exploration de De Sotos, comptaient par boisseaux (bushels) et qui y jouissaient d'une très-haute estime comme ornements. (Voyez Irving, Conquête de la Floride, p. 246.) Leur récolte est encore aujourd'hui une occupation lucrative, les joailliers les achètent de 1 à 50 dollars (5 fr. 25 à 262, 50 fr.) la pièce.

Les grandes dimensions de quelques unes de ces accumulations peuvent donner une idée du temps extrêmement long pendant lequel elles ont dû s'opérer, et par conséquent de la période également longue durant laquelle les rivages où ces dépôts se trouvent ont été habités. L'accumulation de coquilles à l'embouchure de l'Altamaha couvre dix acres (4 hectares) de terrain, et contient environ 80,000 yards cubes. Plusieurs de ces accumulations peuvent être considérées comme ayant un volume équivalent à celui des collines de la vallée de l'Ohio. L'un de ces amas de coquilles situé à l'embouchure du *Pickawaxent creek*, à quatre vingt milles de Washington (155 kil.) est si considérable qu'un four a été construit il y a déjà plusieurs années, dans le but d'obtenir de la chaux par la calcination des coquilles dont cet amas est formé; ce four est encore probablement en activité aujourd'hui. Quelques géologues se fondant sur les grandes dimensions de ces amas de coquilles, en ont contesté l'origine artificielle et à cet effet ils ont cité l'existence de dépôts analogues présentant des caractères indubitables de formation lacustre ou littorale, tels que les dépôts d'écailles d'huitres que l'on trouve dans le Midi de l'Etat de New Jersey (Voir le deuxième rapport annuel sur l'inspection géologique de cet Etat, pp. 76-84) et les lits de *Gnathodon cuneatus* au port de Mobile (American Journal Science, seconde série vol XI p. 164), mais les signes distinctifs que je viens d'indiquer sont de nature à dissiper toute espèce de doute sur ce sujet.

Digitized by Google

Les monuments formés de coquilles laissés par les tribus aborigènes de l'Amérique du Nord doivent, au point de vue de la lumière qu'ils peuvent jeter sur les habitudes et la condition sociale de ceux qui les ont construits, être rangés bien au dessous des monuments du même genre que l'on rencontre dans le Nord de l'Europe. Ces derniers, en effet, nous donnent des renseignements sur une race dont ils révèlent l'existence et sur laquelle nous n'avons aucune autre donnée ; tandis que les études faites par moi sur les antiquités américaines du même genre me donnent la conviction qu'elles sont l'œuvre de tribus indiennes connues et sur lesquelles nous possédons beaucoup de données plus positives, et ne peuvent servir qu'à éclaircir et à confirmer la connaissance que nous possédons déjà de leur état social et de leurs moyens de subsistance.

*
* *

Les circonstances dans lesquelles M. le Docteur Brinton a fait ses observations, au milieu de la guerre qui désolait alors les États-Unis ne lui ayant pas permis de les pousser aussi loin que possible, il serait à désirer que d'autres savants, profitant de l'état de paix où se trouve actuellement l'union américaine, poursuivissent les investigations si bien commencées par l'auteur de la notice citée. Une chose entr'autres, qu'il nous semble important de constater, c'est l'induction que l'on en peut tirer de l'Etat de civilisation auquel étaient parvenues les peuplades qui ont érigé ces singuliers monuments. Les ossements d'animaux que l'on trouve mélangés avec les coquilles, pourraient fournir quelque lumière, puisque leur examen servirait à constater si ces animaux étaient sauvages, ce qui indiquerait que ces peuplades vivaient exclusivement de chasse et de pêche, ou s'ils avaient été apprivoisés, comme on l'a remarqué sur certains ossements des cités lacustres de la Suisse. On pourrait ainsi apprécier si l'état de civilisation de ces peuplades avait atteint des habitudes pastorales ou même agricoles, ce qui nous semble toutefois peu probable. Les pointes de flèches en silex taillé qui ont été rencontrées partout, par M. le Docteur Brinton, parmi ces débris de cui-

Digitized by Google

sine, permettent déjà d'affirmer ou, tout au moins, de constater la probabilité, que l'époque ou vivaient les peuplades américaines qui ont construit les monuments formés de coquilles, était celle de la pierre polie. C'est ce que semblerait dénoter aussi l'absence d'armes, d'instruments ou d'ustensiles en bronze, s'il était permis de se former une opinion à ce sujet, sur des indices purement négatifs, tirés d'une investigation encore peu approfondie, de ces dépôts artificiels de coquilles. On peut invoquer il est vrai, en faveur de l'opinion selon laquelle les métaux auraient été inconnus de ces peuplades, ce fait qu'ils l'étaient également de toutes les tribus indiennes qui habitaient le territoire actuel des Etats-Unis d'Amérique, avant qu'ils eussent été en contact avec les blancs.

En terminant ces observations sur les intéressants travaux auxquels ont donné lieu la découverte des amas de coquilles formés de main d'homme, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, comme économiste, que les investigations des savants ne se sont pas encore portées jusqu'ici, sur l'usage ou plutôt sur les usages auxquels ces constructions ont dû servir. Nous n'avons aucune prétention à résoudre cette question, sur laquelle il nous semble tout au plus possible, actuellement, de hasarder des conjectures; mais ce que l'on peut affirmer dès à présent, c'est que des peuplades dont toute l'activité était absorbée par la recherche de moyens d'existence généralement précaires, tels que ceux qu'elles pouvaient tirer de la chasse et de la pêche, y compris celle des mollusques, n'avaient pas le loisir de se livrer à des constructions de luxe ni même à celles dont l'utilité n'était pas démontrable d'une manière absolue. Les observations faites sur les habitants des cavernes, même pendant la seconde période, que l'on a appelée l'âge du renne ont démontré qu'ils avaient des habitudes d'extrême négligence et de malpropreté en ce qui concernait les débris de leurs repas, dont ils ne songeaient pas même à débarasser leurs habitations. Ces mêmes habitudes semblent encore régner aujourd'hui chez la plupart des peuplades sauvages; on peut donc se demander pourquoi les aborigènes des côtes de la Baltique, de divers fleuves des Etats-Unis d'Amérique et l'on peut y ajouter, croyons-nous, les habitants d'une des îles de la nouvelle Zélande et

Digitized by Google

même les aborigènes actuels de la terre de feu, pourquoi disons-nous, ces hommes ont amoncelé soigneusement les débris de leurs repas, jusqu'à donner à ces amas des dimensions très-considérables en hauteur, en largeur et surtout en longueur, au lieu de les laisser choir négligemment à terre à la place même où ils en avaient extrait les mollusques, dont se composait leur principale nourriture.

Nous répétons, pour prendre des soins aussi inusités, pour se donner une peine quelquefois considérable, ces peuplades malacophages devaient avoir des motifs sérieux. Peut-être serait-il possible d'en conjecturer quelques-uns, dès-maintenant, d'après la situation où les dépôts artificiels de coquilles ont été observés jusqu'ici. On les trouve généralement sur les plages basses situées au bord de la mer, ou sur les rives des fleuves coulant à travers des plaines basses d'alluvions formées par leurs propres dépôts. Or, de telles contrées sont non-seulement insalubres à habiter, à cause de l'humidité constante qui y règne, mais elles sont encore exposées à de fréquentes inondations, soit par les crues périodiques des fleuves, soit sur le rivage des mers, par les tempêtes et les marées de Syzygie. Si l'on joint ces remarques, à celles qui ont été faites par M. le Docteur Brinton, qui a trouvé fréquemment des cendres et des morceaux de bois carbonisés dans les amas de coquilles et qui affirme en outre que les habitants aborigènes actuels des rives du golfe du Mexique, placent encore leurs demeures sur des monticules de coquilles, on peut en inférer avec assez de vraisemblance, que le but de ceux qui les construisaient était de se préserver à la fois de l'humidité et des inondations. Peut-être d'autres motifs encore les déterminaient-ils à élever ces constructions, mais des études attentives et prolongées peuvent seules fournir des indications propres à résoudre ces questions, si jamais on y parvient.

Enfin, il est une dernière remarque, suggérée par l'examen des lieux sur lesquels ont été formés les dépôts artificiels de coquilles, c'est que le sol y étant toujours formé d'alluvions, déposées par les fleuves ou par la mer, la nature ne fournissait pas aux aborigènes d'autres matières solides et tenaces, que l'enveloppe testacée et calcaire des mollusques marins ou fluviatiles.

Digitized by Google

Telles sont les principales observations qui nous ont été suggérées par la lecture attentive des beaux travaux des savants distingués dont nous avons cité les noms plus haut et qui nous font désirer que les études sur cette singulière partie de la science des antiquités soient poursuivies avec tout le soin et l'attention qu'elles méritent. Nous ne doutons pas que les savants américains, dont les remarquables travaux ont déjà tant contribué au progrès des sciences naturelles, ne prennent aussi à tâche d'élucider cette question d'archéologie pré-historique, dont le vaste territoire des Etats-Unis offre peut-être des monuments plus nombreux et plus considérables qu'aucune autre partie du monde connu.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA PLANTATION DES

JARDINS PUBLICS

PAR

ALFRED WESMAEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA PLANTATION DES

JARDINS PUBLICS.

Depuis quelques années, tant en Belgique qu'à l'étranger, de vastes jardins ont été créés, les uns, par des administrations publiques, les autres par des sociétés particulières.

Ces beaux parcs généralement si bien réussis, grâce aux architectes paysagistes qui en ont dessiné et effectué le tracé, remplissent-ils toutes les conditions que l'on serait en droit d'exiger? Telle est la question à laquelle nous allons essayer de répondre.

En nous posant cette question notre but est de rechercher une réponse satisfaisant l'art horticole et la science. En d'autres termes la plantation des jardins publics peut-elle s'effectuer de façon à représenter une vaste école de botanique, non pas une de ces écoles comme on en voit dans presque tous les jardins botaniques avec des chemins et des plates-bandes tirés au cordeau; mais au contraire une plantation de parc anglais avec de vastes pelouses et des allées sinueuses et formant dans son ensemble une classification des différents végétaux qui y sont plantés; en un mot un arboretrum?

La question que nous nous posons n'est pas neuve, feu le professeur Morren y avait répondu, en partie au jardin botanique de Liége. A Amsterdam, également, nous avons admiré le jardin disposé d'après le style anglais et dans l'un comme dans l'autre

Digitized by Google

nous avons recueilli de nombreuses notes qui nous permettrons de répondre affirmativement à la question que nous nous sommes posée.

La plantation des jardins publics telle que nous la comprenons offre le double avantage de l'agréable et de l'utile, du beau et de l'instructif. En effet, beaucoup de familles de plantes qui renferment des espèces ligneuses résistant au climat de la Belgique peuvent être plantées indifféremment dans tel ou tel massif, sur telle ou telle pelouse en produisant des effets à peu près identiques. Un chêne rouge, un peuplier du lac Ontario, un platane ou l'une ou l'autre espèce d'érable, produira un même effet planté isolément sur un gazon. En massif, les résultats seront les mêmes, en associant différentes espèces de même genre ou de même famille, qu'en réunissant plusieurs arbres de genres et de familles différents. Presque toutes les familles auxquelles nous empruntons les végétaux pour peupler nos jardins renferment à la fois des espèces arborescentes et d'autres buissonneuses et pour n'en citer qu'une entre plusieurs, les Pomacées nous offrent les genres *Sorbus* et *Pyrus* dont beaucoup d'espèces acquièrent un fort développement, auxquels s'associent les genres *Crataegus* et *Cydonia*, dont plusieurs espèces restent à l'état de buisson. Eh bien, que de nombreux massifs ne peut-on pas former en empruntant à cette famille toutes les espèces nécessaires à leur plantation. Les arbres du centre, destinés à dominer, seront empruntés aux nombreux *Sorbus* ou *Pyrus* si riches en belles espèces ornementales ; le fond du massif sera constitué par plusieurs espèces de *Crataegus* et quant aux espèces destinées à la bordure elles seront choisies parmi celles qui restent naines. Un massif planté de cette manière offrira-t-il moins d'attraits que celui qui sera composé d'un peuplier, d'un marronnier, d'un érable d'un chêne et autres espèces toutes dépourvues d'analogie, et d'une raspe composé de lilas associés à l'une ou l'autre espèce de saule ou de Spirea ou de Weigelia ? Evidemment non ; et nous croyons qu'en choisissant bien les espèces d'une même famille on arrivera à des résultats meilleurs comme aspect qu'avec un de ces massifs calqués sur l'habit d'arlequin.

Digitized by Google

Une seconde considération qui ne devrait pas être perdue de vue dans la plantation d'un jardin public telle que nous la comprenons c'est l'origine des espèces. Ainsi, pour peu que le jardin ait quelque étendue et que l'on soit obligé d'emprunter à une même famille des espèces pour la plantation de plusieurs massifs, il faudrait ne pas mélanger les espèces provenant des grandes divisions géographiques. Ainsi, réserver un massif pour les chênes d'Europe, un pour ceux d'Amérique et faire de même pour toutes les familles qui ont des représentants dans différentes parties du monde et résistent à notre climat.

Un troisième point qui a bien son importance est la réunion de toutes les plantes ligneuses qui ont quelque interêt au point de vue des usages médicaux ou industriels et pour celles de cette dernière catégorie il y aurait urgence de ne réunir que celles qui ont des qualités supérieures aux autres. On arriverait ainsi à créer une école forestière qui tout en peuplant le jardin aurait son mérite scientifique.

Enfin, ce que nous voudrions également voir dans un semblable jardin c'est la disposition des plantes florales d'après une classification. Une large et longue plate-bande réunirait une collection de plantes vivaces disposées scientifiquement et le même arrangement règnerait pour les plantes annuelles.

Comme complément aux différentes collections réunies dans le jardin, on pourrait y admettre également la réunion des espèces herbacées employées en médecine, ainsi que celles réputées nuisibles que les personnes de toutes les classes de la société ont intérêt à connaître.

En résumé, il y a donc possibilité de planter un jardin public d'une manière scientifique tout en conservant l'aspect pittoresque de ces beaux parcs créés depuis quelques années dans nos principaux chefs-lieux de province.

Examinons quelle sera la disposition que nous donnerons à notre jardin de manière qu'en lui ménageant tout l'aspect pittoresque possible, il soit en même temps planté scientifiquement. En premier lieu s'il est possible d'y creuser un étang, il va de soi que nous en

Digitized by Google

profiterons. Si l'emplacement de la pièce d'eau n'est pas déterminé par un accident de terrain, nous la placerons dans une partie du jardin où se trouveront les représentants des genres *Salix* et *Populus*. Pour le tracé des allées principales, il faudra tenir compte des grandes divisions dans lesquelles sont classés les nombreux végétaux ligneux que nous aurons à planter. Des chemins de moindre importance partageront l'espace compris entre les allées principales, de manière à pouvoir distribuer un nombre suffisant de massifs représentant chacun une ou plusieurs familles de plantes.

Le projet joint à ce travail est conçu pour un terrain de quatre hectares. Au centre s'élève une construction destinée à la bibliothèque botanique et au cabinet d'étude. Du pavillon central partent quatre chemins qui aboutissent à la grande allée circulaire. Ces chemins divisent par conséquent le terrain en quatre parties à peu près égales converties en vastes pelouses. La première (A) comprend quatre massifs dont la plantation représentera les familles de la division des *Dialypétales hypogynes*. Ces familles et les genres qui s'y rapportent sont :

Renonculacées	Paeonia.
Magnoliacées	Magnolia.
—	Liriodendrum.
Berberidées	Berberis.
—	Mahonia.
Zanthoxylées	Ailanthus.
—	Ptelea.
—	Zanthoxylon.
Malvacées	Hibiscus.
Acerinées	Acer.
—	Negundo.
Hippocastanées	Aesculus.
—	Pavia.
Sapindacées	Koelreuteria.
Tiliacées	Tilia.

Digitized by Google

Tamariscinées	Tamarix.
—	Miricaria.
Celastrinées	Evonymus.

La deuxième pelouse (B) comprend quatre massifs dont la plantation représente les familles et les genres de la division des *Dialypétales périgynes.*

Légumineuses	Gymnocladus.
—	Gleditschia.
—	Cercis.
—	Coronilla.
—	Colutea.
—	Caragana.
—	Robinia.
—	Indigofera.
—	Amorpha.
—	Cytisus.
Amygdalées	Amygdalus.
—	Prunus.
—	Cerasus.
Rosacées	Rosa.
—	Rubus.
—	Spirea.
Pommacées	Cydonia.
—	Pyrus.
—	Sorbus.
—	Crataegus.
Grossulariées	Ribes.
Philadelphées	Philadelphus.
Cornées	Cornus.
Araliacées	Aralia.
—	Hedera.
Rhamnées	Rhamnus.
—	Ceanothus.

Digitized by Google

La troisième pelouses (C) comprend quatre massifs représentant la division des *Gamopétales hypogynes*. Les familles et les genres s'y rapportant sont :

Ericinées	Rhododendrum.
—	Azalea.
—	Kalmia.
—	Erica.
Oléinées	Fraxinus.
—	Lilac.
—	Ligustrum.
Ilicinees	Ilex.
Bignoniacées	Bignonia.
—	Catalpa.

La quatrième pelouse (D) comprend les divisions des *Gamopétales périgynes*, *Apétales non amentacées* et les *Apétales amentacées*.

GAMOPÉTALES PÉRIGYNES.

Caprifoliacées	Sambucus.
—	Viburnum.
—	Lonicera.
—	Diervilla.
—	Leycesteria.
—	Symphoricarpus.
—	Weigelia.

APETALES NON AMENTACÉES.

Ulmacées	Ulmus.
—	Planera.
Daphnoidées	Daphne.

Digitized by Google

Eléagnées	Eleagnus.
—	Hippophae.
Celtidées	Celtis.
Morées	Maclura.
—	Broussonetia.
—	Morus.

APÉTALES AMENTACÉES.

Platanées	Platanus.
Balsamiflúées	Liquidambar.
Cupulifères	Quercus.
—	Corylus.
—	Castanea.
—	Fagus.
—	Carpinus.
Juglandées	Juglans.
—	Carya.
—	Pterocarya.
Bétulacées	Betula.
—	Alnus.
Salicinées	Salix.
—	Populus.
Conifères	Abies.
—	Araucaria.
—	Larix.
—	Cedrus.
—	Pinus.
—	Taxodium.
—	Thuia.
—	Sequoia.
—	Juniperus.
Taxinées	Podocarpus.
—	Taxus.
—	Salisburia.

Digitized by Google

PLANTATION DU JARDIN.

PELOUSE A.

MASSIF a.

Plantation du centre.

1 Magnolia acuminata.
2 — grandiflora.
3 — macrophylla.
4 — Thompsoniana.
5 — tripetala.
6 Liriodendrum tulipiferum.

Bordure extérieure.

Collection de Paeonia moutan, officinalis, sinensis.

Deuxième rang.

Mahonia aquifolium.

Troisième rang.

Berberis vulgaris.
— — purpureus.

Les arbres isolés sur la pelouse et reliant le massif **a** au massif **b** sont : 1 *Ailanthus glandulosa*, 2 *Ptelea trifoliata* et 3 *Zanthoxylon fraxinifolium*. Ces trois espèces seront représentées par un ou plusieurs sujets suivant la grandeur de la pelouse.

MASSIF b.

Plantation du centre.

1 Acer pseudo-platanus.
2 — macrophyllum.
3 — platanoïdes.
4 — saccharinum.
5 — striatum.

Digitized by Google

Bordure extérieure.

Hibiscus syriacus en variétés.

Deuxième rang.

Negundo fraxinifolia argentea.

Troisième rang.

Negundo fraxinifolia.

Les arbres isolés sur la pelouse et reliant le massif b au massif c sont : 1 *Acer rubrum*, 2 *A. eriocarpum* et 3 *A. platanoides palmatifida*.

MASSIF c.

Plantation du centre.

1 Aesculus hippocastanum.
2 — — fol. arg. var.
3 — — fol. aur. var.
4 — — flore pleno.
5 — rubicunda.
6 Pavia rubra.
7 — lutea.

Bordure extérieure.

Pavia macrostachya (basse tige).

Deuxième rang.

Pavia nana discolor (mi-tige).

Troisième rang.

Koelreuteria paniculata.

Les arbres isolés sur la pelouse et reliant le massif c au massif d sont : 3 *Tilia argentea*.

Digitized by Google

MASSIF d.

Plantation du centre.

Tilia platyphylla.
— intermedia.
— sylvestris.
— nigra.
— truncata.

Bordure extérieure.

Evonymus europæus.
— latifolius (greffé basse-tige).
— japonicus.

Deuxième et troisième rang.

Tamarix gallica.
— algerica.
— indica.
Myricaria germanica.

PELOUSE B.

MASSIF a.

Plantation du centre.

Robinia pseudacacia.
— — Decaisneana.
— — monophylla.
— — angustifolia.
— — pendula.
— viscosa.

Bordure extérieure.

Indigofera australis.
— macrostachya.

Digitized by Google

Coronilla emerus.

Deuxième rang.

Colutea arborescens.
Cercis siliquastrum

Troisième rang.

Caragana arborescens.
— Altagana.
Amorpha fruticosa.

Les arbres isolés sur la pelouse et reliant le massif a au massif b sont : 3 *robinia pseudacacia fastigiata.*

MASSIF b.

Plantation du centre.

Gymnocladus canadensis.
Gleditschia triancanthos.
— horrida.
— macroacanthos.
— ferox.
— caspica.

Bordure extérieure.

Cytisus nigricans.
— versicolor (greffé basse tige).
— purpureus (id.).

Deuxième et troisième rang :

Cytisus laburnum
— — quercifolia.
— alpinus.
— purpureus.

Les arbres isolés reliant le massif b au massif c sont : *Amygdalus communis fl. pleno, Cerasus avium fl. pleno, Prunus myrobolana.*

Digitized by Google

MASSIF. c.

Plantation du centre.

Crataegus tomentosa.
— prunifolia.
— monogyna fl. albo-pleno.
— — — rubro-pleno.
Pyrus aria.
— vestita.
Sorbus aucuparia.

Bordure extérieure.

Spirea sorbifolia.
Rubus odoratus.
Rosa. Réunion des différentes races cultivées dans les jardins.

Deuxième rang.

Crataegus fissa.
— Oliveriana
— tanacetifolia.

Troisième rang.

Cydonia vulgaris.
Sorbus americana (greffé mi-tige.)
Les arbres isolés reliant le massif c au massif d seront : *Pyrus torminalis, P. pennatifida* et *P. Bollwylleriana.*

QUATRIÈME MASSIF, d.

Plantation du centre.

Rhamnus frangula.
— catharticus.
Cornus mas.
Aralia spinosa.

Digitized by Google

Bordure extérieure.

Ceanothus americanus.
— azureus.
Hedera Helix (en contre bordure.)

Deuxième rang.

Philadelphus coronarius.
— grandiflorus.

Troisième rang.

Ribes sanguineum.
— aureum.

PELOUSE C.

MASSIF a.

Collection de Rhododendrum avec bordure de Kalmia latifolia.

MASSIF, b.

Azalea pontica variés avec bordure de Erica tretalix et E. cinerea.

MASSIF, c.

Plantation du centre.

Ornus europea.
Fraxinus excelsior.
— americana.
— caroliniana.
— nigra.
— pannosa.
— pubescens.

Bordure extérieure.

Ligustrum vulgare.

Digitized by Google

Deuxième rang.

Syringa persica.
— — laciniata

Troisième rang.

Syringa rothomagensis.
— vulgaris.

Un groupe de 3 *Catalpa bignonoides* reliera le troisième massif au quatrième.

MASSIF d.

Ilex aquifolium en variétés.

PELOUSE D.

MASSIF a.

Plantation du centre.

Sambucus nigra.
— laciniata.
— — argentea.
— — aurea.
— racemosa.

Bordure extérieure.

Symphoricarpus racemosa.
— parviflora.
Weigelia rosea.

Deuxième rang.

Leycesteria formosa,
Diervilla lutea.
Lonicera caprifolium.

Digitized by Google

Troisième rang.

Viburnum lantana.
— opulus.
— Lentago.
— pyrifolium.

MASSIF, b.

Plantation du centre.

Ulmus effusa.
— campestris.
— — fol. maculatis.
— americana.
— montana.
Planera crenata.

Bordure extérieure.

Daphne mezereum.
— laureola.

Deuxième rang.

Broussonetia papyrifera.
— cucullata.
— dissecta.
Ficus caria.
Morus alba (raspe).

Troisième rang.

Hippophae rhamnoides.
Eleagnus angustifolia.
Maclura aurantiaca.

Les arbres isolés entre le massif b et le massif c sont : 1 *Platanus orientalis*, 2 *P. occidentalis* et 3 *Liquidambar styraciflua*.

MASSIF c

Plantation du centre.

Quercus robur pedunculata.

Digitized by Google

Quercus robur sessiliflora.
— rubra.
— coccinea.
— tinctoria.

Bordure extérieure,

Corylus avellana laciniata.
— — quercifolia. } raspe.
— tubulosa purpurea.

Deuxième rang.

Castanea vesca heterophylla.
— — crispa. } raspe.
— — rotundata.

Troisième rang.

Carpinus betulus.
— — quercifolia. } raspe.
— — incisa.

Les arbres isolés reliant le massif **c** au massif **d** sont : 3 *Fagus sylvatica purpurea*.

MASSIF **d**.

Plantation du centre.

Populus alba nivea.
— canadensis.
— candicans.
— grandidentata.
— balsamifera.

Bordure extérieure.

Salix incana.
— bicolor.

Deuxième rang.

Salix japonica.
— pentandra.

Digitized by Google

Troisième rang.

Salix daphnoides.
— alba argentea.

Les arbres isolés reliant le massif d au massif e sont : *Juglans regia laciniata*, *Carya alba* et *Pterocarya fraxinifolia*.

MASSIF e.

Plantation du centre.

Betula verrucosa.
— laciniata.
— papyracea.
— rubra.
— lenta.

Bordure extérieure.

Alnus incana.
— viridis.

Deuxième rang.

Alnus cordata.

Troisième rang.

Alnus glutinosa.
— — imperialis.

BORDS DE L'ÉTANG.

1 Ulmus americana pendula, 2 Salix babylonica.

CONIFÈRES.

ABIÉTINÉES.

1. Abies pinsapo.
2. — canadensis.
3. — Douglasii.
4. — excelsa.
5. — Nordmaniana.
6. Araucaria imbricata.
7. Larix europaea.
8. Cedrus libani.

Digitized by Google

9. Pinus austriaca.
10. — excelsa.
11. — sylvestris
12. — Cembra.
13. — Strobus.
14. Taxodium distichum.
15. Thuia gigantea.
16. — Warreana.
17. — orientalis.
18. — occidentalis.
19. Sequoia gigantea.
20. Juniperus virginiana.
21. — communis.

TAXINÉES.

22. Podocarpus nubigena.
23. Taxus baccata.
24. Salisburia adiantifolia.

PLANTATION DE L'ÉCOLE FORESTIÈRE.

ARBRES.

TILIACÉES.

1. Tilia microphylla.
2. — grandifolia.

ACÉRINÉES.

3. Acer pseudoplatanus.
4. — campestre.
5. — platanoides.
6. — nigrum.
7. — rubrum.

LÉGUMINEUSES.

8. Robinia pseudacacia.
9. Gleditschia triacanthos.

AMYGDALÉES.

10. Cerasus avium.
11. — virginiana.
12. Prunus domestica.
13. — insititia.

Digitized by Google

POMACÉES.

14. Pyrus communis.
15. Malus acerba.
16. — communis
17. Sorbus accuparia.
18. — domestica.
19. — torminalis.
20. — Aria.

OLÉINÉES.

21. Fraxinus excelsior.
22. — americana.
23. — tomentosa.

ZANTHOXYLÉES.

24. Ailanthus glandulosa.

ULMACÉES.

25. Ulmus effusa.
26. — campestris.
27. — montana.
28. — americana.
29. Planera crenata.

CUPULIFÈRES.

30. Fagus sylvatica.
31. — ferruginea.
32. Castanea vesca.
33. Quercus sessiliflora.
34. — pedunculata.
35. Quercus alba.
36. — palustris.
37. — rubra.
38. — falcata.
39. — obtusiloba.
40. Corylus avellana.
41. Carpinus betulus.

JUGLANDÉES.

42. Juglans regia.
43. — nigra.
44. Carya olivaeformis.
45. — porcina.

SALICINÉES.

46. Populus nigra.
47. — tremula.
48. — alba.
49. — canescens.
50. — canadensis.

BETULACÉES.

51. Betula verrucosa.
52. — pubescens.
53. — lenta.
54. — papyracea.
55. Alnus glutinosa.

PLATANÉES.

56. Platanus orientalis.
57. — occidentalis.

RASPE.

RENONCULACÉES.

1. Clematis vitalba.

BERBERIDÉES.

2. Berberis vulgaris.

Digitized by Google

CELASTRINÉES.

3. Evonymus europaeus.

RHAMNÉES.

4. Rhamnus catharticus.
5. — frangula.

LÉGUMINEUSES.

6. Sarothamnus scoparius.
7. Genista germanica.
8. — tinctoria.
9. Ulex europaeus.

AMYGDALÉES.

10. Cerasus padus.
11. — mahaleb.
12. Prunus spinosa.

ROSACÉES.

13. Rubus caesius.
14. — fruticosus.
15. Rosa arvensis.
16. — spinosissima.
17. — pomifera.
18. — Sabini.
19. — mollissima.
20. — tomentosa.
21. — canina.
22. — sepium
23. — rubiginosa.
24. — micrantha.

POMACÉES.

25. Mespilus germanica
26. Crataegus monogyna.
27. — oxyacantha.
28. Cotoneaster vulgaris.
29. Amelanchier vulgaris.

CORNÉES.

30. Cornus mas.
31. — sanguinea.

GROSSULARIÉES.

32. Ribes uva-crispa.
33. — rubrum.
34. — alpinum.
35. — nigrum.

ILICINÉES.

36. Ilex aquifolium.

OLÉINÉES.

37. Ligustrum vulgare.

SAMBUCINÉES.

38. Sambucus nigra.
39. — racemosa.
40. Viburnum lantana.
41. — opulus.

DAPHNOIDÉES.

42. Daphne mezereum.
43. — laureola.

ÉLÉAGNÉES.

44. Hippophae rhamnoides.

EUPHORBIACÉES.

45. Buxus sempervirens.

Digitized by Google

SALICINÉES.

46. Salix daphnoides.
47. — amygdalina.
48. — viminalis.
49. — fragilis.
50. — purpurea.
51. — rubra.
52. — caprea.
53. Salix cinerea.
54. — aurita.
55. — alba vitellina.
56. — nigricans.
57. — alba.
58. — alba argentea.
59. — grandifolia.
60. — Smithiana.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ecole forestière.

Plantes vivaces

Plantes annuelles.

Ecole forestière.

Plantes arbrisseaux

Ecole forestière.

Bibliothèque salle d'étude.

A

B

C

D

Etang

Plantes employées dans les arts et l'industrie.

Conifères.

Entrée.

Auct delin.

Lith par C. Severeyns, lith. de l'Acad. Royale de Belgique.

Digitized by Google

Supplément

A LA BIBLIOGRAPHIE MONTOISE.

Première partie.

En donnant un premier supplément à la *Bibliographie Montoise* [1], M. Ag. Marsigny a émis le vœu de voir communiquer à notre Compagnie l'indication des ouvrages qui ne sont pas mentionnés dans ce vaste recueil, à l'effet de compléter autant que possible une œuvre qui a été successivement insérée dans nos Mémoires [2].

Je viens, pour ma part, répondre à l'appel de notre collègue, par la communication d'imprimés montois dont je suis devenu possesseur ou dont j'ai eu connaissance, depuis l'époque où a été publiée la Bibliographie.

---

1. Société de la doctrine chrestienne. — In-fol., 1 f. en placard, texte encadré [3].

[1] *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 2e série, t. x, p. 149.

[2] Première série, t. ix, pp. 149 à 210 ; t. x, pp. 97 à 152. — Deuxième série, t. i, pp. 33 à 104 ; t. ii, pp. 273 à 320 ; t. iii, pp. 33 à 80; t. iv, pp. 65 à 144 ; t. v, pp. 161 à 240 ; t. vi, pp. 65 à 204 ; t. vii, pp. 265 à 437 (on y trouve les tables des imprimeurs, des auteurs et des ouvrages anonymes.)

[3] Les pièces sans désignation de sources se trouvent dans ma bibliothèque.

Digitized by Google

2. Ordonnances et statuts de Son Altesse, sur le reglement de la Justice, en son pays de Liege. A Mons, de l'Imprimerie de Charles Michel, En la rue des Clercs. 1590. In-8.°, titre et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 64 pp.

(Cité par M. Ulysse Capitaine, « Nouvelles recherches sur les impressions Liégeoises du XVI^e^ siècle, » p. 4.)

3. Edict et ordonnance svr le faict de la conduicte des gens de guerre, et discipline militaire, pour la reformation des desordres, et abuz d'iceulx, decretée par Monseigneur le cardinal archiduc d'Austrice, Lieutenant, Gouuerneur, et capitaine general des Pays de pardeça, et de Bourgoingne. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel. 1596. In-8°, 19 ff. non chiff.

(Cet imprimé faisait partie de la bibliothèque de feu M. Hippolyte Rousselle.)

4. Edict perpetuel des Archiducs noz souverains seigneurs et princes sur le rachat des rentes constituées, avec déclaration des espèces d'or et d'argent, lors coursables. A Mons, de l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur juré 1601. In-8°, 16 pp. non chiff.

(Bibliothèque de Mons, Recueil de placards, 17^e^ portefeuille, in-4°, n° 294.)

Cet édit est daté du 25 juin 1601.

5. Grammaticæ latinæ Liber tertius. In quo de Prosodia et arte Metrica agitur. Petro Procvratore collectore. Montibvs, Ex officina Lucæ Riuij. Anno M. DC. III. In-8°, 62 pp.

(Bibliothèque de feu M. Hipp. R.)

6. Le diademe des ecclesiastiqves ov religievx, composé en latin il y a plus de 900 ans par R. P. Smaragdus Abbé de S. Michel: et mis en langue vulgaire par F. Ian D'Assignies Religieux de Cambron. Liure très-vtile pour ceux et celles qui veullent perfectionner leur vie. A Mons, chez Charles Michel. M. D. C. III. In-12, titre et préliminaires 24 ff. non chiff., dont le dernier est blanc; texte 390 pp. chiff. de 1 à 195; approbation, etc. 1 f. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

L'épître dédicatoire, datée de Cambron le 29 mars 1604, est adressée à Monseigneur le révérendissime de Tournay, seigneur de Betencourt, Seren-

Digitized by Google

villers, etc., et l'approbation est signée par Jean de Froidmont, licentié en théologie, écolâtre et chanoine de Cambrai, censeur des livres.

Saint Ardon Smaragde, religieux d'Aniane, est mort en 843. On trouve l'histoire de sa vie, écrite par Antoine Rivet, bénédictin de la congrégation de St-Maur, dans l'*Histoire littéraire de France*, t. v, pp. 31-35.

7. Tragi-comédie de S. Estienne, premier roy chrestien de Hongrie, estoc paternel de la très-noble et ancienne maison de Croy, dédiée à l'excellentissime Charles, sire et duc de Croy et d'Arschot, laquelle représenteront les estudians du college de la compagnie de Iesus à Mons, en Henault, aux nopces de son excellence, le vingtiesme de decembre l'an 1605. A Mons, de l'Imprimerie de Charles Michel, 1605. Pet. in-4°.

(*Catalogue raisonné de la Bibliothèque d'un château de Lorraine.* Paris, Claudin, 1864, t. 2, n° 1474).

Cette pièce, fort rare, n'est qu'un programme, avec la dédicace, l'argument et l'historique de chaque acte et de chaque scène. C'est tout ce qui en a été imprimé.

8. Breviarii RR. Benedicti de obseruantia per Germaniam et Vnionis Bursfeldensis. Recogniti, Kalendario quoque et tabulis ad Gregorianam correctionem adiunctis, auctoritate annalis Capituli illustrati. Pars Hyemalis. Montibvs apvd Lvcam Rivium. 1608. In-8°; titre et préliminaires, 10 ff. non chiff.; texte, 372 pp. 25 ff. non chiff. 167 et 128 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

9. Le college de penitence, Auquel le bon larron régente et enseigne aux pecheurs esgarez le chemin de salut. Composé en Espagnol par R. P. F. André de Soto de l'ordre des frères Mineurs de l'Obseruance, Confesseur de la Serenissime Infante. Tradvit en françois Par Gilles de Germes, escuier, Lieutenant-Gouuerneur des ville et chastellenie d'Ath. A Mons, chez Lvcas Rivivs. L'an 1609. Pet. in-12, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 210 pp. et 5 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

10. Brevis epitome totivs grammaticæ latinæ, ex variorvm grammaticorvm et probatorvm scriptorvm libris, Petri Procvra-

Digitized by Google

toris studio collecta, etc. Montibvs, Ex officinâ Lvcæ Rivii. Anno 1610. In-8°, 71 pp.

En deux parties.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

11. Placcart par les archidvcqz deffendant de ne transporter et emmener hors des pays de levr obeyssance, soit par terre, ov par eave, avlevnes laines cruz et non Filetz, ny aussi les Filetz desdictes Laines, ou de Lin, etc. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel. 1610. In-4°, 4 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

12. De institvtione festivitatis Rosarii. Montibus, Ex Officinâ Caroli Michaelis. 1614. Placard in-fol., texte encadré.

Texte de la bulle de Grégoire XIII, donnée à Rome, le 1er avril 1573, instituant la fête du Rosaire au premier dimanche d'octobre.

13. Franchois Vanderburch, etc. (Règles de la Confrérie de saint Macaire, érigée dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons). A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Jesvs. — Un feuillet en placard, texte encadré.

Ces règles sont datées de Mons, le 7 avril 1617.

14. Les meditations de sainct Bonaventure sur la Passion de nostre Seigneur Jésus-Christ, liure tres vtile pour les bons et déuots chrestiens, desireux de se baigner aux playes de J.-Ch., etc., translaté de l'Italien par Fr. Gilbert de la Brosse. Mons, Ch. Michel. 1622. Pet. in-12.

(*Archives du Bibliophile*, 1862. N° 62, 5e année, p. 99, n° 17,025. Paris, Claudin, éditeur. — Même collection. 1864. 6e année, n° 66, p. 96, n° 20,717.)

15. Instrvction conceue et arrestee par Messieurs les deputes des Estats du pays et comté de Haynau à l'interuentiō de Monseigneur le comte de Solre, baron de Molebaix, etc., cheualier de l'ordre de la toyson d'or, à ce deputé de la part de Sa Majesté, et de la ser.me Infante ; selon laquelle intructiō les Mayeurs et Escheuins des villes, bourgs et villages dudit pays deuront renouueler et redresser leurs cahiers du xxe denier accordé par les Estats,

Digitized by Google

cõme aussi les prelats, chappitres, seigneurs, gentis-hommes et autres qui seront chargez de raporter estat particulier de leurs terres et biens, nayant iusques ores esté compris esdits cahiers. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, au nom de Iesvs. 1622. In-4°, 4 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

16. S. Elisabeth royne de Portvgal dédiée à Madame M. Elisabeth d'Espe, Dame et Abbesse secvliere de Nivelle, Princesse dv Sainct-Empire, etc. Representee a son entree par la Ievnesse de la Compagnie de Iesvs av seminaire de ladite ville, le 22 may 1624. A Mons, de l'Imprimerie François Wavdré. In.-4°, 8 pp.

(De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 5e série, p. 554, *verbo* Nivelles.)

17. Deo optimo maximo, B. V. Mariæ ac B. P. Dominico vovente F. N. L. T. *Au bas* : Accinebat M. Ioannes Arcolier Sacerdos. Montibus, Typis Francisci Waudré. 1626. 1 f. placard.

Pièce de vers latins à l'occasion de l'émission des vœux de Nicolas Le Thieullier, aux Dominicains de Mons, vœux reçus par le prieur Antoine Alart.

18. Guillaume Duc de Guienne, de Prince scelerat tres saint Ermite : Dédié à Monseigneur, Messire Guillaume de Meleun, Prince d'Espinoy, etc., chevalier de l'ordre de la Toison, Grand Bailly, Gouverneur et Capitaine Général du Pays et Comté de Haynnau, etc. Représenté par les Estudians du College de la Compagnie de Jésus à Mons. Septembre, à 2 heures après mydi, l'an 1628. A Mons, de l'imprimerie François de Waudré, à l'enseigne de la Bible, M. DC. XXVIII, In-4°, 8 pp.

(De Backer. *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 4e, série, p. 430.)

19. Les sainctes favevrs dv petit Jesvs Au Cœur qu'il ayme et qui l'ayme. Par le R. P. Binet, de la Compagnie de Iesvs. A Mons chez Glavde Henon à l'enseigne de S. Ignace. 1628. In-12, 12 ff. non chiff.

Digitized by Google

(Bibl. de M. R. Chalon, président de la Société des Bibliophiles Belges, à Bruxelles.)

20. Le Roy. (Ordonnance, du 26 mai 1635, pour la levée, dans les villes principales du Hainaut, de bourgeois ou de soldats pour la défense de cette province.) A Mons, de l'Imprimerie François de Waudré. 1635. In-fol., plac.

21. Reglement tovchant les savvegardes dv regiment de son excellence le comte de Bvquoy. A Mons, De l'Imprimerie de Jean Havart, ruë de Nimy. In-f°, placard.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

22. Les chartes novvelles dv pays et comté de Haynnav. Derniere edition Augmentée par M. Le Fort IC. Aduocat en la Noble et Souueraine Cour à Mons, d'vn sommaire ou Repertoire general de toutes les matieres contenues en icelles. Ensemble la disposition desdites Chartes nouuelles rapportée à l'ordre du Droict escrit, auec vn parallele ou renuoy general des Tiltres et chapitres aux Rubriques du Droict Ciuil et Canonique. En outre l'on a adiousté l'Edict perpetuel et le Decret de l'an 1601. Auec quantité de Placcarts, ausquels lesdites Chartes renuoient. A Mons, De l'Imprimerie de Waudret Fils. 1646. Auec grace et priuilege du Roy. In-8°, titre et prélimaires 4 ff. non chiffrés, texte 554 pp. Edit des Archidves, extrait du privilége, Disposition des chartes nouvelles, sommaire général des matières, Privilége, 90 ff. non chiff. Placards 244 pp. Table, ordonnance et Edict perpétuel des Archiducs 8 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

23. Les devoirs de reconnaissance et d'action de graces a l'enfance de iesvs-christ, suiuant sept Mysteres diuers, Distribuez à châque iour de la semaine, Donnez pour Etrene de l'an 1647. Aux Amateurs de ladite Enfance. A Mons, De l'Imprimerie de Waudret fils, à la Bible. 1647. Auec Approbation. Très-pet. in-12, 24 pp.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

24. Les loix de la plvs belle, nompareille, et triomphante bande de chez Madamoiselle de Vignacovr, etc. A Mons, De l'Imprimerie

Digitized by Google

de Iean Havart, ruë de Nimy. (Sans date). Une feuille en placard, avec encadrement.

J'ai republié cette pièce et l'ai accompagnée d'une notice intitulée : *Le cercle de l'hôtel de Vignacourt, à Mons*, dans les *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. v, p. 173.

25. Statvts de la confrerie de l'ange gardien, erigée en l'eglise des Peres Minimes du Conuent de Mons, de l'Authorité et Permission de Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Archeuesque de Cambray, lesquels sont tous de deuotion, sans aucune obligation. 1 f. in-fol., sans lieu ni date.

26. Applavdissement svr l'addresse de l'Altesse serenissime de l'archidvc Leopolde en l'hevrevx choix de D. Iacqves Seiouvrnet, pour la prelatvre de Cambron. Par I. L. I. C. A Mons en Haynnav, De l'Imprimerie de Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse. M. D C. L. Placard in-f°, avec encadrement.

Pièce composée de 8 vers alexandrins.

26 bis. Ordonnances et bans politiques. ordonnées par Messieurs eschevins de la ville de Mons, touchant l'aport et vente du poisson de mer, republiez le xxii febvrier 1652. A Mons, de l'imprimerie François Stiévenart, au Nom de Iesvs. 1652. In-f°, placard.

27. Aubert, évesqve de Cambray, apostre de Haynav, dédié à Monseignevr l'Illustrissime et Reverendissime Monseignevr Gaspar Nemius Archevesque et Dvc de Cambray, prince dv s. Empire, comte de Cambresis, etc. Représenté à son Entrée solemnelle dans la ville de Mons, par la Jevnesse du college de la compagnie de Jesvs, le 15 jullet 1652, sur les 2 heures après-midy. A Mons, de l'Imprimerie Ph. de Wavdret, à la Bible, sur le grand marché. In-4°, 2 ff. non chiff.

(De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, 4e série, p. 430.)

28. Parnassus Hannonius in Laudes Illustrissimi ac Reverendissimi Domini D. Gaspardis Nemii Archiepiscopi ac ducis Cameracensis, Sacri Romani Imperii principis, Comitis Cameracesii, etc. Cùm in solenni omnium gratulatione Montes Hannoniæ ingrederetur. Post productum in scenam s. Aubert. Cameracensem Epis-

Digitized by Google

copum VIII. Reseratus à Juventute Gymnasii societatis Jesu. Mense Julio, Anno M. DC. LII. *A la fin* : Ex Typographia Ph. Waudrœi filii, sub Bibliis, 1652. In-4°, 16 pp.

(De Backer, id., id.)

29. La semaine dv Saint Amour contenant la pratiqve de l'Amour de Diev et dv prochain tres propre pour arriver aisément au somme de la perfection par le R. père Gilbert Prevost de la Compagnie de Iesvs. Edition deuxieme reveue et augmentée. A Mons de l'Imprimerie de Siméon de la Roche ruë des Clercqs. 1666. Petit in-12. Titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 251 pp., table 24 pp. non chiff.

29 bis. Divæ veritatis relatio super ministerio totius ordinis FF. minorum, eiusque sancto ministro Petro Alcantarensi hodie divis solemni ritu adscripto. Montibus, ex typographiâ Aegidii Havart, sub signo Paradisi, 1669. In-folio, placard.

Pièce de 336 vers au sujet de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara.

30. Cinq dialogves Faits à l'imitation des Anciens. Par Oratius Tubero. A Mons, chez Paul de la Fleche. M. D. C. LXXI. Pet. in-12, 333 pp.

C'est une édition antérieure à celle indiquée sous le n° 442 de la *Bibliographie montoise*.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

31. Octroy et reglement sur lequel de la part des Trois Estats du Pays et Comté de Haynau se leuera le Droit du Papier Seelé. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur juré, à l'enseigne du Paradis, 1676. Avec privilege. In-4°, 8 ff. non chiffrés.

Ce règlement est daté du 14 avril 1676.

32. Le Nouveau Testament, etc. Nouvelle édition. A Mons, chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXVIII. Avec privilége et approbation. Pet. in-16, 2 vol. I, 17 ff. non chiff., 544 pp., et 12 ff. non chiff. II, Les Epitres, etc., 2 ff. non chiff. 279 pp. et 41 pp. non chiff.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

Digitized by Google

32bis. Sommaire de la doctrine chrestienne. Mons, Gaspard Migeot, rue des Clercs, vis-à-vis la Croix. Pet. in-8°, 3 pp. — *Suivi de :* Déclaration de la Doctrine chrestienne. Mons, Gaspard Migeot, rue des Clercqs. P. in-8°, 80 pp. — Instruction pour dresser les Escoles dominicales. 16 pp.

(Bibl. de M. Ag. Marsigny).

33. Charles Evgene dvc d'Arembergh, d'Arscot, Et de Croy, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, Grand-Bailly, et Souuerain Officier du Pays et comté de Haynau, etc. (Republication du placard du roi, du dernier jour de juillet 1560, sur le fait de la chasse; avec quelques articles supplémentaires.) *Au bas :* Fait à Mons, le 28 Iuin 1679. In-4°, 4 ff. non chiffrés.

34. Generosissimo excellentissimoque principi D. Eugenio De Berghes principi de Rache toparchæ de Boubers Auberlien Latour Plantin, etc. Regi catholico in supremo bellorum consessu a consiliis, inclyto militum tribuno, supremam comitatus Hannoniæ præfecturam Montibus suscipienti. CongratVLante MVsâ IVVentVtIs hoVDanæ. Montibus, Typis viduæ Simeonis De La Roche. 1682. In-fol., placard.

35. Les miracles de sainte Waudru, abbesse et patronne du très-noble et très-illustre chapitre de Mons en Hainaut, que l'on doit lire à la Procession de Mons, en faisant le tour de la Ville, etc. WaLtrUDIs LUX aMabILIs. In.-4°, 19 pp., avec encadr. et une gravure sur bois coloriée, représentant sainte Waudru et ses deux filles visitant un prisonnier. Autour de ce sujet, on lit : VERBUM. DOMINI. MANET. IN. ÆTERNUM. — S. WALTRUDO O. P. N.

J'ai republié ce livret, avec quelques notes explicatives, dans la dernière édition de ma « Notice historique sur la Procession de Mons » (Ann. F.)

36. La divine et glorieuse entrée de l'image de la bien-heurevse Vierge Marie a Tongre. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Simeon de la Roche, 1683. Pet. in-12, 64 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

37. Les estats du Haynau Ayant veu le grandissime prejudice que la continuation de leurs entremises, etc (Règlement, du 31

Digitized by Google

mai 1684, pour le receveur des impôts de la province.) In-4°, 4 ff. non chiffrés.

38. Sur la requeste présentée par les Maistres Connestables des Coustelliers de la ville de Binch, à Son Excellence le Prince de Rache, du Conseil supreme de guerre, Mètre de camp General des Armées de Sa Majesté, Lieutenant, et Gouverneur, et Capitaine General, Grand Bailly, et Souverain Officier du Pays et Comté de Haynau, etc. (Ordonnance du grand bailli, du 16 avril 1685, à tous marchands de cette province, ayant des couteaux provenant de marchands étrangers et portant des marques contrefaites des maitres couteliers dudit Binch, de s'en défaire en-déans deux mois, etc.) Pet. in-fol., placard.

39. Dialogi. Montibus vid. Simeonis de la Roche, 1685. In-8°, 152 pp.

(Faisait partie de la bibl. de feu M. Arthur Dinaux.)

39 bis. Declinationes nominum, pronominum et verborum, præsatim regularum in figuras redactœ, studio et operâ P. Procuratoris. Mons, ve Siméon de la Roche. 1686. Petit in-8°, 64 pp.

(Bibl. de M. Agathon Marsigny, à Mons.)

40. Association pour accompagner Nostre Seigneur aux malades. Erigée dans l'Eglise de Sainte Waudru. Par l'authorité de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime archevêque et Duc de Cambray, le 28. septembre 1687. Et enrichie d'Indulgences, par Nostre saint Pere le Pape Innocent XI. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche. 1687. In-12, 24 pp.

Ce petit volume est dédié aux dames du chapitre de Sainte-Waudru par les maîtres et directeurs de l'association, et approuvé, le 28 septembre 1687 par Z. Maes, curé de Sainte-Elisabeth, doyen de Mons, censeur des livres.

41. Vita vetvsta et sat venvsta sancti Simonis Stochii et Anglici Ordinis Carmelitarum Latinorum Sexti Prioris Generalis, etc. Auctore R. P. Rolando Boucherio Hannone, Eximio S. Theologiœ Doctore, Carmelitarumque Vallencensium Priore, Primum conscripta ad an. MDXIII nunc demum Latine explanata, variisque analectis et scholiis illustrata per R. P. Philippum a visitatione

Digitized by Google

eiusdem Carmeli. Vallencenensis superiorem in Gallo-Belgio. Anno 1670. Editio secunda. Montibus Hannoniæ, Typis Ernesti de la Roche, 1687. In-12, 24 pp. et une gravure.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

41 bis. Brevis epitome totius grammaticæ latinæ. (Mons, Ernest de la Roche.) 1687. P. in-8°, 104 pp.

(Bibl. de M. Ag. Marsigny.)

42. Journal du siège de Mons. A Mons, De l'Imprimerie de G. V. Havart, au Paradis. (1691). In-4°, 12 pp.

42 bis. Capitvlation accordée par sa Maiesté tres chrestienne Aux s^rs des Estats, conseils, Magistrat et communauté de la ville de Mons, et Province de Haynau. A Mons, De l'Imprimerie de G. V. Havart, au Paradis. (1691). In-4°, 12 pp.

(Bibl. de M. Houzeau de Lehaie, père, à Mons.)

43. Capitulation accordée par sa Maiesté très-chrestienne aux s.rs des Estats, Conseils, Magistrat, et Communauté de la ville de Mons et province de Haynau. Ensemble les Capitulations des villes de Lille et de Tournay. A Mons, De l'imprimerie de G. Hauart, au Paradis. In-4.°.

Ce recueil est divisé de la manière suivante : *Capitulation accordée par Sa Majesté très-Chrétienne aux s.rs des Estats, Conseils, Magistrats et Communauté de la ville de Mons, et Province de Haynau* (14 pp.. titre compris). — *Articles proposés au Roy par les députez de la ville de Lille et Chastellenie de Lille, Douay et Orchies, manans et habitans d'icelles, et enclavemens*, approuvés par le roi, au camp devant Lille, le 27 août 1667 (20 pp. Au bas de la dernière, on lit : Jouxte la copie imprimée à Lille, à Mons, par G. U. Hauart). — *Articles proposez au roy par les députez des trois Estats de la ville de Tournay, le 24 du mois de Iuin 1667, jour de la réduction de ladite ville à l'obéissance de Sa Majesté.* (8 pp. Au bas de la dernière : Jouxte la copie imprimée à Tournay.)

44. Articles de la capitvlation que demandent les troupes de la garnison du chasteau de Namvr. 4 pp. in-folio. Au bas de la dernière page, on lit : A Mons, De l'Imprimerie de G. V. Havart, à l'enseigne du Paradis.

Cette capitulation fut signée par le roi, en son quartier devant le château de Namur, le 30 juin 1692.

Digitized by Google

45. Articles proposez povr la capitvlation du château de Namur, à son A. E. de Bavière, et conjointement aux Alliez, par Monsieur le Maréchal de Boufflers. *Au bas de la dernière page* : A Mons, De l'Imprimerie de Jacques Grégoire, ruë de la Chaussée. 1695. In-4°, 4 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

46. Placcart du 9 janvier 1698. Qui ordonne la reduction des Monnoyes au vieux pied. A Mons, chez Jacques Grégoire, Imprimeur et Marchand Libraire, ruë de de Chrussée (*sic*). M. DC. XCVIII. In-4°, titre 1 f. et 11 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

47. De l'art de compter Vulgairement nommé l'arithmetique. I. Partie contenant les Opérations sur les Nombres en particulier avec leurs Demonstrations. A Mons, chez Jacques Gregoire, Imprimeur et Marchand Libraire, ruë de la Chaussée. M. DC. XCVII. In-8°, titre et préliminaires 8 pp. non chiff. texte 104 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

48. Placcart du roy sur le fait de la chasse. A Mons, chez Jacques Gregoire, Imprimeur juré, et Marchand Libraire, ruë de la Chaussée. In-fol., placard.

C'est la republication du placard du dernier juillet 1560, avec les articles y ajoutés par le grand bailli et le conseil ordinaire, à Mons, le 2 mai 1698.

49. Ferdinand Gaston Lamorald de Croy comte du Rœux, Prince du St-Empire, Pair de Haynaut, etc., Grand-Bailly et Officier Souverain du Pays et comté de Haynaut. (Ordonnance, datée de Mons, le 16 janvier 1699, au sujet de la vente des grains.) A Mons, De l'Imprimerie de G. Albert Havart, Imprimeur du Roy. In-fol., plac.

50. Ferdinand Gaston Lamorald de Croy, comte de Rœux, etc., Grand-Bailly et Officier Souverain du Pays et Comté de Haynaut. (Ordonnance au sujet de la fraude pour le paiement des impôts sur le charbon, datée de Mons, le 25 avril 1699.) A Mons, De l'Imprimerie de G. Albert Havart, Imprimeur du Roy. In-fol., plac.

Digitized by Google

51. La vie pure et sainte. Par un père de la Compagnie de Jesus. Nouvelle Edition. A Mons, chez G. Albert Havart, 1699. In-24. 195 pp., sans l'épitre dédicatoire, signée : Jean-Baptiste Maurage.

(De Backer, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, 5e série, p. 525, *verbo* Maurage.

Réimprimé chez Laurent Preud'homme. — Voir n.° 507 de la *Bibliographie montoise*.

52. OEuvres de Racine aumentée (*sic*) de toutes les Pieces de l'Auteur jusques à sa mort. Tome premier. A Mons, chez Gaspard Migeot, March.-Libraire au (*sic*) trois Vertus. M. DC. XCIX. Pet. in-8°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff. texte 364 pp.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

53. Extrait des registres du conseil d'État du roi de France, en date du 11 mai 1700. Mons, chez Gilles Havart.

(Bibl. de M. Houzeau de Lehaie.)

54. On prie les Messieurs et les Dames de proposer les questions suivantes à Messieurs les Pensionnaires du Seminaire de la Compagnie de Jesus à Mons, et d'attaquer leurs réponses. Touchant l'Ecriture Sainte, les Conciles, la Sphère, la Géographie, la Chronologie, le Blason, l'art de la guerre, la fortification, la Navigation, la Poésie Françoise, l'Histoire de Flandre, l'Histoire de France, la Civilité, l'Architecture et l'Arithmétique. A Mons, De l'imprimerie de Laurent Preud'homme, rue de la Clef. 1706. In-8°, 18 pp. non chiffrées.

55. Traité de la paix entre les rois de Suede et de Pologne, Du 14 et 24 septembre 1706. A Mons, De l'Imprimerie Gille-Albert Havart, Imprimeur du Roi et des Estats, au Paradis près Ste. Elisabeth (1706). Pet. in-8°, 14 pp.

(Bibl. de M. Houzeau de Lehaie.)

56. Decret concernant la Police (à Mons, le 10 avril 1709). In-4°, 8 pp.

57. Articles préliminaires pour servir au Traité de la paix génerale. *A la dernière page :* A Mons, chez Gilles Albert Havart,

Digitized by Google

Imprimeur du Roi et des Estats du Païs près Sainte Elisabeth. (1709). Pet. in-12, 24 pp.

(Bibl. de M. Houzeau de Lehaie.)

Ce traité a été signé à la Haye, le 28 mai 1709.

58. Articles proposez pour remettre la ville de Mons aux hauts alliez. A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roy et des Estats, près Ste-Elisabeth à l'Enseigne du Paradis. In-4°, 7 pp.

Cette pièce fut signée au camp devant Mons, le 20 octobre 1709, par Eugène de Savoye, le p. et duc de Marlborough, Vandeyck, W. Hooft, Goslinga, P.-F. Vegilen, Van Clerbergen, le marquis de Ceva Grimaldi.

59. A très-honorabLe MICheL De ratte, seIgneUr à soIngnIes. A Mons, De l'Imprimerie de Laurent Preud'homme, ruë de la Clef. 1709. In-fol., placard.

Pièce de vers au sujet de la prêtrise conférée à Michel De Ratte.

60. Philandre Pastorale présentée à Son Altesse Monseigneur Léopold Joseph, par la grâce de Dieu, duc d'Aremberg, prince du saint empire, duc d'Arschotte et de Croy, prince de Porcean et de Rebecque, marquis de Mont-Cornet, comte de Lallaing et de Seneghem, seigneur des villes et dépendances d'Enghien, de Hal et de Braine-le-Comte, grand d'Espagne, general des armées de Sa Majesté, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, conseiller d'état dans les Païs-Bas, gentil-homme de la chambre du Roy, grand bailli du Hainaut, etc. Par le college de la Compagnie de Jesus à Mons, le 19 Janvier 1710. A Mons, de l'Imprimerie de Laurent Prend'homme, ruë de la Clef, 1710. In-4°, 3 ff.

(De Backer, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, 4e série, p. 430.)

61. Celsissimo Leopoldo Josepho, Dei gratiâ, duci Arembergiœ, etc., etc. Dicabat collegium Societatis Jesu Montibus Hannoniœ 1710. Montibus, ex Typographiâ Laurentii Preud'homme, in plateâ Clavis, 1710. In-f°, 4 ff.

(De Backer, id., id.)

62. Relation du voyage mysterieux de L'isle de la Vertu, a Oronte. A Mons, chez Gaspard Migeot, à l'enseigne des trois vertus. M. DCC. XI. In-12, titre et prél. 7 ff. non chiff., texte 144 pp.

Digitized by Google

(Bibl. de M. R. Chalon.)

Ce livre a été réimprimé par Migeot, en 1739. Voir le n° 542 de la *Bibliographie montoise.*

63. Sommaire des raisons exposees par le Conseil d'Hainau pour lesquelles il ne peut deferer au Decret du Conseil d'Etat commis au Gouvernement des Païs-Bas, portant Ordonnance audit Conseil d'Hainau de recevoir comme Avocat du Roy ou Fiscal Simon Huet qui n'est pas du corps du Conseil. (1713). In-4°, 9 et 13 pp.

63 bis. Abrégé de la vie et des vertus de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime François Vanderburch, archevêque, duc de Cambray, prince du Saint-Empire, comte de Cambresis, etc., divisé en deux parties. Ecrit en latin par Louis Foulon chanoine de la Métropole de Cambray, traduit en français par un père de la Compagnie de Jésus. Mons, 1712, in-4°.

Ce doit être une réimpression de la traduction qui parut à Cambray chez Nicolas-Joseph Doulliez, 1711, in-4°. — Louis Foulon fut pendant 40 ans attaché à Vanderburch, qui le fit chanoine de Cambrai. L'original de la traduction ci-dessus parut sous le titre de: *Epitome vitæ et virtutum Illmi ac Revmi Dom. Francisci Vanderburch, archiepiscopi ac ducis Cameracensis.* Insulis, De Rache. 1647, in-4°.

64. Traité de paix entre Sa Majesté impériale et catholique, et Sa Majesté très chretienne. Conclu et signé au Palais de Rastat, le 6 de mars 1714. *A la dernière page* : A Mons, chez Gilles Alb. Havart Imprimeur du Roi et des États du Hainaut près de l'église Ste.-Elisabeth. (1714). In-4°, 21 pp.

(Bibl. de M. Houzeau de Lehaie.)

65. Tarif de multiplication des brassins pour les Bourgeois, Brocteurs et demi-broctage, servant à l'Etat et facilité des comptoiristes de la Province de Hainaut. A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roi et des Etats de Hainaut, Ruë de Nimy à l'Enseigne du Paradis. 1714. In-fol., 34 ff. non chiffrés.

66. Réglement pour la terre et principauté de Chimay, du 9me janvier 1716. A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roy et des Estats. In-4°, 16 pp.

Digitized by Google

Ce règlement, émané du conseil souverain de Hainaut, fut publié à Chimay, le 22 septembre 1716.

67. A la très-vertueuse très-vertueuse sœur Carolinne Therese de Ste-Helene au jour de sa profession dans le couvent des religieuses carmelites a Tournay. A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roi et des Estats du Païs de Hainau, ruë de Nimy auprès Sainte-Elisabeth. (1716). In-fol., placard.

68. Léopold Philippe Charles Joseph, Duc d'Aremberg et d'Arschot, etc. (Ordonnance du 5 juillet 1718 sur la navigation de la *Tenre* ou Dendre.) *A la fin* : A Mons, chez Gilles Albert Havart Imprimeur du Roi et des Estats de Hainau pres Ste. Elisabeth. 1718. In-4°, 4 ff. non chiffrés.

68 bis. Extrait de la sentence obtenuë par les seigneurs des estats de Hainaut. contre Antoine Libert, prononcée à Mons, le 4me de janvier 1719. A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur de Sa Majesté Impériale et Catholique et des Etats de Hainaut, près Ste-Elisabeth. In-fol., placard.

Cette sentence concerne l'impôt sur la bière.

68 ter. Léopold Philippes Charles Joseph, par la grace de Dieu duc d'Arenberg. (Ordonnance du 16 août 1719 au sujet des dégâts que causaient aux fortifications de Mons et de Saint-Ghislain, les chevaux et bestiaux qui pâturaient dans les prés voisins de ces fortifications.) A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur, etc. 1719. In-fol., plac.

69. Theses theologicœ de sacramentis in genere et specie ; ad conciliorum Florentini et Tridentini decisiones, ad sensum Patrum, et principia Theologorum maximè Doctorum Seraphici et subtilis accommodatæ. Quas præside P. F. Aegidio Beube, Sac. Theol. Lectore, defendent in Conventu Montensi F F. Min. Recoll. die 12â. August. horâ 2â. pomerid. F. Sixtus Laurent, diac. F. Joannes-Franciscus Legry, diac. Ejusdem Conventûs Alumni. Montibus, ex typographiâ Joannis-Nicolai Varret, senatûs typographi, in plateâ Clavis. 1720. In-4°, 14 pp.

Digitized by Google

70. Theses theologicæ de actibus humanis, libero arbitrio, Christi gratia, etc. Ad mentem utriusque Doctoris Seraphici et Subtilis, quas præside F. Josaphat Botteau, defendent in Conventu FF. Min. Recoll. Montensium F. Hieronimus Crapé, Sac. et F. Ambrosius Brunel, Subd. *Die* 13 *Aug. horâ* 9ª. *matut.* F. Emmanuel Seron, Diac. et F. Stephanus Boulivet, Diac. *Eodem die horâ* 2ª *pom.* Ejusdem Conventûs Religiosi. Montibus, Ex Typographiâ J. N. Varret, Senatûs Typographi, in plateâ Clavis. 1720. In-4.°, 10 pp.

71. Abimelech tragedie, dediée à Messieurs, Messieurs les Magistrats de la ville de Mons, et representée Par les Ecoliers du Collége de la Compagnie de Jésus à Mons, le 2 de septembre 1722 à deux heures, pour les Dames seulement : Et le 3 pour les Messieurs, à la même heure. A Mons, De l'Imprimerie de Jean-Nicolas Varret, Imprimeur de Messieurs du Magistrat, ruë de la Clef. 1722. In-4°, 4 ff. non chiffrés.

Cette pièce, en cinq actes, fut entremêlée d'une comédie et de ballets. L'imprimé ne donne que le sujet de chaque acte de la tragédie et de la comédie, et les noms des acteurs et des danseurs, tous élèves du collége des Jésuites La représentation fut suivie de la distribution des prix par le Magistrat.

Le sujet de la comédie nous paraît mériter d'être ici reproduit littéralement : « Joannes Dubius charmé des belles découvertes de la Philosophie de Descartes, ne balance point à la suivre de point en point; ce qui le fait donner dans une infinité d'extravagances. Cette conduite ridicule le rend si fâcheux à son valet, qu'il met tout en œuvre pour lui faire quitter son opiniâtre attachement à la doctrine du Philosophe, qui en étoit la source : Il y réussit, car Joannes Dubius fatigué des tours qu'on lui fait, et convaincu du peu de solidité des sentimens qu'il avoit embrassez, les abandonne absolument, pour s'attacher à une Philosophie plus sensée. »

71 bis. Relation du sacre et couronnement de Sa Majesté Louis XV. *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez Jacques Havart, Imprimeur et Libraire du Chapitre Royal de Sainte-Waudru à Saint-Augustin (1722). In-4.°, 2 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

71 ter. Extrait de l'octroy de Sa Majesté concernant le péage du

Digitized by Google

droit de barrières établi au village de Jemappe, par les estats du pays et comté de Haynau. A Mons, chez Gilles Albert Havart, Imprimeur de Sa Majesté Impériale et des Etats du Hainau. 1724. In-fol., plac.

72. Le triomphe de la diligence, ou le travail vainqueur de la paresse, comédie presentée à son Altesse Monseigneur l'archevêque duc de Cambray, Pair de France, Prince du St.-Empire, Comte du Cambresis, etc. Par les Ecoliers du Seminaire de la Compagnie de Jesus dans la ville de Mons. A Mons, De l'Imprimerie de Jean-Nicolas Varret, ruë de la Clef. 1726. In-4°, 4 ff. non chiffrés, titre compris.

Cet imprimé ne contient que le canevas de la pièce, les noms des acteurs, l'explication des symboles et emblèmes faisant allusion aux vertus héroïques de Son Altesse, et le texte du prologue et de l'épilogue.

Voici l'épilogue de cette pièce, qui fut récité par Joseph-Séverin d'Espiennes de Fantignies, de Mons.

Tu le vois, ILLUSTRE PRELAT,
Confuse à ton aspect, l'indolente Paresse
Ne pouvant de ton front soutenir tout l'éclat,
S'enfuit au sein de la molesse;
Et trainant sur ses pas les vices confondus,
Quelques vains efforts qu'elle fasse,
Ton abord la contraint d'abandonner la place
Au travail père des vertus

PRINCE, quel sujet d'espérance
Ne doit-on pas tirer de ce présage heureux?
Déjà nous allons voir revivre sous tes yeux
Les beaux arts joints à la science,
Et la fraude et l'erreur, monstres séditieux
Qu'enfante ou nourrit l'ignorance,
Se dérober loin de ces lieux.

Laon qui fondoit sur toi son espoir le plus doux,
Laon gemira long-tems encore
De n'avoir goûté que l'aurore
De ces jours fortunez qui vont luire sur nous,

Digitized by Google

Où la paix, la douceur et la Religion
Unissant le Pasteur et l'oüaille traitable
Rameneront le tems aimable
De Brias et de Fenelon.

Heureuses mille fois, heureuses les Provinces,
A qui Dieu par la main des Princes
Dans sa bonté choisit un si digne Pasteur;
Le paisible Troupeau peut paître en assûrance,
Tandis que par sa vigilance
Il en sçaura des loups écarter la fureur.

73. A la très-vertueuse, très-vertueuse sœur Marie-Joachim-Joseph Desomme, au jour de sa profession solennelle Dans le convent des Religieuses de l'Annonciade Celeste A Mons, le 23. janvier 1727. VœU DeDICatoIre D'Un frere à Une Chere sœUr. A Mons, de l'Imprimerie de Jean-Nicolàs Varret, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale et Catholique, de Messeigneurs les Etats et de Messieurs du Magistrat, ruë de la Clef. 1727. In-fol., plac.

74. Theses theologicæ de Deo salvatore per Sacro-Sanctum Incarnationis Mysterium gratias sacramentales et virtutes theologicas ecclesiam unam, sanctam, catholicam et apostolicam sub uno visibili capite supremo ejus in terris vicario romano pontifice militantem sanctificante. Quas præside F. Petro Vancleemputte, Ord. FF. Minor. Recoll. Sacræ Theologiæ Lectore in Conventu Montensi. Justa mentem Scoti tueri Conabuntur. F. Antonius Mersch et F. Josephus Fevrier, Ejusdem Instituti Sacerdotes. Die 12 Mensis Julii horâ nonâ Matutinâ et secundâ Pomeridianâ. Montibus. Tipis Mathæi Wilmet, Tipographi Jurati et Bibliopolæ in plateâ Clavis. MDCCXXXI. In-4.°, titre et dédicace 2 ff., texte 16 pp.

La dédicace est adressée à Melchior-Joseph D'Honner, abbé du Val-des-Écoliers, dont les armes sont gravées au verso du titre, avec la devise: IN PACE ET PRVDENTIA.

75. Reponse à l'entretien du faux ami du regent de Houdain.

Digitized by Google

A Mons, Chez Matthieu Wilmet, Imprimeur et Libraire juré, rue de la Clef. 1731. In-folio, placard.

Cette pièce satyrique débute ainsi :

Je voi dans l'entretien le celebre Corbeau
Le fin Regnard l'admire et lui dit qu'il est beau!
Que sa charmante voix surpasse son plumage;
Le Corbeau chante, et laisse attraper son Fromage.
Par un tel séducteur le bonhomme Lucas
Se laissa filouter sa Bourse et ses Ducats.
Si je goûte l'appas des fines flatteries,
L'ami va me livrer à mille railleries.
Il vante à haute voix mes Vers, et mon Esprit.
Il farde ainsi l'objet de son malin mépris.
Il veut que j'abandonne, ah! voici le Fromage!
Que je détruise enfin moi-même mon Ouvrage.
Un Poëte peut-il renoncer à ses Vers
Qui sont de son Esprit les enfans les plus chers.
Ce naturel Barbare est bon pour l'Anonyme
Il a désavoué sa lettre avec sa rime.

76. Theses theologicæ de jure et justitia ad mentem D. Angelici quas præside P. F. Emmanuele A Sancto Oliverio, Ordinis Fratrum Beatæ Virginis Mariæ de Monte Carmelo, Sacræ Theologiæ Professore, defendent in Carmelo Montensi F. Anselmus à S^ta^ Catharinâ, F. Isidorus à S^ta^ Theresiâ. P. Andreas à S^to^ Philippo. F. Romanus à S^to^. Georgio. Ejusdem Ordinis Religiosi. Die 18 julii medio nonæ ante et medio tertiæ post meridiem. Montibus, Ex typographiâ Viduæ Varret, Statuum et Senatûs Typographi, in platcâ Havretanâ. 1732. In-4.°, 14 pp.

76^bis^. Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en 1679. Avec quelques anecdotes qui ont précédé son départ de France. — Exiit nesciens quo iret. — Il partit sans savoir où il alloit. — Hebr. xi. 8. — A Mons, chez Migeot le fils, Libraire. M. DCC. XXXIII. In-12, titre et prél. 5 ff. non chiff., texte 7 pp.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

Digitized by Google

M. Chalon est également devenu possesseur d'un exemplaire de l' « Histoire de l'origine des Pénitens et Solitaires de Port-Royal des Champs, » qui est citée sous le nº 540 de la *Bibliographie montoise*.

77. Conditions sous lesquelles les députés des états de la province de Haynau exposent sous l'agréation de son Altesse sérénissime, les impôts établis dans le pays et comté de Haynau sur différentes espèces, comme s'ensuit, pour le terme de trois années à commencer le premier juillet 1735. et à finir le dernier juin 1738. A Mons, chez Michel Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats, rue d'Havré, 1735. In-4°, 12 pp. et 2 ff., titre compris.

78. Marie Elisabeth par la grace de Dieu, Princesse Roïale d'Hongrie, de Boheme et des deux Sicilles, etc., Archiduchesse d'Autriche, et Gouvernante Générale des Païs-Bas, etc., etc.(Ordonnance du 25 novembre 1735 sur la perception des impôts et moyens courants du Hainaut.) *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats, et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. In-4°, 44 pp.

79. Sententia. In causâ Reverendi Domini Josephi Misson Pastoris d'Ellezelles Diœcesis Cameracensis Appellantis. contra. Reverendum Dominum Andream Franciscum Couvreur pastorem Sancti Nicolai in Bertemont ejusdem Diœcesis Promotor (em), intimatum. Montibus, Ex Typographiâ Michaelis Varret, Statuum et Senatûs Typographi in platea Havretanâ. 1736. In-4°, 6 pp.

Sentence prononcée à Louvain, le 18 janvier 1736. par Jean-François Stoupy, docteur et professeur-régent en théologie, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre, juge synodal, etc., condamnant Joseph Misson, curé d'Ellezelles, comme ayant appelé sans motif suffisant de l'arrêt qui avait été rendu contre lui, le 13 avril 1733, au sujet de ses écrits jansénistes, lesquels devaient être brûlés publiquement.

80. Léopold-Philippe-Charles-Joseph Duc d'Arenberg, etc., Grand Bailli et Officier Souverain du Païs et Comté de Hainaut, les Président et Gens du Conseil Souverain de Sadite Majesté au même Païs. (Ordonnance pour le salaire des gens de loi des communautés, donnée à Mons, le 30 mai 1739) A Mons, chez Michel

Digitized by Google

Varret, Imprimeur de Sa Majesté Impériale et Catholique. 1739. In-4°, 10 pp.

81. Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains toujours Auguste Roi de Castille, etc., etc.(Édit du 14 décembre 1739, suivi d'une ordonnance du grand-bailli et du conseil souverain de Hainaut, du 22 du même mois, concernant l'enregistrement des contrats de mariage, avis de père et de mère, etc.) *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Michel Varret, Imprimeur de Sa Majesté Impériale et Catholique, ruë d'Havré. 1739. In-4°, 11 pp.

82. Léopold-Philippe-Charles-Joseph duc d'Arenberg, etc. (Ordonnance du grand bailli et du conseil souverain de Hainaut, du 12 juillet 1740, touchant la navigation sur les rivières de la Haine et de la Trouille, suivie des règlements du dit conseil, de 1706 et du 5 mai 1717, sur le même objet.) *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Michel Varret, Imprimeur de Sa Majesté Impériale et Catholique, rue d'Havré. 1740. In-4°, 20 pp.

83. Léopold-Philippe-Charles-Joseph duc d'Arenberg. (Ordonnance du grand bailli et du conseil souverain de Hainaut, du 5 mai 1717, sur la navigation.) *A la fin :* A Mons, chez Michel Varret, Imprimeur de Sa Majesté Impériale et Catholique, ruë d'Havré. 1740. In-4°, 20 pp.

84. Sa Majesté étant informée, etc. (Ordonnance du 23 novembre 1740 au sujet des sentences qui devaient être paraphées par le président du conseil souverain de Hainaut.) A Mons, chez Michel Varret, Imprimeur de Sa Majesté, Ruë d'Havré. 1740. In-4°, 3 pp.

85. Jubilé universel de Notre S. Père Benoit Par la Providence Divine Pape XIV. du nom. Afin d'implorer le secours Divin au commencement de son Pontificat, pour le gouvernement salutaire de la Sainte-Église. A Mons, chez Michel Varret, Imprimeur de Sa Majesté, de Mess. les Etats et de Mess. les Magistrats, ruë d'Havré. 1741. Avec Permission. In-8°, 46 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

86. Hymnes et proses de S. Quentin, martyr, apôtre et patron

Digitized by Google

de Vermandois, Par M. de Santeuil. Traduites en François, Et Paraphrasées, etc., etc. Par M. l'Abbé de la Sante, Prêtre du Diocèse de Vannes, chanoine et ancien Trésorier de l'Église Royale de S. Quentin en Vermandois. A Mons, chez Jean-Baptiste Varret, Imprimeur ruë des Clercs. M. DCC. XLII. In-12.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

87. Octroy de Sa Majesté la reine d'Hongrie et de Boheme etc. *Au bas de la dernière page :* A Mons, De l'Imprimerie de Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1743. In-4°, 11 pp.

Cet octroi, en date du 16 juillet 1743, autorise la levée par les états de Hainaut, d'une somme de 250,000 florins, en constitution de rentes, conformément à leur acte d'accord du 10 de ce mois.

88. Celsissimo Principi Carolo, Dei gratiâ Principi Arembergo, Arschotano, Croio, Sacri Romani Imperii Principi de Porcean, Marchioni de Mont-Cornet, Comiti de Lallaing, Seneghem, etc., etc. Accinebat Collegium Montense Societatis Jesu. Montibus, ex Typographia Mathœi Wilmet, Bibliopolæ Reginæ Hungariæ et Bohemiæ, in plateâ Clavis, 1743. In-4°, 12 pp.

(De Backer, *Bibl. des écrivains de la comp. de Jésus*, 4e série, p. 430.)

Cette pièce a été composée au sujet de l'installation du prince Charles d'Aremberg comme grand bailli de Hainaut, le 28 décembre 1743, ayant été adjoint à son père, lequel mourut le 4 mars 1754.

89. Calendrier du Hainaut pour l'an de grace M. DCC. XLV. contenant un denombrement des Personnes qui composent les Conseils Collateraux, celui de Hainaut, Chambre des Comptes et autres juridictions établies dans les Villes de Bruxelles et de Mons, leurs demeures et celle des Avocats. Table de raport des Mesures, des Aunes et du Poids des Villes des Pays-Bas. La Naissance des Rois, Reines et autres Souverains de l'Europe. Avec le Reglement nouveau des Départs et l'Arrivée des Postes à Mons. A Mons, Chez Mathieu Wilmet, Imprimeur de Sa Majesté, Rue de la Clef. In-12, 35 ff. non chiffrés.

(Bibliothèque de M. l'avocat De Bettignies.)

Digitized by Google

C'est le plus ancien que l'on connaisse de ces annuaires officiels, dont la publication se continue actuellement chez M. Monjot, sous le titre d'«Almanach de la province de Hainaut.»

90. Les seignevrs deputés des etats du païs et comté d'Hainau. (Notification d'une dépêche du comte de Kaunitz-Rittberg, indiquant un remède contre la maladie qui règnait alors dans les bêtes à cornes. 28 janvier 1745.) A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les États, Ruë d'Havré. In-fol., plac.

91. L'office royal de la prévôté de Mons. (Ordonnance, datée de Mons, le 16 août 1746, enjoignant aux mayeurs, échevins et habitants de cette prévôté d'informer Monseign. René de Ste. Segrauz, commandant pour le Roi à Mons, «des passages des partis ennemis et soldats des trouppes alliées, dans leurs villages respectifs ou environs, sous peine d'exécution militaire.» In-fol., plac.

92. De par le Roi. Jacques Pineau, Chevalier, Baron de Lucé, Seigneur de Viennay, la Peschellerie, Saint Pater et autres Lieux, Conseiller du Roi en ses conseils, Maitre des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances de la Province du Hainau, Païs d'entre Sambre et Meuse et d'outre Meuse. (Autorisation accordée aux états de Hainaut, de lever une somme de 1500,000 florins, monnaie de Brabant, pour être employée tant au paiement de l'aide accordée à Sa Majesté, qu'à celui des fournitures faites et à faire à ses troupes. Elle est datée de Valenciennes, le 17 décembre 1746.) *Au bas de la dernière page* : A Mons, Chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1746. In-4°, 4 pp.

93. Lettres patentes du Roi en forme de déclaration du 18. Mars 1747. au sujet de l'exécution des sentences qui seront rendues en Matiere Criminelle par les Officiers de Justice de ce Païs et Comté de Hainaut. Registrées au Conseil Souverain dudit Païs le 22 Mars. 1747. A Mons, chez Mathieu Wilmet, Imprimeur du Roi et du Conseil Souverain de Hainaut. 1747. In-f°, placard.

94. Etat Du nombre de Rations de Fourages attribués par jour pendant l'Hiver aux Officiers des Trouppes d'Infanterie, Ca-

Digitized by Google

vallerie, Hussards et Dragons, et à Mrs. les Officiers Generaux de l'Etat Major, de l'Armée, et autres tenants Garnison ou Emploïés pendant led. tems dans les Comtés de Hainau et Namur, Charleroy et Châtellenie d'Ath conformement aux Ordonnances et états du Roi. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats, Ruë d'Havré. 1747. In-f°, 5 pp.

Cet état est daté de Valenciennes, le 19 septembre 1747, et signé : *Lucé.*

95. Copie de la Lettre de M. de Lucé écrite à M. Devalicourt le 15 Février 1748. (au sujet du paiement par les communautés des sommes qu'elles redevaient à leurs miliciens.) In-4°, 1 p.

96. La grammaire françoise donnant l'intelligence de cette langue, Pour la scavoir parler et écrire sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire. Revuë et augmentée de nouveau. A Paris. Se vend à Mons, chez Gaspard Migeot, Marchand Libraire Ruë des Clercqs. M. DCC. XLVIII. In-12, titre et prél. 2 ff. non chiff., texte 80 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

97. A tous Ceux qui ces Présentes verront, ou oyront. Nous Echevins de la ville de Mons. (Ordonnance pour le commerce d'huile en tonneaux). *A la dernière page* : A Mons, chez Léopold Varret, imprimeur, etc. 1751. In-4°, 7 pp.

Cette ordonnance fut publiée en présence des échevins Cornet et Crinon, le 4 novembre 1751.

98. Le martyre de saint Agapit. *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez J. B. Varret, Imprimeur A la Nouvelle Imprimerie, Rue d'Hâvré. 1751. Petit in-8°, 8 pp.

Réimprimé chez la veuve Bottin (V. la *Bibliographie Montoise, n°* 980.)

99. Octroy de sa Majesté l'Impératrice Reine, (pour la levée de 150,000 florins, en constitutions de rentes héritières et viagères sur le corps des états de Hainaut.) *Au bas de la dernière page* : A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les États, et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1752. In-4°, 11 pp.

Cet octroi est du 5 février 1752.

Digitized by Google

100. Lettres de M. l'évêque de Marseille à M. de Lamoignon chancelier de France. Du 3 juin 1752. et de M. l'évêque d'Amiens au Roi. A Mons, chez Plon, Imprimeur, ruë de Nimy, 1752. In-4.°, 12 pp.

101. Mémoire pour Messire Jean-Michel-Valentin de Marotte comte de Kuievrain, seigneur d'Acoz, de Bossu en Fagne, de Calnelle et d'autres lieux, Ajourné en Révision. Contre la Demoiselle Marie-Claire Dudekem veuve du sieur Michel Notté, etc. Par devant la Noble et Souveraine Cour à Mons. *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc. In-f°, 103 et 5 pp. Adjonction 4 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

Ce mémoire est de l'avocat A.-J. Francque.

102. Recapitulation des moyens principaux de défense pour le comte de Quiévrain demandeur etc. Contre la demoiselle Marie Claire Dudekem, veuve du sr. Michel François Notté Intimée, etc. Pardevant le Conseil Souverain de l'Impératrice Reine en Hainaut. *Au bas de la dernière page:* A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc. 1752. In-f°, 111 pp. Adjonction, 18 pp. Record du Conseil ordinaire, 15 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

Ce mémoire est de l'avocat A.-J. Francque.

103. Nobilibus, amplissimis ac consultissimis Dominis D. Urbis Montanæ Senatoribus, pro merito confirmatis festo S. Joannis in octavam dedicationis incidente. Applaudit Hodanum. Montibus, Typis Leopoldi Varret, Statuum et Senatûs Typographi, in Plateâ Havretanâ. 1753. Placard in-fol.

Pièce de 80 vers latins, suivie d'un chronogramme.

De semblables pièces parurent, depuis, à l'occasion du renouvellement du Magistrat, chez le même imprimeur et chez Nicolas-Joseph Bocquet. Nous ne citerons que celles dont la dédicace offre quelque particularité.

104. A Son Altesse Royale Madame Anne Charlotte Duchesse de Lorraine et de Bar, etc. Ode. Au jour de son Entrée en la Ville de Mons. *A la fin* : Présentée par les Ecoliers du Collége de la Compagnie de Jésus, à Mons le 17. Novembre 1754. A Mons, chez J.-B. Varret l'Aîné, à la Grand-Ruë. In-4°, 4 pp.

Digitized by Google

105. Chronometre (offert et dédié par le collége de Houdain à Son Altesse royale Madame Anne Charlotte de Lorraine, le jour de son entrée à Mons, le 17 novembre 1754, en qualité d'abbesse du chapitre de Sainte-Waudru). A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc. 1754. In-folio, placard.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

106. Lettres flamandes, ou histoire des variations et contradictions de la prétendue religion naturelle. Suite. A Mons, chez Gaspard Migeot, libraire, près du collége. 1754. Pet. in-12, pp. 139 à 274, titre et table non chiffrés.

(Ce volume a été en vente chez M. Landa, aîné, libraire, à Mons.)

Ces lettres font suite aux *Lettres Flamandes*, imprimées à Lille, chez Daniel, en 1754, et qui sont paginées de 1 à 136

106 bis. Messieurs les Magistrats de la Ville de Mons. (Programme de la *Carmesse.*) *Au bas* : A Mons, Chez Léopold Varret. Imprimeur, etc. In-fol., placard.

Ce programme est daté du 22 mai 1756. Il donne l'indication des prix offerts par la Ville pour le jeu de balle qui devait avoir lieu le 13 juin ; pour le tir à l'arc à la perche et pour le tir à la cible chinoise. Les prix du jeu de balle consistaient en deux balles d'argent, dont l'une plus grosse, et dix paires de boucles aussi d'argent pour les joueurs. Ceux du tir à l'arc à la perche, au nombre de 21, se composaient d'objets de vaisselle en étain. Enfin, il y avait une soucoupe d'argent pour la cible chinoise. Ce dernier divertissement devait commencer le soir de la fête, dès dix heures, pour se terminer à minuit, et, si le prix n'était pas adjugé, on reprenait le jeu le lendemain, à la même heure.

107. Le paradis des ames chrétiennes contenant une ample Méthode pour se confesser et communier, en forme de Dialogues entre Jésus-Christ et l'Ame dévote : des Offices et des Litanies, etc. A Mons, Chez Henri Bottin, Imprimeur et Marchand Libraire, Ruë de la Clef. 1756. Avec Approbation et Permission. In-8°, titre et prél., 6 ff. non chiff., texte 318 pp. Approbation, etc. 5 pp. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

108. Marie Terese par la grace de Dieu, Impératrice des Romains,

Digitized by Google

Reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc. (Octroi accordé aux états de Hainaut, le 15 janvier 1757, pour satisfaire à leur aide extraordinaire de 200,000 florins.) *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1757. In-4°, 9 pp.

109. Ordonnance Pour la levée du Droit sur le Papier Timbré, du 15. Décembre 1757. A Mons, De l'Imprimerie de Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats, et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré 1757. In-4°, titre 1 f., texte 27 pp.

Cette ordonnance fut publiée à Mons, à la Toison d'Or, le 24 dudit mois.

110. Nobilibus, amplissimis ac consultissimis Dominis D. Urbis Montanæ Magistratibus, a s^mo^ Duce Carolo Arembergico, Post Morbum periculosum Sanitati restituto, cum applausu publico electis. Accinit Collegium Hodanum. Montibus, Typis Leopoldi Varret, etc. 1759. In-f°, plac.

Pièce de 80 vers latins, suivie de deux chronogrammes.

111. Manuel des congreganistes de la bienheureuse vierge Marie. A Mons, chez Henri Bottin, Imp. et Lib. rue de la Clef. Avec Approbation. In-12. Titre, intr. et table, 6 pp., texte 231.

L'approbation est datée du 26 juillet 1759 et signée : P.-J. Dumont, curé de S. Germain, etc.

112. Les états du pais et comté d'Hainau. (Ordonnance du 1 mai 1760 au sujet du *champiage* des bestiaux sous la domination du Roi Très-Chrétien.) *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc 1760. In-4°, 6 pp.

113. Nobilibus, amplissimis ac consultissimis Dominis, D. urbis Montanæ Senatoribus, A s^mo^ duce Carolo Arembergo, Per litteras è Castris in suburbio Dresdæ Urbis datas 20^a^ Maii, pro merito suo prorogatis 24^a^ junii 1760. Applaudit Hodanum. Montibus, Typis Leopoldi Varret, etc. 1760. In-f°, placard.

Pièce de 72 vers latins, suivie d'un chronogramme.

113^bis^. Instruction chrétienne pour les malades. Mons, J.-B.-J. Varret, 1760. Pet. in-8°, 320 pp.

(Bibl. de M. Ag. M.)

Digitized by Google

114. Ornatissimo, doctissimoque Domino D. Josepho Ferdinando Meaux ex Harveng, collegii Hodani nuper alumno, celeberrimi pædagogii Falconensis philosopho emerito, In solemni quatuor Pœdagogiorum concursu Primo in Artibus Renuntiato XVII. Octobris M DCC LXII. APPLAUDIt CoLLEGIUM. Montibus, Apud Leopoldum Varret, etc. 1762. In-f°, plac.

Pièce de 96 vers latins, avec chronogrammes.

115. Avertissement. (Ordonnance des députés des états de Hainaut et des magistrats de la ville de Mons, du 3 août 1763, au sujet des brasseries de bière). *Au bas de la dernière page*: A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur. 1763. In-4°, 11 pp.

116. Conduite d'une pensionnaire chrétienne ou instruction pour les filles qui sont au couvent. Avec les Prières du Matin, etc. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur et Libraire, rue de la Clef. 1764. Avec Approbation et Permission. In-12, titre et préliminaires, 2 ff. non chiff.; texte, 304 pp.; table, 2 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

117. Ode à la très-digne et vertueuse dame Madame Catherine Hardy, nouvellement élue abbesse en l'abbaye d'Epinlieu : au jour solennel de sa bénédiction par Mr. Desclaibes d'Hus, abbé de Cambron, à Mons, le 7 juillet 1765. Présentée par les jeunes Dames. A Mons, chez Henri Bottin. 1765. In.-fol., plac.

118. Addition au Mémoire des Pauvres Sœurs requerantes du 18 mai 1764. Contre les Dames du Chapitre de Sainte-Waudru. In-fol., 4 pp.

Cet écrit est daté du 22 février 1766, et signé : L. J Papin.

119. Fondation des Pauvres Sœurs du Beghinage de cette Ville, de l'an 1550. et 1564. Approuvée et ratifiée en 1578, par les Dames du Chapitre de Ste. Waudru. In-fol., 4 pp. à deux colonnes.

Cet imprimé renferme le texte primitif et la traduction de trois actes que j'ai publiés, d'après les originaux, dans mon Cartulaire du Béguinage de Cantimpret, sous les n.os XLVI, XLVII et XLIX (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI, pp 279-282, 287-288. *Description de cartul.*, t. II, pp. 201-204, 209-210).

Digitized by Google

120. Interprétation du 20. Mars 1766. Du Règlement pour le Sel concernant la Ville de Mons du 26 Février 1763. et de l'édit de Sa Majesté du 23 août 1764. A Mons, chez Léopold Varret, imprimeur. In-4.°, titre 1 f., et 4 pp.

121. Ordonnance pour les mendiants et fainéants. Publiée et Affichée le 25. Mars 1766. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs les Magistrats, Rue d'Havré. In-4°, titre 1 f., et 7 pp.

122. Charles Alexandre Administrateur de la grande Maîtrise en Prusse, Grand Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne et Italie, Duc de Lorraine et de Baar, etc., etc. (Ordonnance, du 18 septembre 1766, pour la perception des revenus de la ville de Mons, etc.) *Au bas de la dernière page*: A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc. 1766. In-4°, 12 pp.

123. Reglement pour la ville de Mons Concernant les vuidanges des Latrines. Du 24. septembre 1766. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1766. In-4°, 6 pp.

Ce règlement fut publié le 6 novembre 1766, en présence des échevins Plunket et Lebrun.

124. Courte instruction sur la dévotion du Rosaire avec des Méditations à l'usage des Fidèles qui le récitent journellement. A Mons, Chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Place. MDCC. LXVII. Avec Approbation et Permission. In-12, 74 pp.

L'approbation émane de P.-J Dumont, curé de Saint-Germain, doyen de Mons, censeur des livres, et la permission, de Messieurs les Magistrats de cette ville (28 et 30 décembre 1767).

124 bis. La vie de saint Donat, martyr, patron contre les orages, tempêtes, tonnerres et autres intempéries de l'air, dont il y a des reliques et une confrérie canoniquement érigée dans l'Eglise paroissiale de Taisnières-sur-Hon. Mons, Pierre J.-J. Plon, 1769. Pet. in-8°, 46 pp. et 1 f. non chiff., 1 pl.

Réimprimé à Mons, chez Dequesne-Masquillier, en 1867, in-16, 48 pp.

125. Autorisation de Son Altesse Royale Pour le Rembour-

Digitized by Google

sement des Rentes duës sur les Domaines, connus sous le nom de Parties gageres. Du 10. juin 1769. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1769. In-4°, 4 pp.

126. Extrait. Marie Therese par la grace de Dieu, etc., etc., etc. (Octroi accordé le 19 février 1770 aux états de Hainaut de lever en constitutions de rentes héritières au cours de 3 °/₀ les sommes nécessaires pour rembourser les capitaux des rentes antérieures.) *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Leopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les États, Ruë d'Havré. 1770. In-4°, 8 pp.

127. A Monsieur, Monsieur Jacques-Hubert-Joseph Drion, Bachelier formé dans la célèbre université de Louvain, lorsqu'il alloit prendre possession de la Cure de Damousies et de Wattignies. A Mons, chez Henri Bottin, Imprimeur et Marchand Libraire, rue de la Clef. 1770. In-fol., placard.

128. Solemnité du Jubilé de six cens ans de l'Erection de la Confrairie de Notre-Dame de Wasmes, dans l'Eglise Paroissiale dudit Lieu. (Sans lieu, ni date). In-12, 2 ff. non chiffrés.

Ce programme de la solennité précitée, laquelle devait durer du 22 juin au 7 juillet 1771, accompagne mon exemplaire de la seconde édition de l'Histoire admirable de Notre-Dame de Wasmes (Mons, chez J.-B Varret, 1771).

129. Marie Therese par la grace de Dieu Impératrice Douairière des Romains, etc., etc. (Octroi accordé aux états de Hainaut, le 8 octobre 1771, de pouvoir reprendre, pour le compte de la Province, la chaussée construite depuis Hal jusqu'à Ath par Enghien.) A Mons, Chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats, et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. In-4°, 12 pp.

130. — Ordonnance concernant le tabac, Du 20. Novembre 1771. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messeign. les Etats, et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré 1771. In-4°, 14 pp.

131. Marie Therese, etc. (Octroi accordé aux états de Hainaut, le 28 février 1772, de pouvoir lever en rentes héritières à 3 °/₀ la

Digitized by Google

somme de 332,000 florins, pour faire face aux obligations qu'ils avaient contractées par la reprise de la chaussée de Hal à Ath.) *Au bas de la dernière page :* A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc. In-4°, 9 pp.

132. Histoire admirable de Notre-Dame de Tongre, avec ses principaux miracles, Mise de nouveau en lumière par Messieurs les Curé et Administrateurs de son Eglise. A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. Avec Approbation. 1772. Petit in-8°, 120 pp., la dernière non chiffrée.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

Je possède une pièce, sans lieu ni nom d'imprimeur, mais qui doit être sortie de presses montoises. Elle est intitulée : « Cantique composé par un jubilaire de N. D. de Tongre en Hainaut A l'Honneur de la Sainte Mère de Dieu, Relatif à ce qui y est arrivé le 2 fev. 1081. » In-8°, 3 pp., dont la première, qui est gravée, contient la musique et une vignette représentant l'image miraculeuse de la Vierge.

133. Piis manibus prænobilis, consultissimi ac dissertissimi Domini, D. Leopoldi Antonii Bernart Thudiniensis, scutarii nobilis, Juris utriusque Licentiati, Generalis Eleemosinæ Montibus præpositi, Et Collegii Hodani Provisoris, etc., etc. Montibus, apud Leopoldum Varret, Statuum et Senatûs Typographum, in Plateâ Havretanâ. 1772. In-f°, placard.

Pièce de 58 vers latins, avec chronogrammes.

133 bis. Éclaircissement de la sainte confrérie ou Confédération d'amour de Notre-Dame auxiliatrice érigée à Munich. Mons, Matthieu Wilmet. In-12, 48 pp., et 2 ff. non chiff., avec gravure sur bois.

(Bibl. de M. Ag. M.)

134. Ordonnance concernant le tabac, Du 5. de Mai 1774, Additionnelle à celle du 24. Septembre 1771. A Mons, Chez Leopold Varret, Imprimeur de Messeigneurs les Etats et de Messieurs les Magistrats, Ruë d'Havré. 1774. In-4°, 24 pp.

135. Ordonnance réglant la Continence des Brasseries à brasser des Bierres ou du Vinaigre dans la Province du Hainaut ; concernant aussi les Cabarets, ou Brasseries dont les Bâtiments

Digitized by Google

s'étendent partie sur ladite Province, et partie sur une autre, ou qui se trouvent sur les limites. Du 9. Juillet 1774. A Mons, chez Leopold Varret, Imprimeur, etc. 1774. In-4°, 6 pp.

136. Ordonnance reglant Les Formalités à observer à l'entrée des Vins dans la Province d'Hainaut. Du 9. Juillet 1774. A Mons, chez Leopold Varret, Imprimeur, etc. 1774. In-4°, titre 1 f., texte 3 pp.

137. Devotion à S. Donat martyr, avec des avis pour le tems d'Orage. Les Reliques de ce Saint Protecteur contre la Foudre et le Tonnerre, reposent dans l'Eglise Collégiale et Paroissiale de S. Germain, à Mons en Hainau. A Mons, chez H. Hoyois, Imprimeur-libraire, rue de la Clef. MDCCLXXIV. In-12, 36 pp.

L'approbation a été signée, le 25 février 1774, par P.-J. Dumont, curé de S. Germain, doyen de Mons.

Il existe une autre édition du même opuscule, de l'an 1776, en 24 pp. (*Bibliogr. Mont.*, n° 837).

137 bis. Mandement de Monseigneur l'eveque d'Amiens, qui ordonne des Prieres pour le Repos de l'Ame de Monseigneur Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, son Prédécesseur. A Mons, chez Henri Hoyois, Imprimeur et Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. M. DCC. LXXIV. In-4°, 19 pp.

137 ter. Ordonnance concernant les sagefemmes (*sic*), du 17 août 1775. A Mons, chez Léopold Varret, 1775. In-4.°, titre 1 f., et 4 pp.

138. Zelmire, tragedie françoise, dédiée à Messieurs, Messieurs les magistrats de la ville de Mons, représentée par les écoliers de leur college de Houdain, au théâtre des ci-devant Jésuites le 25. et 26 Août 1775. à deux heures après-midi. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur de Messieurs les Magistrats, rue d'Havré. 1775. In-4°, titre 1 f. non chiff., 12 pp. chiffrées.

(N° 1318 du catalogue de la Bibl. de feu M. le marquis de Gages, acheté au prix de 4 francs [1].)

[1] La bibliothèque de M. Dumont, marquis de Gages, après avoir appartenu à M. le marquis de Rodriguez, fut vendue, de même que l'hôtel de Gages (rue d'Enghien, N° 14), en 1865. Le catalogue de cette bibliothèque a été publié à Mons, chez Henri Thiemann, Grand'rue, 94. In-8°, 120 pp.

Digitized by Google

139. Extrait du reglement pour la police dans le cas d'Incendie en la ville de Mons, Agréé et Homologué par depeches de Sa Majesté l'Imperatrice douairiere et Reine. Du 30 septembre 1775. A Mons, chez Léopold Varret, Imprimeur, etc. In-8°, 16 pp.

140. Regles de la salle d'armes du serment de saint Michel, autorisées et privilégées par Messieurs les Magistrats. A Mons, chez Pierre J.-J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place joignant l'Otel-de-Ville (sans date). In-f°, placard.

Ces règles sont signées : « J.-J.-B. Perignon Deprogent, capitaine de la dite Confrérie et Maître Enfait-d'Armes en la Ville de Mons.» Le titre de mon exemplaire est écrit à la main.

141. La feinte par amour, comédie en trois actes et en vers. A Mons, chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, M. D. CC. LXXVIII. In-8°, 58 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

142. Chanson sur l'air Nous irons voir le Car d'Or. In-4.°, 1 f., texte encadré.

Cette chanson fut composée pour l'entrée triomphale à Mons, le 23 août 1778, de François de Sécus, Primus de Louvain. Je l'ai republiée dans le t. VII, p. 477, des *Annales du Cercle archéologique de Mons*.

143. La grammaire françoise Donnant l'intelligence de cette Langue, pour la savoir parler et écrire, sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire. Revue et augmentée de nouveau. A Mons, chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon. 1778. Petit in-8°, 72 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

144. Le Chrétien Sanctifié, Par Diverses Pratiques de Piété. Huitième Edition Revue, corrigée et augmentée. A Mons, Chez P. Tercelin, Libraire, rue d'Hautbois. Avec Approbation et Permission. (1780). In-12.

(Bibl. de M. Hipp. R.)

Cet ouvrage a probablement été imprimé chez H.-J. Hoyois.

145. Histoire du nouveau testament, Où sont contenues les principales actions de la Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. A

Digitized by Google

Mons, chez M. J. Wilmet, Imprim. du Conseil Souverain de Hainau, sur la Grand'Place. Avec approbation et Permission. (1780). In-8°, 160 pp.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

146. Discours sur l'inauguration de Sa Majesté Joseph II, célébrée à Mons le 27 août 1781. Par V. Mathurin, Maître de Langues, à Mons. A Mons, chez Henri Hoyois, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. In-4°, 4 ff. non chiff.

(Bibl. de feu M. Hipp. R.)

146 bis. A la très-sainte vierge, sous le titre de Notre Dame de Tongre, Lorsque son Image fut portée dans la Chapelle des Demoiselles de la Congrégation de NOTRE DAME à Mons, le 4 de Juillet 1784. A l'occasion du JUBILÉ de cent ans, depuis l'Érection de la Confrérie. A Mons, chez M. J. Wilmet, Imp. de S. M. sur la grand'Place. In-fol., plac.

(Exemplaire sur satin blanc, appartenant à la confrérie érigée dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons.)

Pièce de vers, qui fut présentée à la Vierge, avec un cœur d'or, par le pensionnat des Filles de Notre-Dame. On y rappelle un fait singulier qui s'était passé à l'endroit de la fondatrice de cette maison, la demoiselle Marguerite Masselot, laquelle avait été *ensorcelée*, à l'âge de dix ans, alors qu'elle fréquentait l'école des Sœurs-Noires de cette ville, et que Notre-Dame de Tongre délivra des artifices du Démon, en 1593 : motif pour lequel elle mit, en 1608, son institution sous le patronage de Notre-Dame. Marguerite Masselot était fille de Jean, écuyer, seigneur d'Aulnoit, etc., et de Catherine d'Offignies. Elle mourut le 26 novembre 1666. J'ai publié son épitaphe sous le n° 279 de mon recueil d' « Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons. »

147. Reverendissimo, amplissimoque domino D. Gerardo Gerard, Namurano, celeberrimi ac perantiqui cænobii beatæ Mariæ de Alna, ordinis Cisterciensis, abbati emerito. (Offerunt Collegii Thudiniensis Alumni.) Typis Viduæ Henrici Bottin, Bibliopolæ, in plateâ Clavis. 1785. In-fol., plac.

Pièce de 106 vers latins.

Gérard Gérard, né à Namur, le 4 décembre 1735, devint abbé d'Alne, le 13 mai 1785.

Digitized by Google

148. Ornatissimo, doctissimoque Domino D. Carolo-Ludovico-Ferdinando-Alexandro VERDBOIS, ex Solre ad Scabim, Liliensis pædagogii, collegiique Thudiniensis alumno, in generali artium promotione, Lovanii, PRIMO. Anno M. DCC. LXXXV. Offerunt Collegii Thudiniensis alumni. Montibus, typis Viduæ Bottin, Bibliopolæ in plateâ vulgo Clavis. In-fol., plac.

Pièce de 94 vers latins. On y lit en note les noms des élèves lauréats du collége de Thuin, où se conservaient leurs portraits.

149. Recueil des édits et ordonnances Qui doivent être lus et publiés aux Prônes, tous les ans dans la quinzaine après Pâques, sur le pied statué par l'Ordonnance du 26 septembre 1785. A Mons, Chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la Grand'Place. In-fol., 66 pp.

150. Traité de paix entre l'empereur et roi de Hongrie et de Boheme et les états généraux des provinces-unies, Conclu à Fontainebleau le 8 Novembre 1785. A Mons, chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la Grand'Place. In-fol., 24 pp.

151. Règlement Concernant la liberté de la Fabrication, Distillation et Commerce des Eaux-de-Vie, de Genievre et autres Liqueurs en ce Pays de Hainau. Du 23 Octobre 1787. *A la fin de la dernière page* : De l'Imprimerie de N.-J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des Etats et de la Ville, rue de la Clef, à Mons. In-4°, 16 pp.

152. Epithalame à l'occasion du mariage de Monsieur Nicolas Marin, écuyer, seigneur de Bracq, Saint-Paul, Thieusies, etc., etc., etc., avec Mademoiselle Désirée Debehault du Carmois, De Warelles, etc., etc., etc. Présenté le jour de leur entrée à Thieusies, le 7 juillet 1788, par les officiers de la Jeunesse dudit lieu. A Mons, chez la veuve Bottin, Imprimeur-Libraire, rue de la Clef. 1788. In-fol., placard.

153. A la très-digne, très-vénérable Dame, Madame Angeline Crapols, abbesse de l'ancienne abbaye d'Épinlieu à Mons, Au jour de sa Bénédiction le 15 Février 1789. A Mons, chez M. J. Wilmet, Imprim. de S. M. sur la Grand'Place. In-fol., plac.

Digitized by Google

(Exemplaire sur soie, aux Archives de l'État, à Mons.)

Pièce de 68 vers, surmontée des armoiries de l'abbesse. Au bas on lit : « Présenté par les jeunes Dames de la Communauté. » La bénédiction d'Angéline Crapols fut faite par dom Florent Pépin, abbé de Cambron.

154. Vu au conseil souverain de Hainaut, etc. (Arrêt, du 8 janvier 1790, portant qu'un imprimé anonyme intitulé : *Mémoire justificatif pour le chevalier Léopold Duval, relativement à l'assassinat commis le 12 décembre 1789 sur la personne du sieur de St. Moulin, châtelain de la ville de Leuze en Hainaut*, contenant « des allégations et inculpations diffamatoires et injurieuses à la mémoire de feu l'Avocat de St. Moulin, châtelain de « Leuze, » est supprimé et son débit ou sa communication interdite.) *Au bas :* A Mons, chez M. J. Wilmet, Imprim. du Conseil Souverain de Hainau sur la Grand'Place. In-fol., plac.

155. Les États du pays et comté de Hainau. (Information, datée du 11 janvier 1790, au sujet des bruits faux et calomnieux qui se répandaient dans le public, au sujet d'un projet d'augmentation d'impôts.) *Au bas :* De l'Imprimerie de N.-J. Bocquet, Libraire, Imprimeur de Messeigneurs les États et de Messieurs les Magistrats, rue de la Clef, à Mons. In-fol., plac.

156. Chanson sur le rétablissement de l'abbaye de Cambron. (Mons, chez A. Monjot, 1790). In-4.°, 4 pp. non chiffrées.

Cette chanson a douze couplets, dont voici le dernier :

Oui c'est vous, vaillans Patriotes,
Guidés par la Religion,
Qui chassez ces affreux despotes,
Qui faites revivre CAMBRON.

157. Avis aux amis de la patrie. (Projet d'une souscription patriotique, proposé par les États généraux, pour la défense nationale.) *Au bas de la dernière page :* De l'Imprimerie de N.-J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des États et de la Ville, rue de la Clef, vis-à-vis du Patacon, à Mons. (Février 1790.) In-fol., 8 pp.

Cet imprimé contient la composition des bureaux des contributions patriotiques établis dans 22 localités du Hainaut.

Digitized by Google

158. Recueil de chansons patriotiques et morales, Composées par l'auteur du Lion Belgique. 1790. Petit in-8°.

Ce recueil se compose de quatre cahiers, chacun de 4 feuillets paginés séparément. Au verso du titre, on lit :

La délivrance de Mons
en 1789.
proCUL MontIbUs
DeterrItUs, fUgIt
ferUs aUstrIaCUs.

159. Recueil des chansons patriotiques. 1790. Petit in-8°.

Cet autre recueil, faisant suite au précédent, contient six cahiers aussi paginés différemment. Voici le dernier couplet de l'une de ses chansons :

Ah qu'ça ira, qu'ça ira, qu'ça ira,
Petits et grands sont tous soldats,
Ah qu'ça ira, etc.
A son service nul ne manquera,
En eux se montrent les Montois,
Tous fiers de voler au combat,
Ah qu'ça ira, etc.
Leur lion dit : vienne qui voudra,
Ah qu'ça ira, etc.
Le Patriote lui ripostera,
Sans craindre ni feu ni flamme,
Montois, bravons le trépas.

160. Ferdinand-François-Théodore-Joseph Pollart, écuyer, seigneur d'Herimez, châtelain de l'office ordinaire des ville et châtellenie d'Ath. (Ordonnance au sujet des patrouilles à faire dans toute la châtellenie d'Ath. — 11 juillet 1790.) *Au bas de la dernière page :* De l'Imprimerie d'Auguste-Joseph Lelong, Libraire, rue de la Chaussée à Mons. In-fol., 11 p. et 1 feuillet suppl.

161. Almanach du commerce ou tarif des monnoies Qui ont cours dans les Pays-Bas Autrichiens. Avec la Réduction de la valeur de ces Especes en Argent de France, et par livre pour l'usage du Hainaut Autrichien. On y a joint les prix des chevaux

Digitized by Google

de Postes, les départs et arrivées des Voitures publiques, ainsi que des Messagers, les poids, et les Foires des principales Villes de l'Europe. Pour la présente Année. Se trouve, chez A. Jevenois, sur la Grand'Place, à Mons. (1791). In-12, 72 pp. *A la suite* : Calendrier pour l'an de grace M. DCC. LXXXXI. 8 feuillets non cotés.

Ce petit volume contient 41 empreintes de monnaies des Pays-Bas (à partir des archiducs Albert et Isabelle) et de France. On y trouve un *Etat des postes*, ainsi divisé :

1° Route de Mons à Vienne, par Bruxelles, Louvain, Tongres, Cologne, Francfort, Nuremberg, Ratisbonne, etc. Total : 80 postes. (De Mons à Casteau, 1 poste ; de Casteau à Braine, 1 p. 1/2 ; de Braine à Hal, 2 ; de Hal à Bruxelles, 1 p. 1/2, etc., etc)

2° Départ des Diligences Impériales de Liége, sur l'Allemagne.

3° Route de Mons à Aix-la-Chapelle par Bruxelles, Maestricht. 17 postes 1/2.

4° Route de Mons à Liége, par Bruxelles. 15 postes 1/2.

5° Route de Mons à Nancy, par Bruxelles, Namur, Luxembourg, Thionville et Metz. 41 postes 1/2.

6° Route de Mons à Paris, par Valenciennes, Cambray, Péronne, Roye, etc. 29 postes 1/2. (De Mons à Quaregnon, 1 p ; de Quaregnon à Quiévrain, 1 p 1/2 ; de Quiévrain à Valenciennes, id. ; de Valenciennes à Bouchain, 2 p. ; de Bouchain à Cambray, id., etc., etc.)

7° Autre route de Mons à Paris, par Lille et Arras. 35 p. 1/2. (De Mons à Ath, 2 p. 1/2 ; d'Ath à Leuze, 1 p. 1/2 ; de Leuze à Tournay, 1 p. 1/2, etc.,etc.)

8° Route de Mons à Gand. 8 postes.

9° Route de Gand à Ostende 6 p. 1/2.

10° Route de Gand à Dunkerque. 8 p. 1/2.

11° Route de Mons à Charleroi. 6 postes.

12° Route de Grammont à Lille. 8 postes.

13° Route de Bruges à Lille. 6 postes.

14° Route d'Ostende à Lille. 9 postes 1/2.

15° Route d'Ath à Bruxelles. 4 postes 3/4.

On payait, aux Pays-Bas, 3 escalins par poste ; dans l'empire, 4 escalins ; en Autriche, 3 escalins, et en France, 25 sols.

16° Nouvel établissement des Postes, fait à Anvers pour voyager en Hollande, en Allemagne, en France et ailleurs. (Route de Mons à La Haye et pour toute la Hollande, etc.)

Un autre chapitre de l'annuaire est intitulé : *Départ et arrivée des voitures publiques.* On y donne l'heure et le lieu de départ ou d'arrivée des diligences partant de Mons ou y arrivant. La diligence de Bruxelles pour Paris s'ar-

Digitized by Google

rêtait à Mons, le dimanche, le mercredi et le vendredi, chez le sieur Balasse, fils, tenant son bureau à l'hôtel du Saumon, rue de Nimy. La diligence de Mons à Bruxelles partait les dimanche, mardi et vendredi, du bureau précité, à cinq heures du matin, et arrivait à Bruxelles, à la Vieille Halle au Blé, à 1 heure 1/2 de l'après-midi. La diligence de Mons à Valenciennes, partait de Mons, hôtel du Saumon, les lundi, jeudi et samedi, à 3 heures du matin, et arrivait à Valenciennes, à 8 h. 1/2; à midi elle se remettait en route pour Mons où elle était de retour vers 6 heures du soir. La diligence de Mons à Ath partait tous les jours, le dimanche excepté, du Vieux-Loup, rue du Hautbois, arrivait à Ath, à midi, et revenait à Mons le même jour; elle prenait les malles, ballots et paquets de toutes les villes de Flandre, du Tournésis, du comté de Namur et du duché de Luxembourg. La diligence de Mons à Namur partait le vendredi, à l'ouverture des portes : le bureau se tenait aussi au Vieux-Loup, chez Eloy Delrue, rue du Hautbois.

Départ de Mons et arrivée de différents chariots publics. Ici sont renseignées les voitures destinées spécialement au transport des marchandises ou bagages, et qui se rendaient, une ou deux fois la semaine, dans les villes indiquées, ou en venaient, aux jours désignés dans l'annuaire.

Départ de Mons et arrivée de différents messagers. Parmi les endroits où descendaient ces messagers, on remarque les enseignes suivantes d'anciennes auberges de Mons : *A l'École*, rue des Fossés; *à la ville de Rheims*, rue Neuve; *au Dauphin*, rue de Nimy; *au Dauphin d'argent*, rue du Parc; *au Croissant*, rue d'Havré; *au Vieux-Loup*, rue du Hautbois; *au Jambon de Bois*, rue des Epingliers; *à l'Empereur*, rue d'Havré; *à la Coupe* (sic) *de Bécasses*, rue des Epingliers (ou mieux de la Peine Perdue); *au Faisan*, vis-à-vis de la Halle au Blé. La plupart de ces messagers avaient une petite voiture. Ils se rendaient respectivement à Ath, à Tournay, à Enghien, à Péruwelz, à Lessines, à Soignies, à Braine-le-Comte, à Louvain, à Nivelles, à Namur, à Dinant, à Rœulx, à Écaussines, à Binche, à Charleroy, Fontaine-l'Évêque et Marchiennes, à Beaumont, à Chimay, à Thuin, à Maubeuge, à Douay, à St-Ghislain (le messager était logé au refuge de Saint-Ghislain), aux abbayes de Lobbes, d'Alne, de La Thure, etc.

Enfin, notre curieux almanach se termine par la réduction en onces et gros, des poids des principales villes de commerce, par l'indication (dans l'ordre des mois) des foires des différentes villes des Pays-Bas (on y voit que celle de Mons commençait au 1 novembre), et par des secrets pour se divertir en compagnie.

161 bis. Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne augmenté des prières qui se disent au Pensionnat de Wilhours-lez-Ath et suivi du petit catéchisme portant pour titre : Méthode

Digitized by Google

pour la première communion. Mons, N. J. Bocquet. Petit in-8°, 70 pp.

(Bibl. de M. Ag. M.)

162. Léopold, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, etc., etc. (Octroi accordé à l'ordre du clergé de Hainaut, le 27 juin 1791, de lever une somme de 450,000 florins, pour secourir la généralité de cette province.) In-fol., placard.

Par résolution du 13 juillet suivant, l'ordre du clergé chargea deux de ses membres, les abbés de Saint-Feuillien et du Val, de recevoir le contingent des contribuables de cet ordre dans la dite levée.

163. Code pénal. Loi donnée à Paris, le 6 octobre 1791. Décret du 25 septembre 1791. *Au bas de la dernière page* : De l'Imprimerie de Monjot, libraire, à Mons. In 4.°, 30 pp.

164, Grand deuil de cour Pour feu Sa Majesté Impériale et Royale Aspolique Léopold II. *Au bas :* De l'Imprimerie de N. J. Bocquet, Libraire, Imprimeur des Etats et de la Ville, rue de la Clef, à Mons, (Mars 1792.) In-4°, 2 pp. non chiffr.

Cet imprimé est accompagné d'une dépêche des gouverneurs généraux, du 14 mars 1792, adressée au doyen de la chrétienté de Mons, d'une circulaire de ce dernier, du 19, au sujet des obsèques à célébrer dans toutes les églises pour le repos de l'âme de S. M., et d'une dépêche du conseil souverain de Hainaut ordonnant de faire sonner les cloches des églises, trois fois par jour, durant six semaines.

165. Avertissement (des députés des états de Hainaut, daté du 28 avril 1792, et portant que ceux qui conduiront des pailles et foins dans les magasins établis à Mons et à Ath, pour les approvisionnements de l'armée, jouiront de l'exemption des droits de barrières, péages et autres qui se levaient sur ces denrées ou sur leur transport, etc.) *Au bas :* De l'Imprimerie de N. J. Bocquet, Libraire, Imp. des Etats et de la Ville, rue de la Clef, à Mons. In-fol., plac.

166. Règlement de Sa Majesté l'empereur et roi, Concernant la propreté des Rues et Places publiques de la Ville de Mons, Du 22 Août 1792. A Mons, chez N. J. Bocquet, Libraire, Impri-

Digitized by Google

meur de Messieurs les Magistrats, rue de la Clef, n.° 11. In-4°, 16 pp.

Il y a une autre édition in-folio de ce règlement, imprimé chez M. J. Wilmet, en 7 pp.

167. Les députés des états du pays et comté de Hainau, (en publiant une proclamation du prince de Saxe-Cobourg, feld-maréchal des armées de S. M. l'empereur et roi, datée de son quartier général à Mons, le 30 mars 1793, avertissent les habitants de la province que les droits et revenus de celle-ci sont dus à S. M., depuis l'occupation du territoire par son armée, etc.) *Au bas* : A Mons, chez N.-J. Bocquet, libraire, Imprimeur de Messeigneurs les États, rue de la Clef, n.° 11. In-fol., placard.

167 bis Cantate pour la clôture des Exercices du College de Houdain. Lundi 26 Août 1793. In-12, 4 pp.

Elle commence ainsi :

La victoire est à nous ;
Cobourg par son courage
Du plus rude esclavage
Nous a délivrés tous.

168. Cantate au sujet du jubilé de Madame l'abbesse de Ghislenghien, Célébré le 23 Septembre 1793. In-12, 3 pp.

Cette abbesse était Florence de Clooster.

168 bis. Braves wallons. (Proclamation des états de Hainaut, ainsi datée : « De notre Assemblée générale tenue à Mons, le 21 novembre 1793, » et ayant pour objet l'inscription de volontaires devant marcher sous le commandement du marquis du Chasteler, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, lieutenant de ses gardes, lieutenant-colonel du génie, membre des états de Hainaut.) *Au bas* : De l'imprimerie de N.-J. Bocquet, Libraire, etc. In-fol., placard.

169. Description des places, qui sont aujourd'hui le theatre de la guerre dans le Pays-Bas, savoir : Charlemont, Givet, Arras, St. Omer, Bethune, Aire, Lens, Bapaume, Hedin, St. Venant, Lillers, St. Paul, Dunkerque, Berg-St.-Vinox, Cassel, Bourbourg,

Digitized by Google

Gravelines, Lille, Douay, St. Amand, Armentières, Orchies, Commines, La Bassée, Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge, Condé, Quesnoy, Bouchain, Landrecies, Philippeville, Avesnes, Chimay, Bavay, Cambray, Cateau-Cambresis, Thionville, Montmedi, etc. Ornée des plans des principales villes fortifiées. A Mons, chez les libraires associés. 1793. In-8°, 48 pp.

Quoique l'on mentionne ici cet ouvrage, il ne paraît pas être sorti d'une imprimerie montoise.

170. Légion de son altesse royale Monseigneur l'archiduc Charles, gouverneur général des Pays-Bas. *Au bas :* A Mons, chez N. J. Bocquet, etc. In-fol., plac.

C'est une exhortation des états de Hainaut, datée de leur assemblée générale tenue à Mons, le 16 juin 1794, au sujet de la levée de la dite légion.

171. Règlement des Maire, Officiers municipaux et Conseil général de la Commune de Mons, sur la propreté des Rues et Places publiques de la dite Commune. (Fait le 9 vendémiaire an 3 de la république — 30 septembre 1794.) De l'Imprimerie de N. J. Bocquet, Libraire, rue de la Clef, N° 11. In-4°, 7 pp.

172. Observations sur la maladie contagieuse connue sous le nom d'épyzootie, qui règne dans ce Département et les Contrées voisines. *Au bas de la dernière page* : De l'Imprimerie de Monjot, rue de la Clef, à Mons. In-fol., 8 pp.

Ce mémoire est de F.-J. Bourlart, médecin de la commune de Mons. Il est revêtu de l'approbation du commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du Département de Jemmapes.

173. Sur l'instruction publique. Aux citoyens du département de Jemapes.

> ..... Les soins qu'on prend de notre enfance,
> Forment nos sentimens, nos mœurs, notre croyance.

Au bas de la dernière page : A Mons, chez A. J. Lelong, Imprimeur. In-8°, 6 pp.

Cet écrit porte à la fin : « Par un Candidat à la chaire de législation de l'école centrale du Département de Jemappes. »

Digitized by Google

174. Traité de paix définitif conclu entre la République française et l'Empereur, Roi de Hongrie et de Boheme. *Au bas de la dernière page* : De l'Imprimerie de Monjot, rue de la Clef, à Mons. In-8°, 7 pp.

Ce traité fut signé par le Directoire exécutif, le 5 brumaire an 6.

175. Abrégé de la vie de St-Ghislain, etc. 5e édition. A Mons, chez Tercelin, 1800.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

Cet ouvrage ne porte pas le nom de l'imprimeur, mais celui d'une ancienne maison de librairie de Mons : toutefois, il a dû être imprimé en cette ville.

176. Premières observations du citoyen Voidel, receveur de l'Enregistrement et Conservateur des Hypothèques au Bureau de Mons, aux Saisis et aux Créanciers des biens saisis dans le Département de Jemmapes. An huit de la République. In-8°, 15 pp.

Cet écrit est daté de Mons, le 22 frimaire 8ème année républicaine.

177. Avis sur l'usage des poëles à houille, ou réponse à la question proposée par les Administrateurs des Hospices de la Ville de Mons, *S'il est salubre d'établir un Poële à la houille dans chaque Gallerie de la salle des malades de l'Hôpital de Saint-Nicolas à Mons.* Par P. Honnorez, Médecin pensionnaire de la Ville de Mons. A Mons, de l'imprimerie de Monjot. Nivôse an IX. In-8°, 16 pp.

Ce mémoire est suivi d'une déclaration de Chévrier, chirurgien pensionnaire de la ville de Mons, portant que l'avis en question est conforme à ses principes.

178. Le petit Bareme des Poids et Mesures contenant la réduction des anciens Poids et Mesures, avec leur explication et leur usage; Manuel indispensable aux Habitans de Mons et autres communes du Département. A Mons, chez H. J. Hoyois, Imprimeur, Libraire et Relieur, rue des Fripiers, n° 24. Pet. format carré, 3 ff. non chiff.

(Bibl. de M. R. Chalon.)

179. Pratique de piété à l'usage des fidèles de la paroisse de

Digitized by Google

Sainte-Waudru. A Mons chez la Veuve A. J. Lelong, Imprimeur-Libraire, rue de la Chaussée, n.° 22. M. DCCC. IV. Pet. in-12, 108 pp.

(Bibl. de M. le Marquis de Gages, n° 232 du catal.)

180. Règlement du corps des pompiers. In-4°, 9 pp. (Imprimerie de Capront.)

Ce règlement est revêtu de l'approbation du maire de la ville de Mons, en date du 18 décembre 1807.

181. Programme des fêtes qui auront lieu en la ville de Mons, en réjouissance du mariage de Leurs Majestés Impériales. (Arrêté le 23 avril 1810). In-4°, 2 pp.

182. Ville de Mons. Programme des fêtes qui auront lieu le 9 juin (1811) et jours suivants, pour célébrer la naissance du roi de rome. A Mons, chez la veuve Lelong, Imprimeur-Libraire. In-4°, 3 pp.

Cette fête coïncida avec la Kermesse de Mons. Le programme est daté du 26 mai 1811, et signé : Le Comte Duval de Beaulieu (maire de Mons).

183. Extrait Du journal du département de Jemmape, N° 101, du mardi 7 mars 1815. — Relation de la Fête qui a eu lieu à Mons, le dimanche 5 mars 1815, pour célébrer l'avènement de Son Altesse Royale le Prince d'Orange-Nassau au Trône des Pays-Bas. In-8°, 4 pp.

Cette relation est suivie des *Couplets chantés au théâtre de Mons, le 5 mars* 1815.

184. Les soupirs d'un exilé, ode 18ème à l'espérance.

Æquam memento rebus in arduis
Servare mentem ; non secus in bonis
Ab insolenti temperatam
Lætitia, moriture Delli.
Horace, Ode 3, liv. 2.

Il est minuit, il se trouve dans une Forêt par un temps d'orage. Par F. N. R. D. S. (F. N. Robert de Saint-Symphorien). De l'Imprimerie Capront, à Mons. 1816. In-8°, 8 pp. non chiffrées.

Digitized by Google

185. Règlement général de la Société littéraire de Mons. (Agréé le 29 avril 1819). In-8°, 20 pp.

186. Réglement Pour la fondation de la Dame veuve du Sieur Conseiller de La Houssière, qu'ont trouvé en existence et établi les sieurs Pierre-Paul De l'Image, Chanoine de la Collégiale de Saint-Germain, et François-Philippe Huet, second Echevin de cette ville, le jour de leur admission à l'Administration de cette fondation. Ensuite du pouvoir que feue Dame Marie Cisaire, veuve du Sieur Conseiller de La Houssière, a donné aux sieurs Chanoine Godemar et Pensionnaire Housseau, et à leurs successeurs et exécuteurs de son testament, s'ensuit le réglement qui se devra inviolablement observer par les veuves qui sont et seront reçues et entretenues dans la maison que ladite feue Dame leur a désignée par son testament. Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire. In-f°, plac., texte encadré.

C'est la réimpression du règlement primitif donné à la maison des Dames-Veuves de Mons, « trouvé écrit en la maison de la dite fondation, dans un grand cadre de bois noirci, » par les sieurs de l'Image et Huet, le 30 janvier 1704 (imprimé à Mons, chez Laurent Preud'homme, en 1714, in-fol.) Il est suivi d'un arrêté de l'administration des hospices, du 19 août 1823, apportant quelques modifications aux articles 2, 5, 6 et 8. Entre autres changements, l'administration décida qu'au lieu de fournir des habillements aux dites dames, elles recevraient une rétribution de vingt-cinq francs.

187. Epître à Monsieur C....., par A. C. G. Mathieu, au sujet de son Ode sur la mort de Lesage-Senault. Bruxelles, chez les Marchands de nouveautés. MDCCCXXIII. (Mons, imprimerie de N. J. Capront.) In-4°, 12 pp.

188. Règlement pour l'école publique et gratuite des garçons pauvres, à établir dans la ville de Mons en Hainaut. Mons, De l'Imprimerie de H.-J. Hoyois, Libraire. In-4°, 14 pp.

Cette école, fondée par la veuve Bureau, née Rogier, est établie dans les locaux de l'ancienne école dominicale Son règlement précité fut approuvé par arrêté royal du 4 juin 1824.

Digitized by Google

189. Les Flatteurs, dithyrambe, dédié à un jeune Prince, par A.-C.-G. Mathieu.

Flatter le Souverain c'est trahir la Patrie,
C'est du bonheur public empoisonner le cours.

LEB.

Bruxelles. MDCCCXXV. (Mons, Imp. de N.-J. Capront). In.-4°, 16 pp.

190. Un songe. Par A.-C.-G. Mathieu.

Nos animat Patriæ pietas et dulcis amenæ Libertatis amor.

Bruxelles, chez les Marchands de Nouveautés. M. DCCC. XXV. (Mons, Imp. Capront). In-4°, 13 pp.

191. Table chronologique des Résolutions contenues dans le premier volume des actes du Collége des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Mons, et rendues depuis le 6 mars 1824, jour de l'installation, jusqu'au 31 décembre 1825. 2e série. In-4°, 35 pp. *Suit* : Table alphabétique des matières Contenues dans le premier volume des actes du Collége, etc. A Mons, De l'Imprimerie de la veuve A.-J. Lelong, Libraire. In-4°, 16 pp.

192. Province de Hainaut. Commissions de recherche des Monumens et Objets d'Art. Ville de Mons. Extrait du rapport De la Commission nommée par le Conseil de la Régence, le 30 octobre 1827, pour la recherche, la description et la conservation des Monumens et Objets d'art que renferme la ville de Mons. Architecture. Eglise de Sainte-Waudru. In-8°, 4 pp.

Cet opuscule a probablement été imprimé chez la veuve Lelong.

193. Société de charité maternelle. (Règlement de la Société de charité maternelle de la ville de Mons, approuvé par arrêté du roi Guillaume, daté de La Haye, le 22 janvier 1830.) A Mons, de l'Imprimerie de la veuve A.-J. Lelong, Libraire. In-4°, 14 pp.

La société avait alors pour présidente Madame la gouvernante, baronne de Macar, et pour vice-présidente, Madame Marin de Thieusies.

Digitized by Google

194. Garde civique. Les Bourgmestre et Échevins de la ville de Mons. (Information, en date du 2 novembre 1830, au sujet de la formation de la garde civique, décrétée par le Gouvernement provisoire, le 26 octobre précédent.) A Mons; de l'Imprimerie de la veuve A.-J. Lelong, Libraire, rue de la Chaussée, n° 22. In-f°, plac.

195. Avis (des bourgmestre et échevins de la ville de Mons, du 7 novembre 1830, au sujet de la vente du pain brun consommé par la classe pauvre et ouvrière, au prix de onze cents, et de la taxe du pain blanc). Mons, De l'Imprimerie de la veuve A.-J. Lelong, Libraire, rue de la Chaussée, n° 22. In-f°, plac.

196. Vente et circulation des denrées. Lettre de Monsieur le Gouverneur de la province de Hainaut (de Puydt) aux Commissaires des Districts; Mons, le 8 novembre 1830. Mons, De l'Imprimerie de la v.e Lelong, Libraire, rue de la Chaussée, n° 22. In-f°, plac.

197. Ville de Mons. — Modifications au règlement pour l'ouverture et la fermeture des portes. Mons, Imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire. In-4°, 8 pp.

Cet arrêté royal, en date du 28 juillet 1833, et les pièces y jointes ont été réimprimés dans les *Ordonnances et règlements de police de la ville de Mons*, (Mons, Imprimerie de Henri Thiemann, 1864, in-8°), pp. 184-187.

198. Programme des réjouissances et amusemens publics à l'occasion du baptême du prince héréditaire. (Mons, de l'imprimerie de la veuve A.-J. Lelong, Libraire, rue de la Chaussée, n.° 22. In-f°, plac.

Ce programme fut arrêté à l'hôtel-de-ville de Mons, le 6 août 1833. La fête eut lieu le 8, jour du baptême.

199. Réponse au Rapport fait au Conseil de la ville de Mons sur la Pétition présentée Par les habitans de Mons, le 15 février 1835. In-fol., 4 pp.

Cet imprimé semble être sorti des presses de Capront.

200. Pratique du mois de Marie. Mons, Imprimerie de Piérart, libraire, rue d'Havré. M DCCC XL. In-8°, 16 pp.

Digitized by Google

201. La clef du Paradis et le chemin du Ciel. Avec les Révélations faites par la bouche de Jésus-Christ, à Sainte Elisabeth, Ste. Brigitte et Ste. Mathilde, qui avaient désiré savoir le nombre des coups qu'il avait reçus en sa Passion. Mons, Imprimerie Capront. In-12, par demi-feuille, 12 pp., la dernière non chiffrée.

Cette brochure a été en vente chez M. Landa, aîné, libraire, Grand'rue, à Mons.

202. La regle du tiers-ordre de St. François, Dit des Pénitens, pour l'un et l'autre sexe, faisant les trois vœux et vivans en congrégation. Avec la Bulle du Pape Leon X, en laquelle il est déclaré que les sœurs professes du Tiers-Ordre de St. François, vivantes en communauté après avoir fait les trois vœux, sont vraies Religieuses, et peuvent jouir des Privilèges accordés aux Frères-Mineurs. A Mons, de l'Imprimerie Capront. Pet. in-8°, 63 pp.

Un exemplaire de ce petit volume a également été en vente, chez M. Landa, aîné, libraire, à Mons.

203. Notice historique sur la procession de Mons. Par Léopold Devillers. Mons, chez les principaux libraires. 1855. *Au bas de la dernière page* : Imprimerie de l'*Echo de Mons*. In-8°, 16 pp.

C'est la 3e édition de la notice, qui a été republiée depuis, avec de nombreuses annexes, dans le t. I des *Annales du Cercle Archéologique de Mons* et tirée à part.

204. Variétés historiques. Une contravention de police à Mons en 1608. (Par Félix Hachez.) In-8°, 4 pp.

Tiré à part de l'*Echo de Mons*.

205. Quelques mots sur divers objets d'art des églises de Mons (par L. Devillers). In-12, 3 pp.

Extrait du même journal.

206. Petit cours de notions usuelles à l'usage des Écoles primaires. Première partie. Hygiène et politesse. Par un ancien Inspecteur d'Ecoles primaires. Mons. Imp. de l'Echo de Mons, rue Samson, 10. In-12, 31 pp.

Cette brochure a été publiée par M. Xavier de Patoul, de Mons.

Digitized by Google

Pendant l'impression de ce qui précède, j'ai rencontré les deux imprimés ci-après :

207. Monseigneur Ill^me^ et R^me^ Archeuesque et Duc de Cambray. (Ordonnance pour le jubilé accordé par le pape Clément VIII.) A Mons, chez Charles Michel. 1592. 1 f., plac.

208. A Messeigneurs Messeigneurs les États du pays et comté d'Hainau en leur Assemblée Générale. (Requête du serment de Saint-Michel de Mons, présentée aux états, le 25 novembre 1761, à l'effet d'obtenir une indemnité du chef des frais de construction du théâtre que ce serment avait fait établir dans sa salle de réunion, à l'étage de l'ancienne boucherie, qui était située à front de la Grand'Place.) In-fol., 4 pp.

(Archives de l'État, à Mons ; 59^e^ reg. aux actes des états de Hainaut, fol. 292-293)

Je suis resté, pour la formation de la première partie de ce supplément, dans le cadre de la Bibliographie Montoise. Mais plusieurs des établissements typographiques qui existaient à l'époque où parut cet ouvrage, ayant été ou fermés ou cédés à d'autres imprimeurs, il y avait lieu de fournir un relevé des productions sorties des presses de MM. Emm. Hoyois, Joseph Lelong, Masquillier et Lamir, la veuve Lelouchier, Manceaux-Hoyois, la veuve Piérart, Joseph Algrain, Masquillier et Dequesne. C'est là ce qui compose la seconde partie de cette notice.

LÉOPOLD DEVILLERS.

(*La suite au prochain volume.*)

Digitized by Google

FABLES.

LE PRODIGUE ET L'AVARE.

Sans avoir peur d'en voir bientôt la fin,
Un bon vivant mangeait une fortune immense;
Un riche avare, lui, se laissant avoir faim,
Lui dit, fort empressé de blâmer sa démence :
Pourquoi de tout ton or te fais-tu pareil jeu?
Toi, pourquoi, répond l'autre, en uses-tu si peu?

Amis, sur de tels gens quel avis est le vôtre?
Pour moi, je crois ne pas frapper à faux,
En disant qu'ils ont deux défauts,
Dont l'un ne vaut pas mieux que l'autre.

LE PETIT CHIEN.

Un petit chien de ses cris attaquait
Un grand et brillant équipage;
Le conducteur, las de ce vain tapage,
Lui dit : tais-toi, pauvre roquet,
Tu ne vaux pas un coup de fouet;
C'est par pitié que mon bras te ménage.

De ton sévère avis je pourrais tirer fruit,
Repart le chien; mais dans ce monde où chacun pose,
Si l'on veut être quelque chose,
Il faut savoir faire du bruit.

Digitized by Google

L'ENFANT ET LE POMMIER.

Venez tous de cet arbre admirer la beauté !
Que ses fruits sont nombreux et qu'ils sont délectables !
Lorsque ceux de celui qui se trouve à côté
Sont si verts et si détestables !
Si j'étais de papa, çà n'irait pas ainsi,
Car je remplacerais bien vite celui-ci.
Tel était le naïf langage
D'un jeune espiègle, aux cheveux blonds,
Qui simple et résolu, comme on l'est à son âge,
Ne perd jamais de temps dans des discours trop longs.
Bref, les excellents fruits tour à tour disparurent;
Tandis que ceux sans qualité
Au bout de quelque temps s'accrurent
Et parvinrent enfin à leur maturité.
Surpris de la métamorphose,
Heureux du plaisir qu'il ressent,
L'enfant court à son père et lui conte la chose.
Aussitôt celui-ci lui dit, en l'embrassant :
Maintenant, mon ami, que tu deviens un homme,
De ne pas t'approuver comprends bien mes raisons :

C'est que si pour la soif il nous faut une pomme,
Il est bon d'en avoir pour toutes les saisons.

MARCEL GRENIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

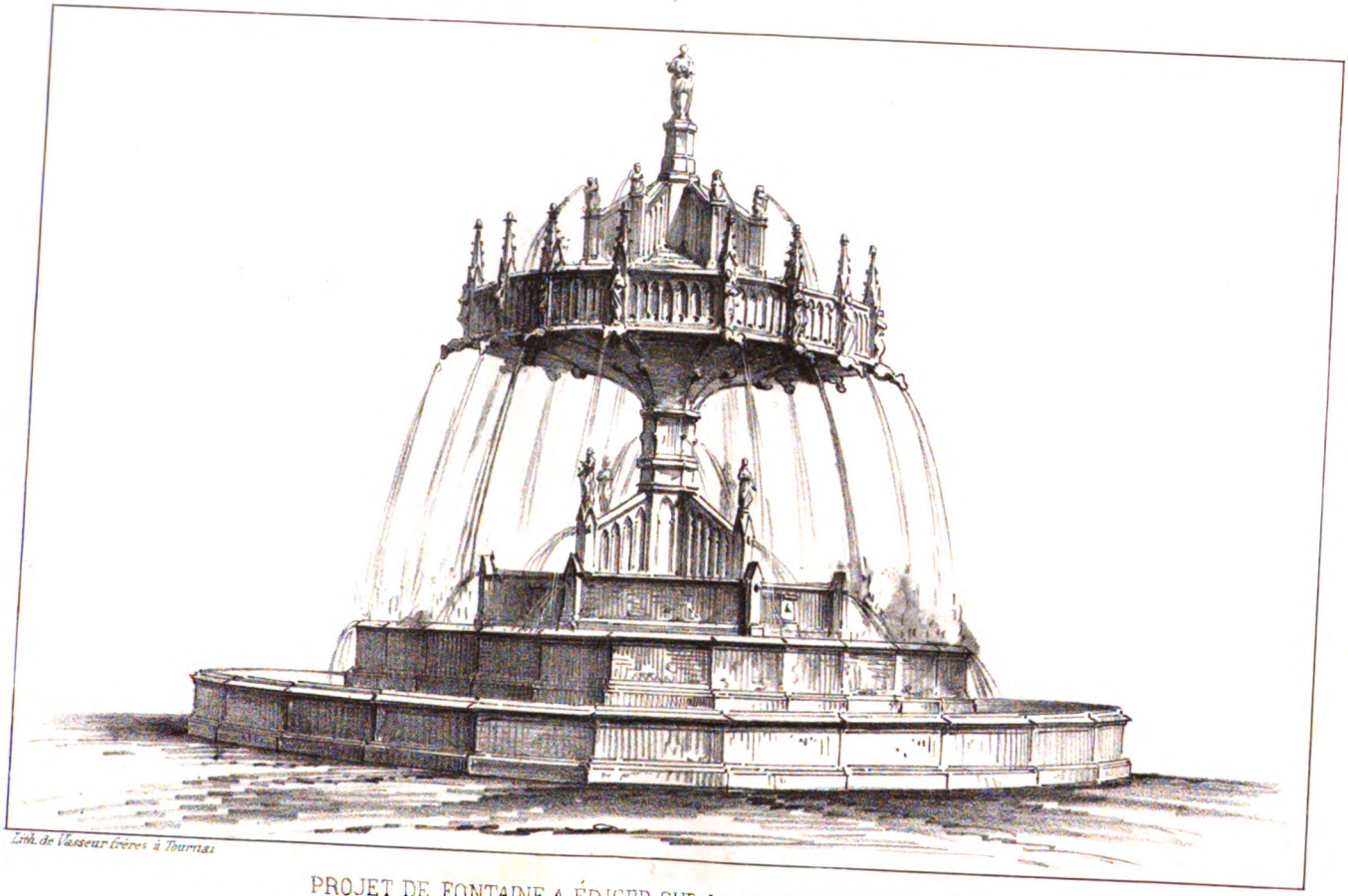

Lith. de Vasseur frères à Tournai

PROJET DE FONTAINE A ÉRIGER SUR LA PLACE DE S^t GERMAIN À MONS

À LA MÉMOIRE DE Jean De Thuin, ARCHITECTE DU XVI^e SIÈCLE

Charles Vincent, Architecte

1866.

Digitized by Google

PROJET

D'UNE FONTAINE MONUMENTALE

A ÉRIGER A MONS.

Dans la séance du 11 octobre 1867, la Société a reçu le rapport de la commission [1] chargée d'examiner le projet de fontaine monumentale que M. Charles Vincent propose d'élever à la mémoire de Jean Dethuin, architecte montois du XVI^e^ siècle.

Ce rapport après avoir exposé le mérite de cette œuvre conclut que la Société émette le vœu de voir le projet prémentionné recevoir sa pleine et entière exécution sur la place de Saint-Germain à Mons.

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité.

Un dessin représentant cette fontaine sera inséré dans les mémoires de la Société avec un extrait du procès-verbal de la séance.

LE SECRÉTAIRE,

HOUZEAU DE LEHAIE.

---

[1] Cette commission était composée de M. Arnould, *rapporteur*, Camille Le Hardy de Beaulieu, Adolphe Rouvez et Valentin Van der Elst.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le 3.e volume de la III.e série des

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

	PAGES
Trente-quatrième anniversaire. — Procès-verbal de la séance du 13 avril 1868.	5
Discours d'ouverture, sur la Chanson, prononcé par M. Antoine CLESSE, *vice-Président*.	7
Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1867-1868, par M. A. HOUZEAU DE LEHAIE, *secrétaire*.	25
Rapport sur les résultats des concours pour l'année 1867-1868, par M. Ch. LE HARDY DE BEAULIEU, *secrétaire-général*	30
Liste des Membres de la Société.	43
Membres décédés	54
Compagnies savantes avec lesquelles la Société est en relation	59
Des bases d'un système grammatical fondé sur l'idéologie, etc., par M. Val. VAN DER ELST	65
Monographies grammaticales, par le même	96
L'articulation *il*, *ll*, *lle*, *illes*, *llent*, *illent*, etc., mouillées	95

Digitized by Google

De la graduation ou degré de signification dans les substantifs et les adjectifs 126
L'auxiliarité dans les conjugaisons françaises n'existe pas 147
Monographie des Peupliers, par M. Alfred Wesmael . . 183
Du progrès économique et des obstacles qu'il rencontre, par M. Ch. Le Hardy de Beaulieu. 255
De la place des Gymnospermes dans la série naturelle des végétaux, par M. Jean Chalon. 281
22 janvier 1869. Poésie, par M. Léopold Dumont . . . 329
A la Science. Poésie, par M. Hippolyte Laroche . . . 332
Le pauvre artiste, par M. Antoine Clesse. 335
Notice sur les *Ibis facinellus* et *Elanus melanopterus*, par par M. A. Thielens. 337
Des amas artificiels de coquillages trouvés dans diverses contrées du globe, par M. Ch. Le Hardy de Beaulieu. 345
Notice sur la plantation des jardins publics, par M. Alfred Wesmael 361
Supplément à la Bibliographie Montoise, par M. Léopold Devillers. § 1. 384
Le Prodigue et l'Avare, fable par M. Marcel Grenier . . 435
Le Petit Chien, idem 435
L'Enfant et le Pommier, idem 436
Projet de Fontaine monumentale, par M. Vincent (planche) 437

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

noms d'auteurs.

CHALON (Jean). De la place des Gymnospermes dans la série naturelle des végétaux. 281
CLESSE (Antoine). Discours sur la chanson 5
« Le pauvre artiste. 335
DEVILLERS (Léopold). Supplément à la bibliographie montoise, § 1 384
DUMONT (Léopold). 22 janvier 1869. 329
GRENIER (Marcel) Le Prodigue et l'Avare 435
« Le Petit Chien 435
« L'Enfant et le Pommier. 436
HOUZEAU DE LEHAIE (Auguste). Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1867-1868. . . . 25
LAROCHE (Hippolyte). A la Science 352
LE HARDY DE BEAULIEU (Charles). Rapport sur le résultat des concours pendant l'année 1867-1868. . 30
« Du progrès économique et des obstacles qu'il rencontre 255
« Des amas artificiels de coquillages trouvés dans diverses contrées du globe. 345
THIELENS (Amand). Notice sur les *Ibis falcinellus et Elanus melanopterus* 337

Digitized by Google

VANDER ELST (VAL.) Des bases d'un système grammatical fondé sur l'Idéologie etc 65
« L'articulation *il*, *ll*, *lle*, *illes*, *llent*, *illent* etc. . . 96
« De la graduation ou du degré de signification dans les substantifs et les adjectifs 128
« L'auxiliarité dans les conjugaisons françaises n'existe pas 147
VINCENT (CHARLES). Projet de fontaine monumentale, à ériger à Mons 437
WESMAEL (ALFRED). Monographie des Peupliers . . . 183
« Notice sur la plantation des jardins publics. . . . 361

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

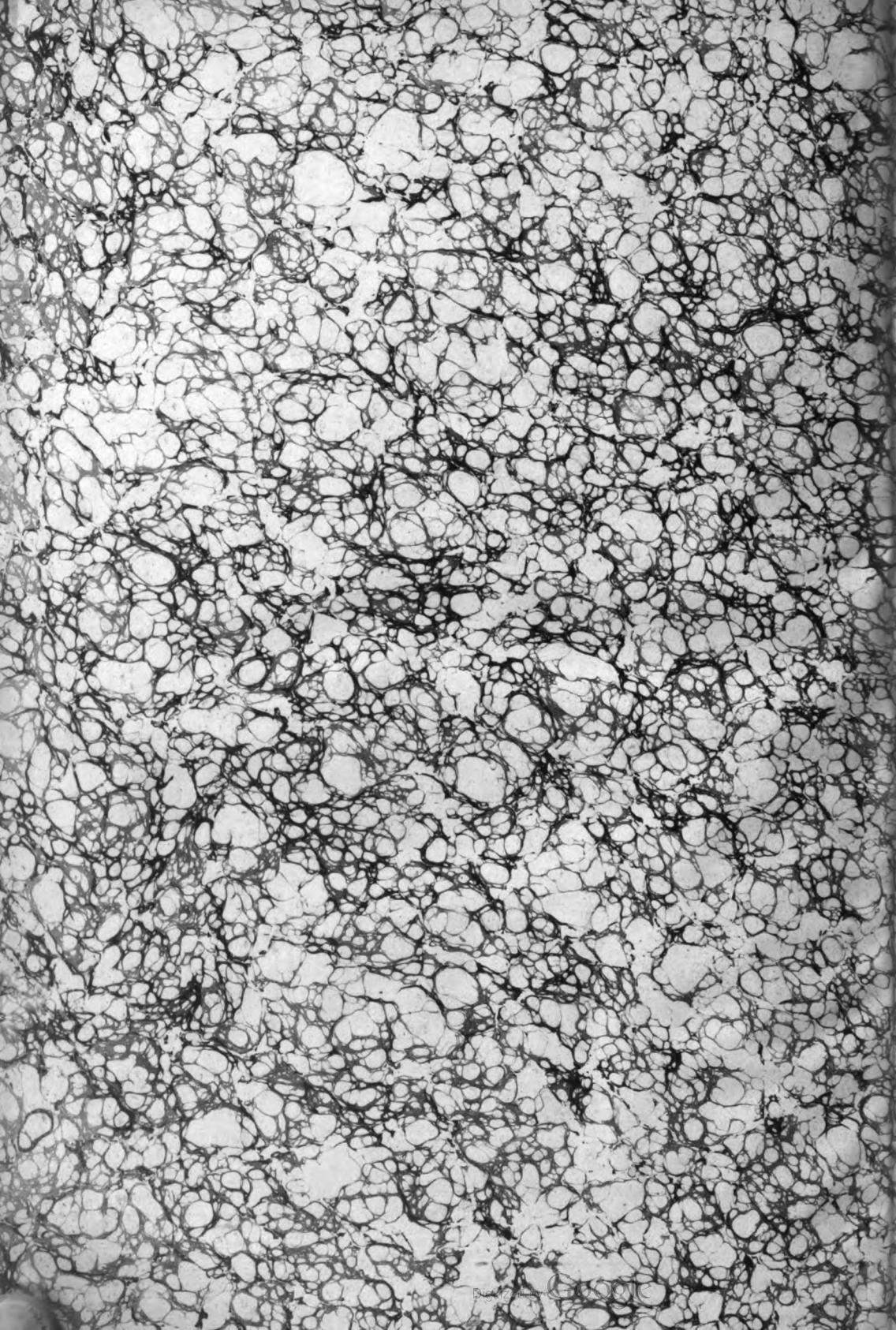

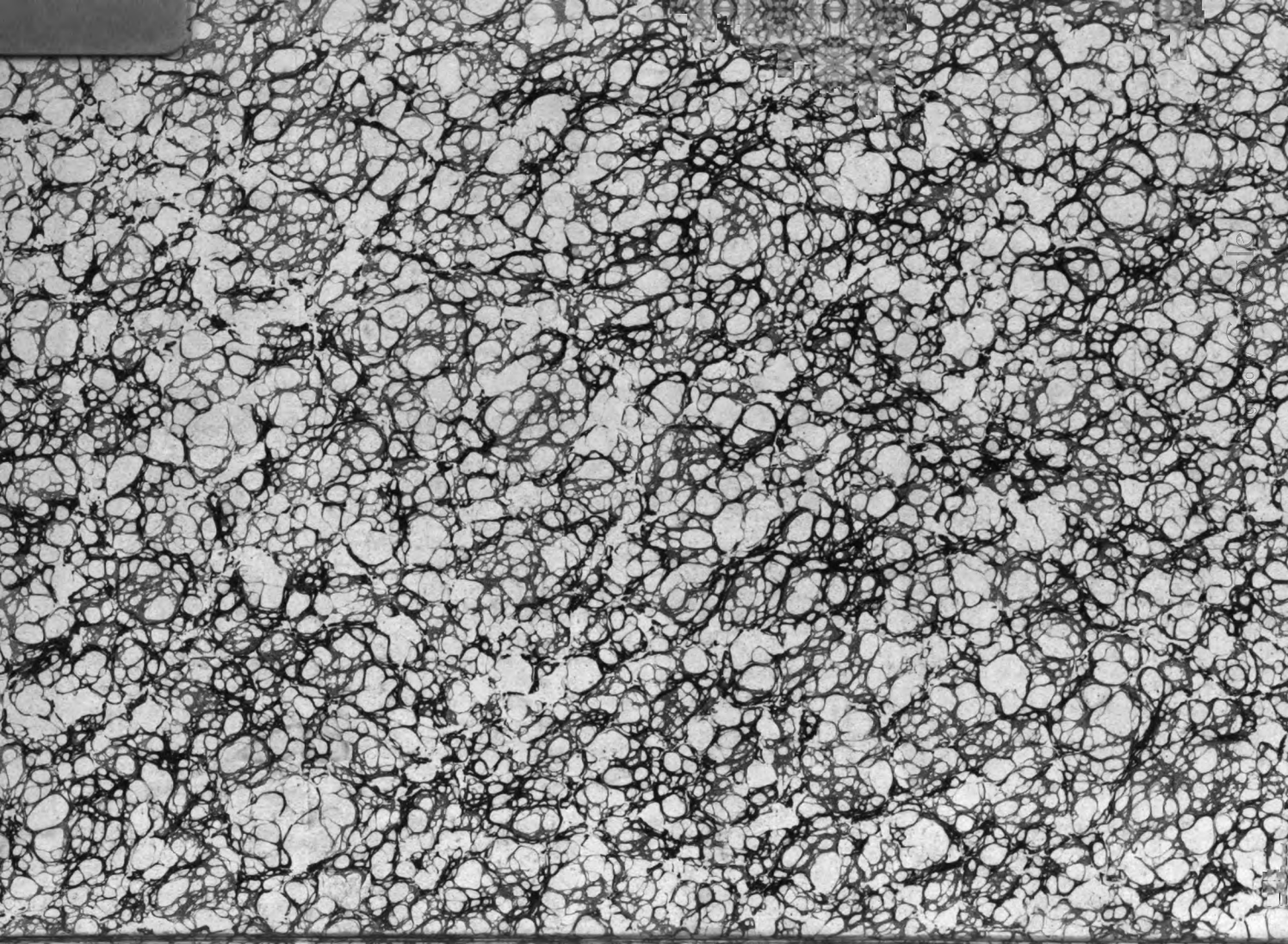

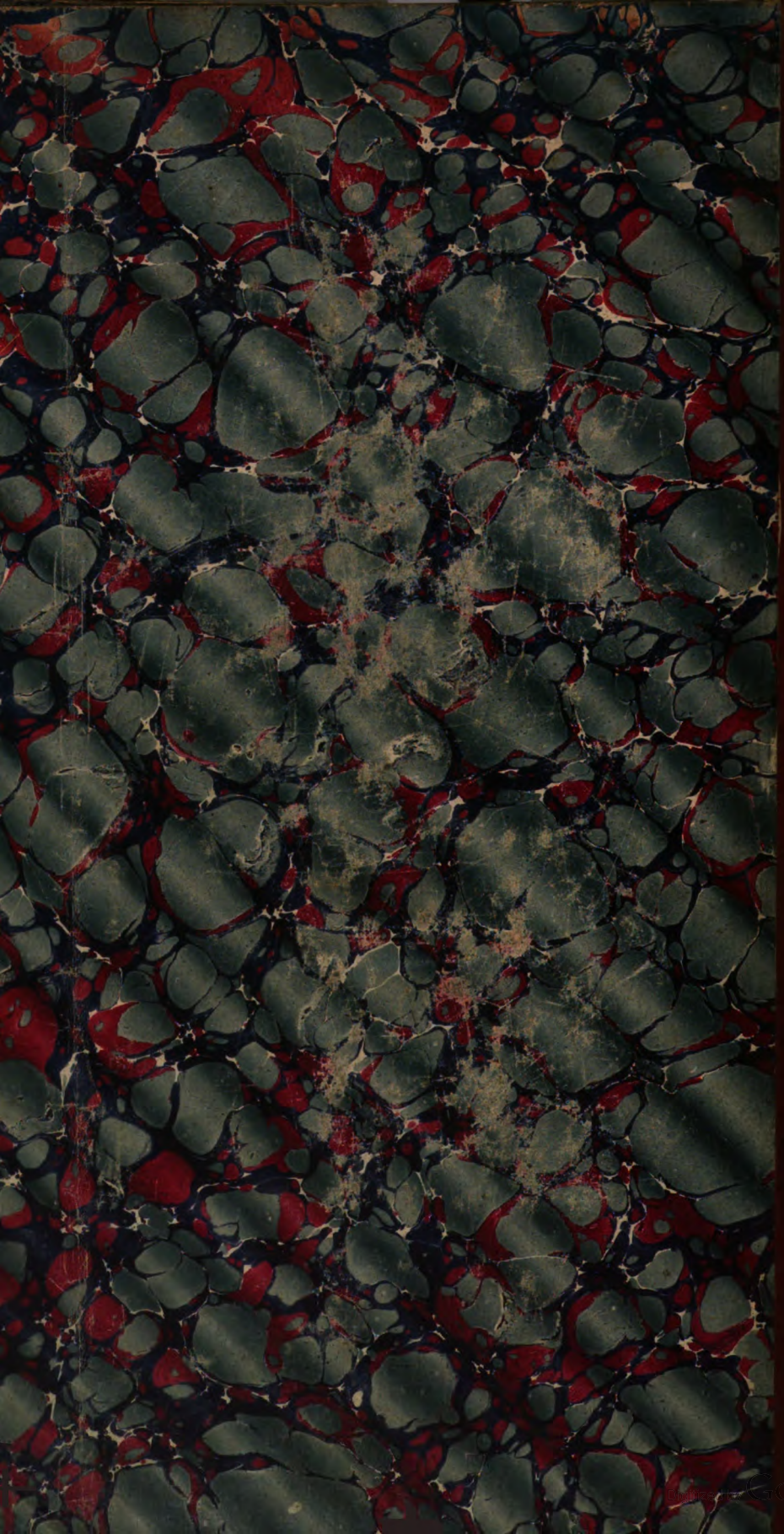
Digitized by Google